This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 492008

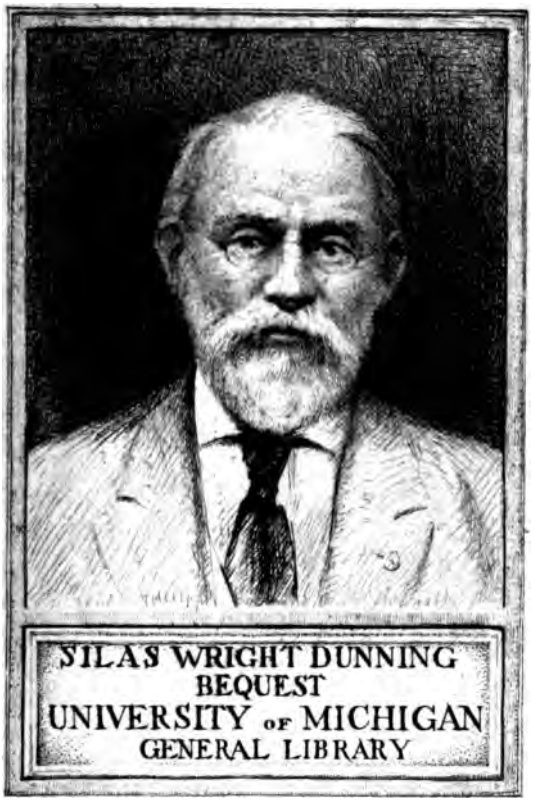
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS,

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons, le 30 septembre 1841.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

Châlons,

IMPRIMERIE DE BONIEZ-LAMBERT.

—

1841.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS,

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Tenue à Châlons, le 30 septembre 1841.

DISCOURS D'OUVERTURE,

PAR M. LE PRÉFET, PRÉSIDENT-NÉ.

MESSIEURS,

IL y aura bientôt un siècle qu'une pensée féconde fondait à Châlons une académie où les sciences, les arts et les lettres devaient se prêter un mutuel appui. Aujourd'hui la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne, continue la même œuvre et fertilise tous les jours l'honorable héritage que lui ont légué ses devanciers. Ainsi les travaux des générations s'enchaînent; ainsi la tradition du bien se perpétue.

Il y a, Messieurs, une raison profonde dans l'ordre d'idées qui a mis le nom de l'agriculture au frontispice de votre Société pour y associer le commerce, les sciences et les arts. En effet l'agriculture est le fondement de la civilisation des peuples. Si l'on con-

sulte les traditions historiques, on trouve qu'elles attribuent à l'agriculture la création de la Société même; et, suivant elles, ce sont les mêmes législateurs qui ont donné aux hommes des lois et du pain.

L'agriculture a successivement provoqué l'invention de la plus grande partie des arts, les arts ont produit le commerce dont les transactions ont nécessité des réglements et des lois; et c'est ainsi que, par un enchaînement naturel, les sociétés humaines développent tous leurs principes, en satisfaisant à tous leurs besoins. Je ne fais ici, Messieurs, que traduire en quelques mots la pensée qui vous a constamment animés; car vous avez compris que votre Société devait former, pour ainsi dire, une sorte d'encyclopédie sociale, et que dans la série de ses travaux devaient comparaître tour à tour toutes les questions qui intéressent la constitution morale, politique, agricole et industrielle du pays.

Ainsi, d'année en année, vous proposez à l'émulation des écrivains, des savants, des publicistes, l'examen et la solution des problèmes les plus importants et les plus divers. Tantôt vous avez provoqué les recherches les plus utiles sur la pratique de l'agriculture, sur les moyens d'augmenter la puissance de ses procédés; tantôt vous avez recherché comment vous pourriez obtenir du commerce et de l'industrie de nouveaux progrès qui amélioreraient le bien-être des populations. Mais là ne se sont pas bornées votre tâche ni votre noble ambition. Vous avez, Messieurs, marché avec votre temps; vous avez voulu que vos travaux fussent un reflet fidèle des pensées et des développements de votre siècle. Aussi quand l'ère de la monarchie constitutionnelle succéda à l'héroïque époque où il semblait

n'y avoir de place que pour la gloire des armes, vous vous êtes associés avec intelligence et sagesse au mouvement qui poussait le pays dans les voies encore nouvelles pour lui de la vie politique et du Gouvernement représentatif. Dès 1819, vous demandiez, aux lumières des bons citoyens, quels étaient les moyens les plus propres pour développer et fortifier l'esprit public, parce que vous n'ignoriez pas que les lois ne peuvent rien sans les mœurs, parce que vous aviez à cœur d'accélérer les progrès moraux de la France.

La législation a été, de la part de votre Société, l'objet d'intéressantes études. Rien de grave dans les maux et les besoins qui peuvent tourmenter le corps social ne vous a échappé. Vous avez recherché les améliorations qu'on pourrait introduire dans le régime des enfants trouvés et abandonnés, vous préoccupant à la fois du triste sort de ces victimes de l'inconduite et des intérêts de la société, qui les prend à sa charge. Vous avez demandé à l'expérience pratique des affaires si, avec les moyens dont l'autorité administrative est armée par la législation, on pourrait arriver à une répression efficace du vagabondage et à l'extinction progressive de la mendicité. Vous aviez songé, avant les lois nouvelles décrétées par le Roi et les Chambres, aux améliorations qu'appelaient l'entretien des routes départementales et les chemins vicinaux. Les plus sérieux problèmes de l'économie sociale ont attiré vos regards. Ainsi vous vous inquiétiez, il y a plusieurs années, comment on pouvait, en temps de paix, rendre les loisirs de nos soldats plus utiles à eux-mêmes, à l'armée, à l'État, sans porter atteinte ni au caractère national, ni à l'esprit militaire. Vous vous êtes également en-

quis du mode d'éducation qui serait le plus en harmonie avec nos mœurs actuelles et nos institutions. La répression morale et légale du duel a été pareillement l'objet de vos méditations. Sur toutes ces questions, Messieurs, votre Société a eu le bonheur de provoquer et d'obtenir souvent de remarquables travaux. La conscience et le talent des écrivains ont répondu à votre appel et ont contribué, sous vos auspices, à préparer de bonnes lois par le développement de sages théories, d'idées justes et fécondes.

Quand elle est en contact avec d'aussi graves intérêts, la littérature revêt un caractère d'élévation sérieuse et d'utilité sociale qui augmente l'attrait qu'elle inspire et la puissance qu'elle peut exercer. Vous avez pour les lettres, Messieurs, un culte judicieux qui vous honore, car vous voyez en elles une des expressions nécessaires de la civilisation d'un grand peuple. C'est dans cette pensée que vous avez recherché, quelle devait être en France l'influence du Gouvernement représentatif sur la littérature. Vous avez aussi examiné si, dans l'instruction de la jeunesse, l'art de dire doit précéder l'art de raisonner, si la réthorique doit précéder la logique. Comment pouviez-vous mieux montrer que, pour vous, la littérature n'est pas chose arbitraire et frivole, que ses règles doivent découler des lois même de l'esprit humain, et que son application doit tourner tout entière au profit du corps social ?

Vous ne pouviez non plus, Messieurs, oublier la religion. Vous avez reconnu en elle le guide de l'homme et le fondement des sociétés. Justement préoccupés de la grandeur et des bienfaits du christianisme, vous avez voulu que la supériorité de la

morale de l'évangile, sur la morale des philosophes anciens et modernes, fût mise en lumière. Il y a un an, vous demandiez quels seraient les moyens les plus en harmonie avec nos institutions de ranimer le sentiment moral et religieux, travaillant ainsi à accomplir, autant qu'il était en vous, l'accord intime et salutaire de la politique et de la morale, de la société et de la religion.

C'est, Messieurs, le caractère et l'honneur de votre utile association d'avoir toujours étudié les besoins moraux du pays pour y satisfaire dans la mesure de vos forces.

Cette année, un de vos correspondants appelle encore vos méditations sur les travaux long-temps négligés de l'archéologie. Déjà vous en avez compris l'importance, et vous avez recommandé à mon attention ces monuments, dont la vue rend populaire le sentiment des arts, et perpétue sur le sol les souvenirs du passé.

Je m'efforcerai de seconder votre desir et de remplir à la fois les vues du Ministre éclairé à qui la surveillance de ces monuments est confiée. Par un don qui n'est réservé qu'aux natures privilégiées, et au milieu des travaux si divers de la politique et du Gouvernement de l'Etat, tout ce qui tient à l'art, à la science, à l'histoire est présent à sa pensée. En voici une nouvelle preuve qui, je le pense, excitera l'intérêt de cet auditoire, c'est une lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique prescrit des recherches dans toute la France, pour découvrir les lettres d'Henri IV qui, jusqu'ici, ont échappé à la publicité et à la curiosité si légitime de ses admirateurs.

« Monsieur le Préfet,

« J'ai décidé qu'il serait formé et publié, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, un recueil complet des lettres-missives de Henri IV. Je viens réclamer votre concours pour les travaux préparatoires de cette importante collection, et vous prier de vouloir bien faire rechercher, dans les bibliothèques publiques et dans les dépôts d'archives du département que vous administrez, toutes les lettres ayant un caractère d'authenticité personnelle, écrites par Henri IV, soit avant, soit depuis son avènement au trône de France. La correspondance de ce prince était si étendue, qu'il n'est presque point de localité où l'on ne puisse en trouver quelques traces.

« Je ne doute pas que les personnes qui pourraient posséder des lettres de Henri IV, ne s'empressent de contribuer à une publication qui doit intéresser tous les amis de notre histoire nationale.

« Je désirerais, Monsieur le Préfet, qu'il vous fût possible d'obtenir de ces personnes, soit la communication, soit la transcription de ces lettres.

« Toutes les fois que l'on voudra bien mettre à votre disposition les documents originaux, je vous serai très-obligé de me les transmettre le plus tôt possible. J'aurai soin qu'ils vous soient renvoyés dans le plus bref délai. Lorsque le manuscrit ne pourra m'être transmis directement, vous voudrez bien recommander qu'il en soit fait une copie exacte, et que l'orthographe, quelque défectueuse qu'elle puisse être, soit scrupuleusement conservée. Je vous prie également de m'indiquer les sources d'où proviennent les lettres que vous aurez recueillies, afin que l'éditeur de la col-

lection puisse mentionner les noms des personnes dont l'obligeance aura concouru à la compléter.

J'espère, Monsieur le Préfet, que vous aurez bientôt à m'annoncer le résultat des premières recherches exécutées sous votre direction. Je suis assuré d'avance de l'empressement que vous mettrez à seconder une entreprise, dont vous pouvez mieux que personne apprécier l'importance et l'intérêt.

Agréez, Monsieur le Préfet, etc.

Le Pair de France, Ministre de l'Instruction publique,
Signé: VILLEMAIN.

Je recommande, Messieurs, l'objet de la lettre de M. le Ministre de l'instruction publique aux membres de la Société et à toutes les personnes du département qui, ayant en leur possession des lettres de Henri IV, auraient conservé jusqu'ici, pour elles seules, ces précieux fragments de l'histoire.

En rappelant le nom de ce bon Prince dont le nom se lie aux souvenirs de la ville de Châlons, et dont l'image décore la salle de vos séances annuelles, comment puis-je oublier qu'en 1814, à cette époque où la France était à la fois déchirée par le fer de l'étranger et ses propres dissentions, vous mettiez au concours et vous demandiez à l'histoire la politique qu'avait suivie Henri IV, pour réunir et concilier tous les esprits. C'était-là, Messieurs, une haute inspiration et vraiment patriotique, que d'élever aux yeux de tous, au milieu de nos malheurs, le nom de ce roi populaire qui purgea le sol de la France de la présence de l'étranger, et dont la vie fut aussi une résistance continuelle contre les excès de tous les partis. C'était faire

des souvenirs du passé une utile leçon; c'était dire à la France, qu'après tant de tempêtes, elle ne pouvait trouver le port que dans la réprobation unanime de tous les excès et de tous les crimes politiques, de quelque part qu'ils viennent, à quelque parti qu'ils appartiennent. Ces conseils, Messieurs, que vous adressiez au pays en 1814 sous la forme d'un éloge historique, sont encore opportuns de nos jours. Aujourd'hui encore, il est nécessaire d'opposer aux fureurs des partis, la sagesse et la fermeté de tous les bons citoyens. Heureusement nous voyons sur le trône un Prince qui tient à son aïeul par de glorieuses analogies. A son avènement, le Roi des Français n'a pas trouvé la France moins divisée qu'à l'époque où catholiques et protestants luttaient ensemble : comme Henri IV, il s'est interposé au milieu des partis et leur a fait une obligation commune du respect des lois et de l'humanité. Modération glorieuse, héroïque, car elle a appelé sur la tête du Prince qui la déploie toutes les fureurs de l'anarchie, qui frémit de se débattre sous un frein qu'elle ne peut briser. La destinée n'épargne pas les épreuves au Prince illustre qui nous gouverne : dernièrement encore, le crime s'exaltant jusqu'au délire a tenté de le frapper dans ce qu'il a de plus cher, dans ses enfants. On dirait qu'une effroyable lutte s'est engagée entre le génie du mal et le génie du bien; mais la Providence étend, sur la tête sacrée du Roi et sur sa famille, une protection visible, et à l'infamie du crime, elle attache une continuelle impuissance.

C'est à la haute sagesse du trône, à cette politique à la fois si conciliante et si courageuse que nous devons, Messieurs, la sécurité et les laborieux loisirs qui nous

permettent de travailler aux améliorations sociales, aux progrès de l'agriculture, du commerce, des sciences et des arts. Administrateurs, propriétaires, écrivains, publicistes, industriels, savants, nous avons tous à nous acquitter envers le pays d'une dette de travail et de dévouement. Cette obligation est perpétuellement présente à vos esprits, Messieurs, et la Société d'agriculture de Châlons n'a qu'à continuer de marcher avec la même persévérance, avec le même succès dans la carrière qu'elle s'est ouverte : elle y trouvera pour récompense la conscience du bien qu'elle aura fait, la reconnaissance et l'estime de tous les bons citoyens.

DISCOURS

De M. J. GARINET, président annuel.

DE L'EMPRISONNEMENT ANCIEN ET MODERNE EN FRANCE,

comparé

a celui des États-Unis et de l'Angleterre.

Messieurs,

Personne n'a contesté sérieusement à la société le droit de punir ceux qui troublent son repos ou qui violent ses lois; mais, en privant de leur liberté les coupables, la société doit chercher les moyens de les améliorer.

Pour la plupart des écrivains qui, dans ces derniers temps, ont examiné cet important sujet, il ne s'agit rien moins que de renverser tout ce qui est, et de moraliser les prisonniers au moyen de tortures physiques et morales.

On propose de les traiter en ennemis, en proscrits, en esclaves, de les détenir dans des cachots cellulaires privés d'air et de jour, isolés entièrement du commerce des autres hommes, de les condamner à un silence absolu, sans consolation religieuse; enfin de leur faire éprouver toutes les souffrances inventées par une fausse philantropie, qui n'est au fond,

que haine, colère, impuissance avouée et reconnue, de parvenir à les rendre meilleurs par des voies plus douces; et ce régime si rigoureux, on veut l'étendre à des prévenus, à des accusés présumés innocents tant qu'ils ne sont pas jugés coupables, et tout cela, dit-on, dans leur intérêt (1).

En France, Messieurs, pendant plusieurs siècles les prisonniers furent abandonnés aux soins de la charité publique. Louis XIV ordonna de leur fournir du pain, de l'eau et de la paille bien conditionnés (2). Un peu plus tard leur ration de pain de pur froment fut fixé à une livre et demie par jour (3).

A la fin du règne de Louis XV et au commencement de celui de Louis XVI, on s'occupa plus sérieusement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors de la réforme de la législation criminelle et des prisons.

Malgré les embarras financiers de cette époque, Louis XVI ordonna la construction d'une maison-modèle abondamment pourvue d'air et de jour: les sexes devaient y être séparés, les détenus occupés à des travaux, et les prévenus séparés des condamnés.

« Nous ne voulons pas, dit le Roi dans sa déclaration, risquer que des hommes accusés ou soupçonnés injustement et reconnus ensuite innocents par les tribunaux, aient essuyé d'avance une punition rigoureuse par leur seule détention dans des lieux ténébreux et mal-sains, et notre pitié jouira même d'avoir pu adoucir pour les criminels ces souffrances inconnues et ces peines obscures qui, du

(1) Lettre sur le système pénitentiaire, aux membres des Conseils généraux, par M. de Metz. — Paris, 1818.

(2) Ordonnance criminelle de 1670, art. 25, titre XIV.

(3) Art. 11, règlement du 18 juin 1717.

» moment qu'elles ne contribuent point au maintien
» de l'ordre par la publicité et pour l'exemple, de-
» viennent inutiles à notre justice, et n'intéressent
» plus que notre bonté (1). »

Sous l'ancien régime, la police des prisons appartenait aux juges civils ordinaires, et non aux lieutenants criminels ou de police, dont on redoutait la sévérité pour les prisonniers qu'ils avaient condamnés. On se souvenait que l'offre du célèbre mécanicien Balbany, de donner la question préparatoire aux accusés sans briser leurs os, avait été rejetée par les magistrats de la Tournelle, comme dangereuse pour la bonne administration de la justice.

Pendant la période révolutionnaire, il ne fut pas question d'introduire des changements dans la discipline intérieure des prisons.

L'empire, qui devait introduire l'ordre partout, promulgua son Code pénal et son Code d'instruction criminelle.

Pour l'exécution de ces deux Codes il faut des prisons préventives et des prisons répressives.

Toute l'économie de cette organisation repose sur la séparation absolue, dans des maisons distinctes, soumises à un régime différent, des prévenus d'avec les condamnés; sur la mesure de la peine proportionnée à la mesure du délit ou du crime; sur la classification des prisons suivant les différents genres de délits; sur la séparation des âges, des sexes, et sur l'obligation de travail imposée à tous les détenus (2).

---

(1) Déclaration de Louis XVI, du 30 août 1780. — Arrêt de règlement du Parlement de Paris, homologué le 19 février 1782.

(2) Circulaire de M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, aux préfets, du 20 octobre 1810.

La police des prisons appartient aujourd'hui à l'autorité administrative, aux préfets, aux sous-préfets, aux maires et aux commissions de surveillance.

L'établissement pénal de l'empire a été jugé diversement, le savant professeur de Heidelberg, Mittermaier, a beaucoup vanté notre législation pénale, qui se distingue par la simplicité de son système. « La » France, dit-il, en créant sa législation pénale, a » porté dans son œuvre ce discernement, cet esprit » d'application qui lui est propre. » Les règlements qui concernent nos prisons ne sont pas susceptibles d'une grande amélioration, depuis que les jeunes détenus occupent des prisons spéciales, que le service des maisons centrales de femmes est remis aux sœurs de la charité, et que les abus des cantines sont sévèrement réprimés. On y vend maintenant que des mets communs dont la liste est dressée; le vin, l'eau-de-vie, les liqueurs, le tabac, sont proscrits (1).

Toutes les améliorations praticables sont à-peu-près obtenues. Si on pouvait empêcher les détenus de communiquer ensemble pendant la nuit, la réforme des prisons serait complète (2).

Le luxe des prisons, surtout celui des maisons centrales, a été l'objet d'assez vives attaques; voyons donc ce que les règlements accordent à ces prisonniers.

Chaque détenu a une ration de pain bis-blanc de 75 décagrammes, une portion de soupe aux légumes

(1) Décision de M. Gasparin, ministre de l'intérieur, du 11 mai 1839.

(2) Opinion d'un ancien préfet de police (M. Gisquet) sur le système pénitentiaire. — Journal de la Société de la morale chrétienne, tome XVIII, n° 6, p. 238 et suiv.

d'un litre et une cruche d'eau (1). Si un peu de viande vient quelquefois animaliser la soupe aux légumes, cette dépense est couverte par le tiers du produit du travail de celui à qui cet adoucissement est accordé. Le vêtement consiste en une chemise, une veste, un pantalon et une paire de sabots; les femmes ne sont pas vêtues plus confortablement que les hommes.

Dans les maisons centrales, les détenus couchent sur un lit de fer garni d'un matelas peu épais. Dans les maisons départementales, ils n'ont ordinairement que des paillasses, ou de la paille qu'on renouvelle chaque semaine.

Le travail dans toutes les maisons centrales est mis en adjudication à tant de centimes par tête de détenu, et il ne manque jamais. Dans les prisons départementales on occupe les détenus comme on peut et autant qu'on peut.

Pour juger de la supériorité de notre système d'emprisonnement sur celui qui est en usage chez les étrangers, il suffit de comparer ce qui se passe dans les maisons centrales de France, avec les prescriptions mises en usage dans les pénitenciers américains et anglais.

Nos maisons centrales sont saines, l'air y circule librement; les cellules, en Amérique et en Angleterre, placées au rez de chaussée, sont humides en hiver; aux étages supérieures, elles sont brûlantes en été. On y respire constamment un air corrompu qu'on a cherché à renouveler par le moyen des ventilateurs et sans beaucoup de succès.

---

(1) Arrêté du 23 nivôse an XI; circulaire du 25 novembre 1818.

La surveillance des pénitenciers étrangers exige un grand nombre d'agents ; il en faut bien moins chez nous. Malgré les précautions minutieuses prises pour la sûreté des pénitenciers en Amérique et en Angleterre, les doubles portes en fer des cellules, et les serrures qui en ferment cinquante à la fois, les évasions y sont bien plus fréquentes qu'en France. On a déclaré aux États-Unis qu'on n'avait pas obtenu dans les pénitenciers une suffisante sûreté (1).

Il a été fait, dans les pénitenciers américains, des essais sur le régime alimentaire des détenus. On leur a distribué chaque jour du pain, du café, de la soupe, du bœuf désossé, des pommes de terre à discrétion, une bouillie de farine de maïs, du sel et du poivre en quantité (2) ; d'autres ont été soumis au régime débilitant : une demi-tête de bœuf dut fournir le bouillon pour cent vingt personnes (3). Le régime tonique déterminait de fréquentes congestions cérébrales ; le régime débilitant produisit le scorbut.

Le coucher, dans les pénitenciers étrangers, est si mauvais, que par condescendance on accorde quelquefois un lit au détenu ; mais sous la condition qu'il sera placé en pente, ce qui le contraint de s'y coucher presque droit. Les femmes n'ont pas de couvertures : en hiver, elles se serrent les unes contre les autres, au nombre de deux ou trois par cellule. Les commissaires anglais disent naïvement, dans leur rapport, que les femmes ont pris cette habitude pour

(1) Blouet, p. 18, 21, 28, etc.

(2) Report of the Comittee of the house of commons, 8 july 1823.

(3) Report of the physicians doctors Latham et Roget, 5 april 1823.

suppléer par leur chaleur naturelle au manque de couvertures (1). Si froide que soit la saison, il est défendu aux hommes de couvrir leur tête pendant la nuit. Des détenus ont laissé croître leurs cheveux pour éluder la défense; mais un règlement ordonne de les tondre tous les mois.

Avant d'aller plus loin, il nous paraît nécessaire, Messieurs, de bien nous entendre sur tout ce qui constitue le système pénitentiaire dans les États-Unis et en Angleterre.

Nous serions dans une erreur complète, si nous croyions qu'il en existe un bien arrêté, uniforme, invariable. Ce système varie d'un pénitencier à l'autre. En Amérique, en Angleterre, ils en sont encore à des essais. Les commissaires français, envoyés à la recherche de ce système pénitentiaire, ne l'ont pas trouvé.

Vous ne reconnaissez aucune trace ni d'organisation, ni d'éducation pénitentiaire dans la réforme américaine des prisons. Le système a pour but d'empêcher la corruption mutuelle des détenus et de produire l'intimidation; puis il marche à ce but unitaire par deux principes différents, celui de la solitude et celui de la réunion.

Ces deux principes sont nettement formulés et mis en pratique dans les deux pénitenciers-modèles d'Auburn dans l'état de New-York, et dans le pénitencier de l'Est, à Philadelphie, plus connu sous le nom de Cherry-Hill.

A Auburn, les détenus travaillent dans des ateliers

---

(1) Crawford et Russel, p. 198.

pendant le jour ; mangent en commun dans des réfectoires ; recoivent en commun l'instruction religieuse (nous dirons comment), et sont enfermés dans des cellules solitaires pendant la nuit.

A Cherry-Hill, il n'y a ni chapelle ni infirmerie, ni dortoir, ni réfectoire ; on y trouve des cellules, puis encore des cellules qui forment autant de prisons complètes dans la prison même. Il n'y a jamais pour le prisonnier nécessité d'en sortir. Dans sa pureté primitive, le système pensylvanien repose sur l'isolement absolu de jour et de nuit, sans travail ; depuis, on y a ajouté le travail, et il n'y a plus d'isolement absolu.

Pour justifier l'isolement cellulaire silencieux, le confinement solitaire, on a dit : Le malfaiteur isolé se replie sur lui-même, sa conscience lui représente comme dans un miroir ses fautes passées et le prémunit contre des rechûtes.

C'est trop compter sur l'action de la conscience chez les criminels ; ils l'appellent *la muette* dans leur argot, parce qu'elle ne leur parle pas.

Les détenus ont besoin d'être aidés, d'être encouragés pour prendre une bonne résolution, et la prendraient-ils d'eux-mêmes que, dans leur isolement, ils ne pourraient la mettre en pratique, ni se fortifier dans l'exercice de bonnes habitudes.

Le silence tant recommandé à Auburn est établi, dit-on, entre les détenus, pour opérer cette séparation morale qui les prive de toute communication dangereuse, et ne leur laisse des rapports sociaux que ce qu'ils ont d'inoffensif (1).

---

(1) Du Système pénitentiaire, par MM. de Beaumont et Tocqueville.

Mettre des hommes ensemble, et les contraindre au silence par la crainte des coups, excite avec raison l'indignation de M. de Metz. Le docteur Julius appelle le silence absolu le nouveau supplice de Tantale.

Les commissaires français, dans leur visite à Auburn, ont constaté que le même détenu avait été fouetté en leur présence, à dix-neuf reprises différentes, dans la même heure, pour infraction à la loi du silence. Nulle part on n'a pu l'obtenir. Les moyens de communication entre les détenus se reproduisent par signes, par lettres, et même de vive voix. « On conviendra, « disent les inspecteurs des prisons d'Angleterre, « qu'il est déplorable de voir tant d'argent dépensé « pour obtenir un tel résultat. »

On s'est fort appuyé en France de l'autorité de MM. Crawford et Russel qui, dans leur rapport au Parlement, s'étaient prononcés en faveur de la prescription du silence absolu dans les prisons. Voici ce que M. Crawford écrit à M. de Metz. « Je n'hésite pas « à vous dire que si, lors de la rédaction de mon rap- « port, j'avais connu tous les inconvénients de la loi « du silence, comme j'ai été à même de le faire depuis, « aucune considération n'aurait pu m'empêcher de « protester avec force contre son application, sous « quelque forme, sous quelque modification que ce « soit. » (1)

Le système pénitentiaire des Auburnois ne peut se passer des châtiments corporels. On avait aboli la

(1) Lettre de M. Crawford à M. de Metz, p. 57.

peine du fouet dans le pénitencier de Wethersfield; elle y a été rétablie. Des gardiens de prison l'administrent même aux femmes.

Le docteur Franklin-Blache a trouvé à Cherry-Hill, dans le quartier de l'isolement, une fille nommée Rachel, baignée dans son sang, dont les chairs pendaient en lambeaux, par suite des coups de fouet qu'elle avait reçus quoiqu'elle fût enceinte, *et précisément parce qu'elle l'était.* M. de Metz a vu un gardien frapper avec tant de violence une malheureuse femme que chaque coup de fouet imprimait dans sa chair une marque profonde.

Dans quelques pénitenciers, on a substitué au fouet pour les femmes, le carcan-boîte. La femme condamnée à ce supplice est renfermée dans une grande boîte, ayant à son extrémité supérieure une ouverture par où passe sa tête; d'autres boîtes plus petites, et dans l'intérieur de la grande, serrent ses pieds et ses mains; elle se trouve ainsi condamnée à l'immobilité.

Je suis bien loin, Messieurs, d'avoir épuisé la nomenclature des supplices en usage dans les pénitenciers étrangers, je ne parlerai plus que du tréadmill et du tréadwheel.

On place les détenus sur des marches à huit pouces de distance, ou à dix-sept l'un de l'autre, à côté et au-dessus d'une roue perpendiculaire; chacun d'eux a besoin d'appuyer de toute sa force pour la tourner. Dans l'origine cette roue se rattachait à une mécanique pour moudre le blé et elle servait de moteur, mais aujourd'hui on lui a enlevé son nom de tréadmill, *moulin à marches*, pour y substituer celui de tréadwheel, *roue à marches*. Quand le tréad-

wheel fonctionne, il bat l'air : c'est la roue d'Ixion renouvelée des enfers.

Un détenu n'est pas appliqué pendant trois mois à cette machine sans perdre ses forces, sans maigrir extraordinairement, sans tomber dans l'abattement dont il est fort rare qu'il se relève tout-à-fait.

Sous le rapport moral, voici ce que disent du tréadmill les inspecteurs des prisons d'Angleterre dans leur second rapport.

« Décidément, sous le point de vue moral, le » tréadmill s'est montré nuisible, soit en favorisant » les communications entre détenus, soit en laissant » leur esprit oisif pendant long-temps, soit enfin en » détruisant chez eux toute espèce de stimulant, parce » que le travail n'est pas productif. »

Des essais ont été faits dans les prisons centrales de France, pour voir les résultats qu'on obtiendrait chez nous des procédés américains et anglais.

Quand dans les pays étrangers on a adopté le système pénitentiaire, il y a été introduit en vertu d'actes législatifs. Un changement si notable aux prescriptions pénales ne pouvait avoir lieu avec des formes trop solennelles. En France, on s'est mis à l'œuvre en attendant la loi. M. Salaville, à Clairvaux, a fait sur les détenus des expériences relatives à la réclusion solitaire absolue.

Ses effets généraux se succèdent dans l'ordre suivant :

Première période : Abattement allant quelquefois jusqu'à la stupéfaction.

Deuxième période : Exaltation violente se manifestant chez les uns par l'expression du regret, chez les autres par d'instantes prières d'abréger la réclusion

imposée, chez d'autres par des cris et des actes de colère, et faisant naître des idées de suicide chez plusieurs.

Troisième période : Calme chez tous, soumission apparente chez le plus grand nombre ; chez les autres, silence morne et dédaigneux, et expression de bravade dans les gestes et l'air du visage.

» M. Salaville ajoute : La réclusion solitaire sans » travail est un remède dangereux, violent, incer- » tain, qui ne doit être employé qu'avec une extrê- » me circonspection ; et tout règlement qui aurait » la prétention de l'infliger comme peine, en li- » mitant la durée selon la gravité de la faute, serait » essentiellement mauvais. Si les détenus venaient à » s'habituer à ce genre de vie, tout l'effet de la ré- » pression et de l'intimidation serait infailliblement » perdu.

Les expériences faites à Riom sur la réclusion solitaire avec travail dans dix cellules, n'ont pas réussi. Les détenus ne travaillaient pas : « ils sont complète- » ment isolés, écrit le directeur ; mais cette réclusion » solitaire ne les corrige pas et sert seulement de » frein momentané à la violence du caractère et à la » méchanceté de quelques-uns. »

L'isolement simple, celui qu'on appelle aux États-Unis l'isolement relatif, a été accompagné dans une de nos maisons demi-cellulaires de femmes, d'actes de libertinage si honteux qu'il a fallu y renoncer. Ces scènes ne peuvent plus se représenter, depuis que les sœurs de la Charité sont chargées de la police de ces maisons centrales. A Montpellier, on avait voulu essayer pour les femmes du silence absolu ;

mais le directeur écrit au Ministre que, pour empêcher les femmes de parler, il ne connaît pas d'autre moyen que celui de les bâillonner. Il a été impossible de faire respecter la loi du silence à Clermont, à Gaillot et à Beaulieu.

La cellule ténébreuse a été construite au pénitencier de Lyon; on y a descendu des femmes affaissées sous le poids d'un collier de fer, auquel était attaché une chaîne du même métal. Ces femmes étaient coupables d'insubordination (1).

Le tréadmill avait été dressé dans la prison de Toulouse, mais les membres du conseil de santé en ont demandé la suppression (2).

On nous avait dit pourtant que nous n'avions pas à redouter en France l'introduction des châtiments corporels dans les prisons; on l'a fait, mais on s'est jusqu'ici borné à des essais.

Nous pensons qu'on ne peut arriver à la régénération morale des condamnés que par le travail et l'instruction religieuse.

Nous avons rattaché au travail dans les maisons centrales de France, des idées d'ordre et d'avenir, en intéressant les détenus à travailler : les deux tiers du produit leur appartiennent. Un acte du Parlement d'Angleterre, de 1837, retire tout salaire aux prisonniers, et les règlements des pénitenciers des Etats-Unis tendent à arriver au même résultat.

L'instruction morale et religieuse est donnée dans toutes les prisons de France aux détenus par des cha-

---

(1) Journal de la Société de la morale chrétienne, tome XVI, n° 3, p. 130.

(2) Parent-Duchâtel, tome 2, p. 277.

pelains ou des aumôniers. Le Gouvernement pensylvanien a refusé, pendant très long-temps, de faire les frais d'un chapelain dans sa prison-modèle de Cherry-Hill. Dans le système cellulaire d'isolement absolu, il ne peut y avoir d'instruction religieuse en commun, Cherry-Hill n'a pas de chapelle. Quand on fait venir un Ministre de la religion, il se place dans un corridor sur lequel donnent les cellules dont on ouvre les portes. Là, le Ministre prononce un sermon et une prière le plus haut qu'il peut : il ne voit pas les détenus et les détenus ne le voyent pas non plus. Quand il a fini dans un corridor, il passe dans un autre où le même exercice recommence.

Dans quelques pénitenciers du système d'Auburn, on a réservé pour l'instruction religieuse, une salle basse éclairée de quelques lampes. La demi-obscurité favorise bien des désordres parmi ces catéchuménes du système Auburnois, et cette instruction religieuse, destinée à produire de bons effets, manque tout-à-fait son but.

En Amérique, la plupart des pénitenciers manquent d'infirmeries. Quand un cellulé est malade, on l'extrait de sa cellule pour le placer dans une autre un peu plus spacieuse. Là, il est abandonné sans secours. Ses cris, ses gémissements ne peuvent être entendus; il ne peut ni appeler ni sortir. Des malades confinés dans ces cachots ont été asphixiés, d'autres ont eu les pieds gelés, d'autres ont été trouvés morts, attachés à la serrure de leurs cellules qu'ils s'efforçaient vainement d'ouvrir (1).

---

(1) Journal médical du docteur Franklin-Blake, 28 octobre 1830. Blouet; rapport, p. 58. — M. de Metz; tableaux annexés, p. 99.

En France, nous entendons autrement l'exercice de la charité, à l'égard des prisonniers malades. Tous les soins spirituels et corporels leur sont prodigués, et ils ne quittent pas ce monde devenu si triste pour eux, sans consolation et sans espoir.

La présence des prêtres dans les prisons y a opéré un grand bien. Quand la Société royale laissait à l'état de théorie l'instruction des prisonniers, les aumôniers l'introduisaient et à leurs frais. Ils ont formé des écoles, des bibliothèques dans les maisons centrales, et les chapelains, dans les maisons départementales, ont suivi ce bel exemple. Les prêtres interrogent les prisonniers sur leurs lectures.

Dans les pénitenciers américains on a proscrit les livres, même la bible, et si on la tolère à Auburn, c'est par grâce ; mais la plupart des détenus ne savent pas lire, l'écriture y est généralement défendue. En France on a trouvé pour les détenus la scriptologie.

Dans les pénitenciers américains et anglais, il y a un grand luxe de punitions et point de récompense. En France, chaque année les commissions de surveillance dressent une liste des prisonniers qui se sont bien conduits, et les recommandent à la clémence du Roi.

Quand on proclame l'excellence d'un système, il faut bien un peu l'apprécier par ses résultats. L'école pénitentiaire prétend réformer le moral des prisonniers, même aux dépens de leur santé ; elle ruine leur santé, et ne réforme pas leur moral. Cette école a la prétention d'obtenir par l'isolement l'extirpation d'un vice qui ne change que de forme par l'isolement. Des dortoirs communs, bien éclairés, bien surveillés, valent mieux pour la police des mœurs que des

cellules. Plus on a de témoins, plus on est réservé dans ses actions (1).

L'isolement cellulaire est la cause première d'une infinité de maladies. Des faits d'aliénation mentale ont été observés plus fréquemment à Cherry-Hill qu'ailleurs. Il résulte d'observations suivies faites au pénitencier de Genève, qu'avec l'isolement cellulaire silencieux, l'aliénation mentale s'y est déclarée avec les mêmes symptômes. Les aliénés sont constamment dans la crainte des coups et des mauvais traitements (2).

Cependant c'est ce système qu'on propose en dernière analyse d'adopter pour nos prisons, quoiqu'en général l'isolement abrutisse et endurcisse les prisonniers (3).

Ce système d'isolement cellulaire silencieux repose sur ces deux principes : l'amélioration forcée par la souffrance et le malheur, et l'intimidation par la prison la plus dure.

Un ministre du Roi avait dit que, quand les lois infligent une peine, ce n'est point une vengeance qu'elles exercent, et que l'existence matérielle du condamné, sans être meilleure en prison qu'elle ne serait s'il était libre, doit néanmoins n'être pas douloureuse (4). Un docteur de l'école lui a répliqué que c'est une hérésie condamnable de dire, que la peine

---

(1) *Voyez* les réponses des directeurs au Ministre de l'intérieur.

(2) Rapport du docteur Gosse, p. 259.

(3) Lettre de M. de Metz à MM. les membres des Conseils généraux. *Imprimerie royale*, 1838, in-8°.

(4) Rapport du duc Decazes au Roi, 9 avril 1819.

prononcée n'est pas une vengeance, que la peine subie ne doit pas être une douleur, et il affirme ensuite que la justice pénale est une vengeance sociale, la vengeance sociale une légitime satisfaction, la satisfaction une expiation, l'expiation une douleur réelle de l'ame et du corps.

Ainsi raisonnait l'inquisition. L'école pénitentiaire a emprunté d'elle ses arguments et ses supplices; elle est réduite, cette école, à proclamer tout à la fois son impuissance et la nécessité de revenir aux procédés cruels des âges les plus barbares, procédés abandonnés, détruits sans retour sous les efforts de la réprobation générale.

On reproche au système actuellement suivi les nombreuses récidives des condamnés, parce qu'on prétend que le mauvais régime intérieur de nos prisons s'oppose à l'amélioration morale des prisonniers.

La récidive a sa source au dehors bien plus encore qu'en dedans de la prison : toutes les maisons centrales en France sont sous la même discipline, le nombre des récidives devrait être partout le même; cependant il varie beaucoup d'une maison à l'autre. Le contingent fourni par Paris est hors de proportion avec tous les autres. Ceux qui échappent à l'action de la justice sont plus nombreux que ceux qu'elle atteint, et cependant il y a des criminels qui n'ont jamais été en prison : ce n'est pas là assurément qu'ils se sont corrompus.

La véritable source des récidives, c'est l'irréligion, l'ignorance, l'égoïsme, la contagion de l'exemple, les vices de nos institutions sociales, et le préjugé fatal qui fait regarder la population des prisons comme uniquement composée de criminels vicieux

et incurables. Parce qu'ils ont violé une fois les principes sociaux, on croit qu'ils les violeront toujours ; l'opinion publique ne croit ni au repentir des condamnés ni à leur amendement.

L'obstacle qui s'oppose le plus invinciblement à ce que le libéré redeviennne honnête homme, est l'intime conviction qu'il a de l'inutilité de ses efforts pour le paraître ou l'être en effet. « Quand l'homme, » dit M. de Châteaubriand, a commis une faute qu'il » suppose irréparable, l'orgueil lui fait chercher un » abri dans cette faute même. » Voilà l'histoire de la plupart des condamnations en récidive (1).

Que le système pénitentiaire rende affreuses, inhabitables, meurtrières ses cellules, il ne changera rien aux préjugés du public. Seulement, on s'éloignera de plus en plus d'un libéré dont le caractère aura été aigri par les mauvais traitements, et qui, dans son isolement prolongé, sera devenu étranger à toute idée sociale.

La dépense, pour mettre à exécution le système pénitentiaire en France avec le mode d'Auburn, s'éleverait à cent millions de francs, suivant les plus basses estimations.

Avec le système de Cherry-Hill, il faudrait raser toutes nos prisons, les reconstruire, y pratiquer cinquante mille cellules pour les condamnés, et soixante-dix mille pour les prévenus et les accusés.

Le pénitencier des jeunes détenus à Paris a coûté cinq millions (2) ; il ne peut contenir que deux cent

---

(1) De la Réforme des prisons en France, par M. L.-M. Moreau (Christophe).

(2) M. Victor Foucher. De la Réforme des prisons, p. 80.

cinquante prisonniers. Sur le taux de cette dépense, il en coûterait à la France, pour le logement de tous ses prisonniers, deux milliards quatre cents millions.

Ces dépenses excessives ont donné un grand crédit au système pénitentiaire le plus rigoureux, celui de Cherry-Hill. Il exige un grand nombre d'agents, met en haleine les architectes, les entrepreneurs de construction, les directeurs, les inspecteurs, les employés et ceux qui ont des prétentions à l'être. « Ce » système, dit M. Aubanel, n'a d'autre utilité que » celle d'enrichir aux dépens du trésor les architec- » tes et les entrepreneurs de constructions (1). »

Un député a dit à la tribune que tout le monde était d'accord pour recevoir en France le système penitentiaire, et pour l'adapter à nos prisons (2); il est permis d'en douter. Quand ce système aura été soumis à la discussion, il peut fort bien arriver qu'il succombe, et alors toutes les dépenses faites pour sa mise à exécution seront perdues entièrement.

Mais si, contre toute espérance, une majorité dans les deux Chambres venait à se déclarer pour l'adoption d'un système opposé à nos mœurs, à notre caractère, ennemi de toute sociabilité, il faudrait en subir toutes les conséquences jusqu'au jour où il serait démontré qu'on s'est engagé dans une fausse voie; et que ce n'est pas par des supplices qu'on peut arriver jamais à la régénération morale des prisonniers (3).

---

(1) Aubanel, p. 13.

(2) Moniteur, séance du 16 juillet 1839, p. 1401.

(3) *Voir* l'excellent ouvrage publié par M. le marquis de la Rochefoucauld-Liancourt, député du Cher, intitulé : *Examen de la théorie et de la pratique du Système pénitentiaire*. Paris, in-8°, 1840.

Qu'on ne se flatte pas de pouvoir introduire en France le système pénitentiaire sans l'emploi des châtiments corporels. Nulle part on n'a pu s'en passer, et cependant il est reconnu, même en Amérique, que *l'action dégradante des châtiments corporels, souvent injustement appliqués, enlève aux prisonniers tout sentiment d'honneur, les abrutit, et leur communique les vices de l'esclave* (1).

Les châtiments corporels sont par eux-mêmes la plus grave de toutes les insultes, et s'il est une circonstance où l'insulte doit être évitée, c'est surtout lorsqu'il s'agit de réformer les mœurs des prisonniers. Ce n'est pas en les torturant qu'on les rendra meilleurs, et dans ce grand œuvre de leur régénération, il ne faudrait jamais perdre de vue cette maxime :

Plus fait douceur que violence.

(1) Eleventh report of the prison Society.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1841;

PAR M. EUG. PERRIER, *secrétaire*.

MESSIEURS,

UNE Société qui a pour pensée, pour but de ses travaux, l'amélioration du pays au sein duquel elle est placée, doit venir, à certaines époques, rendre un compte public de ses recherches et de ses observations.

Elle a encore une mission qu'elle est heureuse de remplir, c'est de mettre en évidence par d'encourageantes distinctions, tout ce qu'elle a remarqué autour d'elle de pratiques utiles, d'idées heureuses, de louables efforts.

Le manque d'encouragement est un obstacle qui arrête souvent l'homme progressif. Loin d'en trouver de la part des hommes au milieu desquels il vit, il se voit souvent en butte à leurs dédains, quelquefois à leurs tracasseries. Il y a plus : l'idée qu'il propose est souvent repoussée par ceux-là même à qui elle serait

profitable. Il est donc bien que cet homme trouve quelque part un centre auquel il vienne se rattacher et où il puisse trouver protection et sympathie.

Cet appui bienveillant, l'institution au nom de laquelle je parle le lui offre.

Loin d'elle pourtant la pensée de vouloir prendre sous son patronage toutes les innovations qui surgissent dans le pays, toutes les applications qui y sont tentées.

Tant qu'elle n'est pas fixée sur leur mérite, elle ne leur doit qu'un examen attentif et impartial.

Pour toutes sans exception, elle recommandera toujours le respect; car qui peut présager le sort d'une idée, quand nous voyons aujourd'hui tant de belles applications qui à leur point de départ ont été traitées de visions et de rêveries?

Mais elle ne peut donner d'encouragement et de publicité qu'à celles qui lui paraissent porter avec elles des germes d'une fécondité assurée. Pour toutes les autres, au contraire, elle cherchera toujours à prémunir le pays contre l'inopportunité ou le danger de leur propagation.

L'observation de ces principes est surtout d'une nécessité rigoureuse dans l'examen de tout ce qui se rattache à l'agriculture.

Pour elle, aussi bien que pour toutes les autres industries, le progrès est une condition d'existence. Mais si la routine en est la plus grand ennemie, l'innovation non plus ne constitue pas toujours le progrès. Il arrive, au contraire, trop souvent qu'elle n'a pas le mérite de l'objet qu'elle a la prétention de remplacer !

Le mécompte en agriculture a bien une autre con-

séquence encore ! c'est que rien ne fait autant de tort aux méthodes perfectionnées que l'exemple de mauvaises applications. L'esprit simple et positif de l'habitant des campagnes ne se paie même pas d'un demi-succès. Il le lui faut entier ou il condamnera : pour lutter avec fruit contre cette funeste tendance, qui finirait par être si fatale à tout progrès, il faut une longue persévérance et de grands ménagements ; il faut en quelque sorte transiger avec l'ennemi ! Tel a été toujours l'esprit de cette Compagnie, et dans les différents travaux auxquels vous avez pris part cette année, Messieurs, vous avez suivi invariablement les mêmes principes.

AGRICULTURE.

Parmi les plantes qui ont été l'objet de votre étude, je citerai d'abord le *Madia-Sativa* (1). On a déja beaucoup écrit sur cette plante. Il en est peu à qui on ait accordé autant de publicité. Vous pensez avec votre rapporteur, M. Barrois, qu'elle mérite une partie des éloges qu'on lui a donnés. Sa culture est facile ; elle s'accommode assez bien d'un sol peu riche. Mais, quoiqu'on ait dit le contraire, sa réussite est beaucoup plus sûre dans les bons terrains : elle ne paraît pas sujette à autant d'accidents que les autres plantes oléagineuses. La nature visqueuse de ses feuilles et son odeur repoussante doivent la préserver de l'atteinte des oiseaux et des insectes. On a avancé qu'elle résistait mieux au froid que le colza. L'expérience de cette année a prouvé au contraire qu'elle

(1) M. Barrois, *rapporteur*.

ne pouvait pas toujours traverser impunément l'hiver. Aussi, vous croyez qu'elle ne peut être cultivée avec succès dans notre pays que comme plante de mars. La grenaison est productive ; elle égale celle des autres plantes oléagineuses d'été. La fabrication de la graine pour en extraire l'huile est longue et difficile. Si le madia doit-être un jour cultivé en grand dans notre pays, il sera nécessaire de modifier les procédés en usage pour les autres graines. Le produit en huile est assez beau, en raison du peu de pesanteur de la graine. Il varie du quart au tiers du poids, c'est environ de quinze à dix-huit litres d'huile pour un hectolitre de graine. Lorsqu'elle est faite avec soin, l'huile peut rivaliser avec celle d'œillette, et c'est principalement sous ce rapport que cette culture est appelée à rendre des services, puisqu'elle créerait chez nous un produit pour lequel nous sommes tributaires de la Flandre. Le tourteau, ou résidu de l'huile, ne vaut pas celui de colza, mais il est mangé avec avidité par le bétail.

Il est une autre plante qui excite vivement l'attention de toutes les personnes dévouées au progrès de l'agriculture et de l'industrie. Je veux parler du *Polygonum tinctorium* (1) : vous avez voulu vous assurer du succès que pouvaient fonder sur cette plante ces deux grands intérêts.

M. de Sermet, votre collègue, vous a fait connaître le résultat de ses propres expériences sur sa culture et l'extraction de l'indigo que contiennent ses

(1) M. de Sermet, *rapporteur*.

feuilles. Il résulte du rapport qu'il vous a soumis, que le polygonum convient parfaitement à notre sol et à notre climat, et qu'il se plaît surtout dans les terrains marécageux. Malgré toute l'imperfection d'une manipulation en petit, il a obtenu sur la quantité de feuilles qu'il a traitées, un pour cent de très-bel indigo. L'anil des Indes occidentales, qui donne l'indigo du commerce, n'est pas plus riche en matière colorante, et on peut conclure des essais comparatifs faits jusqu'à présent, que la qualité des deux produits est identique.

Cependant, à votre jugement, la question économique n'est pas encore résolue. Vous attendrez, pour vous prononcer, de nouvelles et de plus grandes expériences. Mais quand la solution se ferait attendre, quand même elle laisserait à désirer, il ne faudrait cependant pas perdre de vue une culture dont les résultats peuvent être si importants. Rappelons-nous que les premiers essais de fabrication de sucre de betteraves n'ont point été heureux. Ce n'est qu'après de longs tâtonnements qu'on est parvenu à déterminer la quantité de matière sucrée que contient cette plante. Notons bien d'ailleurs que le même intérêt politique, que Napoléon avait en vue, lorsque sa main impériale tordait une betterave, s'attache au polygonum. Tous les moyens qui peuvent remplacer les denrées exotiques dont la guerre, ou toute autre circonstance, peuvent nous enlever l'usage, ne sont-ils pas autant de conquêtes pour notre pays ?

Vous vous êtes occupés, cette année encore, de la culture de la garance sur laquelle M. Moignon (1), notre

(1) M. Barrois, *rapporteur*.

collègue, a appelé plusieurs fois votre attention. Vous avez reconnu qne cette plante, qui s'acclimate aussi bien dans le nord que dans le midi de la France, pourrait réussir dans nos environs. Les essais tentés près de chez nous, démontrent que les terrains calcaires conviennent parfaitement à sa végétation et à ses propriétés tinctoriales. Mais en constatant ce fait, vous devez signaler aussi l'obstacle que rencontrera sa culture : elle exige de grands frais de main-d'œuvre. Elle sera donc difficile dans ce pays-ci, où l'ouvrier est si rare. C'est un obstacle qui vient souvent entraver chez nous tous les progrès en agriculture. Mais en faisant la part de la gravité de ce fait, on y trouve cette idée consolante, qu'il est une conséquence naturelle de la prospérité de notre pays.

Vous suivez toujours avec un bien grand intérêt les progrès de l'industrie de la soie dans le centre de la France, et vous entretenez l'espoir que, dans un avenir peu éloigné, notre département trouvera dans ce magnifique produit une nouvelle source d'activité et de richesses. Le ver-à-soie et l'arbre qui le nourrit peuvent s'acclimater dans nos contrées ; c'est maintenant un fait acquis. Le plus grand obstacle, le seul peut-être que l'industrie sericicole puisse y rencontrer, c'est la filature. Elle ne s'obtient qu'à l'aide de machines compliquées et coûteuses et d'ouvrières exercées. L'importance de celles-ci est surtout incalculable. La plus belle soie mal filée perd une partie de sa valeur. Le prix d'un kilogramme de soie grège, qu'on tire ordinairement de douze kilogrammes de cocons, dont le prix de revient est de 50 fr., peut varier de 45 à 100 francs, suivant que la soie

a été traitée par des fileuses plus ou moins habiles.

On place en outre difficilement dans le commerce un petit lot de soie, car le fabricant tient à faire une certaine quantité de soie semblable, afin de ne pas modifier sans cesse la fabrication, et il est presque impossible d'assortir ce qui n'a pas été préparé dans un même établissement et sous l'inspection d'un même chef. C'est trop de préoccupations pour le cultivateur. Tous ces détails ne sont pas compatibles avec ses habitudes et ses occupations. Ils n'est pas étonnant qu'il y ait eu beaucoup de débuts malheureux, et, en présence de tant de difficultés, le découragement a dû gagner bientôt beaucoup de propriétaires qui, dans le principe, avaient embrassé avec ardeur l'industrie sérigène. Il en est cependant qui n'ont pas reculé devant les obstacles. M. de Tillancourt, notre collègue, s'occupe dans ce moment, avec quelques-uns de ses amis, d'établir à Paris une filature centrale, qui fournira des débouchés à tous ceux qui, dans un rayon de quinze myriamètres, produiront des cocons (1).

Vous devez encore à M. de Tillancourt plusieurs autres communications fort intéressantes sur les essais qu'il a tentés dans son exploitation des Reclus.

Il cultive depuis deux ans deux espèces d'avoine : l'*avoine-patate*, qui est d'une excellente qualité, mais un peu difficile sur le choix du sol, et l'*avoine de Géorgie*. Celle-ci, blanche et très-pesante, ne donne pas plus d'hectolitres que les autres espèces,

---

(1) Note de M. de Tillancourt.

mais l'amande en est plus grosse et elle est par conséquent plus nutritive ; elle est en outre plus hâtive et se contente d'un sol peu riche.

Le blé de Mars, *Richel de Grignon*, lui a très-bien réussi dans un sol médiocre et argileux. Il a obtenu cette année quatre cents gerbes pour un demi-hectare, soit de huit à neuf hectolitres de grain. Ce blé se vend toujours dans le commerce un sixième au-dessus du cours de l'autre, car il est plus lourd (il a pesé, en 1840, 92 kilogrammes l'hectolitre) ; il est plus gros et rend plus de farine ; enfin, ce qui est surtout important pour la production des engrais, la paille s'élève à une plus grande hauteur que celle des autres céréales du printemps.

La ferme de Grignon, d'où ce blé a été tiré, est dans un sol calcaire analogue à celui de la Champagne. M. de Tillancourt annonce qu'il sera heureux d'offrir de ce grain aux cultivateurs qui voudraient en faire l'essai.

Notre collègue cite encore d'autres plantes dont la culture lui paraît avantageuse. Je ne puis mieux faire que de reproduire textuellement les notes qu'il vous a adressées sur chacune d'elles.

« La pomme de terre *Marjolin*, tellement hâtive » qu'on peut la récolter deux fois dans la même an- » née, peut rendre de grands services partout où » l'on veut la placer auprès d'autres plantes, car la » tige n'atteint pas au quart de l'élévation des autres » variétés et ne nuit pas à ce qui l'entoure. Le tuber- » cule est long, jaune, farineux, d'un goût agréable ; » mais il n'égale pas, je crois, en produit, les meil- » leures espèces. Il faudra donc se borner à le culti- » ver pour la cuisine.

« J'ai peine à comprendre, ajoute-t-il, pourquoi la » culture de la moutarde blanche est aussi peu répan- » due parmi nous; je ne trouve pas, je l'avoue, de » produit à la fois meilleur et plus assuré. La graine se » vend à Paris avec facilité. Les oiseaux ne la man- » gent pas sur pied, et la récolte n'offre pas les diffi- » cultés de celle du colza. Enfin, semée en automne, » elle donne au printemps un fourrage hâtif et très- » profitable aux vaches.

« La chicorée à café n'exige aucun soin; on la » sème comme fourrage au printemps ou en sep- » tembre, comme la chicorée sauvage, avec la- » quelle elle a la plus grande analogie. Seulement, » sa croissance est beaucoup plus rapide. Ses feuilles, » au lieu d'être amères, sont douces et fades et un » peu plus grandes. Enfin, on peut les couper huit fois » par année. Les vaches la mangent avec avidité et » elle convient surtout aux porcs. Quand elle est à » sa troisième année on l'arrache à la charrue, et les » racines qu'on recueille, séchées au four et pulvéri- » sées, donnent cette imitation de café si répandue » dans le commerce. Il y a, du côté de Senlis et même » plus près de nous, des fabriques où on achète la » racine pour la préparer. »

M. de Tillancourt cultive aussi le Madia-Sativa, mais il n'a obtenu l'huile que dans une proportion bien inférieure aux résultats de vos propres expériences.

Il arrive quelquefois qu'après avoir reçu la sanction d'une longue expérience, certaines applications ne tiennent plus ce qu'on semblait en droit d'en attendre. Ce sont des particularités que vous devez si-

gnaler à l'observation du praticien, pour qu'il puisse se rendre compte des circonstances auxquelles il peut attribuer le mauvais succès. C'est encore à M. de Tillancourt que j'emprunterai l'exemple d'un mécompte que lui a donné, dans une seule circonstance, l'emploi des poussières de tourbe. Partout ailleurs où il a répandu cet engrais, il a pu se convaincre, par une suite de belles récoltes, que la durée des fumiers tourbeux dépassait celle des bons fumiers d'étables.

Voici le fait qu'il signale :

« Un pré humide, couvert en 1839 de poussière « de tourbe, avait donné en 1840 une récolte mer- « veilleuse, mais non-seulement l'effet de la tourbe « ne s'est pas prolongé jusqu'à cette année, mais le « pré est devenu plus mauvais qu'il n'était auparavant. Les graminées ont presque entièrement dis- « paru; des plantes à larges feuilles de diverses familles « les ont remplacées, et la récolte a été faible et de « mauvaise qualité. Serait-ce que la quantité de tour- « be était trop forte, ou que cette substance produit « du bien quand l'année est sèche comme la dernière, « et nuit, au contraire, quand l'année est pluvieuse « comme celle-ci? Je tâcherai de continuer des ob- » servations à cet égard. »

Les dernières années ont été pénibles pour les éleveurs de bétail. Toutes les circonstances semblaient s'être réunies contre eux : de mauvaises récoltes en fourrage ; des hivers longs qui obligent de nourrir à l'étable. Dans cet état, on voit vîte la fin des provisions, et c'est alors qu'on sent tout le prix des racines fourragères. M. Lamairesse, votre collègue, pense

que le topinambour pourrait offrir une précieuse ressource aux cultivateurs. Ce tubercule réussit dans les plus mauvais sols ; il exige peu de frais de culture ; il ne craint pas la gelée et acquiert au contaire du développement si on le laisse en terre jusqu'en février ou mars.

Notre collègue vous a ensuite retracé les avantages que le seigle cuit pourrait offrir pour l'alimentation des chevaux, tant sous le rapport des excellents effets qu'il procure pour l'entretien de l'animal, qu'à cause de l'économie notable qui résulte de son emploi.

Vous devez encore à M. Lamairesse un rapport sur une nouvelle espèce d'orge appelée *Orge nanto*. Cette céréale est cultivée depuis 1838 en Russie, et s'est propagée en Allemagne l'année dernière. Les journaux de ces contrées en ont parlé avec les plus grands éloges. D'après ce qu'on en dit, elle n'occupe la terre que deux mois et demi. On peut donc faire deux récoltes dans la même saison. Un grain donne seul quinze à vingt tiges, l'épi est à six rangs, dont chacun porte quinze à vingt grains. Le grain est très-farineux et pèse autant que le blé. Vous vous proposez de faire revenir de cette espèce d'orge et d'en essayer la culture. C'est alors seulement quo vous apprécierez si elle possède réellement toutes les qualités qu'on lui attribue.

Vous avez reçu de M. Peuchot, directeur des postes de cette ville, à qui vous devez déja plusieurs intéressantes communications, un échantillon de blé de mars d'Espagne. Un de vos collègues s'est chargé d'en faire l'essai. Malheureusement l'époque des semailles de mars était déjà passée depuis long-temps

lorsque ce blé a été enterré. Il n'a pu arriver à une maturité parfaite. Vous avez pu vous convaincre néanmoins qu'il présenterait quelques avantages sur celui qu'on cultive dans notre pays. L'épi est plus long et mieux fourni ; la paille ne diffère pas de celle du blé de saison.

M. Philippar (1), professeur de culture et directeur du jardin des plantes à Versailles, votre correspondant, vous a adressé un ouvrage qu'il a publié cette année, intitulé : *Notice sur quelques outils, instruments et machines employées en culture.* D'après le rapport que M. Barrois vous a fait de ce livre, vous avez reconnu avec plaisir que la plupart des instruments qui y sont recommandés sont déjà, sauf quelques modifications, employés dans nos exploitations. Vous vous associez complètement aux excellents conseils que M. Philippar donne aux cultivateurs. Il recommande surtout la simplicité et l'économie dans la confection des instruments, et il a bien raison. C'est surtout en agriculture deux principes qui doivent présider à toutes les inventions, à tous les perfectionnements. Si défiants que soient nos cultivateurs, ils finiront toujours par adopter l'instrument utile qui sera d'ailleurs dans ces deux conditions. Nous en avons un exemple dans la machine à battre le blé, que nous voyons aujourd'hui dans nos plus petites exploitations Elle n'est devenue d'un usage aussi général, que parce que l'intelligence du petit cultivateur en saisit facilement tous les détails mécaniques,

---

(1) M. Barrois, *rapporteur.*

et parce que son prix est maintenant à la portée des plus modiques fortunes.

A l'occasion des instruments d'agriculture, vous croyez devoir recommander de nouveau aux cultivateurs, l'emploi des forces de Bohême à lames courtes et brisées pour la tonte des bêtes à laine, dont M. le Ministre du commerce vous a envoyé un modèle l'année dernière. Cet instrument est tout aussi simple et peut être établi au même prix que celui en usage : mais par les perfectionnements qu'il présente, il lui est tellement supérieur que vous ne pourriez pas comprendre qu'il ne fût pas bientôt employé généralement.

M. Picot, votre collègue, vous a soumis un appareil de son invention pour abréger la trituration des graines oléagineuses.

La fabrication de ces graines est encore très-arriérée dans notre pays. La raison en est simple; les graines n'étant point cultivées en grand, comme dans les contrées du nord et de l'est de la France, l'industrie s'en occupe peu. Le produit des récoltes est trop éventuel pour qu'elle risque des frais onéreux d'établissements qui pourraient être bien souvent inoccupés. La fabrication de l'huile reste donc presque exclusivement dans les mains des cultivateurs, et ne convient guère qu'à eux.

L'objet principal d'une huilerie, le moteur, leur est peu dispendieux. Ce sont le plus souvent les chevaux de culture qui en servent. Dans leur position et avec toutes les ressources qu'ils ont, les cultivateurs sont d'ailleurs dans les meilleurs conditions pour exploiter à peu de frais ce produit du sol, et en tirer tout le parti possible.

En attendant que des circonstances plus favorables amènent dans nos environs des huileries à vapeur, ou au moins augmentent le nombre des usines hydrauliques, nous devons signaler tout ce qui peut déjà améliorer cette industrie dans l'état où elle est.

D'ailleurs, l'invention de M. Picot ne s'applique pas seulement à nos petites huileries, elle peut également être introduite dans les grandes usines perfectionnées; car elle a pour but de corriger un vice qui existe aussi bien dans les unes que dans les autres.

M. Picot ne change pas le modèle de trituration en usage depuis un temps immémorial; il le perfectionne seulement. L'expérience a prouvé en effet que la meule verticale mobile, agissant sur la meule horizontale fixe, est de tous les systèmes celui dont l'action sur la graine est la plus puissante, surtout lorsque celle-ci a été préalablement brisée par le frottement de deux cylindres en fonte entre lesquels on la fait passer. Cependant ce système a un grand inconvénient: on soumet ordinairement 25 à 30 kilogr. de graine à l'action de la meule. Il faut attendre longtemps pour que tout soit entièrement pilé, et si l'ouvrier ne remue pas constamment la masse de graine, la pulvérisation est toujours inégale.

Voici maintenant en quoi consiste le perfectionnement de M. Picot.

Par un mécanisme fort simple, la graine est d'abord écrasée par les cylindres, et tombe ensuite immédiatement au centre de la meule horizontale par un conduit adapté à l'arbre pivotant de la meule verticale. Un râteau à palettes mobiles et inclinées, fixé au pied de l'arbre (dont les lames d'une persienne mobile peuvent donner l'idée), promène la graine

à mesure qu'elle tombe du centre à la circonférence. Elle est ainsi soumise plus ou moins long-temps à l'action de la meule, suivant qu'on incline plus ou moins les palettes. Arrivant successivement à l'extrémité de la meule horizontale, elle est saisie par une main en tôle qui termine le râteau, et est jetée dans un récipient.

La même machine peut servir au recassis, c'est-à-dire à la pulvérisation des résidus qui restent après la première pression et dont on a de nouveau à extraire l'huile ; mais il faut pour cela que les pains soient préalablement concassés et réduits en petits morceaux, afin qu'ils puissent passer dans le conduit, de la même manière que fait la graine lors de la première opération.

M. Picot obtient ce second résultat au moyen d'un appareil très-simple, et qui n'exige qu'une faible dépense de force motrice.

La machine de M.Picot a pour effet de ne jamais laisser sous la meule qu'une faible épaisseur de graine, en séparant sans interruption la partie écrasée de celle qui ne l'est pas.

Il est facile de comprendre que, par ce procédé, le travail doit être beaucoup plus sûr et plus parfait, la trituration de la graine se faisant toujours d'une manière très-égale. Et comme la meule ne doit agir que sur la graine non écrasée, il en résulte une économie de temps et de force motrice. Le tirage se trouve ainsi sensiblement diminué, et n'exige plus que la force d'un seul cheval où il en fallait deux, bien que d'après le procédé de M. Picot, les cylindres marchent simultanément avec la meule.

On voit encore que le maître n'est plus astreint à

une surveillance continuelle. Bon gré malgré, l'ouvrier est obligé de suivre la machine, dont le travail est toujours uniformément réglé.

Elle présente d'ailleurs l'avantage d'exécuter elle-même, et sans le concours de cet ouvrier, une des opérations de la fabrication de l'huile, qui exigeait de sa part une pratique très-habile et très-exercée.

En résumé, il est à présumer que la nouvelle invention de M. Picot sera aussi heureuse que toutes celles qu'on doit déjà à notre collègue, qui ont pour elles toutes la meilleure recommandation : le succès.

M. Gayot, votre collègue, vous a fait un rapport sur les bêtes bovines de la race anglaise du comté de Durham. Cette précieuse et magnifique race n'est pas sortie telle qu'elle est des mains de la nature : elle est en quelque sorte un produit de l'art. On la doit à la longue et savante étude d'un simple fermier de Dishley qui, par des croisements successifs, est parvenu à réunir en elle toutes les qualités qu'on rencontre séparées dans chaque variété de l'espèce bovine (1).

« Ainsi il a réussi, au moyen de ces croisements, » à réduire les os au plus petit volume possible, pour » donner plus d'épaiseur aux parties musculaires » ou charnues. Les cornes ne présentent pas cette » longueur si inutile et si dangereuse dans l'état do- » mestique. Les proportions sont calculées, de ma- » nière à présenter l'ensemble de formes le plus par-

(1) M. Gayot, *rapporteur*.

» fait. Quoique les membres de l'animal soient plus
» fins et plus déliés, il possède un aplomb remarqua-
» ble. La tête, qui est petite et effilée, est attachée
» à une encolure courte, musculeuse et d'une force
» étonnante. La colonne dorsale se poursuit horizon-
» talement jusqu'à la croupe, et le corps qui est natu-
» rellement cylindrique ne permet pas ce développe-
» ment énorme et démesuré de l'abdomen qui, dans
» nos races indigènes est si désagréable à la vue.

« La race de Durham a encore un autre avantage :
» la quantité de lait qui caractérise certaines races,
» est l'effet de la nature et de la quantité d'aliments
» qu'elle consomme ; celle de Durham, au contraire,
» bien qu'elle en fournisse de dix-huit à vingt litres
» immédiatement après le port, ne mange pas davan-
» tage pour cela, et l'embonpoint qui succède ne se
» fait qu'aux dépens de cette même quantité de lait
» qui diminue progressivement, et à mesure que la
» gestation avance. Ce qui prouve enfin combien
» cette race est déjà appréciée en France, c'est le prix
» élevé qu'ont obtenu les animaux qui viennent d'être
» vendus en adjudication publique à Alfort. Un veau
» d'un an a trouvé amateur de 1,900 francs. »

Une doctrine récente qui a fait une grande sensation dans le monde agricole, est celle de M. Guénon de Bordeaux (1), qui prétend qu'on peut apprécier, à certains signes, la propriété lactifère des vaches. Il indique comme un indice infaillible de leur bonté, une certaine disposition des poils existants entre le pis et la vulve. Vous avez demandé à M. Gayot

(1) M. Gayot, *rapporteur*.

des renseignements sur une particularité d'un aussi grand intérêt. Votre collègue s'est acquitté avec zèle de la mission que vous lui avez donnée. Il avait précisément occasion de visiter plusieurs belles vacheries des environs de Paris, notamment celle de Rambouillet. Il a examiné toutes les vaches de ces établissements, dont quelques-unes donnent jusqu'à trente-deux litres de lait par jour. Il a également passé en revue toutes les étables de nos environs; mais de tout cet examen il n'a pu en tirer de conclusion en faveur de la particularité précitée. Il a remarqué, au contraire, que beaucoup de mauvaises laitières portaient l'épi signalé comme l'indice de leur bonté, tandis que d'autres vaches qui donnaient un produit satisfaisant, ne l'avaient pas.

Cependant M. Gayot ne condamne pas absolument la doctrine de M. Guénon. L'ouvrage que ce dernier a publié contient une foule d'autres faits qu'il veut étudier et dont il rendra compte à la Société.

M. Soulès, d'Avize, le doyen de vos correspondants, a été toute sa vie au service de l'utilité publique. Aveugle et bientôt nonagénaire, il ne poursuit pas moins son œuvre. Constamment à la recherche des améliorations, sa pensée est toujours aussi jeune et aussi active. Le desséchement des marais de Saint-Gond le préoccupe surtout vivement. Tandis que tout le monde s'accorde sur le bien que doit produire une opération qui assainit un pays, rend tant de terres à la culture et change de face toute une contrée, M. Soulès proteste contre cette unanimité de l'opinion. Il veut, lui, la conservation des marais; suivant lui, la quantité d'herbages qu'ils produisent est d'une grande utilité, les vapeurs qu'ils exhalent en-

tretiennent la salubrité du pays, augmentent la végétation et contribuent puissamment à la fertilité des terres environnantes. L'exploitation de la tourbe telle qu'elle se pratique lui paraît nuisible. Pour faciliter sa reproduction, il voudrait qu'elle fût extraite seulement à quelques pouces de profondeur. Vous ne partagez pas les appréhensions de M. Soulès, et vous ne pouvez pas vous associer à ses idées; mais le respect que vous devez à une opinion consciencieuse et à une vieille expérience vous fait un devoir de les consigner et de les livrer à la publicité.

M. Soulès appelle de nouveau votre attention sur les richesses minéralogiques et métallurgiques que recèlent les montagnes d'Avize et des environs. Ce sujet a été la pensée de toute la vie de votre vénérable collègue. Dans l'intérêt de la science et de l'industrie, vous vous unissez à lui, pour appeler de tous vos vœux les recherches des hommes de l'art. Vous désirez vivement que l'État les entende et les réalise (1).

Le mauvais emploi que l'homme, le cultivateur surtout, fait du temps, est un grand mal, car c'est une prodigalité qui entraîne bien des prodigalités à sa suite. Il y a long-temps que notre zélé correspondant, M. le comte de Montureux lui fait la guerre. Partout où il rencontre des causes de pertes de temps, il les attaque, soit que l'homme se les crée, soit qu'elles viennent de certaines exigences administratives. C'est encore l'objet d'une note qu'il vous a adressée, où vous avez retrouvé la pensée judicieuse et l'expression originale de l'auteur (2).

---

(1) M. Barrois, *rapporteur*.—(2) M. Eug. Perrier, *rapporteur*.

Dans une autre note, M. de Montureux vous signale les défrichements de bois opérés depuis 1830 comme une des causes qui ont produit cet intervertissement de la température des saisons qu'on a cru remarquer depuis quelques années, et il en conclut qu'il y aurait un grand danger à continuer l'œuvre de destruction. C'est une idée qu'ont déjà mise en avant beaucoup de physiologistes. Sans doute la sagesse providentielle avait ses desseins, lorsqu'elle a couronné de forêts le sommet des montagnes. Mais le défrichement a-t-il été poussé assez loin pour qu'on puisse craindre de voir troubler l'harmonie qu'elle a établie ? Vous ne le pensez pas (1).

M. le docteur Dagonet, votre collègue, vous a communiqué des observations sur des larves qui détruisent les semailles au moment de la germination. Il les a observées dans un champ de blé de mars ensemencé en remplacement d'un blé de saison, qui avait été noyé par les eaux. Ces larves sont exapodes; elles appartiennent à l'ordre des coléoptères. M. Dagonet a obtenu quelques-uns de ces insectes à l'état parfait, et a reconnu en eux, tous les caractères des espèces *agriotes gilvellus* de Fabricius, et *agriotes gallicus* de Dejean. Jusqu'alors l'entomologie n'avait signalé comme nuisible aux céréales que l'espèce *agriotes segetis*. Il résulte des observations de M. Dagonet, que ce caractère est au contraire commun à plusieurs espèces du groupe *agriotes*. C'est un fait nouveau en histoire naturelle et en économie agricole au-

(1) M. Eug. Perrier, *rapporteur*.

quel notre collègue se propose de consacrer de nouvelles études.

M. Lebrun, votre collègue, vous a soumis aussi des observations pratiques qu'il a faites sur les chenilles qui s'attaquent aux arbres, et il vous a indiqué les moyens suivants pour la destruction des espèces les plus remarquables.

« Couper pendant l'hiver les nids de *Chrysorhées* » et les *brûler* (les écraser ne suffirait pas).

« Attaquer les nids de *livrées* quand elles sont en » société filant le long des branches, ou quand, plus » développées, elles descendent le long des troncs » d'arbres pour s'isoler.

« Attaquer la chenille du *bombyx du saule*, » lorsqu'elle en descend pour s'isoler ou pour faire » sa coque. Détruire le *dispar* à l'état d'œufs, ou » bien quand la chenille, prête à filer, vient occuper » les fentes, les creux de l'écorce des arbres qui » lui servent de nourriture, ou, enfin, lorsqu'elle se » transforme en chrysalide dans une coque lâche (1).

M. le duc Decazes, grand référendaire de la Cour des Pairs, a eu l'heureuse idée de rétablir les collections de vignes qui existaient dans les jardins du Luxembourg, et qui ont été détruites en 1829. Il vous a invité à coopérer à ce travail, en lui envoyant la nomenclature de toutes les espèces cultivées dans le département de la Marne. Vous deviez être d'autant plus disposés à vous associer à l'œuvre de M. Decazes,

---

(1) Note de M. Lebrun.

qu'elle intéresse aussi notre pays. Pour vous aider dans cette tâche vous avez réclamé des renseignements dans nos vignobles ; partout on a répondu à votre appel. Les communications vous sont venues en foule, de la part de vos correspondants, des maires, des instituteurs et des vignerons notables de chaque localité. Pour s'assurer de la synonymie des espèces et éviter toute confusion, votre Commission devait attendre que le raisin fût en maturité. Aussitôt que son travail sera terminé, vous vous empresserez, messieurs, de l'adresser à M. le duc Decazes avec des ceps de chaque variété (1).

Le nombre des Sociétés qui correspondent avec la vôtre augmente de jour en jour. Nous avons à attendre les meilleurs résultats de cet échange de communications. Parmi ces institutions, il en est une qui, en raison de la contrée éloignée où elle a son siége, vous a offert un intérêt de plus ; c'est la Société impériale d'Économie rurale de Moscou. Le rapport qu'elle vous a adressé de ses travaux pendant les années 1838, 1839, nous donne une idée des progrès que la science agricole a faits en Russie. On se tromperait fort si on la croyait encore à l'enfance dans ce pays lointain. Le moment n'est pas éloigné, au contraire, où le cultivateur russe n'aura plus de leçons gratuites à demander aux cultivateurs des autres nations, et où lui aussi pourra payer son tribut dans le perfectionnement général.

La Société de Moscou seconde de tous ses efforts

(1) MM. Priu, J. Perrier et Royer, *commissaires*.

l'enseignement théorique de l'agriculture. Elle a établi aux portes de Moscou une école normale d'agriculture et une ferme-modèle.

En outre, l'étude de deux grandes productions du sol russe est l'objet d'un enseignement spécial. Il y a en Russie une école pour l'éducation des abeilles, une autre pour la préparation du lin et le blanchissage des toiles. Tous les ans, il sort de ces différentes écoles un grand nombre de jeunes gens qui sont envoyés dans les gouvernements de l'empire, pour y répandre les connaissances qu'ils ont acquises.

L'institution ne se borne pas à donner des enseignements au laboureur. Elle met encore à sa disposition les moyens de perfectionner ses travaux et d'améliorer ses produits. Elle a des magasins de graines, des ateliers d'instruments aratoires. Pour ne citer qu'un exemple, elle a livré en 1839 près de trois cents machines à battre le blé.

Grâce à son impulsion, toutes nos cultures perfectionnées sont introduites en Russie. On y fait du colza, de la garance, des betteraves. On y compte déjà cent cinquante-huit fabriques de sucre de cette racine.

Une des plus riches branches de l'art agricole, les bêtes à laine, ont subi de grandes améliorations. Les races fines se propagent avec une rapidité surprenante dans les gouvernements du sud et du sud-est; un seul district du gouvernement de Voronège possède aujourd'hui plus de cent mille bêtes à laine fine. Dans le gouvernement de la Tauride, où les cent premiers mérinos d'Espagne ont été introduits en 1804, on en compte aujourd'hui plus de huit cent mille. Plusieurs membres de la Société ont des troupeaux de dix mille

bêtes. Le duc d'Anhalt-Kohlen en a à lui seul vingt-deux mille.

Enfin, tandis que chez nous l'industrie de la soie éprouve tant de peine à sortir de nos contrées méridionales, les Russes prétendent l'acclimater sous leur froide température. Il y a de nombreuses plantations de mûriers à Moscou, et une magnanerie qui y est établie a déjà donné quelques résultats.

J'ai insisté, Messieurs, sur ce rapport, parce qu'il me semble qu'il doit y avoir, dans cette tendance progressive des étrangers, une grande leçon et un puissant stimulant pour nous. Ce n'est point d'ailleurs avec envie, c'est avec bonheur que nous devons la voir. Faisons des vœux pour qu'elle se généralise, car elle doit être un jour le plus solide traité de paix entre les nations (1).

L'horticulture est une dépendance de l'agriculture; elle touche aussi aux beaux-arts. Vous avez donc plus d'un motif de vous intéresser à cette branche si attrayante. Vous voyez avec plaisir que le goût s'en propage dans nos localités, et vous vous en applaudissez d'autant plus que, si elle crée pour l'amateur une foule de jouissances, elle double l'industrie et les profits de nos jardiniers.

M. le baron de Ponsort vous a fait hommage de son *Traité de l'œillet flamand*: vous avez confié cet ouvrage à l'examen de votre collègue, M. le baron de Sermet. Vous ne pouviez pas donner à l'auteur un meilleur juge, ni un juge plus digne de lui; car l'un

---

(1) M. Eug. Perrier, *rapporteur*.

et l'autre marchent, dans cette ville, en tête du mouvement horticultural que je viens de vous signaler.

L'œillet est la fleur de prédilection de M. de Ponsort. Il a la plus belle place dans son jardin, la plus grande part dans ses travaux et dans ses pensées. M. de Ponsort faisant un livre, ce livre devait être consacré à l'œillet. On comprend son admiration pour cette belle fleur : on la partage ; mais on ne peut s'empêcher de trouver sa tendresse pour son enfant gâté, bien exclusive et bien partiale.

Le dahlia, cette fleur que l'art a fait si belle, et qui pare si coquettement les expositions de M. de Ponsort lui-même, le dahlia est deshérité dans ses affections. Dans sa pensée, le dahlia a fait son temps. L'observateur froid des beautés de la nature ne peut pas admettre qu'elles soient ainsi soumises au caprice de la mode. Vous partagez la foi de M. de Sermet dans les destinées de cette fleur. Comme lui, vous pensez que le dahlia et l'œillet peuvent toujours vivre en parfaite harmonie dans nos jardins.

Tous les conseils que M. de Ponsort donne pour la culture de l'œillet et pour les soins qu'il demande, sont le fruit de l'expérience et de l'étude. Ils ont d'ailleurs une vieille autorité pour eux. Il y a deux cents ans un dominicain écrivait aussi un traité sur l'œillet, et dans ce livre, on trouve les mêmes indications, les mêmes préceptes que dans celui de M. de Ponsort. Le mode d'attache auquel M. de Ponsort a donné son nom y est même décrit en ces termes : « Des amateurs attachent les tiges des » œillets à des houssines bien polies et peintes en » noir avec des anneaux d'argent qui les soutiennent

» et relèvent beaucoup leur éclat. » La coïncidence des deux ouvrages s'explique naturellement : c'est qu'une même observation doit constater les mêmes faits. Mais quand même la monographie de M. de Ponsort serait le résultat d'une heureuse compilation, son mérite n'est pas moindre, et vous vous associez à votre rapporteur pour recommander aux amateurs la lecture de cette œuvre intéressante (1).

SCIENCES NATURELLES.

Les collections d'histoire naturelle ont une bien grande importance. Leur établissement est maintenant une nécessité pour chaque pays. Le vôtre s'enrichit tous les jours, grâce à une ample part que ceux de vos membres qui s'occupent de ces sciences veulent bien lui faire du résultat de leurs explorations. Vous devez remercier en particulier MM. les comtes de Mellet et de Lambertye et M. Férat, médecin en chef de l'hôpital militaire à Bourbonne-les-Bains, de plusieurs envois de plantes recueillies dans le midi de la France. M. Royer, économe de la Maison de santé de cette ville, que vous avez admis au nombre de vos membres titulaires, s'occupe de la classification de votre herbier, d'après les nouvelles synonymies.

M. Droüet, votre collègue, vous a présenté l'examen d'un mémoire fort remarquable *sur la formation d'un cabinet d'amateur et d'une Collection géologique des Cévennes*, mémoire qui vous est venu sans signature, mais que vous attribuez à un de vos membres corres-

(1) M. de Sermet, *rapporteur*

pondants. Votre collègue termine son rapport en insistant sur l'utilité d'une collection géologique de notre département, qui possède tant de richesses minéralogiques et métallurgiques (1).

Parmi les nombreuses communications médicales qui vous sont adressées, il en est que vous devez surtout accueillir avec faveur; celles qui vous témoignent des progrès que l'art fait autour de nous.

Dans l'application du strabisme, cette ingénieuse invention de la chirurgie moderne, les praticiens de notre pays ne sont point restés en arrière. Vous avez accueilli avec beaucoup d'intérêt, mais avec la réserve qui vous est commandée pour une doctrine controversée encore, et sur laquelle il faut attendre le jugement de l'expérience, les travaux que vous ont adressés plusieurs de vos correspondants.

M. le docteur Valentin de Vitry (2), vous a communiqué une série d'opérations qu'il a pratiquées.

M. le docteur Landouzy (3), de Reims, vous a adressé un historique fort intéressant, et à la portée des gens du monde, de cette difformité et de son traitement.

Enfin, vous avez reçu de M. le docteur Chevillion de Vitry, *un Mémoire sur les opérations du strabisme et du bégaiement, avec une application de la strabotomie et la formation d'une pupille artificielle.* Cette dernière idée théorique appartient en propre à M. le docteur Chevillion.

---

(1) M. Droüet fils, *rapporteur.*
(2) M. le docteur Salle, *rapporteur.*
(3) *id.*

M. Landouzy vous a adressé en outre un mémoire sur l'*auscultation* et une lettre sur *la guérison du bégaiement* (1).

Vous devez à M. Seurre des observations sur quelques faits de médecine et de chirurgie recueillies dans sa pratique. Il en est une surtout qui vous semble devoir être livrée à la publicité, parce qu'elle peut prémunir des familles contre des dangers qu'elles ne soupçonnent pas (2).

« Un enfant de deux ans se promenant dans un jardin arrache quelques fleurs d'une plante, les porte « à sa bouche et les avale. Une heure après il chancelle, « perd connaissance, tombe dans une immobilité « complète avec les yeux fixes, le pouls petit et serré « et la figure violacée ; malgré les secours qui lui sont « administrés, son état s'aggrave d'instant en instant, « il survient des mouvements convulsifs, la peau se « réfroidit et il succombe au bout de trois heures. Cet « enfant avait été empoisonné par *l'aconit napel*, « plante connue vulgairement sous le nom de capuchon de moine, que son port élégant et sa fleur anormale, de belle couleur bleue, font cultiver dans les « jardins comme plante d'agrément. Depuis cet événement, il n'en existe plus à Suippes ni dans les environs. »

L'intérêt que vous avez trouvé dans toutes les observations de M. Seurre doit vous faire désirer vivement que ses occupations lui permettent d'exécuter le projet qu'il a conçu de faire un relevé statistique et analytique de toutes les maladies qu'il a observées à

(1) M. Salle, *rapporteur*.
(2) *id.*

Suippes et dans les environs, dans une période de cinq ans.

Vous devez aussi des remercîments à M. le docteur Segalas, votre correspondant, pour l'hommage d'un mémoire dans lequel il décrit une opération d'arétroplastie qu'il a pratiquée (1);

A M. le docteur Devergie aîné, pour les ouvrages que vous avez reçus de lui, sur les maladies de l'appareil genito-urinaires (2);

Enfin, à M. le docteur Martin, l'un des médecins les plus distingués de la ville de Lyon, qui vous a fait remettre un exemplaire des Mémoires de médecine et de chirurgie qu'il vient de livrer à l'impression (3).

Il est un hommage que vous accueillez toujours avec une grande prédilection, ce sont les thèses de nos jeunes compatriotes qui se destinent aux professions libérales. Vous êtes heureux de pouvoir leur adresser les premiers encouragements au début des carrières dans lesquelles ils entrent.

Vous avez reçu cette année les thèses de M. Faure, et celles de M. Poinsenet, licencié en droit.

Le sujet traité par M. Faure est l'*acide acétique*, ou pour mieux dire le vinaigre. Au lieu de se contenter, comme c'est l'usage, de transcrire les formules du Codex, il a fait une monographie complète de ce produit chimique. Non-seulement cet ouvrage ne laisse rien à désirer sous le rapport de la science, mais il in-

---

(1) M. Delacroix, *rapporteur*.
(2) M. Salle, *rapporteur*.
(3) M. Prin, *rapporteur*.

téresse encore le lecteur par les observations curieuses et les détails d'érudition dont il est rempli. Dans cette dernière épreuve que M. Faure a eu à subir, il ne s'est pas manqué à lui-même ; il s'est montré digne des distinctions qu'il avait déjà obtenues à l'Ecole-pratique. M. Faure se fixe à Châlons. C'est un pharmacien distingué de plus que comptera notre ville (1).

Vous avez reçu de M. d'Hombres-Firmas, de Toulouse, un opuscule ayant pour titre : *Des Baromètres vivants* (2).

C'est une étude fort curieuse des effets singuliers que produisent les variations de la température sur l'homme, les animaux et les végétaux.

Vous ne croyez pas que les raisons que donne l'auteur, pour éclaircir un phénomène inexpliqué jusqu'à présent, soient suffisantes, mais vous devez lui savoir gré d'avoir appelé sur ce point l'attention des observateurs.

M. Catalan, répétiteur à l'École polytechnique, que notre ville a vu à côté de M. Bobillier dans cette chaire de mathématiques qui soutient toujours si bien sa réputation, ne vous a point oublié depuis qu'il a quitté nos murs. Votre collègue continue à vous communiquer ses travaux, qui sont autant de succès.

Il vous a adressé cette année un mémoire que l'académie de Bruxelles a couronné, *sur la Transformation des variables dans les intégrales multiples*, et la thèse qu'il a soutenue à la Faculté des sciences de

---

(1) M. Salle, *rapporteur*.
(2) M. Gascheau, *rapporteur*.

Paris, ayant pour titre : *Attraction d'un ellipsoïde homogène sur un point extérieur, ou sur un point intérieur* (1).

M. Navlet, de cette ville, vous a fait hommage de son *Traité sur l'art du Dessin linéaire.* L'auteur dit avec raison, que les principes de cet art doivent se puiser aux sources de la géométrie. Peut-être, dans l'application, son traité manque-t-il quelque part de clarté et même d'exactitude; mais, en général, il serait facile à l'auteur d'en faire un bon ouvrage en faisant disparaître les taches que lui indiquerait une critique bienveillante (2).

STATISTIQUE.

La statistique est une œuvre ingrate et difficile qu'on ne saurait trop encourager et qu'on ne doit critiquer qu'avec réserve. Si l'on exigeait une vérité absolue, il faudrait y renoncer. A une époque où tout se renouvelle si vîte, un travail n'est pas achevé que déjà plusieurs de ses bases ont subi quelques modifications. Il n'en est pas moins utile à consulter. M. Chalette continue à s'occuper de la statistique générale du département. Il vous a présenté cette année les deux livres les plus difficiles à traiter. Ceux qui ont rapport à l'industrie et au commerce (3).

Les œuvres de patience et de constance sont faites pour M. Chalette. Il a bien voulu vous offrir de reprendre les observations météorologiques si long-

(1) M. Gascheau, *rapporteur.*
(2) M. Lebrun, *rapporteur.*
(3) M. J. Garinet, *rapporteur.*

temps continuées par vos anciens collègues, MM. Tisset et François.

M. Gérardot de Potangis vous a payé son tribut annuel. Sous le titre de *Promenade du mois de mai*, il vous a donné un aperçu de l'état agricole et industriel des communes qui l'avoisinent. Vous avez suivi avec intérêt M. Gérardot dans son exploration. Cet essai vous prouve que votre correspondant réussirait parfaitement dans les travaux de statistique. Vous l'engagez donc à pousser plus avant l'étude du pays où il est placé (1).

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

M. Adolphe Guérard, licencié ès-lettres et maître de pension à Avize, vous a adressé un ouvrage de sa composition, intitulé : *Géographie historique, etc.* Le plan adopté par M. Guérard est très-méthodique. Les recherches sont immenses et bien classées; l'œil peut les saisir de suite dans des tableaux habilement disposés et faciles à consulter. Chaque département a son tableau où se trouve décrit tout ce qui peut piquer la curiosité. Quoique cet ouvrage ait été écrit spécialement pour les écoles, il peut servir de mémorandum pour les gens du monde et même pour les savants. Cet ouvrage qui n'est qu'à sa première édition est susceptible de perfectionnement. Il y a quelques erreurs faciles à rectifier, mais il n'y

(1) M. Royer, *rapporteur.*

à rien, dit votre rapporteur, à changer au plan (1).

Sous le titre modeste de *Statistique du canton de Vitry*, M. l'abbé Boitel, écrit l'histoire de cette contrée de notre département; il vous en a déjà communiqué vingt-six chapitres qui contiennent un grand nombre de faits (2).

M. Darttey, ancien sous-préfet de Sainte-Ménehould, votre correspondant, vous a lu dans une de vos séances particulières, un chapitre de son grand ouvrage *sur l'origine des peuples du Nord et de l'Occident de l'Europe*. Dans ce chapitre, l'auteur, au moyen de savantes recherches géographiques et géologiques, tend à démontrer que, dans une antiquité reculée, la partie septentrionale de notre continent était noyée par les eaux, et qu'ainsi la race blonde qui l'habite depuis son exondation n'a pu venir d'Asie, comme le prétendent plusieurs auteurs, et entre autres Josèphe et Isidore de Séville, mais qu'elle est au contraire indigène des barrières du Rhin, du Rhône et du Danube.

M. Darttey vous a depuis envoyé un autre chapitre de son ouvrage, intitulé : *les Ibères*, dans lequel l'auteur cherche à établir par une foule de citations savantes et d'ingénieux rapprochements, que les Basques, les Aquitains et les Armoricains de la Bretagne, qu'il comprend tous sous cette dénomination d'Ibères, sont tous originaires du grand plateau abyssinien, voisin de la mer Rouge.

---

(1) M. J. Garinet, *rapporteur*.
(2) M. Garinet père, *rapporteur*.

L'ouvrage de M. Darttey n'annonce pas seulement un savant distingué qui puise aux meilleures sources, et qui a étudié son sujet sous toutes les faces ; il annonce encore un esprit vif, ingénieux, et aussi un écrivain habile, toujours clair, toujours précis, malgré la difficulté que présente de semblables dissertations. Depuis ces communications, M. Darttey a quitte notre pays. Le choix du Gouvernement vient de l'attacher à l'administration centrale, où son mérite l'appelle à rendre de grands services. Il nous a laissé en partant, la promesse que nous pouvions toujours compter sur sa précieuse collaboration.

Votre nouveau correspondant, M. de Brière, vous a fait hommage de ses importants et savants travaux archéologiques. Leur analyse serait superflue, leur éloge encore plus. Vous vous bornerez à remercier l'auteur (1).

Vous devez mentionner aussi une intéressante dissertation sur un monument antique que vous a adressée M. Denis, votre correspondant (2).

La conservation des monuments anciens intéresse la religion pour les monuments religieux, l'histoire et l'art pour tous.

Le vandalisme n'a que trop détruit ! On doit craindre un autre vandalisme dans les reconstructions. Il faut veiller à ce que nos vieux monuments soient

---

(1) M. Maupassant, *rapporteur*.
(2) *id.*

entretenus et réparés dans leur style architectural primitif. Tel est le sens d'une communication que vous a faite M. le comte de Mellet. Votre collègue pense qu'une Société archéologique rendrait de grands services, par la bonne direction qu'elle imprimerait aux reconstructions. Vous vous associez, Messieurs, à une pensée si féconde, mais déjà vous n'avez plus d'impulsion à donner. C'est une œuvre pour laquelle la sollicitude éclairée du chef de ce département a prévenu vos vœux, et dont la réalisation est prochaine.

ÉCONOMIE SOCIALE.

En dehors de l'agitation stérile des luttes politiques, une heureuse réaction s'opère maintenant en France. L'amélioration sociale est un but vers lequel tendent beaucoup d'esprits, mais vers lequel ils tendent avec calme et réflexion parce qu'ils sont poussés par un sentiment loyal et désintéressé.

M. Tissot, professeur de philosophie à la Faculté de Dijon, auteur d'un des mémoires que vous avez couronnés dans votre dernier concours, sur les moyens de ranimer en France le sentiment moral et religieux, vous a adressé deux ouvrages qui ont le plus grand rapport avec la question précitée; l'un intitulé : *Éthique ou Science des mœurs* (1); l'autre, *de la Manie du suicide et de l'Esprit de révolte* (2).

Je voudrais, Messieurs, remettre sous vos yeux la substance des rapports remarquables que nos col-

---

(1) M. Jules Garinet, *rapporteur.*
(2) M. Moignon, *rapporteur.*

lègues, MM. Moignon et Garinet vous ont faits de ces deux intéressantes publications. Les bornes de ce travail viennent m'arrêter dans mon désir. Qu'il me suffise de vous dire que tous les écrits de notre correspondant se distinguent par une haute et intelligente pensée de sociabilité. Une tendance funeste de notre époque, est d'attribuer à des causes purement politiques tout ce que notre état social éprouve de crises et de douleurs, et d'en faire constamment remonter la responsabilité jusqu'au pouvoir. Il entre dans le calcul des partis de propager cette créance. La passion ignorante et irréfléchie est toujours disposée à l'adopter; mais l'homme qui n'est préoccupé par aucun intérêt, par aucune passion, ne procède point ainsi. Il remonte plus haut et il arrive à découvrir l'origine du mal dans l'état moral de la société. Au respect pour toutes les traditions, pour tous les pouvoirs, a succédé la loi de chaque individu. L'insubordination est partout, jusque dans la famille : l'homme l'exerce même sur lui ! Le suicide a la même cause que la haine contre tous les pouvoirs.

De tout ceci, il faut, comme l'auteur, tirer cette conclusion, que ce n'est pas seulement dans les combinaisons politiques qu'il faut chercher les remèdes au mal : ils sont ailleurs, et M. Tissot en indique d'efficaces.

On ne peut, en résumé, trop encourager la publication de tels livres, dont la lecture sérieuse aurait pour effet de changer le cours de bien des idées.

Les écrits d'intérêt social empruntent une importance toute particulière de la position qu'occupent leurs auteurs dans la société. La parole du magistrat dont l'ame ne s'est pas endurcie dans l'exercice de

ses fonctions, est surtout d'une grande autorité dans ces matières. Placé comme il l'est, en présence des passions de l'humanité, nul, mieux que lui, ne peut sonder la cause des misères et des désordres qu'elles entraînent, et indiquer les moyens d'en arrêter le cours. Aussi, quand l'homme à qui la loi a remis en main le glaive de ses vengeances, profite des moments où il lui est permis de le déposer, pour formuler les réformes utiles que son expérience ou ses études lui ont inspirées, le pays doit à cet homme une grande reconnaissance, car il a fait plus que son devoir. Telle a été votre pensée en examinant l'ouvrage intitulé : *Travail et Salaire*, que vous a adressé un jeune magistrat, M. Prosper Tarbé, substitut du procureur du Roi à Reims (1).

L'auteur y définit parfaitement les obligations réciproques de l'homme et de la société.

Tout homme doit travailler : le vagabondage, tout ce qui n'est pas travail, tout ce qui est cause de désordre, ne doit pas être toléré. De son côté, la société doit toujours du travail à l'homme. Quand vieux et infirme, il ne peut plus remplir sa tâche, elle lui doit encore un asile et du pain.

L'auteur développe toutes ces propositions avec parfaite connaissance de cause, avec conviction, chaleur et talent. La plupart des mesures qu'il réclame à l'appui, sont d'une application urgente. D'autres se réaliseront peut-être difficilement ; il n'en est pas une qui ne soit inspirée par un sentiment de justice et d'humanité.

M. le marquis de La Rochefoucauld, député du

(1) M. Eug. Perrier, *rapporteur*.

Cher, vous a fait hommage de son livre, intitulé : *Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire* (1). C'est un résumé fort bien fait de tout ce qui a été publié en France et à l'étranger sur les prisons. M. de La Rochefoucauld examine toutes les théories, les discute et les apprécie sagement ; il s'élève avec force contre l'opinion qui voudrait introduire dans les prisons françaises les systèmes suivis à Auburn et à Cherry-Hill ; il ne croit pas que le silence et l'isolement absolu des personnes soient des moyens capables de les améliorer. Quand on a lu l'ouvrage de M. de La Rochefoucauld il reste cette consolante conviction, que la France est encore le pays du monde qui peut servir de modèle aux autres peuples pour le régime des prisons, et que ce serait gâter notre système que d'y introduire les usages barbares des prisons Américaines et Anglaises.

Vous devez encore à M. de La Rochefoucauld une communication bien intéressante. Il a écrit lui-même la vie de son noble père (2), le duc de La Rochefoucauld-Liancourt. Vous vous rappelez avec orgueil que ce grand citoyen vous a appartenu, et vous avez été heureux de relire ensemble cette vie dont chacune des particularités suffirait pour immortaliser la mémoire d'un homme dans la reconnaissance d'un pays. C'est à La Rochefoucauld-Liancourt que la France doit l'introduction de la vaccine, des caisses d'épargne et de l'enseignement mutuel. Il a un titre de plus au bon souvenir de cette ville, qui

---

(1) M. Jules Garinet, *rapporteur*.
(2) M. Eug. Perrier, *rapporteur*.

lui est redevable de son école d'arts et métiers. Disons encore qu'il fut un des premiers nobles qui, en 89, s'identifièrent dans la cause du pays. Grand et noble sacrifice que l'époque ne comprit pas, et récompensa si mal! Et enfin, pour dernier hommage à cette belle vie, rappelons que, si nous voyons aujourd'hui la noblesse aborder des carrières qu'elle dédaignait autrefois, si nous voyons maintenant ses armoiries confondues avec les attributs, nobles aussi, de l'industrie et du travail, rappelons que ce fut des ateliers de La Rochefoucauld-Liancourt que partit la première impulsion !

C'est une justice à rendre au militaire français de notre époque. Il ne perd plus les loisirs que lui laisse la paix ; il sait les employer par d'utiles travaux dont la pensée ne se borne pas aux choses de sa profession, mais se rattache encore aux plus chers intérêts du pays.

C'est ainsi que M. Boulard, votre correspondant, vous a adressé une note *sur l'esprit militaire et l'esprit de corps*. Les vues importantes qu'elle renferme ; les moyens de réforme qu'elle indique sont dignes de fixer l'attention des hommes chargés de l'organisation de nos forces militaires (1).

Vous avez encore eu une preuve de cette émancipation morale qui s'opère dans les rangs de notre armée. L'année dernière, vous aviez été forcés d'écarter du concours sur les moyens de ranimer le senti-

---

(1) M. Salle, *rapporteur*.

ment religieux, plusieurs mémoires qui vous étaient parvenus après l'époque de la clôture. Depuis, vous avez appris que l'auteur de l'un de ces mémoires, qui respire à chaque ligne un profond sentiment religieux et un grand amour de l'ordre et du progrès, était un sergent du 12me léger, M. Ourseau, maintenant officier au 73me de ligne.

LITTÉRATURE. — BEAUX-ARTS.

Au milieu de vos travaux, la littérature et les beaux-arts vous ont quelquefois, mais toujours trop rarement, procuré de bien agréables distractions.

M. Materne, que vous avez le regret de ne plus voir au milieu de vous, vous a envoyé un mémoire sur la comparaison des poétiques d'Horace et de Boileau. Ces deux grands poètes sont pour lui deux vieux amis dont il connaît à fond les grandes beautés et les rares imperfections. Vous avez retrouvé dans cet écrit de notre collègue, le goût exquis, le jugement sûr et cette diction si simple et si pure, que vous remarquiez dans toutes les lectures qu'il vous a faites pendant son séjour dans notre ville (1).

M. E. Géruzez, professeur d'éloquence française à la Faculté des lettres de Paris, et l'un de vos collègues, vous a adressé son *Cours de littérature*. Ce nouvel ouvrage du successeur de M. Villemain, a été accueilli avec le plus vif empressement par la jeunesse de nos écoles; il ne lui sera pas moins utile que ce *Cours de philosophie* devenu classique aussitôt son apparition, et qui a valu à M. Géruzez de si honorables suffrages (2).

(1) M. Marson, *rapporteur*.
(2) M. Maupassant, *rapporteur*.

Le nouveau programme du baccalauréat ès-lettres a élargi le cadre de l'ancienne rhétorique et y a ajouté l'histoire littéraire. M. Géruzez a suivi ce programme, sans pourtant s'y enchaîner. Il a trop de goût pour n'être point resté fidèle aux bonnes traditions; il n'est pas novateur; toutefois il a trouvé le moyen d'être original, ou plutôt d'être *lui*. Dans ses notices sur les œuvres des grands écrivains anciens et modernes, dans ses préceptes sur le style et jusque dans le choix des exemples, on voit percer cette critique ingénieuse, cette érudition pleine d'esprit et de verve, qui donne tant de charme aux leçons de notre collègue, et que son illustre maître semble lui avoir transmise.

Vous avez reçu de notre correspondant, M. Perrot, professeur de rhétorique à Phalsbourg, un discours qu'il a prononcé dans une distribution de prix.

M. Perrot a choisi pour sujet l'utilité des études classiques sous le double point de vue moral et intellectuel. La pensée et l'expression de ce travail sont également irréprochables (1).

M. Hippolyte Tampucci vous a fait hommage de deux pièces de vers (2). La première est un dithyrambe dédié à Chrétien, ce courageux enfant de Châlons dont le dévoûment rappela la vie dans le cœur de deux mères en arrachant leurs enfants à la mort. M. Tampucci aime à s'inspirer des belles actions. C'est bien compreudre la plus noble attribution de la

(1) M. Marson, *rapporteur*.
(2) M. Joppé, *rapporteur*.

poésie. Sa composition offre un grand nombre de beautés; mais pourquoi M. Tampucci s'est-il laissé entraîner dans une déclamation passionnée et irritante, là où il n'y avait qu'un beau trait à retracer? pourquoi le poète n'a-t-il pas voulu être tout simplement sublime comme l'avait été l'ouvrier?

Il y a tout à louer dans la seconde pièce intitulée: *Les Deux Mères*. Ce n'est plus l'esprit exalté, c'est l'ame qui a dicté ces stances pleines d'une exquise délicatesse; ce sont bien là les accents que sait trouver le poète, quand il veut associer l'ame de ses lecteurs à ses douleurs et à ses joies.

Le nom de M. Povillon-Piérard a une place dans le Compte rendu de vos travaux de chaque année. C'est que nul ne vous apporte plus exactement que lui la part de collaboration que vous réclamez de tous vos correspondants. Si l'archéologie est la véritable spécialité de M. Povillon, il trouve encore quelques moments à donner à des œuvres d'imagination. La lecture d'une épître et d'une fable (1) qu'il vous a adressées, a jeté quelque diversion sur le cadre un peu sérieux de vos séances.

Dans sa note d'envoi, votre collègue vous annonce que l'âge de la retraite a sonné pour lui. Vous éprouveriez un vif regret d'être privés de ses communications; mais vous ne le craignez pas : des hommes comme M. Povillon ne quittent l'étude qn'avec la vie.

Vous devez à M. Failly, votre correspondant, un mémoire sur l'image miraculeuse de Notre-Dame-de-

(1) M. Joppé, *rapporteur*.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE HAUTE SAONE

Grâce (2), que possède l'église de Cambray. Ce tableau, peint à l'huile, est attribué à Saint-Luc, à qui la tradition prête un grand talent dans la peinture L'auteur démontre que ce genre de peinture et le style de cette image ne permettent pas d'adopter cette créance. Il croit qu'elle doit avoir pour auteur soit Antonello de Messine, soit Domenico de Venise, les seuls qui, en Italie, à l'époque où elle a été rapportée de Rome, vers le milieu du quinzième siècle, connussent la peinture à l'huile trouvée par Van-Eyck. Les détails érudits et artistiques dont cette dissertation est remplie donnent un grand intérêt à l'ouvrage de M. Failly.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Il y a tous les ans une triste page à placer dans vos mémoires; c'est que tous les ans la mort vous enlève quelques-uns de vos membres. Vos pertes ont été bien grandes cette année. Tout-à-l'heure, votre collègue, M. Prin, vous parlera de M. Gobet et vous retracera cette vie qui réunit tant de différents mérites, et pourtant qui fut si modeste !

Dans cette revue de deuil, il me reste encore une trop large part !

La perte dont je vais d'abord vous entretenir ne s'est pas fait seulement sentir près de vous ! Des hommes comme M. le duc de La Rochefoucauld-Doudeauville sont des bienfaits de la Providence, leur mort est une calamité générale.

C'est un beau et heureux nom que celui des La Rochefoucauld ! un de ces noms qui semblent

(2) M. Lebrun, *rapporteur*.

destinés à briller constamment de leur ancien prestige. C'est qu'il y a encore une noblesse qui peut trouver grâce aux yeux de notre époque démocratique; cette noblesse qui se perpétue par la grandeur des sentiments et des actions, et par les services rendus au pays ! Sous ce point de vue, la vie entière du duc de Doudeauville a prouvé qu'il était de bien grande maison !

Il jouissait encore d'un autre privilége : il était un de ces hommes rares, devant lesquels tous les partis s'inclinent avec respect. Il a pu traverser bien des vicissitudes politiques, sans que personne lui ait jamais demandé compte de ses affections et de ses sympathies; on voyait bien qu'elles étaient pures de tout alliage d'intrigue et d'ambition, et que dans le cœur où elles résidaient, elles laissaient encore la plus belle place à un autre sentiment : l'amour de la patrie.

Toute sa vie, le duc de Doudeauville resta invariable dans sa foi monarchique; mais jamais il ne lui sacrifia rien de son dévouement aux intérêts et à la grandeur de son pays. Aux deux extrémités de sa carrière, il en donna des preuves. Dans sa jeunesse, un sentiment d'honneur et de dévouement chevaleresque l'avait poussé dans les rangs de l'armée de Condé; mais à peine avait-il touché le sol français que sa main brisait son épée. Il n'aurait pas pu se décider à y rentrer en ennemi. Quand, sur la fin de ses jours, les bruits de guerre grondèrent un moment, il ne l'appelait pas, lui, au secours de sa cause : ses vœux la repoussaient, et pour aider à chasser l'ennemi, il apportait son or sur l'autel de la patrie !

Personne en France n'a occupé autant de fonctions que le duc de Doudeauville, mais c'était un cumul

qui ne coûtait rien à l'État; elles avaient toutes une pensée de bienfaisance ou un but d'utilité.

Il ne remplit de fonctions publiques que sous la restauration.

En 1816, il fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans le département de la Marne. Il n'est resté dans le pays, de cette délicate mission, que des souvenirs de sa sollicitude et de son esprit de conciliation.

Nommé en 1822 directeur général des postes, il introduisit dans cette administration d'importantes améliorations. Il lui imprima surtout le mouvement de célérité et de régularité qui est poussé si loin aujourd'hui.

En 1824, Charles x l'appela au ministère de la maison du Roi. Il fut bien heureux dans ces fonctions, car elles l'approchaient d'un monarque qu'il aimait, et elles lui donnaient la facilité de faire beaucoup de bien.

Sous son ministère, il décida Charles x a acheter la terre de Grignon, afin d'y établir la ferme-modèle et l'école d'agriculture qui ont déjà donné des résultats si féconds. Il fit aussi donner à M. Camille Beauvais une ferme considérable à long bail, pour y élever des vers à soie. Aujourd'hui cet établissement est en pleine prospérité.

Pourtant, il dut quitter un jour un poste qui lui était si cher! Les hommes qui gouvernaient alors venaient de le froisser dans ses affections de famille et dans son patriotisme. On avait insulté aux cendres de son parent, le vénérable La Rochefoucauld-Liancourt, et on avait frappé Paris au cœur par le licenciement de la garde nationale; c'était trop d'outrages à la fois! Le duc de Doudeauville se retira en

pleurant sur son Roi ! Ce fut un terrible avertissement que la retraite d'un tel serviteur. Mais le pouvoir était déjà dans le vertige qui précédait sa perte ; on ne le comprit pas !

Rentré dans la vie privée, le duc de Doudeauville se consacra entièrement à la plus douce et à la plus constante occupation de sa vie, au soulagement de toutes les infortunes. Pour vous dire ce que cette vie a fait de bien, il faudrait que je la prisse jour par jour, car le duc de Doudeauville n'en a point perdu.

Il n'y a pas une institution charitable à Paris, à laquelle son nom n'ait été attaché, et il a sa place dans l'histoire de ces dévouements sublimes qui viennent consoler l'humanité dans les grandes calamités publiques. En 1832, lors de l'invasion du choléra, il fut constamment sur la brèche, prodiguant ses secours, ses soins, ses consolations.

Le département de la Marne et en particulier le pays qu'il habitait lui doivent beaucoup. Il y fonda un grand nombre d'établissements utiles et contribua de tous ses moyens au développement de l'instruction primaire. Dès la fondation du Bureau central des Incendiés, sa collaboration active fut acquise à cette belle institution dont notre département jouit presque seul, et qui fait tant d'honneur à tous ses membres.

Enfin, Messieurs, à tant de motifs de regrets, il s'en joint un tout particulier pour vous. M. le duc de Doudeauville a toujours fait partie de cette société depuis qu'elle existe. Bien des fois il est venu s'asseoir au milieu de vous soit pour prendre part à vos travaux, soit pour vous lire les vers qu'il aimait à composer dans ses moments de loisir.

M. le duc de Doudeauville finit comme il avait

vécu, en pensant à son pays. Ses derniers vœux furent pour lui ! La France gardera religieusement le souvenir de ces belles et nobles paroles qu'il lui adressa au lit de la mort. Elle ne se contentera pas, comme il l'a modestement demandé, d'inscrire à côté de son nom le titre d'honnête homme. Elle le placera au rang de ses citoyens les plus utiles et des bienfaiteurs de l'humanité.

Par une bizarre et cruelle fatalité, à un grand sujet de deuil on en voit fréquemment succéder d'autres non moins grands ! Il semble que, parmi les illustrations d'un pays, il y en ait qui s'attendent pour quitter la vie ensemble. Ainsi vous étiez encore tristement préoccupés des vides survenus dans les premiers rangs de votre compagnie, lorsqu'une nouvelle perte vint augmenter vos regrets.

Dans les premiers jours de ce mois, M. Jean Moët, officier de la légion d'honneur, un de vos membres titulaires, achevait, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, une carrière constamment occupée, entièrement remplie par des services rendus à l'industrie et à l'agriculture.

Le nom de M. Moët se rattache à une des plus belles branches de commerce de notre pays. Il est un de ceux à qui elle doit le développement qu'elle a déjà atteint aujourd'hui.

La fortune du vin de Champagne date d'hier et pourtant sa réputation est bien vieille. Dans le XVIe siècle, quatre illustres souverains, François Ier, Charles-Quint, Henri VIII et Léon X oubliaient un moment leurs grandes querelles pour se partager fraternellement la récolte d'un enclos de vignes qu'ils avaient en commun à Ay.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, le riche produit de notre sol resta ce qu'il était alors, un vin de tables royales. En 1788, son exportation pour l'Angleterre ne s'élevait encore qu'à vingt-six mille bouteilles. Pour populariser le vin de Champagne et lui faire faire, à lui, aussi le tour du monde, il y avait toute une révolution à opérer !

M. Moët fut un des premiers qui devinèrent ses belles destinées et qui travaillèrent à lui donner l'essor. Les commencements furent rudes ; les circonstances ne les favorisaient pas. Il fallait se faire jour à travers une grande agitation, à travers des guerres incessantes. Tant d'efforts et de sacrifices devaient être récompensés. Aujourd'hui le vin de Champagne est connu dans tout le globe ; il est devenu d'un usage général, et, grâce à d'heureuses et d'inimitables qualités, sa popularité a pu s'accroître sans lui rien faire perdre de cette faveur d'élite dont il jouissait alors qu'il était considéré comme une rareté.

Hommage à M. Moët et aux premiers propagateurs de cette belle industrie, car ils n'ont pas travaillé seulement pour eux ! Sur leurs pas, d'autres se sont élancés dans le champ que leurs travaux avaient ouverts, et, les uns comme les autres, tous ont pu trouver à y moissonner. Mais c'est aux devanciers seuls que revient tout l'honneur d'avoir les premiers éclairé et déblayé la route ; à eux la reconnaissance du pays pour tout ce qu'il trouve dans cette industrie d'éléments d'activité et de prospérité.

Napoléon dont la sympathie était acquise à toutes les grandes conceptions quel qu'en fût l'objet, Napoléon comprit M. Moët. Il lui accorda son appui, ses distinctions, son amitié. M. Moët fut reconnaissant,

et au jour de ses disgrâces, l'Empereur put le compter au nombre des hommes qui restèrent fidèles à sa cause. Après les cent jours, il dut quitter les fonctions de premier magistrat de la ville d'Épernay. Réintégré dans ce poste, il fut frappé par une honorable destitution à la veille des journées de juillet 1830. Sa révocation fut un des derniers actes d'un pouvoir qui allait s'écrouler.

J'ai encore à vous présenter la carrière de M. Moët sous un de ses beaux aspects. Toute sa vie il aima l'agriculture, et ses préoccupations commerciales ne l'empêchaient pas de mener de front une double exploitation rurale qu'il avait à Epernay et à Romont. Sa prodigieuse activité suffisait à tout. Lorsqu'il eut atteint l'âge de la retraite, il remit entre les mains de ses enfants la direction de sa maison de commerce, pous se livrer tout entier à ses goûts favoris. Il n'aurait point trouvé de charmes dans le repos fastueux auquel semblaient l'inviter les beaux résultats d'une longue et fructueuse industrie. C'est qu'il y a des organisations pour lesquelles le travail et l'activité sont des besoins; quand elles arrivent à un but elles ne s'arrêtent un moment que pour se remettre en marche vers une nouvelle direction. M. Moët avait d'ailleurs un motif puissant pour aimer la vie des champs. Cette terre de Romont à laquelle il allait consacrer ses derniers jours avait un attrait tout particulier pour lui. Il y avait tout créé; c'était son enfant! Avant que cette terre ne devint sa propriété, ce n'était qu'une lande inculte et désolée. A force de travail, de sacrifices, M. Moët parvint à en changer complètement l'aspect. Là où il n'y avait aucune végétation, aucune apparence de vie, on voit

maintenant des bois, des moissons, des pâturages, des troupeaux; exemple frappant de ce que peuvent sur un sol ingrat, un travail persévérant et des moyens de culture perfectionnés ! C'est surtout à l'homme riche qu'il appartient de donner ce grand enseignement. Lui seul peut se livrer à des essais, car il n'a pas besoin de compter chaque jour avec le produit, et quand il est parvenu à donner à son pays une idée nouvelle ou l'exemple d'une pratique utile, il est déjà payé pour la jouissance qu'il trouve dans son œuvre !

Cette ambition était celle de M. Moët; jusqu'à son dernier jour il lui fut fidèle.

Sa vieillesse s'écoula calme et heureuse, heureuse de deux grands succès et de tout le bien qu'il avait fait.

Pendant sa dernière maladie, il aimait à revoir toute cette nature qui était sortie de ses mains, et ce spectacle lui rendait des forces. Un jour, ce fut le dernier où il put le contempler encore, il rentra en disant : Ma mort est prochaine; il m'a semblé tout-à-l'heure que mes arbres se courbaient devant moi en signe d'adieu ! Quelques jours après, il n'était plus ! . . .

Vous avez perdu aussi un de vos membres correspondants, M. Claude Hubert, chirurgien à Somme-Suippes. M. Hubert est un des hommes qui ont le plus contribué à la propagation de la vaccine dans le département. M. le Ministre de l'intérieur lui décerna à ce titre une médaille d'encouragement, et deux fois il obtint celle que vous accordez pour cet objet.

Le zèle et le dévouement qu'il montra dans la

cruelle épidémie de 1814, lui valurent une nouvelle récompense du Gouvernement.

M. Hubert partageait son temps entre la pratique de son art, les soins de l'agriculture et l'étude. La statistique, cette œuvre de patience et de recherches, occupait surtout ses loisirs. Il fit celles de cantons de Sainte-Ménehould, de Suippes, de Dommartin-sur-Yèvre et de Ville-sur-Tourbe; vous les avez toutes jugées dignes de vos distinctions.

Votre cabinet lui doit en outre un grand nombre d'objets d'antiquité et d'histoire naturelle.

M. Hubert faisait partie de votre Société depuis 1807.

NOUVEAUX MEMBRES.

Si quelque chose pouvait vous consoler de pertes aussi grandes, Messieurs, ce serait l'espoir que vous devez fonder sur les nouveaux noms que vous avez acquis.

Vous avez admis au nombre de vos membres honoraires non résidants :

Mgr Gousset, archevêque de Reims.

Au nombre de vos membres titulaires résidants :

M. Lebrun, chef des études à l'École royale d'arts et métiers;

M. Royer, économe de la Maison de santé départementale.

Au nombre de vos membres correspondants :

MM. Tissot, professeur de philosophie, à la Faculté de Dijon; — Egron, propriétaire à Saint-Germain; — Vidal, pasteur, à Bergerac; tous trois auteurs de mémoires que vous avez couronnés dans votre concours de l'année dernière. — M. Louis Perrier, avocat, à Épernay; — M. de Brière, ar-

chéologue, à Paris; — M. le marquis Gaëtean de La Rochefoucauld-Liancourt, député du Cher, président de la Société de la morale chrétienne, à Paris; — M. Prosper Tarbé, substitut du procureur du Roi, à Reims; — M. Macquart, naturaliste, à Lille; — M. Decorde, conseiller à la Cour royale, à Rouen; — M. le docteur Férat, médecin en chef de l'hôpital militaire, à Bourbonne-les-Bains; — M. le docteur Martin à Lyon; — M. le docteur Devergie aîné, à Paris.

CONCOURS.

PREMIER CONCOURS.

Il me reste à vous entretenir du résultat de vos concours. Tout-à-l'heure M. J. Garinet vous rendra compte de celui que vous aviez ouvert pour l'abolition de la vénalité des offices.

La Société avait pris pour sujet de son premier concours la question suivante :

> « Quels seraient les moyens d'arriver à l'abolition de la vénalité des offices ministériels, tout en ménageant les intérêts privés des titulaires actuels de ses offices ? »

Le prix n'est pas décerné.

Une médaille d'or de 100 francs est accordée à l'auteur du mémoire n° 9, et des mentions honorables aux auteurs des mémoires n°s 6, 8, 10 et 11.

DEUXIÈME CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

Vous avez vu avec regret que votre concours sur les chemins vicinaux, n'ait point été aussi nombreux que les années précédentes. Deux communes seulement se sont présentées, et vous ont fait parvenir leurs pièces. Ce sont celles de Soudé-Sainte-Croix, canton de Sompuis, arrondissement de Vitry, et celles d'Anthenay, canton de Châtillon-sur-Marne, arrondissement de Reims.

La première, celle de Soudé, paraît avoir fait beaucoup pour l'amélioration de ses chemins, mais l'état des travaux qu'elle a exécutés ne comprend que les années 1838, 1839 et 1840; il n'est pas question de ceux de 1841. Vous avez dû vous renfermer dans les termes de votre programme, et ajourner à l'année prochaine l'examen des titres de cette commune. Il est probable qu'elle en aura acquis de nouveaux en 1842.

C'est surtout depuis trois ans que votre commissaire, M. Remy, a remarqué dans la petite commune d'Anthenay, canton de Châtillon-sur-Marne, une bonne impulsion pour la réparation de ses chemins. A dater de cette époque, ses efforts ont été constants; ils ont excédé de beaucoup ce qu'on pouvait attendre de ses faibles ressources.

Vous avez accordé à la commune d'Anthenay une médaille d'encouragement.

QUATRIÈME CONCOURS.

VACCINE.

Depuis l'introduction de la vaccine, vous avez pensé que vous deviez la seconder de toute votre

influence, et vous n'avez jamais cessé d'en encourager la propagation; mais si vos efforts ont été récompensés par de grands succès, chaque année vous a apporté la confirmation de tristes exceptions. On rencontre encore des localités où, malgré l'évidence des faits, le plus grand bienfait dont la science moderne ait doté l'humanité est repoussé par la population. Tant que le préjugé ne sera pas généralement détruit, vous continuerez à en appeler au zèle et à l'intelligence de tous les hommes de l'art : vous ferez plus, vous prierez encore l'administration supérieure d'inviter, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, les autorités locales à se conformer exactement aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 30 juin 1809.

Cette année un seul état de vaccination vous a été adressé par M. le docteur Montfeuillard, de Ville-sur-Tourbe, arrondissement de Sainte-Ménehould. Dans la lettre qui accompagne les états dressés pour chaque commune, le médecin vous fait connaître que dans les deux années précédentes il a vacciné environ cinq cent cinquante à six cents sujets. L'état fourni pour le concours actuel présente un chiffre de cent vingt-deux vaccinations opérées dans les communes de Ville-sur-Tourbe, Virginy, Somme-Tourbe, Servon, Saint-Jean, Minecourt, Massiges, Valmy, Laval, Cernay, Courtémont et Berzieux.

Il résulte des observations consignées dans la lettre de M. Montfeuillard, que la vaccine préserve de la variole, comme elle en préservait il y a quarante ans, qu'elle n'est accompagnée ni suivie d'aucun accident, et que les vaccinations sont aussi certaines, aussi préservatives, pourvu qu'on prenne le vaccin en temps opportun.

M. Montfeuillard, ainsi que le prescrit votre programme, vous donne le chiffre approximatif des individus non vaccinés dans les communes de Cernay, Valmy, Virginy et Ville-sur-Tourbe, dans lesquelles la vaccine est reçue avec indifférence. Il cite avec éloge les communes de Berzieux et Courtémont dans lesquelles la confiance dans la vaccine se maintient et à laquelle les habitants ne négligent jamais de recourir.

Vous avez accordé une médaille d'encouragement à M. Montfeuillard.

CINQUIÈME CONCOURS.

ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE.

Convaincus que vous êtes, qu'une bonne théorie peut aider puissamment la pratique de l'agriculture, vous avez, depuis plusieurs années, offert une médaille d'encouragement à celui des instituteurs du département qui, avec l'autorisation de l'autorité compétente, aurait ouvert une école d'adultes dans laquelle des notions d'agriculture applicables à la localité auraient été enseignées avec le plus de succès. Jusqu'à présent votre concours n'avait point eu de résultat : vous devez vous féliciter de ne pas vous être découragés, votre appel vient enfin d'être entendu.

Depuis un an, M. Simonnet, ancien elève de l'école normale primaire de Châlons, et instituteur à Cormicy, a ouvert un cours public et gratuit, dans lequel il enseigne, dans cette localité, les principales notions de chimie et de géologie applicables à l'emploi des engrais et à l'étude des sols. La méthode à la fois simple et lucide dont il se sert, fait également honneur à l'élève et à l'institution d'où il est

sorti. Vous avez l'espoir que cet exemple sera imité par un grand nombre des jeunes gens que l'école normale envoie tous les ans dans nos campagnes.

Vous avez accordé une médaille d'encouragement à M. Simonnet.

HUITIÈME CONCOURS.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

M. Bonnart, de Damery, un de vos plus zélés et de vos plus actifs correspondants, vous a signalé plusieurs travaux intéressants d'un jeune charron-carossier de sa localité, M. Gillet-Henaux. Ainsi, vous avez pu vous convaincre, par l'expérience qui en a été faite devant vos commissaires, qu'une charrue de son invention présentait quelques avantages. Cette charrue n'a pas de coutre ni d'avant-train; le soc est précédé d'une simple roulette en fonte; sa construction simple et légère permet de labourer avec un seul cheval, et de retourner la terre très-près des arbres sans les endommager. Ces deux conditions la rendent très-propre à la culture des pays vignobles. Elle peut être employée aussi très-utilement au sarclage des plantes; enfin elle se recommande par le bas prix auquel elle peut être établie; elle ne coûte que 50 francs.

M. Gillet vous a adressé aussi son *tarif sur la réduction des bois carrés en stères*. Ce livre se distingue par une grande netteté et un format très-portatif, deux avantages qu'ont rarement les ouvrages de ce genre. Le reproche que vous lui ferez, c'est de n'avoir calculé les différences entre la largeur et l'épaisseur que jusqu'à deux centimètres. Ces pro-

portions peuvent être suffisantes pour le charronnage ; mais, pour que son livre soit d'un usage général dans le commerce des bois, il est nécessaire que ces calculs soient poussés jusqu'à cinq centimètres de différence. Vous conseillez à l'auteur de le modifier dans ce sens, dans le cas où il en donnerait une nouvelle édition.

Enfin, M. Gillet vous a soumis un modèle de roule-herse. Autant que vous pouvez en juger par ce modèle, vous craignez que M. Gillet n'ait pas suffisamment calculé les effets de cet instrument, et qu'il ne puisse pas être d'un emploi facile. Cependant cette nouvelle preuve du zèle de M. Gillet-Henaux, pour le perfectionnement des instruments aratoires, ajoute encore aux titres qu'il avait déjà à vos suffrages. Vous lui avez accordé une médaille d'encouragement.

M. Vessel, charron à Ambonnay, vous a adressé le dessin d'une machine de son invention, pour fabriquer quelques parties des roues de voiture dont il se sert dans son atelier depuis quelques années. Cette machine vous a paru bien conçue. Elle a pour effet certain de mettre une très-grande précision dans l'assemblage des roues. C'est là toute la question de leur solidité.

M. Vessel vous a soumis en outre le modèle d'un appareil qu'il a imaginé et établi chez lui pour chauffer les bandes de roues. Vous avez trouvé cet appareil fort ingénieux. Ses avantages sont une grande économie dans le combustible et une régularité plus parfaite dans le chauffage des bandes ; il ne présente plus ensuite les dangers de l'incendie de l'ancien système.

Vous avez accordé à M. Vessel, une médaille d'encouragement.

L'éducation des abeilles est une des plus belles branches de l'agriculture; cependant peu de personnes s'y livrent. Pour la suivre avec succès il faut une longue et patiente observation, des soins minutieux et de tous les instants. Depuis sa jeunesse, M. Radouan, de Vanault, s'est toujours occupé de cet intéressant insecte. En lui décernant une médaille d'encouragement, c'est tout une vie de travaux et d'études que vous avez voulu récompenser.

M. Radouan vous a fait hommage de la quatrième édition de son Manuel de l'éleveur des abeilles. Dans cet ouvrage il a consigné non-seulement les résultats de sa longue expérience, mais encore tout ce qu'il a pu recueillir de plus intéressant dans les auteurs modernes, sur l'histoire naturelle des abeilles et les différents modes de les gouverner.

Tout ce qui peut augmenter la valeur d'un produit, a droit à vos encouragements. C'est ainsi que vous avez jugé l'appareil mobile de M. Lévêque, de Venteuil, pour la distillation des marcs de raisins. Avant son application, ce produit était à peu près perdu dans nos vignobles. Le distillateur lui-même en tirait peu de parti tout en le payant à vil prix. Il lui était impossible de rentrer assez promptemcnt la quantité de marcs qu'il recevait à la fois, et surtout de les loger assez convenablement pour ne pas perdre, par la volatilisation, une grande partie de l'alcool qu'ils contiennent. L'alambic portatif de M. Lévêque est tout simplement une chaudière de distil-

lation, placée dans un fourneau en tôle, dont l'appareil à bitume donne une idée exacte. En un quart-d'heure on peut le transporter d'un endroit à un autre. En prenant toutes les précautions nécessaires à leur conservation, le vigneron peut tirer du marc d'un hectolitre de vin, au moins un litre d'eau-de-vie à cinquante-deux degrés centésimaux. Supposant que la chaudière contienne trois hectolitres de marcs, on peut obtenir un hectolitre en deux jours. Il n'y a pas d'autres frais que la location de l'appareil et la main-d'œuvre. Les résidus de la distillation de l'année précédente peuvent fournir le combustible; mais ordinairement le vigneron préfère les employer comme engrais. On a reconnu que leurs propriétés fertilisantes étaient assez actives. M. Lévêque n'ayant pas pris de brevet, a trouvé beaucoup d'imitateurs pour son heureuse application; mais le mérite lui revient à lui seul. Vous lui avez accordé une médaille d'encouragement.

La préparation du cuir doit être une des plus anciennes industries, et pourtant c'est encore à l'époque actuelle une de celles qui ont subi le moins de perfectionnement. Ainsi le tannage des peaux est presque généralement pratiqué maintenant d'après des procédés usités de temps immémorial, dont l'action, pour s'accomplir, demande des années entières. Avec le mouvement actuel de l'industrie, on sent combien un travail aussi lent rend difficile et désavantageuse la position du tanneur, qu'il expose à de grandes chances et dont il absorbe un énorme capital.

La Société nationale d'encouragement ne cesse de poursuivre toutes les améliorations qui peuvent chan-

ger une pratique aussi vicieuse, et dernièrement encore elle vient de récompenser les efforts d'un tanneur de Paris, M. Vanquelin, qui est parvenu à accélérer le tannage des peaux par un procédé mécanique.

Ce que nous venons de dire de la tannerie, s'applique également au corroyage. Dans cette préparation aussi, les procédés sont lents et peu avancés; aussi devez-vous signaler avec empressement les efforts que font toutes les maisons de cette ville qui s'occupent de cette industrie. Sur l'invitation que vous a faite M. Valtiez-Legée, vous avez visité son établissement dans tous ses détails, et vous avez été heureux de voir les perfectionnements que ce jeune industriel a déjà introduit dans sa pratique. Ainsi M. Valtiez emploie un procédé, qui est en partie de son invention, pour corroyer les cuirs tannés. La méthode en usage partout consiste à étendre, sur la surface d'un cuir, une composition oléagineuse, et à l'abandonner à l'action du temps. Cette opération est vicieuse et inégale, elle ne s'achève jamais avant quinze à vingt jours, l'absorption de la stéarine qui fait la base de la nourriture que l'on veut introduire dans le cuir, s'opère difficilement, en hiver surtout; elle ne se répartit jamais bien, à cause des inégalités que le cuir présente dans son épaisseur. En résumé, il y a perte de temps, de matières et imperfection dans le résultat de l'opération.

M. Valtiez a remédié à ces inconvénients au moyen d'une machine dont l'idée première n'est pas de lui, mais dont certaines dispositions paraissent lui appartenir. C'est un coffre en bois de forme cylindrique, d'un mètre de diamètre sur trois mètres de longueur dont les parois intérieures sont garnies de traverses, et dont les deux axes sont traversés par un arbre en fer

garni de chevilles de bois. Un double engrenage imprime au cylindre et à l'arbre un mouvement de rotation différent. Après avoir reçu la nourriture suivant la méthode ordinaire, le cuir est plié et introduit dans le coffre qui est mû par une manivelle à bras. On conçoit comment le cuir est entraîné et agité en tous sens par le double effet des traverses de la machine et des chevilles de l'arbre. En deux heures l'absorption est faite ; toute la matière est employée et parfaitement répartie. Traités de cette manière, les cuirs doivent nécessairement acquérir une plus grande qualité.

M. Valtiez étudie en ce moment une nouvelle composition oléagineuse qui devra donner au cuir une imperméabilité plus parfaite. Il vous soumettra l'année prochaine le résultat de ses essais. Vous avez vu aussi chez lui une petite machine fort ingénieuse, qu'il a imaginée pour couper et estampiller à la fois les brides à sabots. C'est une industrie nouvelle que le pays lui doit. Il n'a pas voulu s'en assurer la propriété, et aujourd'hui tous ses confrères ont fait construire des machines sur le modèle de la sienne. Personne ne se doute qu'il sort des ateliers des corroyeurs de cette ville pour plus de trente mille francs de brides à sabots. Enfin vous avez remarqué avec plaisir une excellente mesure que M. Valtiez a introduit dans ses ateliers, et à laquelle on ne saurait donner trop d'éloges. Les ouvriers qui s'absentent de l'atelier, sans excuses suffisantes, sont soumis à une amende dont le produit sert au soulagement de ceux qui tombent malades. Vous devez avouer, Messieurs, que cette idée si féconde est entrée pour beaucoup dans les motifs qui vous ont décidés à décerner une médaille d'encouragement à M. Valtiez.

L'année dernière, on a exposé sous vos yeux, les produits d'une nouvelle fabrique créée à Vaudancourt, près Epernay. Vous vous rappelez, sans doute, que ces produits étaient des grès fins imités de ceux qui sortent des fabriques anglaises. Quoique ces objets fussent d'un prix trop élevé pour que leur usage s'en répandit beaucoup, et qu'ils ne pussent être regardés que comme objets de luxe, vous avez cru devoir encourager cette industrie naissante, en lui accordant une médaille d'encouragement de première classe.

Cette année, vous avez reçu de Vaudancourt des produits plus nombreux et plus variés, et au premier aspect, votre Commission a été unanimement frappée des progrès qui avaient été faits. Les vases sont généralement de bon goût, les ornements en relief qui les enrichissent sont plus détachés et plus purs. Vous avez remarqué entr'autres des bouteilles servant d'alcazas formées d'un grès très-fin, très-homogène, d'une belle couleur grise et ornées de reliefs d'une grande pureté. Avec la même matière, on a fait de petites jattes très-légères et très-élégantes, qui prouvent la tenacité et la ductilité de pâte qui sert à la fabrication de ces poteries. Enfin il y a des médaillons sur lesquels sont empreints de très-petits personnages avec une pureté remarquable.

En parcourant le tarif qui a été envoyé par M. Bodlet, vous avez cru remarquer qu'il y avait une certaine baisse dans les prix. Cependant, pour en avoir la certitude, il faudrait des points de comparaison qui vous manquent. Jusqu'à ce que la question économique de l'établissement de M. Bodlet soit bien résolue pour vous, vous réservez tous les droits qu'il

a déjà à une de vos premières distinctions; mais en attendant, vous devez aux progrès qu'il a déjà faits, un rappel de médaille d'encouragement.

Sur un autre point du département il existe, depuis près d'un siècle, une faïencerie qui vous a aussi envoyé ses produits. L'usine d'Epense, la plus ancienne et la plus considérable en ce genre du département de la Marne et de la Meuse, a huit fours, occupe deux cent-cinquante à trois cents ouvriers, et expédie en Belgique, en Flandre et en Bretagne, pour cinq à six cent mille francs de faïence par an. Cet établissement avait vu depuis quelques années baisser sa prospérité; il est passé depuis peu dans de nouvelles mains. Le nouveau directeur espère, par son activité et ses perfectionnements, triompher des circonstances défavorables qui ont diminué les bénéfices de cette industrie.

Les faïences qui ont été envoyées sont de grands vases à l'usage des campagnes, qui doivent présenter des difficultés d'exécution, et des assiettes dont on ne se sert plus dans nos villages, mais qui paraissent encore recherchées dans les contrées précitées. M. Godechal a apporté beaucoup de perfectionnement dans les couleurs employées à la peinture des oiseaux et les fleurs qui les décorent.

Vous avez pensé que vous ne pouviez rester étranger à une industrie de cette importance, et lui refuser l'appui que doit lui donner la publicité d'un témoignage de satisfaction. Vous avez accordé à M. Godechal une médaille d'encouragement.

Une machine à essayer les bouteilles est maintenant indispensable dans toutes les verreries. Elle est aussi très-utile dans toutes les maisons de commerce de vins, comme moyen de vérification.

Votre collègue, M. Rousseau, vous en a soumis une de son invention. Vous l'avez comparée avec celle de Collardeau, et vous avec reconnu qu'elle avait sur elle des avantages incontestables dans la pratique. La machine de Collardeau ne convient guère que dans le laboratoire d'un savant; le placement de la bouteille y est difficile; la pression se faisant à l'aide d'un levier sur lequel on appuie, est très-irrégulière, agit par secousse et fait osciller le mercure dans le mamomètre, de telle manière qu'il est difficile de voir à quel atmosphère on arrive. Le mécanisme de l'appareil de M. Rousseau donne au contraire une pression très-régulière et très-constante. Cette machine peut être manœuvrée par le premier ouvrier venu, et avec une telle rapidité qu'il serait possible d'essayer six mille bouteilles en un jour. Avec la machine de Collardeau, on n'en ferait peut-être pas la dixième partie. Vous avez accordé à M. Rousseau une médaille d'or.

Il y a long-temps, pour la première fois, que vous avez formé le vœu de voir les hommes de l'art à la recherche des produits souterrains que paraissent receler la montagne d'Avize et celles qui l'environnent. Enfin, vous pouvez signaler un premier pas, et c'est l'industrie seule qui l'a fait; elle vient de découvrir, entre Avize et Grauves, un banc de marbre d'une assez grande étendue. Vous avez pu juger, par les échantillons qui vous ont été présentés, des qualités

de ce produit, de la dureté de son grain et de la richesse de ses nuances. Il ne faut pas cependant se dissimuler que de grandes difficultés sont attachées à cette exploitation. Le banc n'a pas partout la même qualité ni la même épaisseur ; il est d'une exploitation très-pénible et très-coûteuse. Les communications sont d'ailleurs extrêmement mauvaises. Tant d'obstacles n'ont pas découragé MM. Desfouchères et Duvongel. Déjà ils ont obtenu un premier succès. Deux cents cheminées qu'ils ont fait confectionner à Paris, ont trouvé un placement immédiat. Aujourd'hui ces Messieurs établissent sur les lieux une scierie hydraulique et des ateliers pour donner au marbre toutes les préparations dont il a besoin. Vous avez voulu, Messieurs, récompenser les efforts des MM. Desfouchères et Duvongel, et vous leur avez accordé une médaille d'or.

Depuis la clôture de vos concours, plusieurs travaux intéressants sont venus à votre connaissance. Ainsi la fabrication des meules à l'anglaise, de M. Giraudelle l'aîné, de Saint-Martin-d'Ablois, qui vous a été si-signalée par M. Félix Quinet, de Chavot ; ainsi le crible-rape de M. Vinet-Buisson, de Montmirail, sur lequel votre correspondant, M. de Tillancourt, vous a fait un rapport favorable ; enfin, l'exploitation de marbre d'Hermonville, près Reims, que notre collègue, M. Lebrun, a visitée tout dernièrement.

Ces diverses communications entreront dans le cadre de vos travaux de l'année prochaine.

Extrait du procès-verbal de la séance publique du 30 septembre 1841.

M. le Préfet, président-né, ouvre la séance par un discours sur les travaux de la Société depuis sa fondation.

M. J. Garinet, président annuel, lit un discours *sur la Réforme des prisons.*

M. Eugène Perrier, secrétaire, rend compte des travaux de la Société depuis sa dernière séance publique.

M. Prin lit une notice biographique sur M. Gobet, membre honoraire de la Société.

Le Président annuel proclame, ainsi qu'il suit, le résultat des concours.

PREMIER CONCOURS.

Une médaille d'or de 300 francs était offerte au meilleur mémoire sur cette question :

« Quels seraient les moyens d'arriver à l'abolition
« de la vénalité des offices ministériels, tout en mé-
« nageant les intérêts privés des titulaires actuels
« de ces offices ? »

Le prix n'est pas décerné.

Une médaille d'or de 100 francs est accordée à l'auteur du mémoire numéro 9, et des mentions honorables aux auteurs des mémoires numéros 6, 8, 10 et 11.

L'auteur du n° 9, portant pour épigraphe :

« Cette vénalité est bonne par ce qu'elle fait faire
« comme un métier de famille ce qu'on ne voudrait

« pas entreprendre pour la vertu ; qu'elle destine
« chacun à son devoir et rend les ordres de l'État
« plus permanents. »

MONTESQUIEU. — *Esp. des lois. Liv. v, Chap. XIX.*

Est anonyme.

L'auteur du mémoire n° 6, portant pour épigraphe :

« La liberté doit être désormais le principal mo-
« bile des institutions françaises. »

Est M. DUVERGER DE VILLENEUVE, ancien notaire à Versailles, rue Hoche, n° 16.

L'auteur du mémoire n° 8, portant pour épigraphe:

« Ne fixez pas le nombre des sujets qu'il doit y
« avoir dans les professions utiles, ou fixez en
« même temps le nombre des enfants qui doivent
« naître. »

TURGOT.

Est M. MOREL-FATIO, banquier à Paris, rue Lafitte, n° 12.

L'auteur du mémoire n° 10, portant pour épigraphes :

« *Labor improbus omnia vincit.* »
« Aide-toi, Dieu t'aidera. »

Est M. Gustave BOUTIGNY, de Paris.

L'auteur du mémoire n° 11, portant pour épigraphe :

« *Hoc genus antidoti est adversum hæc dira venena.* »

(*TURNEBI epistola ad hospitalem.*)

Est anonyme.

DEUXIÈME CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

Une médaille d'encouragement, de première classe, est accordée à la commune d'Anthenay, arrondissement de Reims. — M. Lefort, maire.

QUATRIÈME CONCOURS.

VACCINE.

Une médaille d'encouragement, de première classe, est accordée à M. Montfeuillard, docteur en médecine à Ville-sur-Tourbe, arrondissement de Sainte-Ménehould.

CINQUIÈME CONCOURS.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

Une médaille d'encouragement, de première classe, est accordée à M. Simonnet, instituteur à Cormicy, pour l'ouverture d'un cours public et gratuit d'agriculture.

HUITIÈME CONCOURS.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son règlement, la Société accorde :

Une médaille d'or de 100 francs, à MM. De Bigault de Fouchers et Hippolyte Duvochel, à Pierry, pour l'exploitation d'une carrière de marbre à Grauves ;

Une médaille d'or de 100 francs à M. le docteur Rousseau, à Epernay, inventeur d'une machine pour essayer les bouteilles ;

Une médaille d'encouragement, de première classe,

à M. Radouan, de Vanault-les-Dames, pour les soins intelligents qu'il a donnés toute sa vie à l'éducation des abeilles;

Une médaille d'encouragement, de première classe, à M. Gillet-Hénaux, à Damery, inventeur de plusieurs instruments d'agriculture;

Une médaille d'encouragement, de première classe, à M. Vessel, à Ambonnay, pour les perfectionnements qu'il a introduits dans l'industrie du charronnage;

Une médaille d'encouragement, de première classe, à M. Levêque, à Venteuil, inventeur d'un alambic portatif;

Une médaille d'encouragement, de première classe, à M. Valtiez-Legée, à Châlons-sur-Marne, pour les perfectionnements qu'il a introduits dans l'industrie du corroyeur;

Une médaille d'encouragement, de première classe, à M. Godechal, propriétaire de la faïencerie du bois d'Épense, commune de Sainte-Ménehould;

Un rappel de médaille d'encouragement, de première classe, à M. Bodlet, gérant de la fabrique de grès de Vaudancourt.

EXTRAIT DU RAPPORT

SUR

LE PREMIER CONCOURS.

COMMISSAIRES :

MM. Garinet fils, *président ;* Eug. Perrier, *secrétaire ;* Maupassant, Grandamy, Barrois, Joseph Perrier, Arnould.

Messieurs,

La Société avait mis au concours la question suivante : « Quels seraient les moyens d'arriver à l'abolition de la vénalité des offices ministériels, tout en ménageant les intérêts privés des titulaires actuels de ces offices. »

Votre rapporteur doit se borner à vous présenter l'analyse des mémoires qui ont paru à la commission dignes de fixer votre attention.

Les opinions qui sont exprimées par les auteurs de ces mémoires leur appartiennent. Comme la société y est étrangère, elle n'en accepte aucunement la responsabilité.

Onze mémoires vous sont parvenus. Il en est peu dans ce nombre qui ne contiennent quelques utiles observations de détail ; mais votre commission a dû faire

un choix et vous proposer d'écarter du concours les mémoires classés sous les n°s 1, 2, 3, 4, 5 et 7, parce que ces mémoires en général ne traitent qu'une partie de la question, et sont bien inférieurs à ceux dont nous allons vous entretenir.

Elle vous propose de conserver au concours les mémoires placés sous les n°s 6, 8, 10, 11 et 9.

Le mémoire n° 6 a pour épigraphe :

« La liberté doit-être désormais le principal mobile » des institutions françaises. »

L'auteur de ce mémoire dit ceci :

« Pour remédier à ce système de privilége....., nous ne voyons pas d'autre moyen que de laisser à tout individu né français la liberté d'exercer les fonctions de notaire, d'avocat à la cour de cassation, d'avoué, d'huissier, de commisseur-priseur, d'agent de change et de courtier de commerce, en se conformant aux dispositions que le législateur jugerait à propos de préférer dans l'intérêt de l'ordre public, pour éviter que cette liberté vînt troubler tout-à-coup une foule d'existences et d'intérêts privés.....

« Les seules mesures générales qui seraient applicables à tout postulant qui obtiendrait l'investiture d'un nouveau titre, quelle que soit la nature de l'office, c'est qu'il serait assujetti, avant d'entrer en fonctions, d'abord de verser un cautionnement double de celui des titulaires actuellement investis de l'office semblable dans le même ressort ou la même résidence de ce nouveau titulaire ; ensuite d'acquitter entre les mains du trésorier de sa compagnie, au profit de ces titulaires actuels et de leurs successeurs, le montant

d'une indemnité qui serait fixée par le Gouvernement..... »

Et pour atténuer autant que possible l'irruption qu'un pareil système appelle nécessairement dans tous les emplois ministériels, l'auteur, dans une seconde partie, propose divers moyens plus ou moins efficaces à son avis : par exemple, chaque notaire actuellement en titre pourrait présenter à la nomination du Roi un notaire en second, qui serait son associé et partagerait ses émoluments, mais n'aurait aucun droit ni à sa clientèle ni à ses minutes, etc. Ce système d'association s'appliquerait aux autres offices et s'y approprierait suivant leur nature; les charges d'avocat à la cour de cassation seraient dédoublées, etc., etc.

Au bout de vingt ans, selon les calculs de l'auteur, les titulaires actuels, en partageant l'indemnité versée à la caisse du trésosier, suivant des bases à fixer, se trouveraient payés de leurs charges et la vénalité tout-à-fait éteinte.

Ce mémoire se termine par des considérations politiques, sur la nécessité d'ouvrir des carrières à une foule de jeunes hommes inoccupés, qui sont de dangereux ennemis du Gouvernement. En les mettant à même d'utiliser leurs talents acquis, on les rattache à l'ordre, à la paix et à la prospérité du pays.

Le mémoire n° 8 porte cette épigraphe :

> « Ne fixez pas le nombre des sujets qu'il doit
> » y avoir dans les professions utiles, ou fixez
> » en même temps le nombre des enfants qui doi-
> » vent naître. (Turgot). »

Ce mémoire traite plus spécialement de ce qui

concerne les emplois de finances. Son plan pour le rachat des offices, et pour l'institution du libre exercice de toutes les industries, est fort simple.

L'auteur demande que les professions dont il s'agit dans la loi de 1816, cessent d'être des offices à la nomination du Gouvernement, et que le nombre des personnes qui voudront les exercer soit absolument illimité, ainsi que cela se pratique pour toutes les autres professions telles que marchands, médecins, avocats, etc.

Il exigerait seulement l'institution royale pour l'*état* de notaire et d'huissier audiencier.

Il formule un projet de loi qui développe tout son système.

Les titulaires d'emplois d'offices seraient indemnisés de leur perte sur le pied de leur valeur vénale au jour de la promulgation de la loi, en recevant, pour le montant de leur indemnité, des obligations du Trésor payables en vingt ans, par égales portions, et portant intérêt à trois pour cent : le capital du rachat serait à la charge du Trésor; mais les nouveaux exerçants en paieraient les intérêts de la manière suivante.

« Tout office monopolisé étant censé remplacé par » deux exerçants libres, chacun de ceux-ci aurait » à payer la moitié de l'intérêt, soit un et demi pour » cent du capital, qui sera dû sur l'office supprimé, » de manière que la quote-part diminuera tous les » ans d'un vingtième jusqu'à extinction complète. » Ainsi la cote d'un office de 100,000 francs, qui à » trois pour cent doit être de 3,000 francs, donnera » lieu à une quote-part de 1,500 francs pour tout » exerçant libre de cette profession remplaçant l'of-

» fice supprimé; mais pour la première année, seule-
» ment; 1,425 francs, pour la seconde et ainsi de
» suite jusqu'à extinction. Il est bien entendu que la
» quote-part de chaque année sera la même pour tout
» exerçant libre ancien et nouveau.

N° 10. Ce mémoire porte pour épigraphe :

« *Labor improbus omnia vincit.* »

« Aide-toi, Dieu t'aidera. »

L'auteur de ce mémoire soutient que le projet d'augmenter le nombre des offices pour remédier au mal dont on se plaint, l'aggravera encore davantage. Il pense que le Gouvernement doit racheter les offices sur l'estimation de leur valeur, et arriver à cette grande opération politique et financière au moyen de l'amortissement.

Il porte la valeur des offices à un milliard, et dans son projet de rachat, il pense qu'il peut s'effectuer sur un revenu de douze pour cent. On préleverait pour honoraires cinq pour cent à répartir entre les officiers ministériels, en raison du nombre des actes faits par chacun d'eux, il resterait chaque année sept pour cent à imputer : 1° sur les intérêts; 2° sur le capital.

Dans des tableaux annexés au mémoire, on peut suivre l'opération de l'amortissement des offices, selon quatre modes proposés.

En suivant ce système on arrive à indemniser les titulaires d'offices en vingt-cinq ans deux cent quarante-cinq jours au plus, et en vingt ans quatre-vingt-six jours au moins.

Tout ce système n'est pas très-clair, c'est sans-

doute une vaste régie de tous les offices que l'auteur a voulu créer sur la surface de la France. Des produits ainsi réunis et divisés par douzièmes, les cinq douzièmes seront accordés aux titulaires en charge, et les sept autres formeraient l'amortissement des charges rachetées en rentes sur l'État; ce mode de rachat se rapprocherait beaucoup du plan proposé par l'auteur du n° 9.

L'auteur prend des précautions pour atténuer, autant que possible, ce formidable pouvoir de corruption que le droit de distribuer vingt-six mille places gratuites va jeter aux mains du Gouvernement et pour empêcher qu'un abus ne succède à un abus.

A cet effet, il propose des concours pour chaque place; une commission d'examen qui présenterait trois candidats, et l'obligation pour le Gouvernement de ne choisir que sur cette liste.

C'est avec quelques améliorations le système de la loi du 6 octobre 1791 sur le notariat, loi qui n'a jamais été exécutée, et qui a été remplacée par celle du 25 ventôse an XI, actuellement en vigueur.

Le mémoire n° 11, porte pour épigraphe :

Hoc genus antidoti est adversum hæc dira venena.

ADR. TURN. Epist. ad hospitalem.

L'auteur de ce mémoire propose de supprimer presque tous les actes que la loi confie aux officiers ministériels : ainsi, les ventes seraient faites sur les registres du conservateur des hypothèques; il serait ouvert dans les bureaux du cadastre un grand livre, sans cesse à jour, où la fortune de tous serait tenue

en partie double ; il n'y aurait plus d'écritures judiciaires, les assignations s'enverraient par la poste. De cette manière les offices seraient bien vîte en baisse, et l'État pourrait les racheter avec quatre cents millions au plus.

Pour arriver au remboursement des offices en vingt ans, il faudrait, par année, vingt-six millions. Il serait effectué en rentes sur l'État, et son extinction graduelle aurait lieu, au moyen d'un large système d'amortissement.

« En arithmétique politique, dit l'auteur, on admet qu'un revenu de 462,400 francs employé en amortissement tous les ans, suffit pour rembourser en cinquante ans, par la puissance de l'intérêt composé, un capital de cent millions.

« Ce capital est le quart de celui qui serait à payer aux officiers ministériels. Pour arriver au remboursement intégral en cinquante ans, il faudrait affecter à l'amortissement un revenu annuel de 1,849,600 francs.

« Si l'on voulait faire supporter cette charge aux trente mille officiers que le Gouvernement aurait à nommer, et la répartir entre eux par tête, on trouverait que chacun d'eux n'aurait à payer qu'une somme de 50 à 60 francs annuellement à l'amortissement.

« Si on augmentait la charge annuelle, l'exécution de la mesure du remboursement deviendrait plus prompte, et le fardeau plus léger en le divisant entre les officiers ministériels, proportionnellement à l'importance de leurs revenus.

« L'État avancerait les fonds de ce remboursement ; il en serait indemnisé par les nouveaux titulaires.

Les intérêts seuls ne seraient pas recouvrés par l'État. »

Ce mémoire est celui de tous, qui contient le plus de détails pratiques ; les officiers ministériels avec les plans de réforme de l'auteur, verraient leurs revenus bien diminués, ou plutôt à peu près réduits à rien. Toutefois, il s'y trouve quelques vues qu'une sage administration pourrait étudier, et peut-être mettre en pratique avec une prudente réserve.

Le mémoire n° 9, porte cette épigraphe :

« Cette vénalité est bonne, parce qu'elle fait
» faire comme un métier de famille ce qu'on ne
» voudrait pas entreprendre pour la vertu, qu'elle
» destine chacun à son devoir, et rend les or-
» dres de l'État plus permanents. »

MONTESQUIEU, Esprit des lois, liv v, chap. XVIIII.

L'auteur, après avoir dit que la question de la vénalité semble condamnée par l'opinion publique, ajoute : « Ce n'est pas cependant que l'opinion publique ne puisse se tromper quelquefois ! les faits démentent si souvent les principes ! l'application est parfois si différente de la théorie !... Mais nous n'avons pas même à défendre la vénalité, ni à la combattre, ce que nous nous garderions bien de faire d'ailleurs, puisqu'elle est pour ainsi dire vaincue par l'opinion publique, du côté de laquelle l'homme sage doit toujours se ranger, sauf à garder ses convicions... Que la vénalité tombe donc... qu'elle tombe comme tant d'autres institutions sont tombées avant elle et avec elle ! Ce sera peut-être encore une pierre de moins à l'édifice social, ce sera peut-être un anneau

de moins encore à cette chaîne qui unissait si fortement la société d'une autre époque... »

Il faudrait citer tout ce préambule, ces réflexions d'un esprit prudent, ces regrets d'un homme éclairé par l'expérience... « Mais, dit-il, quand nos pères voyaient avant nous et nos grands pères avant eux, les places données à la servilité, à l'intrigue; quand, à moins que le hasard ne soit plus juste que ceux qui les donnent, elles sont la récompense de la bassesse, le prix de la corruption; quand on voit l'ambition s'arracher les fonctions honorifiques, la cupidité se disputer les fonctions lucratives, on peut bien ne pas regretter que certaines places se vendent, on peut même déplorer qu'elles ne se vendent pas toutes; enfin, on ne peut plus se le dissimuler... nous sommes arrivés à un tel raffinement de civilisation, que si l'homme n'achète pas la place, la place achetera l'homme. »

Voici sommairement, et presque dans les termes du mémoire, le moyen proposé par l'auteur pour arriver à la solution de la question.

On compte en France vingt-six mille fonctionnaires, ayant le droit de présenter leurs successeurs à l'agrément du Roi, c'est-à-dire de vendre leurs offices.

Leurs offices réunis représentent en capital une valeur de 7 à 800 millions.

C'est, terme moyen, environ 29,000 francs pour chaque.

Pour bien faire comprendre la grande opération financière, ayant pour but d'indemniser de la valeur intégrale de leurs offices les titulaires actuels, il vaut mieux agir sur une seule classe.

Celle des notaires étant la plus riche et la plus nombreuse, et représentant à peu-près à elle seule la moitié de la valeur de tous les offices réunis, a paru devoir être choisie de préférence, pour établir les calculs avec quelques détails : ces détails sont applicables à tous les offices à clientèle.

Nous disons donc qu'il y a dix mille notaires.

Pendant l'année 1840 le prix moyen des offices de notaires a été à la vente de 48,000 et quelques cents francs; prenons le chiffre de 49,000 francs.

Dix mille offices à 49,000 francs, représentent une valeur totale de 490 millions.

Nous prendrons pour terme moyen du produit des offices, dix pour cent, et nous dirons :

490 millions à dix pour cent, produisent un revenu de 49 millions.

Chaque office valant 49,000 francs rapporte au titulaire 4,900 francs.

L'office, ou plutôt le titre nu de l'office, appartient au Gouvernement, ou devrait lui appartenir.

La clientèle attachée au titre est le produit de l'industrie du titulaire; c'est sa propriété.

Nous estimons l'office aux trois quarts du prix total de l'acquisition, et la clientèle à un quart.

Le Gouvernement reprend l'office et il le rembourse.

La clientèle reste à la disposition du titulaire.

Dans l'office de 49,000 francs, il y a 36,750 francs pour le titre, et 12,250 francs pour la clientèle.

Nous avons à rechercher les moyens de rembourser pour les dix mille offices de notaires, dix mille fois 36,750 francs pour le rachat des dix mille titres; c'est 367,500,000 francs.

Nous les remboursons en rentes à quatre pour cent. Ces rentes seront pour les 367,500,000 fr., de 14,700,000 francs.

Pour servir ces rentes, il faut une recette : nous ne la demandons pas au Trésor, mais bien aux notaires. Nous prélevons sur leurs honoraires deux cinquièmes, et ils n'y perdent rien. Le total de la recette des notaires est, comme nous l'avons déjà dit, de 49 millions; les deux cinquièmes de 49 millions nous produisent 19,600,000 francs.

Avec une recette de 19,600,000 francs, payant une rente de 14,700,000 francs, le Gouvernement trouve un bénéfice de 4,900,000 francs.

Mais ce mode de remboursement est susceptible de bénéfices plus considérables pour le Gouvernement. Ainsi, aux 4,900,000 francs de bénéfices annuels, l'auteur du mémoire a trouvé le moyen d'ajouter une somme annuelle de 7,350,000 francs, prise sur moitié de la rente de 14,700,000, dont on n'aurait plus à servir les intérêts dans la prévision que la moitié des notaires resteraient en fonctions, ce qui produit pour le Gouvernement une recette de 12,250,000 francs.

Avec cette recette de 12,250,000 francs de rente annuelle, le Gouvernement peut racheter la rente créée pour le remboursement des offices, et alors, cessant de servir cette rente, il lui reste de bénéfice net, par année, la retenue des deux cinquièmes sur les honoraires des notaires, qui est de 19 millions.

Nous n'entrerons pas avec l'auteur du mémoire dans l'examen de plusieurs hypothèses qu'il présente, il nous suffira de dire que tous ses calculs, qui ont été vérifiés, viennent à l'appui de son système, et il

présente des réponses plus ou moins fortes aux objections qu'on pourrait lui adresser.

Dans aucune des situations où il place le notaire, soit qu'il conserve ses fonctions, soit qu'il se retire, il n'y a, selon l'auteur, aucune perte pour ce fonctionnaire, et cependant il y a toujours bénéfice pour l'État, qui, sans avoir avancé un centime, sans avoir surtaxé les contribuables, sans avoir lésé les intérêts des titulaires d'offices, fait rentrer dans le libre choix du chef de l'État la nomination à tous les offices, avec un bénéfice annuel de 19 millions.

En prélevant deux cinquièmes sur les honoraires des notaires, nous avons dit que leur revenu ne diminuait pas, et voici comment :

Dans toutes les acquisitions de charges, d'offices, de fonds de commerce à exploiter, avant de réaliser le moindre bénéfice, il faut défalquer les intérêts du prix d'acquisition.

Un officier ministériel achète sa charge 100,000 fr., elle en rapporte 10,000. Il y a 5,000 francs pour les intérêts qui sont dus au précédent titulaire, et 5,000 fr. pour le titulaire qui exploite l'étude.

Si on retire au titulaire exploitant deux cinquièmes de ses honoraires, en lui laissant trois cinquièmes, son revenu s'accroît d'un cinquième de bénéfice réel ou d'un dixième sur la recette brute.

En dernière analyse, sur un office rapportant dix pour cent, les titulaires en gardent six pour eux, et le Gouvernement en perçoit quatre pour lui, qu'il leur rend tant que dure l'opération du remboursement en rentes bien assurées et sans travail.

Dans ce projet, les offices sont remboursés sur le

prix de leur valeur, au jour de la promulgation de la loi qui ordonnerait le rachat.

Le versement de ces deux cinquièmes des honoraires se fait dans la caisse du receveur de chaque arrondissement, dans les formes ordinaires de la comptabilité. Il y a des moyens faciles de s'assurer de la totalité des recettes des notaires, en les obligeant de mettre sur chacun de leurs actes le prix qu'ils coûtent. Ce n'est plus qu'un relevé, une addition à faire, pour trouver le chiffre total.

La mise à exécution de ce système permet au Gouvernement d'élever le nombre des officiers, dans chaque profession; les gains des notaires et des autres officiers en seront nécessairement diminués; mais cette augmentation du nombre fera participer aux bénéfices un bien plus grand nombre de personnes qu'aujourd'hui. Tous les titulaires, anciens et nouveaux, seront assujettis à la retenue des deux cinquièmes de leurs honoraires.

Malgré ce prélèvement, le notaire, en certaines localités, même avec la nouvelle concurrence, aura encore un revenu supérieur, par les seuls produits de son office, à ceux d'un Ministre d'Etat, à ceux des présidents et des conseillers des cours souveraines, à ceux des présidents et des juges de première instance, à ceux de tous les membres du parquet, et infiniment supérieur au modique traitement des juges de paix.

Cette blessante inégalité dans la rémunération des services doit disparaître, surtout dans un siècle qui s'est accoutumé à juger du mérite des services par le produit qu'ils procurent.

Quand les officiers ministériels auront moins d'affai-

res ils les traiteront mieux; quand ils s'enrichiront moins vîte, ils resteront plus long-temps en fonctions. Il faut que les officiers ministériels rentrent et qu'ils restent dans leurs fonctions, dont ils n'auraient jamais dû sortir, et qu'ils cessent d'afficher la prétention de former dans l'état une aristocratie puissante contre laquelle plus d'un pouvoir est venu se briser.

L'auteur de ce mémoire, dans la prévision la plus favorable à la consommation de l'opération du rachat du capital des titres des offices, celle où moitié des titulaires actuels conserveraient leurs fonctions et celle où moitié se retirerait, pense qu'il faudrait quinze ans pour y parvenir. Nous pensons qu'il en faudrait vingt au moins, toujours dans cette même prévision.

Notre intention, dans ce rapport, a été, Messieurs, de vous donner presque sans observations l'analyse vraie de chaque mémoire. Vous pourrez en faire vous même l'appréciation; mais quant à ce dernier travail, qui a plus particulièrement fixé l'attention de votre Commission, nous avons cru devoir par cela même, après en avoir textuellement reproduit les principaux passages, vous faire remarquer :

1° Que l'auteur, en exigeant la retraite des titulaires actuels pour qu'ils puissent avoir droit au prix du rachat, demande une véritable confiscation contre ceux qui resteront en charge. En effet, s'ils donnent leur démission, ils seront indemnisés, et par suite remplacés par un successeur qui ne paiera rien ni à son prédécesseur ni à l'État. Pourquoi ne pas admettre à la provision nouvelle, cet ancien titulaire qui paraît y avoir au moins autant de droit que le premier venu; et si on l'y admet, pourquoi le forcer à laisser

à l'Etat le prix de sa charge dont il est dépossédé ; c'est exiger de lui plus que l'on n'aurait exigé de l'autre ; c'est lui faire acheter cette nouvelle charge, qui doit être octroyée gratuitement. Pour apporter dans l'opération toute l'équité possible, il faudrait liquider par un coupon de rente toutes les charges existantes et donner à tous les notaires, même à ceux qui resteraient en fonctions, une institution nouvelle.

2° Qu'en séparant de la charge, la clientèle, et en comptant cette dernière pour un quart ; en supposant que cette clientèle pourra être vendue, c'est d'abord ouvrir de nouveau la porte à la vénalité qui s'y glissera bientôt sous cette forme ; c'est, d'autre part, compter pour quelque chose ce qui n'est rien sans le titre ; en effet, le démissionnaire ne pourra vendre que quand il sera remplacé, et alors il ne trouvera plus d'acheteurs ; ce sera une valeur improductive entre ses mains, et que chacun espérera s'approprier sans bourse délier.

3° Qu'il n'a pas songé à faire entrer dans ses calculs la perte qui résultera nécessairement des droits de recettes à payer aux divers agents du fisc entre les mains desquels passeront ces valeurs *saisies* (c'est le terme de l'auteur) sur les officiers ministériels.

Votre commission, Messieurs, a pensé que l'auteur de ce travail consciencieux, et exempt en partie des déclamations et des exagérations qui se trouvent en grand nombre dans les autres mémoires, fait preuve d'une étude approfondie de votre question, qu'il propose une solution plus simple, d'une exécution plus facile, que les projets que nous vous avons indiqués ci-dessus ; que s'il n'a pas complétement satisfait à votre programme, il mérite une distinction qui le

place au rang le plus élevé du concours, et à une distance notable de ses concurrents.

Elle vous propose de lui accorder une médaille d'or de 100 francs ;

Elle vous propose, en outre, de décerner une mention honorable à chacun des mémoires n°s 6, 8, 10 et 11.

La Société, après avoir entendu ce rapport, les explications verbales du rapporteur et des membres de la commission, après avoir pris connaissance des mémoires, et après une mûre délibération,

Adopte les conclusions de la commission.

Ouverture faite des billets cachetés annexés aux mémoires distingués, il est reconnu que :

L'auteur du n° 9 désire garder l'anonyme ;

L'auteur du n° 6 est M. Duvergier de Villeneuve, ancien notaire à Versailles ;

L'auteur du n° 8, M. Morel-Fatio, banquier à Paris ;

L'auteur du n° 10, M. Gustave Boutigny, de Paris ;

L'auteur du n° 11 n'a pas fait connaître son nom.

Les billets annexés aux mémoires non distingués sont brûlés séance tenante.

Il est, du tout, dressé procès-verbal.

NOTICE

SUR M. L.-A. GOBET,

MEMBRE HONORAIRE RÉSIDANT,

Par le docteur P.-F. PRIN ✻, Membre titulaire.

MESSIEURS,

PARMI les hommes honorables que la Société a perdus depuis sa fondation et auxquels elle a consacré des notices particulières, jamais elle n'a songé à établir des rangs de supériorité; mais plus les liens de confraternité et d'estime mutuelle étaient étroits, plus aussi nous devons être douloureusement affectés de la mort de nos collègues.

C'est donc une mission tout à la fois douce et pénible, que nous avons reçue de nos devanciers, de signaler à la reconnaissance publique le nom d'un homme utile et modeste qui a siégé dans nos rangs et dont les travaux ont pu jeter quelque lustre sur la compagnie à laquelle il appartenait, de proclamer ses succès et de faire en sorte qu'il trouve des imitateurs.

M. Louis-Antoine GOBET naquit à Sézanne en 1768. Son père, homme d'esprit et de bon sens, exerçait

avec distinction, dans ce bailliage, les fonctions du notariat.

Dernier né de la famille, le jeune Gobet fut comme ses frères placé, presqu'au sortir de la première enfance, dans un des colléges de Paris.

La douceur et la candeur de son caractère, son application et son aptitude au travail appelèrent sur lui la bienveillance et l'affection de ses maîtres qui, par des soins attentifs et assidus, ne cessèrent de veiller au développement des facultés dont la nature l'avait doté.

Ses succès furent si rapides, son instruction si avancée, qu'avant d'avoir terminé son cours complet d'humanités, il composa quelques fables qui, au jugement de ses professeurs, méritèrent d'être livrées à l'impression. Le *Journal de Paris*, le *Journal général de France*, en rendant compte de cette publication, constatent que l'auteur possède une des qualités qui font le charme de l'apologue, la précision; et qu'à cet art d'être précis, il joindra par la suite, s'il continue à travailler, les autres talents qui rendent un fabuliste recommandable. Il y a vraiment quelque chose de touchant dans les encouragements paternels que Palissot, qu'il ne connaissait que par la lecture de ses ouvrages, mais avec lequel il était entré en relation par l'envoi de quelques essais de sa muse, se plait à lui donner avec une grâce et un abandon qui durent hâter pour lui l'époque de la maturité et de la perfection. C'est, Messieurs, en vivant avec les hommes supérieurs qu'on apprend à le devenir soi-même. Leur commerce intime, leur exemple, échauffent et vivifient notre ame et nous inspirent, n'en doutons pas, ces élans généreux,

cette noble impatience, qui nous avertissent de nos forces et nous donnent le secret de notre future destinée. « Votre qualité d'écolier, lui écrit Palissot, n'est « pas une raison pour vous méfier de vous-même; « j'ai été écolier comme vous, c'est par là que nous « avons tous commencé, et l'indulgence qu'on m'a té- « moignée dans ma jeunesse, me fait un devoir d'en té- « moigner à mon tour aux jeunes gens qui annoncent « comme vous d'heureuses dispositions. Soyez per- « suadé, mon aimable jeune homme, que vous trou- « verez en moi un cœur très-disposé à vous aimer. » Il le croit appelé au genre de la fable; il lui trouve de la naïveté, de la finesse, de l'invention même, et lui recommande surtout d'apprendre à être facile avec travail, et pourtant sans que le travail paraisse; précepte qu'il a constamment suivi et dont il fut pour ainsi dire toujours esclave. C'est de cette époque que date la liaison de M. Gobet avec Palissot, liaison que le temps et une estime mutuelle n'ont fait que resserrer, et qui a amené une étroite et douce confraternité, interrompue seulement par la mort de l'auteur des mémoires littéraires. Il avait à peine atteint sa dix-huitième année, qu'il échangeait, avec son bienveillant aristarque, une suite de lettres d'où lui vinrent cette rectitude d'idées, cet esprit d'ordre et d'analyse qui l'ont toujours distingué et qui imprimèrent à tout ce qui est sorti de sa plume, un caractère vraiment remarquable de régularité, de gravité même.

L'intérêt particulier de Palissot, fortifié de tout ce que peut lui donner un véritable et sincère attachement, suivit M. Gobet dans le cabinet du procureur où il allait être initié à la connaissance du droit et des lois.

Le jeune élève de Barthole dut à son heureux naturel, à son caractère réfléchi, d'être préservé de cette dissipation, de ces entraînements futiles qui, à cette époque de la vie, sont si funestes et exercent trop souvent une fâcheuse influence sur toute notre carrière. Il fit un si bon emploi de son temps, qu'il sut concilier les études ardues auxquelles il se livrait avec la culture des lettres vers lesquelles ses goûts et un penchant décidé le portaient irrésistiblement.

En 1791, à peine âgé de vingt-deux ans, nous le voyons partager la collaboration du journal fondé par Noël, Millin et Garnery. La partie la plus délicate et aussi la plus difficile de la *Chronique de Paris* lui est dévolue. Cest lui qui, chaque jour, doit faire l'article de l'Assemblée nationale. Investi de la confiance de ses collaborateurs, non-seulement il est chargé de classer les articles de MM. Noël et Millin, de renvoyer aux auteurs ceux dont on ne fera pas usage, mais encore de s'instruire de la nouvelle du jour, de la rédiger pour le lendemain, sans qu'à cet égard il ait besoin de l'approbation des autres rédacteurs. Ses appréciations sur les hommes et sur les choses de cette époque sont aussi remarquables par leur netteté que par leur exactitude et leur prévision de l'avenir. Son style ferme, mais toujours correct, fut constamment à la hauteur de la mission qui lui était confiée. C'était là pour notre collègue un excellent apprentissage des grandes questions dont la France poursuivait la solution.

Ami sincère et désintéressé des libertés publiques, il avait trop de perspicacité dans l'esprit, pour ne pas comprendre le nouvel ordre de choses qui se préparait. Il lui paraissait que si l'ébranlement dont la so-

ciété était menacée, pouvait amener quelque mal, il ne pouvait manquer non plus de produire des avantages nombreux. Convaincu que ce mouvement, avec ses bienfaits et ses dangers, était le résultat naturel de la force des évènements, il voulait qu'on l'acceptât, qu'on le subît avec toutes ses conséquences, mais aussi qu'on se hâtât d'en tempérer les inconvénients par de sages institutions. Il ne demandait à la liberté que de la retenue et de la tempérance. Il eut le courage alors, en blâmant le tumulte et les désordres de la rue, de proclamer que, pour éviter un embrasement général, il fallait convaincre l'opinion publique, compter avec cette nouvelle puissance, préparer le pays au progrès et éclairer les retardataires par le flambeau de la discussion. Honneur, Messieurs, honneur à ces écrivains courageux auxquels le dévouement à l'ordre, l'attachement à la patrie inspiraient de si nobles sentiments!

Mais bientôt les excès d'une révolution, qui ne put s'arrêter à la réforme des abus qu'elle voulait détruire, forcèrent M. Gobet d'abandonner les lettres, pour se soustraire aux persécutions qui, à cette époque de douloureuse mémoire, ne frappaient pas moins l'honnête homme que le mauvais citoyen. Il n'échappa à l'orage qui grondait sur sa tête, qu'en venant au milieu de nous chercher un asile et des protecteurs. Il ne voulut point être complice des évènements affreux qui ensanglantèrent ces temps déplorables. Il refusa de se commettre avec des gens qui ne parlaient pas plus la langue de la raison que la langue française.

Après avoir, pendant les jours les plus néfastes de la tourmente politique, rempli dans les administrations militaires des fonctions subalternes si peu en rapport avec ses habitudes, M. Gobet, dont l'exis-

tence et l'avenir étaient détruits, se livra tout entier au commerce, cherchant dans l'industrie cette indépendance, cette *aurea mediocritas* qui convenaient si bien à sa modeste position.

Le travail et les embarras des détails minutieux auxquels il était condamné, ne purent refroidir son imagination. Lorsque le culte des lettres, non moins profané un moment que les autres cultes, fut permis, lorsque les saines doctrines en littérature, en morale, en politique purent être avouées, M. Gobet se hâta de rentrer dans le sanctuaire de la science. Ce fut, du moins nous le croyons, pendant nos plus mauvais jours, qu'il prépara les matériaux nécessaires à la publication des œuvres de deux écrivains du second ordre, Lamotte-Houdart et Lefranc de Pompignan. Il n'a été, dans cette sorte d'abréviation, ni trop favorable ni trop sévère. Il a su trouver un juste milieu. La Presse quotidienne se plut à reconnaître que M. Gobet, *littérateur instruit* et *critique judicieux*, avait rendu un service réel à la mémoire de ces auteurs, en resserrant leurs œuvres choisies en deux petits volumes. Dans les notices qu'il y a jointes, il a eu soin de réunir tous les traits, toutes les anecdotes qui honorent et font connaître ces deux poètes.

Les considérations générales que plus tard il a placées en tête de l'édition complète de Palissot, considérations dans lesquelles il a rapidement esquissé la physionomie morale et littéraire de cet écrivain, témoignent de l'impartialité de sa plume et de l'indépendance de son caractère.

Les notes qu'il a laissées, et que souvent il consignait sur les ouvrages mêmes qu'il lisait, prouvent

qu'il ne s'en rapportait pas entièrement à sa mémoire. Ce mode de travail dont il ne s'est jamais départi, lui avait rendu aussi familiers que possible les écrits de nos plus célèbres auteurs. Il professait pour les œuvres de Corneille, de Racine, de Voltaire une sincère et chaleureuse admiration. Sa mémoire était si sûre et si fidèle que, quelques jours avant ses derniers instants, lorsque déjà son organisation profondément altérée ne nous laissait plus aucun espoir de le conserver, nous n'avons eu besoin que de lui citer quelques vers d'un de nos poètes, pour rappeler chez lui toute la plénitude de cette riche faculté, si bien préparée par ses travaux antérieurs. Nous savons tous avec quelle facilité merveilleuse il retenait les morceaux les plus saillants des ouvrages qu'il avait lus. Pour n'en donner qu'un exemple, nous dirons que deux lectures consécutives de la comédie de l'*École des Vieillards*, dont l'idée première, le plan, les caractères, le style, les détails admirables et pleins de *vis comica* lui paraissaient dignes du pinceau de Molière, avaient suffi pour lui en graver dans la mémoire plus de deux cents vers qu'il n'a jamais oubliés. Sa conversation, toujours simple, mais pleine d'intérêt, était semée de citations, d'anecdotes rappelées avec à propos, sans affectation et sans pédanterie.

Esprit orné et réfléchi, riche aussi des bons préceptes qu'il avait puisés dans nos meilleurs écrivains, M. Gobet osa aborder la carrière la plus épineuse pour l'homme de lettres. Les nombreux articles qu'il a publiés sur la littérature, l'histoire et la philologie, attestent l'étendue de ses connaissances et la pureté de son goût, en même temps qu'ils témoignent de son impartialité et de la droiture de ses intentions.

Son caractère doux et conciliant avait imprimé à sa critique toute l'urbanité et toutes les formes polies d'un entretien instructif. Ennemi du scandale, il donna constamment l'exemple d'une religieuse observation des convenances qui, tout en lui faisant blâmer ce qu'il croyait répréhensible, le retenait toujours dans cette réserve de langage qui avait plutôt l'apparence d'un éloge que l'aspect sévère de la critique. Fidèle à cette belle littérature qui est la partie la plus solide de notre gloire nationale, sa facture est toujours celle de la bonne école. Il appartenait à cette sorte de pléïade littéraire qui, sous l'empire, fut la gardienne des saines doctrines. Il était et il est resté éminemment classique. Jamais il n'a craint de se déclarer pour la tradition contre le schisme littéraire. Il ne voyait dans les novateurs que des révoltés qui méconnaissaient la majesté des lettres. Le drame moderne avec ses échafauds, ses cercueils et son idiome barbare, n'a jamais trouvé grâce devant son goût toujours si sûr et si judicieux. Quoique son genre d'esprit se refusât à employer l'arme de la raillerie, il s'en servit quelquefois, mais avec assez de grâce et de bon goût, pour rendre l'épigramme aussi inoffensive que possible. Il avait parfois des réparties pleines de sel et de douce malice qu'on aimait à provoquer, parce qu'elles ne faisaient naître que la gaieté. L'amour propre le plus susceptible ne pouvait s'en plaindre.

C'est à son insu et presque malgré lui, que quelques-unes de ces légères productions ont été livrées à la publicité.

Un homme d'un mérite aussi réel, qui joignait à des connaissances variées, et à une grande rectitude de

jugement, cet amour du bien public, caractère distinctif du vrai citoyen, ne pouvait rester plus longtemps en dehors des affaires du pays.

Aussi généralement aimé qu'estimé, on le voit successivement appelé, soit par le choix de ses concitoyens ou de ses pairs, soit par la confiance de l'Administration supérieure, au tribunal de commerce, au conseil municipal, au bureau d'administration du collége, de la caisse des incendiés et de la commission de surveillance des prisons.

Ses études antérieures, sa profonde sagacité, sa laborieuse exactitude (car il était de ceux qui pensent que les fonctions gratuites obligent à l'égal des fonctions rétribuées), lui rendirent facile l'accomplissement des nouveaux devoirs qui lui étaient imposés.

Le tribunal de commerce, les justiciables, le barreau, n'ont point oublié l'équité et la loyauté qu'il apporta dans l'exercice de la présidence consulaire. L'estime et la reconnaissance de ses collègues et des négociants le suivirent dans sa retraite. Ce fut après le témoignage de sa conscience, qui chez lui passait avant tout autre, le noble salaire auquel il avait prétendu.

Conseiller municipal, il a pris la part la plus large et la plus active à la gestion des intérêts de la cité. On aimait ses conseils toujours sages et désintéressés. Nous pouvons dire, sans crainte d'être démentis, que jamais il ne faillit à éclairer, de ses lumières et de son expérience, ces réunions où était approfondi et réglé tout ce qui pouvait être utile à ses concitoyens.

Les rapports et les mémoires auxquels il a concouru, prouvent avec quelle attention il examinait

les affaires, avec quel soin il s'étudiait à rendre les discussions tout à la fois faciles et laconiques.

Vous ne me pardonneriez pas, Messieurs, de taire ici que pendant les invasions de 1814 et 1815, qui mirent à de si rudes épreuves l'administration municipale, on le vit constamment au milieu de ces courageux citoyens qui, par des observations sages et mesurées, firent accepter, à un ennemi irrité, des tempéraments auxquels on était loin de s'attendre, tant étaient absolues les exigences du vainqueur.

Son aptitude pour les affaires était si remarquable, qu'au milieu de tant de travaux divers, il trouva encore assez de loisirs pour se consacrer à de nouvelles occupations dont l'intérêt général était le mobile. Vous avez compris que je veux parler du bureau des incendiés.

Cet établissement, tout à la fois de garantie et de bienfaisance, fondé en 1804 par M. le vicomte de Jessaint, successivement amélioré par lui et par les administrateurs du Bureau, a cela d'éminemment recommandable que sa gestion est purement gratuite de la part des hommes honorables auxquels elle est confiée.

Dans l'origine, les quêtes se faisaient dans chaque commune à *bourse fermée*. Depuis 1822 on y a introduit, sur la proposition de M. Gobet, le système plus régulier des *quêtes nominatives* et *des dons personnels*. Grâce à l'intelligente coopération de notre collègue, le département de la Marne a pu devancer de bien loin tous les autres dans la distribution des secours et dans la police des incendies.

L'ensemble, les détails et la comptabilité de cette institution, sont établis avec tant d'ordre et de préci-

sion, qu'on ne peut rien ajouter aux méthodes par lesquelles il a régularisé toutes les opérations du bureau. La lumière dont il les a éclairées est si complète, qu'on risquerait de l'obscurcir en essayant de l'augmenter.

Loin de moi la pensée d'atténuer en quoi que ce soit les services et les talents du vénérable Magistrat auquel le département a dû la résurrection de cette belle et philantropique institution. Qu'il jouisse longtemps encore de l'estime, de la vénération et de la reconnaissance publiques ! Que les plus douces consolations entourent son heureuse vieillesse ! Ces paroles, Messieurs, ne sont que la manifestation, l'expression décolorée des sentiments dont M. Gobet m'entretenait presque à ses derniers moments. Il aimait à me répéter, dans nos longs entretiens, que la confiance dont l'honorait le chef de l'administration, que le lien moral qui l'unissait à ce digne magistrat, que les témoignages multipliés de sympathie qu'il avait trouvés dans toutes les classes de la société, avaient singulièrement contribué à assurer le succès de l'entreprise à laquelle il s'était si généreusement dévoué.

Les talents et les connaissances dont M. Gobet avait donné tant de preuves, marquaient depuis long-temps sa place dans nos rangs.

En retraçant cette partie de la vie de notre collègue, je n'ai besoin de recourir à aucun artifice; je ne dois que rappeler et mettre pour ainsi dire en ordre nos propres souvenirs.

Au milieu des objets si divers dont une société scientifique de province doit s'occuper, sous peine d'être condamnée à une stérilité absolue, M. Gobet n'est demeuré étranger à aucune des questions qui

pouvaient intéresser l'économie agricole, commerciale et manufacturière de ce département. Constamment il a réalisé les espérances qu'il nous avait fait concevoir; jamais il ne nous entretint de l'histoire et de la littérature anciennes et modernes, qu'en homme d'un jugement sûr et d'un goût épuré. Dans toutes les discussions auxquelles il prenait part, on était aussi vivement frappé de la justesse de ses déductions, de la finesse de ses aperçus, que de la facilité et de l'abondance de son élocution. Plus d'une fois il aborda avec avantage les questions les plus élevées de politique et d'ordre social; toujours il parlait et écrivait en homme convaincu, soit qu'il adressât au négociant les leçons précieuses de sa propre expérience, soit qu'il démontrât au laboureur les immenses avantages de la division du sol dans nos contrées.

Les rapports, les mémoires, les analyses, les notices qu'il a lus, et dans nos réunions particulières, et dans nos séances annuelles, ont toujours été accueillis avec autant d'empressement que d'intérêt.

Une rapide énumération de ces ouvrages, dont plusieurs ont fait le charme et l'ornement de cette solemnité, me conciliera quelques moments encore, je l'espère, votre bienveillante attention, et convaincra ceux qui n'ont point connu M. Gobet, que celui dont mes collègues m'ont chargé de les entretenir ne fut point un homme vulgaire.

L'idée première de *Vezins* et de *Regnier* est prise dans le récit de la généreuse action de ce brave sénéchal du Quercy dont de Thou et Mézeray nous ont conservé la mémoire. Qu'on regrette, hélas! que de pareils faits soient clair-semés dans les annales du

genre humain, tandis que les actes de barbarie y sont si nombreux!

Cette nouvelle, qui fait autant d'honneur à son cœur qu'à son esprit, est écrite d'un bout à l'autre avec une correction et une élégance qui deviennent plus rares de jour en jour. L'intérêt en est parfaitement gradué et soutenu, les évènements y sont bien enchaînés et bien sentis, et le dénouement, qui est d'ailleurs indiqué par l'histoire, satisfait et attendrit le lecteur. Honneur donc, Messieurs, à l'écrivain qui a choisi un aussi beau trait pour sujet de ses veilles! Quels applaudissements ne lui doit-on pas, lorsque dans des temps de factions, il rappelle à ses concitoyens une modération aussi touchante et malheureusement aussi peu écoutée que celle de Vezins.

Dans *Moralès et Le Rond*, ou les Deux Pères de Famille, on reconnaît comme dans tout ce qu'il a produit, et les plus pures intentions et les principes les plus sages. Il n'est personne qui ne soit de l'avis de l'auteur, et qui ne demeure convaincu qu'on s'épargnerait bien des maux si ceux qui ont l'esprit de bien dire avaient aussi le courage de bien faire. C'est parce que l'exemple est rarement uni au précepte que tant de gens se fourvoyent et vivent dans une perpétuelle contradiction avec eux-mêmes. Le style naturel et franc de cette production peut être opposé avec avantage aux faux brillants des conteurs à la mode.

Rien de plus intéressant que *Rodolphe* et *Nadasti*, rien de plus attachant que ce récit, comme aussi rien de plus magnanime que ce trait si honorable pour l'amitié. Cette charmante intrigue est conduite avec un art parfait : pas une phrase, pas un mot qui n'aille droit au but. Vouloir ici l'analyser, ce serait

faire disparaître cette fleur de goût, ce parfum de sentiment dont vous avez si bien apprécié la fraîcheur et la délicatesse. On est tenté de croire que ce récit n'est encore qu'une allégorie sous le voile de laquelle M. Gobet s'est plu à nous retracer quelques faits généreux de nos révolutions et à conseiller la clémence qui seule peut les terminer. C'est, Messieurs, faire du talent d'écrire un bien bel usage que de l'employer à peindre les actes qui font aimer la vertu.

Outre les notices nécrologiques qu'il a consacrées à la mémoire de nos collègues, MM. Tisset, Turpin et Becquey, M. Gobet avait composé une bluette intitulée *les Deux Sœurs*, qu'il vous destinait. Juge sévère en sa propre cause, il ne crut point devoir vous en faire hommage, parce qu'il trouva que les sentiments qu'il retraçait s'appliquaient à des évènements d'un tragique trop bourgeois, à des mœurs trop peu relevées et qui avaient besoin de ressorts plus dramatiques. La lecture que je vous en ai faite vous a convaincus que cette fois encore sa plume n'était que l'interprête de son ame noble et candide.

Dois-je rappeler qu'il laisse en porte-feuille une tragédie, *Pierre-le-Grand*, dont le sujet, emprunté presqu'à l'histoire contemporaine, a été traité avec tant de mesure et de sagesse, que les hommes de goût, les littérateurs, juges compétents auxquels il la soumit, garantissaient qu'on pouvait lui faire subir l'épreuve de la représentation aussi bien à Saint-Pétersbourg qu'à Paris.

Il n'a manqué, Messieurs, à notre collègue, pour obtenir quelque renommée, qu'un théâtre plus vaste que celui de notre province. L'abnégation qu'il montra en tout ce qui le concernait personnelle-

ment, la répugnance qu'il eut toujours à se mettre en scène, ne lui permirent jamais de rechercher aucun signe honorifique de la considération dont il jouissait à tant de titres. Il dut toutefois à ses travaux littéraires, si nombreux et si variés, à son rare désintéressement, à son amour du bien public, de solides amitiés et d'honorables relations.

Mais, hélas! il ne fut pas donné à ce modeste citoyen d'être tout ce qu'il pouvait être, de remplir toute l'étendue de ses moyens et d'atteindre en tout sens les bornes de son génie.

De combien d'hommes utiles le pays n'est-il pas déshérité par le torrent des révolutions qui renverse et détruit impitoyablement tout ce qui veut régler son cours et faire obstacle à son impétuosité!

UNE NUIT DU CHRIST.

« Que pouvait faire de plus digne de lui, un Dieu
» venant sur la terre, que de souffrir pour la vertu ? »

Bossuet. Disc. sur l'Hist. univers.

Nous savons tous comment s'écoulaient sur la terre
Les saints jours de celui qui vint pour la sauver ;
Mais sur ses nuits encor plane un sacré mystère,
Que le temps n'a pu soulever.
Et néanmoins en lui tout rayonne de grâce ;
Tout doit être connu, tout doit être adoré,
Et j'interroge après les ombres de sa trace,
L'air qu'il a respiré.

J'interroge ses nuits ; mais lui, l'auteur du Monde,
Forma pour la clarté mille trônes vermeils,
Et la perle et la fleur ; puis, d'une voix féconde,
Fit jaillir le feu des soleils.
De son jour incréé toute lumière est l'ombre ;
Et ce jour éternel, éclairant l'infini,
Pouvait-il s'éclipser au sein d'une nuit sombre,
Dans son œil endormi ?

Lui qui fit graviter les astres dans l'espace,
Courir les aquilons, les nuages, les flots ;
Glisser avec douceur, voler avec audace
Les êtres des airs et des eaux ;
Dont la main nous prêta le mouvement agile,
Qui fait siffler la flèche et gronder la vapeur ;
Dans les bras du repos resterait immobile,
Lui, l'éternel moteur !

Peut-il donc suspendre son être,
Lui qui donne l'être aux esprits ?
Peut-il cesser de se connaitre,
Lui qui n'existe qu'à ce prix ?
Car la vérité, sa nature,
En lui rayonne forte et pure,
Ainsi qu'un immortel flambeau.
Aucune douce léthargie
Ne peut calmer son énergie,
Et le Christ ne pouvait sommeiller qu'au tombeau.

Mais cependant il était homme ;
Et quoique Messie on le nomme,
Il dut comme nous s'assoupir ;
Il dut voiler l'ardente flamme
Qui s'exale toujours de l'ame,
Avec un élan, un soupir :
Il fallait qu'en lui la pensée,
A la fin pénible et lassée,
Entre les songes s'énervât,

Et que paralysé comme elle,
Le cœur n'eût plus qu'une étincelle
Que le souvenir conservât.
Comme un jour il faudra la tombe,
A notre argile qui succombe,

Sous le feu sacré qui nous luit,
Il lui fallait l'état paisible
Et la quiétude insensible
De cette mort de chaque nuit.

Il dormait donc, le Christ... Non, je ne puis le croire!
Dormons-nous quand l'amour, l'espérance, la gloire,
Pose un doigt brûlant sur nos fronts?
Dormons-nous, haletants, quand la main du génie
Nous presse, nous découvre à travers l'insomnie
Ses abîmes profonds?

Si nous, faibles mortels, sujets de la matière,
Nous pouvons, enivrés d'un seul jet de lumière,
Bannir le sommeil de nos yeux,
Que dût faire celui dont le souffle l'anime?.....
De ses nuits d'ici-bas, le mystère sublime
Ne s'apprendra qu'aux Cieux!

.....
.....
....

Mais, que vois-je, mon Dieu! quelle clarté touchante,
Douce étoile du cœur, apparaît et m'enchante!
Que vois-je à sa lueur! un désert, un rocher,
Dont le soir et Jésus viennent de s'approcher.
Il livre comme nous ses membres à la couche,
S'affaisse, ferme l'œil, puis, sur sa sainte bouche,
Voltige en l'effleurant, le souffle lent et doux,
Que le sommeil accorde aux plus purs d'entre nous.

Puis, sans qu'il ouvre sa paupière,
Sa face resplendit d'un éclat immortel.
Tous ses traits sont baignés de l'auguste lumière,
Qu'au Thabor déroba la main de Raphaël.

En lui l'extase a remplacé les songes :
Quand nous sommes livrés à leurs mille mensonges,
Lui, sonde l'avenir, lui voit la vérité.
Car du songe royal, expliquant les mystères,
Joseph, que vendirent ses frères,
Nous l'a deux fois représenté.

Pourtant au sein de ce repos céleste,
Ses yeux fermés laissent rouler des pleurs;
Et sa bouche prononce un oracle funeste
Sur nos crimes et sur ses douleurs.
Sous l'ombre ou le soleil, toute sa vie amère
Coula pour souffrir, expier.
Pendant le jour, il voyait le Calvaire,
Et la nuit, le jardin fatal de l'olivier.

Il disait : « Aux moments où repose le Monde,
» Le meurtre à l'œil hagard, le vol, l'amour immonde,
» Chassent les tremblantes vertus.
» Que de sang! que de fange! ô pauvres créatures!
» Il faudra pour vos jours la croix et ses tortures;
» Mais pour vos nuits, bien plus!

» A mon esprit le trouble, à mon cœur l'agonie,
» A mon corps défaillant d'une angoisse infinie,
» Des flots d'une sanglante sueur!
» A moi l'appui d'un ange!... Objets de tant de peines,
» Ah! vous ne connaîtrez parmi mes nuits humaines
» Que cette nuit d'horreur. »

Mme BAYLE-MOUILLARD
(ÉLISABETH CELNART.)

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Président-né.

M. le Préfet du département.

Composition du Bureau pour 1841-1842.

MM. Maupassant, président.
Le baron de Sermet O ✻, vice-président.
Eugène Perrier, secrétaire.
Gascheau, vice-secrétaire-archiviste.
Grandamy, trésorier.

PROGRAMME

DES CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

PREMIER CONCOURS.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1842, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Quels seraient les moyens d'élever l'agriculture « française au rang de puissance industrielle et « commerciale, et de la maintenir ainsi à la tête de « toutes les richesses nationales ?

« Déjà les questions de régime hypothécaire, de

« douanes, de libre concurrence soulevées dans les « Chambres, témoignent de la haute sollicitude du « Gouvernement pour notre agriculture. — Rap- « peler ces questions c'est éveiller l'attention sur « beaucoup d'autres non moins importantes qui « tiennent à l'administration, à la législation civile « et aux relations internationales, et c'est indiquer « le point de vue élevé d'où la société a envisagé « le problème qu'elle propose. »

Les mémoires devront être adressés (*franc de port*) au secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er juillet 1842 (*terme de rigueur*).

Les auteurs ne doivent point se faire connaître; ils joindront à leur envoi un billet cacheté, qui renfermera leur nom et leur adresse, et sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

LES AUTEURS SONT PRÉVENUS QU'ILS NE PEUVENT RETIRER LES MÉMOIRES ENVOYÉS AUX CONCOURS.

DEUXIÈME CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

La Société décernera aussi, à la même époque, une médaille d'argent, dans chaque canton du département de la Marne, à la commune rurale qui justifiera avoir le mieux entretenu ses chemins vicinaux. La Société fera connaître ultérieurement les conditions du concours.

TROISIÈME CONCOURS.

STATISTIQUES.

Une médaille d'encouragement est offerte à la meil-

leure statistique d'un canton du département de la Marne.

Pour introduire dans ces statistiques un ordre convenable, les auteurs sont invités à se conformer au programme publié par la Société, et que le Secrétaire adressera à ceux qui lui en feront la demande.

Les statistiques devront être parvenues (*franc de port*) au secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 15 juillet 1842 (*terme de rigueur*).

QUATRIÈME CONCOURS.

VACCINE.

La Société continue d'offrir une médaille d'encouragement au médecin ou au chirurgien de ce département qui aura vacciné le plus grand nombre de sujets pendant l'année 1842.

Il en justifiera par un état nominatif des sujets vaccinés, énonçant le résultat de chaque vaccination, et certifié par les parents et les autorités locales. Les concurrents sont invités à indiquer approximativement le nombre des sujets qui n'ont point encore été vaccinés dans les communes où ils auront opéré.

Les pièces relatives à ce concours seront envoyées (*franc de port*) au secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er mai 1843 (*terme de rigueur*).

Le prix sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1843.

On rappelle que c'est avant le 1er mai 1842 (*terme de rigueur*) que les pièces relatives aux vaccinations de l'année 1841 doivent être parvenues au secré-

tariat, et que le prix en sera décerné dans la séance publique de 1842.

CINQUIÈME CONCOURS.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'encouragement à celui des instituteurs du département qui, avec l'autorisation de l'autorité compétente, aura ouvert une école d'adultes, dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

SIXIÈME CONCOURS.

PLANTATIONS DE MURIERS.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1842, une médaille d'or au propriétaire de la plus belle plantation de mûriers blancs de mille pieds au moins, et de l'âge de quatre ans.

SEPTIÈME CONCOURS.

La Société, dans sa séance publique de 1842, décernera un prix au vigneron qui, dans le cours de l'année, aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes qui attaquent la vigne.

Ce prix consistera en un exemplaire du grand ouvrage de M. Audouin, sur la pyrale.

HUITIÈME CONCOURS.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son règlement, la So-

ciété distribuera, dans la même séance, des médailles d'encouragement aux cultivateurs ou propriétaires, commerçants et artistes dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront y avoir des droits sont invitées à les faire connaître, et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui, avant le 1er juillet 1842.

EXPOSITION

DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE DÉPARTEMENTALE.

La Société recevra à son exposition annuelle, le jour de sa séance publique, les produits nouveaux ou perfectionnés des manufactures et des fabriques du département : elle admettra également ceux de l'agriculture et de l'horticulture. Elle distribuera, conformément à l'article 4 de son règlement, des récompenses à ceux des exposants qui en seront jugés dignes.

Les exposants devront adresser leur demande, franche de port, au secrétaire de la Société, du 1er au 15 août.

Janvier 1841. —— *Observations météorologiques faites à Châlons par M. Chalette père, membre correspondant.*

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h m.	Midi.	6 h s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	Observations.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.							
1.	— 2 n	+ 1 2		0 749			O.	O.	O.	Couv.	Pl. fi.e	Calm.	
2.	0	+ 3 8		0 747			O.	O.	N.N.O.	*Id.*	Soleil	Nuag.	
3.	— 1 3	+ 1 2		0 740			S.O.	S.O.	S.O.	N.e, P.e	Gr. vent	Couv.	Vent tempétueux, 1 cent. de neige.
4.	— 4 5	— 3 1		0 727			O.N.O.	O.N.O.	O.S.O.	Couv.	Soleil	Clair.	Belle journée.
5.	— 7 5	— 3 8		0 731			E.	E.	E.	Peu voi.	Sol pâle	*Id.*	
6.	— 8 8	— 6 2		0 738			E.	E.	E.	Nuag.	Soleil	Couv.	Froide journée.
(Y) 7.	— 7 5	— 5 n		0 741			E.	E.	E.	Couv.	Soleil	*Id.*	Id.
8.	— 8 5	— 7 n		0 745			N.	N.	N.	*Id.*	Couv.	*Id.*	Il tombe un peu de verglas.
9.	— 9 3	— 6 2		0 748			S.	S.	S.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Journée froide. Lune claire.
10.	— 7 5	+ 1 3		0 738			S.	S.	E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Neige abond., 140 mil. Elle fond.
11.	1 3	+ 3 8		0 730			O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	*Id*	Nuag.	Soleil	Pluie assez abondante le matin
12.	— 1 3	— 2 5		0 739			O.S.O.	O.SO.	O.S.O.	Voilé.	Soleil	Nuag.	Le vent, fort la nuit, faiblit le jour.
13.	— 2 5	n		0 745			S.E.	S.E.	S.E.	*Id.*	Nuag.	Couv.	Pluie après-midi et grand vent.
☾ 14.	3 n	+ 6 2		0 736			S.S.O.	S.S.O.	S.S.O.	Couv.	Couv.	*Id.*	Pluie abondante; vent moyen.
15.	2 5	+ 5 n		0 738			O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Tempête la nuit, Gd vent le mat. Pl.e
16.	2 5	+ 6 2		0 745			S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie. Les eaux sont très-hautes.
17.	6 2	+ 11 3		0 746			S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Grand vent la nuit et le matin. Pluie.
18.	3 7	+ 7 5		0 747			S.	S.	S.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Pluie, vent assez fort.
19.	3 7	+ 6 2		0 742			S.O.	S.O.	O.	Assez cl.	*Id.*	*Id.*	Neige et grésil; pas de vent.
20.	— 3 1	0		0 746			N.O.	N.O.	O.	*Id.*	Nuag.	Soleil	Le temps se recouvre le soir.
21.	— 6 2	— 2 5		0 756			N.	N.	N.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Un peu de neige le jour.
● 22.	— 2 5	+ 1 3		0 758			N.O.	N.O.	N.O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Journée froide.
23.	— 2 n	+ 1 3		0 752			S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	*Id.*	Clair.	Pluie glaciale, vent assez fort.
24.	— 2 5	— 1 3		0 747			O.	O.	O.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	Givre, neige, vent, laide journée.
25.	— 3 7	— 1 3		0 751			N.N.O.	N.N.O.	N.N.O.	Clair.	Clair.	Clair.	Verglas, 3 c de neige qui fond un peu
26.	— 3 7	— 1 3		0 755			S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Vent assez fort, journée neigeuse.
27.	n	+ 3 7		0 751			O.	O.	O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Brouillard de dégel, petite pluie glacée.
28.	n	+ 3 7		0 755			O.N.O.	O.N.O.	O.N.O.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Journée passable, peu de pluie.
29.	n	+ 2 5		0 751			O.N.O.	O.N.O.	O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie, neige, soleil, vent assez fort.
☽ 30.	— 4 4	— 1 3		0 755			N.	N.	N.	Nuag.	Soleil	Clair.	Belle journée.
31.	— 5 6	— 1 3		0 754			E.	E.	E.	Clair.	Couv.	Couv.	Journée froide.
Somme	—93 4	+24 4		23 103									

Il est tombé dans le mois 54 millimètres, tant pluie ordinaire que celle provenant de la neige.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grande chaleur le 17	11 3/10
Moindre le 9	— 9 3
Moyenne — Matin	— 3
Moyenne — Midi	+ 0 8
Moyenne — Soir	
Moyenne — du mois	— 2 2

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation le 22	0 758
Moindre le 4	0 727
Moyenne — Matin	n
Moyenne — Midi	n
Moyenne — Soir	n
Moyenne — du mois	0 745
Jours beaux	6
— couverts	13
— de nuages	4
— de pluie	8
— de grêle	n
— de vent	10
— de brouillard	1
— de tonnerre	n
Vents dominants	O. NO. SO.
Température du mois	douce.

Février 1841.

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.							
1.	— 9 3	— 3 7		0 754			E.	E.	E.	Clair.	Nuag.	Soleil	Neige, bise assez forte.
2.	—10 n	— 6 2		0 748			E.	E.	E.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	Journée neigeuse, bise.
3.	—13 1	— 7 5		0 749			E.	E.	E.	Clair.	Soleil	Clair.	Belle, mais froide journée.
4.	—10	— 4 4		0 734			E.	E.	E.	Couv.	Couv.	Couv.	Neige abondante, 40 milli. Vent fort.
5.	— 6 2	— 1 2		0 738			E.	E.	E.	*Id.*	Nuag.	Soleil	Journée passable, soleil, nuages, vent.
☽ 6.	— 8 8	— 6 2		0 736			E.	E.	E.	*Id.*	Couv.	Couv.	Neige. Id. Vent Id.
7.	— 8 8	— 3 7		0 733			E.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Grésil la nuit, froide et laide journée
8.	— 2 5	+ 2 5		0 738			S.E.	S.E.	S.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie fine, dégel après midi.
9.	+ 1 3	+ 6 2		0 747			S.S.O.	S.S.O.	S.S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Continuation de la pluie et du dégel.
10.	— 2 5	+ 1 3		0 748			N.	N.	E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Brouillard et pluie fine.
11.	0	+ 6 2		0 743			E.S.E.	E.	E.	Brouil	Nuag.	Nuag.	Assez belle et calme journée.
12.	0	+ 5 n		0 748			E.S.E.	S.	S.	*Id.*	*Id.*	Soleil	Brouillard léger et pluie fine.
☾ 13.	+ 2	+ 8 8		0 738			S.S.E.	S.E.	S.E.	*Id.*	Couv.	*Id.*	Assez belle journée.
14.	+ 3	+ 8 8		0 738			E.	S.E.	S.	Couv.	Nuag.	Nuag.	Pluie du matin, le vent s'élève.
15.	0	+ 8 8		0 731			S.E.	E.	S.	Nuag.	*Id.*	Soleil	Belle journée, peu de vent.
16.	+ 3	+10 n		0 734			E.	E.	S.E.	*Id.*	Soleil	Nuag.	Id. petite pluie fine le soir.
17.	+ 5	+ 8		0 741			S.	S.	S.O.	Couv.	Couv.	Soleil	Nuit claire.
18	— 1	+ 8 8		0 742			S.E.	S.E.	S.E.	Clair.	*Id.*	Nuag.	Belle journée, pluie fine le soir.
19.	+ 2 5	+11 2		0 747			S.E.	S.E.	S.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Belle et douce journée.
20.	+ 1 2	+10 n		0 750			S.E.	S.E.	S.S.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id.
● 21.	0	+ 8 8		0 752			E.	N.	N.E.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Soirée claire.
22.	+ 2 5	+ 8 8		0 752			N.E.	N.E.	N.N.E.	Couv.	Clair.	Nuag.	Le vent fraîchit, le ciel s'éclaircit.
23.	0	+ 1 3		0 751			N.E.	N.E.	N.E.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Vent moyen mais froid. Triste journée
24.	— 2 5	— 1 3		0 751			E.	E.	N.E.	*Id.*	Couv.	Couv.	Id. Id.
25.	— 3 8	— 2		0 746			E.	E.N.E.	N.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Neige et grésil, neige le soir.
26.	— 2 5	+ 1 3		0 736			O.	O.	N.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Neige, elle fond le soir.
27.	— 2 5	+ 1 3		0 736			E.	E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Neige, 50 millimètres; elle fond le soir.
☽ 28.	— 5 n	0		0 745			N.	N.O.	N.	*Id.*	Soleil	*Id.*	Givre, grésil, neige qui fond.
Somme.	—68 n	+80 9		20 806									

Il est tombé dans le mois 31 millimètres et demi d'eau ou neige fondue.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grande chaleur le 19.	11 2
Moindre le 3.	— 13 1
Moyenne — Matin	— 2 4
Moyenne — Midi	+ 2 9
Moyenne — Soir	
Moyenne — du mois	+ 0 5

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation le 1er	0 754
Moindre le 15.	0 731
Moyenne — Matin	0 743
Moyenne — Midi	
Moyenne — Soir	
Moyenne — du mois	0 743

Jours beaux	12
— couverts	10
— de nuage	2
— de pluie	3
— de grêle	
— de vent	6
— de brouillard	1
— de tonnerre	
Vents dominants	E. et S E.
Température du mois	Douce

Mars 1841.

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
	Deg. cent	Deg cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.							
1.	— 3 n	0		0 741			E.	E.	E.	Couv.	Couv.	Clair.	Grésil et neige, soirée claire.
2.	— 4 4	0		0 743			S.E.	S.E.	S.S.O.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Neige. Journée maussade.
3.	0 n	+ 5 6		0 733			S.O.	S.O.	O.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Nuit pluvieuse et journée neigeuse.
4.	+ 1 3	+ 5		0 742			N.O.	N.O.	N.O.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Journée passab., vent moyen, nuit belle
5.	— 2	+ 2 5		0 747			S.	S.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent S O. assez intense. Pluie le soir.
6.	+ 5	+ 8 8		0 740			O.	O.	N.O.	*Id.*	Clair.	Nuag.	Grand vent et pluie la nuit.
(●) 7.	— 2	+ 3 8		0 751			N.	N.	S.O.	Clair.	Couv.	Couv.	Petit givre qui remonte à neuf heures
8.	+ 5	+ 10 n		0 756			N.	N.	N.	Nuag.	Clair.	Clair.	Journée superbe et chaude.
9.	— 2 5	+ 12		0 758			E.N.E.	E.	E.	Clair.	*Id.*	Couv.	Petit givre, beau soleil.
10.	0	+ 10		0 758			E.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	Clair.	Belle journée un peu venteuse.
11.	0	+ 11 3		0 759			E.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Très-belle et douce journée. Nuit claire.
12.	+ 1 3	+ 11 3		0 759			E.S.E.	E.S.E.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id. Id.
13.	+ 2 5	+ 12 5		0 756			S.E.	E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id. Ciel un peu voilé.
14.	+ 2 5	+ 17		0 756			E.N.E.	E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id. Un peu venteuse.
15.	+ 1 1	+ 15 n		0 752			N.	N.E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Petit givre, journée superbe. nuit id
(☾) 16.	+ 1 3	+ 16 n		0 749			E.	S.E.	S.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id. Id Un peu venteuse.
17.	+ 5	+ 15 n		0 743			S.E.	S.	S.O.	*Id.*	Nuag.	Nuag.	Vent qui augmente.
18.	+ 6	+ 15 n		0 741			E.	E.	S.O.	*Id.*	Couv.	Couv.	Gouttes de pluie. Pluie la nuit.
19.	+ 5	+ 12 5		0 745			S.	S.	S.E.	*Id.*	Clair.	Nuag.	Le vent s'élève.
20.	+ 3 5	+ 14		0 746			E.	E.	S.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent assez grand.
21.	+ 6 2	+ 14		0 745			S.O.	S.O.	S.O.	Nuag.	Nuag.	Couv.	Gr^se pluie avant le jour et le soir g^d v^t
22.	+ 8 8	+ 15 6		0 742			S.	S.	S.O.	Couv.	Couv.	*Id.*	Pluie le matin et le soir, la nuit gd v^t
(●) 23.	+ 6	+ 13 4		0 747			O.	O.	O.	Clair.	Nuag.	Nuag.	Belle journée, mais vent^se. Nuit douce.
24.	+ 2 5	+ 15 n		0 756			O.	O.	O.	*Id.*	Clair.	Clair.	Givre, belle journée, douce. Nuit id
25.	+ 5	+ 16		0 754			S.E.	S.E.	S	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Idem.
26.	+ 6	+ 21		0 743			S.E.	S.E.	S.E.	*Id.*	Nuag.	Voilé	Journée chaude, nuit douce. Hiron^les.
27.	+ 8 8	+ 11 2		0 747			E.	S.	O.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie presque continuelle.
28.	+ 4	+ 12 5		0 747			S.O.	E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	G^d, brouillard qui remonte. Belle soirée
29.	+ 2 3	+ 13 7		0 748			N.N.E.	E.	S.O.	Clair.	Clair.	*Id.*	Givre, belle journée, nuit assez claire.
(☽) 30.	+ 7 3	+ 10 n		0 747			S.O.	O.	N O.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie et vent, giboulées. Tonnerre.
31.	+ 5 4	+ 9 5		0 747			S.O.	S.	S.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Le vent croît. Pluie. Coups de vent.
Somme.	+ 91 n	349 2		23 198									

Ce mois a été fort agréable, surtout du 8 au 20; quelques hirondelles sont arrivées dès le 26; mais la température, assez basse, relati-

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés
Plus grand^e chaleur le 14	+ 17
Moindre le 2	— 4 4
Moyenne — Matin	3 n
Moyenne — Midi	11 3
Moyenne — Soir	
Moyenne — du mois	7 1

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation du 9 au 12	0 758
Moindre le 3	0 733
Moyenne — Matin	0 748
Moyenne — Midi	
Moyenne — Soir	
Moyenne — du mois	0 748

Jours beaux	19
— couverts	7
— de nuage	n
— de pluie	5
— de grêle	
— de vent	
— de brouillard	
— de tonnerre	1
Vents dominants	E.
Temp. du mois.	douce 7 1

Avril 1841.

Phases de la lune et jours du mois	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. m.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin	Midi.	Soir.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.							
1.	4	6 3		0 741			S.O.	S.O.	N.O.	Couv.	Couv.	Nuag.	Vt assez intense, pluie, un peu de grêle.
2.	5	10		0 741			S.E.	S.O.	N.	Id.	Id.	Id.	Pluie à diverses reprises.
3.	+ 1 3	12 5		0 743			S.	S.E.	E.	Clair.	Clair.	Id.	Givre. Assez belle journée.
4.	3 5	11		0 739			N.	E.	S.	Couv.	Nuag.	Clair.	Giboulée à 1 heure de relevée
5.	3 7	11 3		0 738			S.E.	S.E.	S.E.	Id.	Id.	Couv.	Pluie et giboulées, de 1 à 3 heures id.
☽ 6.	2 1	11 5		0 737			N.	N.	E.	Clair.	Id.	Id.	Vent assez fort, soleil, giboulées.
7.	2 7	8 8		0 741			N.	N.	N.E.	Id.	Id.	Nuag.	Brouillard, soleil, vent assez fort.
8.	+ 0 5	11 3		0 743			N.E.	S.E.	S.O.	Id.	Id.	Couv.	Givre, pluie froide de 3 à 6 h. du soir
9.	+ 4	7 5		0 745			O.S.O.	O.S.O.	O.N O.	Couv.	Couv.	Id.	Pluie et grêle. Tonnerre à 4 h. du soir.
10.	+ 2 5	8 8		0 746			N.N.O.	N.	N.E.	Id.	Clair.	Id.	Vent moyen.
11.	+ 1 3	7 5		0 746			N.	N.	N.E.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	Givre, Soleil, peu de vent.
12.	+ 0 4	7 5		0 742			N.	N.	N.E.	Id.	Id.	Id.	Givre, grêle. Peu de vent.
☾ 13.	+ 0 7	11 3		0 748			N.E.	N.E.	N.O.	Clair.	Clair.	Clair.	Vent moyen. Très-belle journée.
14.	4 4	11 3		0 751			N.	N.O.	O.	Couv.	Couv.	Nuag	Journée calme.
15.	4 7	12 5		0 748			S.	S.O.	O.	Id.	Id.	Id.	Petite pluie de midi à 5 heures.
16.	+ 2 2	12 5		0 743			N.	E.	N.E.	Nuag.	Nuag.	Id.	Brouillard givreux.
17.	+ 2 5	13 7		0 742			N.	N.	N.O.	Clair.	Id.	Id.	Givre le matin. Vent assez fort
18.	+ 3 7	13 7		0 748			O.	O.	N.O.	Clair.	Id.	Id.	Journée assez chaude.
19.	+ 7 5	11 3		0 717			S.E.	S.	E.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie assez froide. Orage à 4 heures.
20.	+ 2	13 7		0 746			E.	O.	S.E.	Clair.	Nuag.	Nuag	Givre. Soirée grise.
● 21.	6 6	16 n		0 739			E.	O.	S.E.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie fine jusqu'à midi.
22.	8 5	19		0 740			E.	N.O.	S.	Id.	Id.	Id.	Pluie douce, vent variable.
23.	8 4	17 5		0 739			S.	S.	S.O.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	Belle et douce journée, vent fort le soir.
24.	6 3	19		0 741			S.E.	S.O.	S.E.	Id.	Id.	Id.	Id. Vent faible.
25.	8	18 4		0 744			S.	S.	S.O.	Clair.	Id.	Clair.	Le vent s'élève dans la matinée.
26.	10 7	21 3		0 751			S.O.	S.	E.	Nuag.	Id.	Nuag.	Journée chaude.
27.	8 8	26		0 751			E.S.E.	S.	S.	Clair.	Clair.	Clair.	Id Très-peu de nuages.
☽ 28.	10	26 1		0 749			S.	S.E.	E.	Id.	Id.	Id.	Id Id Hirondelles.
29.	12 5	26 3		0 748			E.	E.	N.	Id.	Id.	Id.	Beau soleil très-chaud.
30.	12	26 3		0 748			E.	E.	E.	Id.	Id.	Id.	Un peu nuageux et orageux le soir.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grande chaleur les 29 et 30	26 3
Moindre le 1er	6 5
Moyenne Matin	
Moyenne Midi	
Moyenne Soir	
Moyenne du mois, à midi	

Baromètre.

	Millim
Plus grande élévation les 14, 26 et 27	0 751
Moindre le 6	0 737
Moyenne Matin	
Moyenne Midi	
Moyenne Soir	
Moyenne du mois	0 744
Jours beaux	17
— couverts	1
— de nuage	4
— de pluie	7
— de grêle	1
— de vent	4
— de brouillard	1
— de tonnerre	1

Vents dominants. N. N.E. E. S.E. et S.

Température du mois (chaude depuis le 15) 9 5

Mai 1841.

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	Observations.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.							
1.	12 5	26 n		0 746			E.S.E.	E.S.E.	S.E.	Clair.	Clair.	Nuag.	Journée superbe. Tonnerre à 5 h. du s
2.	12 5	24 4		0 743			S.E.	S.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève.
3.	14 n	24 4		0 743			S.O.	S.O.	O.S.O.	Couv.	Couv.	*Id.*	Tonnerre le soir.
4.	16 3	25		0 741			S.O.	S.O.	S.E.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Pluie de 7 à 11 heures du matin.
☉ 5.	16 3	25		0 738			S.O.	S.O.	S.O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Grand vent le matin. Pluie à 1 h. du s^r.
6.	14	21 3		0 741			S.E.	S.O.	S.O.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Le vent s'élève. Pluie de 8 à 11 h. matin
7.	11 6	25 n		0 745			S.E	S.E.	S.E.	Nuag.	Clair.	Couv.	Orage et pluie abondante le soir.
8.	12 5	13 8		0 741			S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	Nuag.	Nuag.	Pluie à 10 h. du matin. Grand vent.
9.	6 6	16		0 749			S.O.	O.	S.O.	Clair.	Couv.	*Id.*	Vent fort. Pluie à 10 h. grêle à 1 h.
10.	6	20		0 755			S.E.	E.	S.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Belle et chaude journée.
11.	6 3	21 5		0 751			S.E.	S.E.	S.E.	*Id.*	Clair.	Clair.	Le vent s'élève. Belle et claire journée.
12.	9 1	22 1		0 747			N.O.	N.	N.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Belle et chaude journée. Ton. au loin.
☽ 13.	10 7	18		0 750			N.O.	N.O.	N.E.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Grand vent depuis 10 h^es. du matin.
14.	5	17 5		0 753			N.E.	N.E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Le v^ts s'élève, puis tombe à 3 h. du soir.
15.	5 4	19 5		0 751			E.N.E.	N.	N.	*Id.*	Clair.	*Id.*	Petit vent frais. Journée douce.
16.	8 5	23 2		0 748			E.S.E.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent moyen, très-belle journée.
17.	10	27 n		0 744			S.E.	S.E.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève S.O. chaud.
18	13 8	16 3		0 741			S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie le matin et le soir vent moyen.
19.	11 3	20 n		0 741			S.O.	S.O.	S.O.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	G^d vent à minuit. Gouttes de pluie
● 20.	10 8	18 7		0 738			S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève. G^tes de pluie à 1 h. s^r.
21.	12	18 1		0 741			S.E.	S.E.	S.	Nuag.	Couv.	Couv.	Pluie de 9 h. du matin à 9 h. du soir.
22.	14 6	22 5		0 739			S.E.	S.E.	S.O.	Couv.	Nuag.	Clair.	Vent moyen, gouttes de pluie.
23.	12	23 4		0 747			S.E.	S.E.	S.E.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	Journée douce et calme. P^te pl. le soir.
24.	18 7	31 3		0 748			E.	E.	N.	Voilé.	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève. Soleil très-chaud.
25.	19 5	30		0 747			N.E.	N.E.	E.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Le V^t s'élève. Belle et chaude journée.
26.	17	27 n		0 747			S.E.	S.E.	E.	Clair.	Clair.	Clair	Id. Très-chaude journée.
☾ 27.	19 5	30		0 745			E.S.E.	S.	S.O.	*Id.*	Nuag.	Orag.	Gros orage de 7 à 8 h. du soir et à 11 h.
28.	17	27 n		0 747				S.	N.E.	Voilé.	*Id.*	*Id.*	Le soir, éclairs sans tonnerre.
29.	16 3	25		0 746			N.	N.	N.O.	Nuag.	Couv.	*Id.*	Pluie abon. le matin. Fort orage le soir.
30.	15	23 2		0 746			N.O.	N.O.	N.	Voilé.	*Id.*	Nuag.	Belle journée, quoique menaçante de pl
31.	15	23 8		0 748			N.	N.	N.	*Id.*	*Id.*	Clair.	Soleil chaud.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grand^e chaleur à midi, le 24....	31 3
Moindre le 9 à midi	16
Moyenne — Matin.....	12 8
Moyenne — Midi.....	22 4
Moyenne — Soir.....	
Moyenne — du mois	17 5

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation le 10 matin	0 741
Moindre les 4, 6, 8, 18, 19, 21.	0 755
Mais le 5.	0 738
Et le 20 et le 22.	0 739
Moyenne — Matin.....	0 745
Moyenne — Midi.....	
Moyenne — Soir	0
Moyenne — du mois.....	0 745

Jours beaux.....	18
— couverts....	3
— de nuage. ..	6
— de pluie....	4
— de grêle....	
— de vent. ...	11
— de brouillard	
— de tonnerre.	5
Vents dominants. . .	S O. S.E.
Température du mois. Ch	17^m 5

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
	Deg. cent	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.							
1.	12 4	23 n		0 750	0 747	0 746	N.	N.	N.	Clair.	Nuag.	Clair.	Belle journée.
2.	12 n	24 n		0 745			N.	N.	N.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent frais.
3.	12 2	24 1		0 752			N.	N.	N.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	Lune brouillée le soir, petit vent frais.
☽ 4.	10 4	21 4		0 753			N.	N.	N.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id.
5.	8 7	20 9		0 750			N.E.	N.	N.O.	Clair.	Clair.	*Id.*	Vent très frais. Belle journée.
6.	10 n	14 n		0 738			N.O.	N.	N.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie de 2 h. à 11 h. du matin. Vt fd.
7.	8 5	13 3		0 744			N.O.	N.	N.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Petite pl. à diver. reprises. Giboulées
8.	8 5	15 5		0 744			N.	N.	N.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève, pluie.
9.	9 5	17 n		0 745			N.O.	N.O.	N.O.	Couv.	Nuag.	*Id.*	Ondée le soir.
10.	9 5	14 n		0 740			N.O.	N.O.	N.O.	Nuag.	Couv.	*Id.*	Pluie à midi, à 4 et à 8 heures du soir
11.	10 3	16 n		0 738			N.O.	N.O.	N.O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Pluie de 1 à 11 heures du soir.
☽ 12.	9 n	16 n		0 741			N.O.	N.O.	N.O.	*Id.*	Nuag.	Clair.	Le soleil se montre le soir.
13.	10 n	15 n		0 745			N.	N.	N.	*Id.*	Couv.	*Id.*	Id. Vent assez fort.
14.	4 n	16 n		0 749			N.	N.	N.	Clair.	Clair.	*Id.*	Vent moyen.
15.	6 n	16 n		0 745			N.	N.	N.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	Petite pluie le matin, vent moyen.
16.	8 n	18 n		0 749			N.	N.	N.	*Id.*	Clair.	*Id.*	Vent assez fort.
17.	10 n	20 n		0 749			N.N.O.	N.N.O.	N.N.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Soleil très-chaud.
18.	12 n	26 n		0 749			N.O.	N.O.	N.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Un peu de pluie d'orage.
● 19.	11 n	22 n		0 747			N.O.	N.O.	N.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Orages vers Reims et Suippes.
20.	11 n	23 n		0 745			O.	O.	O.	Clair.	Nuag.	Orag.	Journée variée.
21.	16 n	25 n		0 747			S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	*Id.*	Orag, petite pluie, vent assez impétueux.
22.	14 n	19 n		0 750			S.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Pluie à diverses reprises.
23.	14 n	24 n		0 747			N.E.	N.E.	S.O.	Voilé.	Clair.	Orag.	Tonnerre, pluie le soir.
24.	11 n	22 n		0 742			S.O.	S.O.	S.	Clair.	Nuag.	Clair.	Vent assez gr., gros nuag. Soirée calme
☾ 25.	14 5	24 n		0 739			S.E.	S.E.	S.O.	Voilé.	*Id.*	Couv.	Le vt s'élève, baisse; tonn. et pl. le s.
26.	15 n	22 n		0 742			S.O.	S.	S.O.	Couv.	Nuag.	*Id.*	Eclairs et pluie le soir.
27.	13 n	21 n		0 749			S.O.	S.O.	S.O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Vent assez gd.; un peu de sol. et pl.
28.	14 n	24 n		0 752	0 749		S.S.E.	S.O.	S.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Le soleil se montre un peu.
29.	15 n	16 5		0 747			S.	S.	S.O.	Voilé.	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève; grosse pl. après-midi.
30.	10 n	17 5		0 748			S.O.	E.	N.O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Tonn.e à pl. repr., pluie; soir calme.
Somme.	330 5	638 n		22 381									
Moyenne	11 n	20 6		0 746									

La température de ce mois a été généralement peu élevée; la moitié de ses nuits ayant été froides, la fleur de la vigne, qui avait commencé en mai, fut arrêtée, et elle n'a pu s'achever que difficilement et longuement. Les arbres fruitiers étaient en souffrance, mais les grains marchaient assez bien.

Il est tombé dans le mois 59 millimètres d'eau.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés
Plus grande chaleur le 21, à 2 heures de relevée.....	25 7
Moindre le 14 au matin.....	4 7
Moyenne: Matin.....	11 7
Moyenne: Midi ou 2 h...	19 7
Moyenne: Soir.....	
Moyenne: du mois.....	15 4

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation le 4 au mat	0 753
Moindre les 6 et 11 au matin.....	0 738
Moyenne: Matin.....	0 746
Moyenne: Midi.....	
Moyenne: Soir.....	
Moyenne: du mois.....	0 746

Jours beaux.....	13
— couverts....	7
— de nuage...	6
— de pluie....	4
— de grêle....	1
— de vent....	8
— de brouillard	
— de tonnerre.	3

Vents dominants. N. N.O. S.O.

Temp. du mois, trop peu ch. 15 4

Juillet 1841.

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	Observations.
	Deg cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt	Millimèt	Millimèt.							
1.	10 n	19 n		0 751			O.	O.	O.	Clair.	Clair.	Nuag.	Petit vent frais, pluie à div. reprises.
2.	14 n	18 5		0 751			O.	O.	O.	Gris.	Couv.	Couv.	Petit vent qui augmente, peu de pluie.
(☾) 3.	15 n	23 5		0 751			O.	N.	N.E.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Id., petite pluie, soleil.
4.	14 n	26 n		0 748			N.E.	N.E.	E.	Clair.	Clair.	*Id.*	Id., id., soleil chaud.
5.	16 n	28 n		0 747			N.E.	N.E.	O.	Voilé.	Nuag.	Nuag.	Id., pluie le soir, id
6.	17 n	24 n		0 746			S.O.	S.O.	O.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève, pluie.
7.	12 n	23 n		0 746			O.	O.	O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Brouillard froid, le soleil paraît.
8.	14 5	18 n		0 742			O.	O.	O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Grand vent, pluie abondante.
9.	11 n	20 n		0 747			O.	O.	N.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Soirée froide.
10.	10 n	18 n		0 747			N.E.	N.E.	N.O.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Brouillard froid, assez grosse pluie.
(☽) 11.	11 3	16 n		0 740		0 736	S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Grand vent, grosse pluie le soir.
12.	11 n	18 n		0 739			S.O.	S.O.	O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Id. froid toute la journée, pluie le soir
13.	12 n	19 n		0 740			O.	O.	O.	Pom.	Couv.	Couv.	Pluie avant le jour, soirée claire.
14.	12 n	21 n		0 744			S.E.	S.	S.	Voilé.	*Id.*	*Id.*	Pluie après-midi
15.	10 n	20 n		0 741			S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Grand vent, assez belle journée.
16.	9 2	23 n		0 744			S.S.E.	S.O.	S.E.	Clair.	Nuag.	Clair.	Id.
17.	13 n	27 n		0 746			E.	E.	E.	Gris.	*Id.*	Couv.	Petite pluie, temps orag., pluie le soir
(●) 18.	16 n	16 n		0 738	0 740	0 740	N.E.	S.E.	O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	La pluie continue, gr v., tonn., temp.
19.	12 n	20 n		0 747			S.O.	O.	S.O.	Gris.	*Id.*	*Id.*	Vent moyen, pluie abond., tonnerre.
20.	13 n	18 n		0 747			S.O.	S.O.	O.	Couv.	Couv.	*Id.*	Relevée pluvieuse.
21.	15 n	20 n		0 740			S.O.	S.O.	O.S.O.	Gris.	*Id.*	*Id.*	Pluie répétée.
22.	12 5	20 n		0 745			O.S.O.	O.S.O.	O.S.O	Nuag	*Id.*	*Id.*	Assez grand vent, pluie le soir.
23.	10 5	18 n		0 746			O.	O.	N.O.	Gris.	*Id.*	*Id.*	Id. et froid, petite pluie.
24.	11 n	19 n		0 748			O.	N.O.	N.	*Id.*	Nuag.	Nuag.	Vent moyen, pluie fine répétée.
(☾) 25.	11 n	20 n		0 748			N.	N.	N.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent faible, gouttes de pl., belle journ.
26.	12 3	23 n		0 748			N.	N.E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Gros nuages, forte bise le soir.
27.	10 5	23 n		0 748			N.E.	O.	O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Vent frais.
28.	14 n	22 n		0 748			O.	O.	O.	Gris.	*Id*	Couv.	Assez grand vent, pluie fine
29.	14 n	20 n		0 745			O.	O.	O.	Couv.	*Id.*	Nuag.	Le vent s'élève et devient grand.
30.	10 n	18 n		0 741			O.	O.	O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Gouttes de pluie froide ; le soleil paraît
31.	10 7	19 n		0 740			O.	O.	O.	Gris.	*Id.*	*Id.*	Pluie du matin, id.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grande chaleur le 5, à 2 heures.	28 n
Moindre le 16 au matin	9
Moyenne — Matin	12 4
Moyenne — Midi ou 2 h.	20 6
Moyenne — Soir	
Moyenne — du mois	16 5

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation les 3 1ers j.	0 751
Moindre le 18 m.	0 738
Moyenne — Matin	0 745
Moyenne — Midi	
Moyenne — Soir	
Moyenne — du mois	0 745
Jours beaux	3
— couverts	1
— de nuages	20
— de pluie	7
— de grêle	
— de vent	8
— de brouillard	
— de tonnerre	2
Vents dominants.	O. SO.
Température du mois	16 5

[illegible] moyenne que 11° 6 centigrades le matin et 21 2 à midi

Phases de la lune et jours du mois	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	État de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.							
1.	9 n	19 n		0 741		746	O.S.O.	O.	N.O.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	Petite pluie répétée.
☉ 2.	8 7	18 5		0 748		748	S.O.	S.O.	O.S.O.	Pom.	*Id.*	*Id.*	Gd vent, nuages lourds, journée triste
3.	12 8	20 5		0 741			O.	O.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Id., pluie fréquente.
4.	14 7	21 n		0 738			S.O.	O.	N.O.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Id., id.
5.	12 1	23 n		0 747			S.S.O.	S.S.O.	S.S.O.	Nuag.	Clair.	Nuag.	Belle et douce journée.
6.	14 n	22 n		0 745			S.O.	S.O.	O.	Voilé.	*Id.*	*Id.*	Vent assez grand, gros nuages, soleil.
7.	13 n	21 n		0 748			S.O.	S.O.	O.S.O.	Clair.	Voilé.	Clair.	Journée calme, soirée calme.
8.	11 n	26 n		0 745			S.E.	S.E.	S.	Couv.	Clair.	Couv.	Journée chaude, coups de tonn., pluie
9.	16 n	21 n		0 739			S.	S.O.	O.	*Id.*	Clair.	*Id.*	Le vent s'élève.
☽ 10.	11 n	19 5		0 745		747	O.	O.	S.O.	Gris.	*Id.*	Nuag.	Pluie d'aube, journée calme.
11.	12 n	22 n		0 746			S.E.	S.	S.O.	Nuag.	Couv.	Couv.	Vt moyen, gouttes de pluie, gr. vt le s.
12.	11 n	20 n		0 746			S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Grand vent, grosse pluie froide le soir.
13.	11 n	22 n		0 747			S.	S.	S.	Clair.	*Id.*	Clair.	Vent moyen, belle et douce journée.
14.	10 n	23 n		0 742		745	S.E.	S.O.	S.O.	Gris.	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève.
15	14 5	25 n		0 743			S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Petite pluie à midi et le soir.
● 16.	13 7	22 n		0 745			O.	O.	N.O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Pluie et soleil, peu de vent.
17.	12 8	21 n		0 749			O.	O.	S.O.	Gris.	*Id.*	Nuag.	Petite pluie à midi.
18.	15 n	23 n		0 750			S.O.	N.O.	N.E.	Clair.	Gris.	Couv.	Pluie à diverses reprises.
19.	10 n	24 n		0 751			N.E.	N.E.	N.E.	*Id.*	Clair.	Clair.	Très-belle et calme journée.
20.	12 5	24 n		0 748			E.	E.	S.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Très-belle et chaude journée.
21.	14 n	24 n		0 741			S.E.	S.O.	O.	*Id.*	Couv.	Couv.	Le vt s'élève, pluie à 4 h. et toute la soir.
22.	10 5	21 5		0 747			O.	O.	S.O.	*Id.*	Nuag.	Clair.	Journée chaude et claire, soirée étoilée.
☾ 23.	13 n	23 n		0 746			S.E.	S.O.	O.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	Calme, soleil, pluie après-midi.
24.	11 n	18 n		0 748			O.	O.	O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Petit vent frais, qui devient grand.
25.	7 5	18 n		0 752			O.	O.	O.	Clair.	*Id.*	Couv.	Gouttes de pluie froide.
26.	11 n	20 n		0 753			S.E.	N.E.	E.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	Beau soleil, belle journée.
27.	8 7	23 n		0 753			E.	E.	E.N.E.	Clair.	*Id.*	Clair.	La bise s'élève, belle journée.
28.	13 5	25 n		0 751			S.E.	N.	N.	Peu voil	Clair.	*Id.*	Belle journée; à 7 h. du s. 20° de ch.
29.	13 5	26 n		0 750			N.	N.E.	E.	Clair.	*Id.*	Nuag.	Id., nuit claire, à minuit 18° id.
30.	13 6	27 n		0 748			E.	N.E.	E.	*Id.*	Nuag.	Clair.	Belle et ch. journée; à 9 h. du soir 19°
31.	14 5	29 n		0 744			E.	S.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Orageux le soir, gr. vt; à 10 h. du s. 21°
Somme.	374 8	692 n		23 137									
Moyenne	12 1	22 3		0 746									

Il est tombé dans le mois 70 millimètres d'eau.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grde chalr le 5, pendant midi...	28 n
Moindre le 25, au lever du soleil..	7 5
Moyenne — Matin.....	12 1
Moyenne — Midi.....	22 3
Moyenne — Soir.....	
Moyenne — du mois.....	17 2

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation les 26, 27	0 753
Moindre le 9....	0 739
Moyenne — Matin.....	0 746
Moyenne — Midi.....	
Moyenne — Soir.....	
Moyenne — du mois.....	0 746
Jours beaux.....	15
— couverts....	n
— de nuage...	11
— de pluie....	5
— de grêle....	n
— de vent.....	9
— de brouillard	n
— de tonnerre.	1
Vents dominants.....	O. S.O.
Température du mois (trop peu chaude).....	17 2

Septembre 1841.

Phases de la lune et jours du mois	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	État de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir	OBSERVATIONS.
	Deg. cen	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt	Millimèt.							
☾ 1.	17	22 5	21	0 745	0 745	0 745	O.	N.O	O.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	Journée passable, nuit calme.
2.	12 3	24	22 5	0 746	0 746	0 745	E.	S.E.	S.E.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Petit vent frais, petit coup de tonn.
3	14	25	23 5	0 743	0 743	0 745	S.E.	S.E.	S.O.	Nuag.	Clair.	*Id.*	Tonnerre éloigné, pluie.
4.	14	19 5	15	0 741	0 741	0 745	S.O.	O.S.O.	O.S.O.	Voile.	Nuag.	Clair.	Assez grand vent, soirée froide.
5.	7	15	13	0 746	0 746	0 746	O.S O.	O.S.O.	O.S.O.	Nuag.	*Id.*	Couv.	Vent froid, petite pluie le soir.
6.	11	20	15	0 743	0 743	0 743	S.O.	S.O.	S.	Voile.	*Id.*	Clair.	Petite pluie dans la matinée.
7.	12 5	21	17	0 742	0 742	0 746	S.	O.	S.O.	Nuag.	*Id.*	Couv.	Soleil chaud, pluie fine.
☽ 8.	14	22	17	0 745	0 745	0 747	O.	N.O.	O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Pluie le matin.
9.	9 5	23 5	19	0 749	0 749	0 747	E.S.E.	E.S.E.	E.S.E.	Clair.	Brouil	*Id.*	Vent faible, brouill. de 7 à 9h. du m.
10.	12 5	27	25	0 749	0 749	0 749	S.E.	S.	S.	*Id.*	Clair.	Clair.	Très-belle et chaude journée
11.	13	28 3	22 5	0 749	0 749	0 749	O.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id. id.
12.	14	27	22	0 747	0 747	0 747	E.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Assez grand vent, journée belle et ch.
13.	14 5	28	23	0 745	0 745	0 745	E.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Petit vent frais, belle journée, pluie.
14.	14 5	28	23	0 745	0 745	0 745	E.	E.	E.S.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Belle journée, pluie.
● 15	16	28	24	0 745	0 745	0 745	E.S.E.	E.S.E.	O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Belle journée.
16.	17	26	19	0 745	0 745	0 745	S.	O.	O.N.O.	Couv.	Nuag.	Nuag.	Pluie la nuit, journée ch., orage le s.
17.	13	20	15	0 745	0 745	0 745	O.N.O.	N.E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie à onze heures du matin.
18.	14	19	15	0 745	0 745	0 745	N.	N.N.O.	N.	*Id.*	Couv.	*Id.*	Pluie à diverses reprises, soirée calme.
19.	15	23	18	0 747	0 747	0 747	N.N.O.	E.S.E.	E.	Gris.	Broui	Clair.	Belle après-dîner, nuit étoilée.
20.	13 5	22	18	0 749	0 749	0 749	E.	E.	E.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Belle journée, id.
21.	13 5	23	19 5	0 747	0 747	0 743	E.	E.	E.	Gris.	Nuag.	Nuag.	Id, le vent s'élève.
☾ 22.	15	22	18	0 742	0 742	0 742	S.O.	S.O.	O.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie à 5 h. du m, éclairs dans la soir.
23.	11	20	16	0 742	0 742	0 741	S.E.	S.O.	S.O.	Clair.	*Id.*	Nuag.	Pluie à 9 h. du m., belle soirée.
24.	13	20	15 5	0 741	0 741	0 740	S.	S.O.	S.O.	Gris.	Nuag.	*Id.*	Pluie, tonnerre.
25.	13	17	14	0 740	0 740	0 740	S.O.	S.O.	S.	Couv.	Couv.	Couv.	Le vent s'élève, pluie à 2 h. du soir.
26.	11	18	16	0 739	0 739	0 742	S.E.	S.O.	S.S.E.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Id. pluie.
27.	10 7	18	13	0 741	0 741	0 742	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Journée chaude, soirée calme.
28.	12	21	17	0 741	0 741	0 739	E.	S.E.	S.E.	*Id.*	Couv.	*Id.*	Le vent s'élève, peu de pluie.
29.	16	24	16	0 737	0 737	0 739	S.	S.O.	S.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Grand vent après la pluie, tonnerre.
○ 30.	17	25	19	0 737	0 737	0 738	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Id., pluie, journée chaude et pluv.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grde chalr le 11, à midi	28 3
Moindre le 5, au matin	7 7
Moyenne — Matin	13 4
Moyenne — Midi	22 6
Moyenne — Soir	18 4
Moyenne — du mois	18 1

Baromètre.

	Millim.
Plus grde élévaton le 11 et le 20	0 749
Moinre les 29 et 30	0 737
Moyenne — Matin	0 744
Moyenne — Midi	0 744
Moyenne — Soir	0 744 2
Moyenne — du mois	0 744

Jours beaux	14
— couverts	7
— de nuage	7
— de pluie	2
— de grêle	1
— de vent	8
— de brouillard	1
— de tonnerre	4
Vents dominants	S.O. E
Température du mois (assez douce)	18 1

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimét.	Millimét.	Millimét.							
1.	16	20	15	0 738	0 738	0 740	S.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Journée entière de pluie.
2.	12	16	13	0 743	0 742	0 742	S.O.	S.E.	E.	Gris.	*Id.*	*Id.*	La pluie commence à 11 h. du matin.
3.	11	15	13	0 740	0 740	0 740	N.N.E.	N.N.E.	N.N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie fine, lune brouillée.
4.	12	15	14	0 737	0 737	0 736	N.	N.	N.	Voilé.	Nuag.	Nuag.	Journée assez tempérée.
5.	10	15	12	0 733	0 733	0 731	S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	*Id.*	Pluie, très-gr. v^t, pluie à 2 h. du soir.
6.	9	12	10	0 737	0 727	0 727	O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie, id. id.
☽ 7.	9 8	15 5	13	0 731	0 731	0 730	O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent assez grand, pluie le soir.
8.	9	15	13	0 721	0 730	0 731	S.O.	S.O.	O.	Nuag.	*Id.*	Couv.	Journée passable, id.
9.	9	12	11	0 742	0 743	0 745	S.O.	O.S.O.	S.O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Grand vent, grosse pluie.
10.	9	14	11	0 748	0 748	0 749	O.S.O.	O.S.O.	S.O.	Voilé.	*Id.*	*Id.*	Petit vent.
11.	10	14	13	0 745	0 744	0 742	S.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Le v^t s'élève, pl. de 11 h. du m. à min.
12.	9 5	14	10	0 740	0 740	0 741	S.O.	S.O.	S.O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Id., pluie répétée, journée venteuse.
13.	7	12	11	0 745	0 745	0 747	O.S.O.	N.O.	N.O.	Blafar	*Id.*	Nuag.	Id., pluie de 11 heures à midi.
● 14.	10	14	12	0 751	0 751	0 750	O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Assez gr. vent, surtout le soir, pluie.
15.	12	14	12	0 745	0 745	0 742	S.O.	O.S.O.	O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent tempétueux incessant, nuit étoil.
16.	7	9	8 5	0 746	0 746	0 739	O.S.O.	S.O.	S.O.	Voilé.	*Id.*	Couv.	Le v^t s'élève, tempête de 24 h, pluie
17.	9	14	12	0 742	0 742	0 742	O.	O.	O.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	Id., gouttes de pluie, nuit très-vent.
18	8	13	9	0 742	0 742	0 747	S.O.	O.	O.	Couv.	Clair.	*Id.*	Id., gouttes de pluie.
19.	6 5	11	8	0 745	0 745	0 742	S.O.	O.	O.	*Id.*	Couv.	*Id.*	Grand vent sans pluie.
20.	1 5	9	7	0 750	0 750	0 748	S.E.	S.S.O.	S.O.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Id., pluie et grêle, nuit claire.
21.	4	7 5	4	0 746	0 746	0 750	S.O.	O.	O.N.O.	*Id.*	Clair.	Clair.	Givre, petit vent sec, belle journée.
☾ 22.	— 1 4	7	4	0 754	0 754	0 754	S.E.	S.E.	E.	Gris.	Couv.	Nuag.	Pluie de 2 heures à 11 heures du soir.
23.	+ 4	16	14	0 745	0 745	0 740	E.	S.	S.O.	Couv.	*Id.*	Couv.	Pluie, vent moyen.
24.	11	13	11	0 731	0 731	0 732	S.S.O.	S.S.O.	S.O.	Clair.	Nuag.	Nuag.	Assez grand vent, belle journée.
25.	7	11	8	0 731	0 731	0 731	S.O	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie, soirée calme.
26.	7	11	9	0 731	0 731	0 731	E.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Belle journée.
27.	8	13	10	0 731	0 731	0 732	E.	E.	S.O.	Clair.	Clair.	*Id.*	Très-belle journée.
28.	4	12 5	9	0 731	0 731	0 738	S.E.	S.	S.	*Id.*	Couv.	Couv.	Grosse pluie de 1 h. à 10 h. du soir.
29.	3 5	10	8	0 738	0 738	0 738	N.E.	N.	N.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Journée passable.
30.	7	11	9	0 738	0 738	0 738	E.	E.	S.E.	Gris.	Nuag.	Nuag.	Gouttes à midi, journ. pass., nuit sup.
☽ 31.	+ 2	10	8	0 745	0 745	0 747	S.E.	S.	S.O.	Clair.	*Id.*	Clair.	Très-belle journée, calme.
Somme.	245 2	393 5	321 5	22 842	22 940	22 941							
Moyenne	8 ″	12 7	10 4	0 737	0 740	0 740							

Du 11 au 21, l'hygromètre a varié entre 35 et 50 degrés. -- Les hirondelles ne nous ont néanmoins entièrement quittées que vers le 22. Il est tombé dans le mois 161 millimètres d'eau.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grande chaleur le 1er, à midi. ..	20 7
Moindre le 22 au m.	1 4
Moyenne — Matin.	8
Moyenne — Midi.	12 7
Moyenne — Soir.....	10 4
Moyenne — du mois.....	12 5

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation le 22 toute la journée.....	0 754
Moindre le 7 au s.	0 730
Moyenne — Matin.....	0 737
Moyenne — Midi.....	0 740
Moyenne — Soir.....	0 740
Moyenne — du mois.....	0 739
Jours beaux.....	4
— couverts....	8
— de nuage...	8
— de pluie....	11
— de grêle....	″
— de vent....	14
— de brouillard	″
— de tonnerre.	″
Vents dominants....	S.O. O.
Température du mois. Moyenne.....	12° 5

Novembre 1841.

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	État de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	Observations.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimét.	Millimét.	Millimét.							
1.	+ 4	12	10	0 747	0 747	0 747	S.E.	O.	O.	Clair.	Nuag.	Clair.	Calme, sol. pendant midi, pluie le s.
2.	7	12	10	0 751	0 752	0 754	N.O.	S.	S.E.	Couv.	*Id.*	Brouil	Vent peu intense.
3.	2	7	5	0 756	0 756	0 756	N.	N.	E.	Brouil	Brouil	*Id.*	Journée et nuit calme.
4.	4	11	7	0 756	0 756	0 757	E.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Temps calme, le soleil se montre.
5.	1	8 8	4	0 757	0 757	0 757	E.	E.	E.	Clair.	Clair.	Brouil	Givre le matin, très-belle journée.
☽ 6.	0	6	4	0 758	0 758	0 758	E.	E.	E.	Brouil	Brouil	*Id.*	Grand brouill. tout le jour et la nuit.
7.	+ 2	4 5	3	0 758	0 758	0 758	E.	S.E.	E.	*Id.*	Couv.	Couv.	Brouill. jusqu'à midi, vent peu intense.
8.	+ 1	3	2	0 757	0 757	0 756	E.	S.E.	S.	*Id.*	Brouil	*Id.*	Brouillard très-froid, id.
9.	0	4	2	0 752	0 752	0 751	S.O.	S.	S.S.O.	*Id.*	*Id.*	Brouil	Grand brouillard ; calme.
10.	+ 1	7	5	0 747	0 745	0 741	S.S.O.	O.	O.	*Id.*	Clair.	*Id.*	Id. id.
11.	6	9	7	0 740	0 741	0 742	O.	O.	O.	Couv.	Couv.	Couv.	Vent pendant la nuit et dans le jr, pluie.
12.	7	9	7	0 729	0 729	0 729	S.O.	O.S.O.	O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Assez grand vent, pluie toute la journ.
● 13.	2	7	6	0 738	0 738	0 737	O.	O.	S.O.	Clair.	Clair.	Clair.	Belle journée, un peu de pluie.
14.	5 5	5 5	3	0 733	0 733	0 736	S.O.	O.S.O.	O.S.O.	Couv.	Nuag.	Nuag.	Pl., très-gr. vt le jour et jusqu'à min.
15.	0	3	2	0 742	0 743	0 745	O.	S.	S.	Clair.	*Id.*	Couv.	Le soleil paraît, gr. giboul. de neige le s
16.	— 1	3	1	0 733	0 734	0 736	O.	N.O.	O.	Couv.	*Id.*	Clair.	Id., neige.
17.	— 1 5	2 5	1	0 742	0 743	0 745	O.	S.O.	N.E.	Clair.	Clair.	Couv.	Givre, le vent s'élève, sombre le soir
18.	+ 2	7	4	0 731	0 732	0 734	S.E.	S.O.	O.	Couv.	Couv.	Nuag.	Grosse pluie et neige ; le vt est appaisé
19.	0	8	8	0 745	0 742	0 740	E.	S.E.	S.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Calme, petite pluie, assez gr. vt la n
20.	+ 8	10	9	0 740	0 741	0 742	S.O.	S.O.	S.O.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Vent assez grand surtout la nuit, pluie
☾ 21.	8	11 2	10	0 744	0 742	0 742	S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Vent moyen, un peu de pl. avant le j
22.	11	14	12	0 740	0 739	0 738	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie la nuit et le matin, avec gr. vt.
23.	4 5	8 5	5 5	0 745	0 745	0 749	S.O.	S.O.	S.E.	*Id.*	Clair.	Clair.	Vent moyen, belle journée, nuit pluv.
24.	4 5	4 5	3 5	0 742	0 745	0 747	S.	S.O.	N.O.	*Id.*	Couv.	Couv.	Pluie une partie de la journée.
25.	+ 2	+ 2	+ 3	0 745	0 740	0 741	S.	E.	N.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Pluie et neige, vent moyen.
26.	0	+ 3	+ 2	0 747	0 747	0 747	S.	S.E.	E.	Brouil	Brouil	Clair.	Vent très-variable, relevée agréable.
27.	+ 2	6 3	5 5	0 747	0 747	0 745	S.E.	S.E.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Pl. de 11 h. du m. à 3 h. du s., gr. vt
☺ 28.	+ 8 3	10 5	8 8	0 745	0 747	0 746	S.O.	O.S.O.	S.O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Soleil dans le jour, grand vent la nuit.
29.	8 6	12 5	11	0 742	0 740	0 740	S.	S.O.	S.	Couv.	Nuag.	*Id.*	Vent moyen le jour, très-grand la nuit
30.	11	14	12	0 733	0 733	0 740	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie le soir et grand vent.

Les brouillards ont été à peu près continuels du 2 au 11. Le mois a été pluvieux ensuite jusqu'à la fin. Les vents ont été variables.

Récapitulation du mois.

Thermométre extérieur.

	Degrés
Plus grande chaleur les 22 et 30....	14 n
Moindre le 17. .—	1 5
Moyenne — Matin.....	3 7
Moyenne — Midi.....	7 6
Moyenne — Soir.....	5 8
Moyenne — du mois.....	5 7

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation les 7 et 8..	0 758
Moindre le 18...	0 731
Moyenne — Matin.....	0 745
Moyenne — Midi.....	0 745
Moyenne — Soir.....	0 745
Moyenne — du mois.....	0 745

Jours beaux.....	4
— couverts....	14
— de nuage...	3
— de pluie, 17	n
dont avec	n
abondance.	7
— de grêle....	n
— de vent....	9
— de brouillard	8
— de tonnerre.	n
Vents dominants.....	E. O. S.
Temp. du mois, humide et assez douce.....	5 7

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	État de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	Observations.
	Deg. cen.	Deg. cen	Deg. cen.	Millimèt	Millimèt	Millimèt.							
1.	6	14	11	0 738	0 736	0 739	S.E.	S.E.	S.O.	Couv.	Couv.	Nuag.	Pluie, temps assez calme.
2.	9	11 3	9	0 740	0 739	0 734	S.	S.E.	S.E.	*Id.*	Nuag.	Couv.	Belle journée.
3.	10	12	10	0 732	0 734	0 735	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Pluie de min. à 6 h. du m., vt ass. gr.
4.	5 5	8 5	7	0 738	0 735	0 740	S.	O.	O.	*Id.*	Couv.	Couv.	Pluie le matin et le soir, le vent s'élève.
☽ 5.	6	9	7	0 747	0 751	0 749	O.	O.	O.	*Id.*	Clair.	Nuag.	Le vent tombe.
6.	6	8	6	0 751	0 745	0 742	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	Couv.	Couv.	Vent froid, journée pluvieuse.
7.	2 6	7 5	6	0 747	0 747	0 748	O.	O.	O.	Nuag.	Nuag.	*Id.*	Vent moyen, soleil, journée passable
8.	5	8	7	0 745	0 745	0 746	S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	*Id.*	Id., pluie presque continuelle.
9.	5	8	3	0 742	0 741	0 747	N.O.	N.O.	N.O.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Vent assez gr., soleil, grand vent, pl.
10.	4	11	7	0 740	0 740	0 738	O.	O.	O.	*Id.*	Couv.	*Id.*	Gr. vt froid, pl. presque toute la journ
11.	2 5	7	3	0 745	0 746	0 747	O.	O.	O.	Clair.	Clair.	Clair.	Vent moyen assez froid.
● 12.	2 5	5 5	5	0 749	0 748	0 745	S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Vent assez grand, pluie continuelle.
13.	7 5	10	8	0 743	0 742	0 740	O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id, pluie fine.
14.	5 5	7	5	0 738	0 740	0 742	O.	O.	O.	*Id.*	Nuag.	Nuag.	Le vent s'élève, gouttes de pluie.
15.	3	7	3	0 750	0 752	0 750	O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Journée passable, quoique très-vent
16.	2	5	3	0 743	0 742	0 738	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	Couv.	Couv.	Grand vent, pluie de midi à 8 heures
17.	2	5	3	0 738	0 738	0 739	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent moyen, peu de pl., brouill. la n
18.	— 1 5	0	0	0 740	0 736	0 736	O.	O.	O.	Brouil	Brouil	Brouil	Grand brouill., givre, pl. et neige.
19.	— 1	0	— 1	0 732	0 733	0 733	O.	O.	S.E.	Couv.	Couv.	Couv.	Calme, neige toute la soirée.
20.	+ 1	+ 4	+ 1	0 731	0 732	0 732	S.	S.E.	E.	*Id.*	*Id.*	Clair.	La neige fond, lune claire.
☾ 21.	+ 2	4	+ 2	0 736	0 738	0 740	E.	N.E.	N.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Peu de vent, peu de pluie, nuit somb.
22.	+ 1	3	+ 2	0 743	0 744	0 745	O.	O.	O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie fine le soir.
23.	+ 3	5	+ 4	0 747	0 749	0 749	S.O.	O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Un peu de pluie, le vent s'élève le s.
24.	+ 2	6	+ 4	0 750	0 752	0 752	O.	O.	S.O.	Clair.	Nuag.	*Id.*	Le vent s'élève, lune brill., nuit douce
25.	+ 5	8 5	+ 6	0 749	0 747	0 745	S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie du mat., gr. pl. le soir et la nuit.
26.	+ 3	5	+ 3	0 740	0 742	0 745	S.O.	S.	N.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Id., peu de vent, lune claire.
27.	0	3	+ 0 5	0 747	0 749	0 750	N.	N.	N.N.O.	Brouil	Nuag.	Brouil	Grand brouill. de 5 h. du s. a minuit.
(✱) 28.	0	1 5	+ 0 5	0 751	0 751	0 750	N.	O.	O.	Couv.	*Id.*	Couv.	Flocons de neige; partie de la nuit cl.
29.	0	+ 3	— 2	0 750	0 749	0 749	O.	N.O.	N.O.	Nuag.	Cu v.	*Id.*	Pluie fine, vent assez intense.
30.	— 1 5	+ 2	0	0 748	0 749	0 750	N.E.	N.E.	N.E.	Clair.	Nuag.	Nuag.	Bise moyenne, beau froid, nuit claire.
31.	— 2	— 1	— 1	0 751	0 751	0 751	N.E.	N.	N.	Couv.	Couv.	Couv.	Id., jour et nuit sombres.
Somme	101 1	1 38 n	126 n	23 0 41	23 0 49	23 0 49							
Moyenne	3 3	6 1	4 n	0 743	0 744	0 744							

Si le mois de décembre a eu généralement une température assez douce, il a été en revanche très-humide; il a plu ou neigé dans vingt de ses jours, et les débordements, sans être très-prononcés, se sont répétés plusieurs fois, principalement par la Marne.
Il est tombé dans le mois 119 millimètres d'eau.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grande chaleur le 3, ap.-midi	+ 12 n
Moindre le 31 au matin	2 n
Moyenne — Matin	3 3
Moyenne — Midi	6 1
Moyenne — Soir	4 n
Moyenne — du mois	4 5

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation le 31	0 754
Moindre le 20	0 731
Moyenne — Matin	0 743
Moyenne — Midi	0 744
Moyenne — Soir	0 744
Moyenne — du mois	0 744
Jours beaux	1
— couverts	13
— de nuage	9
— de pluie	7
— de grêle	n
— de vent	12
— de brouillard	2
— de tonnerre	n
Vents dominants	O. SO.
Température du mois	4 5

Comparaison des six derniers Mois des années 1839, 1840 *et* 1841.

Juillet

		1839.	1840.	1841.
Jours...	beaux	13	13	3
	couverts	6	6	1
	nuageux	4	6	20
	de pluie	5	6	7
	de tonnerre	3	n	2
Pluie tombée		28 millim.	34	98 3
Therm. cent., hauteur moyenne à midi		23 degrés.	21	20 6

Août.

		1839.	1840.	1841.
Jours...	beaux	14	18	15
	couverts	2	1	n
	nuageux	3	3	11
	de pluie	9	9	5
	de tonnerre	2	n	1
Pluie tombée		20 millim.	33	70
Therm. cent., hauteur moyenne à midi		20 degr. 2	21 4	22 3

Septembre.

		1839.	1840.	1841.
Jours...	beaux	9	11	14
	couverts	6	4	7
	nuageux	2	13	7
	de pluie	8	12	2
	de tonnerre	3	n	n
Pluie tombée		33	45	57
Therm. cent, hauteur moyenne à midi		18 degrés.	15 7	22 6

Octobre.

		1839.	1840.	1841.
Jours...	beaux	12	11	4
	couverts	11	7	8
	nuageux	5	6	8
	de pluie	3	5	11
	de tonnerre	0	2	n
Pluie tombée		18 millim.	28	161
Therm. cent, haut moyenne à midi		15 degrés.	9 8	12 7

Novembre.

		1839.	1840.	1841.
Jours...	beaux	9	10	4
	couverts	12	1	14
	nuageux	3	10	3
	de pluie	4	9	7
	de brouillard	2	n	8
Pluie tombée		26	116	74
Therm cent, hauteur moyenne à midi		7 4	6	7 6

Décembre.

		1839. *	1840.	1841.
Jours...	beaux	7	17	1
	couverts	12	8	13
	nuageux	4	4	9
	de pluie	3	n **	7
	de brouillard	4	2	2
Pluie tombée		18 millim.	1	119
Therm cent, hauteur moyenne à midi		5 7	2	6 1

* Ce mois est remarquable par un coup de tonnerre le 28 au soir. ** Il n'a pas plu ni neigé, pour ainsi dire, en décembre 1840.

CATALOGUE

DES OUVRAGES ADRESSÉS

A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Depuis le 1er décembre 1840 jusqu'au 30 décembre 1841.

1° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

M. Auzoux. — Tableau synoptique des préparations d'anatomie clastique; par le docteur *Auzoux*. Paris, 1841.

M. Baillot de Saint-Martin. — Nouvelle méthode d'agriculture et d'horticulture; par M. *Baillot de Saint-Martin*, à Paris.

— Journal illustré d'agriculture et d'horticulture; par *le même*. 2e livraison, Paris.

Mme Bayle-Mouillard. — La Nuit du Christ, poëme; par Mme *Bayle-Mouillard* (Elisabeth Celnart), membre correspondant. (Manuscrit).

M. Béchard. — Traité défini des conversions et comparaison des mesures métriques décimales aux anciennes; par L. *Béchard*, à Moussy. 1841.

M. Boitel. — Deux manuscrits sur l'histoire de Vitry-le-François; par M. *Boitel*, prêtre, à Châlons.

— Dialogues moraux et amusants; par *le même*.

M. Bonnez. — Annuaire ou Almanach du département de la Marne, pour l'année 1841.

M. Boucher de Perthes. — De la Misère. Discours prononcé par le président de la Société royale d'émulation d'Abbeville ; par M. *Boucher de Perthes*. 1841.

M. Boulard. — L'Esprit militaire et l'esprit de corps ; par M. *Boulard*, membre correspondant.

M. de Brière. — Notice sur le château seigneurial d'Issy, connu sous le nom de château de Childebert ; par M. *de Brière*, membre correspondant.

M. Amans Carrier. — Le Propagateur de l'industrie de la soie en France ; par M. *Amans Carrier*, de novembre 1840 à septembre 1841. 11 cahiers. Rhodez.

M. Catalan. — Transformation des variables dans les intégrales multiples ; par M. *Catalan*, répétiteur à l'Ecole polytechnique, membre correspondant. Paris.

M. Charpentier. — Précis de grammaire française ; par M. *L. Charpentier*, instituteur à Reims, membre correspondant.

— Des moyens d'améliorer l'éducation des jeunes filles ; par *le même*.

— Principes d'arithmétique ; par *le même*.

— Quelques observations sur l'Annuaire des écoles municipales de Metz ; par *le même*.

M. Colombel. — Culture de la carotte ; par M. *Colombel*, cultivateur à Claville, près Evreux. 1841.

M. Dagonet. — Rapport à M. le Préfet du département de la Marne, sur l'état matériel et moral de la Maison de santé ; par M. le docteur *Dagonet*, membre résidant.

M. Darttey. — Les Ibères, ou Recherches sur l'origine des peuples du nord et de l'occident de l'Europe ; par M. *Darttey*, sous-préfet à Sainte-Ménehould, membre correspondant.

M. Decorde. — Mémoire couronné par l'Athénée des arts de Paris, sur cette question :

« Quelle serait l'organisation du travail le plus propre à » augmenter le bien-être des classes laborieuses ? »

Par M. *Decorde*, conseiller à la cour royale de Rouen, membre correspondant. 1839.

— Des Facultés humaines, comme éléments originaires de la civilisation et du progrès ; par *le même*. 2 vol., 1840. Rouen.

M. Denis. — Dissertation sur un monument antique ; par M. *Denis*, membre correspondant.

M. Devergie aîné. — Première et deuxième lettres sur la syphilis ; par le docteur *Devergie* aîné, membre correspondant. Paris.

— Traitement de l'incontinence d'urine par la méthode des injections ; par *le même*.

— Du catharre chronique, de la faiblesse et de la paralysie de la vessie ; par *le même*.

— Des effets thérapeutiques du poivre cubèbe et du baume de copahu dans la blennorrhagie ; par *le même*.

M. Dumons, de la Gironde. — Banque foncière de France ; par M. F. *Dumons*, de la Gironde. Juin 1839, Paris.

— Examen du siècle, et plan d'améliorations sociales ; par *le même*. 1839, Paris.

M. Failly. — Mémoire sur l'image de Notre-Dame de Grâce de la cathédrale de Cambrai, attribuée à saint Luc ; par M. *Failly*, membre correspondant.

Faure. — Monographie de l'acide acétique, thèse présentée à l'Ecole de pharmacie de Paris, par M. Pierre-Hippolyte *Faure*, de Châlons.

M. Firmas-d'Hombres. — Recherches sur les baromètres vivants ; par M. le baron *Firmas-d'Hombres*.

M. E. Géruzez. — Cours de littérature ; par M. E. *Géruzez*, docteur ès-lettres, professeur suppléant d'éloquence française à la Faculté de Paris, membre correspondant.

M. Gillet-Hénaux. — Traité sur le mesurage des bois équarris et en grume; par M. *Gillet-Hénaux*, charron-carrossier à Damery (Marne.)

M. J. Girardin. — Chimie agricole, fragments de leçons faites à l'agriculture d'économie rurale du département de la Seine-Inférieure; par M. J. *Girardin*.

M. Giraudeau de Saint-Gervais. — Poëme de Barthélemy, intitulé la *Syphilis*, avec des notes de M. *Giraudeau de Saint-Gervais*.

Mgr Gousset. — Le Code civil et le Droit canonique; par Mgr *Gousset*, archevêque de Reims, membre honoraire.

M. Guérard. — Géographie synoptique de la France et de ses colonies; par M. Adolphe *Guérard*, à Avize (Marne), 1839.

M. J.-L. Havard. — Quelques idées sur la réforme du notariat; par M. J.-L. *Havard*, de Charolles. 1839.

M. Herpin. — Considérations sur l'introduction des bestiaux en France; par M. le docteur Herpin, de Metz, membre correspondant.

M. J. Jolly. — Journal de la magistrature et du barreau, publié par M. Jules *Jolly*, avocat à la cour royale de Paris, membre correspondant; de novembre 1840 à novembre 1841 [13 numéros].

M. Landouzy. — Mémoires sur les procédés acoustiques de l'auscultation; par M. le docteur *Landouzy*, professeur adjoint de pathologie externe à l'Ecole secondaire de Reims, etc., membre correspondant. 1841.

— Lettres sur le strabisme et le bégaiement; par *le même*.

M. de Larochefoucauld-Liancourt. — Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire; par M. le marquis *de Larochefoucauld-Liancourt*, député du Cher, membre correspondant. Paris, 1841.

M. Maldan. — Sur les Moyens proposés pour éteindre la

mendicité de Reims ; par M. le docteur *Maldan*, à Reims, membre correspondant.

M. Malo. — Traité sur la culture du pêcher ; par M. *Malo*, cultivateur.

M. Materne. — Comparaison des poétiques d'Horace et de Boileau ; par M. *Materne*, membre correspondant (Manuscrit).

M. Monnot des Angles. — Leçons de rhétorique ; par M. *Monnot des Angles*, ancien professeur de rhétorique, à Reims, membre correspondant.

— Notice sur M. Pierre Charbonnet, ancien recteur de l'université de Paris ; par *le même*.

M. Moreau de Jonnès. — Études statistiques sur l'accroissement de la population et sur l'état et les progrès de la société en France ; par M. Alex. *Moreau de Jonnès*, membre correspondant.

M. Navelet. — Principes de dessin linéaire ; par M. *Navelet fils*, de Châlons sur-Marne.

Mme Niboyet. — Annuaire de la Société de la morale chrétienne, pour l'année 1842 ; par Mme Eugénie *Niboyet*, membre correspondant. Paris.

— Lucien, conte imité de l'anglais ; par *la même*. 1841.

— Souvenirs de d'Enfance, conte imité de l'anglais ; par *la même*. 1841.

— Quinze jours de vacances, conte imité de l'anglais ; par *la même*. 1841.

M. de Ponsort. — Culture de l'œillet flamand ; par M. le baron *de Ponsort*, membre correspondant, à Châlons.

M. Povillon-Piérard. — Note sur les antiquités découvertes à Reims depuis 1837 jusqu'en 1841, opuscule manuscrit ; par M. *Povillon-Piérard*, membre correspondant, à Reims.

M. Victor Rendu. — Agriculture du département du Nord ; par M. Victor *Rendu*. Paris, 1841.

M. Ségalas. — Lettre à M. Diffemback, sur une urétoplastie; par M. le docteur *Ségalas*, docteur en médecine, membre correspondant, à Paris.

M. Sellier. — Rapport au Conseil municipal de Châlons, sur la question du Chemin de fer de Paris à Strasbourg par la vallée de la Marne; par M. *Sellier*, avocat à Châlons.

M. Seurre. — Quelques faits de médecine et de chirurgie; par M. le docteur *Seurre*, à Suippes, membre correspondant.

M. Tampucci. — Quelques fleurs pour une couronne, poésies; par M. H. *Tampucci*. Châlons.

M. Tarbé. — Travail et Salaire; par M. *Tarbé*, substitut du procureur du Roi, à Reims.

— Examen critique et analytique de diverses chartes du moyen-âge; par *le même*.

2° Ouvrages adressés par MM. les Ministres, ou par les Sociétés correspondantes.

Angers. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. 4e volume, 3e livraison; — 2e volume, n° 12; — 4e volume, n° 6.

Angers. — Travaux du Comice horticole de Maine-et-Loire. 2e volume, n° 11, 1840.

Angers. — Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. Nos 1 et 2, 12e année, 1841.

Blois. — Séance annuelle du 30 août 1841, de la Société d'agriculture du département de Loir-et-Cher. 1841.

Bordeaux. — Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 1er, 2e et 3e trimestres 1841.

Boulogne-sur-Mer. — Mémoires de la Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer. 2e série, 2e volume, du 12 décembre 1838 au 11 décembre 1839.

Bourg. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par les membres de la Société royale d'émulation de l'Ain. Octobre à juin 1841, 9 numéros.

Bourges. — Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher, n° 22, tome 4.

Caen. — Bulletin de la Société française pour la conservation des monuments historiques de Caen. 1840.

Caen. — Extrait des séances de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen. 19 février 1841.

Caen. — Mémoires de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. 1840. Séance du 15 avril 1841. Séance du 24 mai 1841.

Caen. — Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. 2e série, 1er volume, années 1837 à 1839.

Castres. — Compte rendu des travaux du Comice agricole du canton de Castres (Tarn), pendant l'année 1840.

Chartres. — Comice agricole de Chartres. Concours du 23 mai 1841.

Chateau-Thierry. — Séance publique du Comice agricole de l'arrondissement de Château-Thierry. 8 juin 1840.

Chateauroux. — Ephémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre. 1840.

Chaumont. — Bulletin des travaux de la Société départementale d'agriculture de la Haute-Marne. 1er et 2e trimestres 1840.

Clermont-Ferrand. — Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand; tome 13. Janvier, février, mars et avril 1840.

Digne. — Journal de la Société d'agriculture des Basses-Alpes. 4e trimestre 1840.

Douai. — Extrait de l'Instituteur, journal de l'instruction publique d'agriculture. Douai, 1841.

Douai. — Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord. 1841.

Draguignan. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts du département du Var. Janvier, février, mars, avril, mai, juin 1841.

Evreux. — Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure. 1841 ; tome 1er, 2e série.

Falaise. — Annuaire de l'arrondissement de Falaise, 6e année, publié par la Société académique agricole, industrielle et d'instruction de cet arrondissement. 1841. — Procès-verbaux des séances des 26 janvier, 15 avril, 23 août et 8 octobre 1840. — Mémoires de la Société académique agricole, industrielle et d'instruction de Falaise. Année 1840.

Foix. — Annales agricoles, littéraires, industrielles de l'Arriège. Janvier à mai 1841, 5 numéros.

Havre. — Société havraise d'études diverses. Résumé analytique des traaaux des 5e, 6e et 7e années; 1840, Hâvre.

Le Mans. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe; 3e et 4e trimestres 1840, 1er trimestre 1841. — Prix proposés par la même Société pendant les années 1842 et 1843.

Lille. — Mémoires de la Société royale et centrale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Année 1840.

Lyon. — Compte rendu des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon ; 1837. — Programmes du congrès scientifique de France ; 9e session. Lyon, 1841.

Lyon. — Annales de la Société royale d'agriculture de Lyon ; tome IV. Mars 1841. — Annales des sciences physiques et naturelles de la Société royale d'agriculture de Lyon ; tome IV. Avril 1841.

Meaux. — Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, Publication de mai 1839 à mai 1840.

Metz. — Mémoires de l'Académie royale de Metz, lettres, sciences, arts et agriculture. Années 1839-1840, 1840-1841.

Montauban. — Recueil agronomique publié par la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne ; tome XXI, n° 12 ; tome XXII, n° 1 à 9.

Mont-de-Marsan. — Annales de la Société économique, d'agriculture, commerce, arts et manufactures du département des Landes ; n° XV, 1er trimestre 1841.

Morlaix. — Nouveaux statuts de la Société vétérinaire du département du Finistère. 1840.

Moscou (Russie). — Vingt exemplaires du Bulletin des travaux de la Société impériale d'économie rurale de Moscou. 1838 et 1839.

Moulins. — Annales de la Société d'agriculture de l'Allier, 8e et 9e livraisons de 1840 ; 1re, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons 1841. — Règlement, 1841. — 6e, 7e, 8e et 9e livraisons 1841. — Bulletin de la séance du 1er juin 1841 ; 10e livraison 1841.

Nancy. — Le Bon Cultivateur, recueil agronomique publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy, 20e année, nos 10, 11 et 12, 1840. — 21e année (1841), n° 1 à 12.

Nantes. — Annales de la Société royale académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 1840.

Nîmes. — Société libre d'agriculture du département du Gard ; mars 1841, 21 et 22me bulletins.

Niort. — Journal de la Société d'agriculture et des Comices agricoles du département des Deux-Sèvres ; novembre et décembre 1840 ; janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 1841.

Paris. — Journal de la Société de la Morale chrétienne ; de janvier à décembre 1841, 12 numéros.

Paris. — Annales de la Société royale d'horticulture de Paris, de janvier à décembre 1841, 12 numéros.

Paris. — Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention expirés, tome XL ; — année 1841, tome XLI.

Paris. — Journal des haras ; de janvier à décembre 1841, 12 numéros.

Paris. — La Revue agricole ; de janvier à octobre 1841, 10 numéros.

Paris. — Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris ; janvier à juillet 1841, 7 numéros.

Paris. — L'Investigateur, journal de l'institut historique ; janvier à décembre 1841, 12 numéros. — Bulletin du Comité historique des arts et monuments ; septembre et octobre 1841.

Paris. — Annales de la Société libre des Beaux-Arts de Paris, publiées par cette Société, et mises en ordre par M. Miel, l'un de ses membres ; année 1837, année 1838-1839, années 1839-1840, 1840-1841, 1er cahier.

Paris. — Programmes des prix proposés par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, pour 1842 à 1847.

Paris. — Six exemplaires du compte-rendu des travaux de l'École centrale des arts et manufactures de Paris. 1840-1841.

Paris. — Annales de la Société séricicole, fondée en 1837.

pour la propagation et l'amélioration de l'industrie de la soie en France; 4e numéro, année 1840.

Paris. — Recueil chronologique des règlements sur les forêts, la chasse et la pêche; 2e série, 3e livraison, année 1840, 2e semestre.

Perpignan. —Bulletin de la Soéiété des Pyrénées-Orientales, sciences, belles-lettres, arts industriels et agricoles, année 1841.

Rennes. — Annales de la Société d'agriculture et d'industrie du département d'Ille-et-Vilaine; année 1840.

Rouen. — Pétition présentée au Conseil des ministres, à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs, par la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, pour obtenir une représentation légale des intérêts de l'agriculture.

Rouen. — Programmes des prix proposés par l'Académie des sciences et belles-lettres de Rouen, pour 1842.

Rouen. — Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure; 3e trimestre 1840, janvier 1841.

Rouen. — Bulletin de la Société d'horticulture de Rouen; n° 1, 1841.

Saint-Étienne. — Bulletin de la Société industrielle de l'arrondissement de Saint-Étienne; tome xviie, 3e livraison, 1841.

Saint-Germain-en-Laye. — Statuts de la Société racinienne, pour 1841.

Toulon. — Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var; 1841, nos 1 et 2.

Toulouse. — Recueil de l'Académie des jeux floraux; 1841. — Programme pour le concours de 1842.

Toulouse. — Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France. Janvier à décembre 1841, douze numéros.

TOURS. — Annales de la Société d'agriculture, d'arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. Octobre 1840 à juin 1841, neuf numéros.

TOURS. — Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire; année 1840.

TROYES. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube; 4e trimestre 1840, 1er et 2e trimestres 1841.

VALENCE. — Bulletin des travaux de la Société de statistique des arts utiles et des sciences utiles et naturelles du département de la Drôme; tome III, 1re livraison, août 1840; n° 12, mai 1841; n° 13, août 1841.

VERSAILLES. — Mémoires de la Société d'agriculture et des arts de Versailles, 1840.

3e Ouvrages reçus par abonnement.

PARIS. — Le Cultivateur, journal des progrès agricoles.

—— Le Moniteur de la propriété et de l'agriculture.

—— Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Discours de M. le PRÉFET, *président-né*..... 3

Discours sur la réforme du système pénitentiaire, par M. Jules GARINET, *président annuel*..... 12

Compte rendu des travaux de la Société, par M. Eugène PERRIER, *secrétaire*..... 32

Agriculture, horticulture..... 34

Plantes nouvelles, madia sativa, polygonum tinctorium..... 35

Culture de la garance..... 36

Industrie sericicole et culture de M. de Tillaucourt..... 37

Topinambour, orge nanto, blé de mars d'Espagne..... 42

Notice sur les instruments de culture, par M. *Philippar*.... 43

Huilerie de M. Picot..... 44

Bêtes bovines de Durham..... 47

Ouvrage de M. *Guénon*, de Bordeaux, sur les propriétés lactifères des vaches..... 48

Mémoires de M. *Soulès*, d'Avize..... 49

——— de M. le comte *de Montureux*..... 50

Observations de M. le docteur *Dagonet*, sur des insectes nuisibles aux céréales..... 51

Observations de M. *Lebrun*, sur l'échenillage..... 52

Collection de vignes du jardin du Luxembourg..... 52

Société impériale d'économie rurale de Moscou..... 53

Traité de l'œillet flamand, de M. le baron *de Ponsort*..... 55

SCIENCES NATURELLES. — Envoi de MM. les comtes *de Mellet* et *de Lambertye*, de Chaltrait, et de M. le docteur *Férat*, à Bourbonne-les-Bains..... 57

Mémoire sur la formation d'un cabinet d'amateur et sur une collection géologique des Cévennes..... 57

SCIENCES MÉDICALES. — Mémoires sur le strabisme, de MM. les docteurs *Valentin*, *Landouzy* et *Chevillion*..... 58

Observations de M. le docteur *Seurre*..... 59

Pages.

Mémoires divers par MM. les docteurs *Ségalas*, *Devergie* aîné, et *Martin*, de Lyon..... 60
Thèses de M. *Faure*, pharmacien, et de M. *Poinsenet*, licencié en droit..... 60
Mémoire de M. *d'Hombres-Firmas*, de Toulouse, sur les baromètres vivants..... 61
Mathématiques. — Mémoire de M. *Catalan*..... 61
Traité sur l'art du dessin linéaire, par M. *Navelet*..... 62
Statistique. — Statistique du département, par M. *Chalette*. 62
Promenade du mois de mai, par M. *Gérardot*, de Potangis.. 63
Histoire et archéologie. — Géographie historique de M. Adolphe *Guérard*, d'Avize..... 63
Histoire de Vitry, par M. l'abbé *Boitel*..... 64
De l'origine des peuples du nord et de l'occident de l'Europe, par M. *Darttey*..... 64
Divers travaux archéologiques, par M. *de Brière*..... 65
Proposition de M. le comte *de Mellet*, pour l'établissement d'une Société archéologique..... 66
Économie sociale. — Ethique, ou Science des mœurs, par M. *Tissot*, de Dijon..... 66
De la manie du suicide et de l'esprit de révolte, *par le même*. 67
Travail et salaire, par M. Prosper *Tarbé*..... 68
Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire, par M. le marquis de *Larochefoucauld-Liancourt*... 69
Note de M. *Boulard*, sur l'esprit militaire et l'esprit de corps.. 70
Mémoire de M. *Ourseau*, sur les moyens de ranimer le sentiment religieux..... 71
Littérature. — Beaux-arts. — Comparaison des poétiques d'Horace et de Boileau, par M. *Materne*..... 71
Cours de littérature, par M. *Géruzez*..... 71
Discours de M. *Perrot*, de Phalsbourg, sur l'utilité des études classiques..... 72
Poésies, par M. Hippolyte *Tampucci*..... 73
Communications de M. *Povillon-Piérard*..... 73
Mémoire sur l'image miraculeuse de Notre-Dame de l'église de Cambray, par M. *Failly*..... 74
Membres décédés. — M Gobet..... 74
M. le duc de Larochefoucault-Doudeauville..... 74
M. Jean Moët..... 78
M. Claude Hubert..... 81

PAGES.

NOUVEAUX MEMBRES..... 82

CONCOURS. — *Premier concours.* — Question des offices ministériels..... 83

Deuxième concours. — Chemins vicinaux : la commune d'Anthenay..... 84

Quatrième concours. — Vaccine : M. de Montfeuillard, de Ville-sur-Tourbe..... 84

Cinquième concours. — Enseignement de l'agriculture : M. Simonnet, de Cormicy..... 86

Huitième concours. — Objets divers d'utilité publique..... 87

M. Bonnard, de Damery..... 87

M. Vessel, d'Ambonnay..... 88

M. Radouan, de Vanault..... 89

M. Lévêque, de Venteuil..... 89

M. Valtiez-Legée..... 90

M. Bodlet, de Vaudancourt..... 93

M. Godechal, du bois d'Epense..... 94

M. le docteur Rousseau, d'Epernay..... 95

MM. Desfouchères et Duvongel, de Pierry..... 95

Extrait du procès-verbal de la séance publique du 30 septembre 1841. — *Premier concours*..... 97

Deuxième concours. — Chemins vicinaux..... 99

Quatrième concours. — Vaccine..... 99

Cinquième concours. — Ecoles d'agriculture..... 99

Huitième concours. — Objets divers d'utilité publique..... 99

Extrait du rapport sur le premier concours..... 101

Notice sur M. L.-A. Gobet, par M. PRIN..... 117

Une Nuit du Christ, par Mme BAYLE-MOUILLARD..... 132

Composition du bureau de la Société pour 1841-1842. 136

Programme des concours ouverts par la Société.... 136

Observations météorologiques, par M. CHALETTE père. 141

Catalogue des ouvrages adressés à la Société depuis la séance publique du 1er décembre 1840 jusqu'au 30 décembre 1841.

Ouvrages adressés par leurs auteurs..... 154

Ouvrages adressés par les Ministres ou par les Sociétés correspondantes..... 159

Ouvrages reçus par abonnement..... 165

Table des matières..... 166

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons, le 20 octobre 1842.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE HAUTE SAONE

Châlons,

IMPRIMERIE DE BONIEZ-LAMBERT.

—

1842.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS,

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons, le 20 octobre 1842.

DISCOURS D'OUVERTURE,

PAR M. LE PRÉFET, PRÉSIDENT-NÉ.

SOCIÉTÉ D'AGRI... HAUTE SAÔNE

MESSIEURS,

La Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne obéit à sa mission et justifie son triple titre, en montrant aujourd'hui, dans une exposition publique, les signes visibles des sciences et des arts auxquels elle accorde chaque année des encouragements mérités.

Ces nouveaux efforts qu'elle a tentés pour attirer à elle les sympathies de tous ceux qui, par leur travail et leur intelligence, contribuent si puissamment à la richesse et à la prospérité du pays, ces efforts si dignes d'éloges ne sont pas restés sans succès. Et ce-

pendant, Messieurs, on n'aurait qu'une bien faible idée du mouvement industriel dont le département est aujourd'hui le théâtre, si l'on pensait que ce mouvement a, dans l'exposition actuelle, une représentation dont on puisse se déclarer complètement satisfait.

Quiconque a visité la ville de Reims, quiconque, même sans l'avoir visitée, a entendu prononcer son nom, ne sait-il pas que ses riches produits, ses tissus si variés et si délicats dont Paris même se pare avec orgueil et qui s'exportent dans toutes les parties du monde, suffiraient à eux seuls pour décorer ces murs, remplir cette enceinte et donner une idée plus complète de ce que peuvent l'intelligence et l'activité de nos fabricants.

Les forges, les hauts-fourneaux, la verrerie, la faïencerie et une foule d'industries de premier ordre ou secondaires, qu'il serait trop long d'énumérer, n'ont rien ici qui témoignent de leur existence; et pourtant, Messieurs, toutes ces industries vivent et prospèrent, elles occupent des milliers de bras, et ceux qui y consacrent leur pénible labeur pourraient trouver, dans cette solennité annuelle, la récompense et l'honneur de leurs travaux de chaque jour. Ne devons-nous pas réserver quelque sympathie pour les travaux de la paix, de cette paix bienfaisante que les arts ont représentée une corne d'abondance à la main, et le que Prince illustre qui veille sur nos destinées regarde, avec tant de raison, comme son plus beau titre de gloire. Cette année, Messieurs, a été marquée, pour le Roi des Français, par un événement bien cruel, qui l'a frappé dans ses affections les plus chères, et qui retentit encore douloureuse-

ment au fond de nos ames ; c'est une raison de plus pour nous d'honorer sa vieillesse, de l'entourer de nos hommages, et à la fin de sa carrière qui peut être longue encore, mais qui pourtant s'avance, de placer sur son front la couronne que lui décernent à l'envi l'agriculture, les sciences et les arts, dont il s'est déclaré le protecteur auguste. Le département de la Marne ne sera pas le dernier à apporter son rameau à cette couronne. La Société d'agriculture pourra l'offrir, si les concours et les expositions annuelles, dont elle a conçu la pensée, obtiennent chaque année, comme nous en avons l'espérance, un nouveau et plus brillant succès.

Honneur à ceux qui ont entendu son appel ; ils ont donné un exemple qui, nous y comptons, sera imité. Puissent ces expositions être, chaque année, plus abondantes et plus suivies. En faisant naître une heureuse émulation, elles auront contribué à la prospérité de ce beau département, déjà si riche des produits de son sol et de son industrie, et qui ne doit pas seulement travailler pour le profit, mais pour l'honneur.

DISCOURS

DE

M. MAUPASSANT, PRÉSIDENT ANNUEL.

INFLUENCE DE LA MORALE SUR L'AGRICULTURE, ET DE L'AGRICULTURE SUR LA MORALE.

MESSIEURS ET COLLÈGUES,

En m'appelant à présider cette compagnie, vous m'avez fait un insigne honneur. Ce n'est pas seulement un témoignage de bienveillance personnelle que vous m'avez accordé ; vous avez fait plus : vous avez honoré en moi les fonctions obscures et pénibles du professorat. Je vous en remercie. Mais avant de quitter ce fauteuil où vos suffrages m'avaient appelé, il me restait un devoir à remplir. Enfant des champs, professeur de morale, membre d'une association agricole, j'ai cru devoir montrer comment la Morale et l'Agriculture s'allient, ou du moins devraient toujours s'allier ; c'est-à-dire comment la Morale doit rendre plus faciles les succès de l'Agriculture, et comment l'Agriculture doit rendre plus faciles les succès de la Morale.

Les enfants de la campagne naissent ordinairement robustes. Leurs parents sont presque toujours assez

heureux pour leur transmettre avec la vie un tempérament sain et vigoureux ; c'est là une première *avance d'hoirie ;* c'est une portion d'héritage qui en vaut une autre. Là, c'est toujours la mère qui allaite l'enfant nouveau-né et recueille son premier sourire ; aucune ne cherche à se soustraire à cette obligation touchante, mais pénible ; et il est très-rare que la nécessité la contraigne d'y renoncer. Les enfants de la campagne ne sont pas entourés d'une surveillance aussi assidue, ni de soins aussi minutieux que ceux qui appartiennent à la classe aisée des villes ; l'urgence des travaux ne le permet ordinairement pas. Mais qu'on soit sans inquiétude ! une mère n'est-elle pas toujours mère ? Et si l'on juge des choses par le succès, par la vigueur des enfants, lequel des deux modes est préférable ?

Bientôt l'intelligence et le cœur réclament aussi la culture qui leur est due ; les devoirs des parents deviennent plus nombreux et plus difficiles. A la ville, il y a peu de chefs de famille qui aient tout à la fois le temps et la capacité nécessaires pour diriger *seuls*, dans tous ses détails, l'éducation physique, intellectuelle et morale de leurs enfants ; parmi les cultivateurs, on peut dire qu'il n'y en a pas. Mais cette difficulté ne les décharge pas de la tâche que la Providence leur a imposée ; les parents, quels qu'ils soient, ont toujours un moyen puissant d'exercer sur l'éducation de leurs enfants l'influence la plus salutaire ; ce moyen, c'est l'exemple. Qu'ils aiment Dieu et le prochain, qu'ils soient honnêtes, compatissants, sobres, doux, laborieux ; qu'ils s'acquittent avec conscience des devoirs de leur état, l'éducation qu'ils donneront sera toujours profitable ; et s'ils ont le malheur de

trouver des natures rebelles qui résistent à leurs exemples, la douleur qu'ils ressentiront sera du moins exempte de remords (1).

Deux personnes vont nécessairement venir en aide à l'insuffisance des chefs de la famille : l'instituteur et le prêtre. J'ai dit *venir en aide*, car quelque puissants que soient ces deux enseignements, lorsqu'ils marchent de concert, ils doivent compléter, confirmer l'éducation domestique ; ils ne peuvent que rarement y suppléer. Malheur aux enfants qui ont constamment sous les yeux, dans la conduite de leurs parents, des exemples contraires aux leçons du pasteur et du maître ! Combien il est à craindre que les efforts de ceux-ci restent alors impuissants !

Je n'ai point à défendre l'instruction primaire, celle qui convient essentiellement aux cultivateurs et à tous les cultivateurs : depuis long-temps sa cause est gagnée. Les plus ardents amis du progrès (je parle de ceux qui ont le sens commun), instruits par l'expérience, reconnaissent les limites du possible et ne s'exagèrent plus les avantages que la société doit retirer de l'instruction populaire : ils les constatent. D'un autre côté, les esprits timides paraissent avoir enfin reconnu que l'instruction primaire, intimement unie à la culture du sentiment moral et religieux (anathème à ceux qui l'en sépareraient !) et mise à la portée de tous les membres de la société, sans exception, ne saurait plus exalter l'amour-propre individuel ; au contraire, elle est un nouvel élément d'ordre et de stabilité, car elle ajoute au sentiment de la dignité humaine.

---

(1) A. Gibon, *Cours de Philosophie.*

Que l'instruction, même élémentaire, soit pour l'habitant de la campagne non-seulement d'un grand intérêt moral, mais d'un intérêt matériel incontestable; c'est ce qu'on a dit, c'est ce qu'on a démontré mille fois ; il est au moins inutile de le redire : l'instruction élémentaire, je le répète, est sortie victorieuse de la lutte que soutenaient contre elle l'ignorance et la mauvaise foi.

L'instruction primaire que nous appelons *supérieure*, dénomination que je crois trop ambitieuse, n'a pas été aussi heureuse jusqu'à présent. Dans les campagnes, elle a été peu comprise, peu goûtée; et pourtant, c'est à l'agriculteur qu'elle doit rendre les services les plus grands. Remarquons d'abord qu'elle n'est ni destinée, ni possible à tous. Pour être reçue avec fruit, elle veut des intelligences heureuses et bien préparées. Comme il n'est guère possible de la trouver sur les lieux, elle exige quelques sacrifices de temps et d'argent que tous ne sauraient faire, mais qui n'excèdent pas les ressources du cultivateur aisé. Or, cette classe est plus nombreuse peut-être dans notre département que partout ailleurs ; dans notre département, où l'esprit de travail et d'économie a fait fructifier d'une manière si profitable aux intérêts du plus grand nombre, les résultats politiques et sociaux de notre grande révolution.

L'enfant qui a reçu cette instruction d'une manière profitable doit devenir un cultivateur d'élite, un citoyen distingué. Son absence des champs a été trop courte pour qu'il ait perdu l'habitude et le goût du travail manuel, et pourtant il s'est initié à des mœurs plus douces et plus polies. Les développements donnés à son instruction morale et reli-

gieuse ont affermi sa foi en l'éclairant. Il a surmonté les principales difficultés de sa langue maternelle ; soit qu'il parle, soit qu'il écrive, elle cesse d'être pour lui un instrument trop rebelle ; ce qu'il aura conçu d'utile, il n'hésitera plus à l'exprimer ; la lumière ne restera plus enfouie sous le boisseau. Les notions d'histoire, de géographie et de droit constitutionnel, dont il a enrichi son intelligence, ont fortifié dans son cœur l'amour inné du pays ; il ne deviendra point un homme politique ; mais il connaîtra nos institutions, les lois qui le concernent, et mieux que tout autre, il saura apprécier les avantages de cette monarchie constitutionelle qui sait concilier l'ordre et la liberté.

Enfin, s'il est appelé à déposer son vote dans l'urne électorale, son candidat à lui, ce ne sera pas celui qui aura eu recours aux plus belles promesses et aux plus basses intrigues ; mais celui qu'il sait être véritablement homme de bien.

Ce qui contribuera surtout à le rendre un jour un agriculteur habile, ce sont les éléments des sciences naturelles auxquels il a été initié. Je ne veux pas dire qu'à son retour chez lui il va bouleverser toutes les cultures et régenter les vieux laboureurs ; Dieu nous garde des docteurs de seize ans ! Mais le temps est proche où l'âge, l'expérience, la lecture des bons ouvrages auront fait fructifier chez lui les germes que l'instruction y aura déposés. Il pourra alors, sans trop de danger, tenter avec prudence quelques-unes de ces innovations qui peuvent être pour le pays un progrès réel, une source véritable de prospérité.

Les essais ne doivent d'ailleurs être faits que par le petit nombre, par ceux qui ont tout à la fois assez de théorie et de pratique pour les diriger de ma-

nière à les faire réussir, et assez d'argent pour supporter, sans grand dommage, les pertes qui peuvent être la suite d'un mauvais succès. En bonne conscience, nous ne devons jamais engager les petits cultivateurs à aventurer une partie de leur revenu; qu'ils regardent faire ceux qui réussissent.

J'ai mis la lecture des bons ouvrages au nombre des moyens de progrès pour l'agriculteur; mais on sait que, pour qu'on puisse lire avec succès des livres utiles et sérieux, il faut en avoir en quelque sorte acquis l'habitude, il faut avoir reçu ou s'être donné à soi-même une instruction un peu large. Sous ce rapport, nous marchons, quoique lentement; les bons ouvrages d'agriculture sont encore peu nombreux; mais ils se multiplient, et ils finiront par arriver à leur adresse. Le bon sens public, la ligue de tous les gens de bien, les efforts de l'autorité, parviendront, espérons-le, à délivrer nos campagnes des écrits coupables de ces gens qui semblent n'avoir à cœur que d'imprimer pour corrompre, et de corrompre afin de vendre ce qu'ils impriment. Quel que soit d'ailleurs le degré d'instruction qu'il ait reçu, celui dans le cœur duquel les bonnes leçons, et surtout les bons exemples ont développé le sentiment moral et religieux, saura toujours repousser la séduction, de quelque côté qu'elle vienne.

Mais le temps arrive où le jeune homme va devenir à son tour chef de famille. L'inclination et les convenances lui donneront une compagne qui va partager ses travaux, ses joies, ses douleurs.

« Ce lui sera un grand support et aide, » dit notre bon Olivier de Serres, dans son touchant et naïf lan-

gage (1). « Ce lui sera un grand support et aide que » d'être bien marié, et accompagné d'une sage et vertueuse femme, pour faire leurs communes affaires » avec parfaite amitié et bonne intelligence. Et si une » telle lui est donnée de Dieu que celle qui est decrite par Salomon, se pourra dire heureux et se » vanter d'avoir trouvé un thrésor ; estant la femme » l'un des plus importants ressorts du mesnage des » champs. Car l'homme aura beau se morfondre à les » manier avec tout art et diligence, si les fruicts, en » provenants, ne sont par la femme serrés avec raison. » Par telle correspondance, la paix et la concorde se » nourrissants en la maison, vos enfants en seront de » tant mieux instruicts, et vous rendront tant plus » humble obéissance, que plus vertueusement vous » verront vivre par ensemble. »

Ainsi tous nos devoirs s'enchaînent et se lient ; l'accomplissement des uns est facilité par l'accomplissement des autres. Celui qui sera bon époux aura moins de peine à s'acquitter des charges de la paternité, et celui qui a été bon fils arrivera sans efforts à toutes les vertus d'un bon père. « Les mauvais pères, » dit Silvio Pellico, furent tous fils ingrats et maris » méprisables (2). »

Lorsque l'unité de vues et la bonne intelligence règnent ainsi dans une maison, lorsque les enfants sont affectionnés, respectueux, obéissants, tout marche, tout s'exécute en temps et lieu. Lorsqu'il devient nécessaire de s'adjoindre des ouvriers et serviteurs, ceux-ci, bien dirigés, bien encadrés, suivent le

(1) Premier livre du *Théâtre d'agriculture*, chap. VI.
(2) *Devoirs de l'homme*, chap. XXIV.

mouvement sans trop de résistance. L'homme de service qui estime son maître, et qui, par expérience, a reconnu sa capacité, travaille de bon cœur et sans murmure; mais s'il le méprise, s'il sait qu'il n'y entend rien, il se moque de lui et travaille mal. Il ne suffit pas d'ailleurs que les ouvriers soient bien commandés, il faut qu'ils soient loués ou repris selon qu'ils le méritent; mais il faut surtout qu'ils soient bien nourris et payés avec exactitude. Alors, en effet, pour citer encore Olivier : « Vous les trouverés » soupples et disposés à revenir, pour avoir gousté la » douceur de votre table et de votre bource. »

Il y a un livre effrayant à faire ; on pourrait l'intituler : *De la Corruption des serviteurs par les maîtres, et de celle des maîtres par les serviteurs.* Un tableau plus consolant serait celui de la moralisation des uns par les autres. Or, qu'un agriculteur, avec les qualités que nous lui avons supposées, lorsqu'il sera véritablement un homme moral et religieux, puisse maintenir ou ramener dans la voie du bien les gens à son service, c'est ce dont on ne saurait douter. Dans nos campagnes, un domestique, c'est à la lettre, *un coopérateur*, qui partage constamment les travaux et la table du maître. La plupart deviendront propriétaires, quelques-uns le sont déjà. Lorsque la part de l'héritage paternel leur sera échu, lorsqu'ils l'auront agrandie de quelques champs achetés avec les économies faites sur leurs gages, *ils travailleront sur le leur.* Advienne un bon mariage, quelque héritage collatéral, une chance heureuse enfin, il se feront servir à leur tour. A moins donc qu'on ne tombe sur quelques-unes de ces natures rebelles desquelles il ne faut rien attendre, pourquoi désespérer de les amener

à l'économie, à la prévoyance, et par suite à l'activité, à l'habileté dans leur profession, et à une conduite régulière? Mais pour cela il faut que l'exemple et la surveillance du maître ne fassent pas défaut un seul instant. Pour exiger la sobriété, la continence, l'amour du travail, la patience, le respect pour la propriété d'autrui, il faut que le maître ait lui-même toutes ces vertus; il faut encore qu'il se lève le premier et qu'il se couche le dernier.

Or, je le demande, celui qui vit ainsi dans l'observation des lois morales et religieuses, dans l'amour de Dieu et du prochain, n'a-t-il pas, comme agriculteur, des moyens de succès plus que tout autre? Que l'on songe au contraire que de maux résultent des défauts opposés! que d'heures perdues par les mésintelligences domestiques, par la désobéissance des enfants et des gens de service! que d'ouvrage mal fait! que de temps et d'argent inutilement gaspillés les jours de marchés, et ces autres jours que le Seigneur a consacrés au repos et au recueillement, mais que bien des gens emploient à tout autre usage! Que de pertes résultent encore de ce que les choses n'ont point été exécutées en temps utile, ou de ce qu'on a fait de jour ce qui devait se faire avant que le soleil fût levé; de ce qu'on a fait par le beau temps ce qui pouvait se faire par la pluie; et encore de ce qu'on n'a pas trouvé d'ouvriers; ceux-ci ne se décidant, et pour cause, à accepter les offres élevées qu'on est obligé de leur faire, que lorsqu'ils ne trouvent pas d'ouvrage ailleurs! Est-il rare de voir des gens dépenser dans la soirée d'un jour de foire trois fois le montant de leurs centimes additionnels, qu'ils se donnent d'ailleurs le plaisir de maudire à leur aise; puis, la nuit venue,

ne regagner sains et saufs leurs villages que grâces à ces mêmes centimes qui ont comblé les ornières dans lesquelles ils seraient restés?

L'élévation ou l'abaissement des centimes additionnels, ou de certains tarifs de douanes, l'introduction de cultures ou de races nouvelles, d'instruments nouveaux, ce sont là des choses de grande importance, sans aucun doute; mais en conscience, combien de cultivateurs pourraient eux-mêmes, sans intervention législative, par cela même qu'ils s'amélioreraient moralement, réaliser chaque année des bénéfices plus considérables que ceux qui peuvent résulter pour eux de la solution de quelques-unes de ces questions encore indécises, et sur lesquelles certaines personnes me semblent fonder des espérances exagérées?

On remarquera que je n'ai supposé ni grands désordres, ni grands vices; je n'ai pas même supposé de mauvaise foi, et pourtant, messieurs les juges de paix savent à quoi s'en tenir à cet égard.

Il est donc évident, et il suffit d'ouvrir les yeux pour en être convaincu, que moraliser les campagnes, c'est-à-dire y répandre ou y ramener plus de lumières et de vertus, ce serait un moyen puissant d'augmenter la production agricole, c'est-à-dire la richesse de la France.

Ce serait aussi un immense progrès sous le rapport social et sous le rapport religieux. Que dis-je, un progrès? C'est une nécessité, c'est une œuvre sans le succès de laquelle l'existence même de la société finirait par se trouver compromise.

La morale vient en aide à l'agriculture, mais il

faut qu'à son tour l'agriculture vienne en aide à la morale.

Sans doute la situation morale de quelques autres classes de la société appelle aussi une prompte réforme ; par exemple celle ouvriers des manufactures dans les grands centres de fabrication. La société, je devrais dire les journaux, s'en occupent pendant quelques jours, lorsque Lyon s'insurge et que Paris s'agite, et puis tout marche comme devant : on attend. L'Angleterre attend bien. Nous n'avons point à traiter cette question ; mais si le problème dont nous nous occupons était résolu, la solution de l'autre pourrait être plus facile.

Rappelons d'abord un fait sur lequel vous avez déjà appelé l'attention des hommes d'état : la nécessité d'arrêter l'émigration des campagnes vers les villes. En 1789, la population agricole pouvait être estimée à 20 millions d'habitants sur 25, ou les quatre cinquièmes ; elle n'est guère aujourd'hui que de 21 millions sur 35, les trois cinquièmes seulement. Vingt cultivateurs avaient donc à produire la nourriture de vingt-cinq personnes ; aujourd'hui vingt-un cultivateurs doivent en nourrir trente-cinq du produit de leur travail (1). Ce résultat a été facilement obtenu jusqu'ici, grâce au progrès de l'agriculture, grâce surtout à la division des propriétés. Mais l'augmentation des produits agricoles dans une contrée doit finir par trouver des limites ; l'augmentation de la popu-

(1) Ces observations ont déjà été faites par un grand nombre de statisticiens et d'économistes. Je les voyais dernièrement reproduites par M. Brunet, pasteur à Nanteuil-les-Meaux, dans le compte rendu d'un ouvrage de M. le baron de Mortemart-Boisse.

lation manufacturière n'en a pas d'autres que la misère et la faim. Le département du Nord est un des plus fertiles, et bien assurément le mieux cultivé de toute la France; pourtant il ne produit pas assez de pain pour nourrir ses habitants; ils en achètent ailleurs, je le veux bien; mais ce qui peut être admissible comme exception, ne saurait l'être comme règle. Ainsi l'agriculture anglaise est la plus perfectionnée de toute l'Europe, mais la population agricole n'est que le quart de la population totale : les Anglais ne pourront rien contre ce fait. Je suppose qu'ils ne nous objecteront pas l'Irlande; ils ont de bonnes raisons pour cela.

Arrêtons-nous donc, pendant qu'il en est temps encore. Tous les recensements constatent que la population augmente plus vîte dans les villes que dans les campagnes, plus vîte dans les pays industriels que dans les pays agricoles. Voyez Paris, Lyon, Saint-Etienne, Saint-Quentin, Mulhouse; voyez aussi l'Aisne, la Loire, la Seine-Inférieure! Ces résultats ne suffisent pas, il est vrai, pour constater entièrement le fait que nous signalons. Sur plusieurs points, la population augmente aussi dans les bourgs et les villages; mais elle ne s'y compose point seulement de cultivateurs; elle comprend aussi de nombreux industriels : fabricants, artisans, marchands, débitants de toutes sortes. Or, si l'on y fait attention, on verra que c'est cette dernière classe de la population qui augmente, tandis que la population agricole, proprement dite, est presque partout stationnaire, sinon rétrograde. Ce progrès du commerce et de l'industrie dans les campagnes est la suite du progrès de l'aisance générale; on ne saurait raisonnablement s'en plaindre : il n'en

est pourtant pas de même de la multiplication de ces maisons où l'on passe son temps à jouer, à boire et à se quereller; c'est-là un mal, quoiqu'on en puisse dire.

Une autre cause de la diminution de la population agricole, c'est que les familles des cultivateurs ne sont plus aussi nombreuses qu'autrefois. Ce fait est constaté dans un grand nombre de communes de notre département; il sera sans doute signalé ailleurs; je ne l'apprécie pas, je le cite. S'il n'agit pas d'une manière plus prompte, c'est que la durée de la vie moyenne augmente sensiblement; c'est surtout parce que proportionnellement, il meurt moins d'enfants qu'autrefois. On le voit donc, il est urgent de conserver à l'agriculture les bras qui lui restent (1). Quant à lui en donner de nouveaux, je l'avoue en toute humilité, je ne connais guère que les colonies d'orphelins, de jeunes détenus ou d'enfants trouvés qui puissent y réussir.

Celui qui, par calcul, par orgueil, par paresse, a perdu l'habitude des travaux des champs, travaux sains, mais pénibles, celui-là ne redeviendra plus un cultivateur adroit et opiniâtre. S'il y a des exceptions, on les compte. Quant aux fils de riches propriétaires qui, après avoir fait des études complètes,

---

(1) Un moyen de retenir à la campagne plusieurs jeunes gens qui émigrent vers les villes, ce serait de céder à chaque nouveau ménage la jouissance à vie, ou du moins à long terme, d'une portion de biens communaux, mais à charge d'une certaine redevance au profit de la commune. Aujourd'hui, par suite de la *jouissance en commun*, les biens communaux, autres que les bois, restent à peu près improductifs. C'est un état de choses déplorable, et qui appelle une prompte réforme.

appliquent à la direction de la culture de leurs propriétés toute leur activité et toute leur science, honneur à eux! Mais il faut en convenir, ces jeunes gens sont rares; et plus rares encore sont ceux qui persévèrent.

Qu'on ne nous dise pas que nous voulons créer des castes, et que plusieurs hommes sortis pauvres des campagnes figurent dans les premiers rangs de l'armée, de l'administration et de l'industrie. Que les hautes classes se recrutent dans les classes inférieures parmi les hommes éminents par leurs lumières et leurs vertus, et qui de plus, ont pour eux les chances favorables; qui voudrait, qui pourrait s'y opposer? Mais ce sont toujours là des exceptions. Quant à ceux qui ont dû leur élévation aux seules agitations révolutionnaires, il est évident qu'ils forment encore exception. Voudrait-on sérieusement que, pour la satisfaction de quelques ambitions individuelles, on recommençât une révolution tous les dix ans!

Que deviennent en réalité la plupart de ces jeunes gens qui quittent la campagne pour venir à la ville y chercher *une place*, rarement *un état?* La moitié est misérable, le quart végète, l'autre quart réussit plus ou moins. C'est à ces derniers que leurs compatriotes portent envie, c'est à leurs succès que sont dues de nouvelles émigrations. Or, je le demande, parmi ces hommes qu'on dit avoir réussi, combien n'en est-il pas qui, à la fin de leur vie, récapitulant leurs douleurs et leurs angoisses, se disent à eux-mêmes: « Si c'était à recommencer, je resterais dans mon village. »

Le développement brusque de quelques branches

d'industrie, la création de quelques administrations nouvelles, la manie de multiplier les écritures, toutes ces circonstances concourent depuis quelques années à doubler le nombre des petites places et à quintupler le chiffre de ceux qui y aspirent; mais tout cela doit avoir un terme. Quelle que soit l'élasticité du budget, l'espoir des solliciteurs et la bonne volonté de quelques-uns de leurs représentants, on ne créera pourtant pas autant de places rétribuées qu'il y a de contribuables. Pour ceux qui surviendront, les chances seront donc de plus en plus faibles; qu'ils se le persuadent bien. Il en est de même pour ceux qui viennent dans les villes se livrer aux travaux de l'industrie; mais j'aurais trop à dire sur ce point, je suis obligé de passer outre.

Que tous les prêtres, que tous les instituteurs, que tous les maires, que tous les hommes instruits et sensés usent donc de leur influence pour retenir leurs compatriotes autour du foyer domestique. Ils contribueront ainsi à leur bonheur, ils contribueront à leur moralité (1).

Oui! la vie des champs moralise. C'est celle que Dieu avait prescrite à son peuple, celle dont les livres saints font partout l'éloge, celle de ces pieux solitaires qui, au moyen-âge, défrichèrent et civilisèrent l'Europe; c'est encore aujourd'hui celle des populations qui ont le mieux conservé les saintes lois de la religion et de la morale. Comment en effet le sentiment et la pensée

---

(1) Pour le développement des idées qui précèdent et de celles qui suivent, voir l'ouvrage de M. Tissot, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Dijon : *De la Manie du suicide et de l'Esprit de révolte*, 2e partie. *Passim.*

ne s'élèveraient-ils pas à la vue des merveilles de la nature, à la vue de cet univers où tout annonce la grandeur, la puissance et la bonté de Dieu ! Les produits de l'industrie révèlent surtout la puissance de l'art, la puissance de l'homme; les produits de l'agriculture révèlent la puissance de Dieu. L'industriel croit tout faire, le laboureur au contraire sait que Dieu lui a dit : Aide-toi et je t'aiderai; il sait que c'est en vain qu'il confierait sa semence à la terre, si Dieu ne l'arrosait de ses pluies et ne la réchauffait de son soleil. Si son travail est récompensé, il se trouve donc naturellement porté à la reconnaissance; si ses espérances sont trompées et qu'il soit sage, il se résigne; s'il ne l'est pas, il murmure; mais il ne se révolte pas, parce qu'il sait que, contre Dieu, toute révolte est absurde et impuissante. Au contraire, l'ouvrier de fabrique, lorsqu'il réussit, s'en attribue tout le mérite; si l'ouvrage vient à manquer, il s'en prend à son maître, se coalise, ou s'insurge.

Il est également plus facile de maintenir un esprit de paix et de charité entre ceux qui se livrent à l'agriculture. Par cela même que les producteurs sont très-nombreux, il ne saurait y avoir concurrence réelle entre les habitants d'un même pays. Ils est d'ailleurs impossible d'accuser son voisin de ses revers. Une bonne récolte profite à tout le monde, une mauvaise récolte est préjudiciable à tous. Ailleurs, au contraire, on fonde souvent l'espoir de la fortune sur la ruine ou le malheur de son voisin; la perte de l'un peut faire la prospérité de l'autre; et la concurrence donne souvent naissance à la haine et à l'envie.

On comprend d'un autre côté que l'imprévoyance est plus naturelle chez celui qui reçoit toutes les se-

maines un salaire nouveau. Au contraire, le cultivateur, lorsqu'il a vendu sa récolte, doit puiser là-dessus toute l'année, pour lui et pour les siens ; il le sait, et prend ses mesures en conséquence. Il sait encore que s'il ne garde du pain pour ses vieux jours, *une poire pour la soif*, comme il dit naïvement, il n'a point la triste ressource de l'Hôtel-Dieu ou de l'hôpital des vieillards; il devra toujours se suffire à lui-même ; et cette idée, qui lui donne du courage, relève aussi sa dignité

L'habitant des campagnes n'est pas non plus continuellement exposé, comme celui des villes, au supplice de Tantale. Il n'est pas sans cesse témoin d'un luxe effréné et de dépenses exagérées : le riche cultivateur vit à peu près en tout point comme l'ouvrier qu'il emploie; il n'en est pas plus malheureux, et celui-ci ne souffre pas par le contraste. A la campagne, d'ailleurs, le contrôle de l'opinion est bien plus puissant qu'à la ville. Celui qui s'est fait une mauvaise réputation est souvent obligé de quitter la localité. S'il est célibataire, il ne trouvera pas d'établissement convenable ; s'il est ouvrier, il ne trouvera pas d'ouvrage. Si, malgré ses efforts, la misère venait l'atteindre, par cela même qu'elle ne serait pas méritée, il trouverait secours et sympathie. Mais celui qui ne doit sa pauvreté qu'à ses vices ne reste pas au milieu de ses compatriotes; il va cacher, dans le sein des villes, sa honte et ses déréglements.

J'ajouterai une dernière observation. Dans le commerce, le capital est toujours plus ou moins en jeu. En agriculture, le revenu seul, travail compris, se trouve menacé par une mauvaise récolte. Aussi le capital ne peut s'accroître que des économies opé-

rées sur les revenus ; cet accroissement est lent ; mais, d'un autre côté, la ruine est difficile, par la même raison. L'agriculteur est donc à l'abri de ces chances qui mettent l'industriel en émoi. Il a moins à espérer, mais aussi moins à craindre ; il est plus calme, plus sûr de l'avenir ; et cette tranquillité d'ame, qui contribue à son bonheur, est encore une heureuse disposition à recevoir l'influence moralisatrice.

Or, par qui et comment cette influence doit-elle être exercée? c'est ce qui nous reste à indiquer. L'école et le presbytère sont évidemment deux des principales sources où les populations rurales devront puiser, pour y trouver la nourriture nécessaire à la vie morale ; ou plutôt ces deux sources fécondes doivent se répandre de toutes parts, et porter jusqu'aux lieux les plus arides leurs ondes fertilisantes.

Renfermé par le temps dans la limite que les convenances me prescrivent, je dois m'arrêter au milieu de ces considérations. Je terminerai, en jetant à la hâte quelques mots sur l'influence moralisatrice que les curés peuvent exercer sur les agriculteurs. Or, il est bien entendu que ce n'est point au prêtre que je m'adresse : le prêtre n'a point d'avis à recevoir de moi ; je m'adresse à l'homme instruit, à l'homme moral, à l'homme qui doit toujours vouloir le bien. Professeur de Morale, il m'est bien permis de dire de quelle manière il me paraît que celle-ci doit être propagée.

Or, comprenons-le bien, si nous restons étrangers aux mœurs, aux habitudes, aux travaux, aux besoins, aux affections de ceux que nous voulons moraliser ; lors même que nous aurions pour nous la science, l'éloquence et l'exemple d'une vie sainte ;

notre influence est nulle, nous perdons notre temps ; on nous renverra à nos livres ; ils diront, ou ils penseront de nous : « *Il n'entend rien à notre affaire ; et puis, que lui importe que nous réussissions ou non? son traitement arrivera toujours à temps et heure.* » Or, tant que ceux qui s'expriment ainsi ne seront pas convaincus qu'ils ont calomnié, tous les efforts qu'on pourra faire pour les ramener au bien seront évidemment inutiles.

C'est donc un devoir pour les ministres du culte, dont la plupart sont nés aux champs, dont la plupart y passeront leur vie, de ne point rester étrangers aux travaux des champs. C'est dans cette persuasion que MM. les évêques d'Angers et de Versailles, et beaucoup d'autres encore, ont établi dans leurs grands séminaires des chaires d'agriculture et d'économie rurale. Ils ont pensé qu'enseigner aux peuples l'agriculture, ce serait faciliter l'enseignement de la morale et du dogme, et qu'ainsi tout marcherait de front pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien de l'humanité. A l'exemple du Saint Père, qui a recommandé les caisses d'épargne, et qui en a prescrit l'établissement dans ses états, ils ont cru que la misère est mauvaise conseillère, et que si la parole doit être annoncée à tous, elle fructifiera mieux chez ceux qui sont moins tourmentés par *les inquiétudes de la vie.* C'est dans une semblable pensée que les pieux directeurs de l'institution de Mettray ont été s'établir au milieu des champs ; et que M. l'abbé Buchon, chanoine de Bordeaux, continuant l'œuvre que lui avait transmise Mgr du Puch, évêque d'Alger, vient de consacrer tout son patrimoine à l'acquisition d'un petit domaine, où quarante enfants orphelins sont

élevés, instruits et initiés aux meilleurs pratiques de l'agriculture (1).

Le temps approche, espérons-le, où l'œuvre de saint Vincent de Paul s'établira sur de plus larges bases; où la charité chrétienne, multipliant ses ressources et ses efforts, pourra être chargée d'élever aux champs ces malheureux enfants trouvés pour lesquels il reste encore tant à faire, quoiqu'on ait déjà beaucoup fait. C'est alors que, purifiés par l'éducation et l'instruction qu'ils auront reçues, ils pourront, sans honte et sans crainte, aller s'asseoir au foyer champêtre, et devenir d'honnêtes ouvriers. C'est par des œuvres semblables que les ministres des autels exerceront une juste et légitime influence dans l'intérêt de la société tout entière.

Messieurs, ma tâche est finie. Si quelques-unes de ces idées pouvaient, en se répandant, produire quelque bien, si elles recevaient votre approbation, je me trouverais heureux de les avoir exprimées.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE HAUTE SAONE

(1) Rapport de M. le baron Mortemart de Boisse à la Société royale et centrale d'agriculture, 1841.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1842,

PAR M. EUG. PERRIER, *secrétaire*.

MESSIEURS,

Depuis bientôt un demi-siècle que cette Société existe, jamais elle n'a manqué à la loi que lui ont faite ses statuts de venir chaque année montrer au pays et les progrès qu'il a accomplis lui-même, et ceux qu'elle a observés en dehors de son sein et qu'elle a jugé qu'il pourrait également réaliser.

C'est qu'elle a bien compris l'intention de ses fondateurs. En instituant cette fête solennelle, comme le corollaire obligé de ses travaux de l'année, ce n'est point une vaine pompe qu'ils ont voulu créer. Ils ont pensé que cette périodicité entretiendrait le zèle de tous les membres de la Compagnie, puisqu'elle servirait à retracer les efforts de chacun d'eux, et qu'elle exciterait aussi l'émulation du pays, dont elle mettrait en relief et tous les perfectionnements et tous les succès.

Et en effet, Messieurs, le progrès en toutes choses ne s'accomplit pas toujours seul et de lui-même. Il a ses lenteurs; il a ses caprices et ses bizarreries. L'intérêt, sans doute, est son meilleur stimulant; son instinct le plus naturel; mais souvent aussi il est sourd à sa voix et ne cède qu'à d'autres excitations. Le progrès, si je puis m'exprimer ainsi, veut quelquefois être courtisé et séduit. Ainsi, il est des résultats que l'amour du gain n'aura pu produire, et qu'obtiendra une simple distinction, ou l'attrait seul d'une honorable publicité.

Vous en avez eu l'expérience dans le cours de vos modestes travaux. L'idée que vous couronniez devenait souvent le germe d'autres idées plus grandes et plus fécondes; et il est peu d'hommes qui aient été l'objet de vos distinctions, et qui n'aient ensuite cherché à y acquérir d'autres titres par de nouveaux travaux et de nouveaux efforts.

Souvent même, et ce compte rendu vous en fournira des exemples, ces hommes sont devenus pour vous des collaborateurs aussi ardents que désintéressés.

Voilà tout le secret de l'influence des Sociétés académiques. Si ces institutions ont pu produire quelque bien dans le pays, c'est à l'émulation qui s'attache aux enseignements qu'elles offrent; aux concours qu'elles ouvrent, qu'il faut surtout l'attribuer.

On l'a bien compris dans ce département : longtemps votre association y a été seule; aujourd'hui d'autres se sont formées autour d'elle. Elle n'est point jalouse, elle est heureuse de cette concurrence féconde qui ne peut créer de rivalités, qui ne doit faire que des sœurs; car le champ à moissonner est

vaste et fertile, et toutes y trouveront leur part.

Ainsi chacun de nos arrondissements aura bientôt son Comice agricole et pourra jouir d'un enseignement plus immédiat, et par cette raison, plus approprié à ses besoins.

Ainsi, la Société des bibliophiles et l'Académie de Reims, entretiendront dans cette industrieuse cité le goût des lettres et des arts.

Ainsi la Société d'archéologie, fondée par une heureuse inspiration du chef de ce département, tout en veillant à la conservation de nos monuments, montrera aux populations à lire dans ces grandes pages d'histoire, et leur enseignera à les admirer et à les respecter.

Quant à vous, Messieurs, votre programme est tracé depuis long-temps. L'amélioration de ce pays a été et sera le but constant de vos efforts. Mais, il faut bien le dire, vous ne pouvez rien seuls. Le tribut de temps, de travaux et de dévouement que chacun de vous est toujours disposé à payer serait stérile, si l'État ne vous apportait pas le sien. Plus que jamais, vous avez besoin d'un concours efficace de sa part. L'industrie, l'agriculture demandent tous les jours de nouveaux perfectionnements, et vos ressources ne sont pas suffisantes pour les stimuler. En appelant sur vos travaux la protection de l'État, ce n'est pas une faveur que vous sollicitez, ce ne sont pas non plus des sacrifices inutiles que vous lui demandez. Vous en avez la confiance, Messieurs, avec les moyens qu'il continuera de mettre à votre disposition, vous devrez créer assez d'éléments de prospérité pour l'indemniser amplement de ses avances !

Pardonnez-moi, Messieurs, la longueur de ces

premières considérations. J'arrive à l'exposé de vos travaux.

AGRICULTURE.

Cette année, comme tous les ans, vous vous êtes avant tout occupés d'agriculture. C'est qu'aujourd'hui surtout, il faut tout rapporter à son développement. L'industrie et le commerce puisent en elle toute leur activité. Elle assure la tranquillité et la prospérité du pays; et de son progrès au culte des sciences et des arts, la filiation se suit tout naturellement. Ainsi, en paraissant vous livrer plus spécialement à cette branche de vos travaux, vous avez encore en vue l'intérêt de toutes les autres.

Il y a malheureusement un préjugé bien accrédité chez les habitants de nos campagnes , c'est que leur pratique peut se passer du secours de la science. Cependant, au temps où nous vivons, toutes les industries se perfectionnent de jour en jour. Elles doivent ce développement à une analyse plus savante, à une connaissance plus parfaite de toutes leurs ressources. La terre, à la vérité, est prodigue de ses dons, mais n'a-t-elle pas elle aussi ses trésors cachés? N'offre-t-elle pas encore à la science un riche domaine à exploiter? Et qui peut dire quel est le dernier mot des secrets de la nature?

Partant de ce principe, Messieurs, vous avez de tout temps pensé et proclamé que l'étude des sols et de tous les agents de fécondité est une des premières conditions d'une bonne culture.

Dans nos campagnes, un laboureur passe pour un praticien consommé dans son art, quand il est habile semeur, ou qu'il sait bien diriger une charrue. Ces

opérations ont certainement une bien grande importance, mais elles ne suffisent pas. La connaissance raisonnée et approfondie du sol qu'il cultive et des engrais qu'il doit employer, lui est aussi nécessaire. Malheureusement on peut le dire : à quelques exceptions près, ce point si essentiel est entièrement négligé.

Sans doute, si l'on parcourt les différentes contrées de la France, on reconnaît, suivant les localités, une grande variation dans la culture des terres et dans le choix des engrais. Mais ces modifications, résultat d'une longue expérience ou des enseignements les plus simples de la nature, ne s'aperçoivent que de loin en loin et sans transition sensible. Que l'on prenne ensuite chaque localité en particulier, on ne voit plus guère de différence dans le traitement du sol ; c'est le même mode de culture, ce sont les mêmes agents de fécondité qui y sont employés de temps immémorial, sans qu'il soit fait, pour ainsi dire, acception des différentes conditions de terrain, qui cependant varient quelquefois beaucoup, même dans un rayon très-circonscrit.

Il doit naturellement résulter un grand abus de cette pratique. Ainsi, pour choisir un exemple dans notre pays même, l'emploi du plâtre et des cendres sulfureuses y a pris depuis plusieurs années une grande extension ; or, l'un et l'autre ne produisent pas partout des résultats également satisfaisants, et souvent, dans la même contrée, le même stimulant rencontre quelquefois une préférence ou une prévention également exagérées. Ne serait-ce pas que la distinction de leurs différentes propriétés n'est point encore assez appréciée, et qu'ainsi l'on ne peut tenir compte des conditions qui doivent en modifier l'usage

Cet exemple est entre mille. Il est dans l'agriculture une foule de circonstances qui demandent à être également étudiées. Dans l'état d'ignorance ou naguère se trouvaient encore nos laboureurs, l'observation de tant de faits était une chose impossible. Aujourd'hui l'instruction qui se propage dans toutes les classes l'amène nécessairement.

C'est dans la persuasion de tout le bien que peuvent produire dans la culture des connaissances théoriques, que vous offrez tous les ans un prix à l'instituteur qui ouvrira dans son école un cours d'agriculture. Déjà, l'année dernière, vous avez pu le décerner, et l'excellent enseignement que reçoivent les élèves de l'École normale du département, vous fait espérer que vous aurez maintenant tous les ans de nombreux candidats pour ce concours.

C'est dans la même pensée que vous croyez devoir signaler à l'attention des agriculteurs un ouvrage de M. Girardin, de Rouen, professeur de chimie à l'école d'agriculture et d'économie rurale de la Seine-Inférieure, et membre correspondant de l'Académie des sciences; ouvrage qui porte pour titre : *Du Sol arable, de ses variétes, et des moyens d'en apprécier les qualités.* Ce livre de M. Girardin est précédé de considérations sur l'importance, pour une bonne culture, des connaissances en géologie et en chimie (1). Son traité embrasse ensuite une foule de

---

(1) « L'étude du sol et surtout du sol arable, c'est-à-dire de la » couche terrestre superficielle qui est propre à la culture des » plantes, est un des sujets les plus difficiles et les plus longs » qu'on puisse traiter ; car bien des questions diverses se rattachent » à cette étude. Formé d'un mélange de différentes matières ter-

notions sur la structure géologique des sols, la formation des terres arables, leur composition chimique,

---

» reuses pulvérulentes et de substances végétales et animales en » voie de décomposition, le sol cultivable varie à l'infini dans sa » composition, et doit sa fertilité, relativement à telle ou telle » espèce de culture, à des proportions particulières et à l'état » physique de ses composants. L'agriculteur doit donc étudier » avec soin chacune des parties constitutives de la croûte superfi- » cielle de la terre, et rechercher l'influence de chacune d'elles » sur la masse du sol et son action sur la végétation. Muni de ces » connaissances, il peut facilement alors classer les terres arables » d'après leur nature chimique, et trouver les moyens de modi- » fier leurs propriétés de manière à rendre productives celles qui, » par un vice de composition, sont frappées de stérilité.

» L'analyse des terres est par conséquent, pour l'agriculteur, » une des connaissances les plus importantes à acquérir; car elle » peut seule lui donner les moyens de tirer un parti avantageux » du sol le plus ingrat. L'observation ni la pratique ne peuvent » apprendre au cultivateur les causes de l'aridité d'un fonds de » terre, et ce qu'il faut pour y remédier. L'analyse chimique peut » seule l'éclairer à cet égard, en lui dévoilant dans cette terre la » présence de principes nuisibles qu'il est presque toujours facile » de détruire, ou l'absence de parties indispensables à la fertilité. » L'art de composer les terres arables et de les disposer à une » bonne culture, est donc une des applications les plus intéres- » santes de la chimie.

» A cette connaissance indispensable, il faut joindre celle non » moins importante de ces différents agents de fécondité qu'on dé- » signe sous le nom d'engrais, d'amendements et de stimulants. » Ces agents, destinés à modifier la constitution chimique du sol ou » ses propriétés physiques, et à suppléer à l'appauvrissement en » principes nutritifs qu'il a éprouvés par la succession des récoltes, » doivent fixer d'une manière toute spéciale l'attention des cultiva- » teurs, apprendre la manière de préparer ou de se procurer les » amendements, les stimulants et les engrais; savoir le choix qu'on » doit en faire pour chaque espèce de terrain, connaître l'effet » qu'ils exercent tant sur le sol que sur les végétaux; c'est là une » étude qui ressort entièrement de la chimie, et qui malheureuse- » ment est trop négligée par ceux qui doivent surtout en profiter. »

et enfin, l'application de ces principes aux lois de la végétation.

Il indique enfin la manière d'analyser les terres et de rechercher, par le moyen d'expériences très-simples et très-faciles, ce qui prédomine ou ce qui manque dans chaque sol; il établit que le meilleur est celui dans lequel le sable, l'argile et le calcaire se trouvent en parties presque égales, et démontre comment on peut rétablir cet équilibre quand il n'existe pas.

Sans entrer plus avant dans l'examen de cet ouvrage, dont toutes les parties se lient sans qu'on puisse rien en détacher, vous croyez devoir l'indiquer aux cultivateurs, comme un guide sûr à la portée même d'une intelligence ordinaire.

L'incertitude qui existe encore sur la véritable action des engrais, et aussi sur le meilleur mode de les conserver et de les employer, est un fait qui vient démontrer de quelle utilité serait pour nos laboureurs une pratique mieux raisonnée et plus savante; car en suivant toujours une routine aveugle, non-seulement ils n'acquièrent pas de nouvelles richesses, ils perdent encore celles qu'ils ont sous leur main.

Dans une des dernières séances de l'Académie des sciences, le savant chimiste, M. Dumas, lui a communiqué une lettre de M. Schattenmann, directeur de la manufacture de produits chimiques de Bouxwiller, sur une nouvelle méthode de traiter les engrais.

Raisonnant d'après le principe qu'il émet, que les sels ammoniacaux sont les éléments les plus puis-

sants de l'engrais (1), M. Schattenmann établit que, de la manière dont nos cultivateurs conservent leurs fumiers, ces sels sont presque entièrement perdus.

C'est à cette déperdition de l'ammoniaque qu'il faut attribuer, suivant lui, la faiblesse du fumier de cheval qui, par la manière dont il est traité, devient inférieur à celui des bêtes à cornes. « En effet, dit-il, ou bien » on le jette dans une fosse où il est noyé sans pou- » voir fermenter, ou bien il est mis en tas; et, s'il n'est » pas fréquemment arrosé, il s'échauffe, se dessèche, » et l'ammoniaque qu'il produit se volatilise au lieu » de se combiner avec lui. L'on conçoit que par sa » nature humide et grasse, le fumier de vaches et de » bœufs soit moins susceptible de cet inconvénient. »

M. Schattenmann indique un moyen d'empêcher la volatilisation de l'ammoniaque : c'est d'arroser fréquemment les fumiers et de recueillir, par une certaine disposition des fosses où ils sont déposés, l'eau dont on s'est servi, pour les arroser de nouveau, jusqu'à ce qu'elle finisse par être entièrement absorbée.

On le fixerait mieux encore en le convertissant en sulfate d'ammoniaque, au moyen de la saturation des eaux par le sulfate de fer ou de chaux, ou l'acide sulfurique. Cette méthode est déjà usitée en Suisse. On traite ainsi les urines et les eaux qui s'écoulent

---

(1) Le sulfate d'ammoniaque dissous, versé sur un pré avec un arrosoir, permet de répéter la célèbre expérience de Franklin qui, pour prouver l'efficacité du plâtre, en fit répandre sur un pré en formant le mot *plâtre*. L'herbe étant devenue plus touffue aux endroits où le stimulant fut semé, le mot put être lu distinctement.

des fumiers. Répandues sur les prés et les champs, ces eaux produisent une végétation extraordinaire qu'il faut attribuer au sulfate d'ammoniaque qui ne se volatilise pas comme le carbonate d'ammoniaque (1).

---

(1) Voici d'ailleurs comment l'auteur décrit son procédé :

« On établit une fosse en plan incliné, qui s'élève en avant et » de droite et de gauche, de manière à ce que les eaux qui en dé- » coulent se réunissent au milieu, où se trouve un réservoir garni » d'une pompe, pour ramener à volonté sur le fumier les eaux » qui en découlent. — Je me procure l'eau nécessaire au moyen » d'un puits garni d'une pompe qui est à côté de la fosse à fumier. » De cette manière j'obtiens, à peu de frais, la grande quantité » d'eau qu'exige le fumier de cheval, et je ne perds pas une goutte » des eaux saturées qui sont en définitive entièrement absorbées par » le fumier au moment de son enlèvement, si l'on ne préfère les » employer directement et en produire davantage en versant de » plus grandes quantités d'eau pure sur le fumier.

» Les deux parties sont alternativement garnies de fumier sor- » tant des écuries. Ce fumier est entassé à trois ou quatre mètres » de hauteur sur toute la surface du carré, foulé par le pied des » hommes qui l'apportent et l'y répandent, et abondamment ar- » rosé par les pompes. J'obtiens ainsi un tassement parfait et » toute l'humidité suffisante; car je regarde ces deux conditions » comme nécessaires pour combattre la fermentation violente propre » au fumier de cheval et destructive des parties les plus énergiques » qui s'évaporent. J'ajoute aux eaux saturées et je répands sur le » fumier du sulfate de fer dissous ou du sulfate de chaux, ou plâtre » en poudre, afin de convertir en sulfate l'ammoniaque qui se dé- » veloppe et qui se volatilise facilement à une température un peu » élevée. J'obtiens par ces moyens simples et peu dispendieux, en » deux ou trois mois, un engrais parfaitement fait et aussi gras » et pâteux que le fumier de vaches ou de bœufs, et d'une grande » énergie qui se manifeste par les productions remarquables que » j'obtiens sur les champs et sur les prés pendant nombre d'années.

» Le fumier de cheval mis en tas consomme une quantité d'eau » considérable, ce qui s'explique facilement par la chaleur qu'il » développe et qui donne lieu à une évaporation continuelle. J'ai

Toute la méthode de M. Schattenmann repose, comme on le voit, sur l'action végétative qu'il prête au sulfate d'ammoniaque, tandis qu'il y a peu d'années encore l'acide carbonique était regardé par tous les chimistes comme le gaz le plus utile à la végétation. Comme ce gaz est le produit de la putréfaction la plus avancée, on devait considérer comme le meilleur le fumier le plus consommé. D'après le principe de M. Schattenmann, il faudrait au contraire l'enterrer dès qu'il commence à fermenter, puisque l'ammoniaque est le premier résultat de la fermentation styptique, ou, si l'on ne peut l'enterrer de suite, il faudrait empêcher l'excès de cette fermentation.

Cette divergence dans les théories, nous la retrouvons dans la pratique. Nous voyons des cultivateurs qui conservent leurs fumiers à l'air et l'arrosent souvent. Quelques-uns prétendent qu'il doit être placé

» la conviction que, généralement, on ne se rend pas raison de l'im-
» portance de cette évaporation, et que le fumier de cheval ne re-
» çoit, chez la plupart de nos cultivateurs, que la moindre partie
» de l'eau nécessaire.

» Je ne crois pas avoir fait une découverte; car l'usage de satu-
» rer les urines et les eaux des fosses à fumier, et de répandre ces
» eaux sur les prés par les temps humides, au printemps comme
» après les coupes successives, est ancien en Suisse. J'ai cherché
» seulement à me rendre raison de l'effet du sulfate de fer sur les
» urines fermentées, et de leur action puissante sur la végétation.
» Je suis naturellement arrivé à reconnaître que l'ammoniaque dé-
» compose le sulfate de fer et se convertit en sulfate, et que ce
» sulfate d'ammoniaque, qui ne se volatilise pas, est la cause
» principale de l'action forte sur la végétation. J'ai dû encore ad-
» mettre que le fumier de cheval devait faire évaporer les parties
» ammoniacales, lorsqu'il entre dans une fermentation trop vive,
» et j'ai dû aviser aux moyens de maîtriser cette fermentation et
» de convertir l'ammoniaque en sulfate. »

au sec, et même sous des hangars. Les uns l'enterrent avec les semences, d'autres avec les premiers labours. Presque tous le répandent sur les terres, quand ils n'ont rien de mieux à faire, sans s'occuper de l'opportunité, et sans savoir s'il perdra ou non de ses propriétés fertilisantes.

« En résumé, dit votre rapporteur, M. Salle, s'il » n'y a rien de plus utile en agriculture que les en- » grais, il n'y a rien de moins connu dans le mode » d'action, rien de plus mal étudié, rien de plus » abandonné au hasard et à la routine. C'est un sujet » sur lequel bien des recherches sont encore à faire. » Mais c'est une étude longue et difficile qui ne peut » être entreprise d'une manière générale ; car lors- » qu'on connaîtra bien toutes les phases de la fer- » mentation putride, la quantité et la nature des pro- » duits que lui donne sur la végétation l'influence » de chacune d'elles, les modifications apportées par » l'état atmosphérique, par la chaleur, le froid, les » pluies ou la sécheresse, il faudra encore apprécier » l'influence du sol sur l'activité de la décomposition » et sur ses résultats ; et comme le sol est très-variable » dans sa composition, c'est une étude qu'il faudra » répéter pour chaque contrée. »

Avant de quitter ce sujet, disons encore que le célèbre chimiste allemand, Liébig, émet la même opinion sur l'utilité du sulfate d'ammoniaque, et ne regarde pas l'humus comme un principe éminemment nutritif, mais comme servant à retenir dans ses pores le gaz acide-carbonique de l'air, l'ammoniaque, etc. Il pense qu'il viendra un temps où l'on emploiera les substances chimiques préparées pour l'agriculture. Cette opinion semble confirmée par un article du journal

d'agriculture de l'Indre, sur l'emploi du sulfate de soude comme engrais.

Ce sel, qui se trouve en masses immenses et à fleur de terre sur les côtes du Pérou, coûte à Londres environ 50 francs les 100 kilogrammes : on en sème ordinairement 125 kilogrammes par hectare, et on a obtenu 8 et 9 hectolitres de blés de plus que dans la terre qui n'en a pas été amendée. Semé sur un hectare de foin, le produit a été de 3,500 kilogrammes en sus des produits du reste de la pièce. En Angleterre, c'est l'engrais le moins cher que l'on puisse se procurer, et le plus facile à transporter; c'est un essai à faire en France.

Vous avez remarqué dans le mémoire de M. Schattenmann un moyen de conserver les fourrages.

Ayant observé que le fourrage engrangé n'était avarié que dans l'intérieur des tas, et qu'il ne l'était pas dans les parties où les poteaux de bâtiments favorisent le dégagement de l'humidité, il fit faire, avec succès, des coupures dans les tas, de distance en distance. De plus, faisant répandre à la main sur le fourrage, au moment de l'engrangement, deux cents grammes de muriate de soude (sel de cuisine), par quintal métrique de fourrage, il l'aurait préservé de toute altération. Il pense qu'avec cette précaution, on pourrait, sans inconvénient, engranger des fourrages qui ne seraient point encore entièrement secs, la présence du sel devant neutraliser les effets nuisibles de l'humidité.

Il est un grand obstacle que, dans notre pays, l'agriculteur progressif rencontre à chaque pas dans toutes ses tentatives : c'est l'absence de bras. Notre sol est merveilleusement propre à une foule de

cultures. Pour ne citer que quelques plantes : la caméline, l'œillette, la moutarde, la garance, le houblon et le polygonum, y rencontrent les meilleures conditions de succès, cela est attesté par toutes les expériences qui ont été faites, et dont vous avez provoqué le plus grand nombre. Malheureusement l'homme qui voudrait essayer d'une culture nouvelle est arrêté par la crainte de ne pas trouver d'aides et de ne pouvoir rentrer chez lui toutes ces nouvelles richesses, lorsque la terre lui demandera de les enlever.

L'insuffisance des engrais est encore une des plus grandes plaies de notre agriculture. Elle est d'ailleurs la cause de la pénurie d'ouvriers dont on se plaint. Qu'on donne un peu de nourriture à toutes ces terres calcaires abandonnées ou condamnées à porter des sapins, elles produiront des moissons, et les bras qui manquent arriveront en foule.

M. Renard, votre correspondant vous a, sur ce sujet, exposé quelques idées que vous croyez bon de reproduire. Il indique trois moyens d'obtenir de l'engrais.

Le premier est recommandé par tous les savants praticiens, par l'expérience : c'est de faire des prairies artificielles avec le sainfoin, la pimprenelle, les vesces, le trèfle, etc., etc. C'est un conseil qu'on ne peut trop répéter.

« On a la mauvaise habitude dans plusieurs par-
» ties de la Champagne, ajoute M. Renard, de
» semer les navettes d'hiver dans les prairies artifi-
» cielles ; les navettes étouffées dans le foin, produi-
» sent très-peu de graines et épuisent beaucoup la
» terre ; les récoltes suivantes en souffrent.

Votre correspondant indique, comme un bon engrais, le sarrasin enterré en vert. « Lorsqu'il est, dit-
» il, favorisé après la semaille par un temps un peu
» humide, il pousse suffisamment même dans un
» sol pauvre et maigre, pour que sa décomposition
» opérée par un ou deux labours puisse donner une
» assez bonne récolte de seigle.

» Le sarrasin, lorsqu'on veut l'enterrer en vert,
» peut encore être semé en juillet et même en août.
» C'est une semence qui coûte peu de chose : 2 fr.,
» par 42 ares. »

Depuis deux ou trois ans, M. Renard a pu faire adopter cette méthode par quelques cultivateurs de son voisinage, tous s'en sont parfaitement trouvés.

Le second moyen qu'il propose serait de percer des puits artésiens. Il est certain que les bienfaits que produiraient des irrigations sur nos plaines, seraient incalculables. Malheureusement les premiers essais de forage n'ont point été heureux dans notre pays. Devons-nous pour cela nous laisser décourager et renoncer à l'heureuse révolution qu'amènera dans notre agriculture cette belle invention?

Le troisième moyen de M. Renard, consisterait à faire arriver dans la Champagne, par bateaux, des fumiers de Paris. Les départements qui nous séparent de cette ville produisent suffisamment de fumier. Le fumier, à Épernay et à Châlons, vaut au moins trois fois ce qu'il est vendu à Paris. Vous pensez aussi, Messieurs, que ce serait une importation avantageuse et vous désirez vivement qu'elle soit bientôt tentée.

En vous rendant compte des publications de la

Société académique du Puy, votre collègue, M. Lebrun, vous a entretenu de plusieurs expériences faites par M. le comte de Macheco, dont l'objet rentre dans ce que nous venons de dire.

Cet agriculteur ensemença la moitié d'une pièce de terre en trèfle; après avoir récolté la première coupe, il fit enfouir la seconde, haute déjà de 20 à 25 centimètres. Un mois après il donna un deuxième labour, puis sema du froment en novembre. L'autre moitié du champ était restée en jachères, elle reçut trois labours, fut bien fumée au troisième, puis au quatrième on recouvrit le froment. Malgré les frais de culture, bien supérieurs pour la partie fumée, elle n'aurait rendu que les trois cinquièmes de la partie sur trèfle.

M. le comte de Macheco indique aussi, comme donnant un herbage précoce, abondant et nullement dangereux, un mélange de trèfle de Hollande et de luzerne, de ray grass fromental et de grande pimprenelle, et il affirme qu'un pareil herbage peut durer sept à huit ans, donnant un produit comparable à celui des prés les mieux arrosés (1).

Vous aurez besoin, Messieurs, d'une expérience dans ce pays-ci pour vous prononcer sur la question de savoir si la réunion de tant de différentes espèces est réellement utile pour la fécondation et la conservation de l'herbage.

---

(1) Chaque nature de graine doit être répandue séparément sur le terrain; en voici les proportions pour un hectare :

Luzerne, 11 kil. 60; — Trèfle, 8 kil. 70; — Pimprenelle, 17 kil. 50; — Ray grass, 70 kil. — La dépense en est évaluée à *F.* 46 50.

Un de vos correspondants dans le département, qui désire ne se faire connaître que par la lettre C, initiale de son nom, vous a adressé des notices fort intéressantes sur deux espèces de *ray grass*, qu'il cultive depuis plusieurs années.

Le ray grass d'Italie est une excellente plante fourragère supérieure à tous les autres foins artificiels, surtout pour être mangé en vert. On peut le cultiver seul, mais il est plus avantageux de le mélanger dans la proportion du tiers ou du quart avec le trèfle et la luzerne. La réunion de cette plante aux deux autres offre plusieurs avantages, et l'expérience qu'en a faite votre correspondant, vient déjà confirmer en partie la méthode de M. de Macheco. Les tiges extrêmement menues du ray grass d'Italie, passant à travers les branches du trèfle et de la luzerne ne leur prennent pas de place, la récolte se trouve ainsi beaucoup augmentée. Cette plante diminue les dangers de la météorisation auxquels l'emploi du trèfle seul expose les bestiaux, et aide beaucoup sa fenaison si difficile. Elle est malheureusement sensible aux grands froids, mais lorsque les hivers sont propices, elle peut durer cinq ou six ans et donner trois coupes dans une bonne terre de Champagne, et plus, si elle est cultivée dans un sol un peu humide. Pour l'avoir en foin, il faut hâter sa dessication le plus possible. Une pluie ou seulement quelques rosées la font blanchir.

Les tiges du *ray grass français, du fromental,* sont également fines et déliées. Cette plante parvient à la hauteur d'un mètre et plus, si elle est cultivée dans des terres fumées. Mêlée avec la luzerne, et mieux avec le sainfoin, elle augmente la récolte d'un tiers

ou d'un quart. Elle réussit même dans les terrains maigres, secs et non fumés. Il faut seulement que la terre soit préparée par plusieurs labours, et il est bien qu'on y ait mis préalablement un sarrasin. Un grand avantage du ray grass français, c'est qu'il peut traverser les hivers les plus rigoureux et survivre ainsi au sainfoin qui n'y résiste pas toujours.

Si l'on fane promptement celui qu'on destine à la semence, la qualité du foin n'en est que peu altérée.

Vous devez au même correspondant une note sur les semailles du seigle ordinaire.

Cet agriculteur pense qu'il pourrait être avantageux de devancer l'époque de l'ensemencement de cette céréale, qui se fait ordinairement dans notre pays en août ou septembre. Voici les observations sur lesquelles il appuie son raisonnement. Lorsque la fin de l'été et l'automne sont secs et chauds, il s'engendre un ver blanc dans l'intérieur de la maîtresse pousse du seigle, sur le collet de la racine, et, dans l'état peu avancé où est cette pousse, on conçoit que l'insecte puisse faire de grands ravages; ou bien la rouille couvre les feuilles de la plante. Elle végète alors jusqu'en avril, et les gelées tardives de cette saison, auxquelles succède souvent un vent très-froid, achèvent de la perdre. Si au contraire la fin de l'été et de l'automne est froide, la plante ne peut pas se développer assez pour résister aux intempéries de l'hiver. Votre correspondant fit, en 1838, un essai d'ensemencement dans les premiers jours de juin. Son seigle fut exempt du ver qui, cette année-là, fit périr en partie ceux qui avaient été semés en août. Depuis, il a répété son expérience, et elle lui a aussi bien réussi.

Il attribue ce succès au tallage précoce des racines qui, durant les premiers mois d'été, doivent acquérir assez de force pour résister aux attaques des insectes, et braver impunément l'hiver.

Cette méthode serait du reste conforme à ce qui se pratique dans les contrées septentrionales de la Russie, où l'on sème les seigles en avril et mai.

Votre correspondant, M. de Tillancourt, vous annonce qu'il est toujours très-satisfait de l'emploi du *blé de mars Richel*, au sujet duquel il vous a adressé une notice l'année dernière. Ses expériences lui démontrent que nos terres calcaires sont très-propres à cette espèce de céréales, et il vous manifeste le regret qu'aucun cultivateur n'ait profité de l'offre qu'il avait faite de mettre de ce blé à la disposition de ceux qui voudraient en faire eux-mêmes l'expérience.

L'avis favorable qu'il vous a donné pour la culture *de la moutarde blanche*, est entièrement partagé par M. Renard. Ce dernier pense que c'est un fourrage qui convient parfaitement pour la nourriture des vaches. C'est même pour cela que dans certains départements on la surnomme *moutarde de beurre*. Il en a fait plusieurs expériences, et il lui est arrivé de la couper deux fois, lorsque sa végétation était favorisée en mai. La moutarde blanche, comme graine oléagineuse, donne autant d'huile que le colza d'été.

Les résultats qu'ont donné cette année les nouveaux essais de culture du *madia sativa* sont tels que vous devez vous féliciter de n'avoir pas partagé l'engouement presque général qu'avait excité l'introduction de cette plante, et de n'en avoir parlé qu'avec une certaine réserve.

Toutes les personnes qui l'ont cultivée dans ce pays-ci s'accordent à dire que le produit de cette graine, même dans de bonnes terres, a été infiniment moindre que celui de la navette ou du colza ensemencés dans des conditions analogues.

Le rendement de l'huile est venu encore augmenter votre prévention déjà si fondée contre cette plante.

La graine de *madia* ne pesait cette année que 40 à 41 kilogrammes. Il n'existe point, à votre connaissance du moins, de graine oléagineuse dont le poids soit plus faible, et cette observation est bien importante, puisqu'on peut juger du produit en huile par la pesanteur de la graine.

Ce produit n'a pas dépassé 20 à 25 pour cent du poids de la graine, soit 10 à 11 kilogrammes d'huile pour un hectolitre de *madia*. En estimant cette huile au prix déjà élevé de 110 francs les 100 kilogrammes, ce serait seulement 11 à 12 francs que vaudrait, bon an, mal an, pour le cultivateur, l'hectolitre de graine; résultat tout-à-fait insignifiant! On ne peut pas mettre en ligne de compte le produit des résidus dont la valeur est bien moindre que ceux de colza, et qui peuvent à peine suffire et indemniser le fabricant d'une longue et dispendieuse main-d'œuvre.

Le mauvais succès de cette culture s'explique facilement. Avec toutes les variations de notre climat, cette graine, originaire d'un pays très-chaud, ne peut que mûrir inégalement. Le moindre accident de la température à l'approche de la récolte, ou même lorsque la plante est coupée, pourra faire tomber la portion de graine la plus mûre, et par conséquent la meilleure. Un peu de pluie cette année a produit ce résultat. A moins d'un concours très-favorable des conditions de

plaines couvertes d'eau et d'herbes marécageuses, on verrait des prairies saines, des champs immenses de blés et de colzas, et chose plus merveilleuse encore, que cette vaste solitude viendrait à s'animer un jour de tout le mouvement qui accompagne de grands établissements industriels ! Tout cela est fait maintenant et il ne manque plus que des bras pour qu'on voie se réaliser, dans cette contrée naguère désolée, les cultures si variées et si riches du nord de la France.

Les communes long-temps rebelles et attachées à leurs marécages, ont enfin suivi l'impulsion. Celle de Coizard qui, la première a divisé son marais par ménage, il y a quatre ans, a obtenu de très-beaux résultats. Les quarante-deux hectares partagés ne produisaient pas 500 francs par an à la commune; ces quatre dernières années ont donné un produit qu'on peut estimer 20,000 francs. Il a fallu de la main-d'œuvre, mais cette main-d'œuvre, prise dans le pays, n'a pas pour cela suspendu les autres travaux. Encouragées par cet exemple, toutes les communes s'empressent de provoquer des partages. Il est fâcheux qu'elles rencontrent quelquefois de l'opposition dans le sein des conseils municipaux dont les membres, seuls propriétaires des troupeaux, ont pour le pâturage des moutons un intérêt différent de celui de la masse des habitants.

La verrerie de M. Renard est en pleine activité. Ainsi aujourd'hui on fabrique des bouteilles à quelques kilomètres de nos vignobles !

L'arrondissement d'Epernay pourrait encore s'enrichir d'une autre industrie. On y trouve considérablement de minerai, et il est certain qu'il y existait autre-

fois des forges, probablement dans un temps où le pays était plus boisé. M. Renard pense que l'emploi de la tourbe donnerait une chaleur suffisante pour la fusion du fer. Il s'agit seulement de trouver un procédé convenable, et il serait à désirer qu'un maître de forges consentît à se livrer à des expériences qui seraient trop coûteuses pour tout autre.

La première richesse de notre pays, la vigne de Champagne a bien des fléaux à redouter; les insectes surtout lui font une rude guerre. L'année dernière, nos vignobles ont beaucoup souffert, la montagne de Reims surtout. On n'évalue pas à moins de 3 à 400,000 fr. la perte qu'aurait éprouvée la commune seule de Verzenay. Les moyens de combattre cet ennemi doivent naturellement faire partie de vos études. Depuis longtemps déjà, votre collègue, M. Dagonet, consacre à cette importante recherche ses connaissances entomologiques. A plusieurs reprises, il a publié des observations que toutes les personnes qui s'intéressent à l'industrie viticole feront bien de consulter.

Dans un nouveau travail qu'il vous a soumis cette année, et dont vous avez cru devoir publier un extrait, M. Dagonet s'est attaché à déterminer l'espèce, les mœurs et les habitudes de la teigne de la vigne à laquelle on doit attribuer les dévastations qui ont eu lieu pendant l'automne de 1841 et que l'on avait déjà remarquées en 1837.

De l'histoire naturelle de cet insecte, un de ceux qui font le plus de mal à la vigne, on peut déjà tirer cette conclusion que, fort heureusement, sa reproduction excessive d'une année à l'autre est peu probable,

car elle exige la réunion de certaines conditions de la température fort rare sous notre climat.

Dans la seconde partie de son travail, votre collègue discute différents moyens proposés pour la destruction des insectes. Il en est un entr'autres récemment indiqué : il consiste à coucher les échalas sur le sol, au lieu de les réunir en moies (*moyères*). On espère ainsi faire périr les chrysalides par le froid et l'humidité : ce moyen est inefficace. Outre qu'il pourrait être très-préjudiciable aux bâtons, il résulte des observations d'un grand nombre d'entomologistes (parmi lesquels on doit citer le professeur Audouin) que les vers de la vigne, comme beaucoup d'autres chenilles, résistent au froid le plus intense.

Roberjot a conseillé d'allumer de grands feux pour y attirer et y brûler le papillon de la pyrale.

Modifiant ce procédé, M. Audoin a obtenu dans le Mâconnais, la destruction d'un assez grand nombre de papillons, en posant des lampions allumés sur des plateaux enduits de sain-doux. Si ce moyen ne peut être préconisé comme infaillible, du moins il peut être l'objet d'expériences qui, pour avoir des succès contre la vigne, devront être faites par un temps doux et calme, du 20 au 30 mai ; contre la pyrale, ce serait du 1er au 10 septembre, sauf à modifier ces époques suivant les conditions atmosphériques.

Comme il peut être utile de faire connaître tous les procédés proposés pour la destruction des insectes nuisibles, nous indiquons un moyen soumis à la Société par M. Vessel, charron à Ambonnay : il propose d'employer des caisses en bois, percées d'un grand nombre de trous, enduites à l'extérieur d'un corps

gras, et dans l'intérieur desquelles on mettrait une lumière. Ces caisses paraissent préférables aux lampions découverts, elles devraient être élevées au moins à un mètre au-dessus du sol, et avoir environ un mètre de longueur et cinquante centimètres dans leurs deux autres dimensions.

Lorsque les bâtons ont été réunis en moyères au commencement de l'hiver, les passer à la flamme, les exposer à la chaleur d'un four, les immerger dans l'eau bouillante, ainsi que l'indique encore M. Vessel, ce serait assurément le plus rationnel des moyens à employer; mais est-il certain qu'un grand nombre de larves n'ont pas été prendre leur poste sur les souches même de la vigne? C'est un fait qui demande à être constaté. La Société a indiqué, en 1837, un procédé pour passer au feu un grand nombre de bâtons à la fois.

Il est d'ailleurs quelques pratiques qu'il serait bien utile de faire entrer dans le travail régulier de la vigne. Ce serait entr'autres d'enlever les feuilles roulées dans lesquelles l'*attelabe*, ou *rynchite* du bouleau (la cunche), dépose ses œufs, et d'écraser entre les doigts les vers de la pyrale et ceux de la teigne qui se réfugient dans les folioles supérieures de la plante; les premiers du 15 mai au 1er juin, les seconds du 1er au 15 juin.

En résumé, pour la destruction des insectes, la science ne peut que poser des principes, qu'indiquer la voie. C'est à la pratique à suivre celle-ci et à l'élargir. L'expérience pourra arriver à modifier d'une manière facile les procédés indiqués. Le vigneron ne doit pas seulement regarder le mal et se plaindre. Pour détruire l'ennemi, il faut qu'il le veuille et

qu'il mette aussi la main à l'œuvre. Ils doit surtout bien se pénétrer qu'il n'est pas absolument nécessaire que les mesures qu'il adopte soient générales pour être préservatrices. En effet, le vol des papillons nocturnes a fort peu de portée, et il est vraisemblable que de grandes pièces bien nettoyées seraient à l'abri des ravages.

MM. Alexandre Berthaux, de Monthelon, et Félix Quinet, de Chavot, à qui vous devez déjà de nombreuses communications, vous ont aussi indiqué des moyens pour détruire les insectes. La nécessité de les soumettre à un examen critique et à une vérification scrupuleuse, n'a pas encore permis, à la commission chargée de ce travail, de vous faire son rapport.

Votre collègue, M. Lebrun, vous a fait un rapport sur l'excellent travail de M. de Saulcy, au sujet du hannetonnage qu'a publié la Société d'agriculture de la Seine-Inférieure. Les vignes et les oseraies de notre pays ont quelquefois souffert beaucoup des ravages de cet insecte. Vous avez cru devoir soumettre le rapport de M. Lebrun à l'attention de l'autorité administrative. Elle pourra, pour le cas indiqué, y trouver d'utiles renseignements.

Vous vous intéressez toujours, Messieurs, aux progrès d'une culture qui peut être appelée, dans un avenir peu éloigné, à jouer un grand rôle dans notre pays : c'est le *Polygonum tinctorium*. Vous ne vous êtes pas contentés de vos propres essais sur la culture de cette plante et sur l'extraction de sa matière colorante. Vous avez demandé de nouveaux renseignements à la Sociéte d'agriculture d'Indre-et-Loire, dont les tra-

vaux sur le *polygonum* méritent d'être cités. Les expériences qu'elle a faites sur une assez grande échelle concordent avec ce que vous avez dit l'année dernière. Il résulte de ses communications que le *polygonum* réussit dans les terrains frais, légers, riches en fumiers, que les feuilles seules contiennent la matière colorante, qu'elles ne doivent être cueillies que lorsqu'elles sont marbrées de bleu, que l'extraction de l'indigo est facile par la macération à froid, que l'indigo obtenu par ce moyen possède toutes les propriétés physiques, chimiques et tinctoriales des beaux indigos des Indes et du Bengale, enfin qu'un hectare employé à cette culture pourrait donner un bénéfice de 300 à 460 francs. Ce serait un bien beau résultat, s'il venait à être constaté par de nouveaux faits (1).

Le riche produit du ver-à-soie ne paraît plus être un des privilèges de nos climats méridionaux. Dans peu, vous l'espérez, Messieurs, nos départements du centre et du nord seront appelés à jouir aussi des avantages attachés à cette belle industrie, et ce surcroît de production allégera le pays d'un tribut de 40 à 50 millions qu'il paie encore à l'étranger. Le mûrier blanc s'accommode très-bien de notre sol et de notre température. Cette année, malgré la sécheresse, votre correspondant, M. de Tillancourt, dans sa plantation du Reclus (Marne), de 4 hectares environ, n'a pas perdu un seul arbre, et il annonce que la végétation de ses mûriers est aussi belle que dans les années précédentes. L'exploitation d'une magnanerie n'est ni difficile ni

(1) M. le docteur Salle, *rapporteur*.

exigeante. Elle peut être entreprise par tous les cultivateurs. Deux mois d'une surveillance qui n'est pas sans attraits, suffisent pour convertir la feuille de mûrier en matière précieuse. Une seule chose manquait jusqu'alors à cette industrie pour s'implanter avec succès chez nous, c'était le voisinage d'une filature où l'on put trouver le débouché des cocons. Grâce à votre correspondant, M. de Tillancourt, cet obstacle n'existe plus! La filature qu'il a établie à Paris est aujourd'hui en pleine activité (1).

L'amélioration de l'espèce ovine qui a fait de si grands progrès en France depuis cinquante ans, en même temps qu'elle a contribué à la prospérité de l'agriculture, a donné à l'industrie un grand moyen de développement en lui fournissant des produits qu'elle était obligée auparavant de demander à l'étranger.

Cette augmentation dans la richesse du pays est due à des croisements que l'expérience apprend de jour en jour à faire d'une manière plus intelligente. Pendant long-temps, dans notre département surtout, on s'est attaché seulement à produire de la laine d'une grande finesse; on ne pouvait alors en obtenir qu'aux dépens du poids de la toison et de la force de l'animal. Aujourd'hui, l'industrie qui est arrivée, en perfectionnant ses procédés, à tirer d'une laine moyenne ce qu'elle ne pouvait faire autrefois qu'avec une qualité extrêmement fine, ne recherche plus autant celle-ci et ne lui accorde pas un prix assez élevé pour indemniser l'éleveur de ce qu'il perd d'un autre côté. Les proprié-

(1) M. le docteur Salle, *rapporteur*.

taires se sont vus ainsi dans la nécessité d'abandonner les types qu'ils avaient introduits, et d'en chercher d'autres qui pussent donner à leurs élèves une taille et des formes plus avantageuses, et augmenter la quantité de laine, sans en diminuer beaucoup la finesse et la beauté. Nous avons donc intérêt à connaître toutes les combinaisons qui peuvent produire ce double résultat.

M. Malingié, propriétaire à la Charmoise, près Pont-le-Roy, département de Loir-et-Cher, se loue beaucoup du croisement avec la race de Newkent. Il expose, à ce sujet, l'essai qu'il a fait, dans une lettre adressée à M. Joly, membre de la Société d'agriculture de Rethel, dont M. Barrois vous a rendu compte.

La race de Newkent, originaire d'Angleterre, y vit à peu près à l'état sauvage, et M. Malingié a reconnu que, transportée en France, elle ne peut guère y réussir qu'à l'état d'isolement; mais il a remarqué que la génération qui suit l'importation s'assujettit parfaitement au régime de nos bergeries, que les mâles qui en proviennent, sont éminemment propres au croisement avec nos races indigènes, que ce croisement augmente considérablement la taille des individus qui en résultent, et qu'elle accroit aussi la qualité et surtout la quantité de leurs laines.

La race de Newkent croisée avec la race Flandrine qui lui est égale par la taille et la carrure, a donné à M. Malingié des produits comparables à ce que l'on peut voir de plus beau en Angleterre. La même influence s'est fait sentir sur les brebis métis mérinos, mais à un degré moindre sur les brebis de race de Naz et de Rambouillet. Cette race de Newkent est naturellement disposée à prendre la graisse de bonne

heure, et elle communiquerait cette qualité aux individus qui résultent du croisement.

A l'égard de l'amélioration de la qualité et de la quantité de la laine, M. Malingié assure avoir obtenu de bêtes mérinos, croisées avec la race Newkent, 4 fr. 50 centimes par tête de plus que les mérinos purs.

Il ne vous appartient pas, Messieurs, de révoquer en doute les assertions de M. Malingié. Si elles sont sanctionnées par l'expérience, il aura rendu à la France un service signalé en y introduisant une race aussi avantageuse.

La question de la libre introduction des bestiaux en France, est un champ sur lequel deux grands intérêts sont aujourd'hui en présence; les agriculteurs lui sont tout-à-fait opposés. Ils prétendent que, même avec la prohibition, leur position est extrêmement difficile et précaire; que l'éducation des bestiaux est une de leur plus grandes ressources, et qu'ils en seraient privés, si le système aujourd'hui en vigueur venait à être changé.

Les représentants de l'industrie objectent qu'elle ne peut vivre que d'échanges, qu'à une de nos prohibitions les étrangers répondent par une autre prohibition, qu'ainsi, en refusant d'admettre une de leurs denrées, nous nous ôtons la facilité d'en exporter une somme peut-être supérieure des nôtres.

Il est un troisième intérêt que les deux autres cherchent à s'associer, c'est celui de la consommation intérieure, principalement celles des classes laborieuses. Les uns disent : Nous ne pouvons pas faire venir de blé sans engrais et partant sans bestiaux. Si

l'on nous ôte ces derniers, nos terres deviendront stériles, et le prix du blé augmentera sensiblement. On compromettra ainsi la première subsistance du peuple !

Les autres répondent : Le meilleur aliment, la viande est à un prix inabordable pour le plus grand nombre des habitants de la France. Sa consommation ne dépasse pas chez nous le cinquième du chiffre qu'elle atteint chez nos voisins, car elle s'élève à peine annuellement à 14 kilogrammes par individu.

Avec le systême prohibitif, on prive d'ailleurs la population ouvrière de l'occupation que peut lui donner la vente à l'étranger d'une foule d'objets fabriqués. On met dans la gêne la classe nombreuse des propriétaires de vignes, dont les produits arrêtés par les droits énormes des étrangers ne peuvent plus trouver un écoulement suffisant, et cependant leur intérêt est aussi un intérêt agricole !

Enfin, disent encore les industriels, si l'on ne peut pas produire de la viande en France à aussi bon marché que dans les pays voisins, ne serait-ce pas que leurs méthodes de culture et d'élève sont plus avancées que les nôtres !

Tels sont, d'après le rapport que vous a fait votre collègue, M. Joseph Perrier, les moyens invoqués de part et d'autre dans les différents mémoires que vous avez reçus sur cette question ; mémoires au nombre desquels vous citerez celui de votre correspondant, M. le docteur Herpin, de Metz, qui, vous devez le dire, conclut en faveur de la prohibition.

Vous n'avez pas, Messieurs, la prétention de résoudre une question aussi grave et aussi délicate que celle-ci. Vous avez seulement voulu rechercher,

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE HAUTE SAONE

de quel côté notre département devait se ranger dans ce conflit, et il vous a paru évident, comme à votre rapporteur, que la libre introduction des bestiaux favoriserait non seulement les intérêts de son industrie, mais encore ceux de son agriculture. Votre opinion, sur ce point, est aussi celle du Conseil d'arrondissement et de la Chambre de commerce de Reims.

En effet, la plus grande partie de ce département, doit non seulement sa prospérité, mais sa vie à deux grandes industries : la fabrique de Reims et le commerce de vins de Champagne. Or, la consommation intérieure de la France est loin de suffire pour l'écoulement de leurs produits. Il leur faut un cours sur les marchés étrangers, et ce sont les échanges seuls qui peuvent l'ouvrir. Tout ce qui peut être une cause d'exportation intéresse donc non seulement toute la population d'une grande ville manufacturière et de ses environs, l'industrie des vins de Champagne, qui a son siège dans trois arrondissements, et toutes les industries qui s'y rattachent; mais encore les propriétaires de 20,000 hectares de vignes, et en général l'agriculture du pays, qui doit en grande partie sa richesse où elle est parvenue à son activité commerciale.

Cependant, Messieurs, vous ne feriez pas valoir l'intérêt particulier de ce département, si vous ne le jugiez pas connexe avec celui d'une grande partie de la France, et vous vous abstiendriez de réclamer une modification dans notre système de douanes, si vous pensiez qu'elle pût avoir pour notre agriculture les conséquences que celle-ci appréhende, et ne dût pas accroître au contraire la prospérité générale.

En vous rendant compte d'un mémoire sur les irri-

gations de M. d'Esterno, mémoire dont la Conférence agricole de la Chambre des députés a voté l'impression dans sa séance du 16 mars 1842, votre collègue, M. Caquot, vous a démontré tous les avantages que certaines modifications dans la législation sur les cours d'eau, procureraient à notre agriculture. La fécondation de nos prairies naturelles est bien en effet, quant à la production du bétail, le meilleur moyen de lutter avec la concurrence étrangère.

M. Victor Rendu, employé supérieur au ministère de l'agriculture et du commerce, auteur de plusieurs ouvrages d'agriculture d'un grand mérite, et qui s'est fait connaître plus particulièrement encore de chacun de vous, lorsqu'il est venu, dans le courant de l'année dernière, prendre connaissance de vos travaux, vous a envoyé son livre *sur l'agriculture du département du Nord* (1).

Le département du Nord, est bien, comme l'appelle M. Rendu, la ferme-modèle de la France. Ce département ne doit pas seulement la perfection agricole qu'il a acquise à la qualité de son sol et à sa position ; il la doit encore à l'esprit d'ordre et d'observation de ses laboureurs, aux combinaisons ingénieuses de leurs assolements, enfin, à une application savante des engrais et des amendements. Aussi, en publiant ce qu'il a vu des méthodes et des pratiques de cette intéressante contrée, M. Rendu, s'est adressé aux laboureurs de tous les pays, et il n'en est aucun qui ne puisse trouver dans son ouvrage quelque utile enseignement. Dans son épigraphe, M. Rendu indique modestement qu'il

(1) M. Barrois, *rapporteur*.

s'est borné à *raconter*, cela est vrai ; mais ce qui est vrai aussi, c'est qu'il raconte avec une clarté et une simplicité qui doivent rendre la lecture de son livre intéressante pour tout le monde.

Vous devez à M. le V.te Ruinart de Brimont une note sur la culture des terres calcaires. Votre vénérable collègue est un de ces hommes dont le zèle pour le bien public ne vieillit pas, et dure tant que dure la vie. Après de longues années passées entre l'occupation d'une grande industrie et le soin des affaires publiques, au lieu de goûter un repos bien permis, il est venu chercher dans les champs de nouveaux travaux, de nouvelles occasions d'être utile. Ce que lui ont appris une longue étude des ouvrages agricoles publiés en Angleterre, et les faits qu'il a recueillis en voyageant dans cette contrée, est mis en application dans son domaine de Brimont. C'est le résultat de ses expériences qui est consigné dans la note qu'il vous a envoyée. La communication de M. Ruinart de Brimont acheverait de vous convaincre si vous en aviez besoin, que pour rendre fertiles les terres calcaires de la Champagne, flétrie si long-temps par une ridicule dénomination, deux choses surtout sont nécessaires : un travail patient et une savante observation.

L'année dernière vous avez décerné une médaille d'encouragement à M. Simonnet, instituteur à Cormicy, pour avoir ouvert un cours d'agriculture dans cette commune. M. Simonnet poursuit son œuvre, et disons-le de suite, il la poursuit avec succès.

Il vous a adressé le résumé de ses leçons qui avaient

cette année pour objet *l'étude du sol, la valeur des terrains et les amendements*. Ses considérations générales sont fort justes et fort claires. Pour apprécier suffisamment le mérite de ses applications, il faudrait bien connaître la contrée qu'il habite; mais vous pouvez dire qu'elles vous ont parues sages et bien raisonnées.

Je ne puis mieux faire d'ailleurs, que de répéter textuellement les conseils, que, en terminant son rapport, M. le docteur Salle donne à M. Simonnet. Ces conseils vont à l'adresse de tous les jeunes instituteurs qui feront entrer dans leur enseignement les notions de théorie agricole.

« M. Simonnet, dit M. Salle, est dans une bonne » voie; le plan qu'il a adopté est convenable, c'est » un cadre dans lequel il pourra facilement placer » les observations de l'avenir.

» Les théories qu'il expose sont bonnes en ce » qu'elles sont toutes simples, claires et peu scien- » tifiques; mais il doit se rappeler qu'elles ne de- » viendront utiles, qu'après avoir été sanctionnées » par l'expérience du cultivateur de son pays : qu'il » observe donc avec soin, avec persévérance, qu'il » consulte l'expérience des anciens, qu'il ne rejette » aucune méthode, aucune pratique, avant de » l'avoir mûrement examinée, et, avec le temps, il » recueillera une masse de faits qui viendront mer- » veilleusement remplir son cadre et appuyer les » opinions qu'il émet aujourd'hui.

HORTICULTURE.

Le goût de l'horticulture, cette grande passion de nos voisins de Belgique et de Hollande, commence

à se répandre en France. On ne peut trop l'exciter et l'encourager. Il n'y a pas seulement dans la propagation de l'horticulture une question d'intérêt matériel; il y a encore des pensées d'art et de bonheur pour l'humanité attachées à ces occupations qu'aimaient tant Jean-Jacques et Bernardin de Saint-Pierre. Que de jouissances doit en effet procurer à l'homme un art, qui met dans ses mains le secret de créer de nouvelles merveilles dans la nature, qui lui enseigne à donner un volume double, une saveur exquise au fruit sauvage de la forêt, à faire de l'humble fleur des champs, une autre fleur aux riches nuances, aux formes élégantes et variées !

L'horticulture rentre parfaitement dans le cercle de vos attributions. Sans le secours d'une savante théorie, le jardinier ne peut rien. Sans elle, sa pratique est une pratique barbare. Dans l'agriculture, la routine peut encore s'expliquer. Il y a souvent dans les conditions du sol, du climat, dans la position du laboureur, des obstacles invincibles pour tout progrès. Mais le jardinier n'a, lui, aucune bonne raison à donner pour repousser les conseils de l'art et de l'expérience. Toute sa fortune est dans une taille habile, dans le choix de ses greffes et de ses semences, dans le soin intelligent de ses cultures. Ce sont autant de points qui ne demandent que de l'étude, qui peuvent s'appliquer partout et toujours. Il ne faut, en un mot, au jardinier qu'une chose pour réussir ; c'est de vouloir réussir.

Il est pénible, mais il est vrai de le dire : notre département est bien arriéré dans l'art de cultiver les jardins. Ainsi, pour ne parler que des fruits, à voir les produits qui se montrent un peu honteux sur nos marchés, on ne dirait pas que nous sommes si près

des cultures modèles des environs de Paris, et pourtant, dans notre pays même, les jardiniers ne manquent pas de bons exemples.

Vous pourriez en citer beaucoup. Pour ne parler que de vos membres, qui ne connaît à Châlons, les belles cultures fleuristes de MM. de Sermet et de Ponsort? Il y a peu de jours encore, toutes les merveilles de leurs jardins existaient dans tout leur éclat. Elles devaient se donner rendez-vous ici; quelques froides matinées ont privé votre solennité d'une grande partie de ces richesses. Vous n'avez plus maintenant que le souvenir de ces belles collections de dahlias, de géranium, de camélias, de rosiers, de pensées, que vous avez vues chez M. de Sermet.

Vous citerez encore les jardins de M. le comte de Lambertye. Votre correspondant passe sa vie dans l'étude des beautés de la nature; ses voyages sont autant d'explorations botaniques. Rentré chez lui, c'est encore la nature qui occupe ses moments, mais la nature riche et variée que l'amateur des jardins peut réunir autour de lui. La possession d'un terrain vaste et dont on ne peut jouir qu'à la campagne, permet à votre collègue d'étendre son goût pour l'horticulture à tous ses différents genres. Les cultnres d'agrément et d'utilité ont chacune leurs places dans les jardins de Chaltrait. Les plantes des contrées les plus chaudes y sont acclimatées. On y rencontre l'Ananas, le Bananier, le Vanillier.

A côté de ces prodiges de l'art, M. de Lambertye vous montre ce que, dans une sphère plus modeste, l'art peut faire encore avec nos arbres fruitiers, avec les fraisiers, ce qu'il peut faire avec la plante la plus simple de nos potagers.

Sous tous les rapports, en un mot, vous pouvez donner au jardin de M. de Lambertye la dénomination de jardin-modèle, et c'est une bonne école que vous engagerez tous nos jardiniers à aller visiter.

Au sujet de l'horticulture, M. de Sermet vous a fait de nombreuses et intéressantes communications.

Dans le compte qu'il vous a rendu de plusieurs ouvrages de M. Philippar, directeur du jardin des plantes de Versailles, votre correspondant, il vous a parlé des belles cultures fruitières de M. Sageret de Versailles. Cet horticulteur s'occupe spécialement de la propagation de la Patate, plante alimentaire qui n'est pas assez connue dans nos jardins.

M. de Sermet, vous a aussi fait un rapport sur le traité de l'éducation des pêchers de M. Mallot, de Montreuil. C'est à cet intelligent cultivateur qu'on doit la nouvelle méthode d'élever les pêchers ayant sept membres de chaque côté, et formant parfaitement le carré. M. Mallot est parvenu à couvrir entièrement, en huit années, 96 mètres de mur avec douze pêchers plantés à huit mètres l'un de l'autre; tous ses pêchers se touchent par les côtés sur toute la hauteur du mur (près de cinq mètres) de manière à ne pas laisser voir celui-ci au temps de la floraison.

Vous devez encore à votre collègue une notice sur deux nouvelles plantes potagères : *Scolymus hispanicus* et le *Fenouil doux*. La Société d'horticulture de Rouen a offert des prix pour la culture, sur une assez grande échelle, de ces deux plantes. C'est assez dire leur mérite.

L'essai que vous avez d'ailleurs fait du *scolymus*,

vous a encore prouvé que vous pouviez en recommander la culture.

Je ne dois pas oublier de vous parler de l'appareil en terre dont M. de Sermet se sert dans ses jardins pour isoler les plantes, et notamment les dahlias, et pour les préserver des limaces, chenilles, fourmis, etc.

La grande sécheresse de cette année aurait rendu l'usage de cet appareil moins utile, parce que les insectes ont été plus rares ; mais précisément cette sécheresse en a fait ressortir un avantage plus essentiel encore : c'est de maintenir la fraîcheur dans les feuilles, fraîcheur qui augmente précisément en raison de l'ardeur des rayons du soleil ; car, en ayant soin de tenir toujours de l'eau dans l'appareil, son absorption en vapeur, à travers les feuillages de la plante, y entretient une humidité continuelle et pénétrante, qu'aucun arrosement ne peut suppléer, et les personnes qui ont vu le jardin de M. de Sermet, cet été, ont été frappées du bon état de fraîcheur et de végétation de ses dahlias, lorsque partout ils étaient souffrants et desséchés.

Ainsi, sous tous les rapports, le *gare-limace,* qui se recommande d'ailleurs par son prix modique, est une précaution indispensable à employer pour la culture des beaux dahlias.

SCIENCES NATURELLES.

L'étude des plantes, déjà si attrayante par elle-même, offre encore à ceux qui s'y livrent le sujet d'une foule d'observations utiles. Aucune science ne peut avoir des applications plus étendues. Pour ne

parler que de l'agriculture, il vous suffira de citer plusieurs ouvrages dont votre confrère, M. Royer, vous a rendu compte pour démontrer au laboureur combien les connaissances en botanique ont d'importance pour lui.

Les annales de la Société royale d'agriculture de Lyon ont publié un travail très-savant *sur les céréales de l'Europe*, par M. Seringe, professeur à la Faculté des sciences de Lyon.

L'auteur ne se contente pas de classer et de décrire les genres, les espèces et les variétés des céréales. Il indique encore les différents modes de culture des contrées d'où elles sont originaires, et, sous ce rapport surtout, son ouvrage est appelé à rendre de grands services pour l'enseignement théorique de l'agriculture.

Deux autres ouvrages se recommandent par l'importance de leur sujet et l'idée neuve et heureuse qui a présidé à leur rédaction.

C'est la notice de votre nouveau confrère, M. le docteur Vallot, de Dijon, *sur les Végétaux nuisibles aux animaux domestiques*, et celle de MM. Adrien Lacreze et Limouzin, *sur les plantes nuisibles à la prospérité des cultures*.

M. Royer pense que ces différents traités pourraient fournir d'excellents éléments d'un cours d'agriculture locale ; et, dans cette vue il se propose de former des herbiers spéciaux de celles de ces plantes qui croissent dans notre département, avec indication, autant que possible, des différentes localités où elles sont plus abondantes, et des noms vulgaires qu'elles y portent. Le projet de votre confrère donnera un intérêt de plus à vos collections d'histoire naturelle. Vous y applaudissez vivement.

Vous avez encore confié à l'examen de M. Royer deux publications dont vous a fait hommage M. des Etangs, secrétaire archiviste de la Société académique de Troyes.

La première a pour titre : *Notes sur quelques Plantes observées dans le département de l'Aube.* Dans son rapport sur cette notice, votre confrère a appelé surtout votre attention sur les objets qui intéressent plus spécialement l'agriculture.

Ainsi, M. des Etangs signale, d'après un grand nombre de naturalistes, les singulières propriétés des semences du hêtre. Ce fruit, et même son résidu après l'extraction de l'huile qu'il renferme, serait d'un usage tout-à-fait inoffensif pour la nourriture des vaches, porcs, brebis et volailles, tandis que, sur les chevaux et les ânes, il aurait tous les effets d'un poison.

Dans une autre note, *le Pastel des teinturiers*, si commun dans nos terrains crayeux les plus arides, est indiqué par l'auteur comme pâturage à donner en vert aux vaches et aux moutons au premier printemps. Deux qualités peuvent rendre cette plante recommandable comme fourragère : c'est son extrême précocité et une rusticité telle que les froids les plus rigoureux arrêtent à peine sa végétation. D'après un essai qui a été fait, un champ semé le 8 juin, a donné 9000 kilogrammes à l'hectare, sans engrais ni façon.

La seconde publication de M. des Etangs est intitulée : *Observations sur l'origine des Fils de la vierge.*

Les savants ont jusqu'à présent assigné des causes très-différentes à ce phénomène si commun. Delamarre et Raspail en attribuent l'origine aux brouillards ou à l'air atmosphérique dans de certaines con-

ditions. M. des Etangs démontre, à l'aide d'observations très-curieuses qu'il a faites lui-même, que ces fils sont tout simplement le produit de quelques espèces d'aranéïdes. L'explication que donne l'auteur est très naturelle, et ne paraît pas devoir laisser l'ombre d'un doute. Ajoutons qu'il a su la présenter avec des détails très-gracieux.

Depuis ces deux communications, M. des Etangs vous a adressé un mémoire fort bien fait sur les caractères distinctifs des bois de chêne et de châtaignier. L'auteur s'est proposé, dans ce travail, de démontrer que les charpentes des églises de la partie de la France que nous habitons, sont construites en chêne blanc (*quercus racemosa*), et non en châtaignier comme on le croit assez généralement, et il en tire cette importante conclusion, appuyée d'ailleurs d'autres faits, que le châtaignier n'ayant jamais existé dans nos contrées à l'état d'arbre de haute futaie, sa disparition est une erreur populaire, et qu'il n'y a aucune raison de croire à un changement insensible dans la nature du sol, qui pourrait faire disparaître à son tour le chêne lui-même.

La dissertation de M. des Étangs et les observations qu'y a ajoutées votre rapporteur, M. Lebrun, vous ont paru résoudre parfaitement cette intéressante question de physiologie forestière.

M. le comte de Lambertye a exploré cette année, en compagnie de MM. Royer et Henri Dagonet, l'arrondissement de Sainte-Ménehould, jusqu'alors entièrement ignoré des botanistes. La sécheresse de cette année devait rendre cette herborisation moins

riche qu'en tout autre temps, et M. de Lambertye n'a pas pu y faire une moisson bien abondante. Cependant, au nombre des plantes rares qu'il a rencontrées, il cite : l'*Impatiens noli tangere*, la *Veronica montana* et la *Luzula albida*. Cette dernière surtout est une plante intéressante de la flore française. Votre correspondant a accompagné l'envoi de plantes qu'il vous a fait, d'une description fort pittoresque des montagnes de l'Argonne. Entre autres observations curieuses qu'il a recueillies, il en est une que vous citerez. La rareté des plantes dans cette contrée aurait une autre cause encore que la sécheresse ; c'est que dans les jeunes taillis, où l'on a les meilleures chances d'en rencontrer, une espèce de graminée l'*aira fluxuosa* a tellement envahi le terrain qu'elle ne permet pas à d'autres races d'y végéter. M. de Lambertye avait déjà remarqué ce phénomène dans les bois de Maurupt (arrondissement de Vitry). Cette observation ne manque peut-être pas d'importance. Ainsi en Écosse, l'envahissement du terrain, par une espèce de bruyère, a détruit peut-être pour toujours, sur de vastes étendues, la reproduction du pin sylvestre.

Vous devez encore des remercîments à M. de Lambertye pour les plantes qu'il vous a rapportées de son excursion dans les Cévennes.

Vous en adresserez également à M. le comte de Mellet et à M. Saubinet, vos correspondants, pour les envois qu'ils vous ont faits de plantes recueillies dans le département ;

A M. Remy père, instituteur à Livry, qui vous a fait aussi hommage des produits de l'herborisation

qu'il a faite cette année avec son fils dans les environs de sa commune. M. Remy donne ainsi un bel exemple aux instituteurs du département, dont la coopération vous serait fort utile pour compléter notre Flore départementale ;

Enfin, à votre collègue, M. Lebrun, pour les dons d'objets de minéralogie et de géologie qu'il a recueillis lui-même dans les Cévennes, et dont il a enrichi votre cabinet.

Vous rencontrez quelquefois de bien agréables compensations au milieu de vos travaux. Vous êtes heureux surtout quand vous avez à appeler l'attention du pays sur les succès d'un de ses enfants. Ainsi, M. Eugène Millon, de Châlons, au début de sa carrière scientifique, fait déjà honneur à notre ville. Dans le cours de ses études médicales, notre jeune compatriote a rencontré une science vers laquelle il s'est senti entraîné : c'est à la chimie, ce monde immense où l'on a tant découvert déjà, où l'on a tant à découvrir encore, qu'il a voué la pensée et l'occupation de toute sa vie. Aujourd'hui, M. Millon occupe, à l'hôpital de perfectionnement du Val-de-Grâce, la chaire de chimie, qu'a déjà illustrée, dans le siècle dernier, un Châlonnais, le célèbre Bayen.

La nomination à un poste aussi élevé, que M. Millon a obtenu au concours, indique à quelle hauteur il s'est déjà placé dans l'étude de la science qu'il a embrassée. Les ouvrages qu'il a publiés, parmi lesquels vous citerez *les Recherches sur l'acide nitrique* (1)

---

(1) M. le docteur Salle, *rapporteur*.

dont il vous a fait hommage cette année, en sont de nouveaux témoignages.

M. le docteur Landouzy, votre correspondant, vous a adressé un mémoire *sur le Typhus* qui a régné dans les prisons de Reims en 1839 et 1840. M. le docteur Moignon vous a rendu compte de cet intéressant travail. L'auteur y professe une opinion contraire aux doctrines jusqu'alors adoptées en France sur l'identité du *typhus* et de la *fièvre typhoïde*. Toutes les observations de son mémoire tendent à établir cette distinction. Il signale l'encombrement des prisons comme une des causes principales qui ont amené la maladie à Reims. Cette opinion vous semble d'autant plus juste, qu'au moment de l'invasion de la maladie, des bâtiments construits pour quatre-vingts individus, n'en resserraient pas moins de cent quatre-vingt-dix. Vous croyez devoir insister surtout sur cette considération toute morale de l'ouvrage de notre collègue. Dans la description des caractères de la maladie et des traitements qu'elle réclame, M. Landouzy a su réunir à une savante et consciencieuse observation, beaucoup de méthode et d'érudition. Le mérite des ouvrages de votre collègue explique la confiance qu'il a su, si jeune encore, acquérir dans l'importante ville où il exerce. Le mémoire précité a reçu d'ailleurs une sanction qui rend tout autre éloge superflu, car il a été couronné par la Faculté de médecine, dans le concours de 1841.

Dans l'examen des publications médicales que vous recevez, M. le docteur Salle a distingué un travail sur les moyens de prévenir le charlatanisme médical

et pharmaceutique. L'auteur, tout en reconnaissant que le charlatanisme est une maladie sociale qui restera toujours incurable, parce qu'elle tient à la nature du cœur et de l'esprit de l'homme, réclame, dans l'intérêt et pour la dignité de la profession médicale, certaines modifications dans la législation. Ainsi, l'élévation des conditions exigibles pour l'admission au titre d'officier de santé, la prohibition de toutes ventes de remèdes secrets, la création de conseils de discipline médicaux; enfin, la suppression de la patente. L'application de toutes ces mesures vous a paru, ainsi qu'à votre rapporteur, très-utile et très-rationnelle.

M. le docteur Lefol, médecin à Larzicourt (arrondissement de Vitry), vous a fait hommage de la thèse qu'il a soutenue à la Faculté de médecine de Paris. Une des questions qui lui étaient échues par le sort, concerne *les Tumeurs blanches*, une des plus graves maladies chirurgicales, dignes en tout de l'étude spéciale qu'en fait l'auteur.

Les bornes d'une thèse ne lui ont pas permis de développer toutes ses idées sur ce grave sujet. Il vous annonce qu'il se propose de le traiter dans un mémoire, dont la publication a été retardée jusqu'à présent par plusieurs cas qu'il soigne, et dont il attend une guérison parfaite. Vous ne pouvez trop engager M. le docteur Lefol à poursuivre ses recherches sur un sujet qui intéresse à un si haut point l'art chirurgical et l'humanité.

Dans une question sur les complications les plus fréquentes de la rougeole, M. Lefol s'est vu encore forcé d'être succinct. Après avoir analysé les considérations de l'auteur sur cette maladie, M. le docteur

Salle vous a présenté celles que lui a suggéré sa pratique. Cette affection convenablement soignée a peu de gravité; mais elle offre une circonstance toute particulière, qui doit vivement fixer l'attention : c'est que le danger commence quand la maladie se termine. Les variations du printemps, époque dans laquelle sévit ordinairement la rougeole, sont extrêmement perfides. Lorsque les principaux symptômes de la maladie ont disparu, et qu'il ne reste plus qu'un peu de toux, le contact de l'air peut développer chez l'enfant un épanchement pleurétique, ou une phlegmasie intense qui amène promptement la mort.

Il y a quatorze ou quinze ans, cette épidémie a fait ainsi, dans notre ville, de nombreuses victimes, surtout dans les quartiers Saint-Loup et Saint-Jean. « C'est pourquoi, dit M. Salle, on ne peut trop répé-
» ter aux mères de famille, on ne peut trop répandre
» dans la classe du peuple, que dans la rougeole, le
» moment le plus dangereux est la convalescence,
» et que tant que le malade tousse, il faut des pré-
» cautions excessives pour le préserver du froid. »

MATHÉMATIQUES.

M. Taffe a réuni, dans plusieurs traités spéciaux, les leçons de mécanique, de physique et de chimie qu'il professe à l'École royale d'arts et métiers. Il vous en a fait l'hommage. Les rapports que vous ont lus, MM. Gascheau, Lebrun et Salle, sur ces différents traités, vous auraient appris, si la réputation de l'auteur ne vous l'avait pas fait déjà connaître, combien ces hautes sciences sont familières à M. Taffe. Ces leçons ont un mérite que vous avez surtout apprécié,

c'est que leur auteur paraît avoir bien compris que sa mission n'était pas de faire des savants, mais qu'il devait au contraire s'efforcer de faire descendre la science de ses hauteurs, pour rendre ses applications aux arts et à l'industrie, saisissables même aux intelligences ordinaires. Sous ce rapport, vous pensez que l'œuvre de M. Taffe, ne doit pas seulement servir dans l'intérieur de l'École d'arts et métiers, et vous la recommandez à tous les instituteurs dont les élèves se destinent aux professions industrielles.

M. Mézières, professeur de comptabilité à l'École d'arts et métiers, a publié le Cours de tenue de livres qu'il fait aux élèves de cet établissement.

Dans son avant-propos, l'auteur annonce qu'il a le premier réuni la comptabilité industrielle à la comptabilité commerciale. Sans vous prononcer sur le caractère de nouveauté que l'auteur donne à son livre, vous vous plaisez à reconnaître qu'il a le mérite d'une rédaction claire et méthodique, et qu'il convient parfaitement à sa destination; non-seulement les leçons de M. Mézières sont propres à développer l'intelligence de ses élèves, et à les mettre en état d'organiser eux-mêmes leur comptabilité particulière, mais elles peuvent servir encore à toutes les personnes qui veulent tenir leurs livres régulièrement. Vous croyez donc devoir le mentionner honorablement. Vous regrettez qne votre réglement, qui excepte les livres publiés des objets de votre huitième concours, ne vous permette pas d'accorder à l'auteur une autre distinction.

Les succès de votre collègue, M. Catalan, répétiteur à l'École polythecnique, ne lui font point oublier qu'il appartient à notre compagnie; et il ne livre rien à la publicité qu'il ne vous en fasse hommage.

Cette année, il vous a adressé trois mémoires sur les mathématiques transcendantes. L'un de ces mémoires est la thèse que M. Catalan a soutenue devant la Faculté des sciences de Paris; M. Gascheau vous a fait un rapport sur chacun de ses mémoires. Je regrette qu'une lecture orale ne me permette pas de vous présenter l'analyse de ces remarquables travaux.

J'en dirai autant d'un mémoire que vous a adressé M. Gascheau, de Tours, dont vous a rendu compte M. Lebrun, votre collègue.

Dans le rapport qu'il vous a fait d'une publication de la société de l'Ain, M. le docteur Salle vous a entretenu d'une belle découverte faite récemment : il s'agit de la dorure des métaux par voie humide. « Autrefois, » dit M. Salle, l'or s'appliquait sur les autres mé- » taux, soit en l'apposant par feuilles, sur la pierre » préalablement chauffée et décapée, soit en l'éten- » dant, dissous dans le mercure, et en le débarrassant » ensuite du dissolvant par l'évaporation. M. Elking- » ton est parvenu à précipiter l'or par un procédé » galvanique. On plonge les deux pôles d'une pile » électrique à courant constant dans un liquide com- » posé d'oxide d'or et de cyanure de potassium bouil- » lant; l'or se dépose sur l'objet placé au pôle négatif. » Comme le cyanure de potassium est un sel coûteux, » ce procédé n'offre pas un grand avantage sur celui » au mercure. A la même époque, M. Ruolz est arrivé

» à des résultats semblables à ceux de M. Elkington,
» mais bien plus importants par leur application. Il
» emploie le sulfure d'or dissous dans le sulfure neu-
» tre de potassium; la dorure étant proportionnelle
» au temps d'immersion régulière dans le liquide,
» on dore aussi légèrement qu'on veut. Le plomb,
» l'étain, le zinc, le cuivre, l'argent, le platine,
» pourrait s'appliquer aux autres métaux par le même
» procédé. On voit quelle immense carrière cette
» découverte ouvre à l'industrie; la plus légère cou-
» che d'or préservant le cuivre et le fer de l'oxida-
» tion, c'est un moyen simple et même peu dispen-
» dieux de conserver en bon état les instruments
» de physique et de chirurgie, dont l'entretien est
» si difficile. » (1)

STATISTIQUE.

M. Chalette a fini son grand travail sur la statistique du département de la Marne, ainsi qu'il vous l'avait annoncé l'année dernière. Il vous en a envoyé les derniers livres consacrés à l'administration et à l'instruction publique. Vous pensez, Messieurs, que la publication de cet ouvrage, avec certaines corrections, quelques additions et quelques retranchements nécessaires, sera une chose d'une grande importance pour le pays. Vous remerciez M. Chalette d'avoir eu la résolution d'entreprendre cette œuvre, et la courageuse persévérance de la continuer jusqu'à sa fin.

M. Chalette s'occupe toujours fort exactement de ses observations météorologiques, qui ont de nom-

(1) Rapport de M. le docteur Salle.

breuses applications à plusieurs parties de la statistique. Au sujet de ce dernier travail, M. Chalette a reçu l'expression de la satisfaction de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce.

HISTOIRE.

M. Darttey, votre savant correspondant, aux travaux historiques duquel vous attachez tant de prix, vous a adressé un fragment manuscrit de l'histoire de la Suisse ; c'est le chapitre premier du troisième livre d'un ouvrage important dont s'occupe votre collègue, et qui aura pour titre : *Considérations sur l'origine et les progrès des Lignes Helvétiques*. Il a pour sujet la révolution du petit canton d'Appenzell.

Votre collègue, M. Maupassant, vous en a rendu compte. Tout le monde connaît l'histoire de l'insurrection des cantons d'Uri, Schwitz et Unterwalden et de leurs libérateurs Guillaume Tell, Stauffacher, Walter Furst et Melchtal; mais c'est à peine si l'on sait comment les autres cantons de la Suisse se sont affranchis ; et cependant leur histoire particulière présente souvent des épisodes aussi dramatiques que ceux des trois premiers cantons.

On doit donc savoir gré à l'auteur d'avoir, en quelque sorte, tiré de l'oubli une foule de faits curieux, et d'avoir ainsi complété pour l'usage des gens du monde l'histoire d'une intéressante contrée.

On peut juger, par le fragment que nous a communiqué l'auteur, que la lecture de son livre aura du succès. Son style est vif, rapide, nerveux ; en somme, votre collègue ne réussit pas moins dans l'histoire proprement dite que dans les savantes et laborieuses

recherches qu'il vous a précédemment communiquées sur l'origine des peuples du nord.

M. Louis Pàris, bibliothécaire de la ville de Reims, l'un de vos plus laborieux correspondants, vous a fait hommage d'un ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Négociations, Lettres et Pièces relatives au règne de François II, tirées du porte-feuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges.*

Déjà secrétaire d'État sous le règne de François Ier, Sébastien de l'Aubespine prit une part assez active aux affaires du pays sous ses divers successeurs, Henri III compris. Tour à tour l'instrument de l'ambition des Guise et l'esclave de la politique tortueuse de Catherine de Médicis, il fut ainsi initié à toutes les intrigues de cette trop fameuse époque.

La publication de ces mémoires devait mettre au jour une foule de faits inédits, et en même temps donner l'explication d'événements sur lesquels les historiens ne sont pas d'accord.

En se chargeant de ce travail, qui a dû exiger de si patientes recherches, votre collègue a rendu un grand service à la science de l'histoire, et a ajouté un titre à ceux qu'il avait déjà à la reconnaissance du pays.

Vous devez de vifs remercîments à la Société des bibliophiles de Reims. Elle a bien voulu vous comprendre en première ligne dans la distribution de ses publications, qu'elle ne fait tirer qu'à un très-petit nombre d'exemplaires.

Vous devez en outre la féliciter de l'entreprise, dont elle poursuit si heureusement l'exécution. Donner

une direction intelligente au goût des livres rares qui, chez beaucoup d'amateurs, n'est qu'une affaire de pure curiosité, rattacher ce goût à l'étude de l'histoire du pays, tel est le double but que se propose cette Société. Elle a déjà édité dix opuscules, dont vos collègues, MM. Garinet fils et Caquot, vous ont rendu compte.

L'intérêt des matières qu'elle a choisies, le mérite des commentaires dont la plume savante de ses membres les a fait suivre, vous donnent une haute idée de l'avenir de cette collection.

En vous rendant compte d'un de ces opuscules, intitulé : *Le Noble Jeu de l'arbalète de Reims,* M. Garinet fils a rattaché à son travail une notice historique sur les arbalétriers de Châlons, dont plus tard la compagnie des arquebusiers hérita des statuts et des priviléges. Ces derniers avaient un hôtel et un enclos pour leurs exercices, dans la rue qui porte le nom de l'Arquebuse, à l'emplacement même où est aujourd'hui le jardin de M. Druët.

Votre collègue, M. de Brière, vous a adressé un mémoire sur *l'Influence réciproque du Symbolisme religieux et des arts d'imitation.* Le travail de votre correspondant, résultat d'une savante et patiente étude et d'une grande finesse d'observation, est encore une de ces œuvres qui doivent servir à rendre enfin intelligible pour tout le monde, cette langue emblématique des peuples anciens, des Egyptiens surtout, dont le sens a été si long-temps un impénétrable secret.

PHILOSOPHIE.

(1) A une époque où les travaux de l'esprit ne sont plus guère que des spéculations industrielles et commerciales, les méditations longues et sérieuses sont devenues, pour ainsi dire, des faits exceptionnels; elles sont restées l'apanage de quelques hommes au cœur noble, à l'intelligence élevée. Vous n'hésiterez pas à ranger parmi ceux-ci les auteurs des deux importants ouvrages de philosophie qui vous ont été adressés cette année. Est-il d'ailleurs une étude plus importante que celle de l'homme et de ses facultés, quand cette étude a pour but le perfectionnement individuel et le progrès social? Or, vos deux correspondants, M. Decorde, conseiller à la Cour royale de Rouen, et M. Gibon, professeur de philosophie au collége royal de Henri IV, semblent s'être partagés la tâche. M. Decorde étudie *les facultés humaines comme éléments originaires de la civilisation et du progrès;* M. Gibon, persuadé que le professeur est appelé *à exercer auprès de la jeunesse qui lui est confiée un véritable sacerdoce*, cherche surtout, dans son *cours de philosophie*, à influer utilement sur la conscience de ses lecteurs. Mais au fond, ils ne veulent qu'une seule et même chose; car le progrès social est inséparable du perfectionnement individuel.

« L'ouvrage de M. Decorde, dit M. Maupassant, » votre rapporteur, a un caractère frappant d'origi- » nalité; ce n'est pas un livre fait avec des livres.

---

(1) M. Maupassant, *rapporteur*.

» Jugeant d'après ses propres sentiments que l'intérêt
» personnel n'est pas le seul mobile des actions hu-
» maines, l'auteur a voulu étudier à fond nos facul-
» tés, afin de déduire de la nature de l'homme sa
» destinée sur cette terre. Après avoir demandé à
» l'astronomie, à la géologie, à la physiologie, d'utiles
» enseignements, M. Decorde analyse l'ame humaine
» en elle-même ; il y découvre trois éléments princi-
» paux : *l'instinct physique* (sensibilité physique),
» *l'instinct moral ou sympathique* (sensibilité mo-
» rale), *et l'intelligence ;* de l'instinct moral, il fait
» découler le *sentiment social* et le *sentiment reli-*
» *gieux*. Cette analyse laisse quelque chose à désirer ;
» la volonté humaine, par exemple, ne paraît y rem-
» plir qu'un rôle secondaire. Mais d'autres facultés
» sont parfaitement étudiées, le *sentiment social* sur-
» tout ; les conséquences sont bien déduites, et il en
» est peu que nous ne soyons disposés à admettre
» dans l'intérêt du progrès de la civilisation. »

M. Maupassant résume ainsi les *leçons de philoso-phie* de M. Gibon. « Elles sont, dit-il, le fruit de
» plus de vingt ans de travail et d'expérience, je
» devrais dire de plus de vingt ans de succès. C'est au
» collége de cette ville que M. Gibon débuta dans l'en-
» seignement de la philosophie. Ses anciens collègues
» n'ont point oublié que de mérite il recélait dès-lors
» sous un extérieur modeste jusqu'à la timidité. Ferme
» dans ses convictions, étranger à toute espèce d'in-
» trigue et de coterie, il ne s'est élevé graduellement
» au poste important qu'il occupe qu'à force de suc-
» cès dans son enseignement. Les principales ques-
» tions de la psychologie, de la morale et de la
» théodicée ont été pour lui l'objet de longues mé-

» ditations. Les solutions auxquelles il s'est arrêté
» annoncent une raison élevée et un esprit droit; les
» déductions sont présentées avec beaucoup d'ordre
» et de méthode; le style est élégant et clair : tout
» annonce un auteur auquel une longue expérience
» a révélé les moyens les plus sûrs de faire péné-
» trer la lumière dans les intelligences. »

ÉCONOMIE SOCIALE.

M. Moreau de Jonnès, qui vous fait toujours votre part dans la publication de ses savants travaux, vous a envoyé cette année, son ouvrage *sur l'Esclavage dans les colonies*. Votre collègue, M. Joseph Perrier, vous en a présenté l'analyse.

Le but de votre correspondant est de démontrer la nécessité d'un prompt affranchissement. Il résulte de ses calculs statistiques que la dépopulation des nègres aux colonies va toujours croissant depuis l'abolition de la traite, et que leur entière extinction est imminente, si l'on ne les affranchit pas.

L'auteur énumère les différents modes d'affranchissement employés jusqu'à ce jour, signale les causes de leur impuissance et expose ensuite son système de libération.

Partant de ce fait, que le nègre qui, à l'état de servitude ne cultive qu'un hectare de terrain par an, pourrait en cultiver deux hectares à l'état libre; il pense qu'il serait facile d'obtenir des 174,000 esclaves valides sur les 275,000 que renferment nos colonies, soit trois heures de travail par jour, soit un nombre de journées suffisant (sans rien pren-

dre sur le temps qu'exigent les cultures coloniales), pour mettre en valeur 50,000 hectares de terrains fertiles, encore incultes, dont les produits seraient vendus à leur profit. En calculant à 400 francs le produit de chaque hectare, on aurait une somme de vingt millions, qui suffirait pour le rachat de vingt mille esclaves par an.

Les affranchissements joints à ceux que procurent les rachats partiels et les émancipations dues à la bienfaisance des colons, feraient, en huit années, complétement disparaître, sans frais pour l'état, le fléau de l'esclavage dans nos possessions coloniales.

L'expérience seule peut apprendre si les moyens proposés par M. Moreau de Jonnès produiront ce qu'il en attend. L'exécution de son projet rencontrera sans doute de grands obstacles. Il ne vous paraît pas cependant impossible de les surmonter avec l'appui du Gouvernement et le concours des principaux propriétaires de nos colonies. Vous vous réunissez à l'auteur pour appeler de tous vos vœux la réalisation d'une si noble et si belle entreprise.

M. Tissot, professeur de philosophie à la Faculté de Dijon, un de vos membres correspondants, traite chaque année quelques grandes questions d'économie sociale proposées par les Sociétés académiques. C'est chaque année un nouveau succès que lui assure la manière savante et profonde avec laquelle il envisage son sujet, et c'est aussi pour lui l'occasion de faire un bon livre de plus.

M. Caquot vous a rendu compte du mémoire qu'il vous a envoyé cette année. Ce mémoire, couronné par l'Académie de Besançon, a pour sujet : *De l'In-*

fluence du morcellement du sol et de la division de la propriété, comme conséquence présente et future de la législation, sur les partages.

L'auteur démontre parfaitement toutes les garanties d'ordre, tous les moyens de prospérité que la société trouve dans cette grande conséquence du développement libéral de notre époque, et prouve ensuite, à l'aide de chiffres, que les craintes exprimées dans ces derniers temps par beaucoup de publicistes, sur les dangers d'un morcellement progressif n'ont aucun fondement, parce que la propriété se recompose suivant une loi plus forte que celle qui préside à sa décomposition.

M. Boulard, capitaine au 16me de ligne, doit être rangé parmi ceux de vos correspondants qui prennent leur titre au sérieux.

Le bien public est la passion dominante de votre collègue : c'est le but de toutes ses études qui, naturellement sont dirigées de préférence vers les choses de sa profession. Cette année, il vous a adressé *des Considérations sur les Forces armées de la France*, considérations qui lui ont été suggérées, ainsi qu'il l'indique lui-même, par un mémoire de M. le chef d'escadron Sain de Bois le Comte, *sur l'Organisation de l'Armée française.*

Dans cet écrit, M. Boulard traite surtout des abus du remplacement militaire, des changements à introduire dans la formation des régiments d'infanterie et de l'organisation de la garde nationale mobile. Vous avouez bien volontiers, Messieurs, votre incompétence pour donner un jugement sur des questions de cette nature, dont la solution em-

barrasse même les hommes spéciaux les plus consommés dans l'art ! Mais ce que vous pouvez apprécier, ce que vous ne pouvez trop louer surtout, c'est l'esprit de cet ouvrage. Les vues qui y sont développées ont toutes pour but de relever l'état militaire et d'améliorer la position du soldat. Cette intention si patriotique ne suffit-elle pas pour appeler sur l'écrit de M. Boulard l'attention des hommes qui ont pour mission directe de travailler au bien du pays.

Les considérations de M. Boulard sur le remplacement militaire, ont fourni à votre rapporteur, M. le docteur Salle, les occasions de vous reparler d'un moyen d'atténuer ses mauvais effets, qui a été indiqué dans plusieurs mémoires envoyés à votre concours de 1838, sur cette question. Ce serait d'exiger que le prix du remplacement fût versé dans une caisse d'épargne, pour n'en sortir qu'après la libération du service. Une mesure si simple et d'une adoption si facile, serait utile à la fois au remplacement, à l'armée et à la société tout entière, et votre rapporteur s'étonne avec raison qu'elle ne soit point encore mise à exécution.

Madame Eugénie Niboyet vous a envoyé pour son tribut, outre plusieurs bons ouvrages qu'elle a composés pour l'éducation des enfants, l'*Annuaire de la Société de la morale chrétienne*, à la rédaction duquel elle préside. C'est un livre dont on ne peut trop recommander la propagation.

Les lectures du peuple ont une bien grande importance. De simples almanachs bien rédigés, bien remplis, peuvent être très-utiles. Mais que de publications futiles, ridicules, qui ne peuvent donner au

peuple que de fausses idées sur une foule de choses ! L'annuaire de madame Niboyet est un ouvrage plein de moralité et de bons enseignements. Ce sont de pareils livres que, dans les véritables intérêts du peuple, les écrivains qui se disent ses amis devraient placer dans ses mains.

Vous avez décerné l'année dernière une médaille d'encouragement à M. Valtiez-Legée, marchand corroyeur de cette ville. Les améliorations que M. Valtiez a apportées dans son industrie, lui donnaient déjà des droits à cette distinction. Il y avait d'ailleurs un autre titre, un titre meilleur encore que des machines et des procédés perfectionnés, c'est l'application d'une idée paternelle qu'il a introduite dans ses ateliers. Comprenant que toute la question de l'amélioration matérielle et morale des ouvriers est dans l'emploi du temps, M. Valtiez a fait du travail une obligation pour les siens. L'absence de l'atelier, sans motif, pendant un des jours de la semaine, le lundi surtout, est punie d'une amende, et le produit de cette amende a encore une destination utile : elle sert au soulagement des ouvriers malades. C'est que la maladie est aussi une des plus grandes traverses de l'existence de l'ouvrier ! Aussi, M. Valtiez, ne s'est pas borné à sa première idée ; il a cherché le moyen de prémunir ses ouvriers contre les conséquences de cette fâcheuse éventualité, et ce moyen il l'a trouvé dans la mutualité. Idée puissante qui a déjà fait tant de bonnes choses, et à laquelle on n'a qu'à demander, pour avoir de nouveaux résultats !

Pour former un fonds de secours, M. Valtiez fait toutes les semaines, d'accord avec ses ouvriers, une

retenue modique sur leur salaire. Cette retenue s'augmente du produit des amendes, de la cotisation personnelle de M. Valtiez et des intérêts obtenus par le placement à la caisse d'épargnes.

L'idée de M. Valtiez n'a besoin d'aucun commentaire, elle se recommande par elle seule; vous ne pouvez que le féliciter, l'encourager dans sa généreuse tendance, et émettre le vœu de voir son œuvre se réaliser dans tous les ateliers de notre pays.

M. le comte de Montureux, votre ancien correspondant, vous a adressé quelques notes *sur la possibilité d'atténuer l'influence funeste qu'exerce sur la santé des classes ouvrières l'usage des boissons alcooliques.* Les moyens indiqués par l'auteur n'auraient peut-être pas tous les résultats qu'il en attend, mais la pensée de ce mémoire est une preuve à ajouter aux mille preuves que M. le comte de Montureux a déjà données de son zèle infatigable dans la recherche de tout ce qui peut être utile au peuple !

M. le docteur Maldan, de Reims, vous a fait hommage d'un mémoire *sur l'Extinction de la Mendicité.* Vous l'avez confié à l'examen de votre collègue, M. Caquot. Je voudrais pouvoir vous rendre compte à la fois et du travail de votre nouveau correspondant et du travail de votre rapporteur.

M. Maldan a indiqué la véritable solution de la question : c'est d'imposer le travail à l'indigent sans profession ; mais en même temps, dans son intérêt et dans celui de la société, de rendre ce travail facile et productif. Les moyens d'exécution que propose l'auteur vous ont paru bien raisonnés. Leur application pourrait contribuer à l'extirpation d'un abus auquel,

par une résolution bien louable, l'administration de notre département vient de porter un premier coup.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Vous avez eu raison de ne pas prendre à la lettre le testament que votre correspondant, M. Povillon-Piérard, vous a adressé l'année dernière. Tant qu'il vivra, votre collègue fera des vers, et s'occupera de recherches archéologiques; et, comme vous espérez qu'il vivra long-temps, vous comptez bien qu'il vous fera encore de nombreuses communications.

Il vous a adressé cette année une pièce en vers sur le nouvel étiquetage des rues de la ville de Reims. Ce morceau témoigne de l'intérêt que l'auteur prend à tout ce qui touche sa ville natale.

Vous avez encore reçu de lui la description de plusieurs objets d'antiquité, trouvés à Reims. Ce travail vous a surtout intéressé : il est une nouvelle preuve des connaissances archéologiques de l'écrivain à qui nous devons une bonne étude sur la cathédrale de Reims.

M. Decorde, conseiller à la Cour royale de Rouen, votre correspondant, vous a envoyé un poème qu'il a publié dans sa jeunesse. Le sujet est tiré de l'Écriture sainte. C'est l'épisode intéressant du vœu de Jephté.

Ainsi que l'indique le titre d'un de ses derniers recueils, M. Hippolyte Tampucci ajoute tous les ans quelques fleurs à sa couronne poétique. Dans les opuscules qu'il vous a dernièrement adressés, vous avez distingué surtout sa pièce intitulée : *Prière*. Vous

avez retrouvé dans ce morceau l'inspiration de la pièce: *Les Deux Mères*, dont vous avez apprécié l'année dernière le ton simple et naturel, deux qualités que les poètes de nos jours négligent trop.

A l'occasion de la restauration de la salle de spectacle de cette ville, M. Leroy, notre compatriote, a composé une pièce de circonstance, qu'il a publiée, et dont il vous a fait hommage. Un dialogue gai, semé de jolis couplets, n'est pas le seul mérite de cette pièce. L'auteur l'a fait précéder d'un prologue en vers écrit en bon style. Vous ne pouvez que vous associer à la pensée qu'il y a développée. Nos théâtres n'ont pas seulement besoin d'une distribution commode, d'une décoration riche et élégante, pour attirer la foule; il faut encore que la mère de famille puisse y amener sa fille sans trembler pour elle; il faut aussi qu'on trouve ce qu'on vient y chercher : une gaîté franche, un véritable intérêt, et sous ce double point de vue, la scène actuelle a bien des réformes à faire.

M. Monnot des Angles, ancien professeur de l'Académie de Paris, professeur au Collége royal de Reims, vous a fait hommage de deux ouvrages de sa composition : l'un est *un Traité de rhétorique*. Bien que cet ouvrage vienne après une foule d'autres sur la même matière, votre rapporteur, M. Joppé, pense qu'en raison de la méthode du plan, de la clarté et de la précision des définitions, et du choix des exemples, il ne peut être lu qu'avec fruit par les professeurs qui s'occupent de cette partie intéressante de l'enseignement. La seconde publication de M. Monnot des Angles, est une notice sur M. Charbonnel, ancien

recteur de l'Université de Paris, et presque notre compatriote, puisqu'il est né à Troyes. Par les hauts emplois qu'il a dignement remplis sous l'Empire et sous la Restauration, M. Charbonnel s'est fait un nom dans l'instruction publique. Il occupait encore à soixante-seize ans la chaire d'éloquence au lycée Charlemagne. Il fut avec les Tissot, les Campenon, les Guéroult, du petit nombre des professeurs de l'ancienne université, qui jetèrent sur la nouvelle un si vif éclat, qu'elle a toujours su conserver depuis.

M. Lacatte-Joltrois, votre correspondant, vous a adressé une notice biographique sur Germain, peintre d'histoire, décédé à l'âge de soixante ans, à Reims, où il était directeur des classes de dessin au Collége royal.

Les églises de Reims possèdent plusieurs œuvres de Germain. Il fit à vingt ans le tableau de Saint-Martin, pour la chapelle de ce saint, dans l'église Saint-Remy, et, plus tard, un Saint-Julien pour la même église. Le tableau pour le maître-autel de l'église de Saint-Maurice est de lui. L'œuvre qui lui fait le plus d'honneur est le Christ qu'on voit à la cathédrale, et qui est placé en face de la chaire. Ce tableau, que tous les étrangers vont voir avec intérêt, est surtout remarquable par la belle expression de la tête. C'est principalement comme peintre de portraits que Germain s'est fait un nom à Reims. On cite surtout celui du comte d'Artois, depuis Charles X, qui fût placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville; celui du cardinal de Latil, archevêque de Reims; enfin ceux de Jean-Baptiste Colbert, et du poète

Réné Castel, qu'il a mis, en 1838, à l'exposition de la Société des amis des arts de Reims.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Je suis arrivé, Messieurs, à un endroit toujours bien pénible dans le compte rendu de vos secrétaires. J'ai à vous parler des membres que vous avez perdus dans le courant de cette année. C'est un juste tribut de reconnaissance que vous devez, pour les services qu'ils ont rendus à cette compagnie. Puisse ce dernier hommage offrir quelque consolation à tous ceux qui les pleurent !

Vous avez perdu un de vos membres titulaires, dans la personne de M. Desmarets, pharmacien dans cette ville. Né en 1787, votre confrère se destina de bonne heure à la profession qu'il a suivie toute sa vie.

La distinction avec laquelle il parcourut ses différents cours, lui valut le titre de premier élève de la pharmacie centrale de Paris. Il fut bientôt attaché à la pharmacie de la Salpêtriére, et suivit nos armées lors de la campagne d'Allemagne de 1813. Fait prisonnier, il fut envoyé en Hongrie. Le traité de Paris lui ayant rendu la liberté, lorsqu'il rentra en France, il revint se fixer dans son pays natal.

Par sa position, le pharmacien est appelé à exercer souvent la bienfaisance, et il a aussi de nombreuses occasions d'être utile à la science. Habile dans son art, d'un caractère serviable et généreux, M. Desmarets sut remplir dignement toutes les obligations de sa profession.

En 1820, il vous présenta un mémoire dont une observation recueillie dans sa pratique lui fournit le

sujet. Dans quelques localités de notre département, les cultivateurs se servaient (usage qui n'est peut-être pas encore détruit aujourd'hui) de l'acide arsénieux pour le chaulage des grains. Le mémoire de M. Desmarets, qui démontrait parfaitement tous les abus, tous les dangers de cet emploi, marqua sa place au milieu de vous. Il justifia votre choix dans la direction du Jardin des plantes qui lui fut confiée, et plutôt encore par les nombreux rapports que sa spécialité l'appelait à vous faire. M. Desmarets fut enlevé trop tôt à une famille chérie, à d'estimables amis qu'il avait su s'attacher, à cette compagnie enfin dont jeune encore il était devenu un des plus anciens membres.

Dans la personne de l'abbé Hubert, vous avez perdu un aimable associé, la ville de Châlons un homme de talent qu'elle a vu naître. Votre collègue n'a passé dans son pays que le temps de l'enfance. Ce fut loin des murs de notre ville qu'il devait parcourir une carrière qui n'a pas été sans éclat! Dignitaire ecclésiastique, décoré de plusieurs ordres, honoré de l'amitié et des faveurs d'un souverain étranger, l'abbé Hubert s'est fait lui-même ce qu'il est devenu. Son origine fut des plus humbles et il aimait à s'en glorifier.

Vous auriez voulu consacrer à l'abbé Hubert un article biographique plus étendu, mais les amis au milieu desquels il a vécu, et à qui vous vous êtes adressés, n'ont pas voulu laisser à d'autres le soin d'honorer sa mémoire. Par ce que vous savez de sa vie, vous pouvez au moins la résumer ainsi : Prêtre éclairé, bon citoyen, homme de société, littérateur plein d'imagination, de finesse et de goût, l'abbé Hubert fait honneur à la ville qui lui a donné le jour.

« La Société a perdu encore parmi ses membres » associés un savant d'une haute distinction, que des » travaux multipliés, un zèle ardent pour la science, » une vive sensibilité réunie à une grande générosité » de caractère, ont conduit à une fin prématurée.

« M. Jean-Victor Audouin, de l'Académie des » sciences, successeur de Lamark et de Latreille » dans la chaire des animaux articulés, au Muséum » d'histoire naturelle, membre d'un grand nombre de » sociétés savantes, nationales et étrangères, est dé- » cédé à Paris, le 9 novembre 1841, dans le cours » de sa quarante-cinquième année.

« L'étude, cette passion si élevée, a le funeste pri- » vilège de devancer le temps et de l'aider à dévorer » ses enfants. L'Académie des sciences a donné dans » ces derniers temps des preuves nombreuses de cette » triste et décourageante vérité. La mort est venue » frapper les membres les plus jeunes et les plus nou- » vellement élus de cette illustre compagnie, M. Au- » douin, qui est descendu dans la tombe à peu de » distance de deux savants, comme lui jeunes encore, » y avait été reçu dans la section d'économie rurale, » en 1838. Vos relations avec lui ne dataient que de » 1837; mais elles avaient eu dès leur origine une » importance toute spéciale et de nature à donner à » nos regrets une plus grande vivacité.

« M. Audouin avait, dans les dernières années de » son existence, dirigé particulièrement ses études » du côté de l'observation des insectes nuisibles à » l'agriculture; c'était faire une application aussi » utile qu'originale de ses connaissances si vastes et » si précises en entomologie.

« Douze volumes in-4° d'observations manuscrites,

» de nombreux dessins, quarante cartons d'échan-
» tillons de végétaux altérés par les insectes, et re-
» cueillis avec un soin extrême, devaient servir de
» base à des travaux qu'il est douloureux et regret-
» table pour la science de voir interrompus. Un mo-
» nument néanmoins lui restera, qui témoignera des
» vues et des idées d'application du savant dont nous
» honorons ici la mémoire. Nous voulons parler ici
» du magnifique ouvrage sur la *Pyrale de la vigne*,
» dont l'auteur n'a pu publier de son vivant qu'une
» seule livraison. Sa publication vient d'être achevée
» par les soins de sa veuve. Mme Audouin, après avoir
» apporté à son mari tout ce qui pouvait embellir
» son existence, par sa famille, dont les membres
» occupent les premiers rangs de la science, par les
» faveurs de la fortune, avant tout par de rares qua-
» lités domestiques, après lui avoir servi de collabo-
» rateur dans ses voyages, lui a donné ainsi après sa
» mort un dernier témoignage d'une pieuse affection.

« M. Audouin avait reçu du Ministre du com-
» merce et de l'agriculture des missions importantes
» dans l'intérêt de l'agriculture. Vous vous rappelez,
» Messieurs, que vous aviez également sollicité sa
» présence efficace dans notre département, dans
» l'intérêt de nos plantations de pins si maltraitées
» depuis plusieurs années. Vous me pardonnerez donc
» d'avoir négligé de vous parler des mérites divers
» de M. Audouin sous le rapport social et scienti-
» fique, pour me borner à ceux qui se rattachaient
» le plus intimement à vos attributions (1).»

---

(1) Notice communiquée par M. le docteur Dagonet.

NOUVEAUX MEMBRES.

Pour réparer ces pertes, si des pertes peuvent se réparer, vous avez admis à faire partie de votre compagnie, comme membre titulaire résidant, M. Taffe, professeur de mécanique à l'École royale d'arts et métiers; comme membre titulaire non résidant M. le baron Pérignon, député de l'arrondissement de Sainte-Ménehould; comme membres correspondants M. le docteur Maldan; M. Monnot des Angles, professeur au collége royal; M. Charpentier, instituteur, tous trois de Reims; M. Vallot, naturaliste à Dijon; M. Eugène Millon, professeur de chimie au Val-de-Grâce, à Paris; M. Simonnet, instituteur à Cormicy; M. le docteur des Etangs, naturaliste à Troyes.

CONCOURS.

PREMIER CONCOURS.

J'entre maintenant dans la seconde partie de ma tâche, l'exposé des résultats de vos concours.

Vous avez offert un prix à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

« Quels seraient les moyens d'élever l'agriculture » française au rang de puissance industrielle et » commerciale, et de la maintenir ainsi à la tête de » toutes les richesses nationales ? »

La question ne vous ayant pas paru résolue par aucun des concurrents, vous avez eu le regret de ne pouvoir décerner le prix. — Vous avez accordé une mention honorable à l'auteur du n° 5, dont l'auteur a le plus approché de la solution.

Tout à l'heure, M. Caquot vous présentera le rapport de la Commission chargée d'examiner les onze mémoires qui vous sont parvenus en réponse à votre question.

DEUXIÈME CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

Vous continuez d'offrir des récompenses pour la réparation et l'entretien des chemins vicinaux. Vous regardez ce concours comme un des plus utiles pour le progrès de l'agriculture. C'est surtout en effet la facilité des moyens de communication qui peut la faire vivre, prospérer et avancer. Cinq communes nous ont envoyé leurs pièces. Vous avez écarté du concours celles de Mareuil-le-Port et d'Igny-le-Jard. Vous devez le reconnaître, l'une et l'autre ont fait de grands efforts et méritent d'être honorablement mentionnées ; mais leurs droits à une distinction passent bien après ceux des communes dont nous allons parler. Vous espérez qu'elles reviendront une autre année avec de nouveaux titres.

Celles qui vous ont présenté le plus de titres à vos distinctions, sont celles de Renneville, Cormicy et Le Gault. Vous avez accordé à chacune d'elles une médaille d'encouragement.

La commune de Renneville est une des plus petites du département. Elle a cependant à entretenir 4,757 mètres de chemins vicinaux. Elle n'a pu suffire à un travail si peu proportionné avec la faiblesse de sa population qu'en dépassant de plus d'un tiers le maximum des prestations et en suppléant à l'insuffisance de ses revenus par des cotisations personnelles.

Vous avez jugé que les sacrifices qu'a faits cette petite commune méritaient un encouragement, et vous lui avez accordé la médaille.

La commune de Cormicy vote depuis de longues années, pour la réparation de ses chemins, deux journées de prestations et cinq centimes additionnels.

Elle a 50,000 mètres de chemins d'entretien, et, depuis deux ans, elle en a réparé, à neuf, 4,000 mètres. L'importance de ses travaux, la constance avec laquelle elle s'impose le maximum des prestations, la bonne exécution de ses voies de vicinalité dont une partie est pavée, sont autant de titres qu'elle présentait pour obtenir votre distinction. Vous avez jugé qu'elle était méritée.

Vous vous plaisez à le proclamer, Messieurs, il est peu de localités qui aient autant de droits à vos suffrages que la commune du Gault (canton de Montmirail).

Depuis cinq ans qu'elle est administrée par M. Frérot, elle poursuit la réparation de ses chemins avec une intelligence et un zèle tout-à-fait exemplaires. Son territoire se trouve traversé par la route départementale n° 4. Suivant une direction qu'on ne saurait trop louer, elle a entrepris de mettre en chaussée tous

MINISTÈRE D'AGRICULTURE
HAUTE
SAONE

les chemins qui, des divers hameaux qui la composent, tendent à cette route. C'était un travail neuf et difficile à faire. Elle le continue avec persévérance depuis 1837 ; et elle a pu, cette année, empierrer, sur une largeur de 3 mètres, et garnir de fossés l'étendue de 3,000 mètres. Cette commune manque d'ailleurs de revenus, et il a fallu subvenir à l'insuffisance des impositions par des cotisations particulières qui s'élèvent annuellement à plus de 1,200 francs.

En résumé, l'agent-voyer cantonnal vous a certifié qu'aucune commune rurale du canton de Montmirail n'a plus exécuté de travaux, et n'a mieux utilisé les prestations que celle du Gault.

Vous lui avez décerné une médaille d'encouragement comme une juste récompense des efforts qu'elle a faits et de la bonne direction qu'elle suit (1).

TROISIÈME CONCOURS.

VACCINE.

Un seul état de vaccinations, pratiquées en 1841, vous a été adressé par M. le docteur Montfeuillard, auquel vous avez décerné, l'année dernière, la médaille offerte par votre programme aux médecins ou officiers de santé qui ont vacciné le plus grand nombre de sujets.

Les renseignements et les observations que M. Montfeuillard a joints aux titres qu'il vous a fait parvenir, témoignent du dévouement et des soins continuels de

(1) MM. Garinet, Lamairesse et Barrois, *commissaires*.

ce médecin pour vaincre les résistances des incrédules, qui persistent à ne pas ajouter de confiance aux effets prophylactiques de la vaccine, si bien constatés.

Bien que la petite-vérole ne se manifeste plus avec la même intensité, grâce aux vaccinations pratiquées sur les enfants dès les premiers mois de leur naissance, vous n'hésitez pas à dire hautement, en présence des préjugés, que des esprits entêtés cherchent encore à accréditer contre la découverte de Jenner, qu'il est encore nécessaire que les encouragements du Gouvernement, que l'appui des autorités locales, du clergé, et que le zèle désintéressé des gens de l'art continuent, pour qu'on puisse espérer de voir disparaître la variole et les infirmités qui en sont souvent la conséquence.

Conformément aux conclusions que vous a exprimées M. le docteur Prin, au nom de la commission de la vaccine, vous avez accordé à M. le docteur Montfeuillard un rappel de médaille (1).

HUITIÈME CONCOURS.

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE DU DÉPARTEMENT.

Aux termes de l'article 4 de votre réglement, vous donnez tous les ans des prix aux cultivateurs, commerçants et artistes dont les travaux vous paraissent dignes d'être encouragés.

Vous avez pensé cette année qu'une exposition des produits nouveaux ou perfectionnés du département

---

(1) M. le docteur Prin, *rapporteur*.

donnerait plus de relief à ce concours, et pourrait être un bon stimulant pour le progrès de notre pays.

Cette solennité ne pouvait pas avoir dans l'année où vous l'avez fondée tout l'éclat et toute l'importance qu'elle aura par la suite; mais par les résultats de cette première exposition, vous pouvez espérer d'avoir fait, en l'instituant, une chose bonne et utile.

L'École royale d'arts et métiers de Châlons a répondu la première à votre appel, et vous a présenté la série des travaux exécutés cette année par les élèves, sous la direction d'habiles chefs d'ateliers.

Nous citerons en première ligne, pour le talent et le fini de l'exécution, quatre modèles de machines au quart de grandeur naturelle.

1° Une grande machine à diviser et refendre les engrenages droits et coniques (système de M. Cartier).

La plate-forme, malgré sa réduction, contient tous les diviseurs les plus usuels ; elle est munie d'une denture latérale extrêmement fine, qui, recevant le mouvement d'une vis sans fin, peut, à l'aide d'un appareil ingénieux, donner toutes les divisions possibles.

2° Une machine à mortaiser les métaux, adoptée dans tous les grands ateliers où l'on construit des machines.

3° Une machine à raboter les métaux, munie d'un porte-outil qui opère par un mouvement de va-et-vient, et d'un appareil qui permet d'abaisser au besoin les plates-formes sur lesquelles sont fixées les pièces que l'on travaille.

4° Une petite machine pour tailler à la fois deux faces opposées d'un écrou.

Dans les grosses machines, dont l'exécution est remarquable, nous signalerons :

Un tour à fileter les vis et pas quelconques ;

Des tours à engrenages avec leurs supports, plates-formes, etc. ;

Un support de tour à guillocher ;

Une grande horloge à pendule compensateur, achetée par la ville de Charleville ;

Une pompe à incendie (modèle) exécutée pour le bureau des incendiés de la Marne ;

Des instruments pour l'exploitation rurale, tels que hache-pailles, coupe-racines, etc. ;

Une série d'objets de quincaillerie parmi lesquels des clés à vis, dont une perfectionnée par M. Humeau ;

Enfin, nous mentionnerons diverses statuettes en fonte pour le talent du moulage et le bon goût des modèles.

Vous êtes heureux, Messieurs, de trouver dans les objets exposés par l'École, des produits qui rentrent dans toutes vos attributions.

Vous avez accordé à cet établissement, une médaille d'or (1).

L'utilité du semoir mécanique n'a pas besoin d'être démontrée. On désire vivement, depuis long-temps, l'invention d'un instrument qui pourrait procurer l'ensemencement de la terre avec toute la régularité, toute l'économie possibles. Cet instrument est surtout nécessaire au propriétaire qui ne cultive pas lui-même

---

(1) MM. Salle, Barrois et Picot, *commissaires*.

son champ, car il doit toujours craindre que la main du mercenaire à qui il confie la semence ne la dispense pas avec discrétion et intelligence.

Les deux instruments que vous a présentés M. Collard, charron à Cheniers, vous ont paru approcher du but.

L'un est une herse-semoir, l'autre une charrue-semoir.

La pièce principale de l'invention de M. Collard, la trémie d'où s'échappe le grain, est la même pour les deux instruments. Seulement la herse a quatre trémies. La charrue n'en a qu'une.

Le système de cette trémie est bien conçu. Le mécanisme qui proportionne le passage de la graine à sa grosseur est fort ingénieux, solide et peu compliqué.

La herse-semoir, du prix de 450 francs, ne convient qu'à la grande culture. Elle a besoin d'ailleurs d'une plus longue expérimentation.

Vous vous arrêterez seulement à la charrue-semoir, dont l'usage commence à se répandre dans l'arrondissement de Châlons, et dont le prix (50 francs) est à la portée des plus petites exploitations.

M. le comte de Sainte-Suzanne vous a donné le résultat de l'expérience qui a été faite dans son exploitation agricole d'Ecury-le-Grand. La partie ensemencée d'un champ avec le semoir a donné un produit de 20 pour °/₀ de plus que la partie du même champ ensemencée à la main.

Ce qui vous a surtout décidés à accorder une haute distinction à M. Collard, c'est la justification qu'il vous a donnée, que les petits cultivateurs assez nom-

breux auxquels il a vendu sa charrue-semoir se sont montrés tous très-satisfaits de son emploi. Quand un simple laboureur adopte un instrument de culture nouveau, l'on peut dire sans crainte qu'il est bon et qu'il a de l'avenir.

Vous avez accordé à M. Collard une médaille d'encouragement de première classe (1).

Le hache-paille de M. Prosper Vitry, de Suippes, n'a rien de nouveau quant au système mécanique, mais sa construction vous a paru très-satisfaisante ; les engrenages surtout sont d'une grande douceur.

M. Prosper Vitry entend parfaitement la construction des instruments d'agriculture. Vous lui avez accordé une médaille de bronze (2).

Le crible de M. Vinet-Buisson, de Montmirail, appelé *crible-râpe*, est arrivé trop tard pour que vous puissiez apprécier toutes les qualités que l'inventeur attribue à son appareil. Les membres de votre commission l'ont vu fonctionner, mais en ce qui concerne le criblage seulement ; ils n'ont pu ainsi juger de l'effet de la râpe, du ventilateur, ni de l'étuve destinée à détruire les insectes. Le seul résultat de cet instrument, que vos commissaires ont pu reconnaître, est satisfaisant. Il divise le grain en huit qualités différentes et parfaitement distinctes. C'est déjà un mérite que vous vous plaisez à reconnaître en accordant à l'auteur une médaille de bronze.

Une expérience plus complète de tous les effets de

---

(1) M. Picot, *rapporteur*.
(2) M. Barrois, *rapporteur*.

l'appareil pourra, si elle est satisfaisante, lui donner des droits à une plus grande distinction (1).

La mouture des grains en France a beaucoup gagné depuis que l'on applique dans nos moulins les meules à l'anglaise.

Saint-Martin-d'Ablois a une très-grande réputation pour la fabrication des meules ordinaires. Il serait à désirer qu'on pût trouver dans les carrières de ce pays de la pierre d'un grain assez serré et assez dur pour fabriquer celles du système anglais.

Ce que vous a communiqué M. Géraudel aîné, de St-Martin-d'Ablois, vous le fait espérer. Le modèle de meule qu'il vous a envoyé vous a paru d'un bon travail. M. Geraudel annonce qu'il peut offrir une économie de plus d'un tiers sur le prix des meules de La Ferté.

Avant d'accorder à M. Géraudel la distinction à laquelle lui donnera droit la fabrication de ce nouveau produit, vous voulez attendre le résultat de l'essai qu'en feront probablement les meuniers de notre pays.

Vous ajournerez donc à l'année prochaine l'examen des titres que M. Géraudel a présentés (2).

L'extirpateur à neuf socs de M. Lefèvre de Montazin ne vous semble pas propre à être employé dans tous les établissements d'agriculture. Il est d'une grande solidité et d'une simplicité remarquables; mais il embrasse une trop large surface pour ne pas exiger une puissance de traction hors de proportion avec son utilité (3).

---

(1) M. Barrois, *rapporteur*.
(2) *Idem*.
(3) *Idem*.

M. Hubert-Leglaye, scieur à la mécanique, de cette ville, vous a soumis un modèle de manége vertical, pour imprimer un mouvement à une machine sans exiger pour la marche du cheval d'autre espace que celui qui est nécessaire pour contenir cet animal. Cette nouvelle invention témoigne de l'intelligence en mécanique de M. Hubert; mais pour juger si elle présente des avantages, il faudrait nécessairement une expérience en grand (1).

Depuis que la chimie est entrée dans le domaine de l'industrie (invasion féconde qui date de notre époque), on découvre à chaque pas de nouveaux mondes, de nouveaux moyens de travail et de prospérité pour le pays. On pourrait citer déjà dans notre département un grand nombre d'heureuses applications de cette science. Ainsi, nous nous rappelons avoir vu, il y a peu d'années encore, les rues de Reims, rendues impraticables par les eaux insalubres qui sortaient de toutes les fabriques. L'œil savant d'un industriel de cette ville, M. Houzeau-Muiron, a découvert une fortune dans ces eaux. Aujourd'hui le fabricant ne les jette plus. On l'en débarrasse et on les lui paie. Le chimiste saura en extraire l'huile qu'elles recèlent, il y trouvera des éléments pour la savonnerie, pour la fabrication du gaz! En un mot, M. Houzeau a créé une nouvelle valeur industrielle en assainissant la ville qu'il habite.

Une autre belle industrie que MM. Houzeau et Velly ont établie aux portes de Reims est la fabrique

---

(1) M. Lebrun, *rapporteur*.

de produits chimiques qu'ils tirent des matières animales. Une simple énumération des produits qui sortent de leur établissement donnera une idée suffisante de son importance et de l'énorme valeur qu'ils ont donnée à des substances entièrement perdues autrefois pour le pays.

Ils livrent annuellement au commerce pour plus de 200,000 francs de produits divers, tels que :

Du noir animal employé à la clarification du sirop de sucre ;

Du prussiate de potasse servant aux teintures en bleu de Prusse ;

Du sulfate et de l'hydro-chlorate d'ammoniaque, recherchés pour les teintures et pour le travail des métaux ;

Du suif d'os, avec lequel on fait du savon gras ;

De la gélatine, employée à des usages variés, etc.

Une industrie de cette importance mérite des encouragements, vous avez accordé à MM. Houzeau et Velly, une médaille d'or (1).

M. de Tillancourt vous a adressé un cadre contenant des échantillons de soie filée à la filature centrale qu'il dirige à Paris. Ces échantillons ainsi que les séries de cocons qui les accompagnent ont été récoltés sur sa propriété du Reclus, arrondissement d'Epernay.

La Société d'agriculture, comprenant toute l'importance d'affranchir la France de l'impôt énorme payé pour les soies brutes à l'étranger, a proposé un

---

(1) M. le docteur Salle, *rapporteur*.

prix pour encourager la production de la soie en commençant par la culture du mûrier. Mais les sacrifices des propriétaires, tous vos encouragements ainsi que ceux des sociétés sericicoles eussent été en pure perte, sans l'heureuse idée d'une filature centrale où l'on put utiliser les cocons des magnaneries de nos contrées.

La filature de M. de Tillancourt est à Paris ; mais appréciant toute l'utilité de cette fabrique, dont les produits vous ont paru fort beaux, et considérant que ces produits sont nés sur le sol de notre département, vous avez accordé une médaille d'argent à M. de Tillancourt, sans préjudice des droits qu'il pourrait acquérir à des récompenses ultérieures par ses progrès dans la culture des mûriers et de l'éducation des vers à soie. (1).

Vous avez reçu de M. Daniel Louis des échantillons de laines peignées à la mécanique.

Ces échantillons, de différents degrés de finesse, se font tous remarquer par une excellente fabrication. Ils sont complétement exempts des boutons ou grains et des échelons ou inégalités dans le sens longitudinal, et tous les filaments en paraissent bien préparés dans le même sens. Il resterait à connaître si ce genre de peignage produit plus ou moins d'arrachement dans les filaments, et par suite si, à égale qualité, on peut obtenir des fils aussi fins que dans la laine peignée à la main. Quoi qu'il en soit, M. Daniel Louis est le premier qui s'occupe seul de cette industrie dans le

---

(1) M. Lebrun, *rapporteur*.

département ; il a droit à vos encouragements ; vous lui avez accordé une médaille d'argent (1).

La machine de M. le docteur Rousseau est destinée à remplir les bouteilles et à opérer les vins de Champagne.

Elle atteint parfaitement le premier objet. A l'aide de la machine, l'opération du remplissage des bouteilles couleuses autrefois difficile, lente et coûteuse, se fait facilement et sans déperdition de gaz ni de vin.

Cette machine peut également servir quelquefois avec avantage à opérer les vins ; mais pour qu'elle devienne d'un usage général, il faudrait qu'elle fût d'un prix moins élevé, et qu'on pût la faire fonctionner plus habilement, ce qui aura lieu, au moyen des perfectionnements que l'auteur pourra y apporter.

Dans l'état où elle est, elle peut être fort utile au commerce de nos vins.

Vous avez accordé à M. Rousseau un rappel de médaille d'or (2).

M. Barbat a présenté à la Société un volume d'étiquettes les plus variées pour les vins de Champagne.

M. Barbat est parvenu à naturaliser parmi nous les procédés d'impression en or, en argent et en couleurs, et ses produits rivalisent avec tout ce que font de mieux en ce genre les Anglais et les Allemands. Sans doute ces étiquettes ne constituent pas la bonté de nos vins, mais elles en sont devenues l'accompagnement indis-

---

(1) Lebrun, *rapporteur*.
(2) M. J. Perrier, *rapporteur*.

pensable, et, sous ce rapport, l'industrie de M. Barbat est en quelque sorte une branche nécessaire de notre industrie vinicole.

Vous avez voulu récompenser par une médaille d'argent les constants efforts de M. Barbat et la beauté des produits qu'il vous a présentés (1).

Vous avez reçu de M. Arnould d'Abancourt, de Reims, divers produits qui consistent en cheminée de marbre et carrelage en cliquart de sa carrière d'Hermonville, près Reims ; et en pavages de deux couleurs en terre cuite de sa tuilerie de Pouillon.

Le marbre ou cliquart dur est d'une teinte grisâtre agréable, et prend un assez beau poli. Il vous a paru bien convenable pour cheminées simples.

Le carrelage vous a paru d'une bonne pâte, bien homogène et très-bien fabriquée.

Ces produits méritent des éloges, et vous avez donné à leur ensemble une médaille d'argent (2).

M. Valtiez-Legée a perfectionné encore sa fabrication de brides à sabots, particulièrement par l'introduction d'une machine pour découper mécaniquement les brides cintrées. Vous pensez qu'il continue à mériter l'encouragement que vous lui avez décerné l'année dernière. Vous avez voulu le lui confirmer cette année par un rappel de médaille d'argent (3).

M. Meurger-Lemanski, de Reims, vous a envoyé

---

(1) M. Lebrun, *rapporteur*.
(2) *Idem*.
(3) M. Picot, *rapporteur*.

un échantillon de chocolat, qu'il vend à raison de 1 franc 50 centimes le demi-kilogramme.

Ce chocolat, broyé par des moyens mécaniques qu'il vous a expliqués, et qui diffèrent de ceux employés ordinairement, est fort bien fabriqué. C'est une industrie en grand, nouvellement introduite dans notre département et qui doit être encouragée. Vous avez accordé à M. Meurger-Lemanski une médaille de bronze (1).

Tout le monde connaît la belle invention de M. Picot pour le débit des bois précieux. Ses successeurs, MM. Hanier et Souliac, vous ont exposé des feuilles de placage en noyer simple et loupeux et en palissandre. Ces produits vous font espérer qu'ils amélioreront encore l'œuvre de M. Picot. Vous pouvez déjà signaler un perfectionnement : ils sont parvenus à trancher le bois de 60 à 65 centimètres de largeur dans une longueur d'un mètre 25 centimètres, dimension que la machine de M. Picot n'avait pas produite jusqu'à présent.

Vous avez accordé à MM. Hanier et Souliac une mention honorable (2).

Le registre que M. Brosse, papetier à Reims, a exposé n'a pas paru à votre commission réunir les conditions de durée indispensable pour un grand-livre.

C'est surtout dans l'attache des feuilles que consiste

---

(1) M. Lebrun, *rapporteur*.
(2) *Idem*.

la solidité d'un registre, et, pour celui de M. Brosse, la confection de cette partie, la plus importante de la reliûre, laisse beaucoup à désirer.

Toutefois, si cet ouvrage n'a pas le fini et la solidité des registres des fabriques de Paris les plus renommées, c'est sans contredit ce qu'on a fait de mieux en ce genre dans le département, et cette considération suffit pour encourager M. Brosse, qui peut, en se perfectionnant, créer un genre d'industrie très-important.

Vous avez accordé à M. Brosse une mention honorable (1).

M. Jesson aîné, coiffeur, a exposé de forts jolis ouvrages en cheveux. Vous avez remarqué surtout un collier, des boucles d'oreilles et des bourses d'un travail très-délicat. M. Jesson est probablement le seul qui se livre à cette intéressante industrie dans le département. C'est déjà un titre à votre encouragement. En lui accordant une mention honorable, vous avez voulu d'ailleurs récompenser le goût et le talent de l'artiste.

M. Poncelet, d'Épernay, a voulu remettre à la mode chez nous le rouet à filer. Vous croyez que sa tentative aura du succès. Toutes les dames voudront avoir un charmant rouet comme celui qu'il a exposé. C'est un meuble de salon gracieux et élégant qu'il a créé. Comme objet mécanique, ce rouet a encore un mérite : l'avantage de filer et de dévider sans interruption.

---

(1) M. J. Perrier, *rapporteur*.

Vous avez accordé à M. Poncelet une mention honorable.

M. Visneux, d'Aubilly, a exposé des soques dont le système élastique peut être bon, mais ne vous paraît pas durable. Il vous a envoyé aussi des forces dont il ne vous a pas fait connaître l'usage.

Le coin-trisecteur de M. Collard, de Monthelon, est déjà employé dans plusieurs industries; l'application qu'il en a faite pour le débit des bois à sabots n'en est pas moins heureuse.

M. Sor, de Gueux, près Reims, est l'inventeur d'un marteau à rebattre les meules en trois pièces.

Cet avantage d'un seul corps pour un grand nombre de taillans est certain, mais il n'est peut-être pas compensé par les inconvénients d'une division en trois pièces.

Vous ne pouvez pas apprécier cette année le petit instrument imaginé par M. Félix Quinet, de Chavot, pour extirper le ver de la grappe de raisin. Cette invention se rattache au travail que M. Quinet vous a envoyé sur les moyens de détruire les insectes de la vigne, travail dont l'examen demande du temps.

De l'exposition je n'ai plus à vous parler que des produits de l'horticulture. Ici, Messieurs, ma tâche est bien facile. Les beautés naturelles dont nous sommes entourés parlent assez pour elles, et je n'ai pas à vous indiquer ce que vos yeux doivent admirer.

M. de Sermet vous a envoyé ses derniers dahlias. Vous pouvez juger par l'éclat qu'ont encore des fleurs

nées depuis les derniers froids, ce que devaient être les produits de votre collègue lorsque ses plantes étaient encore dans toute la prospérité et tout le luxe de leur végétation (1).

M. de Lambertye a fait de cette salle un véritable jardin des tropiques. Il vous a envoyé ce qu'il avait de plus rare, ce que notre pays verra probablement pour la première fois. Le thé vert et le thé noir sont à côté de la canne à sucre, à côté des plantes qui

---

(1) Dans la collection de plus de quatre cents variétés de dahlias qu'a exposée M. le baron de Sermet, on a pu remarquer les espèces suivantes les plus nouvelles et les plus remarquables par leur perfection de formes et les dispositions de couleurs : *L'évêque de Gand*, *Cinthia*, *Renoncule de Salter*, *Brillant*, *Lady Rae Raed*, *évêque de Tournay*, *Léonora*, *Mathieu Landsberg*, *Ader Walner*, *la Princesse royale*, *la Reine d'or*, *Lady Cooper*, *Hary Bussing*, *Englands Queen*, *Quareland*, *Quarii*, et un grand nombre de semis obtenus à Châlons par M. de Sermet, notamment : *Gibotet*, *Perfection jaune d'or*; *Gaston*, *Blanc très-bien fait*; *Mademoiselle de Ponsort*, *rose*, *teinte rare et perfection*; *Madame Vivès*, *rose clair cœur émeraude*, *Monsieur de Jessaint*, *jaune rouge*. Tous ces semis peuvent figurer dans les plus belles collections et ne sont pas dans le commerce.

Nous avions d'ailleurs vu dans le jardin de M. de Sermet, avant les gelées, les collections de plus de trois cents variétés de roses remontantes dans lesquelles figurent les thés *Comte de Paris* et *Nymphe du Luxembourg*, *les Hybrides remontantes*, *Prince Albert*, *Rivera*, *Reine de la Guillotière*, *Madame Breon*, *Mélanie Cornu*, *Miss Whood*, *Grand Copernic*; *les Isles Bourbon*, *Paul Joseph*, *Lady Canning*, *Mistris Lane*, *Proserpine*, *Roch Lanlier*, *Maréchal Soult*, etc., et en outre une quantité considérable de pelargoniums, de fuchsias, d'azalées, de camélias et de chryzanthèmes. Nous avions remarqué un semis de plus de trois mille pieds de pensées qui en ont produit un grand nombre qui peuvent rivaliser avec les plus belles pensées anglaises.

donnent la cannelle, le camphre, la gomme élastique (1).

---

(1) *Liste des plantes exposées à Châlons, le 18 octobre 1842, par M. le comte de Lambertye, à la séance publique de la Société d'agriculture de la Marne.*

FRUITS.

Huit pieds d'ananas de la Martinique. — Deux courges d'Italie.

LÉGUMES.

Une racine de patate rouge.

PLANTES A FLEUR DE SERRE CHAUDE.

Ruellia varians.
Cypripedium insigne.
Lantana camara.
—— aurantiaca.
Erianthemum undulatum.
Gesneria molle.
—— elongata
Mimosa pudica.
Begonia fischeri.
—— argyrostigma.
—— manicata.
Asclepias curassavica.
Crinum erubescens.
Rochea falcata.
Acrosticum alcicorne.
Polypodium aureum.

PLANTES HISTORIQUES.

Saccharum officinarum (canne à sucre).
Vetiver citriodorum (vetiver de l'Indé).
Ficus elastica (caout-chouc).
Laurus cinnamomum (laurier cannelier. — La cannelle).
Laurus camphora (laurier camphrier. — Le camphre).
Thea bohea (thé bon).
Thea viridis (thé vert).

PLANTES EN FLEUR DE SERRE TEMPÉRÉE.

Lechenaultia formosa.
Protea argentea.
Deux pieds : Mimosa dealbata.
Abutilon striatum.
Erica cerinthoides.
— linnæa superba.
Daphne dauphin (hybride).
Primula cortusoïdes.
Primula sinensis flore roseo. (12 pieds).
Primula sinensis flore albo. (6 pieds).
Isitoma axillaris.
Chorozema varium.
Calceolaria magnificum.
—— talisman (variétés).

Votre collègue a exposé plus de quatre-vingts plantes de serre chaude et de serre tempérée, parmi lesquelles vous en citerez trois nouvellement introduites en France : c'est le *gessomeria longifolia*, le *begonia manicata*, dont le pétiole des feuilles est entouré d'une manchette de poils rouges; et le *fuchsia corymbiflora*, qui surpasse en beauté tous ses congénères.

Les ananas exposés aujourd'hui par M. de Lambertye, ont été plantés il y a dix-huit mois; jadis il fallait trois ans pour amener cette plante à fruit : on l'élevait en pot. M. de Lambertye en a fait le but d'une culture spéciale, il lui a consacré une serre de 15 mètres de tour, chauffée par 80 mètres de tuyaux de cuivre dans lesquels circule de l'eau chaude. Par ce moyen, il supprime l'usage du fumier et du feu dans sa serre, et peut alors abandonner ses plantes à la pleine terre, avec une avance de douze mois. Il faut ajouter qu'à l'état d'œilletons, les jeunes plants passent

---

Swainsonia coronillæfolia flore albo.
Sedum sieboldii. (6 pieds).
Lobelia fulgens. (4 pieds).
Fuchsia globosa.
—— microphylla.
—— gracilis.
—— fulgens. (3 pieds).
Fuchsia corymbiflora. (Haut d'un mètre 30 centim.)
Fuchsia chandlerii (hybride).
—— standichii (hybride).
Polygala grandiflora.
Camelia variegata.
Jasminum grandiflorum. (2 pieds).
Senecio elegans.
Seize variétés de verbena (fleurs coupées).

PLANTES DE PLEINE TERRE CULTIVÉES EN POT.

Aster reversii. — Phlox suffruticosum. — Trachelium cœruleum.

Un musa sinensis (bananier de Chine), cultivé dans une serre à ananas et relevé en caisse pour l'exposition. Plante d'un an, ayant 2 mètres de hauteur, une tige (stipe) de 20 centimètres de diamètre à la base.

six mois sous châssis en pleine terre de bruyère à une température très-forte.

Le *musa sinensis* (bananier de Chine), est une espèce assez nouvellement introduite en France. Elle a le mérite de ne pas dépasser une hauteur de 2 mètres 33 centimètres, ce qui permet de la placer dans une salle à ananas : elle donne son fruit au bout de dix-huit mois.

La plante exposée a été plantée, dans une serre chaude au mois de mars dernier, à peine haute de 33 centimètres; maintenant elle a 2 mètres de hauteur, et sa tige 30 centimètres de diamètre à la base; elle doit apporter au mois de juillet prochain un régime (on nomme ainsi la grappe du fruit) du poids de 35 à 40 kilogrammes, contenant environ cent cinquante figues bananes. On commence à en vendre dans le commerce de Paris. Cette plante a été relevée tout exprès de la pleine terre pour figurer à cette exposition.

Votre admiration, Messieurs, est acquise aux rares et beaux produits de l'horticulteur; mais cela ne suffit pas. Vous devez une juste récompense au propriétaire qui donne une si belle impulsion à une branche importante de notre agriculture, et dont les belles cultures fleuristes, fruitières et maraîchères démontrent à nos jardiniers quel parti ils peuvent tirer de leur industrie.

Vous avez décerné une médaille d'or à M. le comte de Lambertye.

M. de Lambertye a, dans son jardinier, un aide aussi intelligent que laborieux. Le sieur Naudin, jardinier chez M. le vicomte de Saint-Chamans, qui dirige ses cultures, a la passion de son art, et s'étu-

die sans cesse à le perfectionner. Il est parvenu, avec les bons conseils de son maître, à diriger des cultures aussi importantes que celles de Paris.

Vous avez accordé à M. Naudin une médaille de bronze.

Vous savez, Messieurs, que plusieurs propriétaires des environs d'Epernay se proposent d'imiter M. de Lambertye et d'envoyer les produits de leurs jardins à l'exposition prochaine. Vous pensez que cet exemple sera suivi par les amateurs et les jardiniers des autres localités du département, particulièrement de Châlons.

En somme, vous espérez que, sous le rapport de l'agriculture comme sous le rapport de l'industrie, les expositions deviendront tous les ans plus importantes.

Vous serez heureux, Messieurs, et bien récompensés d'avoir créé cette solennité périodique si elle peut avoir quelque influence sur le progrès et la prospérité du pays.

Extrait du procès-verbal de la séance publique du 20 octobre 1842.

M. le Préfet, président-né, ouvre la séance par un discours *sur l'Utilité des expositions départementales.*

M. Maupassant, président annuel, lit un discours *sur l'Influence de la Morale sur l'Agriculture, et de l'Agriculture sur la Morale.*

M. Eugène Perrier, secrétaire, rend compte des travaux de la Société depuis la dernière séance publique.

M. le comte de Lambertye lit un discours *sur les Progrès de l'Horticulture en France.*

M. Caquot lit le rapport sur le premier concours.

Le Président annuel proclame, ainsi qu'il suit, le résultat des concours.

PREMIER CONCOURS.

Une médaille d'or de 300 francs était offerte au meilleur mémoire sur cette question :

« Quels seraient les moyens d'élever l'agricul-
» ture française au rang de puissance industrielle
» et commerciale, et de la maintenir ainsi à la tête
» de toutes les richesses nationales ? »

Le prix n'est pas décerné.

Une mention honorable est accordée à l'auteur du mémoire N° 5, portant pour épigraphe :

« Crains d'un lâche repos la fatigue accablante ;
» Préfère à la mollesse une vie agissante.
» A trente tu diras, des plaisirs détrompé :
» L'homme le plus heureux ; c'est le plus occupé ! »

L'auteur est M. A. Joubert, rue Laffitte, n° 5, à Paris.

DEUXIÈME CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles d'encouragement sont accordées à chacune des communes suivantes :

Le Gault, arrondissement d'Épernay ; M. Frérot, maire ;

Cormicy, arrondissement de Reims; M. Dérosière, maire ;

Renneville, arrondissement de Châlons ; M. Naulet (André), maire ;

Des mentions honorables aux communes suivantes :

Mareuil-le-Port, arrondissement d'Épernay ; M. Fourfier, maire.

Pleurs, arrondissemeut d'Épernay; M. Patelard, maire.

QUATRIÈME CONCOURS.

VACCINE.

Un rappel de médaille d'argent est accordé à M. le docteur Montfeuillard, à Ville-sur-Tourbe, arrondissement de Sainte-Ménehould.

HUITIÈME CONCOURS.

EXPOSITION.

La Société décerne :

Une médaille d'or, à l'École royale d'arts et métiers de Chalons, pour machines agricoles et industrielles et objets d'arts ;

Une médaille d'or à MM. Houzeau et Velly, à Reims, pour leurs produits chimiques;

Une médaille d'or à M. le comte de Lambertye, à Chaltrait, pour ses cultures fruitières, maraichères et d'agrément;

Un rappel de médaille d'or à M. le docteur Rousseau, à Epernay, pour l'invention d'une machine à remplir et à opérer les vins de Champagne;

Une médaille d'argent à M. Collard, à Cheniers, arrondissement de Châlons, pour sa herse-semoir et sa charrue-semoir;

Une médaille d'argent à M. Edmond de Tillancourt, propriétaire au Reclus, commune de Saint-Prix, arrondissement d'Épernay, pour la soie récoltée par lui dans le département, et filée dans l'établissement qu'il a créé à Paris;

Une médaille d'argent à M. Daniel (Louis), à Pontfaverger, arrondissement de Reims, pour laines peignées à la mécanique;

Une médaille d'argent à M. Arnould-d'Abancourt, à Reims, pour ses marbres cliquart d'Hermonville et de Luthernay, et les produits de sa tuilerie de Pouillon (Marne);

Une médaille d'argent à M. Barbat, à Châlons, pour impressions lithographiques, or, argent, et couleurs;

Un rappel de médaille d'argent à M. Valtiez-Legée, à Châlons, pour les perfectionnements qu'il a introduits dans l'industrie du corroyeur;

Une médaille de bronze à M. Meurgé-Lemansky, à Reims, pour fabrication de chocolat à la mécanique;

Une médaille de bronze à M. Prosper Vitry, à Suippes, pour un hache-paille bien exécuté ;

Une médaille de bronze à M. Vinet-Buisson, à Montmirail, pour un crible de grande dimension ;

Une médaille de bronze à M. Naudin, jardinier à Chaltrait, chez M. le vicomte de Saint-Chamans, et dirigeant les cultures de M. le comte de Lambertye ;

Une mention honorable à MM. Hanier et Souliac, successeurs de M. Picot, à Châlons, pour perfectionnements dans l'emploi de la machine à trancher les bois de placage ;

Une mention honorable à M. Brosse, à Reims, pour avoir établi dans le département une fabrique de registres à dos élastiques ;

Une mention honorable à M. Jesson, coiffeur à Reims, pour ouvrages en cheveux ;

Une mention honorable à M. Poncelet, d'Épernay, pour un rouet-dévidoir.

EXTRAIT DU RAPPORT

SUR

LE PREMIER CONCOURS.

COMMISSAIRES :

MM. Maupassant, *président*, de Sermet, Joppé, Dagonet, J. Perrier, Barrois, Caquot, *rapporteur*.

MESSIEURS,

Vous avez demandé :

» Quels seraient les moyens d'élever l'agriculture
» au rang de puissance industrielle et commerciale,
» et de la maintenir ainsi à la tête de toutes les
» richesses nationales ? »

Plus on entre dans l'examen de cette question, et plus son horizon s'étend et recule. Vous n'avez pas entendu poser un de ces problèmes qui se résolvent dans les régions infimes de l'administration. Il y a là toute une théorie d'économie politique qui touche aux points les plus élevés et les plus délicats de la science.

Et d'abord, reconnaissons que l'agriculture en France est et sera toujours la première richesse nationale, qu'elle a de tout temps fourni à l'industrie commerciale les objets bruts dont s'empare cette dernière,

soit pour les perfectionner et les adapter aux besoins du consommateur ; soit, sans leur faire changer de formes, pour les réunir en masses plus grandes, et les diriger là où les besoins les appellent.

En un mot, ces deux industries vivent l'une par l'autre, mais d'une vie bien différente, et généralement elles perdent à s'associer ; le producteur de la matière première ne se charge qu'à grands risques d'en faire l'objet d'une spéculation mercantile.

Cette séparation si tranchée a pour cause une différence énorme entre leurs moyens, différence toute au désavantage de l'industrie agricole.

Ce qui fait l'objet du commerce est le *capital même*, qui change et se renouvelle sans cesse, tandis que l'agriculture ne peut livrer à la consommation que les *seuls produits* de son capital. On conçoit à l'instant même quelle énorme mise de fonds l'agriculteur doit sacrifier à son industrie ; et de là toute la différence sociale et pécuniaire entre lui et le négociant proprement dit.

Cette position, c'est la force des choses qui la fait. Mais enfin n'y aurait-il pas quelques moyens de la rendre moins rude, et d'alléger cette charge énorme d'un capital, dont les revenus seuls sont mobiles.

Voilà une des nombreuses faces de la question.

Un de vos concurrents a proposé l'établissement d'une banque agricole : nous y reviendrons en examinant son travail.

Sous cet aspect se présente le *crédit :* le crédit est mieux que la propriété, c'est la *confiance*. Le négociant qui opère sur le capital, objet de son commerce, qui le réalise par les opérations mêmes de ce commerce, et le renouvelle en le modifiant suivant les besoins

de ses commettants, a sans cesse dans sa main les fonds qu'il exploite; aussi l'exactitude dans l'accomplissement de ses engagements est-elle la première nécessité de son existence : s'il retarde d'un jour, la loi le déclare en faillite; il ne donne à ses créanciers d'autres sûretés que cette exactitude; mais aussi cette exactitude, c'est son existence.

L'agriculteur est presque toujours inexact, et cela se conçoit : son capital ne rentre jamais dans ses mains en état de valeur mobile : c'est à sa propriété et non à sa personne que le capitaliste se confie.

Il a fallu qu'une loi concédât au prêteur, pour faciliter les avances en assurant le capital, un droit inhérent au sol, une quasi-propriété.

Cette loi a-t-elle véritablement atteint son but : le *crédit* du cultivateur?

Depuis long-temps on a reconnu que ses formalités nombreuses et difficiles, son exécution surchargée d'une procédure compliquée et coûteuse avaient apporté des entraves aux transactions de ce genre.

Il eût fallu rechercher les moyens de concilier les intérêts opposés du prêteur et de l'emprunteur pour les combiner au profit de l'agriculture.

Pénétrés des graves inconvénients de cette législation, vous en avez déjà, il y a quelques années, appelé l'examen et demandé quelles améliorations on pouvait y apporter dans l'intérêt de l'agriculture : ce concours n'a pas été sans résultats heureux.

La sollicitude du Gouvernement s'occupe en ce moment de cette question, et nous espérons que les efforts des magistrats et du législateur arriveront à ce double but.

Notre agriculture, et par agriculture nous entendons tout ce qui sollicite les produits immédiats et même médiats de notre sol; notre agriculture, disons-nous, a-t-elle tous les moyens possibles d'écouler ces mêmes produits? pour elle l'encombrement est plus dangereux que pour le négociant lui-même.

Ici la question s'élève jusqu'à la hauteur des relations internationales, jusqu'aux difficultés si délicates des tarifs de douanes, qu'il ne faut jamais considérer comme de simples questions de chiffre ou d'impôt, mais bien comme des éléments de prospérité ou de ruine. L'échange de produits entre nations, est une source de richesses pour celles qui l'acceptent avec une chance à peu près égale de résultats avantageux.

Mais ces rapports se compliquent des difficultés de concurrence; on conçoit en effet que permettre en France la libre introduction d'un produit que l'étranger peut donner à un prix inférieur au revient de ce même produit dans nos ateliers, c'est ruiner le producteur français. Mais d'un autre côté, tenir la production à une hauteur de prix que ne peuvent atteindre une masse considérable de consommateurs, c'est restreindre la consommation, et, par un nouveau circuit, frapper le producteur.

Il fallait donc rechercher quels peuvent être ces produits, par quelles causes ils sont chez nous d'un prix plus élevé, quels moyens on pourrait employer pour leur faire soutenir cette dure concurrence du bon marché.

Mais, Messieurs, la solution de toutes ces questions, où des intérêts privés se trouvent en contact et presque toujours en rivalité, ne peut s'obtenir que dans les hautes régions de l'administration; là du moins,

tous les besoins moraux et matériels de la société moderne.

Ils eussent été amenés par la discussion même à chercher à remplacer l'ancienne cohésion des *propriétés*, par une cohésion *d'intérêts* qui naîtra nécessairement de nos lois, de nos mœurs et de nos besoins nouveaux. L'esprit d'association créera de grandes exploitations rurales mieux aménagées, plus productives, plus utiles que ces vastes domaines incultes ou négligés que produisait la féodalité ; mais c'est l'organisation de ces associations agricoles, qu'il ne faut pas confondre avec les banques dont nous vous disions un mot tout-à-l'heure ; c'est cette organisation, disons-nous, qui est entièrement à créer, et qui apportera à notre agricultnre la véritable vie industrielle, et la placera incontestablement à la tête de nos richesses nationales.

Si de ces vues d'ensemble on descend à quelques détails, on rencontre entre autres la question des sucres.

L'agriculture française a fait une conquête qui promet une révolution toute au profit des classes peu aisées de la société ; je veux parler du sucre indigène. Une grande industrie semblait devoir naître de cette conquête, et permettre même au petit producteur d'y trouver des éléments nouveaux d'aisance et de prospérité ; déjà des efforts considérables étaient faits, de grands capitaux associés pour exploiter cette richesse de notre territoire ; mais des considérations toutes politiques ont fait penser que cet élan pourrait avoir un fâcheux retentissement sur notre indépendance maritime ; et il semble que l'intérêt d'honneur et de patrie doive l'emporter sur l'intérêt matériel des regnicoles.

L'économie politique, dans ses calculs de concurrence, n'a-t-elle donc pour ressource, entre deux intérêts rivaux, que d'anéantir l'un pour soutenir l'autre? Nous ne pouvons le penser; et lequel doit succomber de celui qui produit à notre porte librement, et à bon marché, ou de celui qui ne se soutient qu'au loin, à l'aide de l'esclavage et par des procédés indignes actuellement de toutes les connaissances perfectionnées en chimie et en mécanique, et nécessairement à un prix qui ne permet qu'à la classe aisée de profiter de ses produits, désormais devenus un besoin de première nécessité?

Reconnaissons-le, Messieurs, avant le grand mouvement de 1788, la société était organisée dans son ensemble et dans ses plus minimes fractions. Cet ordre était le résultat de faits et d'institutions que le temps avait consacrés. Mais le temps qui constitue, modifie sans cesse, et détruit son propre ouvrage.

La révolution a renversé toute cette vieille organisation, et a laissé la société sans point d'appui, sans puissance de direction, sans force d'ensemble, même entre les natures similaires. Ces anciennes corporations qui prêtaient à leurs membres une sanction et des conseils, qui veillaient à leur bonne direction, avaient cela d'utile que personne ne restait sans appui, que les carrières se traçaient lentement et avec de sages préparations; que, choisies avec maturité, elles se parcouraient avec sécurité, avec conscience.

En est-il ainsi aujourd'hui? Aujourd'hui chacun se sent isolé, même au milieu de ses pairs. Toutes les carrières industrielles n'ont plus pour règle qu'une liberté sans limite, une concurrence indéfinie. On y fait irruption le plus souvent sans études préalables,

avec le désir effréné d'une fortune rapide, immense. De là des entreprises mal conçues, abordées sans aucune des connaissances indispensables pour les accomplir honorablement et fructueusement; de là des déceptions funestes, des fraudes honteuses, des pertes énormes, des faillites ruineuses, un esprit de mécontentement et de révolte contre la société et ses institutions.

Ce grand malheur de notre état social est maintenant senti de la nation entière.

L'organisation est devenue notre premier besoin, la tendance de tous les efforts, de toutes les volontés. Dans un siècle où *l'ordre* vient enfin régulariser la *liberté*, l'industrie ne doit-elle pas, comme tous les pouvoirs de la nation (car l'industrie est un pouvoir, et un pouvoir des plus influents) recevoir cette heureuse intervention de *l'autorité*; caractère distinctif de nos institutions, et modérateur nécessaire de tous les éléments de la société moderne?

La question mise au concours, imprégnée pour ainsi dire de cette idée d'ordre, régularisant la liberté, pouvait presque se réduire à deux mots: *organisation agricole*.

C'est, Messieurs, de ces hautes spéculations, qu'à peine nous indiquons ici, que vous aviez vu la question : aucun des auteurs des dix mémoires que vous avez reçus ne s'est placé à ce point de vue élevé; cette question, à la vérité, demandait des connaissances étendues en administration et en économie politique; nous avons le regret de vous annoncer qu'aucun des concurrents ne nous a paru avoir atteint le but. Quelques-uns cependant ont appelé plus particulièrement l'attention de votre Commission, et nous allons très-succinctement vous les faire connaître.

. . . . . .

Le n° 7 a pour épigraphe :

« L'effet des richesses d'un pays, c'est de mettre
» de l'ambition dans tous les cœurs, etc. »
(Montesquieu. *De l'Esprit de Lois.*)

L'auteur réclame contre la prohibition des bestiaux étrangers, et conseille la liberté du commerce.

Il parle de la détresse de l'agriculture. Ce n'est pas là ce que la Société a entendu exprimer, en posant la question. L'agriculture n'est pas dans la détresse; elle est au contraire dans des voies de prospérité ; mais il fallait chercher à agrandir et consolider ces voies.

Il propose divers moyens d'amélioration, savoir :

Répandre l'instruction dans les campagnes, surtout les connaissances spéciales nécessaires aux cultivateurs ;

Faire de l'agriculture une science aussi agréable qu'utile ;

Rallier à elle les hommes éminents, utiliser les gens dangereux ou sans ressources ;

Encourager les meilleures méthodes ; affecter à la confection des chemins les fonds employés aux travaux d'art et d'agrément ;

Supprimer tout droit sur les matières nécessaires à l'agriculture ou à la consommation, à charge de réciprocité;

Diminuer les impôts qui frappent sur la terre;

Créer un mode de crédit favorable à la propriété.

Ce mémoire qui débute par des sentences étrangères au sujet qu'il doit traiter, est très-court et ne présente que des propositions sans développement et sans critique.

N° 10.

Tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

L'auteur, comme tous ses concurrents, n'a trouvé la solution de la question proposée, que dans les petits moyens d'écoles d'agriculture, etc.

Il y a, selon lui, nécessité d'associer les forces de l'intelligence et de l'expérience. Pour y arriver, l'état devrait fonder des écoles normales agricoles, dont la direction serait confiée à des hommes dévoués, éminents, de manière à diriger les études de la jeunesse des campagnes vers les travaux des champs, et à la détourner des villes où sans cesse tout l'appelle et la pousse par le besoin de luxe, de travail facile, et le désir des honneurs et des places.

Ce mémoire est écrit dans un style prétentieux, surchargé de métaphores et de néologismes, qui ne conviennent jamais aux matières graves, et notamment à l'économie politique.

N° 6.

Quò ferar ? undè petam lapsis solatia rebus ?

L'auteur indique comme le meilleur moyen d'arriver au but proposé, la création d'une banque agricole.

Il fait cette réflexion que, puisque c'est au crédit que le commerce et l'industrie doivent leur puissance, et que pour se procurer le crédit, ils ont dû se soumettre à une rigoureuse ponctualité dans les paiements, et à des peines sévères en cas d'inexécution de leurs obligations; l'agriculture qui peut donner de meilleures garanties encore, quoique d'une autre nature, peut facilement obtenir le même crédit, et par-là,

les capitaux qui sont nécessaires aux opérations qu'elle veut entreprendre.

Il admet au reste et conseille tous les autres moyens d'encouragement et de perfectionnement déjà connus.

Examinons donc le système de banque qu'il propose de créer.

Cette banque ne *sera assise* que sur des garanties hypothécaires reposant sur des propriétés rurales et non sur d'autres.

Le fonds social sera de 2,100,000 francs, formés par 1,050 actions de 2,000 francs.

Ces actions seront de deux espèces :

1° Avec hypothèques,

2° Avec cautionnements.

Pour avoir une action de la première espèce, on versera :

3/5 en argent..... 1,200 fr.

2/5 en un titre authentique avec hypothèques et sans intérêts..... 800

Pour avoir une action de la seconde espèce, on versera :

4/5 en argent..... 1,600 fr.

1/5 en un titre valable quelconque... 400

Les actionnaires recevront, à titre d'intérêt, un dividende de 5 p. °/₀ sur les sommes versées comptant.

Ils recevront eux-mêmes l'intérêt des titres hypothéqués ou cautionnés sur lesquels la banque n'a qu'un droit de garantie.

Les actions seront négociables.

L'auteur reconnaît que cette négociation des ac-

tions sera difficile, et il propose comme moyen de réalisation, leur remboursement par la banque, après un avertissement de six mois.

Les frais d'actions seront de :

19 fr. 18 cent. pour les titres hypothéqués,
13 90 pour les titres cautionnés.

La banque créera un papier de circulation, et réservera pour le rembourser 1/10e du fonds social, et seulement 1/20e quand le fonds sera amorti.

Elle n'émettra de papier que pour les 2/8e dudit fonds.

Dans les placements, elle donnera aux emprunteurs :

3/5 en numéraire,
2/5 en papier.

De sorte que son papier sera bientôt absorbé.

Trois cas se présenteront pour le placement des actions.

1er cas, avec consignation :

La recette de 4/5 en espèce produira 1,600 francs par action, et pour 1,050 actions... 1,680,000 fr.

Elle créera du papier pour 2/5 du fonds social..... 840,000

La recette sera..... 2,520,000

Elle prêtera :

3/5 du fonds social comptant..... 1,260,000f } 2,100,000
2/5 en papier..... 840,000 }

Il restera en caisse..... 420,000

Dans le 2me cas, avec hypothèque, il ne restera rien.

Dans le 3me cas, combinaison mixte, il restera 210,000 francs.

L'auteur reconnaît que les fonds qui resteront ainsi disponibles seront bien peu considérables, et que, pour fournir aux demandes qui pourraient être faites, une émission de papier serait nécessaire.

Mais il pense qu'après l'amortissement, au lieu de donner aux emprunteurs les 3/5 en numéraire et les 2/5 en papier, la banque pourra donner indifféremment, et à la volonté de l'emprunteur, des écus ou du papier.

Il propose de ne pas prêter moins de 5,000 francs.

Il divise les prêts à faire en série de cinq à vingt-cinq ans, et prétend démontrer, dans un tableau de ces diverses séries, que l'intérêt n'est pas exorbitant, puisque, dans certains cas, il ne dépasse guère 5 pour 0/0 tous frais compris.

Cependant ces frais sont considérables :

Il y a déjà 50 francs pour honoraires,

48 francs 50 centimes pour chaque acte, non compris les droits d'enregistrement, d'inscription, etc.

Nous verrons par les calculs de l'auteur qu'il se trompe, et que les frais devront être ajoutés à l'intérêt que paie l'emprunteur.

Les débiteurs ne pourraient, en paiement du capital et des intérêts, donner plus de 1/5 en papier.

Remarquez que cette mesure que l'auteur indique comme devant faciliter les opérations de la caisse sera au contraire pour la banque une cause certaine de discrédit.

L'auteur autorise les directeurs de la banque non-

seulement à atermoyer, en changeant une série courte en une série plus longue, à accorder une, ou même deux années de prolongation de terme; mais encore à faire remise entière de la dette au débiteur, s'il a été mis dans l'impossibilité de faire honneur à sa signature par des sinistres résultant de grands désastres extraordinaires, et notamment d'inondation.

C'est vraiment alors une institution de bienfaisance.

L'auteur démontre par des chiffres les avantages de la banque pour les sociétaires.

Ils retireraient de leur capital un intérêt bien supérieur à 5 pour 0/0.

D'après les calculs, le bénéfice de la banque, au bout de vingt-cinq ans, serait, dans le 1er cas, c'est-à-dire si les actions sont distribuées aux 4/5es de leur valeur nominale, de..... *F.* 1,587,753, 65

Dans le 2me cas, c'est-à-dire si les actions sont placées aux 3/5es de leur valeur nominale de .... *F.* 1,932,230, 71

Dans le 3me cas, c'est-à-dire si la moitié des actions est placée aux 3/5es et l'autre moitié aux 4/5es de ... .*F.* 1,520,641, 37

Les actionnaires retirent ainsi de leur argent:

Dans le 1er cas.....*F.* 8,7852 %
— le 2me —.....*F.* 11,1344 %
— le 3me —.....*F.* 9,1376 %

Il faudrait d'abord pour que les données de l'auteur fussent exactes; qu'il n'y eût jamais de fonds en caisse sans emploi, et que l'on consentît à recevoir comme écus le papier de la banque, qui aura difficilement cours, surtout dans les campagnes.

Nous pensons que l'auteur a fait une erreur dans ses calculs, en considérant comme bénéfice les intérêts du fonds social à venir dans la période suivante, qu'il fait monter à 888,416 francs.

Malgré cette erreur et la diminution qui doit en être le résultat, le bénéfice serait encore assez considérable.

Ce n'est pas la première fois que l'on a cherché à féconder l'idée de mobiliser la propriété foncière :

La caisse hypothécaire a essayé de résoudre ce problème ; il offre en effet, en théorie, des probabilités décevantes ; la caisse hypothécaire n'a certainement pas atteint le but qu'elle se proposait.

M. de Courdemanches, dans divers écrits publiés après un premier mémoire sur la réforme des lois hypothécaires, a recherché les moyens d'arriver plus directement au but manqué par la caisse hypothécaire. Son système est ingénieux et combiné avec art. Il consiste à former entre le propriétaire et le prêteur, une société civile qui émet du papier garanti hypothécairement par l'immeuble mis en société.

M. de Courdemanches a déjà mis en action son projet, il n'a encore réalisé qu'un trop petit nombre d'opérations, pour que l'on puisse asseoir une opinion bien certaine sur son entreprise qui paraît trop reposer sur une fiction, et qu'il ne nous appartient pas au surplus d'apprécier ici.

Quant au projet de l'auteur du n° 6, notre système hypothécaire le rend actuellement d'une exécution bien difficile, peut-être même impossible ; nous doutons d'ailleurs, quand même il trouverait dans la législation toutes les facilités désirables pour l'exécution de ses plans, que cette banque puisse placer son

UNIVERSITÉ

papier, parce que les opérations à long terme ne peuvent convenir à la rapidité indispensable aux négociations d'échange et de banque.

Toutefois ce mémoire contient des réflexions fort justes sur les produits agricoles, sur la différence existant entre l'industrie et l'agriculture; il est bien fait, bien écrit, et se place au-dessus de tous les mémoires dont nous vous avons entretenus jusqu'à présent.

N° 5.

L'homme le plus heureux est le plus occupé.

L'auteur de ce mémoire attribue l'état d'infériorité de l'agriculture :

Au système vicieux de l'éducation en France, qui éloigne des champs et entraîne dans les villes la plupart des jeunes gens;

Aux droits qui frappent les produits étrangers pour favoriser certaines industries, et qui obligent nos voisins à repousser les productions de notre sol par des entraves de même nature;

Aux droits d'octroi et autres qui frappent à l'intérieur nos principaux produits.

Enfin à l'ignorance de nos cultivateurs.

Il croit notre sol susceptible de produire trois fois plus qu'on n'en tire.

Il prétend qu'avec plus d'intelligence nos agriculteurs pourraient récolter assez de céréales pour la consommation, et en exporter en outre des quantités considérables, élever assez de bestiaux pour procurer de la viande à bon marché à tous les habitants du royaume, et pour exporter des viandes salées;

produire du sucre de betteraves à meilleur marché que ne le font les colonies à l'égard du sucre de canne; produire beaucoup plus de soie qu'on n'en récolte en France; que la France devrait être pour la soie ce que les Etats-Unis sont pour le coton.

Pour obtenir ces résultats, il faudrait, dans l'opinion de l'auteur, des honneurs, des bénéfices.

Les honneurs seraient donnés par le Gouvernement.

Les bénéfices seraient infaillibles si la classe élevée et instruite ne dédaignait pas d'habiter les champs.

Par son instruction, elle contribuerait à y améliorer les procédés de culture.

Par son exemple, elle donnerait une impulsion favorable à l'industrie agricole.

Il voudrait que les agriculteurs connussent la tenue des livres, qu'ils eussent des notions de géologie, de mécanique, de chimie, de médecine vétérinaire. C'est à peu près l'instruction que procurent les écoles primaires supérieures lorsqu'elles sont poussées jusqu'aux extrêmes limites que leur a tracées la loi qui les a a fondées.

Il réclame l'abaissement des droits d'octroi qui pèsent sur les vins pour plus d'un tiers de leur chiffre total, et prétend que les vignes donneraient des revenus bien plus grands, si ces droits étaient plus modérés et si nos vins n'étaient pas *traqués* à l'intérieur comme à l'étranger par des entraves et des taxes qui en réduisent considérablement la consommation.

Cette partie du mémoire évidemment trop étendue, eu égard au développement donné aux autres parties, contient des renseignements curieux, des réflexions justes et une argumentation serrée, de la-

quelle il résulte que l'excès des droits a seul fait naître la non-consommation, l'encombrement des celliers, et la fraude immorale que chacun a fini par considérer comme très-légitime. Il en donne pour preuve les chiffres officiels de l'octroi de Paris, pour l'année 1840. La population de Paris est de neuf cent mille ames : ne doit on pas supposer que chaque individu devrait consommer au moins un demi-litre de vin par jour; ce qui ferait une consommation journalière de 450,000 litres, ou 4,500 hectolitres, et annuellement 1,642,500 hectolitres; or, à 20 francs 35 cent. d'octroi par hectolitre, il s'en suivrait que la recette devrait être, pour les vins seulement, de 33,424,875 francs, tandis que la recette pour toute espèce de boissons, eaux-de-vie, etc., n'est que de 11,359,509 francs, un peu plus du tiers; d'où il faut conclure, ou que la fraude est deux fois plus heureuse que le fisc, et a gagné 22,055,366 francs; ou, qu'en moyenne, chaque habitant ne boit pas un verre de vin par jour. Quelle que soit l'alternative, la cause en est la même, et le résultat en est déplorable; seulement il est exagéré, parce qu'un demi-litre de vin par jour, comme moyenne pour chaque habitant, est une base trop large : la moitié approcherait davantage de la vérité, et alors le bénéfice de la fraude ne serait plus que de 11,000,000; ce qui offre déjà un résultat suffisamment notable.

L'auteur voudrait qu'au lieu de protéger l'industrie française par des droits exagérés sur les produits du sol et sur ceux de l'industrie étrangère, on l'encourageât par des primes.

Ce serait en effet un bon moyen de la faire graduellement prospérer. Mais le fisc s'opposera toujours

à une pareille mesure qui, non seulement le priverait d'une recette considérable, mais encore occasionnerait une grande dépense.

C'est surtout sur la culture de la betterave et la fabrication du sucre indigène, que l'auteur fonde l'amélioration et l'accroissement de nos bestiaux.

Il termine son mémoire par l'examen du budget de nos colonies, qui coûtent, dit-il, des sommes énormes à la métropole sans compensation suffisante. Il n'hésite pas à penser que la France pourrait avoir une marine formidable même sans ses colonies, et cite l'exemple des États-Unis qui, sans aucune colonie, sont une puissante nation maritime.

Sans doute cet ouvrage n'a pas rempli les conditions du programme : ce programme eût peut-être exigé un volume de développements, pour que la matière pût être embrassée dans toute son étendue : mais le mémoire que nous venons d'analyser contient des idées saines dont la propagation est utile ; son auteur, est tout à la fois un homme de théorie et de pratique, qui a franchement dit ce que son expérience et ses réflexions lui ont enseigné, lui ont suggéré. Il est entré avec bonheur dans quelques-unes des discussions que soulève la question générale, et l'a éclairée dans les points qu'il a touchés.

Votre commission, Messieurs, vous propose de lui décerner une mention honorable.

SUR L'HORTICULTURE.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, ETC.,

PAR M. LE COMTE DE LAMBERTYE.

MESSIEURS,

La Société d'Agriculture de la Marne, en admettant les dissertations horticoles au nombre de ses travaux, en provoquant des expositions publiques de fruits et de fleurs, peut rendre dans le département de grands services aux praticiens, ainsi qu'aux véritables amateurs de cette culture, petite si on la juge à l'étendue du théâtre sur lequel on agit, mais grande, mais variée à l'infini sous le rapport de ses opérations.

L'horticulture embrasse, d'une part, la direction des arbres fruitiers, les productions maraîchères et celles de primeur; de l'autre, l'architecture des jardins paysagers, les plantations, l'éducation à l'air libre des plantes à fleurs et de celles qui, étant originaires des pays chauds, réclament l'abri des serres

pour prospérer. Les unes, habitantes de la Nouvelle-Hollande, du Cap, de la Chine, du Népaul, se plaisent à une température moyenne pendant l'hiver; les autres, soumises aux feux brûlants des tropiques, demandent, pour acquérir sous notre climat tout le luxe de leur végétation, une chaleur soutenue pendant l'année entière.

Si l'on considère ces principales divisions de culture, le nombre des opérations pratiques que chacune nécessite, la quantité sans cesse croissante des végétaux naturalisés, l'on voit qu'il faudrait toute l'intelligence d'un homme pour se distinguer dans chacune d'elles.

L'horticulture est devenue, surtout dans ces derniers temps, une science et un art. L'art consiste simplement dans la manière d'exécuter toutes les opérations qui ressortent de la culture. La science explique les moyens sur lesquels se fonde la pratique. Cette science embrasse l'étude de l'organographie et de la physiologie végétale. Elle se lie aux premiers éléments de la physique et de la chimie. Aidé de toutes ces ressources, l'horticulteur en est arrivé à obtenir, je dirai presque avec une précision mathématique, les résultats les plus prompts et les plus remarquables de culture. La multiplication et la fécondation artificielle témoignent assez de ses progrès.

Toutes les parties d'une plante sont propres à sa reproduction, un bout de racine, l'écaille d'un oignon, le plus petit germe, et jusqu'à un morceau de feuille, pourvu que chacun de ces organes soit préparé dans un milieu convenable. — Fromont, cet établissement modèle, dirigé par M. Soulange-Bodin, a donné le premier un véritable élan en France à l'art des multiplications. Là, chaque serre était devenue une manu-

facture de plantes autant par le moyen des boutures que par celui de la greffe herbacée, si favorable à la reproduction des arbustes à feuilles persistantes.

On prenait un rameau vert d'azalée, de rhododendron, de camélia, en état de végétation ; on le greffait en fente, on l'étouffait sous une cloche sous l'influence d'une température chaude et humide. Dans l'espace de trois mois, la soudure était faite, la plaie cicatrisée, la plante bonne à vendre. Là, on multipliait le camélia par 15 et 20,000 pieds.

En raison de la promptitude merveilleuse avec laquelle on forme de nouveaux individus, la plante introduite en France aujourd'hui peut passer six mois après dans les cultures de l'amateur le plus modeste ; car si elle se vend maintenant 50 francs, elle pourra prochainement tomber à 50 sous. J'ai dit que l'art des multiplications par accroissement, c'est-à-dire par greffe et bouture, paraissait arrivé à son apogée. Je puis m'exprimer de même sur celles par voie de semis et de fécondation. En greffant, en bouturant on continue, on reproduit une espèce, une variété, mais d'une manière identique. Les descendants sont l'image parfaite de la plante-mère. Le but qu'on se propose par les semis n'est plus de conserver, c'est d'augmenter, de varier, de créer des types nouveaux, des races nouvelles. Il m'est nécessaire de donner une petite explication à ce sujet.

Par le croisement des espèces animales on obtient des produits mixtes pouvant se reproduire eux-mêmes quand ils proviennent d'un père et d'une mère d'un même genre, mais insuffisants à la reproduction quand ils descendent d'un père et d'une mère de genre différent. On obtient du règne végétal des résultats ana-

logues en procédant ainsi, car la fécondation des plantes est un fait incontestable, selon moi, s'appuyant sur des milliers de preuves.

Aux temps les plus reculés, on entrevoyait le sexe dans les plantes. Hérodote rapporte que les Babyloniens distinguaient les dattiers mâles et femelles. Pline avait une idée assez juste des sexes. En 1583, Cesalpin a reconnu l'existence des sexes dans les plantes unisexuelles. Grew, en 1685, admet l'action du pollen sur la fécondation. Linnée confirme toutes les découvertes précédentes en 1735. L'opinion des sexes des plantes domina la botanique depuis le commencement du XVIIIe siècle. Un seul, Spallanzani, naturaliste italien très-distingué, mais esprit sophistique, nia la fécondation aux moyens d'expériences de l'authenticité desquelles il est permis de douter. Il fut contredit par Marti. Le célèbre Volta répéta les expériences de Spallanzani et fut amené à des conclusions contraires. Les savants botanistes et physiologistes de notre époque, les Jussieu, les de Candolle; parmi les hommes vivants, MM. Mirbel, Auguste de Saint-Hilaire, Robert Brown, Kuntz, reconnaissent l'acte de la fécondation.

Ainsi, tout être existant, animal ou plante, est le produit d'une fécondation. J'admire sans cesse cette imposante définition de Cuvier, le plus illustre naturaliste des temps anciens et modernes. « Il n'est pas, » disait-il, d'être organisé (1) actuellement exis- » tant, qui n'ait fait partie autrefois d'un corps iden- » tiquement pareil à lui. » Nier le fécondation des

(1) Le règne organique comprend animaux et plantes.

plantes, c'est nier la lumière. Le jardinier le plus igorant en sait plus sur cette question que le plus savant théoriste. Il sait qu'en rapprochant dans son jardin les porte-graines de variétés voisines de légumes, il obtient des produits abâtardis. Il sait, par exemple, combien le melon est prompt à s'altérer si l'on place dans son voisinage quelques pieds de ces congénères. Mais si les produits dégénèrent de temps à autre, il est donné à l'homme intelligent de les améliorer.

Le dahlia, cette plante à la mode, si indispensable, car aucune autre ne peut la remplacer à l'automne, a été introduite en France en 1800. Il y a donc de cela quarante-deux ans. Son histoire est très-curieuse, j'en parlerai plus tard dans les annales. Jusqu'en 1817, sa fleur resta simple. On semait pourtant depuis plusieurs années; les résultats étaient nuls. Un jour on aperçut un rang de plus de pétales, on récolta des graines de cette fleur; parmi ces graines s'en trouvèrent quelques-unes qui produisirent des variétés à fleur semi-double. On choisit de nouveau ces fleurs semi-doubles pour porte-graines et enfin on obtint quelques plantes *doubles* (1); mais comme elles

---

(1) J'ai crû devoir employer ce mot consacré en jardinage pour toute fleur dans laquelle les étamines se transforment en pétales et disparaissent à peu près toutes. Dans le dahlia, il n'y a qu'une *doublure fictive*. Cette fleur est dite *composée*, c'est-à-dire qu'elle est formée d'une multitude de petites fleurs (fleurettes) réunies ensemble dans un involucre (enveloppe) commun, ce qui la fait ressembler à une fleur unique. Eh bien! dans un dahlia dit à fleur double, la corolle de chacune des fleurettes s'allonge sur un des côtés en grande lame pétaloïde, et comme ces corolles sont très-serrées, les organes de la génération, enfoncés dans le tube de chacune d'elles, disparaissent à la simple vue, étouffés qu'ils sont

se trouvent éclipsées par les plantes *gagnées* de nos jours !... Vous en avez, Messieurs, le témoignage frappant sous les yeux. Cette riche collection, composée des gains les plus récents, appartient à M. le baron de Sermet, qui se place ainsi au premier rang des cultivateurs de cette plante admirable : lui rendre cette justice est pour moi un devoir et une satisfaction.

Les Anglais et les Belges ne se sont pas contentés de semer comme nous. Les premiers, ils ont appliqué à cette plante le procédé des fécondations artificielles. Ils imprègnent un pinceau du pollen d'une fleur, le répandent sur le pistil d'une autre fleur qu'ils veulent féconder; et par ce moyen ingénieux, ils croisent à volonté les formes, les diamètres et les nuances. De chez eux il arrive chaque année en France des quantités de variétés de dahlias remarquables par leur perfection géométrique, leur éclatante panachure. Il y en a de granités, de rayés, de rubanés. En France, plusieurs cultivateurs les imitent; MM. Soutif et Chauvière figurent en première ligne.

Vers 1832, la première calceolaria parut au jardin des plantes de Paris; c'était la *rugosa :* sa fleur était jaune et petite. Depuis, plusieurs autres espèces, originaires comme elle des régions tempérées de l'Amérique méridionale, furent introduites en Angleterre. Les jardiniers croisèrent les espèces, firent de nombreux semis, et obtinrent des couleurs variées, d'abord

---

par l'abondance des pétales; mais ils existent et produisent des graines douées de faculté germinative. On nomme dahlia *simple* celui dont les fleurettes de la circonférence de la fleur se sont allongées en forme de pétale, tandis que celles du centre sont restées petites et tubulées.

uniformes. La corolle était toujours petite. Pendant les années dernières, ils eurent des *gains* à fleurs tachées, mouchetées, mais c'est le printemps de 1842 que M. Van-Houtte, horticulteur de Gand, eut le bonheur, grâce à l'intelligence avec laquelle il opéra ses fécondations artificielles, de faire développer aux calcéolaires des corolles rappelant par leur dimension les plus beaux cypripedium du Brésil. Il obtint d'innombrables variétés ornées de bandelettes et de rayures bizarres dans les teintes les plus tendres comme aussi dans les plus brillantes.

Naguère on ne cultivait qu'une verveine remarquable, la *melindres* d'une fort belle couleur écarlate. Maintenant on posséde une multitude d'hybrides de toute nuance ; celles qui descendent de la *verbena tencrieides* ont de plus une agréable odeur de fleur d'oranger.

Plusieurs espèces de fuchsia ont passé du Mexique, leur pays natal, dans les serres d'Europe : on a semé beaucoup, on a croisé les races, et déjà compte-t-on plus de quarante belles plantes différentes. Et je ne dis rien des rosiers, pelargenium, pensées, cineraires, azalées, rhododendrum, etc., etc., dont les collections s'augmentent et s'épurent de jour en jour.

Combien d'exemples pourrais-je citer encore en faveur de la fécondation et de l'art du jardinier ! Il est impossible de nier l'un plus que l'autre. Ainsi, les deux grands moyens de produire, par les organes d'accroissement et les organes séminaux, sont appliqués sans cesse. Il ne faut qu'une cellule pour continuer une espèce, qu'un grain de pollen pour l'améliorer. Les multiplications nombreuses ont simplifié les dépenses. Les amateurs ont acheté davantage, parce

qu'ils avaient à meilleur compte. La lecture des bons ouvrages physiologiques, la conversation avec les hommes pratiques, leur ont appris à conserver ce qu'ils achetaient, à multiplier à leur tour. Les marchands ont sagement compris qu'il était avant tout de leur intérêt de les éclairer sur certaines manipulations délicates, sur quelques nuances légères en apparence, mais importantes dans le mode d'opérer. Le vendeur sait maintenant que si l'amateur perd sa plante, il se rebute ; que s'il la conserve, il en achète une autre. Ainsi, les collections se montent, grossissent, se répandent. Les gens du monde sacrifient davantage à ce bel art des jardins. On élève des serres, on fait des parcs, on construit des montreuils, on force des fruits et des légumes. Les sociétés d'horticulture s'organisent. La première, celle de Paris, fut fondée en 1827 ; depuis se sont formées celles de Lille en 1831, puis celles de Rouen, Nantes, Angers, Versailles, Meaux, Bordeaux, Orléans, etc. A certaines époques de l'année, elles font des expositions publiques, flatteuses pour les amateurs, elles distribuent des médailles honorables pour les jardiniers. Le goût des belles cultures est devenu presque une affaire de mode. Chaque propriétaire cherche à répandre autour de son habitation le plus de fleurs possible, à produire dans son potager des fruits remarquables, des légumes recherchés. Le département de la Marne a peu participé jusqu'ici à cette marche progressive. Les amateurs sont en petit nombre, les jardiniers trop insouciants. A l'exception de quelques noms que je pourrais citer, on est en droit de demander aux uns et aux autres plus de véritables connaissances, des idées générales en théorie ; de la méthode, de la précision dans la pratique.

Heureusement, les expositions publiques exciteront leur zèle, éclaireront et développeront de plus en plus leur goût. Espérons que cette première exhibition des produits horticoles va donner une impulsion à la culture de ce pays-ci. Puisse-t-elle engager les jardiniers à rivaliser d'efforts pour varier, perfectionner leur pratique ! puisse-t-elle les engager à déposer ici, les années suivantes, un plus grand nombre de végétaux ; car la Société ne veut pas en rester là : elle provoquera, je pense, d'autres expositions en 1843, et à des époques différentes ; elle veut encourager tout ce qui est bien, ce qui élève l'esprit comme ce qui apporte dans le département (dont elle représente les intérêts) de notables améliorations matérielles.

Le moment n'est pas encore venu de créer dans cette province une société d'horticulture. Il faut d'abord que la petite culture se place sous l'égide de la grande, s'éclairant et se fortifiant l'une par l'autre. Je voulais, dans le principe, donner un cadre plus étendu à ma pensée, jeter un coup d'œil sur les progrès du jardinage en France pendant ces dix années ; mais ce travail eût dépassé les limites restreintes d'une lecture. Je me propose de le confier plus tard aux annales de la Société. Je terminerai en rappelant aux jardiniers cet aphorisme judicieux d'Olivier de Serres, le patriarche de l'agriculture en France :

« Si parfois en dissertant théorie éclaire et ins-
» truict pratique, pratique aussi par ses expérimens
» en remonte prou à théorie la savante. »

AGRICULTURE.

NOTICES

1° SUR LES SEMAILLES DU SEIGLE ORDINAIRE;
2° SUR LE RAY-GRASS FRANÇAIS;
3° SUR LE RAY-GRASS D'ITALIE;

Par M. C.-C.,

MEMBRE CORRESPONDANT.

Semailles du Seigle ordinaire.

L'ÉPOQUE de la semaille des seigles varie beaucoup dans notre département. Chaque localité a pour ainsi dire adopté une époque différente. La plus généralement suivie est celle qui s'écoule du 8 au 25 septembre. En effet, c'est celle qui manque le moins. Il est bon de dire que ce sont les meilleures terres que l'on réserve pour cette saison. Cependant l'expérience pratique a appris que certaines années mauvaises pour les semailles d'août dans les maigres terres, l'étaient aussi pour les meilleures terres. Depuis environ quarante à cinquante ans, le mois d'août avait été choisi de préférence comme le plus propice pour semer toutes ces terres connues sous le nom de *terres hautes*, qui sont les plus éloignées des habitations, qui n'ont jamais reçu de fumier, et quelques autres

terres maigres plus raprochées, qui n'ont pas reçu d'engrais depuis une longue suite d'années; elles réussissent toutes quelquefois assez bien, si la température du reste de l'été et de l'automne est alternativement chaude et humide. Mais si elle est chaude et sèche, il se développe un ver blanc dans l'intérieur de la maîtresse pousse du seigle, sur le collet de la racine, et ce ver la fait périr; ou la rouille couvre les feuilles; ce qui ne vaut pas mieux. Dans ce cas les seigles végètent avec un peu d'espoir jusqu'en avril; alors les gelées tardives, auxquelles succède souvent le vent sec et froid de cette saison, achèvent de les perdre. Si au contraire l'été a été froid, et que l'automne le soit aussi, ces terres sèches, étant naturellement froides, n'ont pas la force de donner à la plante assez de végétation et de tallage avec racines, pour résister aux intempéries de l'hiver; et les seigles périssent en partie ou en entier. Les cultivateurs devraient, chacun dans leur localité, faire l'essai de semer plus tôt, puisque les provinces septentrionales de la Russie sèment leurs seigles et leurs avoines ensemble, aux mois d'avril et de mai. Ces grains passent l'été et l'hiver en herbe, et végètent très-bien au printemps suivant. En 1838, j'en ai semé vingt-six ares le 1er de juin; il a très-bien réussi; il a tallé avec force, et il a été exempt cette année du ver, qui a fait périr en partie ceux qui avaient été semés en août. Je l'ai récolté à la moisson suivante, et il m'a donné un produit aussi bon que celui qu'on pouvait attendre, dans les plus favorables années, de pareilles terres. Je réitérai l'année d'après mon semis au 3 juin; j'ai obtenu un pareil succès l'année suivante, ce que j'attribue à la force du tallage de ses racines. Alors aucune gelée, ni hâle de mars et

d'avril n'ont pris sur la plante dans ses terres légères ; ce qui, je pense, en fait seul sa conservation. J'engage donc à essayer en petit ce procédé qui, j'aime à le croire, peut avoir un bon résultat.

Ray-grass français.

Le ray-grass français, ou fromental, est une plante fourragère à nœuds fins et déliés, très-avantageuse pour notre maigre Champagne; on peut la semer avec le sainfoin ou la luzerne, en mettant un tiers ou un quart de sa semence avec l'une ou l'autre de deux plantes : par ces mélanges, on peut aisément obtenir un tiers ou un quart de récolte en plus. Par sa taille, qui atteint ordinairement trois pieds, lorsqu'il est semé dans des terres qui ont été fumées pour seigle ou froment, il atteint une plus grande hauteur. Il vient aussi dans les terres maigres qui n'ont jamais été fumées, telles que celles connues dans différents cantons du département, sous le nom de *hautes-terres, savarts, landes*, etc. Aussi grande que soit leur sécheresse, il y croît, lorsqu'on les a préparées par des labours successifs, et mieux encore quand on y a fait précéder un sarrasin, qui dispose et nettoie très-bien la terre pour recevoir ces deux semences, sainfoin et ray-grass. L'un de ses principaux avantages est qu'il résiste aux gelées les plus fortes et les plus inopportunes, et par conséquent dure fort long-temps. Comme depuis bien des années le sainfoin dure peu, l'on est agréablement surpris, lorsque l'on croit sa prairie perdue, de la voir remplacée par le ray-grass, qui semble s'y multiplier pour dédommager du sainfoin, que la gelée a fait périr. Si celui

que l'on destine pour la semence est promptement fané, la qualité du foin n'en est que peu alterée.

Ray-grass d'Italie.

Le ray-grass d'Italie est une excellente plante fourragère, d'une qualité supérieure à toutes les plantes de cette espèce, même au sainfoin, principalement, mangé en vert, soit sur place ou à l'étable. Elle se sème, si l'on veut, avec le seigle ou le froment, et même seule; mais il vaut mieux la semer, mélangée avec la luzerne et le trèfle, dans les proportions du tiers au quart; la récolte donne davantage, parce que la finesse de ses brins passe entre les jets du trèfle; elle fournit beaucoup, et les bestiaux qui la mangent courent moins de chance de la météorisation. Elle vient en aide à la dessication du trèfle, qu'on obtient quelquefois assez difficilement. Sa durée dépend des hivers; il ne résiste pas toujours aux gelées : si une suite d'hivers lui sont propices, il peut durer de cinq à six ans, et donner trois coupes par an dans une bonne terre de Champagne, et même plus, s'il est dans des terres un peu humides. Pour le laisser en foin, il faut hâter la dessication le plus vîte possible. Trois fortes rosées le font blanchir comme de la paille; à plus forte raison, la pluie lui est encore plus funeste.

Voici une lettre adressée par M. Valentin, de Cuillon, à M. Vilmorin, sur cette plante :

« L'ivraie d'Italie, dite *ray-grass*, est une des ac-
» quisitions les plus intéressantes que l'agriculture ait
» faites dans ces derniers temps. La rapidité extraordi-
» naire de cette plante, ses produits presque incroya-

» bles dans les sols qui lui conviennent, peuvent facile-
» ment enthousiasmer pour elle, ceux qui la voient
» dans tout le luxe de sa végétation; mais c'est une
» plante très-variable dans ses effets, et qui, pour
» être appréciée un peu exactement, demandera plus
» qu'aucune autre, la réunion d'un grand nombre d'ob-
» servations. Depuis sept ans que je m'occupe sérieu-
» sement de ce fourrage, nouvellement introduit en
» France. Je l'ai essayé sur toutes espèces de terrain,
» tantôt le cultivant avec soin, tantôt l'abandonnant
» à lui-même; je l'ai semé seul : c'est assurément la
» meilleure manière; je l'ai semé avec des blés d'au-
» tomne, il leur a nui, sa végétation étant trop forte
» et trop prompte; je l'ai semé avec de l'avoine et de
» l'orge, il a été moins nuisible, la promptitude de sa
» végétation a été pareillement remarquable. Lorsque
» j'ai fait jeter la graine sur une terre fraiche, bien
» fumée et de bonne qualité, le ray-grass s'est élevé à
» une bonne hauteur : il m'a représenté un bon pré;
» je l'ai fait faucher plusieurs fois à six semaines d'in-
» tervalle. Mon ray-grass, semé dans mes terres sèches,
» terres à seigle, lève à merveille, soit en automne,
» soit au printemps, il couvre parfaitement le sol, et
» présente un beau tapis de verdure; il ne s'y élève pas
« et n'est pas fauchable, ou ne l'est guère : cela m'a
» si peu découragé que j'ai maintenant plus de cin-
» quante arpents de cette prairie artificielle.

« Ces cinquante arpents dont je viens de parler,
» me sont d'un très-grand secours pour mes trou-
» peaux; je ne m'abuse pas en supposant que cet excel-
» lent pâturage contribue à la santé de mes bêtes et
» à l'extrême finesse de mes laines; j'ajoute encore
» qu'on en jouit de bonne heure au printemps, et

» qu'on en jouit très-tard à la fin de l'année. Comme
» pacage donc, le ray-grass d'Italie l'emporte de
» beaucoup sur le ray-grass ordinaire; enfin, et ce
» point est bien essentiel, le ray-grass d'Italie, semé
» seulement pour pacage, brouté perpétuellement,
» ne périt point sous la dent si dangereuse des mou-
» tons, et il est durable.»

INSECTES NUISIBLES A L'AGRICULTURE,

OBSERVÉS EN 1841 ET EN 1842.

RAPPORT

SUR UNE COMMUNICATION RELATIVE AUX RAVAGES DE LA TEIGNE DE LA VIGNE (*COCHYLIS OMPHACIELLA*),

Dans la commune de Verzenay,

Fait à la Société d'agriculture, commerce, sciences & arts du département de la Marne,

Dans les séances des 2 & 15 novembre 1841,

PAR M. G. DAGONET,

Médecin en chef, directeur de l'Asile public d'aliénés de Châlons-sur-Marne, membre de plusieurs Sociétés savantes, des Sociétés académiques de Châlons et de Reims, et du Comice agricole du département.

MESSIEURS,

M. le Préfet du département vous a renvoyé, sous la date du 19 octobre précédent, deux lettres qui lui ont été adressées par M. Verlé, négociant à Reims, relativement aux ravages exercés par des vers sur les vignes de l'arrondissement qu'il habite, et notamment sur celles de la commune de Verzenay. Ce magistrat appelle sur ces dévastations l'attention et la sollicitude de la Société, qui rendrait, dit-il, un véritable service aux pays viticoles, si elle pouvait

indiquer les moyens de détruire des insectes si nuisibles. Désireux de faire à M. le Préfet une répouse aussi précise que possible, M. le président nous a remis les pièces soumises à votre examen, et nous nous sommes associé, comme nous devions le faire, à ses intentions dans ce rapport que nous commencerons par l'analyse des deux lettres de M. Verlé.

Cet honorable négociant, dans une direction d'idées des plus louables, informe M. le Préfet qu'une perte immense est résultée de la présence des vers dans nos vignobles ; immense en effet, puisque, d'après un calcul qu'il croit exact, elle se monte de 3 à 400,000 fr. pour la seule commune de Verzenay.

Il expose que ce désastre a excité de vives alarmes parmi les propriétaires, qui réclament, de la part de l'autorité administrative, des mesures dont l'efficacité serait douteuse, si l'application n'en était prescrite d'une manière générale et absolue.

Dans une seconde lettre en réponse à une demande de renseignements nouveaux, M. Verlé propose plusieurs moyens pour la destruction des insectes dont il signale les dommages ; il émet l'avis de la nomination, par le Préfet, d'une commission composée de spécialités, surtout de personnes influentes dans les vignobles, et pouvant prêcher d'exemple, pour préparer et assurer l'exécution des mesures arrêtées par l'autorité compétente. Ce dernier conseil vous paraîtra très-judicieux. En effet, si le devoir de l'autorité est d'être prompte et active dans des circonstances bien connues et bien déterminées, elle ne peut user de trop de réserve et de prudence dans celles où elle ne connaît bien, ni l'ennemi qu'elle a à combattre, ni les mesures qu'il faut lui opposer ; ce qui lui

arrive assez généralement, lorsqu'il s'agit d'insectes nuisibles à l'agriculture.

Votre devoir à vous, Messieurs, pour répondre à la confiance du magistrat qui vous consulte, est de vous attacher à donner aux documents qu'il attend, la précision et l'exactitude que l'importance de la matière comporte. Si vous n'êtes point assez heureux pour atteindre le but qu'il propose à vos efforts, la destruction *de plano* des insectes nuisibles à la vigne, vous aurez déjà bien mérité de lui et des graves intérêts dont il se préoccupe, si les renseignements que vous lui adresserez sont de nature à servir de guide à nos propriétaires, à les diriger dans des recherches ultérieures, dans des investigations qui leur sont commandées par un intérêt aussi puissant que l'est aujourd'hui la culture de la vigne dans le département de la Marne.

Je m'attacherai donc dans ce rapport :

1° A déterminer l'espèce, les mœurs et les habitudes en général de l'insecte signalé ;

2° A examiner si les craintes des propriétaires de vignes à son égard ne sont point exagérées.

3° A rechercher la valeur des moyens proposés pour sa destruction et celle des autres insectes nuisibles à la vigne, dont nous dirons quelques mots.

Indépendamment des renseignements que vous trouverez ailleurs, vous savez, Messieurs, que vous avez chez vous-mêmes et dans vos publications des années précédentes, des matériaux abondants pour la solution des questions que nous venons de poser.

Déterminer l'espèce, les mœurs et les habitudes en général de l'insecte signalé.

Les dévastations de l'automne de 1841 ne sont que la répétition de celles que vous avez suivies et observées soigneusement en 1837. Elles ont fait l'objet de plusieurs rapports, dont le résumé a été consigné dans une notice publiée dans le recueil de vos travaux pour cette dernière année (1).

Elles paraissent s'être étendues cette fois un peu moins généralement, quant au nombre des localités ravagées, mais avec plus d'intensité, quant à celles atteintes par le fléau ; il nous sera facile d'expliquer la différence de gravité des dommages. La perte des récoltes de Verzenay, doit être rapportée à la larve d'un papillon de très-petite taille, connu des naturalistes sous le nom de teigne de la vigne ou de la grappe (*Bosc*), rattaché au genre cochylis de Treitske par Audouin, désigné sous les noms spécifiques de Ambiguella (Hubner), Uvella (Vallot), et plus anciennement sous celui d'Omphaciella ομφαξ (grappe, ou plus généralement, fruit vert), par Faure-Biguest et Sionnet (2).

Nous adoptons, avec l'auteur de l'histoire de la pyrale nouvellement éditée, cette dernière dénomination.

---

(1) Notice sur les dégâts occasionnés dans le cours de l'année 1841, par quelques insectes, particulièrement sur les dévastations opérées dans les vignobles du département par la teigne de la vigne.

(2) Mémoire sur quelques insectes nuisibles à la vigne.
Lyon, an x (1801).

Les vignerons de la Bourgogne appellent cette larve *ver rouge*, les nôtres lui donnent le nom de *ver de la vendange;* ceux d'Ay, en particulier, la distinguent fort bien d'une autre larve beaucoup plus redoutable à leur contrée, à laquelle ils donnent le nom de *ver de l'été;* celle-ci, de couleur vert pâle, appartient à un autre papillon dont le nom a retenti dans ces dernières années : la Pyrale, *Pyralis vitis* (Bosc). Il faut se garder de confondre, comme le fait le correspondant de M. le Préfet, cette dernière espèce avec la Teigne de la vigne, à laquelle seule, doivent être rapportés les désastres de Verzenay.

M. Verlé donne quelques détails sur les insectes auxquels il attribue la reproduction des vers.

« Ce sont, dit-il, de petits papillons blancs qui » déposent au moment de la floraison de la vigne, leurs » œufs dans la fleur même du raisin. La fleur se re- » ferme sur le germe et le ver se forme dans chaque » grain de raisin; il s'y développe et en sort lorsque, » à la maturité, le jus l'en chasse. Le ver se fixe en- » suite sur l'échalas, se couvre d'une espèce de colle » imperméable, passe ainsi son hiver, en se conver- » tissant en chrysalide, laquelle à son tour devient » papillon au printemps. »

Vous reconnaissez, Messieurs, ici des observations, dont les unes sont exactes, dont les autres ont besoin d'être rectifiées.

Le papillon de la *Teigne de la vigne* paraît à deux époques, à la mi-mai et à la mi-août. Par conséquent, il y a, dans la même année, deux générations de cet insecte, dont on trouve dans nos contrées la larve occupée à dévaster la grappe à la fin de juin et au commencement de septembre.

Prenons-le à sa première période :

Si l'on parcourt les vignes qui ont été infestées à l'automne précédent, on y rencontre en abondance, vers le 20 mai, quand la saison est chaude et avancée, un petit papillon de 7 à 8 millimètres de longueur, dont les ailes supérieures sont d'un blanc jaunâtre, café au lait, avec une bande noire transversale, laquelle envisagée isolément sur chaque aile, a une forme triangulaire. Lorsque le papillon est en repos, les deux triangles se réunissent entre eux sur la ligne moyenne, par leur sommet qui est tronqué. Il en résulte une sorte de selle étroite au milieu, mais dont les panneaux sont élargis. Il y a encore à la partie postérieure des ailes supérieures quelques points noirs presque invisibles à l'œil nu.

La première génération de ce papillon attaque la jeune grappe quelques jours après la floraison; sa larve, à la seconde génération, exerce ses ravages dans la grappe à l'époque de la maturité, et y détermine quelquefois la pourriture, qui vient augmenter le dommage produit par l'insecte.

Suivons maintenant, à partir de l'époque que nous avons prise pour point de départ, les développements et les transformations successives de la *Teigne de la vigne*.

« Une fois éclos, le papillon dépose ses œufs,
» tantôt sur les bourgeons naissants de la vigne, tan-
» tôt sur les nouvelles grappes, tantôt sur la peau
» même du raisin; ils sont d'une petitesse extrême,
» et disposés en petites plaques analogues, quant à
» la forme, aux pontes de la pyrale; la forme de ces

» œufs est ovalaire et leur couleur est d'un gris » terne pâle (1).»

La larve ne tarde point à éclore : c'est une petite chenille couleur lie de vin ; des plaques ou espaces lisses, émettant chacun un poil de la couleur du corps, et distribués par rangées sur les anneaux, lui donnent à la première vue un aspect pointillé. Il doit avoir son refuge (je n'ai encore, à cet égard, que des présomptions, assez fondées pourtant) entre les folioles qui entourent la grappe nouvelle ; il attend là, sans prendre de nourriture et sans se développer, le moment de la floraison qui, dans nos contrées, a lieu du 20 au 30 juin. Ses ravages dans la grappe en verjus, sont d'assez courte durée. Il est vraisemblable qu'il se réfugie sur les échalas pour s'y envelopper, comme à l'automne, d'un cocon étroitement appliqué sur le bois ; le nouveau papillon éclot au mois d'août, et fait sa ponte qui donne le ver signalé dans les grappes en septembre.

A cette dernière période, le ver se comporte à l'égard de la récolte qu'il détruit, de deux manières différentes. Il reste jusqu'à la vendange dans l'intérieur de la grappe; c'est alors que la pourriture se développe, et qu'à l'instar de la sauterelle de l'Écriture, elle détruit ce que le ver avait épargné ; c'est ce qui est arrivé en 1841 ; ou bien le ver quitte brusquement la grappe, alors la pourriture ne survient pas ; c'est ce qui a eu lieu en 1837. Si le ver était chassé de la grappe par la maturité, par le jus où il risquerait de se noyer, comme

---

(1) Audouin. Histoire des insectes nuisibles à la vigne, et particulièrement de la pyrale.
Paris. Fortin-Masson et Cie., 1842.

le croient encore généralement les vignerons (1), il n'y aurait pas de raison pour qu'il eût fait en 1837 une retraite plus précipitée qu'en 1841.

Les larves des insectes ont une organisation bien différente de celle des animaux des classes supérieures; leur délicatesse apparente résiste beaucoup mieux que le vulgaire ne le suppose aux circonstances qu'il sait fatales aux êtres animés, mieux connus de lui. Nous aurons occasion de revenir un peu plus tard sur cette réflexion.

La différence dans les conditions atmosphériques, suffit seule pour expliquer les deux manières dont les vers de la vigne se sont comportés aux deux époques dont nous faisons le rapprochement.

En 1837 il est survenu un refroidissement brusque de la température, des gelées blanches et des brouillards vers le 20 septembre; dès le 25, les vers étaient réfugiés sous leur abri imperméable, pour me servir de l'expression fort juste de M. Verlé.

En 1841, il y a eu continuation de chaleur et d'humidité, deux conditions également favorables à la persistance du ver dans la grappe, et au développement de la pourriture.

Examiner si les craintes des propriétaires de vignes, à son égard, ne sont point exagérées.

Je passe, Messieurs, à l'examen de la seconde ques-

(1) Le ver rouge de la vigne n'occupe point l'intérieur des grains du raisin, il n'est point dans ses habitudes de s'y renfermer tout entier, on le trouve ordinairement au centre de la grappe, il enveloppe de sa toile plusieurs grains qu'il attaque l'un après l'autre en n'y faisant entrer le corps qu'à moitié ou aux deux tiers.

tion que je me suis proposé de développer. Un examen attentif des conditions atmosphériques des cinq années que nous venons de passer, réunies à l'étude suivie qui a été faite pendant cette période, de l'insecte qui nous occupe, nous permettra de rassurer les propriétaires sur les craintes d'une multiplication croissante pour l'année 1842, des vers qui leur ont été si nuisibles dans le cours de celle qui nous occupe.

La Teigne de la vigne a été observée dans un grand nombre de localités, elle offre en cela une différence avec la Pyrale qui affecte des localités exclusives.

Ce dernier insecte, dont il a été question si souvent en 1837 et 1838, exerce des ravages non interrompus pendant plusieurs années. Les vignes de la Romanèche et des Thorins, dans le Mâconnais, étaient en 1837 la proie de ce fléau, depuis onze années consécutives. Les vignobles de Dizy, Ay et Mareuil ont seuls, dans le département de la Marne, le triste privilége d'avoir, à diverses époques, vu s'y multiplier la Pyrale dont la larve a fait un tort considérable aux récoltes pendant la période de 1820 à 1830, sans les anéantir complétement néanmoins, comme à des époques plus reculées. Pour retrouver à Ay le caractère de généralité et d'intensité du fléau dans le Mâconnais, il faut remonter à une période de sept années, de 1779 à 1786. Ce que je vais en dire a été recueilli par un des plus anciens et des plus respectables propriétaires d'Ay, M. Lasnier, lequel, dans sa jeunesse, avait pris l'habitude de consigner sur son livre d'office, l'indication des événements qui intéressaient la contrée. On y trouve les détails suivants qui portent le cachet d'une scrupuleuse exactitude. Nous les reproduisons ici, parce

que nous croyons qu'il est possible d'en tirer des inductions importantes pour la solution de la troisième question dont nous nous sommes proposé l'examen.

« En 1779 et 1780, les vers (vers de l'été, larves de la Pyrale) infestèrent le territoire de Dizy (1), dans la dernière année il y eut grande récolte à Ay; en 1781, ils s'avancèrent jusqu'à la contrée de Voselles, à mi-chemin de Dizy à Ay. A leur entrée sur le territoire de cette commune, en 1782, ils gagnèrent les Gouttes-d'Or et Cheverues, qui furent le centre de leurs ravages. En 1783 tout le territoire d'Ay était envahi; au mois de juin la vigne n'y avait pas une seule feuille, les hautes vignes seules étaient respectées. En 1784, le fléau envahissait le territoire de Mareuil, les vers quittaient celui d'Ay. Les premières contrées attaquées, Dizy, Voselles, Goutte-d'Or et Cheverues, en étaient complétement débarrassées.

« Au printemps de l'année 1785, la paroisse d'Ay dirigea ses processions des Rogations, le mardi, par la contrée de Cheuzelle, qui confine au territoire de Mareuil; le lendemain, mercredi, la procession fit le tour de l'autre côté, c'était une pieuse constatation que la commune d'Ay était encore une fois débarrassée d'un ennemi si nuisible à ses précieuses récoltes. »

Remarquons ici, sauf à tirer parti de cette observation un peu plus loin, que pendant cette même période eurent lieu des dévastations semblables dans le Mâconnais. Ce fut en effet en 1787, que l'abbé Rober-

---

(1) Il est bon de rappeler que les trois communes de Dizy, Ay et Mareuil sont dans la position respective où je viens de les nommer, sur une ligne droite de 6 kilomètres d'étendue du nord-ouest au sud-est.

jot, curé de Mâcon, proposa d'allumer de grands feux en plein air, dans les vignes, pour y attirer et y détruire le papillon de la Pyrale.

La Teigne, au contraire de la Pyrale, ne sévit pas d'une manière continue. Elle a fait beaucoup de mal dans ce département en 1837 ; elle a été peu remarquée pendant les années 1838, 1839 et 1840. Si elle a reparu en 1841, c'est que des circonstances atmosphériques toutes particulières, et qui constituent une véritable anomalie dans nos contrées, ont favorisé sa multiplication.

On se rend compte facilement des causes auxquelles il faut attribuer la permanence de la Pyrale dans les localités qu'elle a affectées. Si les larves des insectes, particulièrement celles qui hivernent, résistent à des températures très-abaissées ; il n'en est pas de même à l'état parfait. Les papillons surtout ont besoin pour le temps de leur accouplement, et pour leur ponte, d'une température spéciale. Une température sèche et chaude convient à la Pyrale ; elle affectionne les localités où, par une disposition du terrain, la chaleur se réfléchit et se concentre. Sa fécondation a lieu dans le mois où ces conditions de la température sont régulières et normales.

La Teigne, au contraire, paraît avoir besoin de chaleur, d'ombre et d'humidité. Il faut pour une propagation excessive qu'elle trouve ces conditions à deux époques de l'année, en mai et en août. Le mois de mai dans nos contrées est ordinairement humide ; mais il est froid. Si les conditions normales du mois d'août sont d'être chaud, en revanche cette chaleur s'accompagne ordinairement de sécheresse. En outre, à moins d'une humidité très-grande en septembre, on

a vu par ce qui précède que les ravages de la pourriture ne sont point à redouter.

Il résulte enfin de cette comparaison entre les deux principaux ennemis de la vigne que la Teigne est le moins redoutable, et qu'il faudrait des conditions tout-à-fait singulières et bien insolites de la température pour que ses ravages se répétassent pendant plusieurs années (1).

Rechercher la valeur des moyens proposés pour sa destruction, et celle des autres insectes nuisibles à la vigne.

Bien que la science, dirigée par un esprit de consciencieuse observation, doive user d'une sage réserve, d'une défiance raisonnable à l'égard des moyens proposés pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture, elle irait infailliblement à l'encontre du but qu'elle doit se proposer, si elle paralysait les efforts des cultivateurs et des propriétaires pour se défendre contre des fléaux destructeurs de leur industrie et de leurs espérances.

Ce serait pour nous, Messieurs, en particulier, nous démentir nous-mêmes, nous relâcher de notre activité quotidienne contre la routine et l'inertie.

---

(1) Depuis la lecture de ce rapport (novembre 1841), l'expérience est venue confirmer cette opinion et corroborer les développements dont elle s'appuie. Le vignoble de Verzenay a été dédommagé en 1842, par la qualité de ses récoltes, leur écoulement et le prix qu'il en a obtenus, de ses pertes de l'année précédente. Si les vers ont paru encore dans quelques contrées, leurs dévastations ont été insignifiantes.

Nous examinerons donc l'un après l'autre les procédés proposés par M. Verlé.

Le premier consiste, au lieu de réunir les échalas en tas ou moies, pendant l'hiver, à les coucher sur le sol. On a ainsi l'espérance que le froid et l'humidité détruiront la chrysalide renfermée dans son étui.

Vous pressentez, Messieurs, par ce que nous avons déjà laissé entrevoir dans cet exposé, que ce moyen n'aurait aucune efficacité, et que les rigueurs et les vicissitudes de l'hiver ne feraient tort qu'aux échalas; en effet, divers observateurs, parmi lesquels je me contenterai de citer Réaumur et M. le professeur Audouin, dont la mort récente a excité parmi vous, comme chez tous les amis de la science, une douleur profonde, ont soumis des chenilles à un froid artificiel de beaucoup supérieur aux abaissements extrêmes de la température dans notre climat : elles y ont constamment résisté. Des chenilles de Pyrale soumises à cette épreuve, par M. Audouin, ont été congelées au point de se casser comme du bois sec; exposées ensuite à une température douce et tiède, on les a vues reprendre leurs mouvements et redevenir aussi vivaces qu'avant l'expérience.

Un second moyen se fonde sur une observation vulgaire, celle d'où est venue le proverbe : *se brûler comme un papillon à la chandelle.*

Roberjot, plus connu par l'attentat au droit des gens, dont il a été victime à Rastadt, que par quelques recherches d'histoire naturelle qui ont occupé les loisirs de sa cure de Màcon avant la révolution, avait proposé d'allumer de grands feux la nuit pour y attirer et y brûler le papillon de la pyrale. M. Audouin, dans ses actives recherches et dans ses expé-

riences multipliées pour remédier aux ravages de la pyrale dans le Mâconnais, a modifié ce procédé, en posant des lampions allumés sur des plateaux enduits de saindoux. Le papillon, voltigeant autour de la mèche en ignition, finissait par demeurer attaché au plateau. M. Audouin a opéré par ce moyen la destruction d'un grand nombre de femelles. Néanmoins, il ne le regarde pas comme infaillible, il n'y attache même pas une grande importance (1).

Pour obtenir quelques succès de feux allumés dans les vignes, on conçoit que le temps doit être doux et très-calm que le procédé sera inapplicable encore par la pluie et par le clair de lune; qu'il faut enfin des conditions atmosphériques spéciales qui ne se rencontreront guères, ou, au moins, qui manqueront souvent au moment opportun.

Le sieur Vessel, charron à Ambonnay, a voulu remédier à l'inconvénient de voir le vent éteindre les lampions; il propose de les enfermer dans des caisses en bois, percées d'un grand nombre de trous et enduites à l'extérieur d'un corps gras; il conseille de les élever au moins à un mètre du sol; il donne à la caisse 1 mètre de longueur et 50 centimètres dans ses deux autres dimensions.

Il est fort douteux que la lumière ainsi renfermée, répande assez d'éclat, pour attirer les phalènes nuisibles à la vigne; d'ailleurs, en supposant qu'on trouve le moyen d'entretenir une vive lumière, si l'atmosphère n'est chaude et calme, il n'y a rien à attendre de feux allumés : en effet, si la température est abaissée, si

(1) Ouvrage cité, chap. 4, pag. 242-251.

le ciel est nuageux, s'il pleut, s'il fait du vent, le papillon se tient à l'abri sous les feuilles de la vigne et ne circule pas dans l'air.

Notre tâche, Messieurs, après ce que nous venons d'exposer, n'est point accomplie : il reste à nous acquitter de sa partie la plus difficile, la plus épineuse.

Nous avons fait la critique des moyens divers proposés pour la destruction de la Teigne ; quels conseils la Société croira-t-elle devoir donner, sans compromettre sa responsabilité, sans craindre de voir ses avis repoussés à leur tour par l'expérience de nos vignerons, sans risquer enfin de perdre à leurs yeux l'importance attribuée volontiers aux réunions qui s'occupent du bien public, et qui, si elles veulent atteindre le but de leur institution, ont besoin de conserver tout leur crédit ?

Les considérations dans lesquelles je vais entrer, vous prouveront, je l'espère, combien j'avais à cœur de ménager les divers intérêts que comprend la question qui nous occupe ; nos agriculteurs viticoles n'y trouveront que de simples conseils, ou pour mieux m'exprimer, des indications, aussi précises pourtant qu'il m'a été possible. Il dépendra d'eux, par leur activité, par une pratique qui s'améliorera, en puisant de nouvelles lumières dans l'observation, de transformer ces indications en prescriptions absolues.

La Teigne de la vigne est plus accessible dans l'hiver que dans tout autre saison aux moyens qui pourraient être tentés pour sa destruction ; alors que les nymphes ou chrysalides de la seconde génération sont renfermées dans des cocons dont les échalas des vignes infestées sont parsemés. On peut profiter de la connaissance acquise aujourd'hui de cette habitude de l'insecte

pour se débarrasser d'un grand nombre de chrysalides : il s'agit d'exposer les bâtons ou tuteurs à une température assez élevée pour les tuer.

On a proposé pour cela plusieurs procédés.

1° De passer au four les échalas rapportés des vignes. Ce transport nécessairement serait difficile, long et dispendieux.

2° De les immerger dans l'eau bouillante. Ce moyen, dont nous ne contestons pas l'efficacité, soulève à peu près les mêmes objections que le précédent.

3° De passer sur place les bâtons à la flamme.

La Société a indiqué, en 1837, un procédé pour passer au feu un grand nombre de tuteurs à la fois ; il consiste à réunir quatre bâtons fichés en terre, en carré, à 80 centimètres environ de distance, par quatre autres disposés en traverse à deux tiers de leur hauteur ; à placer à l'intérieur du carré un certain nombre d'échalas, le gros bout en bas, et inclinés de dehors en dedans, à en placer à l'extérieur un même nombre inclinés de dedans au dehors, et le gros bout en haut, à remplir tous les vides et à entourer l'extérieur de matières dont la combustion sera rapide. On peut ainsi flamber cinq cents bâtons à la fois.

Nous persistons à regarder ce dernier procédé comme le meilleur et le plus facile de tous ceux proposés.

Mais est-il certain qu'un grand nombre de larves n'aient pas été prendre leur poste sur les souches mêmes des vignes infestées ? C'est un fait qu'il est très-facile aux vignerons de vérifier, et, dans le cas de l'affirmative, je ne sais s'il n'y aurait pas moyen de dresser de jeunes enfants, et de leur faire nettoyer le

cep avec une brosse rude, en recueillant soigneusement sur un linge le détritus qui se détache, ou en écrasant la nymphe dans sa coque avec un instrument approprié. C'est là une pratique bien minutieuse sans doute pour être appliquée en grand; mais je n'en parle, comme de toutes les autres d'ailleurs, que comme matière à expériences.

A ce titre, j'en recommanderais un troisième.

Je suis fondé à penser que le ver de la cochylis de la grappe, ou Teigne de la vigne (je me sers indifféremment de ces deux dénominations), sort de l'œuf dans nos vignobles vers le 6 juin, un peu plus tard que dans ceux de l'Est et du Midi. La floraison chez nous a lieu communément à la Saint-Jean (24 juin), c'est le moment de l'apparition des vers dans la jeune grappe. Il s'agirait de s'assurer si les folioles qui entourent les bourgeons du cep ne renferment pas le ver de la teigne qui y prendrait son réfuge, comme le fait celui de la pyrale, une quinzaine plus tôt. Une double pratique a été mise en œuvre contre ce dernier insecte : 1° Le pinçage, qui consiste à écraser le ver en pinçant les bourgeons soupçonnés de les recéler; 2° le mouchage ou écimage par lequel on enlève le bourgeon attaqué. On a soin, dans l'une et l'autre pratique, de respecter les folioles qui entourent la grappe naissante : il est facile de reconnaître les bourgeons où la larve de la pyrale a pris son domicile du moment. L'est-il autant de reconnaître celui de la Teigne? C'est encore un fait sur lequel il est bon d'appeler l'observation de nos vignerons (1).

---

(1) M. Félix Quinet, vigneron à Chavot, a remis à la Société,

Toutes les pratiques contre la Teigne de la vigne, dont nous venons de parler, sont applicables et ont été plus particulièrement appliquées à la destruction de la Pyrale.

Bien que ce papillon si dangereux dans les vignobles où il vient à se multiplier, n'ait point été très-nuisible aux nôtres depuis longues années, et qu'il ne s'y soit jamais signalé par de grands désastres que dans la contrée de Dizy, Ay et Mareuil, je rappelle ici que j'ai démontré la présence permanente de la pyrale à l'état d'individu isolé dans les vignes d'Ay et dans celles de Cramant et d'Avize; elle existe vraisemblablement dans d'autres localités ; elle est donc pour nos viticoles un fantôme menaçant dont ils doivent conjurer l'apparition en s'attachant à la détruire partout où ils la rencontreront sous ses trois états de papillon, d'œuf et de larve, qu'ils doivent s'habituer à reconnaître à la première vue.

Le papillon de la Pyrale est gris jaunâtre, à reflets plus ou moins dorés; les ailes antérieures, jaune pâle sont glacées de vert doré avec une tache brune à la base et trois bandes de même coloration, transversales, obliques; les deux supérieures sinuées, la troisième droite. Ces taches, ces bandes, ainsi que le reflet des ailes supérieures, sont très-affaiblies ou presque nulles dans la femelle; celle-ci est plus

---

dans le cours de l'année 1842, une note sur l'échenillage de la jeune grappe, quinze jours après la floraison.

Cette opération, qu'il a mise en pratique en 1841 et en 1842, ne coûterait, à son avis, que 50 francs par hectare; elle se fait à l'aide d'un instrument approprié, d'une sorte de pince à six dents avec laquelle le ver rouge est saisi et percé.

grande que le mâle, elle a quatorze millimètres de longueur de l'extrémité des palpes à celle de l'abdomen

En général les proportions du papillon de la Pyrale sont doubles de celui de la Teigne.

La Pyrale n'a qu'une seule génération par année : elle éclot à la fin de juillet, elle dépose en août des plaques d'œufs bien apparentes sur la page supérieure des feuilles de la vigne.

Dans la dernière quinzaine d'août, éclot des œufs déposés sur les feuilles une petite larve d'un vert jaunâtre, condamnée dès sa naissance à un jeûne prolongé ; elle quitte la feuille et va se réfugier sur l'échalas ou sur le cep, s'y abrite sous un cocon presque imperceptible, y passe l'hiver et le premier printemps. Au mois de mai on la trouve dans l'intérieur des folioles des bourgeons en voie de développement. Le maximum de ses ravages a lieu vers la floraison.

Comme la chenille de la Pyrale est polyphage, on la rencontre souvent sur les plantes cultivées ou agrestes qui végètent auprès des vignes. M. Audouin l'a trouvée sur des pommes de terre, à Argenteuil ; je l'ai trouvée à Ay sur le chardon des champs (*cirsiumarvense*).

La larve de la pyrale, dans son plus grand développement, a de deux à trois centimètres de longueur ; sa coloration a des nuances variables, du vert au jaune pâle.

A la fin de juin elle passe à l'état de chrysalide, que l'on trouve jusqu'à l'éclosion du papillon, au milieu d'une agglomération de la grappe et des feuilles flétries ou desséchées, et réunies en une masse in-

forme au moyen d'une toile soyeuse qu'a filée l'insecte au moment de se transformer.

On peut donc attaquer la pyrale sous quatre états différents : sous celui de chenille, en passant à la flamme, au four et à l'eau bouillante les échalas pendant l'hiver ; en pinçant les bourgeons ou en écimant la vigne au printemps ; sous celui de chrysalide, en l'épluchant au commencement de juillet ; sous celui de papillon en allumant des feux à la fin du même mois ; enfin à l'état d'œufs, en cueillant les feuilles sur lesquelles les plaques sont déposées. Ce procédé est préconisé comme le meilleur par M. Desvignes, propriétaire du Maconnais ; et, après lui, par M. Audouin, qui relate ses expériences, ainsi que celles qui lui sont propres dans l'ouvrage que nous avons cité, et auquel nous renvoyons nos lecteurs comme au traité le plus spécial sur la matière.

Un de nos correspondants, M. d'Herbès, décédé depuis la première rédaction de mon rapport, avait envoyé à la Société, en 1827, un emporte-pièce en fer-blanc, destiné a séparer de la feuille la partie que recouvre le couvain ; il paraît préférable et plus prompt d'enlever toute la feuille.

Il y a des choses qui ne saurait être trop répétées. J'ai dit ailleurs, et je le redis ici : que la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture dépendra surtout de la connaissance que le cultivateur aura de leurs mœurs, de leurs habitudes, du mode de leur reproduction ; — qu'il est nécessaire pour lui d'apprendre à reconnaître ses ennemis partout où il les rencontrera, de manière à pouvoir les détruire en détail et à l'état d'individus isolés ; — que ce qui a le plus contribué à discréditer, à toutes les époques, les mesures

prescrites ou conseillées dans l'intérêt des cultures désolées par quelque fléau du genre de celui que ce rapport a pour objet, c'est que les mesures ne sont jamais prises qu'en présence d'une multiplication prodigieuse des espèces nuisibles, contre lesquelles viennent alors échouer nécessairement l'intelligence et l'activité humaines ; et, dans ces circonstances mêmes, l'agriculteur doit savoir qu'il a pour auxiliaires d'autres insectes qui vivent aux dépens des espèces dévastatrices, de manière à pouvoir ménager les uns en poursuivant les autres. Il doit aussi bien apprécier les causes atmosphériques qui peuvent influer sur leur propagation, et ne point prendre le change, comme il le fait encore trop souvent, sur ce qui, dans la nature, lui est avantageux ou nuisible (1).

Le service le plus positif que la science puisse rendre à l'agriculture dans les limites du sujet que nous traitons, c'est évidemment de propager toutes ces connaissances, qui sont de nature encore à amener dans le champ de l'observation les personnes les plus in-

---

(1) Nous engageons nos lecteurs à consulter l'ouvrage de feu M. Victor Audouin, cité plusieurs fois dans le cours de ce rapport. L'histoire des insectes nuisibles à la vigne n'abonde pas seulement en détails scientifiques ; on y trouve aussi des développements pratiques abondants, et de magnifiques planches qui rendent cet ouvrage précieux pour toutes les classes de lecteurs. Dans l'intérêt de ceux qui ne seraient pas à même d'y recourir, nous en avons extrait deux planches de figures lithographiées : la première représente les quatre espèces les plus nuisibles à la vigne ; la seconde est destinée à faire reconnaître diverses espèces carnassières dont la présence dans les vignes devra être regardée comme aussi favorable que l'apparition des autres est de mauvais présage.

(*Voir l'explication détaillée de chaque planche.*)

téressées, et conséquemment les plus propres à en tirer parti pour des applications pratiques.

La Teigne et la Pyrale ne sont pas les seules espèces nuisibles à la vigne qui puissent être détruites à l'état d'individus isolés, et en détail, au moyen d'une connaissance exacte de leurs mœurs et de leurs habitudes.

L'Attelabe, vulgairement la Cunche : *Rynchites Betuleti* (1), se nourrit à l'état d'insecte parfait, et vers la fin de mai du parenchyme des feuilles. Le tort qu'il fait à ce moment à la vigne est peu considérable ; mais dans le cours du mois suivant, la femelle prête à pondre, entaille le pédoncule de la feuille et la fait ainsi tomber perpendiculairement au sol, en restant suspendue à la tige. L'attelabe alors attaquant une à une les nervures de la feuille parvient à en rouler les cinq

---

(1) ..... *populi*, Audouin.

Les raisons qui ont déterminé le savant et regrettable auteur de l'histoire de la pyrale à donner le nom de *Rynchites populi* à l'insecte figuré dans cet ouvrage (*pl.* 21, *fig.* 12 et 13) me sont encore inconnues. Cette espèce pour moi, ainsi que pour la plupart des entomologistes qui s'en sont occupés sous le rapport pratique, se rattache au *Becmarevert* de Geoffroy, au *Curculio Betulae* de Linnée, à l'*Attelabus betuleti* de Fabricius. La phrase spécifique de ce dernier semble concluante : *Corpore viridi aurato*, *subtus concolore*, en opposition avec celle de l'*Attelabus populi : corpore viridi-ignito, subtus atro-cœrulescente*. Une troisième espèce, *Curculio-Bacchus* (Linnée) est ainsi caractérisée par Fabricius : *Aureus, rostro, plantisque nigris*. Ce qui a contribué à jeter de la confusion dans la synonimie de ces trois espèces, c'est que toutes trois vivent sur le bouleau ; c'est encore que la dernière a reçu le nom spécifique de Bacchus, qui ne conviendrait bien exactement qu'à l'espèce *subtus concolor*. Celle-ci, chez nous, dans le département de la Côte-d'Or, dans le Lyonnais, et vraisemblablement partout, est la seule connue des vignerons, sous les noms de cunche, d'urbec, de bèche, de lisette, d'albire, etc., selon la contrée.

lobes, alternativement en sens contraire. Il prépare ainsi un abri pour ses œufs et le berceau de la larve qui doit en éclore. Celle-ci trouve l'aliment qui lui est convenable dans le parenchyme de la feuille flétrie et à demi-desséchée.

L'Eumolpe (*Eumolpus vitis*, Latr.), vulgairement le Gribouri, à l'état parfait, ronge les feuilles sur lesquelles il fait, de place en place, des découpures, qui ont une ressemblance grossière avec des caractères d'écriture, ce qui, dans quelques contrées, a fait donner à cet insecte le nom d'écrivain. Le Gribouri, quand il est très-multiplié, attaque aussi les grains du raisin ; ses dommages alors sont plus considérables ; toutefois, c'est seulement à l'état de larve qu'il est très-nuisible. Celle-ci vit aux dépens des racines de la vigne qu'elle dévore près du collet. Ce qui est singulier, c'est qu'elle ne soit point encore connue des naturalistes ; elle ne paraît avoir été figurée nulle part.

Le Gribouri, dans nos contrées, passe pour attaquer de préférence les vignes encore jeunes, les plants de dix à douze ans ; celles qui ont été vendangées par un temps pluvieux sont encore exposées, dit-on, à le voir s'y multiplier ; enfin, selon l'opinion de quelques personnes, il s'attacherait surtout aux vignes déjà malades. Toutes ces opinions ont besoin d'être vérifiées ; la seconde est assez vraisemblable et s'explique aisément.

Le piétinement d'une vigne par un temps pluvieux a nécessairement pour effet de faire pénétrer l'eau dans le sol qui, sous les pieds du vendangeur, s'agglomère en mottes que la gelée soulève. Le bêchage qui suit est moins facile et moins régulier. Les racines sont plus facilement accessibles à l'eumolpe, pour y déposer

ses œufs, et à sa larve, pour y trouver sa subsistance.

L'opinion qu'une maladie antérieure, en affaiblissant la force végétative de la plante, y a attiré le gribouri repose, selon toute probabilité, sur des faits mal observés. Elle ressemble fort à celle des forestiers qui, voyant d'abord quelques arbres dépérir, et remarquant plus tard que les branches en sont attaquées par un grand nombre d'insectes de la famille des *Xylophages*, sont naturellement amenés à croire qu'une cause secrète a déterminé le dépérissement de l'arbre, pour la destruction duquel les insectes ne seraient qu'une cause accessoire. Voici pourtant ce qui est arrivé : quelques couples d'insectes sont venus prendre leur domicile sur l'arbre de leur préférence; comme ils sont en petit nombre, leur présence et leurs dommages n'y sont pas remarqués. Les femelles ne tardent point à déposer sous l'écorce leurs œufs, germes nombreux d'une population de larves qui creusent leurs galeries dans la substance du végétal. Attaqué au centre de la place, l'arbre dépérit sous les atteintes de ces légions de mineurs secrets et ignorés; l'année d'après, les branches sont rongées par l'insecte à l'état parfait, dont la multiplication révèle alors un envahissement en apparence de nouvelle date, mais qui, en réalité, remonte à plusieurs années. M. Audouin avait recueilli sur ces faits du domaine de l'économie forestière, des observations curieuses qui sont demeurées en porte-feuille.

Il doit en être du Gribouri comme des insectes dont je viens de parler, ses larves ont envahi le collet de la vigne et affaibli sa force végétative, avant que l'Eumolpe, à l'état parfait, ait été assez multiplié pour être remarqué.

C'est ainsi que presque toujours une croyance trop facile à des causes vagues, mal déterminées, fait dévier l'observation du point vers lequel elle devrait se fixer. La science ici intervient efficacement, en indiquant le but qu'il faut viser, souvent difficile à atteindre, tout en visant juste; impossible de toute nécessité sans une bonne direction.

Un insecte fort commun ici comme aux environs de Paris, le *Charençon de la Livêche* (*Otiorynchus Ligustici*) est signalé encore comme nuisible à nos vignes, dont il ronge le bourgeon à l'état parfait, et peut-être les racines à l'état de larve. Comme il est sans ailes, il se tient à terre et l'extrémité de ses élytres est le plus souvent couverte de boue, ce qui lui a fait donner par nos vignerons le nom de *cul-crotté* (1); ils y joignent quelquefois l'épithète de *Grand*, pour le distinguer d'une espèce plus petite l'*Otiorynchus picipes*. M. Audouin a figuré, parmi ses insectes nuisibles, une espèce congénère : l'*Otiorynchus sulcatus*.

Il en est de tous ces insectes comme des deux espèces de papillons, dont nous avons parlé d'abord. Il n'y a contre eux à imaginer qu'une guerre de détail, dont les moyens doivent entrer dans les façons régulières d'une culture très-soignée. Par exemple, après la floraison, vers la fin de juin, au moment de lier la vigne, il est nécessaire que le vigneron enlève avec exactitude les feuilles roulées qui recèlent les œufs et les larves de l'Attelabe.

Les Charançons et l'Eumolpe paraissent peu faciles

---

(1) En Bourgogne, ces insectes et d'autres de la même famille sont désignés sous le nom de *perdis*.

à attaquer sous ces deux formes, ils le sont peut-être davantage à l'état d'insecte parfait.

L'Eumolpe se laisse tomber des feuilles sur lesquelles il se tient, à la moindre secousse, ou lorsqu'il entend du bruit. On a mis à profit la connaissance de cette habitude, en plaçant sous le cep envahi, une corbeille garnie de feuilles auxquelles l'insecte s'attache en tombant, ou bien en embrassant le cep dans une fente pratiquée à un entonnoir surbaissé en fer-blanc qui aboutit à un sac dans lequel tombe le gribouri, que la surface lisse de l'entonnoir empêche de remonter.

Ces appareils peuvent être mis en usage contre l'Attelabe et contre les Charençons. Ces derniers ont l'habitude de se rassembler sous terre au pied du cep ou de la tige de quelques plantes cultivées dans les vignes, telles que les fèves de marais. On a proposé de multiplier cette plante, dans le seul dessein de donner la chasse aux insectes au moment opportun, pour les trouver rassemblés, dans le cours de juin (1). Ce moyen est anciennement connu et anciennement recommandé; il ne s'est pas propagé, par défaut de succès sans doute, comme beaucoup d'autres.

Néanmoins, je suis disposé à croire à la possibilité de se servir avec fruit de ce partage de certaines espèces nuisibles, entre la plante qu'on veut préserver et d'autres végétaux sans importance et dont la végétation est plus prématurée. Ainsi, pour la vigne, des pommes de terre plantées autour des moyères dès les premiers jours du printemps, pourraient attirer les

(1) Communication de M. Berteaux, vigneron à Monthelon.

chenilles de pyrales, qui sont polyphages. Un sarclage, vers le 15 mai, en détruirait un grand nombre.

Je n'ai pas besoin de dire qu'il faut emporter soigneusement de la vigne, et brûler sur-le-champ, ou enfouir à une grande profondeur toutes les herbes ramassées par le sarclage, et en général tous les détritus de la culture.

Tous ces soins, trop minutieux peut-être pour être introduits dans toutes les localités où se cultive la vigne, sont praticables chez nous plus que partout ailleurs.

La culture de la vigne est, dans le département de la Marne, tout-à-fait en rapport avec la qualité et l'importance de ses produits. Nulle autre part ce précieux arbuste n'y reçoit plus de façons et elles ne lui sont données avec plus d'attention que dans nos vignobles d'élite, parmi lesquels nous mettrons en première ligne à cet égard le vignoble d'Ay (1).

Des pratiques spéciales, et précisément du genre de celles auxquelles nous voudrions qu'on s'attachât partout, y ont été tentées à diverses reprises contre la pyrale, et, avec succès, nous le croyons; nous ne pouvons mieux terminer ce rapport qu'en relatant les faits sur lesquels notre opinion est fondée.

En 1785, à l'époque où, comme nous l'avons rapporté plus haut, le vignoble d'Ay était ravagé par le Ver de l'été, la vigne fatiguée produisit très-peu dans les contrées débarrassées des vers; celles

---

(1) Il nous a paru opportun de joindre à ce rapport des renseignements sur la manière dont la vigne est cultivée à Ay. Nous les devons, avec plusieurs documents dont nous avons profité pour ce travail, à M. Royer, vice-secrétaire archiviste de la Société, qui, à notre prière, a bien voulu les aller recueillir sur les lieux mêmes.

(*Voir plus loin*, page 188).

qui étaient encore en proie au fléau, après l'avoir été l'année d'avant, ne produisirent rien du tout. Un seul propriétaire, M. Janson, obtint une récolte; il fit pincer les jeunes pousses occupées par les vers, lorsque la vigne avait trois ou quatre feuilles; il répéta cette opération une seconde fois, lorsqu'elle avait sa hauteur; il récolta de quoi payer les frais de cette opération, qui eut du moins le résultat d'avoir préservé ses vignes du tort que fait à la plante la perte de ses feuilles et de lui ménager des récoltes pour les années qui suivirent.

L'exemple de M. Janson a été suivi pendant plusieurs années. S'il eut été donné de prime-abord, et si cette pratique avait été adoptée ou prescrite d'une manière générale, il est permis de croire que le dommage eût été prévenu, ou qu'il eût été bien moins considérable.

Une prescription qui date de la révolution, celle de rapporter les brous ou rognures provenant de l'épamprement, qu'on abandonnait autrefois sur les chemins, a été l'objet d'une disposition réglementaire de police, en vigueur aujourd'hui; nous en rappelons les termes :

« Défense est faite de jeter des herbes et des brous de vigne sur les chemins (1). »

Cette prescription devrait être formulée en termes moins vagues; elle devrait comprendre l'injonction de brûler sur place les herbes du sarclage et les pousses retranchées de la vigne. Il est arrivé en effet, plusieurs fois, que des treilles et des arbres fruitiers ont

(1) Article 90 du règlement de police, délibéré par le Conseil municipal d'Ay, le 26 septembre 1834, approuvé par le Préfet, le 25 mai 1835.

été ravagés par des chenilles, ou couverts de papillons provenant des chrysalides de la Pyrale, rapportées dans les cours et enclos de la commune avec les herbes et les brous qu'on y avait abandonnés sur les fumiers. On cite entre autre un prunier de *reine-claude* dépouillé de ses feuilles dans l'espace de huit jours; ce fait n'a rien d'étonnant, rapproché des observations multipliées qui attestent que la larve de cet insecte est polyphage.

Des règlements de police locale, appropriés dans leurs dispositions pour la destruction des insectes nuisibles à des besoins reconnus par une observation judicieuse, approuvés par l'administration sur l'avis des sociétés agricoles, suppléeraient à ce qu'a de défectueux la loi du 26 ventôse an XII et à son inefficacité (1).

Nous terminons ce rapport que nous n'avons pas craint d'étendre, et auquel nous avons beaucoup ajouté depuis sa première lecture, par une remarque

---

(1) En voici les principaux articles :

« ART. 1er. Dans la décade de la publication de la présente loi, tous propriétaires, fermiers, locataires ou autres, faisant valoir leurs propres héritages ou ceux d'autrui, seront tenus, chacun en droit soi, d'écheniller ou faire écheniller les arbres étant sur lesdits héritages, à peine d'amende, qui ne pourra être moindre de trois journées de travail, et plus forte de dix.

ART. 2. Ils sont tenus, sous les mêmes peines, de brûler, sur-le-champ, les bourses et toiles qui sont tirées des arbres, haies ou buissons, et ce, dans un lieu où il n'y aura aucun danger de communication de feu, soit pour les bois, arbres et bruyères, soit pour les maisons et bâtiments.

. . . . . .

ART. 6. Dans les années suivantes, l'échenillage sera fait, sous les peines portées par les articles ci-dessus, avant le 1er ventôse. »

En circonscrivant ainsi les mesures prescrites par la loi de l'an IV, à une seule saison et à un seul moyen, ses auteurs n'ont guères

de nature à encourager le zèle des propriétaires et des vignerons, nous ne disons pas seulement d'Ay, mais de tous nos vignobles.

De 1780 à 1787, les vignes d'Ay ont été ravagées par la Pyrale, comme celles de la Côte-d'Or, du Maconnais, du Lyonnais, et celles d'Argenteuil, aux portes de Paris, et les plus rapprochées de nous. En 1837, alors que toutes ces contrées subissaient des désastres semblables, Ay était épargné. La Pyrale n'avait point disparu de ses vignes; elle y a opéré des ravages partiels, de 1820 à 1830. Les germes du fléau y sont encore, comme vraisemblablement dans toutes nos vignes. (Que nos viticoles y prennent garde!) Enfin, au moment où le fléau éclatait partout, il est resté à l'état de germe à Ay.

Cette contrée, si belle, si riche aujourd'hui, doit-elle ce bonheur au hasard, ou, pour parler un langage plus précis, à des circonstances inconnues? Le doit-elle à une culture de la vigne et à des soins plus assidus et plus nombreux que partout ailleurs? En nous tenant dans une réserve prudente quant à la solution de ces questions, et tout en résistant à nos sympathies, qui nous entraîneraient à répondre affirmativement à la dernière, nous dirons que le labeur et l'intelligence sont des moyens infaillibles de succès en toute chose et en tout lieu :

Aide-toi, Dieu t'aidera.

---

atteint qu'un seul insecte: Le papillon *Liparis Chrysorrhea*, espèce, il est vrai, fort répandue et très-nuisible. Il n'était guères possible de faire mieux dans une loi de police générale, qui ne pouvait subvenir à des nécessités locales ou circonstancielles, et telles sont, à l'exception de cinq ou six espèces communes partout, les nécessités résultant de la propagation des insectes nuisibles.

Renseignements sur la culture de la vigne, recueillis à Ay.

1° Tailler. — On commence cette opération à la saint Vincent, fin de janvier, quand il n'y ni a gelée ni neige.

On taille sur deux maîtres brins auxquels on laisse deux ou trois yeux sans compter la *couronne*. (On appelle ainsi l'insertion du bois de l'année précédente sur le vieux bois où poussent quelquefois deux ou trois yeux autour du brin). Les brins ainsi taillés sont recouchés en terre et recouverts. On marque alors les provins en cassant le bout des pousses qu'on réserve à cet effet. Quand on fait faire la vigne à la tâche, on donne pour la taille 1 fr. 50 c., par boisseau (1/37 d'hectare), soit pour l'hectare 55 fr. 50.

Un homme peut faire par jour un boisseau et demi, soit : 4 ares 6 centiares.

Les propriétaires qui ne connaissent point le travail de la vigne, ou qui ne sont pas sur les lieux doivent se méfier de cette manière de traiter avec les ouvriers. Car alors, pour aller plus vîte et se donner moins de peine, l'ouvrier élague les brins les plus forts et les plus élevés qu'il serait plus long et plus difficile de plier et de maintenir en terre, et taillent sur de faibles branches latérales plus rapprochées du sol, et qui, naturellement courbées, sont plus facilement recouvertes par un peu de terre; mais, de cette façon, on laisse à la végétation des rameaux qui ne se couvrent guère que de feuilles, et des véritables branches à fruit on fait du bois à brûler. Aussi, les vignerons appellent cette manière de travailler, *mettre son vin dans le grenier*.

2° Houer ou Bêcher. — On donne un seul labour à la vigne. Il a lieu en mars, immédiatement après la taille; il ne se fait que par le beau temps. Cette opération coûte 93 francs l'hectare. On donne 2 fr. par jour et la nourriture, ou 2 fr. 50 c. par boisseau : un homme bêche par jour un boisseau et demi, soit : 4 ares 3 centiares.

3° Provigner. — Le provignage se fait après le bêchage, du commencement du mois d'avril à la saint Urbain, fin de mai. La vigne ne se provigne qu'à l'âge de deux ou trois ans, lorsqu'elle a deux ou trois brins solides, d'environ 35 centimètres de haut.

La plantation a été faite par lignes distantes de près d'un mètre, et dont chaque plant a été piqué à environ 50 centimètres l'un de l'autre.

En faisant le premier provignage, qui est général, on conserve les lignes de la plantation ; seulement elles sont transportées dans les intervalles et plus serrées; chaque pied en fournissant deux ou trois par le provignage. Cette opération s'appelle *assiseler*. Un homme, aidé d'un enfant, pour porter l'amendement, fait par jour 43 centiares (une verge). Il reçoit 2 francs 50 centimes, et l'enfant 50 centimes; soit pour l'hectare 70 francs. (Un enfant peut donner l'amendement à deux ouvriers).

Il faut pour ce provignage deux tombereaux à un cheval, par verge, de fumier pour les terres froides, et de marnes argileuses, mélangé de fumier pour les terres chaudes, et quatre bottes et demie de bâtons, à 3 francs la botte.

Les deux années suivantes on ne provigne pas; la quatrième année, on provigne le tiers ou le quart, de manière à doubler les lignes, les plants non pro-

vignés restant sur la ligne du premier provignage, et ceux soumis de nouveau à cette opération, formant dans l'intervalle une nouvelle ligne aussi serrée que celle de l'année précédente, puisque chaque plant, soumis au provignage, fournit environ trois provins. Ce provignage s'appelle *retirer*. Un homme *retire* par jour 1 are 26 centiares (3 verges). On emploie le même amendement que pour le premier provignage. Il faut moitié bâtons en sus ; on continue ainsi d'année en année jusqu'à ce que la vigne soit ce qu'on appelle formée, c'est-à-dire suffisamment plantée, chaque plant étant à environ 20 centimètres des autres. Le provignage ordinaire, est d'environ 30 provins par 2 ares 70 centiares (par boisseau). On fait une fosse d'un pied, si l'on rencontre une vieille souche, on doit la détourner avec précaution ; on déchausse le plant à provigner ; on couche le provin jusqu'à deux bourgeons, et on le recouvre d'un panier à bras d'amendement.

Un ouvrier fait soixante provins pour deux francs. L'ouvrier infidèle coupe, pour se faire du bois, les vieilles souches au lieu de les détourner, ce qui amène ordinairement la mort du plant. Souvent aussi, l'ouvrier à la tâche, ne déchausse pas les pieds des provins, leur fait faire l'arc, et puis les coupe au bêchage, ce qui n'est pas moins nuisible au plant.

4° Ficher. — Les échalas se piquent dans le même temps que se font les provins. On donne 1 fr., par boisseau (2 ares 70 centiares).

5° Refuir ou labourer aux bourgeons. Il se fait, outre le bêchage, trois binages dans l'année. Le premier s'appelle *refuir* aux bourgeons (refouir, *refodere*),

a lieu après la fiche, fin de mai, lorsque la vigne a 20 centimètres environ de haut. On donne 75 centimes par boisseau (2 ares 70 centiares); un homme en fait trois par jour.

6° Rogner et lier. — Lorsque la vigne commence à fleurir, on la rogne à deux feuilles au-dessus du plus haut raisin; on lui laisse une hauteur égale de 66 centimètres. On donne pour rogner 3 francs par arpent de 43 ares 27 centiares. Un homme peut rogner en un jour un demi-arpent. Au fur et à mesure que la vigne est rognée, on la lie : on se sert de trois brins de paille d'avoine ou de seigle trempés, il en faut 40 kilog. par arpent de 43 ares 27 centiares, et elle coûte 10 centimes le kil. Une femme lie un boisseau et demi par jour (4 ares 3 cent.), et reçoit 2 francs.

7° Labourer après lier. — Quand la vigne est défleurie, on fait le deuxième binage; pendant cette opération, on rogne à deux feuilles les rameaux qui ont repoussé, et l'on héserbe à la main; en binant on *rencole* le cep, on relève la terre autour. Un homme fait par jour un boisseau (2 ares 70 centiares), et reçoit 1 franc 50 centimes.

8° Labourer après moisson. — Quand le raisin commence à teindre; on donne le troisième et le dernier binage : s'il est encore repoussé des brous et des herbes, on les ôte avant de sarcler; cette fois on *déchausse* la vigne, en creusant sous les raisins qui posent à terre. Un homme fait deux ares 70 centiares, ou un boisseau par jour, et reçoit 1 fr. 50 c.

9° Vendanger. — La cueillette du raisin coûte, année moyenne, 3 francs par boisseau; les vendangeuses sont payées de 75 c. à 2 fr. par jour. On paie

75 centimes, pour ramener et décharger le raisin; le marc paie le pressurage par l'eau-de-vie qu'on en tire : reste le droit de pressoir, qui est d'un seau pour deux pièces.

L'hectare de vigne à Ay donne, année moyenne, seize pièces de vin; en pleine année, trente-deux pièces, de 200 litres. Le vin blanc, première qualité, se vend, en moyenne, 150 francs.

On fait trois sortes de vin : le vin de première *goutte*, ou première *cuvée*, s'obtient par trois serres, coup sur coup, de raisins choisis, mis sur le pressoir le plus promptement possible, sans avoir été froissé. Au-delà de deux jours de vendange, le raisin donnerait un vin coloré.

Le second vin s'appelle *vin de taille*, parce qu'on l'obtient après avoir taillé le marc à 12 centimètres tout autour, et rejeté au milieu ce qu'on a enlevé aux bords. On donne trois serres à trois heures d'intervalle. Les produits se distinguent encore en première, deuxième et troisième taille. Enfin, le vin de *rebêche*, s'obtient après qu'on a pioché, *rebêché* le marc avec un croc; on y mêle quelquefois les raisins détournés pour leur qualité inférieure?

10° Hacher. — C'est ainsi que les vignerons d'Ay appellent l'arrachage et la mise en tas des échalas; cette opération coûte 1 franc 50 centimes les deux boisseaux et demi (6 ares 70 centiares).

Les échalas coûtent 3 francs la botte, en bonne qualité de quartier de chêne; ceux de cœur de chêne, peuvent durer vingt-cinq ans et plus, ceux d'aubier, six ans; il en entre deux tiers, et même moitié, dans les bottes. Il peut entrer 1,850 à 2,000 bottes dans un hectare bien planté. L'entretien annuel pour

l'hectare est d'environ 37 bottes. Un hectare de vigne peut contenir environ 100,000 ceps.

A Cramant, environ 70,000 ceps.

11° Après la *hacherie* on replante les *culées*, on nomme ainsi le bas des vignes qui se trouve dégarni, parce qu'à la taille, la vigne se recouche toujours en montant : on *relève les chevets* (le haut des vignes), pour les garantir des passages des conducteurs de mulets; à cet effet, on bêche le haut de la vigne sur environ un mètre en descendant, on y émonde la vigne et on charge le plus qu'ou peut de terre l'extrémité snpérieure de la vigne qui touche au chemin.

12° Fumer. — En été, dans les intervalles des travaux, on a été chercher les marnes sur la montagne, on s'est procuré des fumiers, on a déposé les uns et les autres, dans des magasins établis de place en place, sur le bord du chemin. En hiver, quand il n'y a point de neige, le vigneron s'occupe à les transporter à la hotte dans les vignes, et les dispose par petits tas pour fumer la terre et pour servir au provignage. Les marnes coûtent 2 francs le tombereau, et le fumier 4 francs.

Le pineau noir est la principale espèce de vigne cultivée à Ay et dans les bons vignobles de la Champagne.

On en cultive à Ay quatre sous variétés, à peine distinctes par leur port; mais qui diffèrent par la qualité de leurs produits.

1° Le *plant doré*, le plus petit et le plus délicat de tous, mais aussi le meilleur quant à la qualité des produits.

2° Le *fort plant doré*, un peu plus fort que le précédent, grappes plus longues et un peu plus nombreuses, se rapprochant beaucoup du premier par la qualité.

3° Le *vert doré*, plus vigoureux que les deux premiers, plus productif, conservant les feuilles jusqu'après vendange, mais moins fin.

4° Le *plant gris*, plus productif et moins fin encore que le précédent, conservant moins bien sa feuille et plus sujet à pourrir.

C'est le fort plant doré et le vert doré qui sont en ce moment le plus répandus dans les territoires de Mareuil, Ay et Dizy.

Résumé par hectare des différents prix de façons mentionnés ci-dessus.

1°	Tailler. — 24 jours 2/3, à 2 fr. 25 c.	55f	50c
2°	Bêcher	93	»
3°	Provigner	75	»
4°	Ficher	37	»
5°	Refuir aux bourgeons	27	75
6°	Rogner et lier (paille comprise)	65	»
7°	Labourer après lier	55	50
8°	Labourer après moisson	55	50
9°	Vendanger	111	»
10°	Droits de pressoir. 1 seau pr 2 pièces	70	»
11°	Échalas	111	»
12°	Arrachage	20	»
13°	Fumier	222	»
	Total	998	25

PLANCHE I.

Insectes nuisibles à la vigne.

1 Cep de vigne au printemps, sur lequel on aperçoit les petites chenilles de pyrale qui y ont passé l'hiver enveloppées dans leurs cocons ; un grand nombre en sont sorties et commencent à envahir les bourgeons.

2 Portion de l'écorce grossie, pour montrer les cocons dont plusieurs sont ouverts.

3 Pousse de vigne plus avancée. Chenilles se laissant tomber d'une feuille à l'autre. Leurs ravages sont déjà faciles à remarquer.

4 Chenille de grandeur naturelle et arrivée au terme de son développement.

5 Chrysalide de pyrale.

6 Papillon femelle déposant sa ponte sur les feuilles.

7 Papillon mâle de la pyrale.

8 Chenille de la teigne de la vigne (1re génération) dans la jeune grappe après la floraison.

9 La même (2e génération) dans la grappe, au moment de la maturité.

10 Papillon de la teigne de la vigne.

11 et 12 Le même les ailes repliées.

13 Attelabe ou rynchite du bouleau, vulgairt *la Cunche.*

13' Le même grossi.

14 La larve de grandeur naturelle.

14' La même grossie.

15 Pédoncule incisé et feuille roulée par l'attelabe.

16 L'eumolpe de la vigne, vulgairt *le Gribouri.*

16' Le même grossi.

17 Feuille de vigne rongée par le gribouri.

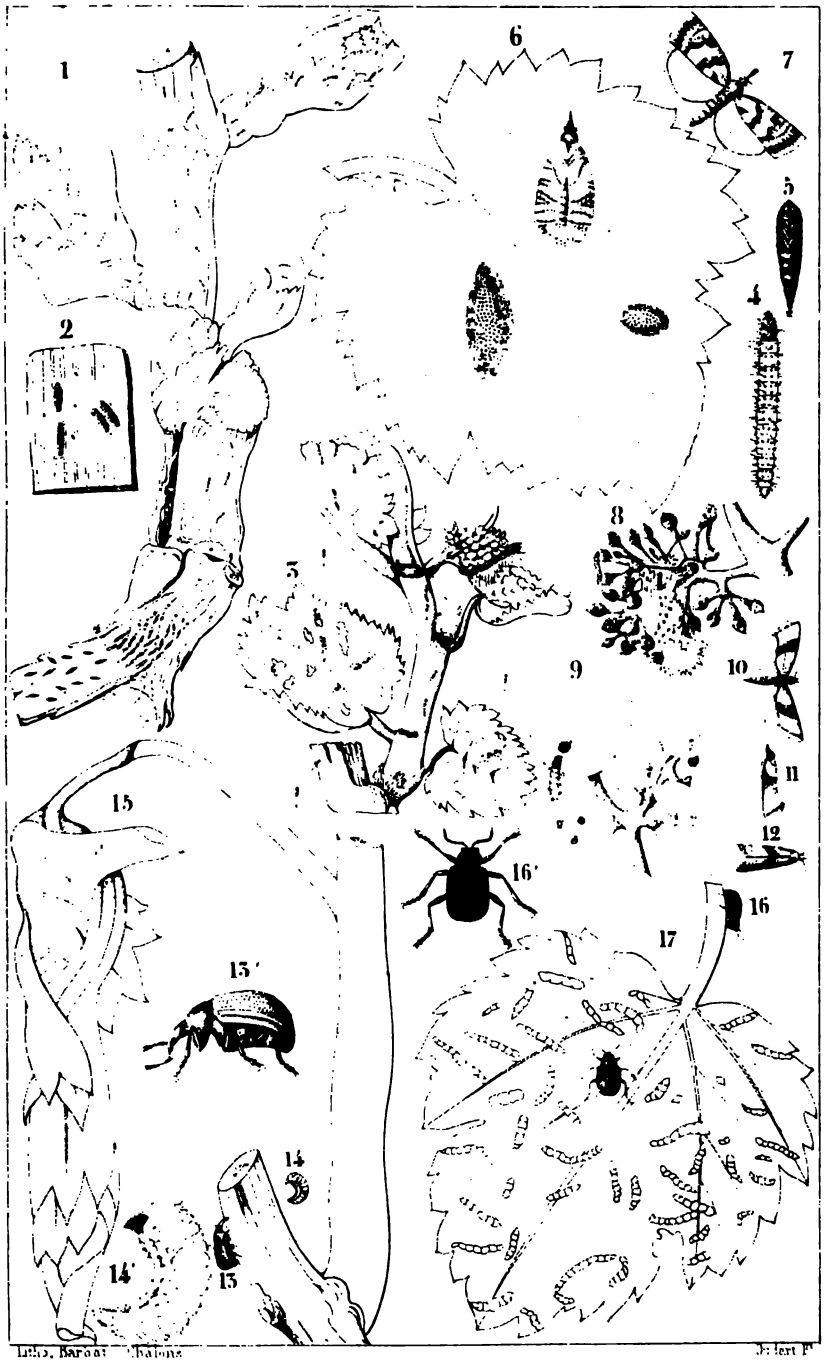

Litho. Bardat Châlons

Jolert Fr.

INSECTES NUISIBLES A LA VIGNE.

1-7. Pyrale de la vigne. 8-12. Teigne de la grappe
13-15. Attelabe (vulg. Lunche) 16-17. Eumolpe (vulg. Gribouri)

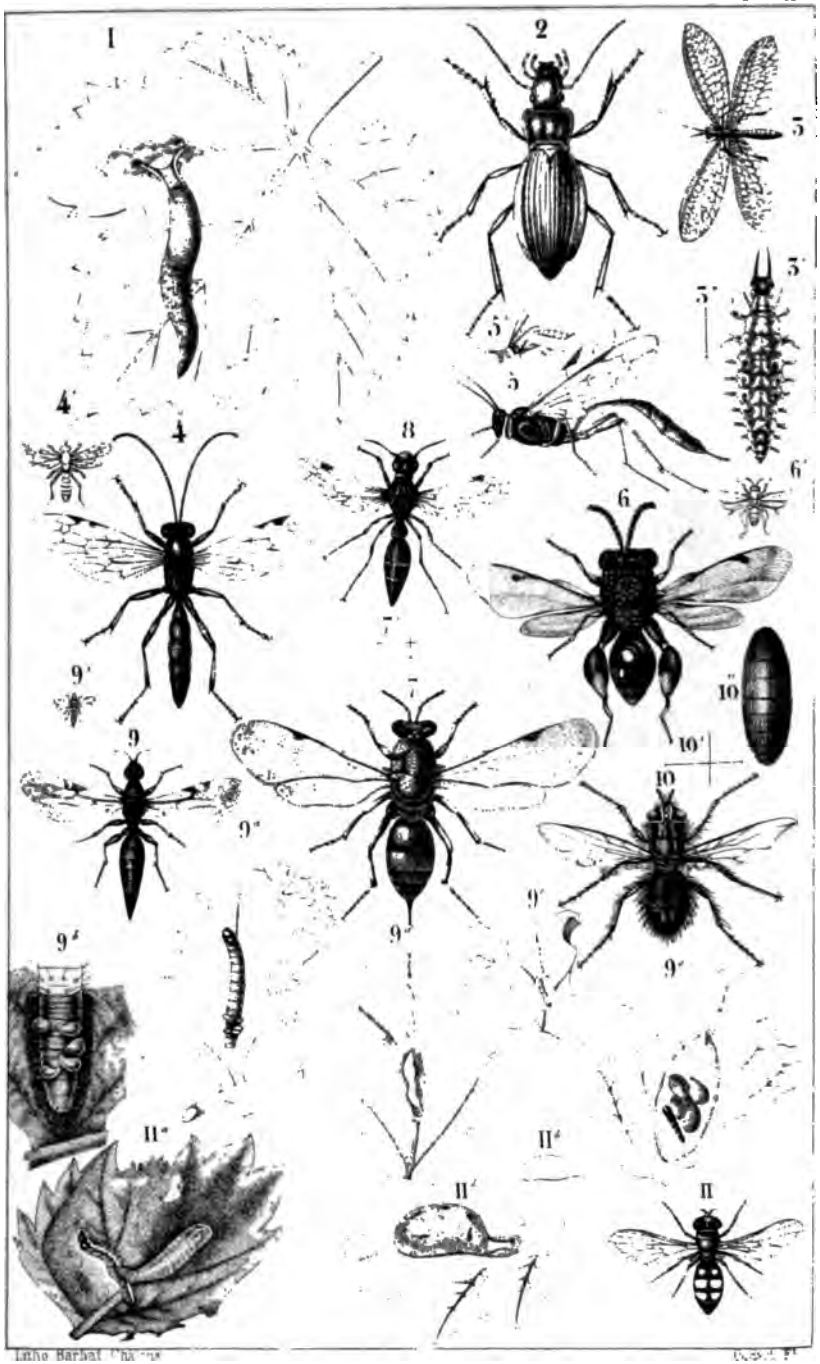

Litho Barbat Châlons

[illegible]

PLANCHE II.

Insectes destructeurs des espèces nuisibles à la vigne.

Mollusques.

1 Limace agreste, *Limax agrestis* (Linnée), mangeant les pontes de la Pyrale.

Insectes.

COLÉOPTÈRES. — FAMILLE DES CARABIQUES.

2 Carabe doré, *Carabus auratus* (Linnée), vulgair[t] Jardinière, Bête du bon Dieu. Espèce carnassière et très-répandue. Un autre carabique de grande taille et tout noir, le Procruste chagriné, *Procrustes coriaceus* (Bonelli), commun dans nos vignes, y rend les mêmes services. Utiles à l'état parfait et à celui de larve.

NÉVROPTÈRES. — FAM. DES MYRMELEONIENS.

3 Hémérobe perle, *Hemerobius perla* (Linnée).—3' Sa larve grossie.—3" Trait indiquant la longueur naturelle de cette larve. Utile dans cet état.

HYMENOPTÈRES.—FAM. DES ICHNEUMONIENS.

Larves utiles, parasites.

4 Ichneumon mélagone, *Ichneumon melagonus* (Gravenhorst), grossi.—4' Grandeur naturelle.

5 Anomalon jaunâtre, *Anomalon flaveolatum* (Gravenhorst), vu de profil, grossi.—5' Grand[r] natur[lle].

FAM. DES CHALCIDIENS.

Larves utiles, parasites.

6 Chalcis petite, *Chalcis minuta* (Linnée), vue en dessus, grossie.—6' Grandeur naturelle.

7 Diplolépe cuivrée, *Diplolepis cuprea* (Spinola), femelle grossie.—7' Ses dimensions naturelles.

FAM. DES EUMÉNIENS.

Utiles à l'état parfait et à celui de larve.

8 Eumène zonal, *Eumenes zonalis* (Audouin), *Vespa zonalis panzer* (Penze.).—Cet insecte, à l'état de mouche, saisit les chenilles de Pyrale avec ses mandibules, les emporte dans son nid et après les avoir stupéfiées avec son aiguillon et la liqueur vénéneuse qu'il conduit, les laisse déposées près de ses œufs, de manière à leur laisser assez de vie pour attendre l'éclosion des jeunes larves, qui en font leur pâture.

FAM. DES OXYURIENS.

Utiles à l'état de larves.

9 Béthyle, fourmi, *Bethylus formicarius* (Panzer), grossi. —9' Grandeur naturelle. — 9ᵃ Ses larves attachées au corps d'une chenille de Pyrale.—9ᵇ Les mêmes grossies.—9ᶜ Nymphes du béthyle dans un cocon demeuré inachevé. — 9ᵈ Les mêmes grossies. — 9ᵉ Cocons de béthyle, achevés, fixés sur une feuille de vigne, auprès de la dépouille de la chenille qui a servi de pâture aux larves.

DIPTÈRES. — FAM. DES MUSCIDES.

Utiles à l'état de larve.

10 Mouche des jardins, *musca hortorum* (Meigen), grossie.—10' Ses dimensions naturelles.—10" Coque où la larve est renfermée pour passer à l'état de nymphe. Grossie.

FAM. DES SYRPHIENS.

11 Syrphe hyalin, *Syrphus hyalinatus* (Meigen. Femelle de grandeur naturelle.—11ᵃ Sa larve attaquant une chenille de pyrale.—11ᵇ Nymphe du même insecte, fixée sur une feuille de vigne, vue de profil et grossie. — 11ᵇ' Grandeur naturelle. Cette coque, comme celle de l'insecte précédent, est formée par la peau même de la larve, qui s'est séchée et endurcie.

COUP-D'ŒIL

BOTANIQUE ET GÉOLOGIQUE

SUR L'ARRONDISSEMENT

DE SAINTE-MÉNEHOULD,

PAR

M. le Comte DE LAMBERTYE, Membre titulaire.

L'ARRONDISSEMENT de Sainte-Ménehould était entièrement ignoré des botanistes. Un naturaliste de Verdun, M. Doisy, avait bien publié une *Flore* de la Meuse, mais il n'avait pas parcouru les terrains en dehors de son département. Les environs de Reims sont explorés depuis douze ans par MM. Saubinet et de Belly; ceux d'Epernay, par M. de Mellet et moi; ceux de Châlons, d'une végétation à peu près semblable à la plaine crayeuse de Reims, le sont par M. Royer.

En 1840, j'herborisai sur les grès verts, dans les bois de Maurupt (arrondissement de Vitry) et je fus surpris de rencontrer partout une végétation pauvre et uniforme. Je ne rapportai de neuf de cette excursion que le *digitalis purpurea*, fort belle plante aimant les sables, et qui ne trouve les conditions propres à son existence que sur les grès verts, dans la partie orientale du département.

Le projet que je formais depuis long-temps d'aller visiter les forêts et montagnes de l'Argonne, je le mis à exécution dernièrement; et, le 16 juin, MM. Royer, Henri Dagonet et moi, partîmes de Châlons pour cette petite excursion.

Les montagnes de l'Argonne dépendent des monts Faucille, chaîne non interrompue qui se lie d'une part au système des Vosges, et de l'autre aux Ardennes. Elles sont couvertes d'immenses forêts, d'un effet assez imposant, quand on arrive aux Islettes par la route de Châlons. Du sommet de la dernière côte, on découvre la vallée riante des Islettes, avec ses cultures et ses habitations semées çà et là, ses usines, ses nombreux fourneaux; et à l'horison, un amphithéâtre de grands bois couronnant tantôt une ligne uniforme, tantôt des mamelons séparés de cette ligne à leur moitié supérieure. La rivière ou canal de Biesme (qui sort des étangs de Beaulieu) coule au fond de cette vallée, du sud au nord-ouest, et sert de limite aux départements de la Meuse et de la Marne. Les montagnes qui encadrent la vallée sont, à droite et à gauche, sillonnées de petites gorges et de vallons au fond desquels coulent quelques rares ruisseaux, mais la plupart sont l'été privés d'eau. Ces accidents nombreux de terrain donnent de la vie au paysage, et il m'est arrivé de penser involontairement à la Suisse, en examinant sur la pente d'un mamelon, et à la naissance d'une de ces gorges, une petite maison blanche, abritant sous un long toit en auvent son escalier, les ustensiles de culture et un beau pied de vigne dont les rameaux s'étendaient en feston: il ne manquait que la source d'eau vive s'échappant d'un caniveau rustique creuse dans une branche de sapin.

Les environs de Beaulieu sont curieux à visiter. Le village est situé sur le haut d'une montagne presque isolée, d'où l'on jouit de la vue d'un vaste panorama. Par un temps clair, on découvre la ville de Bar et ses environs, qui en sont éloignés de douze lieues. Le terrain est très-coupé, et offre une succession de mamelons et de profonds ravins; les étangs de Beaulieu, situés au fonds d'une gorge étroite, encaissée de tous côtés par de grandes masses de bois, m'ont rappelé, par leur position, les lacs de Longemer et de Retournemer (dans les Vosges).

De Beaulieu à Clermont-en-Argonne, quand on s'enfonce dans l'épaisseur de la forêt, en évitant les routes battues, on coupe une suite de vallons auxquels il ne manque qu'un peu plus de fraîcheur. Nous demandions à l'homme qui nous servait de guide, de nous conduire à des ruisseaux : les ruisseaux étaient desséchés; nous rencontrions seulement de petites sources coulant à peine. Cette absence d'eau, au moins l'été, doit être la principale cause d'une végétation si peu variée. Sans doute, ce pays-là m'a offert sept ou huit plantes rares, curieuses, mais que dire du reste? Voici un autre motif d'exclusion :

Dans les jeunes taillis de trois à quatre ans, où l'on aurait les meilleures chances de rencontrer des plantes, l'*aira flexuosa*, graminée élégante, a tellement envahi le terrain, qu'elle ne permet pas à d'autres races de s'y établir. J'avais remarqué ce même phénomène dans les bois de Maurupt (arrondissement de Vitry). Cet envahissement d'une grande étendue de territoire, par une seule espèce de plante, est chose assez commune encore. Dans certaines régions, les bruyères couvrent la terre de leurs rameaux

effilés et nombreux, l'enlacent comme d'un réseau avec leurs racines menues et innombrables, au point d'intercepter entièrement l'air et la lumière. C'est ainsi qu'en Ecosse, ce petit végétal a détruit pour toujours, peut-être, sur de vastes étendues, la reproduction du *pinus sylvestris*. « C'est un phénomène » curieux à observer, dit M. Soulange-Bodin, que » cette invasion lente, d'autant plus redoutable » qu'elle est d'abord plus inaperçue, de cette humble » et obscure famille de petites plantes basses, à ra- » meaux nombreux et flexibles, retombant de leur » poids sur la terre, à racines délicates et chevelues, » formant en apparence un réseau fragile, et qui, » avec les caractères de la faiblesse et de la fugacité, » parvient à couvrir de vastes landes et à en chasser » sans retour les arbres dominateurs des forêts. »

Annales de l'Institut royal horticole de Fromont, vol. 2, page 380.

L'ajonc (*ulex Europœus*. L.) domine sur les bords de la mer, en Bretagne. Une grande partie du Berry, du Bourbonnais, de la Marche, est envahie par le genêt anglais (*genista anglica*), le genêt à balais (*genista scoparia*), le genévrier commun (*juniperus communis*), les bruyères, etc.; tout le monde a entendu parler des Landes aux environs de Bordeaux. Dans les pays de montagnes, l'airelle myrtille (*vaccinium myrtillus*. L.) couvre d'un tapis vert des espaces immenses. Non loin des sources de la Loire, dans le département de l'Ardèche, de celles de la Dordogne, aux monts *Dore* (département du Puy-de-Dôme), j'ai vu des étendues assez considérables garnies exclusivement du genêt purgatif (*genista purgans*); et, pour en finir par le témoignage d'un

homme haut placé dans la science, M. Auguste de Saint-Hilaire, rapporte dans son *Voyage au Brésil*, qu'il a remarqué des déserts de plusieurs lieues où le quinquina croissait seul.

Mais revenons à la forêt d'Argonne. Le chêne et le hêtre en forment la principale essence; cependant tous les arbres forestiers au nord et à l'est de la France s'y rencontrent. Nous eûmes la satisfaction d'y découvrir un arbuste des régions montagnardes : je veux parler du sureau à grappes (*sambucus racemosa*), dont les nombreuses grappes de fruit rouge font un effet charmant. Il n'y paraît pas rare; à Beaulieu, il est de la Meuse; mais dans les bois de Valmy, qui forment un des contreforts de la vallée des Islettes, il appartient à la flore de la Marne. Le framboisier (*rubus idœus*. L.) est très abondant : on en vend les fruits sur le marché de Sainte-Ménehould; il s'y fait aussi un grand débit de fraises et de fruits de l'airelle, qu'on cueille dans les bois. L'airelle est, dit-on, aussi employée à colorer certains vins du département.

Beaulieu est sur la lisière du département de la Marne, à une lieue peut-être du point de partage. En vérité, ce serait apporter un scrupule ridicule dans la rédaction d'une Flore, que d'exclure certaines espèces de la circonscription naturelle, parce qu'elles croissent un peu en dehors de la ligne administrative. Je regarde donc les plantes de Beaulieu comme nôtres; et je suis si fondé en raison de le juger ainsi, que, dans les bois de Valmy (Marne), j'ai retrouvé plusieurs espèces observées la veille à Beaulieu. Avec plus de temps, et à une époque moins avancée, j'en aurais découvert davantage.

Voici une liste de neuf espèces nouvelles pour la

Flore de la Marne, découvertes par M. Royer et moi, en juin dernier, dans la forêt d'Argonne. Je me réserve de revenir sur trois d'entr'elles.

Leonurus cardiaca. L. Sur les rochers de *craie tufau* de la montagne de Beaulieu. 17 juin.

Sambucus racemosa. L. Les bois taillis de Beaulieu. 17 juin — Bois de Valmy, près les Islettes. 18 juin.

Lysimachia nemorum. L. Gorge de Beaulieu, lieux bas et frais. 17 juin.

Veronica montana. L. Gorge de Beaulieu, lieux ombragés et frais. 17 juin.

Chrysosplenium alternifolium. L. Bords ombragés et frais des étangs de Beaulieu. 17 juin.

Impatiens noli tangere. L. Etang de Beaulieu, sur les bords, et dans les parties laissées à sec par le retrait des eaux. 17 juin.

Luzula albida. D.-C. Forêt d'Argonne, dans les jeunes taillis où elle est fort abondante. A Beaulieu, Clermont en Argonne, bois de Valmy, etc. 17 et 18 juin.

Pulmonaria angustifolia. L. Bois taillis de Valmy, près les Islettes, 18 juin.

Polypodium dryopteris. L. Sur la *craie tufau*, dans les bois de Valmy. 18 juin.

Le *veronica montana*, L., le *luzula albida*, D.C., et l'*impatiens noli tangere*, L., ont surtout fixé mon attention.

Le *veronica montana*, *L.*, est assez rare en France. Voici les localités où jusqu'ici il a été observé : bois de la Selle, Bondy, Villers-Cotterets, Sézanne : (ex-Mérat, fl. des environs de Paris.) — environs de Nar-

bonne, — le Bugey, (ex-Latour.) — En Dauphiné, près la grande Chartreuse, Villars, (ex-Mutel, fl. fr.) fond de Crécy, près Abbeville (ex-Bouch.) — monts Dore et Cantal : (ex-Delabre); moi, je ne l'y ai jamais observé. — Ratier, Lecusson, Lacandalie, Brux près Agen, (ex-St-Am.) — Pyr.-Orient., (ex-Lapey.) — Nice, Corse, (ex-Salis.) — Bois d'Ahun, Creuse, (ex-Pailloux). — Départemens de la Nièvre, Allier, Cher, *rare*, (ex-Boreau. fl. du cent.), — et enfin lieux ombragés et frais, gorge de Beaulieu, aux Trois-Fontaines (Meuse), (ex-Royer et de Lambertye)!

Le *luzula albida*, D.-C., a été observé dans bien moins de localités. C'est une des plantes intéressantes de la flore française; elle se rencontre plutôt dans les pays montagneux que dans les véritables montagnes. Elle a été trouvée jusqu'ici, forêt de Charleville, près Besançon, les Vosges, Strasbourg, Henwiller, Haguenau, Bitche, (ex-Mutel, fl. fr.) — Côte d'Or, bois de saulieu (ex-Lorey, fl. de Bourgogne). — Bois de Tomblaine près Nancy, (ex-Soyer-Will). — Bois sablonneux près Metz, (ex-Holand.) — Pyrénées, Canigou, (ex-Lapey.) — Corse, (ex-Salis.) — Meuse, forêt d'Argonne, (ex-Doisy, fl. de la Meuse.) — Bois de Valmy, Marne, (ex-Royer et de Lambertye)!

L'impatiens noli tangere, L. est assez fréquente dans les montagnes, lieux frais, bords des cascades, des lacs; mais toujours rare dans les plaines de France, et ne croissant que çà et là. — Elle se trouve dans les Vosges, l'Auvergne, les Cévennes, Dauphiné, grande Chartreuse, (ex-Mutel, fl. fr.) — Creuse, Yonne, Nièvre, Saône-et-Loire, Allier (environs de Vichy

où je l'ai découverte), Indre, *rare* dans tous les départemens du centre ! (ex-Boreau fl. du centre, 1840). —Indiquée aux étangs de Beaulieu dans la *Flore de la Meuse*, de M. Doisy, et je l'y ai bien rencontrée ; étangs de Beaulieu, (ex-Doisy, Royer, de Lambertye) !

Après mon retour de cette petite herborisation dans les montagnes de l'Argonne, je communiquai à M. James-Will, à Epernay (qui s'occupe avec beaucoup de zèle et d'intelligence de la géologie du département) un échantillon de roche détaché par moi de la montagne de Beaulieu. Il n'a pas hésité à y trouver les caractères de la *craie tufau*. Voici ce qu'il a eu l'obligeance de me répondre : « Sainte-Ménehould est si-
» tué sur la craie inférieure (ou craie tufau), mais
» cette couche ne s'étend qu'à deux lieues de chaque
» côté de la ville, en allant du levant au couchant ;
» du nord au midi, elle s'étend fort loin. Les carac-
» tères minéralogiques de la craie tufau sont d'être
» d'une couleur tantôt grisâtre tantôt d'un blanc
» jaunâtre, d'être souvent micacée et chargée de
» grains de glauconie (silicate de fer). En examinant
» votre échantillon avec une forte loupe, je vois qu'il
» contient beaucoup de mica très-fin, une grande
» quantité de points noirs qui peuvent être du silicate
» de fer, d'autant plus que le calcaire est taché par
» place de rouge et de jaune, ce qui démontre assez po-
» sitivement la présence du fer. » Au reste, M. Will doit soumettre cet échantillon à une nouvelle analyse plus rigoureuse.

Cette considération géologique se liait naturellement à mon sujet. De même, j'ai jugé à propos de terminer par un tableau comparatif des points culminants

des cinq arrondissements du département de la Marne, afin de faire voir que ceux qui renferment les hauteurs les plus fortes, ont justement la végétation la plus riche, et la plus variée.

TABLEAU COMPARATIF

DES POINTS CULMINANTS

DES CINQ ARRONDISSEMENTS DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Dressé d'après la Carte du dépôt de la Guerre.

ARRONDISS^ts	POINTS CULMINANTS.	HAUTEUR.
		MÈTRES.
CHALONS...	Route de Reims à Bar-le-Duc, chaussée romaine.....	208
	La Madelaine.....	240
	Mont-Aimé.....	235
REIMS.....	Verzy.....	280
	Trépail.....	289
	Mont-Joly.....	274
EPERNAY...	Ferme de l'Epine, près Leuvrigny.	246
	Chaltrait.....	245
	Mont-Armé.....	240
	Gionges.....	240
	Carrière d'Avize.....	240
VITRY	Bois de Maurupt, ferme de Lombroie.....	219
SAINTE-MÉNEHOULD.	Florent.....	235
	Bois communal de Bel-Orme.....	263
	Le haut Bordeau.....	285

Le point culminant de la forêt d'Argonne, qui avoisine le département, est à une demi-lieue sud de Clermont; il atteint 308 mètres.

Il résulte de ce rapprochement, qu'à l'exception du signal accusant 308 mètres, près Clermont (Meuse), le point le plus élevé de l'arrondissement de Sainte-Ménehould, le *haut Bordeau*, est de quatre mètres inférieur au point de Trépail, arrondissement de Reims; et cependant, comme l'Argonne forme une chaîne de montagnes non interrompue qui se lie aux Vosges, on y rencontre beaucoup plus d'espèces montagnardes qu'ailleurs dans le département.

Pendant que M. Royer et moi récoltions des plantes, M. Henri Dagonet ramassait des insectes pour la collection de M. son père, dont on connaît les utiles et savants travaux entomologiques. Espérons qu'après avoir étudié à fond les insectes nuisibles à l'agriculture, il voudra bien un jour publier la *Faune* complète du département, comme il est dans nos projets d'en faire connaître la *Flore*.

RAPPORT

SUR

L'IMPORTATION DES BESTIAUX ÉTRANGERS

Lu dans la séance du 3 janvier 1842,

Par M. Joseph PERRIER.

Messieurs,

Le prix de la viande de boucherie est tellement élevé en France, qu'une grande partie de la population est réduite à se priver de cet aliment.

L'énormité des droits d'octroi rend cette cherté plus sensible encore dans nos grandes ville, et surtout à Paris.

Ces droits se percevant par tête, il n'entre généralement dans ces villes que de la viande de première qualité, dont le prix, surchargé de cet impôt et des droits de douanes que les bestiaux étrangers paient à leur entrée sur le territoire, est inabordable pour les classes peu aisées.

Le Conseil municipal de Paris, vivement préoccupé du bien-être de cette partie la plus nombreuse de ses habitants, avait manifesté le vœu que le mode de perception des droits d'octroi et les règlements sur la matière fussent modifiés, et il avait chargé M. Boulay de la Meurthe, l'un de ses membres, de lui faire un rapport sur l'organisation du commerce de la boucherie dans la capitale.

la quotité des droits soit fixée d'après le poids de l'animal introduit; qu'une nouvelle organisation de la boucherie de Paris assure aux marchands de bestiaux et aux consommateurs les garanties dont ils sont privés dans le système actuel.

Votre principale mission, Messieurs, celle que vous remplissez avec le plus d'inclination et de zèle, est d'encourager et de protéger l'agriculture, principale source de notre richesse nationale; mais vous ne devez pas perdre de vue qu'il faut que ses intérêts se concilient autant que possible avec ceux des propriétaires, vignerons, commerçants, industriels et consommateurs de ce département, qui ont aussi des droits à votre sollicitude.

Quelque disposés que vous soyiez donc en faveur de la cause que défendent MM. Herpin et Charlemagne, vous devez examiner si les plaintes qu'ils expriment sont fondées, si les faits qu'ils accusent sont exacts, et si les mesures dont ils sollicitent l'adoption ou la continuation ne sont pas préjudiciables à un grand nombre de vos concitoyens.

M. Charlemagne prétend que la consommation de la viande augmente, tandis qu'il résulte de documents officiels, qu'elle a diminué malgré l'accroissement progressif de la population, et qu'elle ne dépasse pas en France, par individu, le cinquième du chiffre qu'elle atteint chez nos voisins; c'est cependant l'aliment qui convient le mieux à l'homme, et il faudrait que son prix fût à la portée de tous. Il est sans doute indispensable qu'avant tout le pain soit à bon marché, car c'est en France la principale nourriture; la viande n'y est, pour une partie de ses habitants, qu'un aliment de luxe, puisque sa consommation s'élève à peine annuellement

à 14 kilog. par tête ; et pour que le pain soit à un prix modéré, il faut favoriser l'éducation des bestiaux dont les engrais si sont nécessaires, surtout dans les terres légères de notre département.

Mais, tout en protégeant la culture qui ne produit que des céréales et des bestiaux, il ne faut pas nuire à celle qui, plus industrieuse et plus avancée, produit des matières d'une plus grande valeur, et plus propres à l'exportation, aux propriétaires de vignes et aux diverses industries dont les intérêts sont opposés aux prohibitions ; et le droit actuel est une véritable prohibition, puisqu'il permet à peine l'entrée en France de 12,000 bœufs qui nous viennent de la Belgique, de l'Allemagne et de la Suisse, et que cette introduction est compensée par l'exportation qui se fait pour l'Espagne.

Si l'on faisait l'enquête qu'on sollicite, et qu'on consultât les causes de la cherté de la viande, peut-être reconnaîtrait-on que l'agriculture française, au moins en ce qui touche l'éducation des bestiaux, s'est endormie à l'abri du système prohibitif qui dure depuis vingt ans ; qu'elle s'est bornée à suivre les anciennes méthodes au lieu de les améliorer ; qu'elle a négligé d'étudier et de pratiquer celles qui sont en usage chez nos voisins et qui doivent être préférables aux nôtres, puisqu'ils produisent à meilleur marché que nous ; et l'on serait fondé à penser qu'elle eût fait plus de progrès, s'il lui eût fallu lutter sur nos marchés contre la concurrence étrangère.

On se plaint avec raison de l'élévation de l'impôt foncier : il serait certainement à désirer, dans l'intérêt de l'agriculture, qu'il fût diminué.

Quant aux impôts indirects, ils ne pèsent pas

plus sur les cultivateurs que sur les autres classes de la société ; et il ne serait ni juste ni possible de les en exempter.

Remplacer ces impôts, ainsi qu'on le propose, par des taxes somptuaires, serait une mesure chimérique et désastreuse.

Peu productive, parce qu'elle n'atteindrait qu'un petit nombre d'individus, elle aurait pour effet de diminuer le luxe des classes riches, qu'il faut au contraire encourager dans l'intérêt même de l'agriculture.

On prétend que l'industrie agricole ne donne que des resultats ruineux, que le travail des laboureurs n'est pas assez rétribué, qu'il en est qui manquent du nécessaire, que pour eux est la peine dont le commerce et les autres genres d'industrie recueillent les fruits.

Ces plaintes sont évidemment exagérées, au moins ne voyons-nous rien de pareil dans nos campagnes.

Si nos laboureurs ne sont pas opulents, le plus grand nombre est dans l'aisance; ils sont pour la plupart propriétaires des champs qu'ils cultivent, et ils en augmentent peu à peu le nombre, malgré le prix de jour en jour plus élevé de la terre; ce qui prouve mieux que tous les raisonnements qu'elle n'est pas ingrate, et qu'avec du travail et de l'intelligence on s'enrichit en la cultivant.

Il est vrai que c'est à leur travail et à leur économie que nos laboureurs doivent les résultats qu'ils obtiennent.

Les grands établissements qu'on a cités ne peuvent en espérer de pareils; car les laboureurs cultivent eux-mêmes, et n'emploient que le nombre

d'ouvriers rigoureusement nécessaire pour les aider dans leur exploitation, tandis que ces établissements ont un état-major d'employés et des frais de luxe, que ne pourraient supporter les entreprises industrielles les plus productives.

Le laboureur et surtout le grand propriétaire, même celui qui dirige la culture de ses terres, ne peuvent raisonnablement exiger qu'elles produisent les mêmes bénéfices que donnent quelquefois les opérations commerciales et les établissements industriels, parce qu'ils ne courent pas les mêmes risques. Ils n'exposent guère que leur revenu, tandis que le capital des négociants et des manufacturiers est souvent aventuré.

Mais si leurs bénéfices sont modérés, ils sont presque toujours certains. Ils peuvent vivre tranquilles, sans inquiétude de l'avenir ; ils jouissent avec sécurité de cette heureuse médiocrité, vantée à si juste titre par le chantre de l'agriculture, et malgré la parodie qu'en a faite M. Herpin, la pensée du célèbre vers :

O fortunatos nimiùm.....

est encore aussi vraie aujourd'hui qu'il y a dix-neuf siècles.

Je vous ai indiqué, Messieurs, la plupart des moyens sur lesquels les auteurs des deux mémoires sur l'importation des bestiaux étrangers se fondent pour réclamer la continuation des priviléges qu'ils supposent favorables à l'agriculture, et l'abolition de ceux qu'ils lui croient désavantageux.

Il ne m'appartient pas de traiter cette question, dont la solution sans cesse réclamée fait depuis longtemps le sujet des méditations des hommes d'état et

du gouvernement, qui possède seul les éléments nécessaires pour la résoudre, et attend de nouvelle lumières de la discussion qui est ouverte dans les conseils de l'agriculture, du commerce et des manufactures.

Toutefois, Messieurs, si en présence d'intérêts si opposés :

De l'agriculture qui demande la continuation du système prohibitif;

Du commerce et des consommateurs qui réclament la libre concurrence, et dont les vœux sont conformes à ceux tout récemment exprimés par la Chambre de commerce de Reims ;

Vous aviez une délibération à prendre, je vous proposerais, dans l'intérêt surtout de ce département, d'émettre l'opinion que les droits de douane sur les bestiaux étrangers fussent diminués graduellement ; que le mode de perception des droits d'octroi fût modifié en ce qui touche le poids de la viande sur pied, et que le commerce de la boucherie dans Paris fût organisé de manière à admettre toute la concurrence qui peut se concilier avec les mesures de police qu'exige son approvisionnement.

En supposant que l'agriculture éprouvât un préjudice momentané, par suite d'une légère diminution sur les droits actuels, elle serait largement dédommagée par les débouchés plus faciles et plus importants que lui procurerait une meilleure et plus libérale organisation de la boucherie dans la capitale et dans nos grandes villes.

RAPPORT

SUR UN MÉMOIRE DE M. LE Dr MALDAN

AU CONSEIL MUNICIPAL DE REIMS,

Sur les moyens de réprimer la Mendicité dans cette ville;

Par M. CAQUOT.

—

MESSIEURS,

CE n'est pas la première fois que la mendicité est traduite devant vous. Héritière de l'ancienne Académie de Châlons, la Société académique de la Marne s'est plus d'une fois occupée de la recherche des moyens d'arrêter cette plaie sociale; et il faut reconnaître que la solution du problême présente des difficultés complexes. D'une part une trop grande sévérité dépasse le but, et, par cela même, le manque presque toujours. D'autre part le mendiant, habitué à trouver son existence dans une vie d'oisiveté qui n'est pas sans charmes, repousse le travail et se plaît, s'attache à son errante et incertaine existence. La charité elle-même entretient cet esprit de nonchalance, en ouvrant la main sans trop de discernement à toutes les misères qui se présentent à elle; faire l'aumône est aussi une jouissance. Il en

résulte que le produit de la mendicité dépasse bien souvent le salaire du travail.

Pour éteindre la mendicité, deux choses, à mon avis, sont donc indispensables.

La première, amener le pauvre par une contrainte morale à préférer le travail à la mendicité ;

La seconde, organiser la charité privée de manière qu'elle n'ait plus de contact immédiat avec la pauvreté.

Le docteur Maldan a été appelé à rechercher quels seraient les moyens à employer dans la ville de Reims pour éteindre la mendicité. Son travail est un des plus remarquables que j'aie encore lus sur la matière en général ; et les moyens qu'il indique sont heureusement appropriés à la cité qui l'avait consulté.

Il pose en principe que l'aumône, même la plus libérale, que la répression, même la plus sévère, sont également insuffisantes.

« Le pauvre peut exiger de la société un moyen de subsistance ; la société peut exiger du pauvre, en retour de cette subsistance, une tâche proportionnelle à sa force ou à son existence.

« Donnez donc, mais donnez du travail. »

Il divise son mémoire en deux parties :

Dans la première il recherche quelle est la meilleure forme pour procurer le travail aux indigents ; quelle est en particulier la forme qui convient le mieux à Reims.

Dans la seconde il se demande : La meilleure forme étant trouvée, le travail étant organisé, que doit-on en attendre pour l'extinction de la mendicité ?

Il se prononce contre le travail isolé : 1° Le produit de ce travail est beaucoup plus coûteux que celui de l'industrie ordinaire, car ses procédés sont moins parfaits ; 2° la surveillance manquant, il y a des mal façons, des déchets ; 3° on ne peut confier à l'ouvrier que des matières de peu de valeur ; 4° on ne peut entreprendre que des travaux de peu d'importance, en raison de l'isolement des travailleurs ; 5° le gain est insuffisant pour payer au pauvre le loyer, le chauffage, la nourriture, l'habillement ; 6° enfin il ne va pas même toujours à sa destination, et est quelquefois détourné, usurpé par ceux qui entourent l'indigent.

Les établissements à vie commune paraissent au contraire réunir le plus grand nombre d'avantages. Ainsi dépense bien moindre; car 50, 60 ou 65 centimes suffiront pour l'entretien journalier d'un pauvre, qu'il serait impossible de faire vivre au dehors avec le même prix ; discipline exacte, surveillance facile, exécution de travaux plus complexes, plus variés, en raison de la correspondance des efforts.

Il faut toutefois reconnaître que les établissements qu'une philantropie toujours louable, mais malheureusement trop souvent abusée, a cherché à fonder pour venir au secours de la misère n'ont pu subsister long-temps dans un état de prospérité suffisant.

L'auteur passe rapidement en revue le dépôt de mendicité de Bordeaux, le dépôt de mendicité d'Angers, la maison de refuge de Strasbourg, la maison de refuge de M. de Belleyme, la maison de travail d'Angleterre.

Partout l'élan public s'arrête, la charité s'épuise,

et ces fondations qui semblaient devoir subsister par le seul secours des habitants, qu'elles dégageaient des sollicitations partielles de la mendicité, restent, quand elles ne se ferment pas, à la charge seule des villes qui les ont fondées.

Ainsi à Bordeaux les souscriptions et collectes ont produit :

En 1827.....	105,000 fr.
En 1828.....	99,000
En 1829.....	88,000
En 1830.....	45,000
En 1831.....	32,000

En 1832 le Conseil municipal a été obligé de couvrir les frais, et chaque année les souscriptions volontaires sont devenues de plus en plus insignifiantes.

En résumé, lors du dernier compte-rendu en 1840 la situation de l'établissement était celle-ci :

La dépense se montait à 51,000 fr.

Le travail de 300 pauvres avait produit dans l'année un total de 10,000 fr.

Cependant près de 850,000 fr. ont été employés depuis 1827 à l'installation et à l'entretien de cette maison, et encore les mendiants ont reparu impunément dans les rues : ils ont recommencé leurs importunités.

Le dépôt de mendicité d'Angers, fondé en 1831, comme le précédent, au moyen de souscriptions, dans un local fourni par la ville, contient 120 indigents, qui coûtent par jour 45 cent., dont 26 pour la nourriture. En 1839 la dépense totale s'est élevée à 20,000 fr. ; le produit du travail en nature

a été de 1,800 fr. On ignore si la ferveur des charités et dons faits à l'établissement s'est ralentie.

La maison de refuge de Strasbourg a été fondée en 1832 au moyen de charités privées et d'une contribution annuelle de 10,000 fr., payés par la ville.

Elle a reçu par année de 80 à 107 individus, dont la journée coûte 45 cent., dont 30 pour la nourriture.

Strasbourg paraît avoir établi cette maison sur des bases plus favorables que celles des deux précédents refuges : la dépense y est moindre et le travail plus productif. Ainsi en 1838 la dépense totale de la maison a été de 18,715 fr., et les travaux ont profité à la maison pour 8,319 fr., déduction même du sixième, au profit des indigents travailleurs.

Les travaux consistent dans le balayage des rues, dans le filage du poil de chèvre, dans le filage du chanvre, des étoupes, dans le triage des plumes, dans le tricotage, dans les corvées pour le service de l'établissement.

Ainsi annuellement un indigent coûte:

à Bordeaux	200 fr.	et rapporte	4 fr.
à Angers	167	—	15
à Strasbourg	170	—	74

Il faut donc que la charité ou la caisse municipale paient annuellement par tête d'indigent un complément d'entretien qui est :

A Bordeaux, de.....	196 fr.
A Angers, de.....	152
A Strasbourg, de.....	96

Ainsi, Messieurs, c'est en apparence Strasbourg qui s'est le plus approché du but, et cependant, en 1840, la commisssion du budget a proposé de retirer toute allocation à cette maison. C'était la destruction de l'établissement. Le maire, pour arrêter cette nouvelle invasion de la mendicité, a proposé au conseil, qui l'a adopté, de défricher une forêt de 120 hectares appartenant à la ville, et d'y fonder une Maison agricole où les mendiants seraient employés. Cette grande opération est en voie d'exécution.

Qu'est devenue la Maison de refuge de M. de Belleyme? Que de bénédictions n'ont pas été données à cet établissement si philantropique et à son fondateur, magistrat, administrateur si plein de zèle!

Il faut le reconnaître, partout l'extinction de la mendicité, fondée sur l'établissement d'une Maison de refuge a échoué. Bordeaux, au prix d'un million, n'est parvenu à fonder qu'un hospice; Angers qu'un hospice; Strasbourg ne peut se soutenir, et est forcé de chercher dans de nouvelles voies ce qu'il ne peut obtenir par sa Maison de travail; la maison de M. de Belleyme n'existe plus.

Que sont devenus les dépôts de mendicité que la volonté impériale avait, en si peu de temps, érigés sur le sol français, et qui devaient anéantir à tout jamais cette lèpre de la mendicité; les quelques-uns qui ont survécu sont devenus des hospices; tous les autres ont disparu.

Quelle est donc la cause de tous ces insuccès? M. Maldan estime que la pensée qui a présidé à toutes ces fondations a été insuffisante dans son plan et vicieuse dans ses moyens.

Il faudrait, Messieurs, vous lire tout le mémoire

de M. Maldan pour vous donner une idée de la dissertation dans laquelle il développe son opinion. Tout cela est trop concis pour être analysé, trop adhérent pour être fractionné.

Selon lui, il ne faudrait ni réclusion ni travail forcé. Selon nous c'est là le but, sans doute, qu'il faudrait atteindre, mais c'est malheureusement une utopie que des temps meilleurs réaliseront peut-être.

Après avoir ainsi vu le sujet dans son ensemble et son abstraction, M. Maldan applique à Reims la théorie qu'il a déduite de ses observations. Il donne d'abord la statistique de la mendicité de cette ville populeuse et manufacturière.

Il divise les mendiants de Reims en deux catégories.

La première se compose de l'extrême misère. Cette catégorie présente 103 individus. La seconde se compose de ceux que surcharge une nombreuse famille, qui sont mendiants, mais seulement dans certaines circonstances et pendant un certain temps. Cette classe compte 114 individus.

L'auteur subdivise ces diverses classes en adultes, en vieillards, en sexes, en âges, etc.

Mais à côté de ces deux classes se dresse une autre population bien plus nombreuse, c'est celle des indigents assistés par le bureau de bienfaisance, classe qui avoisine la mendicité et qui l'alimente trop souvent. Cette classe compte 3,995 individus.

Savoir :	Hommes.....	655
	Femmes.....	1166
	Enfants.....	2174

La moyenne des secours répartis entre eux par le

bureau de bienfaisance et l'œuvre de Miséricorde est, à Reims, de 20 francs environ par tête et par an, tandis que cette moyenne individuelle n'est dans toute la France que de 10 francs.

C'est donc une maison de travail que propose M. Maldan, mais fondée sur la volonté et sur la liberté. Nous voulons, dit-il :

La conservation des familles, au moins en ce qui concerne l'union du mari et de la femme ;

Des sorties réglées et journalières ; la maison doit être un atelier et non une prison.

Dans cette maison, on ferait faire tout ce qui se rapporte à la manufacture de Reims, ce qui est donné en ville par les manufacturiers et qui peut être facilement exécuté par des vieillards, des infirmes, des femmes et des enfants.

Dans la seconde partie, l'auteur de cet intéressant mémoire se demande si cette maison de travail amènera l'extinction absolue de la mendicité?

Il a trop de bon sens pour ne pas sentir que cela est impossible : mais il ajoute que le plus grand pas serait fait, que les malheureux véritablement désireux de soutenir leur vie par le travail, seraient au moins soulagés, et qu'il ne resterait plus que la caste hideuse, paresseuse et vagabonde qui se montre effrontément, et qui serait, à bon droit, repoussée de tous les honnêtes citoyens ; caste pour laquelle sont faits les murs des dépôts de mendicité et des prisons.

Mais poussant plus loin ses méditations de publiciste et de philosophe, il recherche les causes sociales de la mendicité. Là, Messieurs, il s'élève à des spéculations générales qui sont d'une portée remarquable; il trouve ces causes notamment dans l'inégalité de

l'impôt d'argent qui renchérit artificiellement les denrées nécessaires à la vie, de manière à faire payer au pauvre le sixième de son revenu, tandis qu'il en demande au riche à peine le vingtième ou le trentième; dans toutes les autres inégalités sociales qui se résolvent en argent, et dont la proportion est si différente entre la dépense du riche et la dépense du pauvre; tel est notamment le prix du remplacement militaire.

Il les trouve encore dans la liberté sans règle et sans frein qui fait la loi de l'industrie; liberté qui amène une concurrence irréfléchie et furibonde, et qui trop souvent ne laisse plus d'équitables proportions entre le salaire et le travail. Avec tous les hommes d'ordre et de prévoyance, il appelle une organisation de cette dangereuse liberté.

Il réduit à six les formes de moyens préventifs contre la mendicité, et les classe dans l'ordre qui lui paraît se rapprocher le plus du but qu'il se propose d'atteindre.

La première, le secours gratuit et direct;

La deuxième, le secours gratuit mais indirect, par lequel l'aumône est déjà moins apparente et cherche à s'effacer;

La troisième, celle du prêt, moins humiliant encore que les précédents, et qui pourvoit aux besoins temporaires du pauvre;

La quatrième, le salaire donné en échange d'un travail quelconque; c'est une douce aumône, mais déguisée, mais ennoblie;

La cinquième, un appel aux sentiments d'ordre et d'économie des individus; c'est ce que font les caisses d'épargne;

La sixième est celle de la mutualité des secours. Il

voudrait voir dans tous les ateliers, et entre les ateliers d'ouvriers de même espèce de travail, s'établir des sociétés mutuelles de secours ; sociétés que le ministre de l'intérieur, dans sa circulaire d'août 1840, recommande avec intérêt. « Ces sociétés, dit le ministre, réalisent au plus haut degré les conditions d'un bon système de secours formé par les économies de ceux même qui doivent, en cas de besoin, y prendre part ; le fonds de la société est une épargne commune, où l'associé peut puiser sans rougir, parce qu'il ne perd rien de sa dignité. Il ne peut songer à abuser du secours, parce qu'il sait qu'il ne l'obtiendra que s'il remplit certaines conditions dont il faudra rigoureusement justifier. La seule participation à une association de ce genre est d'ailleurs, de la part du souscripteur, une garantie d'ordre, de prévoyance et d'économie ; sous le rapport du bon emploi des sommes, il ne saurait être mieux fait que par ceux que leur condition rapproche de l'individu qu'il s'agit de secourir : ses besoins réels sont mieux compris et la fraude est moins facile. »

En terminant, Messieurs, par cette citation d'une instruction ministérielle qu'on ne peut trop publier et répandre, j'ai voulu vous rappeler que M. Valtiez-Legée, corroyeur à Châlons, a établi dans ses ateliers cette sorte de société de secours, et vous engager à entrer dans les vues bienfaisantes du Ministre, en appuyant cette association de votre autorité et en la recommandant aux autres ateliers.

Au résumé, le mémoire de M. le docteur Maldan est d'un puissant intérêt; il est riche en recherches et en instructions sur les matières qu'il traite, et il nous laisse le regret que la ville de Reims n'ait pas fondé l'établissement qu'il propose.

Partout le besoin de réprimer la mendicité se fait sentir, car elle déborde de toutes parts. Vous m'avez également envoyé les propositions faites au Conseil municipal de Troyes, en sa session de février 1841, par M. Delaporte, concernant les moyens d'éteindre la mendicité dans cette ville. L'auteur, après quelques développements, explique au Conseil que la répression est impossible partout où l'on ne s'est pas placé dans la position voulue par les art. 274 et 275 du Code pénal ; c'est-à-dire partout où il n'existera pas un établissement public organisé afin d'obvier à la mendicité, et il propose de fonder cet établissesement dans un bâtiment appartenant à la ville et avec des secours que la ville tirera de sa caisse, et même avec les dons que la charité pourra faire à cet effet.

C'est effectivement, sous la législation actuelle, le seul moyen de répression possible. Mais, vous l'avez vu, cette législation même est impuissante : celle qui la modifiera pourra-t-elle être plus efficace?

RECHERCHES STATISTIQUES

SUR

L'ALIÉNATION MENTALE

DANS

LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Première partie.

Mouvement de la population de l'Asile public d'aliénés de Châlons-sur-Marne, pendant cinq années (1838-1843).

PAR M. G. DAGONET,

Médecin en chef, directeur de l'Asile public d'aliénés de Châlons-sur-Marne, membre des Sociétés académiques de Châlons, de Reims, et de plusieurs autres Sociétés savantes.

PARMI les affections du ressort de la pathologie humaine, entre celles qui demandent aux études et à la pratique du médecin le plus d'assiduité et de persévérance, l'aliénation mentale se présente comme une maladie spéciale et tout-à-fait hors ligne.

Ses causes, ses symptômes, ses moyens de traitement intéressent l'ordre social et réclament le concours de l'autorité publique, non moins que celui de la science médicale.

Le dérangement de l'intelligence est une grande infortune qui a sa source dans notre organisation et dans nos passions, si diverses qu'elles soient. Elle frappe le riche comme le pauvre, elle visite les familles les plus élevées et y prend ses victimes comme chez les plus abaissées sur l'échelle sociale; l'effroi et la pitié qu'elle inspire, éveillent les sentiments qui prennent leur force dans l'amour de nous-mêmes, comme ceux qui ont une origine plus noble et plus digne, dans l'amour du prochain.

La philantropie, l'administration, la médecine s'en sont donc préoccupées à juste titre dans ces dernières années; la médecine surtout, dont les efforts long-temps demeurés stériles ont enfin obtenu un succès qu'elle a droit de regarder comme un de ses plus doux et de ses plus beaux triomphes.

Il est superflu désormais de répéter des noms dont la mémoire se conserve religieusement, les noms vénérés des médecins qui ont été les apôtres d'une réforme générale en voie d'être accomplie, les poursuivants obstinés d'améliorations qu'il était réservé au gouvernement de 1830 de réaliser.

La loi du 30 juin 1838 et particulièrement l'ordonnance royale du 19 décembre 1839, ont remis, en quelque sorte, entre les mains des médecins l'exécution des dispositions improvisées par la législation et des mesures prises par l'administration dans l'intérêt des aliénés. Leur introduction dans les conseils d'administration des quartiers appartenant aux hôpitaux civils ou dans les conseils de surveillance des asiles publics, la réunion surtout chez beaucoup d'entre eux, des fonctions administratives et du service médical, ont commis à la direction de ces institu-

tions des agents fidèles et pénétrés à l'avance de l'esprit qui doit y présider.

Les médecins ne s'y trouvent-ils pas en effet au service de deux intérêts qu'ils ont appris à confondre et à cultiver avec une ardeur égale, dès le premier jour où ils se sont assis sur les bancs de l'école : l'intérêt de la science et celui de l'humanité.

Néanmoins, bien qu'ils aient une grande force à puiser dans leurs convictions, quelle que soit la valeur du pouvoir d'exécution qui leur est confié, tout assurés qu'ils sont de l'appui de l'autorité qui les a institués, la mission des médecins des asiles d'aliénés n'est pas sans difficultés ni sans obstacles.

Ce n'est point assez que la loi sur les aliénés ait reçu la sanction des trois pouvoirs de l'état ; il ne suffit pas que les idées généreuses auxquelles cet acte législatif doit son origine aient été éloquemment proclamées et unaniment consenties. De la sphère où les principes se débattent et s'établissent à celle où ils reçoivent leur application, il y a loin partout, il y a plus loin en France que partout ailleurs.

Les asiles d'aliénés dans la première période de leur enfance devaient nécessairement rencontrer des chances diverses de prospérité, soumis qu'ils étaient à l'action, à la surveillance, à l'acceptation d'assemblées locales, différant par leurs attributions, par l'étendue de leurs vues, par les intérêts qu'elles ont à défendre; dissemblables quelquefois avec elles-mêmes. Appréciés à leur juste valeur dans un département, à demi compris dans un autre, complétement méconnus dans un troisième, ici largement rétribués et constitués avec munificence, là repoussés ou contrariés dans leur développement, plus loin

en plein succès, ailleurs aux prises avec le besoin et la pénurie, ces nouveaux établissements, au moins pour la plupart, auront à lutter pendant quelques années encore avec le génie mobile de nos habitudes d'opposition, ou, pour parler avec moins d'enflure, avec notre esprit de contradiction, aussi rapide dans ses métamorphoses que le dieu marin de la fable. Trop heureuses encore ces institutions si elles n'ont point affaire à la plus redoutable des formes que la contradiction sait revêtir, à l'indifférence qui ne laisse aucune prise aux efforts de la persuasion et à la vérité!

. . . . . Atque ita vinclis
Excidet, aut in aquas tenues dilapsus abibit.
VIRGILE.

Aux intérêts qui se rattachent à la constitution d'un asile d'aliénés, il faudrait, pour être compris de prime abord, des plans bien moins que du relief, de la réalisation avant les espérances, des choses faites avant les choses à faire, des institutions complétées avant d'avoir eu les moyens de les constituer, c'est vraiment ce qui n'est pas possible; ce qui l'est pourtant, c'est d'exposer le tableau fidèle du présent, de manière à ce que la prévention la plus enracinée ne puisse se refuser à voir ce que sera l'avenir, de rallier les sympathies pour l'infortune qui, chez nous, ne manquent nulle part, en montrant les malheureux privés de leur raison, soumis dans les maisons qui leur sont ouvertes, à une discipline intelligente et modérée, au lieu des traitements barbares et de l'abandon qui les y attendaient autrefois, en les y faisant voir rétablis ou fortifiés dans l'usage de leur intelligence, par le travail et par des exercices de nature à raviver l'amour propre qui s'éteint, à ranimer

le sentiment de la dignité humaine qui s'affaiblit, à retenir la raison la plus compromise sur la dernière limite qui la sépare de l'abrutissement.

Il est possible aussi de démontrer que les améliorations pratiquées dans les établissements d'aliénés, le bien-être qu'il y faut prodiguer, loin d'augmenter les charges publiques, tendent au contraire à les diminuer, en appelant la confiance des familles riches comme celle des familles pauvres; en reconstituant dans une enceinte resserrée ce qui existe en grand dans la société, où le pauvre et le riche sont dans des rapports mutuels de dépendance et d'échange de services.

Telles sont la pensée, l'origine, la fin et les espérances de ce travail. Il comprend des documents qui intéressent l'administration publique et la médecine. J'ai mis à l'écart tous les documents administratifs qui pourraient, en l'étendant, lui ôter la précision et la clarté que je désire lui conserver. Dans la même intention d'être compris de plus d'une classe de lecteurs, j'ai mis de côté tout ce qui était exclusivement médical.

Il m'a semblé y avoir de l'opportunité à rechercher dans quelle mesure le département de la Marne était affligé d'une infirmité cruelle pour la famille, dangereuse pour la société. Il est sans aucun doute utile d'examiner sous l'empire de quelles conditions l'aliénation mentale semble se produire dans nos localités, et si quelques-unes sont privilégiées, d'autres plus affectées, d'essayer de trouver la raison de ces différences.

Comme dans les relevés de statistique, il est indispensable d'établir ses calculs sur des éléments

identiques et parfaitement comparables, je n'ai voulu me servir pour ceux que je vais présenter d'aucune donnée antérieure à 1838.

Pour ne point m'exposer au reproche d'avoir tiré des inductions précipitées de chiffres qui, ne portant point sur un assez grand nombre d'années, n'ont point acquis encore une valeur absolue, je me suis contenté de relever, dans un premier exposé, le mouvement des entrées, des sorties et des décès dans l'asile public affecté aux aliénés du département.

Je compte mettre à profit les documents nombreux qui sont entre mes mains pour corroborer, contrôler et vérifier ces recherches qui ne seront ainsi qu'un jalon posé pour un second travail.

L'asile de Châlons-sur-Marne, qui existait depuis long-temps comme établissement mixte, est consacré exclusivement au traitement de l'aliénation mentale depuis deux ans seulement. J'ai donné dans une précédente publication (1) des détails sur l'origine de cette maison, qui me dispenseront d'y revenir ici.

D'après les vues de la législation nouvelle, les établissements publics affectés aux aliénés sont assimilés, sous le nom d'asiles, aux hôpitaux et hospices, avec une existence personnelle sous l'autorité des préfets et la haute surveillance des conseils généraux des départements. Ces institutions suffisent à leurs dépenses au moyen de pensions ou de prix de journées, payés pour les malades qu'ils reçoivent; l'excédant de leurs revenus doit subvenir à l'amélioration de leurs services.

---

(1) Considérations médicales et administratives sur les aliénés. (Châlons-sur-Marne. 1838.)

Les démarches que M. le Préfet du département, indépendamment de sa correspondance administrative, a bien voulu faire personnellement près du ministère de l'intérieur, ont provoqué des instructions assez précises pour dissiper toute incertitude sur la constitution définitive de l'asile de Châlons et sur le mode de son administration, qui est identiquement le même que celui de toutes les institutions publiques qui ont la même destination.

Le système adopté par le Gouvernement assure la prospérité des asiles publics et garantit leur existence, qui eût été précaire sans ces conditions d'uniformité. Ce système a reçu dans le département de la Marne une heureuse application; plus heureuse, peut-être, que partout ailleurs.

Pour la plupart des départements, la loi sur les aliénés a créé une nouvelle charge; pour le nôtre, elle n'a fait que compléter et rendre praticables, dans un espace de temps moins prolongé qu'il n'avait été espéré d'abord, des projets arrêtés par le Conseil général du département, dans un double intérêt d'économie et d'humanité, intérêts trop souvent contradictoires, cette fois réunis.

En ramenant les cinq années précédentes et en les comparant sous le même point de vue, on trouvera en effet une différence essentielle entre des résultats péniblement poursuivis encore en 1838, obtenus en 1843.

Dans la première année, la dépense départementale, bien que considérable, ne permettait pas l'exécution entière d'un règlement destiné à mettre de pair la Maison de santé avec les établissements de ce genre les mieux constitués. Ce règlement, approuvé

en 1836 par M. le vicomte de Jessaint, après avoir été soumis au Conseil général du département, avait pour objet principal le service des aliénés. Les dispositions qu'il comprend étaient déjà appliquées, sauf le régime alimentaire, progressivement amélioré mais beaucoup trop modeste encore. Ce régime a reçu en 1841 une amélioration capitale. Il est institué tel qu'il doit demeurer en 1843. C'était là une des sources de dépenses les plus considérables, de dépenses permanentes.

L'appropriation des anciens bâtiments, des constructions nécessaires encore pour les quartiers destinés à recevoir les aliénés agités, faisaient prévoir au Conseil général de nouvelles dépenses, dont la nécessité ne lui a jamais été dissimulée. Les améliorations de détail seront poursuivies comme elles l'ont été depuis dix ans. Les améliorations plus générales pourront s'exécuter après plus ou moins de temps, avec plus ou moins de facilité, selon les circonstances; néanmoins elles s'exécuteront, avec cette seule différence que le département n'aura pas de nouvelles charges à supporter dans l'un ou l'autre cas. Les prévisions et la réalité, comme on le voit, ont été en sens contraire de ce qu'elles sont ordinairement.

Ces résultats d'ailleurs sont faciles à expliquer. Le budget de l'asile en recettes et en dépenses est aussi considérable, plus considérable même que par le passé. Les ressources sont différemment constituées.

Les pensions, en 1838, n'avaient produit que 11,708 fr.; elles ont donné 22,647 fr. 50 cent. en 1842; les familles des aliénés dits à prix variables avaient payé 6,215 fr. 59 cent.; le produit de ces rétributions s'élève pour cette même année à 13,336 fr.

53 cent.; il a été de 13,262 fr. 24 cent. en 1841. Le concours des communes, qui n'existait pas en 1838, sera de 15,264 francs.

Le département, sur 81,000 fr. alloués en 1838 à la Maison de santé, en appliquait environ 55,000 à ses aliénés; il a dépensé pour ce service, en 1842, 44,940 francs 34 centimes.

Toutes ces ressources réunies donnent à l'asile la possibilité de satisfaire seul et sans aide à ses charges du présent et à celles probables pour l'avenir.

La préoccupation publique pourrait néanmoins se reporter sur la crainte de voir invoquer et accorder sans nécessité rigoureuse des secours libéralement institués; c'est une recherche qu'il faut faire avant de passer outre.

Le 1er janvier 1838, la Maison de santé, aujourd'hui l'Asile, renfermait 173 aliénés. Sur ce nombre, 18 seulement payaient une pension égalant ou excédant les dépenses de leur entretien. Cet entretien était à la charge du département pour une partie ou pour la totalité à l'égard de 155 autres.

De cette date au 1er janvier 1843, il est entré 333 aliénés; il en est sorti 135 et décédé 147.

Parmi les entrants, 141 ont payé la totalité de la pension ou du prix de journée.

Le département a pris à sa charge pour tout ou partie des frais d'entretien, 192.

Restaient, le 1er janvier 1843, 224 aliénés.

A ce moment, payaient la pension entière, 64. Demeuraient à la charge du département pour la pension entière ou pour une partie, 160.

Il suit de ce premier exposé que le mouvement ascensionnel de la population de l'Asile n'est point de

nature à augmenter les charges du département. On s'en convaincra plus facilement encore en se reportant à l'entrée à la fois au 31 décembre 1840, de quatre aliénés indigents venant de la Maison de santé de Reims, et de 15 autres qui étaient jusqu'alors demeurés confondus avec les indigents conservés de l'ancien dépôt de mendicité. C'étaient là des admissions extraordinaires et tout exceptionnelles.

Comme on l'a vu plus haut, la somme obtenue aujourd'hui des familles de ces mêmes aliénés, est double de ce qu'elle était en 1838.

Il me paraît convenable, pour l'intelligence des développements qui vont suivre, d'exposer brièvement quelles sont les formes principales que revêt l'aliénation mentale.

Dans cette maladie, plus que dans toute autre, il faut tenir compte de deux ordres de causes : les causes éloignées ou prédisposantes ; les causes prochaines, occasionnelles ou déterminantes.

Leur importance relative doit être soigneusement appréciée.

La prédisposition est congéniale ou acquise. Trop souvent une susceptibilité extrême du système nerveux est le fruit d'un triste héritage.

Le dérangement des facultés intellectuelles peut résulter d'une organisation défectueuse. L'enfant privé du don le plus précieux que la Providence ait fait à l'homme, ne sera qu'un être inutile et misérable, embarrassant pour sa famille et pour la société.

La folie peut être encore le produit immédiat d'une

maladie convulsive qui amène une perturbation souvent mortelle, toujours dangereuse, presque toujours irrémédiable dans les centres nerveux.

Dans les deux derniers cas, la cause prédisposante et la cause déterminante, comme on le voit, se confondent et ne font qu'une.

Il suffira de ce que je viens de dire, pour faire concevoir de prime abord, que le traitement de l'aliénation mentale consistera en premier lieu à soustraire le malade aux influences qui ont déterminé le dérangement de son esprit, et que les moyens dont la médecine peut disposer, resteront sans efficacité toutes les fois que la prédisposition sera plus forte que l'action prochaine, sous l'empire de laquelle se sera produite la folie.

La valeur, dans l'espèce, de cette action et des idées de curabilité ou d'incurabilité qui doivent s'y rattacher, se montrera plus évidente encore par la distinction des formes différentes sous lesquelles l'aliénation mentale s'offre à l'observation.

Ces formes peuvent se réduire à quatre principales.

Une activité exagérée du système nerveux, une stimulation singulière des fonctions de premier ordre, de l'intelligence en particulier, caractérisent la *manie*.

Cette forme a trois nuances facilement distinctes pour quiconque a été à même de fréquenter des aliénés.

Dans *la manie aiguë ou délirante*, l'aliéné ne s'appartient plus. Chacune de ses perceptions intérieures ou extérieures semble entraîner son intelligence qui ne peut suffire à toutes les idées qu'il lui faudrait exprimer, qui les abandonne aussitôt qu'é-

bauchées. Livré sans résistance à une agitation désordonnée, il s'irrite sans provocation, il effectue des mouvements rapides, des efforts musculaires sans objet; ses paroles coulent à flots, sans suite, sans liaison entre elles.

Dans la manie *raisonnante* ou *sans délire*, il semble y avoir deux personnes réunies en une seule, deux moitiés qui ne vivent point d'accord; l'une parle, l'autre agit. La première appartient à un homme sensé, à une victime de l'injustice et de l'arbitraire. Votre sympathie, si vous visitez un asile d'aliénés, est acquise à tout ce qu'elle dit; toutes ses paroles vous semblent mesurées et dictées par la raison; vous plaignez, vous déplorez sa séquestration. Laissez venir l'autre moitié, qu'elle entre en scène, et bientôt quelque action extravagante aura changé vos convictions.

Les fausses perceptions, ou, pour parler la langue médicale, les hallucinations existent dans toutes les nuances de la manie. Elles sont plus fréquentes et plus remarquables chez le maniaque raisonnant. Nous retrouvons chez lui le type immortel de Cervantes, le héros de la Manche, qui s'assied avec dignité aux banquets des grands, qui y fait avec convenance et à propos des discours d'une haute sagesse, dont l'imagination s'échauffe au tableau qu'il retrace des injustices sociales, qui s'exalte tout-à-fait à l'idée de la faiblesse et de la pauvreté opprimées par la richesse et la puissance, qui s'élance à la poursuite des oppresseurs, qui charge avec impétuosité les géants monstrueux qu'il trouve sur sa route, et ne reprend ses sens qu'étendu et brisé sous l'aile d'un moulin à vent.

La monomanie, cette folie partielle dont on fait

encore souvent une forme distincte de l'aliénation mentale, doit, à notre avis, se fondre dans les deux nuances de la manie raisonnante et de la manie triste ou lypémanie.

Dans cette troisième nuance de la *manie*, l'aliéné a laissé dominer son intelligence, préoccuper ses sens par des idées de nature à déprimer son esprit.

L'aliéné atteint de manie aiguë a une confiance extrême en lui-même; il est satisfait de tout ce qui l'entoure; celui-ci, au contraire, est sombre et défiant: pour me servir d'une expression vulgaire, *il broie du noir*. Tout est pour lui un sujet de chagrin. Ses actions passées, sa situation présente, son avenir, tout est compromis. Il est un objet de dérision pour sa famille et ses amis, de réprobation pour la société. Toute son activité intellectuelle se transforme en une incessante préoccupation.

Cette variété de la manie, quand elle est portée à l'extrême et qu'il y a disposition particulière du sujet, offre un état singulier. Le lypémane finit par se refuser à toute espèce de mouvement. Il a besoin d'être appelé, stimulé, encouragé, contraint quelquefois pour satisfaire aux besoins les plus pressants de la vie animale. Debout et immobile pendant des journées entières, vous diriez une statue. Si vous vous en approchez, si vous l'interrogez, vous êtes étonné, avec toutes ces apparences d'une intelligence complétement anéantie, d'entendre sortir de sa bouche une réponse sensée, un raisonnement suivi.

Quelques auteurs ont fait de cet état une forme distincte, qu'ils ont appelée *stupidité*.

La *démence* sera pour nous la deuxième forme bien tranchée de l'aliénation mentale.

L'intelligence, on a dû le remarquer, n'est point éteinte dans la manie. Loin de là, dans le plus grand nombre des cas, elle est altérée par trop d'activité. Une dépense exagérée de force vitale doit nécessairement amener à sa suite, la fatigue et l'épuisement. La démence en effet n'est le plus souvent que la manie arrivée à l'état chronique, et devenue incurable. Le cerveau paraît avoir perdu la faculté de réunir et de comparer entre elles les perceptions que lui transmettent les appareils nerveux qui président aux sensations. L'aliéné est devenu en quelque sorte inaccessible aux choses du présent; la mémoire n'existe plus que pour le passé. Qui ne connaît la démence des vieillards !

On pourrait, au besoin, retrouver dans cette forme les mêmes nuances que dans la manie, plus mêlées néanmoins, plus confondues, à cause de la dégradation de l'intelligence.

Le dément s'abandonne à des mouvements désordonnés et sans objet. Il balbutie des paroles que leur incohérence rend inintelligibles.

Une atteinte de manie ambitieuse persuade à un garçon cordonnier qu'il peut prétendre à la main de la sœur du roi. Dans les derniers temps de son existence, couvert du seul vêtement qu'il ait voulu conserver, il s'y drape et affecte les airs et la fierté d'un héros de théâtre.

Une médiocre composition en vers a valu à cet autre un prix de rhétorique. Ce succès, vraisemblablement inattendu, a été le point de départ du dérangement de son esprit, d'espérances vaines et insensées d'une réputation littéraire. Enfant du siècle, il regarde la presse comme une machine suffisante et efficace pour

donner de la valeur à la pensée humaine. Il a une belle écriture; il faisait par le passé de longues lettres aux ministres, aux présidents des chambres. Dans ses post-scriptum, dont les termes sont invariables, il prie *leurs Excellences* de vouloir bien considérer ses écrits *comme s'ils étaient imprimés*. La manie raisonnante de cet aliéné est dégénérée en une turbulence importune, dans laquelle son prix de vers de rhétorique est sa plus fatigante répétition.

La démence offre à l'observation deux variétés: la démence où l'intelligence est seule atteinte, *démence simple;* la démence où la faculté des contractions musculaires (la myotilité) est compromise, et suit dans une dégradation progressive le même déclin que l'intelligence, *démence avec paralysie générale*.

Il nous suffit de nommer les deux dernières formes de l'aliénation mentale. *L'idiotie* (Esquirol) depuis son degré le plus absolu jusqu'à la faiblesse d'esprit, qui laisse celui qui en est atteint sans appui dans la société, et l'*épilepsie*, cette maladie qui répand autour d'elle l'effroi, dont les accès sont suivis de perturbations cérébrales si dangereuses, sont trop connues pour être l'objet d'explications semblables à celles que nous venons de donner à propos de la manie et de la démence.

Ces développements suffisent, nous le croyons, pour se faire une idée générale de la population d'une maison d'aliénés, de la curabilité ou de l'incurabilité, dès l'entrée, des malades qui y sont admis. Il est évident que les guérisons, et en général les sorties demeurent restreintes à une seule forme de l'aliénation mentale, la *manie*.

La population de l'Asile comprenait au 1er janvier

1843, 224 aliénés. Nous les avons classés d'après la forme qu'affecte leur dérangement d'esprit, dans le tableau suivant :

MANIE.						DÉMENCE				IDIOTIE.						ÉPILEPSIE.			
Manie aiguë ou intermittente		Manie raisonnante.		Lypémanie.		Dém. simple.		Dém. avec paralysie générale		Imbécillité profonde.		Imbécillité.		Faiblesse d'esprit.		Manie intermittente		Démence et Imbécillité.	
H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	G.	F.	G.	F.	H.	F.	H.	F.
21	20	12	17	8	12	21	21	6	2	11	8	10	21	4	3	6	15	5	1
41		29		20		42		8		19		31		7		21		6	
90						50				57						27			

Total des Aliénés de l'Asile..... 224

MÊME CLASSEMENT

avec la répartition par chacun des arrondissements du département.

Arrondissements.	Manie						Démence.				Idiotie.						Epilepsie.			
	Manie aiguë ou intermittente.		Manie raisonnante.		Lypémanie.		Démence simple.		Dém. avec paralysie générale.		Imbécillité profonde.		Imbécillité.		Faiblesse d'esprit.		Manie intermittente		Démence et imbécillité	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Châlons.....	2	6	1	4	1	1	1	5	»	»	3	5	2	2	2	1	»	1	2	»
Epernay.....	8	3	2	1	2	3	1	»	»	»	1	1	6	5	»	1	1	3	1	»
Reims.....	3	7	4	8	2	5	9	13	3	2	5	1	»	9	2	1	3	7	1	1
Sainte-Ménehould..	0	2	1	1	1	»	5	»	2	»		11	»	3	»	»	»	2	1	»
Vitry.....	7	1	0	1	1	»	2	1	»	»	»	»	1	1	»	»	2	1	»	»
Etrangers au département de la Marne	1	1	4	2	1	3	3	2	1	»	1	»	1	1	»	»	»	1	»	»

RÉCAPITULATION

PAR GENRE DE MALADIE.			PAR SEXE.	Hommes.	Femmes.
Chalons....	Maniaques ..	19	Chalons....	14	25
	Déments...	6			
	Idiots.....	15			
	Epileptiques	3			
Épernay....	Maniaques .	15	Épernay....	22	17
	Déments...	1			
	Idiots	14			
	Epileptiques	5			
Reims.....	Maniaques ..	29	Reims.....	32	54
	Déments...	27			
	Idiots.....	18			
	Epileptiques	12			
Sainte-Ménehould...	Maniaques ..	5	Sainte-Ménehould...	11	9
	Déments...	7			
	Idiots.....	5			
	Epileptiques	3			
Vitry.....	Maniaques ..	10	Vitry.....	13	5
	Déments...	3			
	Idiots.....	2			
	Epileptiques	3			
		202		92	110
Étrangers..	Maniaques ..	12	Étrangers..	12	10
	Déments...	6			
	Idiots	3			
	Epiléptiques	1			
		224		104	120
				224	

Il résulte du tableau qui précède, que le nombre des aliénés du département dans l'asile (202), comparé à sa population, 345,245 individus, donne un aliéné sur 1709,13 habitants.

Le même calcul appliqué aux cinq arrondissements du département offre les proportions suivantes :

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION.	NOMBRE d'aliénés.	PROPORTION.
CHALONS.....	48,535 hab.	39	1 sur 1,244,48
EPERNAY.....	86,452	39	1 2,216,72
REIMS.....	123,919	86	1 1,440,92
Ste-MÉNEHOULD	35,812	20	1 1,790,60
VITRY.....	50,527	18	1 2,807,05

Cette distribution entre les divers arrondissements donne d'abord lieu de penser que, dans le département comme ailleurs, la population des villes plus agglomérée, plus hétérogène quant aux professions, est nécessairement plus exposée aux causes déterminantes de l'aliénation mentale.

En effet, si nous réunissons la population des six villes principales du département, Châlons, Epernay, Reims, Sainte-Ménehould, Sézanne et Vitry, elle nous donnera le chiffre de 71,758 habitants, lequel étant rapproché de celui des aliénés qui leur appartiennent (102) donne la proportion de 1 sur 703,52. 100 aliénés appartiennent aux campagnes; leur population est de 273,487 habitants ; elles n'ont donc qu'un aliéné sur 2,734,87.

Si maintenant faisant la distinction des arrondissements, nous examinons quelle est la répartition des aliénés entre les campagnes d'une part, entre les villes de l'autre, nous trouverons :

Pour les campagnes.

Arrondissements.	POPULATION.	NOMBRE d'aliénés.	PROPORTIONS.
Châlons.....	35,583 h.	15	1 sur 2,372,20
Epernay.....	76,789	30	1 2,559,63
Reims.....	86,560	28	1 3,020, »
Ste-Ménehould.	31,850	16	1 1,990,62
Vitry.....	43,705	11	1 3,973,18
		100	

Pour les villes.

Châlons.....	12,952 h.	24	1 sur 539,66
Epernay.....	5,457	5	1 1,091,66
Sézanne.....	4,206	4	1 841,20
Reims..... ...	38,359	58	1 661,36
Ste-Ménehould.	3,962	4	1 990,50
Vitry.....	6,822	7	1 974,28
		102	

Les localités, en les classant d'après le nombre plus ou moins grand des aliénés qu'elles envoient à l'Asile, se trouveraient donc rangées dans l'ordre suivant :

Villes.	Campagnes.
Châlons.	ARRONDISSEMENTS
Reims.	de Sainte-Ménehould.
Sézanne.	— Châlons.
Vitry-le-François.	— Epernay.
Sainte-Ménehould.	— Reims.
Epernay.	— Vitry-le-François.

J'ai dit en commençant, qu'un second travail vérifierait ces premières données et tâcherait d'en trouver la raison.

Il m'est possible, en attendant, de les rapprocher d'appréciations semblables, déjà publiées sur le rapport des aliénés à la population, soit en France, soit à l'étranger.

En 1836, un recensement des aliénés a donné dans la Loire-Inférieure la proportion de un aliéné sur

688,28. Cette proportion si élevée paraît résulter d'un plus grand nombre d'aliénés frappés d'idiotie, dans la Loire-Inférieure. Elle porte sur les aliénés conservés dans leurs familles, comme sur ceux renfermés dans les asiles publics ou privés du département. En se restreignant à ceux-ci, pour obtenir un chiffre comparable avec le nôtre, la proportion dans la Loire-Inférieure est de un aliéné sur 1,376,51. (Bouchet ; *Mémoire statistique sur les aliénés de la Loire-Inférieure*).

D'après M. de Bouteville, directeur de l'Asile de Saint-Yon, à Rouen, la Seine-Inférieure comptait en 1834, un aliéné sur 937 habitants. Le rapport à la population de Rouen, était de 1 sur 461.—Esquirol en 1824 évaluait approximativement la moyenne de la France à 1 sur 1,750. Il l'avait portée en 1830 à 1 sur 1,000. —Dans les provinces rhénanes, le nombre des aliénés est de 1 sur 1,000 (Jacobi); dans les Pays-Bas, de 1 sur 1,052 (Wendt).

Toutes ces données auxquelles nous aurions pu en ajouter d'autres, ne reposent point sur des éléments assez certains et assez identiques; tirons en seulement cette conséquence: que le département de la Marne, s'il compte dans son sein trop d'aliénés encore, n'est point du nombre des localités qui en sont le plus affligées.

Il convient de rechercher comment s'est opéré le mouvement de l'Asile, du 1er janvier 1838 au 1er janvier 1843.

Les tableaux qui suivent, indépendamment du genre de dérangement d'esprit des malades compris dans ces calculs, indiqueront le nombre d'entrées, de sorties et de décés, par chaque année, ainsi que les localités auxquelles les malades appartiennent.

ENTRÉES.

Arrondissements.	Années.	Manie. Manie aiguë ou intermittente. H.	Manie. Manie aiguë ou intermittente. F.	Manie. Manie raisonnante. H.	Manie. Manie raisonnante. F.	Manie. Lypémanie. H.	Manie. Lypémanie. F.	Démence. Démence simple. H.	Démence. Démence simple. F.	Démence. Avec paralysie générale. H.	Démence. Avec paralysie générale. F.	Idiotie. Imbécillité profonde. H.	Idiotie. Imbécillité profonde. F.	Idiotie. Imbécillité. H.	Idiotie. Imbécillité. F.	Idiotie. Faiblesse d'esprit. H.	Idiotie. Faiblesse d'esprit. F.	Épilepsie. Manie intermittente. H.	Épilepsie. Manie intermittente. F.	Épilepsie. Démence et imbécillité. H.	Épilepsie. Démence et imbécillité. F.	Totaux généraux.
Châlons.	1838	6	4	»	»	»	1	»	2	1	»	1	»	1	1	»	»	»	»	1	»	89
	1839	6	4	»	»	»	1	»	2	3	1	1	1	1	1	»	»	»	2	»	»	
	1840	3	8	»	»	1	1	»	3	»	1	»	»	»	»	»	»	2	1	»	»	
	1841	7	4	»	1	1	2	»	2	1	1	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	
	1842	»	1	»	2	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	
Épernay.	1838	1	1	1	»	»	2	»	2	2	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	53
	1839	2	»	1	»	»	3	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	
	1840	4	»	1	»	»	2	»	1	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	
	1841	2	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	2	1	»	1	1	»	1	»	
	1842	4	»	2	»	2	2	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	
Reims.	1838	2	1	1	»	»	4	2	5	»	2	»	1	1	»	»	»	2	1	»	1	106
	1839	3	1	1	1	1	»	»	1	2	»	»	»	»	»	»	»	2	3	1	»	
	1840	1	4	1	1	1	2	2	2	1	»	»	»	»	3	»	»	2	2	»	»	
	1841	2	3	»	3	»	1	2	2	2	»	2	1	3	4	1	1	»	»	»	»	
	1842	6	3	2	3	»	2	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Ste-Menh^d.	1838	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	29
	1839	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	
	1840	2	4	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
	1841	1	2	»	1	1	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	1842	1	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	
Vitry.	1838	3	1	»	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	26
	1839	1	»	1	2	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	1840	2	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	1841	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	
	1842	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Ecrs	1842	4	3	2	1	3	6	4	2	3	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	30
Totaux..		69	45	13	15	13	32	13	29	28	5	6	4	9	16	2	3	12	15	3	1	333

TABLEAU RÉCAPITULATIF

des entrées, par arrondissement et par forme d'aliénation mentale.

FORMES DE l'aliénation mentale.	ARRONDISSEMENTS. Châlons.	Epernay.	Reims.	Sainte-Ménehould.	Vitry.	Etrangers au département.	TOTAUX.
Manie.....	54	32	50	13	19	19	187
Démence.....	18	8	25	10	5	9	75
Idiotie.....	11	9	17	2	»	1	40
Epilepsie.....	6	4	14	4	2	1	31
Total.....	89	53	106	29	26	30	333

Comme nous ne voulons point scinder les développements que réclament les tableaux représentatifs du mouvement de l'Asile, en entrées, en sorties et en décès, nous nous bornerons, pour le moment, à cette seule observation, que le chiffre de 333 n'exprime pas positivement l'entrée dans l'Asile de 333 personnes. En effet, quelques aliénés en sont sortis et y ont été réintégrés plusieurs fois ; ces aliénés sont au nombre de 23, savoir :

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE d'aliénés.	NOMBRE d'admissions	OBSERVATIONS.
Châlons.....	1	5	Pour obtenir le nombre exact des personnes, il devra donc être retranché le chiffre 31 du nombre des entrées, et par contre de celui des sorties.
	1	3	
	1	2	
	6	12	
Epernay.....	3	6	
	1	2	
Reims.....	1	4	
	5	12	
Ste-Ménehould.	1	4	
	2	4	
Vitry.....	1	2	
	23	54	

CLASSEMENT

d'après les formes et les variétés de leur dérangement d'esprit, des aliénés sortis du 1er janvier 1838 au 1er janvier 1843.

Manie.						Démence.				Idiotie.						Épilepsie.			
Manie aiguë ou intermittente.		Manie raisonnante.		Lypémanie		Démence simple		Démence avec paralysie générale.		Imbécillité profonde		Imbécillité.		Faiblesse d'esprit.		Manie intermittente.		Démence et imbécillité.	
H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
50	31	3	4	6	20	2	2	»	1	»	»	5	»	»	»	3	8	»	»
81		7		26		4		1		»		5		»		11		»	
114						5				5						11			
135																			

RÉPARTITION PAR ARRONDISSEMENT.

ARRONDISSEMENTS.	Manie.						Démence				Idiotie.						Épilepsie.			
	Manie aiguë ou intermittente.		Manie raisonnante.		Lypémanie.		Démence simple.		Démence avec paralysie générale.		Imbécillité profonde.		Imbécillité		Faiblesse d'esprit.		Manie intermittente.		Démence et imbécillité.	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Châlons.....	17	17	»	1	2	5	»	1	»	1	»	»	1	»	»	»	»	5	»	»
Epernay.....	9	1	1	»	»	4	»	1	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
Reims.....	10	6	2	2	»	5	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	5	»	»
Ste-Ménehould..	4	5	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»
Vitry.....	8	»	»	1	1	2	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	2	»	»	»
Etrangers.....	2	2	»	»	2	5	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

RÉCAPITULATION DES SORTIES PAR ARRONDISSEMENT.

Châlons.		Épernay.		Reims.		Ste-Ménehould.		Vitry.		Étrangers.	
H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
20	28	12	6	14	16	5	8	13	3	5	5
48		18		30		13		16		10	
135											

CLASSEMENT

d'après les formes et les variétés de leur dérangement d'esprit, des aliénés décédés du 1er janvier 1838 au 1er janvier 1843.

Manie.			Démence.		Idiotie.			Epilepsie.	
Manie aiguë ou intermittente.	Manie raisonnante.	Lypémanie.	Démence simple.	Démence avec paralysie générale.	Imbécillité profonde.	Imbécillité.	Faiblesse d'esprit.	Manie intermittente.	Démence et imbécillité.
H. F.	H. F.	H. F.	H. F.	H. F.	H. F.	H. F.	H. F.	H. F.	H. F.
11 4	» 3	2 5	8 36	27 5	6 4	6 8	» »	20 4	2 2
12	3	7	44	32	7	14	»	24	4
22			76		21			28	
147									

MÊME CLASSEMENT PAR ARRONDISSEMENT.

Arrondissements.	Manie.			Démence.		Idiotie.			Épilepsie.	
	Manie aiguë ou intermittente.	Manie raisonnante.	Lypémanie.	Démence simple.	Démence avec paralysie générale.	Imbécillité profonde.	Imbécillité.	Faiblesse d'esprit.	Manie intermittente.	Démence et imbécillité.
	H. F	H. F	H. F	H. F.	H. F	H. F	H. F	H. F	H. F.	H. F.
Châlons	4 1	» 1	1 2	2 13	4 3	2 1	4 2	» »	4 »	» »
Epernay	1 »	» »	» »	» 8	5 1	1 »	» 5	» »	3 1	» »
Reims	1 »	» 2	» 1	3 9	5 »	3 »	» 1	» »	10 1	» 2
Ste-Méu hould	1 »	» »	1 »	1 1	4 1	» »	1 »	» »	1 »	» »
Vitry	3 »	» »	» 1	1 4	7 »	» »	1 »	» »	2 2	2 »
Etrangers au dépt	1 »	» »	» »	1 1	2 »	» »	» »	» »	» »	» »

RÉCAPITULATION.

FORMES DE l'aliénation mentale	ARRONDISSEMENTS. Châlons.		Epernay.		Reims.		Sainte-Ménehould.		Vitry.		Etrangers.	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Manie.....	5	5	1	»	1	3	2	0	1	»	1	»
Démence....	6	16	5	9	8	9	5	2	3	1	3	1
Idiotie.....	6	3	1	5	3	1	1	»	»	»	»	»
Epilepsie....	4	»	3	1	10	3	1	»	»	»	»	»
	21	24	10	15	22	16	9	2	16	7	4	1
	45		25		38		11		23		5	
	147											

Avant de faire sur les résultats obtenus de ces divers classements les observations qu'ils réclament, nous donnerons un dernier document qui les complètera.

SORTIES.

	Le séjour ne s'est pas prolongé au-delà de																					
	1 mois		2 mois		3 mois		6 mois		9 mois		1 an		Le séjour s'est prolongé au-delà de 1 an		1 an 1/2		2 ans		3 ans		5 ans		10 ans		20 ans	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Manie...	10	5	9	8	12	12	6	14	5	7	7	4	3	3	1	»	3	2	2	»	1	»	»	»	»	»
Démence	»	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Idiotie ..	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»	»	»	»	»
Epilepsie	»	4	»	»	»	»	1	1	»	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»

DÉCÈS.

	Le séjour ne s'est pas prolongé au-delà de																					
	1 mois		2 mois		3 mois		6 mois		9 mois		1 an		Le séjour s'est prolongé au-delà de 1 an		1 an 1/2		2 ans		3 ans		5 ans		10 ans		20 ans	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Manie...	4	3	2	»	1	»	3	1	1	»	»	»	»	»	1	1	»	2	1	»	»	1	»	1	»	»
Démence	1	2	5	2	2	1	2	8	5	3	3	3	3	4	1	1	6	8	2	3	2	3	2	5	1	1
Idiotie...	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	2	1	»	»	1	2	2	»	4	2	3	3	»	»
Epilepsie	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	4	6	»	5	1	3	1	2	2	»	1	»	»

Nous négligeons les développements relatifs au mouvement des entrées et des sorties considérées dans leurs rapports avec les âges et les saisons de l'année, aux causes de l'aliénation mentale et aux professions. La nature des recherches que nous nous sommes proposées relie ces détails à la seconde partie de notre travail. Nous apporterons toute la précision et l'exactitude qui nous seront possibles, dans les observations qui se rattachent aux décès, aux sorties, aux guérisons et aux améliorations.

La mortalité, dans son rapport avec la population de l'Asile, s'appréciera par le tableau qui suit.

	ANNÉES										TOTAUX.
	1838		1839		1840		1841		1842		
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	
Aliénés exist[t] au 1er janvier.	86	87	93	101	92	95	85	104	98	116	957
Entrés pend[t] l'année.....	35	38	33	28	27	41	38	40	35	18	333
Total....	121	125	126	129	119	136	123	144	133	134	1290
Décédés....	15	9	17	18	23	21	14	10	13	7	147
Rapport proportionnel à la population : 1 aliéné décédé sur	8,066	13,89	7,411	7,166	5,607	6,476	8,785	14,40	10,23	19,14	8,776

Moyenne pour chaque sexe : H. F.
Un décès sur..... 7,585 10,276

Les conditions hygiéniques ont dans un asile d'aliénés une valeur analogue, quant à la mortalité, à celle qu'elles peuvent avoir dans toute autre enceinte réunissant des individus soumis à la vie commune. Ces conditions ont été les mêmes pour les trois premières années, elles ont été modifiées en 1841 et

1842 sur un point capital : le régime alimentaire, successivement amélioré pendant ces deux dernières années et qui, à ce moment (mars 1843), a acquis toute l'extension dont il était susceptible (1).

Toutefois, hâtons-nous de dire que la valeur des conditions hygiéniques est subordonnée à l'état de la santé générale souvent très-compromise chez les aliénés, dès avant leur admission dans les asiles affectés à leur traitement.

Nous avons dit plus haut que des chances de guérison se présentent dans une seule forme de l'aliénation mentale, *la manie*. Nous pouvons ajouter par opposition qu'un très-grand nombre d'aliénés portent dès leur entrée les germes d'altérations profondes des organes encéphaliques ou rachidiens, lesquelles, si

---

(1) *Régime des aliénés non pensionnaires, dit régime commun.*

1° Déjeuner à 7 heures.—Pain et fromage; 15 centilitres de vin aux travailleurs des ateliers extérieurs.

2° Dîner à midi. — Soupe grasse quatre fois la semaine, soupe maigre trois fois, pain, légumes, vin.

3° Souper à 5 heures 1/2. — Viande cinq fois la semaine, légumes deux fois, pain, vin.

Quantités pour l'ensemble des trois repas :

Pain, 750 grammes pour les hommes.
— 625 — pour les femmes.
Viande, 250 — calculés pour quatre fois. Les économies effectuées sur les repas pris en commun permettent d'en donner une cinquième fois la semaine.

Régime des pensionnaires, varié et modifié selon la classe.

Premier déjeuner à 8 heures du matin.—Potage, café ou chocolat.

Second déjeuner à 11 heures.—Deux plats, un gras et un maigre, dessert.

Dîner à 5 heures.—Un potage, deux plats, un gras et un maigre, salade, dessert.

elles ne sont pas la cause efficiente absolue de l'aliénation mentale, se rattachent étroitement à l'exagération de ses symptômes.

Sur 22 aliénés affectés de manie, huit seulement ont succombé à des affections étrangères à l'encéphale et au rachis.

Les causes de la mort ont été chez un homme et une femme des tubercules pulmonaires. Chez une femme, une hépatite chronique déterminée par des calculs biliaires arrêtés dans le canal cholédoque ; chez une autre, une péritonite chronique.

Chez deux hommes, une dégénération squirreuse chez l'un, cancéreuse chez l'autre.

Un aliéné lypémane, dans un état de marasme déterminé par des tubercules pulmonaires à l'état miliaire, a succombé le lendemain de son arrivée dans l'Asile où il avait été apporté après avoir essayé de se suicider en se coupant la gorge avec un rasoir, à l'Hôtel-Dieu de Châlons.

Une femme amenée dans l'Asile dans un état de dépérissement avancé, a dû le succès d'une tentative de suicide par suspension, moins aux moyens fort imparfaits employés par elle qu'à son affaiblissement.

Six hommes et trois femmes ont succombé à une inflammation du cerveau ou de l'arachnoïde qui a accompagné l'explosion de la folie si elle ne l'a précédée.

Une femme a succombé à une affection de même nature, après deux ans de séjour dans l'Asile.

Trois hommes et une femme ont dû leur fin au dépérissement déterminé par un état chronique inflammatoire de l'arachnoïde.

La démence offre des résultats, sinon sembla-

Cavité encéphalique. Injection des vaisseaux sous-arachnoïdiens, opacité avec coloration laiteuse dans toute l'étendue de l'arachnoïde, épanchement abondant de sérosité dans la grande cavité, dans les ventricules latéraux, dans l'arachnoïde qui recouvre le cervelet; consistance normale du cerveau, du mesocéphale et du cordon rachidien.

D^to thoracique. Poumons bien développés, très sains; les plèvres, le cœur et ses dépendances sont dans l'état normal.

D^to abdominale. État normal, rien sur les organes principaux qui puisse rendre raison, autrement que par l'exagération de la susceptibilité nerveuse des souffrances dont M. D** a cherché le remède successivement près des médecins qu'il a consultés et dont il les a si souvent et si longuement entretenus.

Marie-Louise H** femme G**, âgée de 46 ans, manouvrière, domiciliée à Saint-Memmie près Chalons, entrée le 10 mars 1840, sur la réquisition du maire de cette commune.

Cette aliénée était adonnée à des pratiques fort exaltées de dévotion qui, depuis quelques mois, avaient pris un caractère plus exagéré. Elle s'est abandonnée, dans les derniers jours qui ont précédé son entrée, à des extravagances de diverse nature; entr'autres actes, elle a abandonné sa maison pour courir la campagne.

La femme G** présente à l'entrée les symptômes suivants : loquacité, paroles incohérentes, insomnie, indocilité. La santé générale paraît profondément altérée; elle est très-maigre.

Du 13 au 23 l'agitation a été extrême; depuis l'entrée le délire est continu, les idées sont sans liaison

aucune, le pouls est accéléré, la peau sèche et chaude, les pommettes colorées; il y a des sueurs partielles. L'exaltation est tombée le 24 au matin, mais l'affaiblissement est extrême, le pouls est capillaire : il n'est plus sensible le 25 à la même heure; décès dans la soirée.

Nécropsie le 27. Maigreur extrême du corps, parois du crâne très-minces, friables; vive injection de l'arachnoïde, opacité de cette membrane en diverses places. Rien autre à signaler dans l'encéphale. Dans la poitrine, poumons très-sains, cavités droites du cœur remplies de sang. Dans l'abdomen les intestins grêles et les gros intestins sont parsemés à la surface péritonéale de plaques d'un rouge vif, qui se font remarquer également sur la membrane muqueuse.

C** Casimir-Meriadec, âgé de 60 ans, sous-officier en retraite à Vitry-le-François, s'est adonné aux boissons alcooliques et aux femmes.

Les premiers signes d'aliénation mentale chez lui remontent à une année. Ses idées étaient devenues singulièrement incohérentes, il déchirait son linge et le donnait au premier venu. Son bavardage était étourdissant. Il avait, étant militaire, éprouvé déjà une première atteinte d'aliénation mentale. Entré le 30 août 1842 : placé volontairement.

Les raisonnements de cet aliéné ont de la suite, mais il y a chez lui une grande exaltation; sa loquacité est intarissable : il est distrait, préoccupé, étranger aux choses qui l'entourent. Mon diagnostic au bulletin d'entrée est celui-ci : *Manie sans délire, disposition à la démence avec paralysie générale.* Un nouveau bulletin du 15 septembre est plus positif, je le rapporte textuellement : « La démence

paralytique dont est atteint le sieur C** donne lieu chez lui à une exaltation permanente et aux symptômes ordinaires de cette forme de l'aliénation mentale : contentement de soi-même, loquacité avec effusion de tendresse, tremblement des membres, assiette mal assurée du corps. »

Du 15 septembre au 29 novembre les accidents vont en croissant, la digestion seule s'opère encore avec régularité. Il existe chez C** une agitation continue, un tremblement général, qui oblige de le conserver au lit et de l'y contenir assez étroitement fixé.

Dans cet état, du plus loin qu'il m'aperçoit, à chacune de mes entrées dans son infirmerie, il m'exprime sa reconnaissance pour les soins qui lui sont donnés ; *il est bien, très-bien, parfaitement bien, il se trouve très-heureux.* Les idées qu'exprime cet infortuné font un triste et bizarre contraste avec sa position en réalité si misérable.

Le 30 novembre, C*** éprouve une syncope sans convulsions; le lendemain, il a huit accès épileptiformes; l'état convulsif devient permanent le 1er décembre. Décès le 2 au point du jour.

Nécropsie le 3 décembre.

Habitude extérieure. Constitution grêle, taille médiocre, émaciation peu avancée.

Etat sous-cutané. Flaccidité et ramollissement des muscles.

Cavité encéphalique. Les os du crâne sont d'uue cassure sèche, ils se brisent en morceaux sous le marteau. La dure-mère est plissée à la partie antérieure sur le cerveau qui est déprimé; épaississement notable de l'arachnoïde, injection remarquable des

vaisseaux de la pie-mère, arborisations prolongées sur la substance médullaire; consistance des deux substances un peu au-dessous de l'état normal; état analogue du cervelet. Sérosité en médiocre quantité dans les ventricules latéraux.

D^to thoracique et abdominale. Adhérence faible de la plèvre de chaque côté; cœur très-développé relativement à la constitution du sujet; cavités gauches pleines de sang; état normal de l'abdomen.

H*** (Eléonore-Nicolas) célibataire, âgé de 25 ans, placé d'office comme épileptique et aliéné dangereux.

Entré le 36 novembre 1840, H*** à son arrivée dans l'asile est calme, son esprit est lucide. D'après sa déclaration et celle de ses parents, les accès dont il est atteint depuis son enfance lui reprennent fréquemment et se compliquent parfois de manie agitée. Sa constitution est vigoureuse, sa santé générale ne paraît point altérée.

En décembre, treize accès d'épilepsie, un peu d'agitation dans l'esprit; vingt-huit accès en janvier 1841. H*** prend de l'embonpoint, son visage se colore, disposition pléthorique. Même fréquence des crises épileptiques en mars; une saignée générale abondante. En avril, trente-deux accès; répétition de la saignée. La disposition aux crises épileptiques semble augmenter en raison directe de l'embonpoint toujours croissant du malade. Dans le courant de mai son état devient tour-à-tour grave et menaçant; soixante-trois accès; congestion cérébrale, coma, respiration stertoreuse pendant plusieurs jours. Traitement approprié aux accidents. Amélioration.

Vers le 1er juin, H*** rétabli, peut retourner aux travaux du dehors. Conditions physiques et morales

satisfaisantes; accès plus modérés et moins fréquents jusqu'au 1er octobre. Pendant le mois, quatre-vingt-quinze crises qui consistent, pour la plupart, en une lipothymie de quelques minutes. Symptômes modérés jusqu'aux derniers jours d'avril 1842, époque où ils reprennent une intensité plus grande. A ce moment, H*** éprouve une atteinte de manie, il délire et est très-agité. Cette crise néanmoins ne dure que quelques jours. En juin, les accès d'épilepsie sont très-fréquents, ils sont plus réitérés encore et plus menaçants, surtout au commencement de juillet. La raison du malade est fort troublée; H*** reste sous l'influence d'une vive exaltation cérébrale au maintien de laquelle la température élevée de la saison paraît contribuer. Il a onze attaques d'épilepsie; une saignée générale, des révulsions de nature diverse et sur différentes parties du corps n'obtiennent aucun succès. Des symptômes alarmants se présentent à la visite du 16: stupeur, difficulté à se mettre en rapport, à répondre à nos questions. Spasme du cœur, trouble très-prononcé de la circulation. Le 17, aggravation; pouls filiforme le soir. Le 18 juillet, mort à six heures du matin.

Nécropsie le 19. Embonpoint remarquable. Tous les signes extérieurs d'une constitution très-riche. *Crâne très-épais, atrophie des lobes antérieurs du cerveau.* L'arachnoïde épaissie, opaque et d'un blanc laiteux. Une plaque rouge diffuse de chaque côté des lobes antérieurs, vaisseaux de la pie-mère gorgés de sang, injection pointillée de la substance médullaire, état normal du reste de l'encéphale ainsi que des cavités thoraciques et abdominales.

Les symptômes et la succession des accidents obser-

vés chez l'aliéné dont nous venons de rapporter l'observation, se répètent chez un grand nombre d'épileptiques. Mais tous ne succombent pas de la même manière. Chez beaucoup d'entre eux la mort est subite et instantanée. Les traces qu'elle laisse des causes qui l'ont déterminée sont de deux sortes. On trouve à l'autopsie cadavérique un engorgement sanguin du cerveau, un épanchement de sérosité sanguinolente dans l'étui rachidien. Les poumons, dans ce cas, et les cavités du cœur sont vides de sang. Dans l'autre cas, l'encéphale ne présente guère que des taches blanchâtres, des plaques opaques disséminées sur l'arachnoïde de la convexité du cerveau. Les poumons et les cavités gauches du cœur sont gorgés de sang; il y a eu asphyxie à ce qu'il semble, par cessation de l'influx nerveux troublé dans sa distribution.

Quelques épileptiques succombent aussi, à la manière des déments, à la suite d'un dépérissement dû aux mêmes causes; c'est le petit nombre. Pour ceux-ci comme pour les déments, un régime alimentaire sagement ménagé, substantiel et facile à digérer, est un moyen puissant de retarder les progrès du mal; dernière consolation de la médecine quand elle ne peut guérir !

Nous avons réservé pour la fin de nos développements sur ce point important de notre travail, le rapprochement du chiffre général des décès (147) et de celui des aliénés qui ont existé dans l'Asile, du 1er janvier 1838 au 1er janvier 1843. Ce dernier nombre se compose 1° des existences à la première date; 87 hommes, 86 femmes, en tout 173 individus, lesquels, si on embrasse par la pensée, pour avoir des termes exacts de comparaison, une période

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE HAUTE-SAONE

précédente de 5 années, présenteront des chances plus nombreuses de mortalité que de guérison. Il est décédé en effet 36 hommes et 30 femmes : total 66. — 2° Des entrées qui ont eu lieu entre les deux époques, 151 hommes et 152 femmes : total 303. Parmi ceux-ci, les décès comprennent 46 hommes et 35 femmes : en tout 81.

Ces chiffres comparés entr'eux donnent lieu aux proportions suivantes :

66 : 173 :: 1 : 2,621.
36 : 87 :: 1 : 2,416.

30 : 86 :: 1 : 2;866.
81 : 303 :: 1 : 3;740.
46 : 131 :: 1 : 3;282.

35 : 152 :: 1 : 4;343.
147 : 475 :: 1 : 3;238.

De la proportion où le chiffre 173 entre comme élément principal, de celle surtout où se trouve celui de 303, il résulte que la mortalité a été moindre parmi les femmes que parmi les hommes. Nous ne pouvons pas en rechercher les raisons, bornant d'abord ce travail, comme on le remarquera, comme nous l'avons déjà fait observer, à l'exposé des faits soumis à notre observation, sans en vouloir pour le moment connaître les causes, non plus qu'en tirer d'induction.

Terminons ce qui regarde les décès (1) par une réflexion qui s'appliquera à ce que nous allons dire

(1) Bien que dans le langage administratif les *décès* soient des *sorties*, pour être mieux compris de tous nos lecteurs, nous avons, contre l'usage, restreint cette dernière expression au sens littéral et le plus vulgairement adopté.

des sorties ; c'est que dans des calculs du genre de ceux auxquels nous nous livrons, pour obtenir un résultat mathématique, par exemple pour savoir ce qu'il est advenu d'un certain nombre de personnes admises dans un asile d'aliénés, pendant une période donnée, il faudrait opérer à une époque où tous ces aliénés seront sortis de l'asile ou y auront succombé. Cette condition n'étant pas la nôtre, nous sommes obligés, malgré le désavantage que nous croyons y avoir, de nous restreindre à un calcul de probabilités, en compensant le résultat inconnu à l'égard d'un certain nombre d'aliénés entrés de 1838 à 1843, par le résultat connu de ceux entrés dans une période antérieure.

La différence indiquée par les tableaux des sorties entre les cinq arrondissements du département, quant au nombre des aliénés qui lui appartiennent, semblerait devoir résulter principalement du chiffre des malades existant dans l'Asile au 1er janvier 1838, réuni à celui des entrées depuis cette époque jusqu'à celle qui termine la période de cinq ans dans laquelle nous nous sommes renfermé. Nous allons voir que cette supposition ne serait pas fondée et qu'il faut surtout tenir compte de l'état de santé générale des aliénés envoyés à l'Asile et des conditions de curabilité et d'incurabilité qu'ils présentent dès l'entrée.

En laissant de côté toutes les réintégrations ; en retranchant le chiffre qu'elles donnent (30) du nombre total des entrées (333), nous trouverons qu'elles ont eu lieu dans l'ordre suivant :

Reims (l'arrondissement de).			98 entrées.
Châlons	—	...	77
Epernay	—	...	49

Vitry (l'arrondissement de).	25
Ste-Ménehould — ...	24
Etrangers — ...	29
TOTAL.....	302

Nous devons répéter qu'il y a eu pour l'arrondissement de Reims, au commencement de 1841, 18 entrées qu'on peut regarder comme extraordinaires et hors ligne, savoir : 1° 19 idiots admis dans l'Asile lors de la sortie des indigents conservés (6 autres appartenaient, 2 à Châlons et 4 à Épernay); 2° 9 aliénés provenant de la Maison de santé annexée à l'Hôtel-Dieu de Reims.

Nous comparerons maintenant la répartition, entre les diverses localités qui les envoient à l'Asile, des aliénés existant d'une part au 1er janvier 1838, de l'autre au 1er janvier 1843.

ARRONDISSEMENS.	EXISTANT au 1er janvier 1838	EXISTANT au 1er janvier 1843
Reims	48	87
Châlons.....	44	39
Vitry.....	30	18
Epernay	29	39
Ste-Ménehould.	15	20
Etrangers	7	21
Total	173	224

Il y a augmentation de population pour trois arrondissements, Reims, Sainte-Ménehould, Épernay. Il y a diminution pour les deux autres, Vitry et Châlons.

Tout se réunit pour expliquer ce résultat, pour

l'arrondissement de Vitry. Il sera nécessaire d'y regarder de plus près pour celui de Châlons, qui a envoyé à l'Asile un nombre d'aliénés égal à peu de chose près à ce qu'auraient été, dans des conditions normales, les entrées de l'arrondissement de Reims, double de celle d'Épernay, triple de celles de Sainte-Ménehould, quadruple de celles de Vitry.

Nous avons dit plus haut que des chances de guérison se présentaient seulement dans une forme de l'aliénation mentale, *la manie*. Il nous est facile, en faisant le relevé du tableau qui les indique, de voir de suite comment se sont réparties les entrées, sous le rapport de la curabilité, des malades admis dans l'Asile.

Admission d'aliénés curables ou incurables

du 1er janvier 1838 au 1er janvier 1842.

ARRONDISSEMENS.	MANIAQUES	DÉMENTS, idiots ou épileptiques
Châlons	44	33
Epernay	29	20
Reims	46	52
Ste-Ménehould.	10	14
Vitry	18	7
Etrangers	18	11
	165	137
Total.....	302	

Un document qu'il paraît utile de réunir à tous ceux que nous avons déjà produits se rapporte à la condition de fortune des aliénés.

Sur 302 personnes :

Ont été admises comme pensionnaires	43
Id. étrangères au départ[t].	24
Ont payé en entier la rétrib[on] du régime commun	63
Id. Id. étrangères	5
Ont été à la charge de leurs familles pour une partie de leur entretien	22
Aliénés entièr[t] à la charge du départ[t] et de leur commune	145
Total égal	302

La condition de fortune, réunie à la forme de l'aliénation mentale, a donné les éléments du tableau qui suit :

	Manie.	Démence.	Idiotie.	Epilepsie.	Total.
Pensionnaires	35	6	2	»	43
Id. étrangers	14	7	2	1	24
Payant tout le régime commun	41	16	4	2	63
Id. étrangers	4	1	»	»	5
Payant une partie du régime	8	9	3	2	22
Entièrement à la charge du département et de leurs communes	63	32	30	20	145
Totaux	165	71	41	25	302

Autre relevé substituant la répartition par arrondissement aux formes de l'aliénation mentale :

	Châlons.	Epernay.	Reims.	Sainte-Ménehould.	Vitry.	Total général.
Pensionnaires	13	6	18	4	2	
Payant tout le régime commun.	22	12	15	6	8	
Id. une partie	6	6	4	3	3	
Ent. à la charge du dép. et de leurs com.	36	25	61	11	12	
Totaux	77	49	98	24	25	275
	Etrangers au département.					29
Total égal	302					

Il résulte du tableau qui les comprend, qu'il est sorti de l'asile, du 1er janvier 1838 au 1er janvier 1843, 135 aliénés. Si l'on compare ce chiffre à celui des entrées, 333, on trouve une sortie sur admissions 2-466.

Si l'on rapproche seulement du chiffre des entrées des aliénés curables : 187, celui des aliénés sortis qui appartiennent à cette catégorie, 135, on aura le rapport de 1 à 1,385. Toutefois, l'exactitude dont nous nous sommes fait un devoir rigoureux, nous oblige d'éliminer les sorties qui ne peuvent être attribuées à une parfaite guérison ou à une amélioration assez notable pour que l'aliéné ait pu être considéré comme revenu à son état normal de raison.

Nous commencerons donc par soustraire du chiffre général des sorties, 11 sorties d'épileptiques. Un homme et 3 femmes sortis et rentrés figurent pour six fois dans l'état des réintégrations. 3 femmes sont sorties définitivement et rétablies, mais leurs accidents très-modérés ne motivaient pas suffisamment leur admission. Enfin, 2 hommes sont sortis sans être rétablis; l'un d'eux a été transféré à l'asile de St-Dizier.

Cinq idiots et 5 déments, chez lesquels il n'y aurait à signaler qu'une très-faible amélioration ont été repris par leurs familles.

Restent 114 sorties d'aliénés atteints de manie, savoir: 81 de manie aiguë ou intermittente; 7 de manie raisonnante, 26 de lypémanie.

Il convient de déduire de ces sorties :

1° 24 réintégrations. Nous observons que ce retranchement est rigoureux, car tous ces aliénés ont été véritablement rétablis et sont encore aujourd'hui dans un état satisfaisant de raison. Leur rechute doit être attribuée pour la majeure partie à leur abandon, après

la sortie de l'asile, aux excès qui avaient été la cause d'une première atteinte ; pour d'autres, aux mêmes causes de chagrin ; pour quelques-uns enfin, à une irritabilité excessive qui les rend passibles d'accidents semblables aussitôt qu'ils ont franchi les portes de l'asile. Tous ces aliénés une fois rentrés y recouvrent le calme et la raison.

Une femme atteinte de manie raisonnante et reprise par sa famille malgré nos conseils, a été ramenée quinze jours après sa sortie.

Une femme de Seine-et-Marne a été transférée dans la maison qui reçoit les aliénés de ce département. L'état mental de 5 autres aliénés qui ne sont pas revenus à l'asile, était douteux à leur sortie et ne s'est pas maintenu comme il convenait pour qu'il en fut tenu compte.

En dernière analyse, nous éliminons 52 sorties, et par là, nous réduisons à 83 le nombre des aliénés, sortis après leur rétablissement complet. Ce qui opère, sur les proportions énoncées plus haut, les modifications suivantes :

83 : 302 :: 1 : 3,639.
83 : 165 :: 1 : 1,988.

13 aliénés curables, 8 hommes et 5 femmes étaient entrés dans l'asile avant le 1er janvier 1838. Cet emprunt que nous faisons, qu'on nous passe l'expression, à la période précédente sera couvert par les aliénés en traitement, au 1er janvier 1843. Au moment où nous mettons la dernière main à ce mémoire, 6 de ceux-ci : 4 hommes et 2 femmes sont déjà sortis.

Ajoutons une dernière observation. La proportion des guérisons entre les hommes et les femmes est égale

à 6 centièmes près en faveur des premiers. Les entrées ayant été aussi en nombre égal pour chaque sexe, les décès seuls qui ont pesé davantage du côté des hommes expliquent, comment en définitive, il y a habituellement dans l'asile plus de femmes que d'hommes.

Notre intérêt nous amenait à comparer le nombre d'aliénés guéris dans la maison placée sous notre direction, avec les documents semblables, provenant d'établissements analogues. Toute avantageuse que nous eut été cette comparaison, car nous prenions rang parmi les plus favorisés, nous ne nous sommes point servi des renseignements nombreux que nous possédions pour y procéder. Nous pensons en effet que ces rapprochements n'auront de valeur qu'au moment où les maisons consacrées au traitement de l'aliénation mentale seront dans des conditions uniformes sous le rapport des malades qu'elles reçoivent comme sous celui de leur régime intérieur.

Personne n'ignore aujourd'hui que le rétablissement de la raison chez les aliénés dépend surtout des conditions matérielles des établissements consacrés à leur traitement, et de la discipline intérieure qui y est introduite. On sait qu'il y faut des divisions générales et des subdivisions pour les formes diverses de l'aliénation mentale et les différents degrés d'agitation des malades; que les moyens de bien-être qui doivent y être pratiqués n'ont pas seulement pour objet de satisfaire à des vues charitables, mais encore à des indications thérapeutiques; qu'il y faut aussi l'action d'un médecin, modérateur obligé des intelligences dont le redressement lui est confié; que cette action doit être incessante, de tous les

moments pour ainsi dire et par lui-même et par des employés choisis avec soin ; qu'une discipline toujours douce, modérée, qui sache par moments revêtir les apparences de la sévérité, doit y user à propos de remèdes plus redoutables dans la forme que dans la réalité pour réprimer ~~à propos~~ les écarts d'une raison qui chancelle et faire justice exacte des faux raisonnements comme des penchants vicieux; que le travail manuel ou des occupations sans contention pour l'esprit, des exercices de lecture ou de chant, des jeux, des promenades, des distractions variées sont des auxiliaires indispensables; qu'il y a, pour tout dire, une seconde éducation à faire de l'aliéné susceptible de traitement, laquelle vient souvent combler les lacunes de la première et en corriger les imperfections.

Après douze ans d'efforts encouragés par des circonstances favorables, traversés quelquefois par des conditions moins heureuses, l'Asile public de Châlons-sur-Marne réunit aux avantages d'une localite dont la salubrité ne le céde à aucune autre, tous les moyens de traitement que nous venons d'énumérer, à l'exception pourtant de celui que nous avons nommé le premier. La constitution de ses quartiers, sous le rapport d'uue séparation plus absolue, de l'éloignement l'un de l'autre des deux sexes, du classement des aliénés, réclame encore des améliorations importantes et dispendieuses. Heureusement de précieuses ressources lui sont ménagées pour satisfaire à ces besoins par la confiance publique, dont cette institution reçoit chaque jour des témoignages plus abondants et plus signalés.

Nous nous proposions, pour répondre à cette con-

fiance et l'augmenter s'il est possible, de présenter le tableau des guérisons auxquelles nous attachons le plus de prix, des améliorations de ceux de nos malades dont la faiblesse d'esprit ou la susceptibilité nerveuse ne permet pas le renvoi, en y joignant des observations qui auraient encore le mérite à nos yeux d'appeler l'intérêt sur un travail surchargé de chiffres et nécessairement sec et aride. Toute réflexion faite, nous nous en sommes imposé le sacrifice, dans la vue des nouvelles recherches que nous croyons pouvoir entreprendre, celles-ci terminées, sur les causes du dérangement de l'intelligence; ces causes nous ayant paru avoir un rapport intime et direct avec la curabilité ou l'incurabilité des aliénéssoumis à notre observation pendant la période à laquelle nous nous sommes attaché.

FRAGMENTS

EXTRAITS

DES CONSIDÉRATIONS SUR L'ORIGINE

ET

LES PROGRÈS DES LIGUES HELVÉTIQUES,

PAR C.-J.-V. DARTTEY,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Membre correspondant de la Société d'agriculture du département de la Marne et de plusieurs Académies.

(1) LIVRE IIIe. — CHAPITRE Ier.

APPENZELL.

Plusque ibi boni mores valent quam alibi bonæ leges.
[TACITUS, De moribus Germanorum, cap. XIX.]

L'ESPOIR de la liberté avait pénétré aux sommets les plus élevés des Alpes ; mais ni les preuves de modération données par les confédérés, ni l'exemple de l'affranchissement des serfs, offert par quelques sei-

(1) TABLE DES TROIS PREMIERS LIVRES.

LIVRE I.
Histoire de l'Helvétie.

CH. I. Préambule.
II. Les Celtes.
III. Les Romains.
IV. Les Barbares.
V. La féodalité.
VI. Les bourgeoisies.
VII Rodolphe de Habsbourg.

LIVRE II.
Origine de la Confédération suisse.

CH. I. Les Waldstœttes
II. Révolution de 1308.
III. Journée de Morgarten
IV. Lucerne.
V. Zurich.
VI. Glaris-Zug
VII. Berne.
VIII. Constitutions fédérales
IX. Mœurs.

LIVRE III.
Études historiques.

CH. I. Appenzell.
II Concile de Constance.
III. Le Valais.
IV. Guerre contre Zurich.
V. Falkenstein.
VI. Guerre de Bourgogne.
VII. Nicolas de Flue.
VIII. Guerres d'Italie.

gneurs n'avaient pu ramener le plus grand nombre des suzerains à une conduite plus en harmonie avec les besoins du siècle. Cependant, les montagnards de l'Appenzell, peuple intelligent et résolu, ne portaient qu'à regret le joug avilissant que leur imposaient les baillis de *Stauffen*, abbé de Saint-Gall.

Sigebert, roi d'Austrasie (640) avait fait don d'une partie de ces montagnes et des pasteurs qui les parcouraient à l'église de Saint-Gall ; et ces serfs prirent le nom de *gens de la Maison de Dieu.*

L'autre partie, long-temps soumise à la juridiction des *commissaires de la Chambre royale*, et plus tard à celle de l'empire, avait, comme la première, fini par passer sous l'autorité de l'abbaye de Saint-Gall, qui avait acheté des empereurs le droit de la gouverner.

Quelques-uns des abbés dont ils étaient les vassaux, avaient justement mérité l'amour et la vénération de ces pasteurs : l'un, pieux et charitable, nommé *Norbert*, afin de se trouver plus souvent au milieu de ses enfants, avait bâti sur leur territoire une cellule, d'où les habitations qui vinrent s'y agglomérer, prirent le nom d'Appenzell (en allemand, cellule de l'abbé) (1). Deux autres avaient permis, le premier, que les habitants nommassent eux-mêmes leur landamman ; le second (2), qu'ils pussent contracter une alliance avec les cantons de Schwyz et de Glaris (1360). Mais plus souvent encore, dans ces temps de barbarie féodale, ces princes de l'église avaient

(1) Abben-Cell.
(2) Hermann de Bonstetten.

abusé de leur pouvoir pour les entraîner dans des guerres qui leur étaient étrangères, et dont ils avaient à supporter toutes les charges. L'abbé de Stauffen, leur successeur, homme injuste, entêté et plein de morgue, laissait à ses baillis l'administration de cette petite contrée, trop pauvre pour qu'il daignât s'en occuper. Dans l'absence de toute surveillance, ces hommes s'abandonnèrent aux excès les plus déplorables : on vit l'un d'eux établir d'énormes droits de péage sur le lait et sur le beurre, et dresser des dogues de la grande espèce à traquer les défilés des montagnes pour surprendre les contrevenants et les terrasser ; un autre n'ayant point été satisfait de l'habit que, par droit de *meilleur catel*, il avait choisi dans la garde-robe d'un serf qu'on venait d'enterrer, fit rouvrir sa tombe et le dépouilla du celui dont l'avaient revêtu ses enfants.

Toujours plus absolu et moins accessible, le prince abbé approuvait, du sein de son cloître, les exactions de ses délégués. La route avait été tracée par les ligues suisses, et les Appenzellois, s'armant un jour d'un courage nouveau, osèrent déclarer qu'il fallait un terme à tant d'injustices (1400). Stauffen, pris au dépourvu, réclama l'arbitrage de dix villes de Souabe, dont il était l'allié. Sous leurs auspices, il eut l'air de négocier, mais dans le fait il s'autorisa de leur appui pour renvoyer dans l'Appenzell les mêmes baillis dont on avait à se plaindre. Le retour de ces hommes fut suivi de terribles vengeances de leur part; mais pendant qu'ils les exerçaient avec une sorte d'impunité, les Appenzellois ayant adressé de secrets émissaires à la ville de Saint-Gall, que les mêmes droits et les mêmes griefs plaçaient dans une position

semblable à la leur, conclurent avec elle un traité d'alliance. A la première démarche que fit l'abbé pour manifester son opposition, les nouveaux alliés s'insurgeant avec fureur, le forcèrent à se refugier avec ses trésors dans la cité de Wyl.

Les dix villes de Souabe, appelées une seconde fois à juger de la contestation, s'occupèrent surtout à détacher Saint-Gall de l'alliance, et y ayant réussi par de fallacieuses promesses, n'accordèrent qu'un faible intérêt aux réclamations d'Appenzell. Les habitants de ces vallées crièrent à la trahison, et forts d'une audace toujours croissante, s'organisèrent en milices régulières, et déployèrent tous leurs moyens en faveur de l'insurrection. Les députés que, dans cette occasion, les Appenzellois avaient envoyés auprès des cantons suisses, en rapportèrent des réponses diverses. La plupart des confédérés, sans s'opposer aux enrôlements particuliers, ne voulurent point se mêler d'une querelle dans laquelle il leur semblait qu'Appenzell allait beaucoup trop vîte.

Glaris fut un peu plus loin et fit publier que tous les vrais amis de la liberté qui dépendaient du canton, étaient les maîtres de secourir les opprimés des montagnes. Enfin Schwyz, dont les habitants sont doués d'une activité d'imagination presque aussi vive que celle des Appenzellois, contracta avec eux une nouvelle alliance, et leur accorda des droits de bourgeoisie.

Les villes de Souabe que l'abbé de Saint-Gall avait su engager dans son parti, et qui, de puissances arbitrales, étaient ainsi devenues puissances belligérantes, lui fournirent des secours considérables, et se joignirent aux Saints-Gallois et autres vassaux qu'il avait convoqués. Le rendez-vous général fut assigné

à Saint-Gall, où Stauffen reçut toutes ces troupes, non comme un digne prélat, la paix dans le cœur et la crosse à la main, mais comme un homme de guerre prêt à entrer en campagne. Après les avoir traitées avec une grande magnificence et les avoir passées en revue, lui-même le casque en tête, et monté sur un superbe cheval, se plaça en avant de sa milice et se mit en marche pour les montagnes de l'Appenzell.

On était loin d'être intimidé, dans ce petit pays, de ces préparatifs que l'on pourrait appeler formidables, comparativement à ceux qu'on leur opposait. Bien instruits de la force de leurs ennemis, que l'on évaluait à dix mille hommes, les Appenzellois quoique n'étant que le quart de ce nombre, les attendaient de pied ferme sur les limites de leur territoire (15 mai 1403). *Jacob Hartseh*, leur général, s'arrêtant sur la hauteur, en un lieu nommé *Speicher*, disposa ainsi son ordre de bataille. Deux cents hommes de Glaris et trois cents de Schwyz, cachés par les bois, occupèrent les deux côtés d'un chemin sur le penchant de la montagne, où l'ennemi devait nécessairement passer; quatre-vingts hommes d'Appenzell eurent l'air d'être placés en observation sur le sommet, et se retirèrent à l'approche des troupes de l'abbé. A la vue de ce mouvement rétrograde, les Saints-Gallois et les seigneurs des villes se mirent à l'envi à gravir la montagne; mais deux mille Appenzellois les attendaient dans la plaine supérieure, et profitant de l'avantage de la position, renversaient avec intrépidité leurs ennemis qui, sortant d'une route resserrée par le bois, ne débouchaient que par petits pelotons, et ne se formaient que difficilement. A un moment convenu les auxiliaires de Schwyz et de Glaris fondirent

sur les flancs de la colonne qui était encore sur le chemin, et y apportèrent un désordre inexprimable, accru par le défaut d'espace, et le cri *en arrière!* qui se fit entendre sur toute la ligne. Ce mot fut le signal d'une déroute complète, et en quelques heures le champ de bataille fut jonché de morts, et demeura au pouvoir des montagnards.

A la suite de cette victoire, les Appenzellois, sans continuer le carnage, se jetèrent sur les possessions de l'abbé, et les ravagèrent, espérant forcer ses vassaux à lui imposer la paix. Les dix villes de Souabe, mécontentes d'avoir quitté leur rôle de médiatrices, firent leur paix particulière avec Appenzell, et tandis que l'abbé de Saint-Gall se répandait en invectives contre ses alliés, et cherchait à décider le duc d'Autriche à se déclarer pour lui, la ville de Saint-Gall, honteuse d'avoir été la dupe de son astuce, renonça de nouveau à lui rendre foi et hommage, et renouvela son alliance avec les montagnards.

Le succès qui avait couronné l'entreprise d'un pays composé d'à peine six villages, qui, même à ce moment, n'avaient point encore de noms communs(1), ne le fit point se relâcher du bon ordre et d'une exacte discipline. L'intervalle qui s'écoula avant la reprise des hostilités fut rempli par des exercices militaires, et par les soins apportés à la fortification des passages par où l'on pouvait pénétrer dans les vallées. Un chevalier cuirassé, et la visière baissée, se présente un

(1) Les quatre plus anciens étaient Appenzell et Urnaschen dans las vallées les plus élevées, et Hundwill et Taffen, plus rapprochées du lac de Constance.

jour aux avant-postes; il demande à être conduit devant l'assemblée générale. Là il relève la visière de son casque, se fait reconnaître de plusieurs, et s'adressant à tous : « *Vous voyez en moi Rodolphe de Werdenberg; derrière ces rochers est le Rhinthal, que mes ayeux ont gouverné avec justice et en souverains. L'ambition autrichienne m'a ravi cet héritage de mes pères ; elle ne m'a laissé que mon bras et mon épée ; je viens vous l'offrir et me placer dans vos rangs ; souffrez que, citoyen libre de l'Appenzell, je puisse demeurer auprès de vous.* » A ce discours un murmure favorable se fait entendre; on acquiesce à sa demande, et lui, se dépouillant de sa riche armure et de ses vêtements de comte, prend le costume d'un berger, et, se mêlant à la foule, se joint aux habitants qui partaient pour s'occuper à fortifier les défilés des frontières.

Les montagnards, charmés de la simplicité et des talents de Werdenberg, lui avaient bientôt unanimement déféré le titre de général, et cependant Frédéric d'Autriche, se rendant aux vœux de l'abbé de Saint-Gall, qui lui avait dépeint Appenzell comme le foyer d'une nouvelle Suisse, faisait avancer une forte division de son armée, pour chercher à s'emparer de la hauteur du *Strofs*, qui lui ouvrait un passage dans l'Appenzell (17 juin 1405).

Il pleuvait à verse, la pente était extrêmement rapide, et le gazon court et mouillé rendait le chemin encore plus glissant. Werdenberg, à la tête des Appenzellois, et nu pieds comme eux, afin de glisser moins, se tenait sur le haut de la montagne et ordonnait de rouler sur l'ennemi des troncs d'arbres et des quartiers de rochers. Tout-à-coup, à l'ordre de Werden-

berg, les Appenzellois s'ébranlent et se précipitent sur les Autrichiens, en poussant de grands cris. Les rangs des chevaliers étaient rompus, et comme l'humidité avait détendu les cordes des arbalètes, on se battit corps à corps, et avec une valeur à peu près égale. Le combat durait depuis trois heures sans avantage marqué d'aucun côté, lorsque les Autrichiens aperçurent un nouveau corps d'Appenzellois, qui, se dirigeant vers eux, semblait vouloir les suprendre sur leurs derrières.

Effrayés à cette apparition, ils cherchent en toute hâte à regagner la plaine, et cette retraite se changeant bientôt en une fuite, pendant plus de trois heures encore, les Appenzellois les poursuivirent l'épée dans les reins. La troupe qu'on avait aperçue était composée des femmes et des filles d'Appenzell, qui s'étaient armées et revêtues de sarraux de bergers, résolues de vaincre ou de mourir avec leurs maris, leurs amants, ou leurs frères. Après la défaite des Autrichiens, les Appenzellois retournèrent sur le champ de bataille, et s'y prosternèrent pour rendre grâce à Dieu.

Pendant qu'on battait son armée au *Strofs*, Frédéric s'était avancé avec une autre division sous les murs de Saint-Gall; mais trouvant cette ville trop bien fortifiée pour l'attaquer, il se dirigea du côté d'Arbon. Les Saints-Gallois se mirent alors à le suivre et à harceler ses troupes, qui la plupart composées d'une noblesse trop orgueilleuse pour se soumettre à la discipline ne pouvait se plier à marcher de conserve: Les Saints-Gallois lui tuèrent beaucoup de monde, près de Hauptlisberg. Ce fut après avoir passé cet endroit que Frédéric apprit la défaite de ses

généraux. Il songea aussitôt à venger cet affront, et faisant répandre le bruit qu'il effectuait sa retraite dans le Tyrol, par Arbon, il se détourna subitement espérant surprendre les Appenzellois. Mais les habitants des pays que traversait Frédéric étaient entièrement dévoués à la cause de la liberté. Les Appenzellois furent avertis ; et quatre cents d'entr'eux embusqués près de Wolfshalden tombèrent à l'improviste sur l'armée autrichienne, et mirent hors de combat plus de cinq cents hommes.

L'alliance entre Saint-Gall et Appenzell fut prolongée pour neuf ans, et plusieurs seigneuries et principautés demandèrent à entrer dans la ligue des montagnards : mais ceux-ci contre l'usage des cantons suisses, dont jusqu'à ce jour ils avaient suivi l'exemple et les conseils, continuèrent à tenir la campagne. Ils replacèrent le comte de Werdenberg, à la tête de ses possessions du Pcheinthal; ils réduisirent en cendres un grand nombre de châteaux ; enfin ils s'emparèrent de la vallée de *Wœgui, et de la Marche inférieure*, qui jusqu'alors avaient appartenu à la maison d'Autriche. Ils en firent don à leur fidèle allié le canton de Schwyz, qui les avait conservées jusqu'à notre temps.

Au printemps de l'année suivante (1406) toujours commandés par le comte de Werdenberg, ils entrèrent dans le Tyrol, espérant le délivrer de la domination autrichienne. Déjà une proclamation avait appelé sur leurs traces, leurs alliés et leurs amis : *Accourez à Pludentz où nous campons*, y était-il dit, *nous avons résolu de donner la liberté au Tyrol.* A ce signal, toute la population depuis les sources de l'Adige jusqu'à l'Inn se leva en faveur de l'insurrection, et sans doute le Tyrol eût été pour jamais ar-

raché à l'Autriche, si dans les cantons suisses on eut vu les choses du même œil qu'à Appenzell. Mais les confédérés dont cette conduite blessait l'équité, et qui trouvaient fort bien que les montagnards eussent recouvré leur liberté, mais non qu'ils s'érigeassent en réformateurs des pays voisins, s'abstinrent d'enfreindre leur trève avec l'Autriche. Sur ces entrefaites le duc Frédéric, qui avait rassemblé de nouvelles troupes, s'avançait pour défendre le Tyrol.

Battu de nouveau, il fit semer le bruit qu'un corps autrichien ravageait l'intérieur de l'Appenzell, pendant que ses défenseurs en étaient éloignés. Ce stratagême réussit: les Appenzellois alarmés sur le sort de leurs familles abandonnèrent leurs conquêtes au-de là du Rhin, et retournèrent chez eux où toutefois ils ne trouvèrent point d'ennemis. On raconte que, dans leur retraite ils laissèrent une grande quantité de vaisselle d'argent qu'ils avaient prise à l'ennemi, et préférèrent emporter des barriques de poivre, qui leur parurent un objet plus rare et plus précieux. Une des bannières qu'ils avaient conquises sur les Autrichiens, portait ces mots, qui peignent la grossière forfanterie de cet âge : *que cent mille diables nous emportent, si nous ne battons cette canaille d'Appenzellois.* Dans leur absence, l'abbé de Saint-Gall, désespérant de s'attacher de nouveaux alliés, avait eu recours aux foudres de l'Eglise et avait lancé contre eux des excommunications, et l'interdit sur le pays.

Les montagnards, qui n'avaient point déposé les armes, furent assiéger l'abbé dans sa petite ville de Wyl. Dès qu'ils parurent, les habitants leur ouvrirent les portes, et les conduisirent dans la maison où l'abbé,

dans des transes mortelles n'attendait aucune merci de vainqueurs, qu'il avait irrités de tant de manières. Leur vengeance néanmoins se borna à des reproches: on le fit monter sur un cheval richement caparaçonné, et on le reconduisit dans son cloître de Saint-Gall, où il fut reçu avec les honneurs accoutumés. Stauffen qui s'attendait à un tout autre traitement renonça alors à ses droits sur Appenzell, et on lui conserva ses revenus.

La guerre semblait finie, mais plusieurs seigneurs du voisinage se croyaient menacés par la proximité d'un état aussi belliqueux: ils demandèrent des garanties. Les Appenzellois trop fiers de leurs succès, pour ne rien céder des droits qu'ils avaient si loyalement reconquis, rentrèrent en campagne (1407). Ils parcoururent l'espace qui sépare leur pays, jusqu'au-delà de Constance, prirent soixante-quatre châteaux, et en abattirent près de la moitié, mais ils ne purent prendre Constance. En vain l'évêque de cette ville lança-t-il contre eux une excommunication, soutenue par un décret menaçant de l'Empereur; séduits toujours par l'espoir d'être les libérateurs de leurs voisins, ils se laissèrent entraîner, malgré les rigueurs de l'hiver, au siège de Bréguenz, dont les habitans voulaient se soustraire à la domination du comte de Mont-Fort. Une armée des seigneurs les surprit à la faveur d'un brouillard, leur tua beaucoup de monde et le força de lever le siège (1408). Ils furent obligés d'abandonner leurs machines de guerre; l'une d'elles, inventée par un Appenzellois, lançait des pierres du poids de dix quintaux. Leur bonne contenance et leur retraite habile les empêchèrent seules d'être entièrement détruits.

Rendus plus avisés par cet échec, qui aurait pu leur devenir d'autant plus funeste que toutes leurs forces étaient réunies devant Bréguenz, ils prêtèrent l'oreille à des propositions de paix qui leur furent faites par l'empereur Robert. La décision arbitrale qui survint après bien des délais et bien des désastres encore, fit des mécontents de part et d'autre, mais en définitive Appenzell obtint presque tous les avantages d'une vraie liberté.

Les districts de ces montagnes dégagés des soins de la guerre, se réunirent alors, adoptèrent une bannière commune, et se donnèrent, avec le nom national d'Appenzell, une forme constitutive semblable à celle qui régissait leurs voisins des Waldstœttes. Enfin le corps helvétique, moins Berne, admit ce nouvel Etat à son alliance (1411). Remarquons en finissant que toutes les clauses de ce traité se ressentaient et du désir extrême des Appenzellois d'avoir de si vaillants alliés, et de la crainte que les Suisses éprouvaient sur les dispositions envahissantes des guerriers d'Appenzell. Ceux-ci s'engageaient à ne point entreprendre de guerre sans le consentement des sept cantons, et à secourir ceux-ci sans indemnité, tandis qu'ils devaient solder les auxiliaires qu'ils en recevraient dans l'occasion.

ÉTUDE

SUR

LES POÉTIQUES D'HORACE ET DE BOILEAU,

CONSIDÉRÉES

Sous le rapport de la composition et du style;

Par M. A. MATERNE,

Professeur au collége royal de Caen, membre correspondant.

Il semble que tout soit dit sur Horace et sur Boileau, et pour celui qui, de nos jours, veut essayer de les apprécier et de les caractériser encore, même en ne s'attachant qu'à une partie de leurs œuvres; ce n'est pas un médiocre embarras que le souvenir de tous les écrits dont ils ont fourni la matière. L'esprit en est comme assailli, obsédé, pressé; tel a été du moins l'effet produit sur moi en abordant cette étude, et ce n'est qu'à la longue, et après une lecture nouvelle et attentive de ces deux petits ouvrages, que je suis parvenu à formuler de moi-même le jugement que j'apporte.

Laissant de côté tout ce qui concerne la vie et les écrits divers des deux poètes, j'aborderai sans préambule la question spéciale que je me suis proposée, c'est-à dire la comparaison des deux poétiques, sous le rapport de la composition et du style.

Et d'abord la composition.

Mais commençons par préciser ce que nous entendons par ce mot. Définir les termes est la première condition de toute discussion. Qu'entends-je donc par composition? J'entends l'art de former un ensemble, de construire un tout, d'en coordonner les parties et de les disposer dans un certain ordre. Quant au sujet, quant à l'idée première du sujet, la plupart du temps elle est fournie à l'écrivain, au poète, dont la tâche n'est plus que de donner à cette idée première un développement régulier, et, comme je le disais tout à l'heure, de la construire dans de certaines proportions.

Ceci posé, examinons. Pour parler d'abord d'Horace, il paraît bien prouvé que le petit traité que nous avons de lui sur la poétique, et que nous sommes généralement convenus d'appeler *art poétique*, n'est rien autre chose qu'une épître comme il en a tant écrit; seulement il n'est question dans cette épître que de l'art du poète, et de là, le titre sous lequel elle a prévalu. Ce qui ne semble pas moins prouvé, c'est que cette épître ne nous est point arrivée dans sa forme véritable et première, et que de nombreuses altérations, des omissions non moins nombreuses s'y remarquent, provenant sans doute en partie du temps qui n'épargne pas plus les productions de l'esprit qu'autre chose. Plusieurs, choqués du peu de liaison de certaines parties de cet ouvrage entre elles, ont en vain essayé de lui donner une autre forme, de le reconstruire, de le refaire; quoiqu'ils aient pu faire, ils n'ont paré qu'à demi à l'inconvénient qui les frappait et qu'ils voulaient faire disparaître. En d'autres termes, l'épître aux Pisons, ou l'art poétique d'Ho-

race, tel que nous l'avons entre les mains, reste, sous le rapport de la liaison des idées et de la proportion des parties, fort incomplet et fort inégal. Faut-il croire cependant qu'Horace dans son œuvre originale, dans le livre sorti de sa plume, avait suivi un plan rigoureux, s'était astreint à une méthode régulière, s'était efforcé d'être complet ? Je ne le pense pas ; et cela, par le caractère bien connu du reste de ses ouvrages ; par la nature même du cadre employé par lui dans cette circonstance. Il écrivait une épître, ne perdons point cela de vue ; il voulait, dans cette épître, donner quelques leçons sur l'art des vers à deux jeunes gens d'une noble famille ; mais encore une fois il ne se proposait pas de tracer une théorie rigoureuse, ni surtout de la suivre minutieusement jusque dans ses moindres détails. Courir sur les généralités de l'art des vers, marquer les écueils de cet art, en indiquer les règles principales, en mêlant à tout cela quelques exemples et quelques digresssions sur l'histoire de certains genres, voilà ce semble ce qu'il voulut faire, voilà du moins ce que nous trouvons dans le petit livre qu'il nous a laissé.

Il n'en va point de même de même de Boileau ; ici ce n'est point d'une épître qu'il s'agit, d'une simple épître, mais d'un poème régulier divisé en quatre chants, ayant chacun leur objet spécial et bien marqué. Telle est la première différence que je trouve dans le caractère de la composition des deux poètes. Mais en quoi ils se ressemblent, c'est d'abord en ce qu'ils ne sont philosophes ni l'un ni l'autre, mais poètes. Aristote, avec son esprit net et étendu, mais plus fait pour la dialectique que pour la poésie, avait tracé les limites de l'art des vers, en avait posé rigou-

reusement les principes dont il avait méthodiquement déduit les conséquences. Restait à populariser ces principes et ces règles par une forme appropriée au plus grand nombre, à joindre l'exemple au précepte, dans des vers bien faits et faciles à retenir. Horace et Boileau se sont chargés de ce travail, et ils nous ont donné, chacun à sa manière et dans la proportion de son talent, ces deux petits traités qui ont traversé les siècles, et que les peuples à l'envi ont consulté comme des oracles du goût.

Voilà pour la différence et la ressemblance générale que tout le monde peut remarquer dans la composition des poétiques d'Horace et de Boileau. Entrons maintenant dans quelques détails.

Quoiqu'on écrive, et indépendamment des différents genres littéraires, on ne peut nier qu'il existe un certain nombre de règles générales indiquées à chacun de nous par la nature, avant que l'observation les ait constatées, classées et formulées. C'est par exemple, l'unité de composition, c'est encore la variété des des développements; ajoutez-y l'élaboration du sujet, le soin de l'élocution, le choix enfin d'un judicieux critique. Telles sont, je crois, les règles les plus générales qui dominent quiconque veut écrire et qu'un législateur dans cet art ne peut omettre sous peine de manquer à un devoir essentiel. Aussi, n'ont-elles été omises ni par Horace, ni par Boileau; seulement elles ont été disposées par eux d'une manière différente et traitées dans les proportions du genre qu'ils avaient adopté. Horace, plus libre dans son cadre, ne s'astreint pas à une méthode sévère; préoccupé, ce semble, avant tout, d'écrire une épître facile et qui se lise avec plaisir, il entremêle ses préceptes de di-

gressions et de sentences qui, si elles retardent l'attention d'un lecteur purement philosophe, n'en vont pas moins à son but. Boileau, bien que plus méthodique et quoique son cadre soit beaucoup plus étendu, ne procède guère autrement. Ainsi nous le voyons revenir dans son dernier chant, c'est-à-dire après avoir tracé les règles des différents genres poétiques, nous le voyons, dis-je, revenir sur les préceptes généraux dont il avait donné dans le premier une première série. Mais c'est dans les règles particulières de chaque genre qu'il faut suivre les deux poètes.

On pourrait s'étonner d'abord de quelques omissions d'Horace qui semblent assez graves; je veux parler de la satire, de l'idylle ou de l'églogue et de la fable. Mais on se les explique bientôt par des raisons fort plausibles. Pour la satire, Lucilius, il est vrai, s'y était déjà exercé sans doute, et même avec succès; mais son œuvre se ressentant de l'époque où il avait écrit et de l'état encore peu avancé de la langue latine à cette époque, ne pouvait guère être compté comme le modèle d'un genre qui n'avait pas encore eu d'imitateurs illustres. Je me trompe; Horace, cédant à la pente naturelle de son esprit légèrement caustique, avait marché sur les traces de Lucilius, et le premier début de sa carrière littéraire avait été des satires. Quoiqu'il en soit, il semble qu'il y avait quelque pudeur de la part d'Horace à ne pas traiter d'un genre où il eût eu l'air de se proposer pour modèle, forcé qu'il eût été de beaucoup rabattre de la gloire de son devancier. S'il ne nomme pas l'apologue, c'est par une raison bien simple, c'est que ce genre était à-peu-près inconnu chez les Romains, de son temps. L'histoire fournissait bien quelques exemples d'apo-

logues, mais ces quelques exemples étaient loin de suffire pour constituer un genre. Même raison pour l'églogue. Telles sont les omissions d'Horace, et ce que je viens de dire les explique, si elle ne les justifie pas tout-à-fait. Quant aux autres genres, c'est à grands traits qu'il les indique. Toutefois, pendant qu'il ne fait guère que nommer la poésie lyrique, il s'attache avec quelques détails à l'épopée et au théâtre. Je n'ai pas à montrer ici les prescriptions données par le poète relativement à ces divers genres de poésie, en quoi il se rapproche d'Aristote, en quoi il en diffère, ce qu'il dit de plus et ce qu'il dit de moins. Je dirai seulement ce qui a rapport à la composition que j'examine. Ainsi, je dois signaler la liberté dont le poète use dans sa marche : une transition rapide lui suffit pour le conduire au drame ; et à peine en a-t-il dit quelques mots, qu'il vient à l'épopée, pour revenir ensuite au drame. Puis à propos du drame, nous trouvons une esquisse sur la musique de l'ancien théâtre romain ; esquisse suivie de digressions sur l'ancien drame satyrique des Grecs, sur les lois du vers ïambique, et sur l'histoire du théâtre grec. Telle est la marche d'Horace, libre et décousue, comme le lui permettait le cadre qu'il avait choisi. Ne disant que ce qui est essentiel et l'appuyant de quelques exemples, il croit en avoir fait assez pour le but qu'il s'est proposé.

Boileau procède autrement ; non qu'il n'ait, lui aussi, recours aux digressions et aux exemples ; mais il est plus suivi et développe davantage, puis il est beaucoup plus complet. Mais comment cela ne serait-il pas arrivé ? La différence des époques où écrivaient les deux poètes, explique suffisamment la différence de leur manière.

A l'époque d'Horace, les Romains entraient pour ainsi dire à la vie littéraire. Le repos dont ils commençaient à jouir après plus d'un siècle de guerres civiles et de guerres extérieures, leur permettait enfin de cultiver les lettres et d'aborder successivement les différentes parties de leur domaine. Jusque là, outre que la langue latine avait été passablement inculte, les graves préoccupations de la politique et de la guerre avaient absorbé les esprits, au point de leur rendre presque impossible toute culture un peu méthodique des lettres. Ennius, Accius, Nævius et Pacuvius avaient bien préparé les voies, et cela dans les genres les plus divers, mais ils n'avaient guère fait autre chose. Plaute, et après lui Térence, avaient importé à Rome la comédie des Grecs, qu'ils n'avaient guère fait que traduire, tout en y introduisant des caractères romains. Lucrèce avait chanté la nature des choses dans un poème grandiose, où la langue latine avait déjà trouvé des formes qui ne devaient pas être dépassées. Lucilius, nous l'avons dit, avait créé la satire; ce petit poème inconnu chez les Grecs et qui plus tard devait être cultivé par les Romains avec de si grands succès. Enfin, un grand mouvement s'était fait, mouvement à la fois d'imitation de la Grèce et d'originalité romaine. Toutefois, on ne pouvait dire encore que Rome eût une littérature. Ce ne fut que sous Auguste, et par conséquent à l'époque même d'Horace, que cette littérature naquit. Alors tout vint à la fois. Horace écrivit des odes, des satires et des épîtres; et dans ces trois genres, il devait servir de modèle aux siècles suivants. Virgile s'essayait dans l'églogue après Théocrite, chantait les champs après Hésiode, préludant ainsi à l'épopée, qu'il n'eut le

temps que d'ébaucher. Quant à la tragédie, sauf de rares exceptions que nous ne saurions même apprécier, elle restait stationnaire ainsi que la comédie. La fable ne devait fleurir que sous le règne de Tibère, et pour trouver l'épigramme, il fallut attendre un demi-siècle. Il n'est donc point étonnant qu'Horace ait indiqué dans son art poétique si peu de genres littéraires. Ce qui ne faisait que commencer autour de lui, pouvait bien lui donner l'idée d'un avenir brillant pour Rome, il pouvait saluer dans quelques-uns de ses contemporains, des créateurs de genres nouveaux; mais son sens droit et net lui défendait de tracer des règles pour ce qui ne commençait que de naître.

Au temps de Boileau, ce fut tout autre chose. Pendant cent-cinquante ans, c'est-à-dire pendant tout le seizième siècle et toute la première moitié du dix-septième, outre que la langue française s'était peu-à-peu polie et perfectionnée dans une foule d'œuvres diverses, les différents genres littéraires de l'antiquité avaient été traités presque tous, et quelques-uns, avec une supériorité incontestable. Il pouvait donc, et il devait même dans son art poétique, n'en négliger aucun sous peine de faillir à sa tâche. Et c'est ce qu'il a fait, tragédie, comédie, épopée, satire, ode, élégie, idylle, jusqu'au sonnet, jusqu'à l'épigramme, au madrigal, au rondeau et au triolet, il n'a rien oublié. Je me trompe, il a omis l'apologue, bien que Lafontaine eût déjà publié ses fables. Vous savez comment on a cherché à excuser Boileau de cette omission, et je ne le redirai pas.

Pour achever cette partie de mon sujet, je signalerai dans les deux poètes, un même caractère satirique, qui ne les abandonne pas au milieu de leurs

leçons. Si ce caractère se montre moins souvent dans Horace, en revanche, il est peut-être plus vivement exprimé. Je n'en veux pas d'autre exemple, que ce passage si remarquale sur ces prétendus poètes de son temps qui n'avaient du poète que la barbe longue, les ongles longs et les manières incultes. Enfin, tous deux ont payé tribut à leur époque, en ce sens que tous deux ont loué le monarque sous lequel ils jouissaient de l'heureuse liberté d'écrire. Mais Horace me semble plus fin, ses éloges sont plus indirects; Boileau, sans aller jusqu'à la servilité, met plus de pompe et de majesté dans les vers où il encense Louis XIV.

J'arrive maintenant au style et à la poésie. On ne peut s'attendre à rencontrer dans les deux poètes un style identique. L'un, Horace, écrit une épître; l'autre, Boileau, compose un poème. De là, des différences de style bien marquées. Quand je lis Horace, je ne crois pas lire, mais entendre une causerie; rien de pénible ni d'embarrassé, rien non plus de prolixe et qui sente la dissertation; puis une familiarité de bon ton, une négligence heureuse, des traits légers et rapides comme il en échappe si souvent dans la conversation d'un homme spirituel et instruit. Boileau a d'autres mérites. Plus élégant et plus travaillé, il marche aussi avec plus de gravité et de lenteur, mais jamais il n'ennuie. Précepteur de bon goût, il sait mettre dans ses leçons ce sel, je ne dis pas cette grâce, qui les assaisonne. Puis il a de riches descriptions, où il a trouvé l'art merveilleux de ne rien dire de trop, tout en s'abandonnant à des développements assez longs. On me demandera peut-être lequel je préfère des deux; à quoi je ne saurais en vérité que répondre. Tout est bien à sa place et dans sa juste me-

sure. En lisant Horace, je ne soupçonne pas qu'on puisse mieux parler; et quand j'arrive à Boileau, je n'imagine pas qu'on puisse mieux versifier sur une matière aride comme celle qu'il a choisie.

Pour me résumer, dans Horace, composition irrégulière mais appropriée au cadre de l'ouvrage; dans Boileau, composition méthodique, enchaînement régulier des parties; du reste, même sûreté de goût chez les deux poètes, même fermeté de raison avec un peu plus d'enjouement dans Horace, et un peu plus de dignité dans Boileau. Horace ne dit rien que d'essentiel, et il le dit avec une concision qui jamais ne nuit à la clarté. Boileau, sans rien omettre de ce qu'il trouve d'essentiel dans son devancier, sait y ajouter de nombreux détails, exigés par la différence des époques et des littératures.

FLORE DÉPARTEMENTALE.

PLANTES

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES DANS LE DÉPARTEMENT.

Ces plantes sont nommées et classées d'après Duby, *en son* Botanicon Gallicum.

NOM DE LA PLANTE.	MOIS dans lequel elle a été trouvée.	LIEU OU ELLE A ÉTÉ TROUVÉE.
Plantes trouvées et communiquées par MM. les comtes DE MELLET et DE LAMBERTYE.		
Omission à la liste envoyée en 1839.		
Juncus fluitans. (L.).....	juin.	bords de l'étang du Neuf-Vivier, forêt de La Charmoye.
Scirpus acicularis. (L.).....	juin.	chaussée de l'étang du Neuf-Vivier, forêt de La Charmoye.
Aspidium fragile (Sw.)	juillet.	parmi les pierres, sous le perron du château de Chaltrait.
Plantes trouvées en 1840.		
Orobanche picridis. (Schultz).	10 août.	dans un champ d'avoine, près de Baye, sur les racines du *Picris hieracioides.*
Lychnis sylvatica. (L.).....	8 juin.	bois sablonneux de Maurupt (arrondiss^t de Vitry-le-François).
Digitalis purpurea. (L.).....	8 juin.	*Id.*
Melica nutans. (L.)	13 mai.	forêt de Vertus, près de la route de Villers à Vertus, lieudit la *Fosse-Oger.*
Polygala amarella. (Gessner in Crantz)	23 avril.	sur les terrains calcaires en pente, près du bois de Toulon.
Salix Repens. (L.)..... .	11 août.	marais de Saint-Gond.
Linum montanum. (Schleich)..	1er juin.	pointe de Cormont, terrain calcaire en pente.
Cerastium brachypetalum. (Chambard)	mai.	chemins de la Charmoye, à Saint-Martin.
Cerastium pumilum, (Curtis). *B. glandulosum in Koch synopsis*.....	4 mai.	champs calcaires en friche, près d'Etoges.
Datura stramonium (L.).....	10 sept.	spontané dans le potager du château de Chaltrait; décombres autour des habitations à Mareuil-en-Brie.

I DE LA PLANTE.	MOIS dans lequel elle a été trouvée.	LIEU OU ELLE A ÉTÉ TROUVÉE.
a palustris. (L.).....	.....	fossés aquatiques, bords de la route de Barzy à Fère-en-Tardenois (département de l'Aisne) lisière de celui de la Marne.
Plantes trouvées en 1841.		
Europœus. (L.).....	16 juin.	forêt de Vertus, ravin rocailleux et humide.
itera bifolia. (Richard). *orchis bifolia in Duby, Gal*.....	15 juin.	forêt de Vertus, allée de Givry.
s canina. (L.).....	23 juin.	Chaltrait, bords de l'étang de Villers.
uhus blitum. (L.).....	14 sept.	potager du château de Chaltrait.
nella carinata (Loisel).	4 mai.	*Id.*
commutatus. (Schrad).	28 mai.	bord des champs entre Chaltrait et La Charmoye.
brevis. (Roth.).....	8 juin.	prés, à Chaltrait.
ularia Balbisii (Hornm.)	juin.	lieux ombragés, à Chaltrait.
aquatica (L.).....		
a calcarea (Schultz)...	juin.	côteaux calcaires, à Mancy.
a comosa (Schak.).....	23 mai.	clairières des bois, à Chaltrait.
Plantes trouvées en 1842.		
flammea (Jacq.-Koch). ». p. 10.....	4 mai.	champs de seigle, terrain calcaire entre Etoges et le bois de Toulon.
autumnalis. (L.).....	.....	bords de la route d'Etoges à Châlons, près d'Etoges.
tinctoria (L.) Vté *lati-* (D. C.).....	20 juin.	dans une haie basse près de Cuis.
us pilosus. (L.).....	11 août.	terrain vague, près du château de Brugny.
us cardiaca. (L.).....	17 juin.	sur les rochers des *craie tufau* de la montagne de Beaulieu.
us racemosa. (L.).....	17 et 18 juin.	les bois taillis de Beaulieu et ceux de Valmy, près des Islettes.
hia nemorum. (L.)....	17 juin.	Gorge de Beaulieu, lieux bas et frais.
a montana. (L.)		Gorge de Beaulieu, lieux ombragés et frais.
plenium alternifolium.	*id.*	bords ombragés et frais des étangs de Beaulieu.
ns noli tangere. (L.)..	*id.*	étang de Beaulieu, sur les bords et dans les parties laissées à sec par le retrait des eaux.

NOM DE LA PLANTE.	MOIS dans lequel elle a été trouvée.	LIEU OU ELLE A ÉTÉ TROUVÉE.
Lazula albida. (D.C.).....	17-18 juin.	forêt d'Argonne, dans les jeunes taillis où elle est fort abondante. A Beaulieu, Clermont en Argonne, bois de Valmy, etc.
Pulmonaria angustifolia. (L.).	18 juin.	bois taillis de Valmy, près les Islettes.
Polypodium dryopteris. (L.)..	*id.*	sur la *craie tufau*, dans le bois de Valmy.
Plantes trouvées en 1840 et 1841 par M. ROYER, receveur et économe de la Maison de santé.		
Oxalis stricta.....	juillet.	Châlons, terre en friche au jardin des plantes.
Medicago terebellum.....	septemb.	Cumières, bords des vignes.
Ostericum palustre. (Koch)...	*id.*	Châlons, fossés de la ville.
Anthemis austriaca	*id.*	Châlons, pied d'un mur à la Maison de santé.
Inula helenium.....	août.	Châlons, cour de la Maison de santé.
Polygonum fagopyrum	*id.*	Châlons, spontané sous les sapins.
— *angustifolium*.....	septemb.	Châlons, mare près la fabrique de noir animal.
Osmunda regalis	juillet.	Ville-en-Selve, bois, lieu humide.
Polytrichum commune.....	mars.	bois de Sainte-Ménehould, chemins.
Marchantia polymorpha	août.	Châlons, entre les pavés de la cour de la préfecture.
Cenomice uncialis. G. corymbifera.	juillet.	bois autour de la ferme de Vertuel.
Bulgaria inquinans	octobre.	sur l'écorce des bois de chauffage.
Polysaccum acaule	mai.	sapins entre Châlons et Melette.
Thelebolus stercoreus.....	novembre	fumiers des jardins de la Maison de santé.
Nostoc commune.....	.....	lieux humides, après les pluies.
Plantes trouvées en 1842, par MM. Remy père et fils, à Livry.		
Lathyrus latifolius	août.	bois des Clavières, à Baconnes.
Hieracium auricula	*id.*	fosses de Saint-Remy, à Livry.
Inula britannica.	*id.*	canal latéral à la Marne, à Condé.
Gratiola officinalis.....	juillet.	marais de Vouzy, lieudit la *Queue-d'Hirondelle.*
Chenopodium rubrum.....	*id.*	dans la Vieille-Marne, à Aigny.
Crypsis alopecuroïdes.....	*id.*	*Id.*
Asplenium septentrionale.....	septemb.	rochers de Saint-Martin-d'Ablois.

OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A CHALONS-SUR-MARNE, PENDANT L'ANNÉE 1842,

PAR M. CHALETTE PÈRE,

Membre correspondant de la Société d'agriculture.

JANVIER 1842.

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Hygromètre. à 6 heures du matin.	Dire Matin.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimét.	Millimét.	Millimét.		
1.	—05	0	— 0 5	0 754	0 755	0 754	61	N.E.
2.	— 1	0	0	0 751	0 751	0 750	60 5	N.
DQ. 3.	— 1 5	— 0 5	— 2	0 747	0 747	0 747	58	N.
4.	— 4	— 3	— 3 5	0 745	0 745	0 746	57	N.
5.	— 5 5	— 3	— 5 5	0 747	0 748	0 748	56	N.
6.	— 5	— 1	— 3	0 748	0 749	0 749	54	N.E.
7.	— 8	— 5 5	— 8	0 755	0 756	0 757	52	E.
8.	— 9	— 6	— 9	0 756	0 755	0 754	49	E
9.	—11	— 6	— 7	0 752	0 752	0 752	54	N.
10.	— 7	— 5	— 7	0 751	0 751	0 751	57	S.
NL. 11.	— 6 3	— 4	— 6	0 751	0 751	0 751	57	N.
12.	— 8	— 3	— 5	0 751	0 751	0 751	58	E.
13.	— 8	— 3	— 5	0 751	0 751	0 749	56	S.O.
14.	0	+ 2	0	0 743	0 744	0 745	62 5	E.
15.	— 1	+ 2	+ 1	0 747	0 748	0 749	62	E.
16.	0	+ 2	+ 1	0 749	0 751	0 749	62 5	S.O.
17.	0	+ 1	— 1	0 754	0 754	0 755	61 5	S.O.
18.	0	+ 2 5	+ 0 5	0 756	0 756	0 757	61	S.O.
PQ. 19.	0	+ 1 5	+ 0 5	0 758	0 755	0 754	61	N.E
20.	0	+ 1	0	0 749	0 749	0 748	58	E.
21.	— 1	+ 1	0	0 749	0 749	0 749	60 5	E.
22.	— 1 7	+ 0 5	— 1 5	0 749	0 748	0 742	61	E.
23.	— 0	+ 1 5	0	0 733	0 733	0 733	60 5	O.
24.	— 4 5	— 1	— 1 5	0 742	0 742	0 742	55 5	O.
25.	— 4	0	— 2	0 740	0 738	0 740	59	S.E.
PL. 26.	— 9 5	+ 1 5	0	0 747	0 742	0 742	57	E.
27.	0	+ 3 5	0	0 745	0 747	0 749	60	O.
28.	— 0 5	+ 2	0	0 747	0 748	0 747	62	S.O.
29.	— 1	+ 1	0	0 749	0 749	0 749	62	N.E.
30.	— 3	+ 1	— 1 5	0 751	0 752	0 752	60	N.E.
31.	— 6 3	— 3	— 2	0 755	0 754	0 754	55	N.E.
Somme	—107 8	—20	— 635	23 222	23 221	23 212	1810 5	
Moyenne	— 3 5	—0 65	— 2 5	0 749	0 749	0 749	58 4	

Thermomètre extérieur.

Plus grande chaleur le 27, à midi. + 3 5 (Degrés.)
Moindre le 9 au matin..... — 11 n

Moyenne { Matin..... — 3 5
Midi..... — 0 65
Soir..... — 2 5
Du mois..... — 2 5

Baromètre.

Plus grande élévation le 19 au matin
Moindre le 23 toute la journée....

Moyenne { Matin.....
Midi.....
Soir.....
Du mois.....

JANVIER 1842.

	État de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	Quantité de pluie.	Evaporation.	OBSERVATIONS.
				Millimét.		
E.	Couv	Couv.	Couv.	n	n	Peu de vent : quelques gouttes de pluie.
	Id.	*Id.*	*Id.*	n	n	Bise moyenne, flocons de neige.
	Id.	*Id.*	*Id.*	8	n	Peu de vent : il tombe 32 millim. de neige.
	Id.	*Id.*	*Id.*	n	n	*Id.* la bise s'élève. Un peu de neige.
E.	*Id.*	Nuag.	Nuag.	n	n	Bise moyenne, peu de neige, belle journée.
	Id.	*Id.*	*Id.*	n	n	*Id.* Elle augmente Flocons.
	Clair.	Clair.	Clair.	n	n	Beau froid. Forte bise le soir.
	Id.	*Id.*	*Id.*	n	n	*Id.* *id.*
	Id.	*Id.*	Nuag.	n	n	*Id.* *id.* Flocons.
	Couv.	Couv.	Couv.	2	n	Calme : il tombe 8 millimètres de neige.
E.	*Id.*	*Id*	*Id.*	n	n	*Id.* petite bise.
	Id.	Nuag.	Brouil	n	n	*Id.* neige, bise intense le soir.
E.	Nuag.	*Id.*	Couv.	n	n	*Id.* neige, grésil, *id.*
	Couv.	Couv.	*Id.*	n	n	*Id.* grand brouillard, dégel.
	Id.	*Id.*	*Id.*	n	n	*Id.* *Id.* continuation.
O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	14*	n	*Id.* *Id.* verglas.
	Id.	*Id.*	*Id.*	n	n	Vent moyen, faux dégel, grand verglas.
	Id.	*Id.*	*Id.*	n	n	Brouillard, *id.* *id.*
	Id.	*Id.*	*Id.*	3	n	Bise assez intense, neige, soirée claire.
	Id.	*Id.*	*Id.*	2	n	Bise moyenne, puis forte : soirée calme.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	3	n	Assez calme, temps sombre ; le vent s'élève.
	Id.	*Id.*	*Id.*	n	n	Grésil, neige le soir et dans la nuit.
O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	4	n	Vent assez intense, neige abondante, 54 mil.
O.	Clair.	*Id.*	*Id.*	4	n	Assez clair, vent fort et froid.
E.	Couv.	*Id.*	*Id.*	6	n	Vent moyen ; neige de midi au soir.
O.	Clair.	Clair.	*Id.*	n	n	*Id.* assez clair, rares flocons.
	Id.	*Id.*	Clair.	4	n	Vent froid, *id* Continuation du verglas.
O.	Couv.	Couv.	Couv.	n	n	*Id.* peu de neige qui fond sur les toits.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	n	Grand brouillard, journée désagréable.
	Clair.	Clair.	Clair.	n	n	Clair depuis minuit ; belle et froide journée.
	Couv.	*Id.*	*Id.*	n	n	Grand brouillard et continuation du verglas.
				50 * Produit de la neige dep. le 12.	Nulle ou insensible.	Il n'est pas tombé de pluie dans ce mois ; les 50 millimètres d'eau censée tombée, sont la représentation des neiges que janvier nous a données.

ars..	beaux	8
	couverts	20
	de nuage	2
	de neige	5
	de grêle	n
	de vent	7
	de brouillard	3
	de tonnerre	n
nts dominants		N.E.

Température du mois, en moyenne — 2 2

La température a été généralement basse: il a gelé tous les matins, et sept fois seulement le thermomètre a marqué o à six heures ; mais néanmoins ce mois a été moins insupportable par sa rigueur que par un verglas extraordinaire qui a commencé le 16 et qui durait encore le 4 février.

FÉVRIER 1842.

Phases de la lune et jours du mois	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Hygromètre.	Vent Matin.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.		
1.	— 1	+ 1 5	0	0 751	0 751	0 749	59	S.
DQ. 2.	0	+ 3	+ 1	0 755	0 755	0 755	61	N.
3.	— 0 3	+ 3	+ 1 5	0 750	0 751	0 758	62	S.O.
4.	— 4	0	— 1	0 758	0 758	0 756	60	E.
5.	— 5	— 1	— 4	0 754	0 754	0 754	56	E.
6.	— 7 5	0	— 2	0 751	0 750	0 749	54	E.
7.	— 3	+ 5	+ 3	0 747	0 747	0 747	53	S.E.
8.	0	+ 6 5	+ 3	0 748	0 749	0 748	58	S.E.
9	— 1	+ 5	+ 4	0 748	0 749	0 748	58 5	S.E.
NL. 10.	+ 0 5	+ 8	+ 6	0 749	0 749	0 751	59 5	S.E.
11.	+ 1	+ 10	+ 7	0 754	0 756	0 755	60 5	S.E.
12.	+ 0 5	+ 9 5	+ 5	0 756	0 758	0 758	57 5	S.E.
13.	+ 2	+ 10	+ 7 5	0 758	0 757	0 756	58	S.
14.	+ 3	+ 8	+ 5	0 758	0 759	0 760	60	N.O.
15.	— 3	+ 6	+ 3	0 760	0 760	0 760	60	N.O.
16.	— 3	+ 6	+ 2	0 760	0 759	0 758	59	N.E.
17.	— 2	+ 2	0	0 758	0 758	0 756	58	E.
PQ. 18.	— 4	0	— 2	0 757	0 758	0 758	62	E.
19.	— 3	+ 1 5	— 2	0 758	0 758	0 756	62	N.E.
20.	— 6	+ 5	+ 2	0 751	0 751	0 750	60	S.E.
21.	— 0 3	+ 9	+ 5	0 748	0 748	0 747	59	S.O.
22	+ 1	+ 10	+ 6	0 747	0 747	0 745	59	S.E.
23.	+ 5	+ 12 5	+ 9 5	0 741	0 740	0 738	55 5	S.O.
24.	+ 5	+ 11	+ 9	0 733	0 730	0 731	59 5	S.E.
PL. 25.	+ 3	+ 8	+ 5	0 736	0 738	0 738	58	S.O.
26.	+ 3	+ 8	+ 4 5	0 737	0 738	0 740	57	S.E.
27.	0	+ 8	+ 6	0 745	0 745	0 742	60	O.
28.	+ 5	+ 12	+ 8 2	0 743	0 745	0 745	54	O.
Somme	— 15 5	+ 168	+ 92 2	21 011	21 018	21 008	1640	
Moyenne	— 0 6	+ 6	+ 3 3	0 750	0 751	0 750	58 6	

Thermomètre extérieur.

		Degrés.	
Plus grande chaleur le 23, à midi		12	5
Moindre le 6 au matin		— 7	5
Moyenne	Matin	— 0	6
	Midi	+ 6	n
	Soir	+ 3	3
	Du mois	+ 3	n

Baromètre.

Plus grande élévation le 15		
Moindre le 24, à midi		
Moyenne	Matin	
	Midi	
	Soir	
	Du mois	

FÉVRIER 1842.

État de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	Quantité de pluie.	Evaporation.	OBSERVATIONS.
			Millimèt.		
Couv.	Couv.	Couv.	n	A peu près insensible.	Quelques gouttes d'eau le soir; nuit sombre.
Id.	Nuag.	*Id.*	n		Bise moyenne, flocons; *id.*
Id.	Couv.	*Id.*	n		Brouillard de midi à minuit.
Clair.	Clair.	Clair.	n		Petite bise; belle journée, mais un peu froide.
Id.	*Id.*	*Id.*	n		*Id.* beau soleil.
Id.	*Id.*	*Id.*	n		*Id.* très-belle journée.
Id.	*Id.*	*Id.*	n		La bise augmente; journée douce.
Nuag.	*Id.*	*Id.*	n		Calme, belle et douce journée.
Clair.	*Id.*	*Id.*	n		*Id.* *id.* vent assez froid.
Nuag.	Nuag.	Nuag.	n		Douce après-midi, *id.*
Id.	Clair.	Clair.	n		Très-belle et douce journée.
Clair.	*Id.*	*Id.*	n		*Id.*
Nuag.	Nuag.	Couv.	1		Vent moyen, un peu de pluie le soir.
Id.	Clair.	Clair.	n		*Id.* belle et douce journée.
Clair.	*Id.*	*Id.*	n		*Id.* givre.
Id.	*Id.*	*Id.*	n		*Id.* belle journée, quoiqu'un peu froide.
Couv.	*Id.*	*Id.*	n		Vent assez grand et froid surtout depuis midi.
Id.	Couv.	Couv.	n		*Id.* givre et brouillard.
Id.	*Id.*	Clair.	n		Suite du brouillard, vent assez grand et glacial.
Clair.	Clair.	*Id.*	n		Calme; journée belle et douce.
Nuag.	Couv.	Nuag.	n		Vent assez grand et froid, soleil doux la relev.
Clair.	Nuag.	*Id.*	n		Calme; beau soleil chaud.
Couv.	Clair.	*Id.*	2		Pluie fine, vent assez intense.
Id.	Couv.	Couv.	8		Pluie et grand vent, pluvieux le soir.
Nuag.	Nuag.	Nuag.	n		*Id.* froid sans pluie
Couv.	*Id.*	*Id.*	6		Pluie à diverses reprises, froide le soir.
Nuag.	*Id.*	*Id.*	n		Grand vent froid et un peu de pluie la nuit.
Id.	*Id.*	Couv.	5		Pluie avant le jour, vent encore intense.
			22		

beaux	18
couverts	6
de nuage	2
de pluie	3
de grêle	n
de vent	9
de brouillard	2
de tonnerre	»
s dominants	S.E., E.
pérature du mois	+ 3°

Ce mois a été généralement beau et tempéré; il n'a point été humide comme il l'est ordinairement, puisqu'il n'est tombé que 22 millimètres d'eau et seulement dans les six derniers jours. Aussi les travaux de toute espèce ont-ils été peu contrariés.

MARS 1842.

Phases de la lune et jours du mois	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Hygromètre.	Direc Matin.
	Deg. cen	Deg. cen.	Deg cen.	Millimèt.	Millimèt	Millimèt.	Moyenne.	
1.	+ 5 5	16	13 7	0 745	0 745	0 738	57	S.E.
2.	2 7	10	8 5	0 749	0 750	0 749	55	O.
3.	7 7	11	10	0 750	0 751	0 751	58	O.
DQ. 4.	6	13	10	0 750	0 749	0 748	57	S.O.
5.	3 5	7	6	0 746	0 749	0 749	57	N.E.
6.	0	10	8 »	0 748	0 747	0 745	55	S.E.
7.	+ 5	12 5	7 »	0 745	0 746	0 745	58	S.O.
8.	4	13	9	0 742	0 742	0 740	61	S.E.
9.	6 4	10	5 7	0 742	0 746	0 745	52	O.
10.	6	8	5 »	0 732	0 742	0 746	45	O.
11.	0	10	8 »	0 754	0 755	0 752	55	O.
NL. 12.	+ 9	15	11	0 749	0 751	0 751	58	O.
13.	5 2	12	9	0 754	0 754	0 754	57	O.
14.	1	12	7	0 754	0 756	0 756	55	N.O.
15	— 0 3	12	7 5	0 758	0 757	0 757	55	N.E.
16.	+ 0 8	13 5	10 5	0 756	0 755	0 754	52	E.
17.	2	14 2	12	0 751	0 754	0 751	49	S.E.
18.	8	11	7	0 747	0 747	0 745	60	O.
PQ. 19.	4	6	3	0 741	0 741	0 740	57	O.
20.	+ 0 5	6 5	5	0 737	0 736	0 736	58	S.O.
21.	2	7 5	4	0 740	0 742	0 745	58	N.O.
22.	— 0 5	6	3	0 748	0 747	0 746	59	N.
23.	0	3 5	0	0 745	0 746	0 747	56	N.
24.	— 4	3 8	+ 1	0 749	0 751	0 751	51	N.E.
25.	— 5	6 3	+ 4	0 752	0 751	0 751	57	N.E.
PL. 26.	+ 3 3	9	4 3	0 742	0 740	0 740	52	S.O.
27.	+ 0 4	8	6	0 742	0 745	0 745	54	N.O.
28.	3 2	13	10	0 746	0 747	0 747	61	S.O.
29.	6 5	14	12 2	0 748	0 749	0 749	60	O.
30.	4	15	12	0 750	0 749	0 749	58	S.E.
31.	5	11	8	0 750	0 749	0 749	61	S.O.
Somme.	+48 »	319 8	226 7	23 162	23 189	23 171	1738	
Moyenne	+ 1 5	10 3	7 3	0 747	0 748	0 745 7	56	

Thermomètre extérieur.

		Degrés.
Plus grande chaleur le 1er, à midi.		16 »
Moindre le 25, au matin.....		— 5
Moyenne	Matin.	+ 1 5
	Midi.	10 3
	Soir.....	7 3
	Du mois.....	+ 7 7

Baromètre.

Plus grande élévation le 15, au matin
Moindre le 10 au matin, pendant l
tempête.....

Moyenne { Matin..... Midi..... Soir..... Du mois.....

MARS 1842.

r.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi	Soir.	QUANTITÉ de PLUIE	Evaporation.	OBSERVATIONS.
				Millimèt.		
D.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	15	Il a fallu trois à quatre jours pour faire évaporer les 7 millimètres d'eau tombée le 12. L'évaporation a été d'environ 20 millim. dans tout ce mois.	Gd vent toute la journée, pl. abond. le soir.
D.	Clair.	*Id.*	*Id.*			*Id.*
D.	Couv.	Couv.	Couv.			*Id.* diminue après midi.
D.	Nuag.	Nuag.	Nuag.			Vent moyen, belle et douce journée.
.	Couv.	Couv.	*Id.*	5		Vent assez fort, petite pluie ensuite grande.
.	Clair.	Nuag.	*Id.*	1		Givre ; le vent s'élève.
.	Couv.	*Id.*	Clair.			Vent moyen. Léger brouillard le soir.
D.	Nuag.	Couv.	Couv.	11		Vent assez grand. Forte pluie le soir
.	Couv.	Nuag.	Clair.			*Id.* journée belle quoique venteuse.
D.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	6		Tempête extraordinaire, de minuit au soir.
.	Nuag.	Couv.	Clair.			Givre ; peu de vent.
D.	Couv.	Nuag.	Nuag.	7		Vent moyen; pluie.
.	Nuag.	Couv.	*Id.*	1		*Id.* pluie.
E.	Couv.	Nuag.	Clair.			*Id.* belle et chaude journée.
E.	Clair.	*Id.*	*Id.*			Givre, petite bise.
.	*Id.*	Clair.	*Id.*			*Id.* *id.* très-belle journée.
.	Nuag.	*Id.*	*Id.*			*Id.* *id.*
.	Couv.	Couv.	Couv.	8		Assez grand vent. Pluie à diverses reprises.
.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	9		*Id.* giboulées, *id.* et grêle.
D.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	5		Grand vent, *id.*
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	7		Vent moyen, pluie, neige.
.	Clair.	Nuag.	*Id.*	2		*Id.* givre, giboulées.
E.	Couv.	*Id.*	*Id.*			Fort givre, petite neige, bise glaciale.
E.	Clair.	Clair.	Clair.			Givre, *id.*
D.	*Id.*	Nuag.	Nuag.			Fort givre, bise faible qui augmente le soir.
D.	Couv.	*Id.*	*Id.*	7		Grand vent, qui diminue ensuite. Pluie.
D.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	1		Vent moyen. Petite pluie.
.	Couv.	Couv.	Couv.	3		Le vent s'élève : pluie fine à plusieurs reprises.
.	*Id.*	Nuag.	Nuag.	n		Vent moyen. Gouttes de pluie.
.	Clair.	*Id.*	*Id.*	n		*Id.* *id.*
D.	Nuag.	*Id.*	Couv.	2		Le vent devient grand et froid. Pluie.
				90		

ars..
- beaux..... 11
- couverts..... 4
- de nuage..... 9
- de pl.; en réalité 16, inten. 7
- de grêle..... n
- de vent..... 13
- de brouillard..... n
- de tonnerre..... n

nts dominants..... O. et S.O.
mpérature du mois..... + 7 7

Ce mois, qui a été en général venteux et humide, n'a pas conservé la température assez élevée avec laquelle il a commencé. A dater surtout de la tempête si remarquable du 10, cette température a presque continuellement baissé, au point que ses jours les plus froids ont été le 24 et le 25, qui appartenaient au printemps, commencé le 21. La gelée, en soulevant la terre, privée de sa couverture de neige, faisait du tort aux grains.

AVRIL 1842.

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Hygromètre. Matin	Midi.	Soir.	Matin.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.				
1.	10	10	4	0 738	0 731	0 731	60	61	62	S.O.
DQ. 2.	2 7	9	4	0 736	0 738	0 738	60	45	59	N.O.
3.	2 6	7 7	5	0 739	0 740	0 741	60	52	50	N.O.
4.	0	10	5 5	0 746	0 748	0 749	58	45	52	N.E.
5.	+ 0 5	10	7	0 754	0 751	0 751	55	51	46	N.E.
6.	— 0 5	14 3	10	0 749	0 742	0 742	58	35	40	N.E.
7.	+ 3 2	13	10 5	0 738	0 738	0 740	58	46	50	N.E.
8.	4 6	13	10 4	0 745	0 747	0 748	60	36	39	N.E.
9.	— 1 3	5 5	4 5	0 750	0 752	0 752	47	35	38	N.E.
NL. 10.	— 3 2	6	6	0 754	0 754	0 751	55	36	35	N.E.
11.	— 2 5	4 4	3	0 751	0 750	0 747	54	50	49	N.E.
12.	— 0 1	7 3	5 4	0 746	0 745	0 745	54	39	40	N.E.
13.	— 1 4	10	3 7	0 745	0 745	0 745	60	47	53	N.E.
14.	— 1	10	7	0 745	0 745	0 745	60	52	50	N.E.
15.	+ 0 5	14	10	0 745	0 745	0 743	60	38	47	N.
16.	+ 2 3	10	3 5	0 745	0 745	0 746	55	36	37	N.E.
17.	— 2	12	9	0 748	0 749	0 749	51	34	32	N.E.
PQ. 18.	— 0 7	13	14	0 749	0 749	0 749	32	30	31	N.E.
19.	+ 2	18 5	17	0 749	0 748	0 747	34	32	33	N.E.
20.	4 6	20	15	0 747	0 747	0 746	55	30	30	N.E.
21.	6 5	22	17	0 747	0 747	0 746	53	30	31	N.E.
22.	6	22 7	20	0 747	0 747	0 746	56	32	30	E.
23.	6	24	22	0 746	0 746	0 745	58	27	35	E.
PL. 24.	8	24	22	0 746	0 746	0 746	57	30	33	N.
25.	10	24	20 6	0 747	0 747	0 747	58	32	34	N.E.
26.	11	24	19	0 747	0 747	0 745	47	33	32	E.
27.	10	18	14	0 746	0 746	0 746	40	50	56	E.
28.	11	20	17	0 747	0 747	0 749	60	45	43	O.
29.	8 8	25	21	0 749	0 747	0 746	60	35	40	O.
30.	10	24	20	0 743	0 741	0 741	59	33	35	E.
Somme.	108	445 4	374 1	22 384	22 370	22 362	Plus haut.. 62			
Moyenne	+ 3 6	14 8	11 6	0 746	0 746	0 745	Plus bas... 27			

Thermomètre extérieur.

		Degrés.
Plus grande chaleur le 29, à midi.		25 n
Moindre le 10, matin.....		— 3 2
Moyenne	Matin.....	3 6
	Midi.....	14 8
	Soir.....	11 6
	Du mois.....	10 n

Baromètre.

Plus grande élévation le 9. .....
Moindre le 2, au matin.....

Moyenne
- Matin.....
- Midi.....
- Soir.....
- Du mois.....

AVRIL 1842.

r.	État de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	Quantité de pluie.	Evaporation.	OBSERVATIONS.
				Millimèt.	Millim.	
).	Couv.	Couv.	Couv.	35	n	Suite de la tempête du 31 mars. Gib., grêle.
).	Nuag.	Nuag.	Nuag.	1	n	Vent moyen froid. Pluie.
).	Couv.	*Id.*	Clair.	1	n	*Id.* *id.*
).	Nuag.	*Id.*	Nuag.	n	n	*Id.* Giboulées. Nuit étoilée.
	Nuag.	*Id.*	Clair.	n	n	Grande bise toute la journée, soirée claire.
.	Clair.	*Id.*	Nuag.	n	n	Bise moyenne.
).	Couv.	Couv.	Couv.	n	n	*Id.*
).	Clair.	Nuag.	Clair.	n	n	Petit vent qui s'élève. Belle journée venteuse.
).	*Id.*	Clair.	*Id.*	n	n	Bise grande et froide. Nuit calme.
).	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	n	Bise moyenne, givre.
).	*Id.*	*Id.*	Nuag.	n	n	*Id.* *id.*
).	Nuag.	Nuag.	Clair.	n	n	Bise assez grande. Nuit étoilée, calme.
	Clair.	Nuag.	Nuag.	n	n	Givre, bise moyenne. *Id.*
).	*Id.*	Clair.	*Id.*	n	n	*Id.* *id.*
).	*Id.*	*Id.*	Clair.	n	n	Petite bise vive, beau soleil, assez g^d vent.
).	Couv.	*Id.*	*Id.*	n	n	Journée très-venteuse et froide, nuit *id.*
).	Clair.	*Id.*	*Id.*	n	n	Grande bise glaciale. Nuit claire.
).	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	n	Bise moyenne, assez douce journée.
).	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	n	Bise *id.*, puis grande le jour et la nuit.
).	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	n	Bise assez grande et froide. Belle journée.
).	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	n	Bise faible, puis assez grande. 1res hirondelles
).	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	n	Très-belle et calme journée.
.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	n	Petit vent frais. Belle et chaude journée.
.	*Id.*	*Id.*	Couv.	n	n	*Id.* orageux, tonnerre à l'Ouest.
).	Nuag.	Nuag.	Nuag.	n	n	Le vent s'élève. Belle et chaude journée.
.	*Id.*	*Id.*	Couv.	n	n	*Id.* après midi.
.	Couv.	*Id.*	Couv.	8	n	Vent moyen fr. Orage à trois heures du soir.
).	Nuag.	*Id.*	Clair.	n	n	Calme; belle journée.
.	Clair.	Nuag.	Clair.	n	n	Vent moyen frais.
.	Clair.	Nuag.	Nuag.	n	n	*Id.* Tonnerre. Orages lointains.
				45	59	

rs... beaux..... 22
couverts..... 6
de nuage..... 1
de pluie, 4 en tout abondam. 2
de grêle..... 1
de vent..... 4
de brouillard..... n
de tonnerre..... 2

nts dominants..... N.E. et E.
mpérature du mois : sèche, assez douce.

MAI 1842.

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Hygromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Vent. Matin.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.				
1.	13	23 3	16 5	0 743	0 745	0 745	56	54	59	S.E.
DQ. 2.	9	20	18	0 745	0 745	0 744	50	28	33	E.
3.	7 6	19	16	0 744	0 745	0 745	55	31	28	N.
4.	9 2	16 5	12 3	0 746	0 746	0 746	56	51	55	O.
5.	4 4	18	15	0 747	0 747	0 746	59	36	35	O.
6.	10	14 3	1 5	0 741	0 740	0 739	52	53	54	S.O.
7.	7	16	15	0 741	0 740	0 738	59	48	58	S.O.
8.	8 5	16 5	14	0 740	0 742	0 742	55	44	47	S.O.
9.	7	14	8	0 747	0 747	0 749	59	50	57	O.
NL. 10.	3	16	11 5	0 751	0 751	0 751	60	40	45	N.O.
11.	4	19	14	0 750	0 747	0 746	58	33	41	S.E.
12.	7	15	11 5	0 743	0 746	0 747	55	53	55	S.E.
13.	8	20	17	0 748	0 748	0 748	59	41	44	N.
14.	8 2	21	16	0 749	0 749	0 750	58	31	39	N.
15.	6 5	21	19	0 751	0 751	0 751	58	41	41	N.
16.	13 5	25 5	22	0 751	0 749	0 749	56	35	40	N.
PQ. 17.	11	23	21	0 749	0 749	0 749	55	40	41	N.E.
18.	10	22	17 5	0 746	0 743	0 743	59	40	45	N.E.
19.	10	25	20	0 742	0 740	0 740	58	30	44	N.E.
20.	12	20	14	0 742	0 743	0 744	59	30	36	N.O.
21.	6 5	22 5	18	0 745	0 744	0 744	55	30	43	S.E.
22.	11	21	16	0 743	0 745	0 745	56	41	48	S.O.
23.	11	22	18	0 746	0 745	0 745	56	35	40	S.O.
PL. 24.	12 5	20	16	0 743	0 743	0 745	52	52	51	S.E.
25.	9	21	19	0 746	0 747	0 747	61	34	45	O.
26.	10	23	18	0 747	0 747	0 746	56	32	38	S.E.
27.	10 5	26	21	0 747	0 747	0 747	56	40	40	S.
28.	13 6	24	16	0 747	0 748	0 749	58	50	53	N.O.
29.	12 5	23	21	0 750	0 749	0 749	58	40	40	N.
30.	10	26	20	0 748	0 748	0 749	58	37	48	N.O.
31.	11 3	22	16	0 750	0 750	0 751	57	43	51	N.
Somme	286 2	635 6	508 8	23 128	23 126	23 129	1759 57	1243 40	1394 45	
Moyenne	9 2	20 5	16 4	0 746	0 746	0 746	Plus haut. . . . . 61 Plus bas. 28			

Thermomètre extérieur.

		Degrés.	
Plus gr. chaleur les 27 et 30, à midi.		26	7
Moindre le 10 au matin.		3	7
Moyenne	Matin.	9	2
	Midi.	20	5
	Soir.	16	4
	Du mois.	15	7

Baromètre.

Plus grande élévation plusieurs fois.
Moindre le 7 au soir. . . . . .

Moyenne { Matin. . . . . .
Midi. . . . . .
Soir. . . . . .
Du mois. . . . . .

MAI 1842.

r.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	Quantité de pluie.	Evaporation.	OBSERVATIONS.
				Millimét.		
E.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	7	n	Petit vent, petite pluie qui cesse à midi.
E.	Nuag.	Clair.	Clair.	n	1	Vent moyen et frais; il s'élève, puis s'affaiblit.
O.	Clair.	Clair.	*Id.*	n	1	*Id.* grand jusqu'à minuit.
r.	Couv	Nuag.	*Id.*	4	n	Petit vent qui s'élève. Pluie.
O.	Clair.	*Id.*	Nuag.	n	1	Petit givre; vent moyen froid. Belle journée.
.	Couv.	*Id.*	Couv.	8	n	*Id.* Pluie à plusieurs reprises.
E.	Clair.	Couv.	Nuag.	2	n	Vent moyen, puis grand et froid. Pluie.
O.	Clair.	Nuag.	Nuag.	3	n	Le vent continue toute la journée.
O.	Nuag.	*Id.*	Couv.	7	n	Petit vent, grêle et pluie abond. Tonnerre.
E.	Clair.	*Id.*	Clair.	n	2	Petit givre, petit vent frais.
E.	*Id.*	Clair.	Clair.	n	2	Vent moyen frais : il s'élève.
O.	*Id.*	Couv.	Couv.	n	2	Petit vent frais, puis assez intense.
.	Couv.	Nuag.	Nuag.	n	3	Vent moyen frais, *id.*
E.	Clair.	Nuag.	Clair.	n	3	*Id.* journée chaude et belle.
E.	Opaq.	Opaq.	Opaq.	n	3	*Id.* le vent s'élève et se maintient.
E.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	n	3	*Id.* journée également venteuse.
E.	Clair.	Opaq.	Opaq.	n	3	*Id.* *id.*
E.	*Id.*	Nuag.	Clair.	n	3	Journée assez calme et très-belle.
E.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	n	2	*Id.* *id.* et chaude.
.	Opaq.	*Id.*	Clair.	n	2	*Id.* fraiche.
O.	Clair.	Clair.	Clair.	n	2	Petit vent frais; très-belle journée; soirée cal.
.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	n	2	Vent moyen. Quelques gouttes d'eau le soir.
E.	Nuag.	*Id.*	Clair.	n	2	Petit vent frais; il s'élève au milieu du jour.
.	Couv.	*Id.*	Clair.	n	2	Vent moyen. Journée chaude; soirée fraiche.
.	Clair.	*Id.*	Nuag.	n	2	Petit vent qui s'élève. Journée chaude.
O.	Clair.	*Id.*	Clair.	n	3	Petit vent frais; il s'élève. Soirée calme.
.	Opaq.	*Id.*	Nuag.	n	3	*Id.* *id.* temps orageux.
I.	Couv.	Couv.	Clair.	n	3	*Id.* *id.* *id.*
O.	Couv.	Nuag.	Nuag.	n	3	Vent moyen dans le milieu du jour.
I.	Clair.	Nuag.	Nuag.	n	3	Vent moyen frais et durable.
O.	Opaq.	Couv.	Clair.	n	2	*Id.* Soirée calme.
				31	58	

ars..
- beaux..... 22
- couverts..... 4
- de nuage..... 3
- de pluie..... 2
- de grêle, mais peu ab.te le 9 n
- de vent, point de très-grd. 5
- de brouillard..... n
- de tonnerre, mais peu, le 9. 1

Vents dominants..... N., 7 fois. S.E., 5 S.O., 6

Température du mois, douce, sèche, mais agréable.

JUIN 1842.

Phases de la lune et jours du mois	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Hygromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Vent Matin.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.				
DQ. 1.	7 6	26	17	0 752	0 752	0 752	58	36	49	N.O.
2.	10 3	24	19	0 751	0 751	0 751	57	50	50	N.
3.	7 5	19	15	0 754	0 752	0 754	58	34	40	N.E.
4.	5	21	21	0 751	0 749	0 749	57	35	45	N.E.
5.	7 5	24	23	0 747	0 747	0 747	57	33	35	N.E.
6.	11	26 5	26	0 746	0 746	0 747	55	30	36	E.
7.	12	26	24	0 749	0 750	0 750	42	31	36	N.E.
NL. 8.	15	28	22	0 750	0 750	0 749	58	41	41	N.E.
9	15	28	26	0 749	0 740	0 747	56	34	36	N.E.
10.	16	31	29	0 747	0 746	0 746	53	34	35	E.
11.	17 5	32	30	0 747	0 747	0 749	50	30	31	E.
12.	18	31 5	27 5	0 751	0 751	0 751	50	30	31	N.E.
13.	13 5	31 5	26	0 751	0 750	0 749	48	33	35	N.E.
14.	18	29	22	0 749	0 748	0 747	55	32	42	N.E.
PQ. 15.	17 3	29	19	0 748	0 747	0 747	56	39	45	N.
16.	12	25	19	0 750	0 750	0 750	56	39	42	N.
17.	13	25	16	0 748	0 748	0 748	58	42	53	N.
18.	12 5	26 3	17	0 749	0 749	0 749	53	40	50	E.
19.	12 5	27	16	0 747	0 747	0 745	53	40	55	E.
20.	12 5	27 5	25	0 745	0 745	0 745	60	41	42	S.
21.	14 3	23 8	17 5	0 742	0 742	0 742	58	53	51	S.O.
PL. 22.	15	23	17 5	0 746	0 745	0 745	59	55	60	S.O.
23.	13 8	22 3	18 8	0 745	0 747	0 747	60	43	49	S.O.
24.	14 5	25	21 2	0 747	0 747	0 746	56	41	49	S.O.
25.	18	25 6	22	0 747	0 747	0 747	59	42	43	S.O.
26.	17 5	24	17 5	0 745	0 745	0 747	54	51	57	S.O.
27.	11	23 5	16	0 749	0 752	0 754	56	41	40	O.
28.	10	23	20	0 755	0 754	0 752	56	37	45	N.
29	12	27 5	25	0 751	0 749	0 748	57	30	51	N.E.
DQ. 30.	16	32 5	31 3	0 747	0 745	0 742	56	30	27	S.E.
Somme	395 8	787 5	646 3	22 455	22 438	22 442	1650 55	1150 38	1301 43	
Moyenne	13 2	26 2	21 5	0 748,5	0 748	0 748	Plus haut. . . . 59 Plus bas. . . . 30			

Thermomètre extérieur.

		Degrés.	
Plus grande chaleur le 30, à 2 heures.		32	5
Moindre le 4 au matin.....		5	0
Moyenne	Matin.....	13	2
	Midi.....	26	2
	Soir.....	21	5
	Du mois.....	20	3

Baromètre.

Plus grande élévation le 28 au mat.
Moindre le 9, à midi.....

Moyenne	Matin.....	
	Midi.....	
	Soir.....	
	Du mois.....	

JUIN 1842.

	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir	Quantité de pluie.	Evaporation.	OBSERVATIONS.
				Millimèt.		
.	Clair.	Opaq.	Clair	n	2	Petit vent frais le matin. Journée chaude.
.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	n	2	*Id.* il s'élève. Orageux.
E.	*Id.*	Clair.	*Id.*	n	3	*Id.* *id.* Bise assez grande tout le jour.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	2	Vent moyen très-frais.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	4	*Id.* Journée chaude.
E.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	n	4	Petit vent : il s'élève *id.*
E.	Clair.	*Id.*	*Id.*	n	6	*Id.* *id.* Journée tempérée.
E.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	n	7	Petit vent chaud, orageux. Coups de vent.
E.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	n	7	*Id.* *Id.*
	Id.	*Id.*	Clair.	n	7	*Id.* il grossit.
	Id.	Clair.	*Id.*	n	7	Vent moyen frais. Soleil très-chaud.
.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	7	*Id.* puis chaud. Soirée calme.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	7	*Id.* il s'élève. Journée chaude.
.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	n	6	*Id.* *id.* orageux.
.	*Id.*	Nuag.	Clair.	n	5	*Id.* *id.* *id.*
).	*Id.*	*Id.*	Nuag.	n	5	*Id.* *id* *id.*
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	3	*Id.* *id.* *id.* Petite pluie.
	Nuag.	Opaq.	*Id.*	n	4	Vents divers, superposés, orageux.
).	*Id.*	Opaq.	*Id.*	2	5	Orage à Coupéville. Pluie. Tonnerre lointain.
).	*Id.*	Nuag.	*Id.*	1	3	Le vent s'élève. Petite pluie le soir.
).	Clair.	*Id.*	*Id*	10	2	Petit vent ; tonnerre. Pluie à diverses reprises.
).	Clair.	*Id.*	*Id.*	4	3	Vent moyen frais. Pluie à 5 et 7 h. du soir.
.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	n	4	Vent moyen. Soirée calme.
).	Clair.	*Id.*	*Id.*	n	7	*Id* il s'élève.
).	Couv.	*Id.*	*Id.*	n	5	Petite pluie d'aube. Coups de vent, orageux.
.	Opaq.	Couv.	*Id.*	3	3	Vent assez grand. Pluie à diverses reprises.
.	Clair.	Nuag.	*Id.*	n	5	Petit vent frais ; il s'élève.
E.	*Id.*	Nuag.	Clair.	n	4	*Id.* Journée et soirée belles.
	Id.	Clair.	Clair.	n	4	Très petit vent frais. Journée très-chaude.
).	Nuag.	Nuag.	Nuag.	n	7	Orageux, calme, chaud toute la journée.
				20	1/10	

rs.....	beaux.....	25
	couverts.....	3
	de nuage.....	1
	de pluie.....	1
	de grêle.....	n
	de vent.....	n
	de brouillard.....	n
	de tonnerre lointain...	1
ıts dominants.....	N.E. et SO.	

Température du mois : Chaude, calme et très-agréable.

Ce mois s'est passé entièrement sans vent intense ni orage.

JUILLET 1842.

PHASES de la lune et jours du mois	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Hygromètre. Matin	Midi.	Soir.	Direc Matin.
	Deg. cen	Deg. cen.	Deg cen.	Millimèt.	Millimèt	Millimèt.				
1.	21	25	20	0 742	0 746	0 747	54	39	45	S.O.
2.	13 5	23	18 7	0 746	0 746	0 747	56	38	39	S.O.
3	10 7	22 5	20	0 747	0 748	0 748	54	36	50	O.
4	12 5	31	26	0 747	0 747	0 745	53	35	50	S.E.
5.	21 2	27 5	25	0 742	0 742	0 742	57	32	50	S.O.
6	17 5	22 5	20	0 742	0 742	0 742	56	33	50	S.O.
7.	12 5	24	21	0 742	0 742	0 742	54	36	50	S.O.
NL. 8.	15	22 5	20	0 742	0 745	0 745	55	35	45	S.O.
9.	15	23	12	0 745	0 746	0 745	56	42	40	S.O.
10.	17	23 7	22 5	0 747	0 747	0 747	59	39	45	O.
11.	15	30	28	0 745	0 742	0 741	54	39	40	S.E.
12.	19	23	21 5	0 742	0 746	0 749	58	45	50	S.O.
13.	11 5	23 5	21 5	0 752	0 754	0 754	56	40	51	N.
PQ. 14.	15	27 5	27	0 756	0 754	0 754	57	40	50	N.
15	16 2	25	27	0 756	0 754	0 751	55	39	50	N.
16.	15	26	22 5	0 749	0 748	0 747	50	33	33	N.E.
17.	13	28	25	0 745	0 743	0 743	50	30	35	N.E.
18.	19 5	30	25	0 743	0 746	0 746	50	40	44	S.O.
19.	20 5	31	23	0 746	0 745	0 743	58	44	57	S.O.
20.	19	25	21	0 743	0 743	0 743	58	43	41	S.O,
21.	16	22 5	16	0 742	0 742	0 742	58	47	56	S.O.
PL. 22.	12	21	18	0 745	0 747	0 747	59	42	47	O.
23.	11 5	23 5	20 5	0 749	0 751	0 750	59	42	43	N.
24.	11	23 5	19	0 750	0 748	0 747	58	40	42	N.E.
25.	12 5	27	23	0 745	0 742	0 742	57	39	42	N.E.
26.	15 3	25	20	0 742	0 745	0 746	52	44	42	N.E.
27.	12 5	22 8	21	0 748	0 749	0 750	56	39	39	N.E.
28.	11	25	20 5	0 750	0 748	0 748	55	33	40	E.
29	13	21	15	0 745	0 742	0 743	54	55	49	E.
DQ. 30.	12 5	19	15	0 745	0 747	0 748	57	43	44	N.O.
31.	11	18 5	12 5	0 748	0 748	0 749	52	40	59	N.O.
Somme.	458 7	762 5	658 7	23 128	23 133	23 133	1720	1222	1418	
Moyenne	14 8	24 6	21 2	0 746	0 746	0 746	555	394	454	

Thermomètre extérieur.

		Degrés.	
Plus grande chaleur le 4 et le 19...		31	n
Moindre le 3, au matin.....		10	7
Moyenne	Matin.	14	8
	Midi.	24	6
	Soir.....	21	2
	Du mois, ch. soutenue.	20	2

Baromètre.

Plus grande élév. les 14 et 15, au mat		
Moindre le 11 au soir.....		
Moyenne	Matin.....	
	Midi.....	
	Soir.....	
	Du mois.....	

JUILLET 1842.

	État de l'atmosphère. Matin.	Midi	Soir.	QUANTITÉ de PLUIE	Evaporation.	OBSERVATIONS.
				Millimét.	Millim.	
).	Couv.	Nuag.	Clair.	n	5	Vent tempétueux, éclairs, gouttes de pluie.
)	Nuag.	*Id.*	*Id.*	n	4	Le vent s'élève, *id.*
).	Clair.	*Id.*	*Id.*	n	3	Vent moyen très-frais. Soirée calme.
	Id.	Clair.	*Id.*	n	5	*Id.* Journée très-chaude.
).	*Id.*	Clair.	Nuag.	7	2	Grand vent, pluie le soir.
).	Nuag.	Couv.	Couv.	5	2	Coups de vent, tonnerre, pluie, grêle.
).	Clair.	Clair.	Nuag.	n	3	Le vent s'élève ; ondées insignifiantes.
).	Clair.	Nuag.	Nuag.	2	3	Eclipse, vent moyen, pluie le soir.
O.	Nuag.	*Id.*	Couv.	2	3	Pluie le matin, vent moyen, soirée calme.
	Nuag.	*Id.*	Clair.	1	5	Vent tempétueux la nuit, pluie, soirée calme.
).	Clair.	*Id.*	Nuag.	n	4	Orageux, vent moyen.
.	Couv.	*Id.*	Clair.	5	2	Vent assez grand, pluie à plusieurs reprises.
).	Clair.	*Id.*	*Id.*	n	7	Très-belle journée.
.	*Id.*	Clair.	*Id.*	»	6	Petit vent frais. Orageux le soir.
.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	6	Assez grand vent prolongé dans la nuit.
.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	6	*Id.* Il tombe le soir.
).	*Id.*	*Id.*	Nuag.	n	6	Journée cl., écl., tonn. lointain, pl. pend. la n.
).	Nuag.	Nuag.	*Id.*	n	6	Orageux, petit vent, *id.*
.	Couv.	*Id.*	*Id.*	13	3	Grosse pl. le mat., vent, orage à 5 h. du soir.
.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	2	3	Petite pluie répétée.
.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	10	2	*Id.* Vent assez grand, tonn., grosse pluie.
.	Nuag.	*Id.*	Clair.	n	4	*Id.* Vent faible le soir.
E.	Clair.	*Id.*	*Id.*	n	3	Peu de vent. Soirée et nuit calmes.
E.	*Id.*	Clair.	*Id.*	n	4	*Id.* *id.*
E.	*Id.*	Nuag.	Nuag.	n	4	Temps caniculaire ; assez grand vent.
E.	Opaq.	Opaq.	Nuag	n	3	*Id.* *id.*
.	Nuag.	Nuag.	Clair.	n	4	Le vent s'élève. Il tombe le soir.
.	Clair.	Clair.	Clair.	n	3	Journée et soirée calmes.
I.	Clair.	Nuag.	Nuag.	n	2	Petite pluie après-midi. Vent moyen.
O.	Opaq.	Nuag.	Nuag.	n	4	Vent moyen, gouttes, nuages lourds.
O.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	28	1	*Id.* Orages après-midi et le soir.
				75	118	

ars..
- beaux..... 14
- couverts..... 10
- de nuage..... 1
- de pluie..... 6
- de grêle..... n
- de vent..... 8
- de brouillard..... n
- de tonnerre..... 5

nts dominants..... N.O. et S.O.
mpérature du mois : chaude, sèche.

Les huit ou dix premiers jours caniculaires, un peu tempérés, offrent des rosées sensibles malgré la sécheresse qui règne depuis le commencement de mars.

AOUT 1842.

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Hygromètre. Matin	Midi.	Soir.	Vent Matin.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.				
1.	13	22	17 5	0 751	0 751	0 752	59	45	49	N.
2.	12 5	25 5	23	0 751	0 751	0 750	58	44	46	N.E.
3.	15 5	28	23	0 746	0 745	0 744	56	43	55	E.
4.	18 2	28 7	25	0 745	0 745	0 747	56	38	42	S.
5.	18 2	29	26	0 747	0 747	0 747	56	38	40	S.
NL. 6.	19 3	24 5	22	0 747	0 747	0 747	58	55	50	S.
7.	22	26	20	0 748	0 749	0 751	57	53	50	O.
8.	19	27	23	0 749	0 749	0 749	58	51	50	S.O.
9.	16 5	30	26	0 749	0 747	0 747	58	42	53	E.
10.	18 5	32	26	0 746	0 740	0 742	54	32	42	S.E.
11.	16	25	21	0 747	0 749	0 750	57	40	46	S.O.
12.	13 5	26 5	23	0 753	0 754	0 754	55	40	40	N.
PQ. 13.	14	28 5	24	0 756	0 756	0 756	54	30	36	N.
14.	16	30 5	29	0 756	0 754	0 752	51	31	30	E.
15.	17	30 5	29	0 751	0 749	0 749	49	33	34	E.
16.	16	31	27	0 749	0 749	0 749	55	34	49	S.E.
17.	16	31 5	28	0 749	0 748	0 748	54	29	46	E.
18.	17 5	32	28	0 747	0 747	0 747	52	31	40	E.
19.	19 5	30 5	24	0 747	0 747	0 748	49	40	52	S.E.
20.	17 5	28	22	0 749	0 750	0 750	58	38	43	S.O.
PL. 21.	14 5	27 5	22	0 749	0 748	0 747	56	38	45	O.
22.	15 5	29	27	0 747	0 747	0 746	55	34	44	E.
23.	18	27 5	24	0 747	0 747	0 747	53	40	43	S.O.
24.	15 5	30 8	25	0 745	0 742	0 741	56	30	51	S.E.
25.	19	24	21 5	0 741	0 742	0 743	55	40	44	S.E.
26.	15 5	26	21	0 745	0 743	0 743	56	40	51	S.E.
27.	15	27	21	0 745	0 745	0 746	56	40	50	S.E.
28.	14	27	20	0 747	0 747	0 747	57	41	43	S.E.
DQ. 29.	18	26	21	0 747	0 747	0 747	56	46	55	E.
30.	15	25 5	20 5	0 748	0 748	0 748	58	45	41	S.O.
31.	16 5	19	14 5	0 748	0 749	0 751	58	43	41	N.O.
Somme.	512 4	855 7	724	23 192	23 179	23 185	1719	1224	1401	
Moyenne	16 5	27 6	23 35	0 748	0 747	0 748	55,5	39,5	45,2	

Thermomètre extérieur.

		Degrés.	
Plus gr. chal. le 10 et le 18, vers 2 h.		32	7
Moindre le 2, au matin		12	5
Moyenne	Matin	16	5
	Midi	27	6
	Soir	23	35
	Du mois	22	5

Baromètre.

Plus grande élévation les 13 et 14.			
Moindre les 24 et 25			
Moyenne	Matin		
	Midi		
	Soir		
	Du mois		

AOUT 1842.

r.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	QUANTITÉ de PLUIE.	Evaporation.	OBSERVATIONS.
				Millimét.	Millim.	
E.	Couv.	Nuag.	Clair.	n	4	Le vent s'élève, puis s'appaise le soir.
.	Clair.	*Id.*	Clair.	n	2	*Id.* Tonnerre le soir.
).	Clair.	*Id.*	Opaq.	n	2	Très-petit vent, journée calme.
).	Couv.	*Id.*	Nuag.	n	3	Le vent s'élève, orageux; soirée calme.
).	Clair.	*Id.*	Clair.	n	3	*Id.* chaud; *id.*
.	Couv.	*Id.*	Nuag.	20	2	Pluie dès le matin, tonnerre, grosse pluie.
).	Nuag.	*Id.*	Clair.	n	3	Temps orageux, petite pluie, vent faible.
.	Nuag.	*Id.*	Clair.	2	2	Très-petit vent.
.	Clair.	*Id.*	Nuag.	n	2	Vent moyen; il s'élève.
).	*Id.*	Clair.	Nuag.	3	2	*Id.* Il devient impétueux le soir, Tonnerre, pl.
.	*Id.*	Nuag.	Clair.	n	3	Grand vent toute la nuit; peu de pluie.
.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	n	3	Petit vent frais. Journée chaude.
.	*Id.*	Clair.	*Id.*	n	4	*Id.* Il tombe le soir.
.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	6	*Id.* Il s'élève un peu.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	2	*Id.* *id.* Chaud.
.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	2	*Id.* *id.*
.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	2	*Id.* agréable, chaud.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	3	*Id.* *id.*
.	*Id.*	Opaq.	Couv.	1	2	*Id.* Il s'élève; orageux, pet. pl.
.	*Id.*	Clair.	Clair.	n	2	Vent moyen.
.	Nuag.	Opaq.	Opaq.	n	2	Petit vent chaud.
	Clair.	Opaq.	Clair.	n	2	*Id.*
).	*Id.*	Clair.	Clair.	n	2	Vent moyen, frais.
).	*Id.*	Nuag.	Nuag.	n	2	Petit vent chaud. Gouttes de pluie.
..	Nuag.	*Id.*	*Id.*	n	2	Vent moyen; il augmente.
E.	Clair.	*Id.*	*Id.*	1	2	Petit vent frais; pluie après-midi.
..	Nuag.	Opaq.	Opaq.	n	2	*Id.* ; nuit claire et calme.
).	Clair.	*Id.*	Opaq.	n	1	*Id.* ; il devient chaud, écl. le soir.
E.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	n	1	Calme, petite pluie fine, éclairs.
.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	5	1	Petit vent frais; pluie assez abondante.
).	*Id.*	*Id.*	Clair.	10	4	Pl. dès le matin. Le v^t devient grand et froid.
				42	75	

rs... beaux..... 15
couverts..... 15
de nuage..... n
de pluie..... 1
de grêle..... n
de vent..... 3
de brouillard..... n
de tonnerre..... 3

nts dominants..... E., S.E. et S.O.
mpérat. du mois: constam. ch. et sèche.

Le temps, qui s'était réfroidi dans les derniers jours de juillet, s'est réchauffé progressivement dès le 1er août. La chaleur s'est soutenue pendant toute la durée de ce mois, et ses derniers jours participaient encore de la canicule. Des rosées se sont manifestées vers le 8 et dans les derniers jours. Les hirondelles ont une gaîté remarquable, que paraît leur inspirer la beauté extraordinaire de la saison.

SEPTEMBRE 1842.

Phases de la lune et jours du mois	Thermomètre extérieur. 6 h m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Hygromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Vents Matin.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.				
1.	8 5	20	15	0 751	0 750	0 754	56	43	41	N.O.
2.	12 5	19 5	14 5	0 749	0 751	0 752	57	44	56	S.E.
3.	8	23 2	20 5	0 754	0 753	0 751	58	41	44	N.E.
NL. 4.	15 5	23 5	22 5	0 752	0 752	0 752	58	48	49	N.O.
5.	12	22	20	0 751	0 750	0 749	58	40	41	N.E.
6.	10	24 5	21 5	0 748	0 747	0 746	57	40	40	E.
7.	12 5	27	24	0 746	0 745	0 743	56	40	40	S.E.
8.	19 5	23	20	0 741	0 742	0 741	52	41	40	S.O.
9	11 5	17 5	16 5	0 743	0 743	0 743	58	57	59	S.O.
10.	16 5	18	15	0 738	0 739	0 740	59	51	53	S.O.
PQ. 11.	13 5	18	16 5	0 742	0 742	0 741	59	49	49	O.
12.	12	20	15 5	0 741	0 741	0 742	59	50	56	O.
13.	12 5	20 5	16	0 744	0 746	0 747	59	50	55	N.
14.	10 5	22	19 5	0 748	0 748	0 747	58	41	45	N.E.
15.	11 5	23	21	0 747	0 747	0 747	58	41	45	N.E.
16.	10	22	18	0 748	0 747	0 747	58	45	48	N.E.
17.	9	20 5	17	0 747	0 745	0 744	57	45	50	E.
18.	12	24	22	0 743	0 742	0 742	58	43	46	S.E.
PL. 19.	17	21	18	0 741	0 741	0 741	59	45	54	S.O.
20.	10	18	14 5	0 741	0 740	0 739	59	40	46	S.O.
21.	11	17 5	13	0 739	0 740	0 739	60	48	56	N.O.
22.	8	17	12	0 737	0 736	0 737	59	48	56	S.O.
23.	9	15 5	13	0 738	0 739	0 739	60	51	53	S.O.
24.	8 5	15	13	0 738	0 737	0 737	60	50	55	S.O.
25.	11	17	15	0 737	0 738	0 738	59	52	55	S.E.
26.	9 5	18 5	14 5	0 740	0 741	0 742	60	51	60	E.
DQ. 27.	13	16	14	0 740	0 741	0 741	60	59	59	E.
28.	13	13 5	11 5	0 743	0 744	0 744	60	60	60	S.O.
29	11	17	12	0 743	0 744	0 746	60	54	55	E.
30.	8	10 5	9	0 747	0 748	0 748	56	52	55	E.
Somme	346 5	584 7	494 5	22 317	22 319	22 315	1747	1419	1521	
Moyenne	11 6	19 5	16 5	0 744	0 744	0 744	58	47	50,7	

Thermomètre extérieur.

		Degrés.	
Plus grande chaleur le 7, à 2 heures..		27	n
Moind. le 3, le 22 et le 30, à 6. h. mat.		8	n
Moyenne	Matin.	11	6
	Midi.	19	5
	Soir.	16	5
	Du mois.	15	9

Baromètre.

Plus grande élévation le 3 au mat..
Moindre le 22, à midi. . . . . .

Moyenne
- Matin. . . . . .
- Midi. . . . . .
- Soir. . . . . .
- Du mois. . . . . .

SEPTEMBRE 1842.

.	État de l'atmosphère.			Quantité de pluie.	Evaporation.	OBSERVATIONS.
ir.	Matin.	Midi.	Soir.			
				Millimèt.		
O.	Voilé.	Nuag.	Couv.	2	2	Vent moyen, pluie le soir.
).	Opaq.	Couv.	Clair	2	1	*Id.* pluie fine insignifiante.
I.	Clair.	Clair.	Clair.	n	2	Brouillard bientôt dissipé; très-belle journée.
O.	Brouil	Nuag.	Nuag.	n	2	*Id.* le matin et le soir; journée agréable.
.	Clair.	Clair.	Clair.	n	1	Vent assez grand et chaud; très-belle journée.
).	*Id.*	Clair.	*Id.*	n	1	Vent moyen frais; nuit étoilée.
O.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	n	2	*Id.* chaud; nuit claire et venteuse.
O.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	n	4	Vent assez grand, plus fort la nuit.
).	Nuag.	Couv.	*Id.*	6	1	*Id.* pluie; grand vent la nuit.
.	Couv.	Nuag.	*Id.*	4	1	Pluie à diverses reprises, vent moyen.
.	*Id.*	*Id.*	Clair.	5	2	Pluie, assez grand vent; nuit étoilée.
.	*Id.*	*Id.*	Clair.	2	2	Vent assez grand et froid; petite pluie.
.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	n	1	*Id.* Il diminue le soir.
E.	Clair.	*Id.*	Clair.	n	2	Petite bise fraîche; ass. gr. vent chaud ensuite.
E.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	n	2	Belle journée. Nuit très-belle.
.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	n	2	Vent moyen. Très-belle et chaude journée.
.	*Id.*	*Id.*	Opaq.	n	1	Petite bise. Soirée calme.
.	Vap.	Voilé.	Orag.	n	1	Calme. Belle et chaude journée.
.	Couv.	Couv.	Opaq.	n	1	Vent assez grand. Belle journée.
).	Clair.	Nuag.	Nuag.	2	1	*Id.* Il baisse. Pluie le soir.
.	Couv.	Couv.	*Id.*	8	1	Calme. Pluie à deux reprises.
.	Clair.	Nuag.	*Id.*	1	2	*Id.* Petite pluie à plusieurs reprises.
).	Nuag.	*Id.*	*Id.*	n	2	*Id.* Le vent s'élève graduellement.
.	Couv.	*Id.*	*Id.*	2	1	Vent moyen. Pluie de 10 heures à midi.
E.	Voilé.	*Id.*	*Id.*	n	1	*Id.* Gouttes de pluie à 3 heures du s.
.	Nuag.	*Id.*	Couv.	5	1	Très-petit vent; pluie à 8 heures, à midi et le s.
).	Couv.	Couv.	*Id.*	11	1	Vent moyen; pluie avant et après midi.
E.	*Id.*	Couv.	*Id.*	10	n	*Id.* il s'élève; pluie. Nuit venteuse.
.	*Id.*	Nuag.	Nuag.	2	1	Assez grand vent, pluie. Nuit assez calme.
E.	Nuag.	Gris.	Gris.	n	1	Atmosphère givreuse. Peu de vent.
				62	43	

ırs..... beaux..... 7
couverts..... 15
de nuage..... 3
de pluie..... 4
de grêle..... n
de vent..... n
de brouillard..... 1
de tonnerre..... n

nts dominants.... O. SO. E. et NE.
mpérature du mois : tempérée, agréab.

Les rosées ont eu lieu tout le long du mois; petites jusqu'au milieu, plus abondantes ensuite et accompagnées d'un temps en quelque sorte caniculaire.

Le raisin, très-avancé, a été fortement attaqué par les moineaux, les guêpes et les grosses mouches.

OCTOBRE 1842.

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Hygromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Vent Matin.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.				
1.	4 5	11 5	8 5	0 749	0 751	0 752	60	50	55	N.E.
2.	3 5	14	11	0 754	0 753	0 752	60	48	50	N.E.
3.	3	14 5	11 5	0 748	0 746	0 746	61	45	52	N.E.
NL. 4.	5 8	13 5	10 5	0 745	0 746	0 746	59	50	50	N.E.
5.	4 3	13	10	0 749	0 750	0 754	59	40	47	N.E.
6.	3	13 5	11	0 753	0 753	0 754	60	42	53	N.E.
7.	9 5	15	12	0 753	0 753	0 753	60	43	49	N.
8.	9 5	16 5	12	0 753	0 754	0 754	59	44	50	N.
9.	3 5	14 5	12	0 757	0 756	0 756	59	36	39	N.E.
10.	4 5	14 5	11 5	0 756	0 756	0 757	59	41	49	N.E.
PQ. 11.	3 1	13	10 5	0 756	0 755	0 755	60	44	52	N.E.
12.	8	14	11	0 752	0 750	0 752	60	50	50	N.E.
13.	5 5	14	11 5	0 750	0 751	0 751	59	40	53	N.E.
14.	4	12	9	0 752	0 753	0 753	56	44	50	N.E.
15.	1	10	8 5	0 753	0 753	0 753	60	45	49	N.E.
16.	0 6	14	7 5	0 753	0 752	0 752	61	45	40	N.E.
17.	0 3	11 5	8	0 750	0 746	0 746	60	44	51	N.E.
18.	0 5	15	10	0 741	0 738	0 735	61	45	46	S.
PL. 19.	10 3	11 5	8 5	0 730	0 734	0 736	60	48	51	O.
20.	0 5	7 5	5	0 739	0 740	0 742	60	45	48	N.O.
21.	0 5	12	6	0 744	0 745	0 746	60	55	57	S.E.
22.	1	9 2	6 5	0 747	0 745	0 742	61	51	55	S.
23.	5 2	10	9	0 730	0 729	0 729	60	52	55	S.O.
24.	6 5	8	6	0 731	0 734	0 734	59	59	60	S.O.
25.	2 2	8 5	7 5	0 744	0 748	0 746	60	58	54	S.O.
26.	6 5	9 5	8	0 742	0 743	0 744	60	60	60	S.
DQ. 27.	3	8	6 5	0 746	0 747	0 747	61	59	59	S.O.
28.	5 5	8 2	7	0 745	0 743	0 743	59	58	60	S.O.
29.	3 5	8 5	5	0 743	0 745	0 746	60	60	61	S.E.
30.	4	6 5	5	0 748	0 751	0 754	62	60	61	N.
31.	2 2	6 6	6	0 755	0 755	0 755	61	60	60	S.O.
Somme	125 8	358	271 50	23 168	23 176	23 165	1852	1521	1626	
Moyenne	4,06	11 55	8 76	0 747	0 747,6	0 747	59,7	49	52,5	

Thermomètre extérieur.

		Degrés.
Plus grande chaleur le 8, à midi		16 5
Moindre le 17 au matin		0 3
Moyenne	Matin	4 06
	Midi	11 55
	Soir	8 76
	Du mois	8 12

Baromètre.

Plus grande élévation le 10 soir		
Moindre le 23		
Moyenne	Matin	
	Midi	
	Soir	
	Du mois	

OCTOBRE 1842.

r.	État de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	Quantité de pluie.	Evaporation.	OBSERVATIONS.
				Millimét.		
L.	Clair.	Couv.	Couv.	n	1	Petit vent.
.	Nuag.	Nuag.	Clair.	n	0 5	Belle journée.
E.	Clair.	*Id.*	*Id.*	n	0 5	Le vent s'élève. Nuit claire et venteuse.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	0 5	Assez grand vent toute la journée.
E.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	n	2	Belle journée, mais venteuse. Nuit étoilée.
E.	*Id.*	Clair.	Clair.	n	1 5	*Id.* bise moyenne.
O.	Opaq.	Nuag.	Opaq.	n	1	Vent moyen. Nuit étoilée
E.	Clair.	Nuag.	Clair.	n	1 5	Assez grand vent. Nuit claire et venteuse.
E.	*Id.*	Clair.	*Id.*	n	2	Petite bise. Nuit étoilée.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	1 5	*Id.* *id.*
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	1	*Id.* *id.* et venteuse.
E.	Couv	Nuag.	Nuag.	1	1 5	Le vent s'élève.
E.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	n	3	Vent moyen.
E.	Clair.	Clair.	Clair.	n	2	Le vent s'élève. Nuit étoilée.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	1	Fort givre. Bise moyenne.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	1	Givre. Très-belle journée.
.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	1	*Id.* *id.* calme.
O.	*Id.*	Nuag.	Couv.	1	0 5	*Id.* Vent moyen. Nuit venteuse et pluvieuse.
O.	Couv.	*Id.*	Nuag.	19	0 5	Assez grand vent. Journée très-pluvieuse.
O.	Clair.	*Id.*	Clair.	n	1	Givre. Calme.
O.	Clair.	*Id.*	Nuag.	0,5	1	*Id.* Belle et douce journée. Pluie le soir.
O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	2	1	Le vent s'élève. Tempête la nuit.
O.	Couv.	Couv.	*Id.*	18	1	Suite de la tempête.
O.	Couv.	Couv.	*Id.*	7	1	Grand vent et pluie.
O.	Opaq.	Nuag.	Clair.	2	1	Vent moyen. Pluie la nuit.
.	Couv.	Couv.	Couv.	18	0 5	Le vent s'élève; grosse pluie jusqu'à minuit.
O.	Opaq.	Nuag.	*Id.*	7	1	*Id.* Grosse pluie et grêle à 4 heures.
O.	Couv.	Couv.	*Id.*	7	0 5	Le vent diminue, puis reprend. Nuit étoilée.
E.	Opaq.	Nuag.	Opaq.	1	0 5	Brouillard, petit vent et petite pluie.
.	*Id.*	Opaq.	Clair.	n	0 5	Calme. Nuit de brouillard
O.	*Id.*	Opaq.	Clair.	n	0 5	Brouillard. Calme. Nuit opaque.
				83 5	33	

ars.. beaux..... 14
couverts..... 11
de nuage..... 1
de pluie intense..... 5
de grêle..... n
de vent..... 12
de brouillard, matinées des 29 et 31..... n

nts dominants..... N.E., S.E.

Ce mois a été sec dans sa première moitié; la deuxième a mouillé la terre suffisamment pour favoriser les semailles d'automne, mais pas assez pour raviver les sources. Le mois s'est partagé entre le vent du N.E., qui a régné presqu'exclusivement jusqu'au 17 (inclus), et celui du S.O., qui a de même rempli les 14 derniers jours. Les hirondelles sont parties le 15, époque où il a commencé à geler le matin, ce qui a continué jusqu'au 22, et inspiré des craintes pour un hiver précoce.

NOVEMBRE 1842.

Phases de la lune et jours du mois	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Hygromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Dir. Matin.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.				
1.	6	10	9	0 754	0 753	0 753	60	58	59	O.
NL. 2.	7 5	11	8	0 750	0 750	0 748	60	59	55	N.E.
3	— 0 5	5 3	5	0 747	0 747	0 745	59	52	52	N.E.
4.	+ 2	5 3	4	0 746	0 746	0 746	58	52	52	N.E.
5.	+ 2	5	+ 2 5	0 747	0 746	0 747	60	45	50	N.E.
6.	— 3 7	+ 1 4	0	0 748	0 748	0 748	57	40	49	N.E.
7.	— 1 4	— 0 6	— 2	0 749	0 749	0 749	52	48	49	E.
8.	— 5 5	+ 1	— 2	0 750	0 750	0 749	55	48	50	E.
9.	— 7	+ 1 5	— 2	0 749	0 748	0 748	60	52	59	S.E.
PQ. 10.	— 6	+ 1	0	0 748	0 747	0 746	60	50	53	S.
11.	+ 1	+10 5	8 5	0 740	0 738	0 737	60	53	55	S.E.
12.	9 5	13	10 5	0 737	0 737	0 739	60	52	53	S.O.
13.	6 8	11 5	9 5	0 746	0 745	0 744	60	53	52	S.O.
14.	8	12	10	0 745	0 746	0 746	58	55	52	O.
15	13	15	13 5	0 742	0 743	0 743	61	58	58	S.O.
16.	9 5	12 5	11	0 743	0 743	0 742	61	58	59	S.O.
17.	5	6	2	0 745	0 747	0 751	60	50	40	N.E.
PL. 18.	— 4 5	+ 2 5	+ 1	0 760	0 761	0 762	54	47	53	N.E.
19.	— 4	+ 4	+ 1 5	0 760	0 759	0 756	61	50	56	N.E.
20.	+ 2 5	7 5	5 5	0 745	0 743	0 742	61	58	60	S.O.
21.	4 5	6	3	0 741	0 743	0 743	58	53	54	E.
22.	0	5 5	3 5	0 742	0 733	0 733	60	60	60	S.E.
23.	+ 3	6 5	5	0 740	0 741	0 740	60	57	57	O.
24.	5 5	9	6 5	0 730	0 730	0 731	61	60	55	S.O.
DQ. 25.	5	5	5	0 730	0 730	0 731	57	61	58	S.
26.	+ 1	5 5	3 5	0 732	0 732	0 733	61	60	60	S.E.
27.	2 5	7 5	6	0 738	0 738	0 737	60	55	57	S.
28.	9	15 5	13	0 732	0 732	0 732	55	50	55	S.
29	7 5	10	8	0 742	0 742	0 742	61	59	58	S.O.
30.	6 7	9 5	7	0 741	0 745	0 747	61	60	58	S.O.
31.										
Somme.	77 5	205 5	155 5	22 319	22 312	22 310	1771	1613	1638	
Moyenne	+ 2 6	6 9	5 2	0 744	0 744	0 744	59	54	54	

Thermomètre extérieur.

		Degrés.	
Plus grande chaleur le 28, à midi..		15	5
Moindre le 9, au matin.....		— 7	n
Moyenne	Matin.....	2	6
	Midi.....	6	9
	Soir.....	5	2
	Du mois.....	4	9

Baromètre.

Plus grande élévation les 18 et 19..			
Moindre les 24 et 25.....			
Moyenne	Matin.....		
	Midi.....		
	Soir.....		
	Du mois.....		

NOVEMBRE 1842.

r.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Mid.	Soir.	Quantité de pluie	Evaporation.	OBSERVATIONS.
				Millimét.	Millim.	
D.	Opaq.	Opaq.	Opaq	n	0 5	Journée assez calme.
E.	*Id.*	Nuag.	Nuag.	n	1	*Id.* Nuit assez claire.
E.	Clair.	Clair.	*Id.*	n	1	Givre, bise moyenne, assez grande la nuit.
E.	Nuag.	Nuag.	*Id.*	n	1	La bise s'élève, soirée claire, nuit venteuse.
E.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	n	1	Bise, quelques flocons de neige. Journ. froide.
E.	Clair.	*Id.*	*Id.*	n	1	Bise assez intense. Nuit sombre.
.	Opaq.	Opaq.	*Id.*	n	0 5	*Id.*
E.	Clair.	Clair.	Clair.	n	0 5	*Id.* Belle journée mais froide.
	Id.	*Id.*	*Id.*	n	0 5	Grand givre. Léger brouillard le soir.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	0 5	Givre, assez calme, soirée peu nuageuse.
E.	Couv.	Couv.	Couv.	0 5	0 5	Un peu de verglas et de pluie, nuit venteuse.
D.	Clair.	Nuag.	Nuag.	1 5	0 5	Vent moyen, gouttes de pluie, *id.*
D.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	2	0 5	Assez g^d vent, nuit très-venteuse avec pluie.
	Clair.	*Id.*	*Id.*	10	0 5	Vent moyen, pluie abondante le soir.
D.	Couv.	Couv.	Couv.	5	0 5	Pluie le matin, à midi et le soir.
D.	*Id.*	Opaq.	Couv.	0 5	n	Petite pluie vers le soir; nuit sombre.
E.	*Id.*	Couv.	Clair.	0 5	1 5	*Id.* ensuite grosse.
E.	Clair.	Clair.	Nuag.	n	0 5	Givre. Nuit brouillée.
D.	Opaq.	Nuag.	Opaq.	n	0 5	Grand givre, peu de vent, nuit pluvieuse.
D.	Couv.	Couv.	Opaq.	18	0 5	Pluie et grésil. Brouillard épais qui tombe.
E.	Couv.	Nuag.	Nuag.	n	1	Vent moyen. Nuit assez claire.
D.	Opaq.	Couv.	Couv.	13	n	Givre, neige, pluie; la neige fond.
D.	Nuag.	*Id.*	Opaq.	5	0 5	Neige, vent moyen, pluie.
D.	Couv.	*Id.*	Nuag.	6	0 5	Pluie et grand vent. Nuit assez étoilée.
D.	Couv.	*Id.*	Clair.	9	n	Pluie fine, puis grosse. *Id.*
.	Opaq.	Opaq.	Opaq.	n	0 5	Givre. Brouillard le soir et la nuit.
E.	Couv.	Opaq.	Nuag.	1	0 5	Petit vent, pluie et vent la nuit.
D.	Nuag.	Nuag.	*Id.*	n	1	Assez g^d vent, 2 coups de tonn., soirée claire.
.	Couv.	*Id.*	*Id.*	2	1	Vent moyen, pluie. Nuit claire.
D.	Couv.	*Id.*	Clair.	3	1	Petite pluie. Vent moyen. Nuit étoilée.
				77	19	

rs..	beaux	8
	couverts	11
	de nuage	8
	de pluie	3
	de grêle	n
	de vent	4
	de brouillard	n
	de tonnerre	1
nts dominants	N.E. et S.O.	
npérature du mois	4 9	

La température de ce mois a été basse et moyenne alternativement.

Les 8, 9 et 10 ont été les plus froids, les patineurs en ont profité; c'est ce qui arrive rarement à une pareille époque. On a craint un hiver précoce et par conséquent long et rigoureux, ce qui heureusement ne s'est pas confirmé, les jours étant redevenus doux au milieu et surtout à la fin du mois.

DÉCEMBRE 1842.

Phases de la lune et jours du mois.		Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Hygromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Dir. Matin.
		Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimét.	Millimét.	Millimét.				
	1.	2	10	7 5	0 754	0 754	0 755	62	60	59	S.E.
NL.	2.	1	7	6	0 755	0 754	0 754	61	52	55	S.E.
	3.	0	5 5	4 5	0 755	0 755	0 756	60	55	57	E.
	4.	— 2	5 5	4	0 759	0 758	0 758	61	55	62	S.E.
	5.	— 3 5	2	0	0 757	0 756	0 756	61	55	61	N.E.
	6.	— 3	0	— 1	0 755	0 755	0 755	62	55	61	N.E.
	7.	— 2 5	0	— 1 3	0 756	0 756	0 755	62	55	61	N.E.
	8.	— 4 2	— 0 5	— 2 5	0 756	0 756	0 755	61	55	61	N.E.
PQ.	9.	— 2 2	+ 1	— 1	0 756	0 756	0 756	61	55	61	E.
	10.	— 1 7	+ 2	— 0 6	0 756	0 756	0 756	62	60	61	E.
	11.	— 1 2	+ 1 2	0	0 753	0 752	0 752	61	60	61	E.
	12.	+ 0 5	4	+ 2	0 752	0 752	0 752	61	60	61	E.
	13.	+ 4	8 5	6 5	0 754	0 753	0 753	62	57	58	S.E.
	14.	0	4 5	3 5	0 753	0 754	0 754	61	58	59	S.E.
	15.	— 1 7	4	2	0 755	0 755	0 755	62	54	60	S.E.
	16.	— 2 5	3	1	0 754	0 754	0 754	61	55	60	S.E.
PL.	17.	+ 2	8 5	8	0 753	0 753	0 753	60	60	60	S.E.
	18.	+ 4 5	8	6	0 755	0 755	0 755	64	60	60	S.
	19.	5 5	7 5	6 5	0 758	0 759	0 759	62	61	60	O.
	20.	4 5	7 5	6	0 759	0 759	0 759	62	60	61	O.
	21.	6 5	8 5	7 7	0 756	0 756	0 755	62	60	62	O.
	22.	8	9 5	8	0 755	0 754	0 754	62	60	61	O.
	23.	7	6 7	6	0 747	0 743	0 743	61	60	61	S.O.
DQ.	24.	5	6	4 5	0 742	0 743	0 744	60	57	59	S.O.
	25.	— 1 8	2 3	+ 1	0 748	0 749	0 748	63	64	61	S.E.
	26.	— 3	1 2	0	0 748	0 748	0 747	62	60	60	S.O.
	27.	— 4	8 5	7	0 741	0 740	0 740	60	55	57	S.
	28.	+ 1	3 5	4	0 746	0 749	0 751	62	62	62	O.
	29.	+ 1	4 5	3 5	0 757	0 757	0 757	64	63	63	S.O.
	30.	+ 6	8 5	7 7	0 757	0 757	0 757	63	63	62	S.O.
	31.	+ 8	8 5	7 5	0 755	0 754	0 753	62	60	63	O.
Somme.		+43	157	141 6	23 357	23 352	23 351	1910	1806	1870	
Moyenne		+ 1 4	5 1	3 7	0 753	0 753	0 753	62	58	60	

Thermomètre extérieur.

		Degrés.
Plus grande chaleur, le 1er, à midi..		10
Moindre le 8, au matin.....		— 4 2
Moyenne	Matin.....	+ 1 4
	Midi.....	5 1
	Soir.....	3 7
	Du mois.....	3 4

Baromètre.

Plus gr. élevat. les 4 et 20, au mat.		
Moindre le 27.....		
Moyenne	Matin.....	
	Midi.....	
	Soir.....	
	Du mois.....	

DÉCEMBRE 1842.

r.	État de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	Quantité de pluie.	Evaporation.	OBSERVATIONS.
				Millimét.		
E.	Voilé.	Nuag.	Clair.	n	1 n	Vent moyen. Journée assez agréable.
.	Clair.	Clair.	*Id.*	n	0 5	Peu de givre. Belle et claire journée.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	n n	Givre. *Id.*
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	n n	Grand givre. Petite bise. Brouillard le soir.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	n n	*Id.* *Id.* Belle journée.
O.	Brouil	Vapor	Brouil	n	n n	Brouillard matin et soir. Journée froide.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	n n	*Id.* La soirée est plus claire.
E.	Clair.	Clair.	Clair.	n	n n	Petit vent. Agréable journée. Nuit opaque.
.	Opaq.	Opaq.	Opaq.	n	n n	*Id.* Il s'élève. Journée triste. Nuit *id.*
.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	n	n n	Journée passable. Soirée opaque.
.	*Id.*	Opaq.	Clair.	n	n n	Temps bas et givreux. Vent moyen.
.	*Id.*	Couv.	Brouil	1	n n	Vent assez soutenu. Brouillard qui mouille.
.	Brouil	Clair.	Clair.	n	n n	Brouill. le matin. Belle journée. Nuit claire.
E.	Clair.	*Id.*	*Id.*	n	n n	Givre. Belle journée. Léger brouill. la nuit.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	n n	*Id.* Petit vent. Belle journ. Nuit brouillée.
E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	n	n n	*Id.* *Id.* Belle et douce journée.
O.	Couv.	Couv.	Couv.	6	n n	Petite pluie. Vent moyen. Pluie froide.
.	Opaq.	*Id.*	Nuag.	n	n n	Brouillard givreux jusqu'à 11 h. Petit vent.
.	Couv.	*Id.*	Couv.	n	n n	Vent assez grand. Journée sombre.
.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	3	n n	Vent moyen. Pluie le matin et le soir.
.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	2	n n	Pluie fine. Vent moyen.
.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	2	n n	*Id.* *Id.* Nuit sombre.
.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	3	0 5	Vent assez grand. Petite pluie le soir.
.	Nuag.	Nuag.	Clair.	n	0 5	Petit vent frais. Nuit claire.
O.	Clair.	Brouil	*Id.*	n	0 5	Givre. Vent moyen. Assez belle journée.
.	*Id.*	Clair.	*Id.*	n	0 5	*Id.* Vent moyen et froid. Nuit claire.
.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	n	0 5	Vent moyen. Journée passable.
O.	Opaq.	Brouil	Couv.	n	0 5	*Id.* Nuit sombre.
O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	1	0 5	*Id* Il s'élève froid. Pluie fine le soir.
O.	Couv.	Couv.	*Id.*	1	n n	*Id.* Pluie fine à midi et le soir.
.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	3	0 5	*Id.* Pluie fine et grand vent le soir.
				22	55	

ars..	beaux	13
	couverts	10
	de nuage	3
	de pluie	4
	de grêle	n
	de vent	4
	de brouillard	1
	de tonnerre	n
nts dominants		E. et O.

Ce mois, qui n'a été ni froid ni humide, a cependant offert un temps assez brumeux et sombre, et des jours ennuyeux peu favorables au maintien de la santé, déjà compromise par la sécheresse, les chaleurs de l'été, et les froids prématurés du mois de novembre. Nous atteignons la fin de décembre sans avoir eu de neige.

RÉSUMÉ des Observations météorologiques faites à Châlons pendant les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, Mai et Juin 1840, 1841 et 1842, par M. Chalette père.

		1840.	1841.	1842.
JANVIER.	Jours beaux	10	6	8
	Jours couverts	4	13	20
	Jours nuageux	1	4	2
	Jours de pluie	3	8	5
	Jours de brouillard	3	»	3
	Pluie tombée	20 milli.	60 milli.	50 mil
	Thermomètre centigrade. — Hauteur moyenne à midi	+ 2° 5	+ 1°	— 0 8
FÉVRIER.	Jours beaux	14	12	18
	Jours couverts	11	10	6
	Jours nuageux	3	2	2
	Jours de pluie	»	3	3
	Jours de brouillard	1	1	2
	Pluie tombée	8 milli.	27 milli.	22 mi
	Thermomètre centigrade. — Hauteur moyenne à midi	+ 3° 8	+ 3°	+ 6°
MARS.	Jours beaux	24	19	11
	Jours couverts	6	7	4
	Jours nuageux	1	»	9
	Jours de pluie	2	5	7
	Jours de brouillard	»	»	»
	Pluie tombée	7 milli.	10 milli.	90 m
	Thermomètre centigrade. — Hauteur moyenne à midi	+ 2° 8	+ 11°	+ 10° 3
AVRIL.	Jours beaux	25	17	22
	Jours couverts	3	1	6
	Jours nuageux	1	4	1
	Jours de pluie	1	7	2
	Jours de brouillard	»	»	ton^re 2
	Pluie tombée	6 milli.	48 milli.	45 m
	Thermomètre centigrade. — Hauteur moyenne à midi	17°	14°	14° 8
MAI.	Jours beaux	13	18	22
	Jours couverts	2	3	4
	Jours nuageux	3	6	3
	Jours de pluie	13	4	2
	Jours de tonnerre	»	5	1
	Pluie tombée	27 milli.	119 milli. 5	31 m
	Thermomètre centigrade. — Hauteur moyenne à midi	22°	22° 8	20° 5
JUIN.	Jours beaux	16	13	25
	Jours couverts	1	7	3
	Jours nuageux	5	6	1
	Jours de pluie	6	4	1
	Jours de tonnerre	2	3	1
	Pluie tombée	20 milli.	59 milli.	20 m
	Thermomètre centigrade. — Hauteur moyenne à midi	12° 5	19° 7	26° 9

RÉSUMÉ des Observations météorologiques faites pendant les mois de Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre et Décembre 1839, 1840, 1841 et 1842, par M. Chalette père.

		1839.	1840.	1841.	1842.
JUILLET.	Jours beaux	13	13	3	14
	Jours couverts	6	6	1	10
	Jours nuageux	4	6	20	1
	Jours de pluie	5	6	7	6
	Jours de tonnerre	3	»	2	5
	Pluie tombée	28 milli.	28 milli.	98 milli. 5	75 milli.
	Therm. centig. — Hauteur moyenne à midi	23°	23°	20° 6	24° 6
AOUT.	Jours beaux	14	18	13	15
	Jours couverts	2	1	»	5
	Jours nuageux	3	3	11	»
	Jours de pluie	9	9	5	1
	Jours de tonnerre	2	»	1	3
	Pluie tombée	20 milli.	33 milli.	70 milli.	42 milli.
	Therm. centig. — Hauteur moyenne à midi	20° 2	21° 4	22° 3	27° 6
SEPTEMBRE.	Jours beaux	9	11	14	7
	Jours couverts	6	4	7	15
	Jours nuageux	2	13	7	3
	Jours de pluie	8	12	2	4
	Jours de tonnerre	3	»	»	»
	Pluie tombée	33 milli.	43 milli.	57 milli.	62 milli.
	Therm. centig. — Hauteur moyenne à midi	18°	15° 7	22° 6	19° 5
OCTOBRE.	Jours beaux	12	11	4	14
	Jours couverts	11	7	8	11
	Jours nuageux	5	6	8	1
	Jours de pluie	3	5	11	10
	Jours de tonnerre	»	2	»	»
	Pluie tombée	18 milli.	28 milli.	161 milli.	83 milli. 5
	Therm. centig. — Hauteur moyenne à midi	13°	9° 8	12° 7	11° 53
NOVEMBRE.	Jours beaux	9	10	4	8
	Jours couverts	12	1	14	11
	Jours nuageux	3	10	3	8
	Jours de pluie	4	9	7	3
	Jours de brouillard	2	»	8	ton^re 1
	Pluie tombée	26 milli.	116 milli.	74 milli.	77 milli.
	Therm, centig. — Hauteur moyenne à midi	7° 4	6°	7° 6	6° 9
DÉCEMBRE. *	Jours beaux	7	17	1	13
	Jours couverts	12	8	13	10
	Jours nuageux	4	4	9	3
	Jours de pluie	3	»**	7	4
	Jours de brouillard	4	2	2	1
	Pluie tombée	18 milli.	1 milli.	119 milli.	22 milli.
	Therm. centig. — Hauteur moyenne à midi	+ 5° 7	+ 2°	6° 1	5° 1

* Ce mois est remarquable par un coup de tonnerre le 28 au soir.
** Il n'a plu ni neigé pour ainsi dire le mois de décembre 1840.

REMARQUES SUR LES QUATRE SAISONS DE 1842.

L'Hiver a commencé le 21 décembre 1841, en D.Q., par un temps couvert qui s'est dissipé plusieurs fois jusqu'au 1er janvier, mois dont la température a été généralement basse. Il est tombé en janvier, y compris la neige, fort abondante et durable..... 50 millimèt. d'eau.

Février a été beau et tempéré, et, contre l'ordinaire, il n'est tombé dans ce mois, en cinq jours différens, et vers sa fin, que..... 22 —

Mars, jusqu'au 20 inclusivement, jour où a fini l'hiver, a eu une température assez humide. Il est tombé jusqu'au 20..... 68 —

et en comptant 25 milli. qui sont tombés dans les dix derniers jours de décembre, qui sont les premiers de l'hiver, ci..... 25 —

On trouve un total de..... 165 —

Les trois N. L. ont donné en	janvier 1	jour de pluie, qui a produit	14	millimètres d'eau.
	février 1	—	1	—
	mars 3	—	16	—
Les trois P. Q. ont donné en	janvier 6	—	22	—
	février 2	—	10	—
	mars 4	—	23	—
Les trois P. L. ont donné en	janvier 1	—	4	—
	février 2	—	11	—
	mars 4	—	13	—
Les trois D. Q. ont donné en	janvier »	—	»	—
	février »	—	»	—
	mars 4	—	23	—

Ainsi, ce sont les trois P. Q. qui ont donné le plus de jours de pluie et la plus grande quantité d'eau. Les trois D. Q. n'ont donné que quatre jours de pluie, et la moindre quantité d'eau. Les N. L., cinq jours de pluie, et les P. L.; sept.

Le Printemps a commencé le 21 mars, en P.Q., par un temps de pluie et de neige. Cette fin de mois a eu des givres et de grands vents, et a fourni 13 millimètres d'eau; avril, 45; mai, 31; et les vingt premiers jours de juin 3; en tout 92 millimètres en 18 jours de pluie.

La fin de mars a été assez humide et froide; avril sec et d'une température douce; mai sec, doux et agréable, et les vingt premiers jours de juin chauds et extrêmement secs. De sorte qu'au total le printemps a été sec, clair, d'une température élevée, très agréable aux promeneurs, et a donné, fin de mars, 4 beaux jours.

en avril	22	—	
en mai	22	—	
et jusqu'au 20 juin	20	—	
	68	—	sur 90.

Les trois N. L. de cette saison ont donné	—	»	jours de pluie et	»	millimètres d'eau.
Les trois P. Q.	—	3	—	13	—
Les trois P. L.	—	8	—	56	—
Les trois D. Q.	—	7	—	23	—
		18	—	92	—

L'Été a commencé le 21 juin, dernier jour du P. Q., où il y eut tonnerre et pluie. Cette fin de mois a été orageuse, chaude et a fourni 17 milli. d'eau; juillet, 75; août, 42; et les vingt

miers jours de septembre 32. En tout, 166 millimètres, et 29 jours où il a plu, mais à peine itié avec quelque intensité.

La fin de juin a été chaude et sèche; juillet a été chaud et un peu plus humide; août encore chaud et plus sec, et les vingt premiers jours de septembre assez chauds et un peu humides.

Ainsi, au total, l'été a été chaud et sec, mais assez favorable aux moissonneurs, à cause des vents constants qui rafraîchissaient et renouvelaient l'air.

La fin de juin a donné	5	beaux jours.	
juillet	— 14	—	
août	— 15	—	
et septembre jusqu'au 22	— 7	—	
41	sur 90.		

Les trois N. L. ont donné	9	jours de pluie et	45	millimètres d'eau.
Les trois P. Q. —	7	— —	43	—
Les trois P. L. —	6	—	19	—
Les trois D. Q. —	7	—	59	—
Totaux.....	29	—	166	—

L'Automne a commencé le 23 septembre, en P. L. Les huit jours suivans, assez pluvieux, ont fourni 30 millimètres d'eau; octobre, 83 milli. 5; novembre, 77; et décembre, jusqu'au 21 inclus, 12. En tout 202 millim 5. Octobre, novembre et décembre n'ont eu que douze jours de pluie intense, de sorte que l'automne a été en général plus sec qu'humide et plus tempéré que froid.

La fin de septembre a donné	6	beaux jours.	
octobre	— 14	—	
novembre	— 8	—	
et décembre jusqu'au 21	— 11	—	
	39	—	

Les trois N. L. de cette saison n'ont pas eu un seul jour de pluie.

Les trois P. Q, en ont eu.....	9	en tout 41 jours de pluie, dont environ moitié n'ont pas fourni plus de 2 millim. d'eau.
Les trois P. L. et partie d'une quatrième en septembre.....	18	
Les trois D. Q.....	14	

Il est tombé, en 1842, 619 millimètres 5/10 d'eau, savoir:

en janvier	50		milli.
— février	22		—
— mars	90		—
— avril	45		—
— mai	31		—
— juin	20		—
— juillet	75		—
— août	42		—
— septembre	62		—
— octobre	83	5	—
— novembre	77		—
— décembre	22		—
Total...	619	5	— ou près de 23 pouces.

Il était tombé en 1841, 902 millimètres 8 (ou près de 33 pouces 1/2).

L'évaporation, en 1842, a été de 570 milli. 5 (ou de 21 pouces 1 ligne 1/2) dont 140 milli. en juin; 118 en juillet; 75 en août, etc.

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

Premier Concours.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1843, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Serait-il dans l'intérêt des classes nécessiteuses » de concentrer dans chaque localité l'administra- » tion et la dispensation des secours donnés, soit » par la charité des particuliers, soit par les com- » munes, soit par les hôpitaux ? — En cas d'affir- » mative, indiquer les moyens d'atteindre ce but. »

Les mémoires devront être adressés (*franc de port*) au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er juillet 1843 (*terme de rigueur*).

Les auteurs ne doivent point se faire connaître ; ils joindront à leur envoi un billet cacheté qui renfermera leur nom et leur adresse, et sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les auteurs sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les Mémoires envoyés aux concours.

Deuxième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

La Société décernera aussi, à la même époque, une médaille d'argent, dans chaque canton du dé-

partement de la Marne, à la commune rurale qui justifiera avoir le mieux entretenu ses chemins vicinaux. La Société fera connaître ultérieurement les conditions du concours.

Troisième Concours.

STATISTIQUES.

Une médaille d'encouragement est offerte à la meilleure statistique d'un canton du département de la Marne.

Pour introduire dans ces statistiques un ordre convenable, les auteurs sont invités à se conformer au programme publié par la Société, et que le Secrétaire adressera à ceux qui lui en feront la demande.

Les statistiques devront être parvenues (*franc de port*) au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 15 juillet 1843 (*terme de rigueur*).

Quatrième Concours.

VACCINE.

La Société continue d'offrir une médaille d'encouragement au médecin ou au chirurgien de ce département qui aura vacciné le plus grand nombre de sujets pendant l'année 1843.

Il en justifiera par un état nominatif des sujets vaccinés, énonçant le résultat de chaque vaccination, et certifié par les parents et les autorités locales. Les concurrents sont invités à indiquer approximativement le nombre des sujets qui n'ont point encore été vaccinés dans les communes où ils auront opéré.

Les pièces relatives à ce concours seront envoyées (*franc de port*) au Secrétaire de la Société, à Châ-

lons-sur-Marne, avant le 1er mai 1844 (*terme de rigueur*).

Le prix sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1844.

On rappelle que c'est avant le 1er mai 1843 (*terme de rigueur*) que les pièces relatives aux vaccinations de l'année 1842 doivent être parvenues au secrétariat, et que le prix en sera décerné dans la séance publique de 1843.

Cinquième Concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'encouragement à celui des instituteurs du département qui, avec l'autorisation de l'autorité compétente, aura ouvert une école d'adultes, dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

Sixième Concours.

PLANTATIONS DE MURIERS.

La Société décernera, dans sa séance publique de de 1846, une médaille d'or au propriétaire de la plus belle plantation de mûriers blancs de mille pieds au moins, et qui ne sera point au-dessous de l'âge de quatre ans.

Septième Concours.

La Société, dans sa séance publique de 1843, décernera une prime de 100 francs au vigneron qui, dans le cours de l'année, aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes qui attaquent la vigne.

Huitième Concours.

La Société, dans sa séance de 1843, décernera une prime de 50 francs à l'horticulteur qui présentera les plus beaux fruits.

Neuvième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son règlement, la Société distribuera, dans la même séance, des médailles d'encouragement aux cultivateurs ou propriétaires, commerçants et artistes dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront y avoir des droits sont invitées à les faire connaître, et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui, avant le 1er juillet 1843.

EXPOSITION

DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE DÉPARTEMENTALE.

La Société recevra à son exposition annuelle, à l'époque de sa séance publique, les produits nouveaux ou perfectionnés des manufactures et des fabriques du département : elle admettra également ceux de l'agriculture et de l'horticulture. Elle distribuera, conformément à l'article 4 de son règlement, des récompenses à ceux des exposants qui en seront jugés dignes.

Les exposants devront adresser leur demande, franche de port, au Secrétaire de la Société, du 1er au 15 août.

PROGRAMME

POUR L'EXPOSITION DE JUIN 1843.

La Société décernera des primes, des médailles d'argent, de bronze et des mentions honorables aux propriétaires, cultivateurs, jardiniers du département, pour les objets indiqués ci-après, et qui auront fait partie du concours ou de l'exposition de 1843 :

1° Aux jardiniers ou amateurs qui auront obtenu un melon mûr dans le courant d'avril ;

2° Aux jardiniers-maraîchers dont l'étendue de culture, sous châssis et sous cloche, aura été reconnue la plus considérable ;

3° Aux jardiniers ou propriétaires qui auront obtenu les plus beaux légumes ou fruits forcés ;

4° A la plus riche collection de plantes fleuries les mieux cultivées ;

5° Aux objets d'arts, outils, et ustensiles perfectionnés, relatifs à l'agriculture et au jardinage ;

6° Aux propriétaires ou pépiniéristes dont les pépinières, situées dans le département de la Marne, offriront une collection d'arbres fruitiers qui, par leur choix et leur bonne direction, présenteront le plus grand nombre d'espèces ou variétés ;

7° Aux propriétaires ou jardiniers qui auront employé le meilleur procédé pour la taille et la greffe des arbres fruitiers ;

8° Aux propriétaires et cultivateurs qui auront fait connaître les résultats de leur méthode de culture, et qui seront parvenus à obtenir des produits hâtifs de quelque nature qu'ils soient.

Les concurrents devront informer le Président de la Société de leur intention de concourir, afin que la Commission d'examen puisse visiter leur culture.

Indépendamment des objets mentionnés ci-dessus, la Société accordera des primes, des médailles et des mentions honorables à toutes les cultures qui paraîtront mériter des distinctions. Elle invite MM. les propriétaires, cultivateurs, jardiniers-fleuristes, jardiniers-maraîchers et autres, à lui faire connaître leur intention de concourir ou d'exposer, afin qu'elle puisse faire visiter leur culture par une Commission spéciale.

L'exposition aura lieu *le dimanche 4 juin 1843, jour de la Pentecôte.* Tous les objets adressés à la Société devront être rendus au local de l'exposition, la veille au plus tard.

L'exposition durera deux jours.

Les primes, médailles et mentions honorables méritées par les concurrents et les exposants, seront décernées dans la séance publique annuelle du mois de septembre 1843.

Un programme détaillé fera connaître les conditions des différents concours ouverts par la Société sur l'Agriculture, l'Horticulture, l'Industrie et le Commerce, et qui feront partie de la seconde exposition.

Arrêté en séance, le 16 janvier 1843.

Le Président,

Bon DE SERMET.

Le Secrétaire,

Eug. PERRIER.

CATALOGUE

DES OUVRAGES ADRESSÉS

A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Depuis le 1er janvier 1842 jusqu'au 20 octobre 1842.

1° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

M. Boitel. — Histoire de l'ancien et du nouveau Vitry; par M. *Boitel*, prêtre, à Châlons.

M. Boulard. — Quelques considérations sur les forces armées de la France, à l'occasion du mémoire publié par M. le chef d'escadron d'état-major, Sain de Bois le Comte, ayant pour objet l'organisation de l'armée française; par M. *Boulard*, membre correspondant. (Manuscrit).

M. de Brière. — Mémoire sur l'influence réciproque du Symbolisme religieux des arts d'imitation; par M. *de Brière*, membre correspondant. Paris.

M. Amans Carrier. — Le Propagateur de l'industrie de la soie en France; par M. *Amans Carrier*, de novembre 1841 à septembre 1832. Rhodez.

M. Catalan. — Attraction d'un ellipsoïde homogène sur un point extérieur ou sur un point intérieur, thèse de mécanique; par M. *E. Catalan*, répétiteur à l'Ecole polytechnique, membre correspondant. Paris.

— Problèmes de calcul intégral; par *le même*.

M. Chalette père. — Statistique générale du département de la Marne; par M. *Chalette* père, géomètre délimitateur, à Châlons. (Manuscrit.)

M. Charlemagne. — Rapport sur l'introduction en France des bestiaux étrangers ; par M. *Charlemagne*, à Châteauroux.

M. David. — Mémoire sur le Madia sativa, lu à la séance de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, du 18 juin 1842 ; par M. *G. David*. Caen.

M. Darttey. — Considérations sur l'origine et les progrès des Ligues helvétiques ; par M. *Darttey*, ancien sous-préfet, membre correspondant. Paris.

M. Decorde. — Recueil de poésies ; par M. *Decorde*, conseiller à la cour royale de Rouen, membre correspondant.

M. Denis. — Dissertation sur une inscription trouvée à Monthureux (Vosges) ; par M. *Denis*, membre correspondant. Commercy.

M. Dittmer. — Les haras et les remontes, la guerre et les brochures ; par M. *Adolphe Dittmer*. Paris 1842.

M. Drouet. — Homélie de Saint-Bazile sur la famine, traduite par M. *J.-B. Drouet*, membre correspondant. Reims 1839.

M. des Etangs. — Mémoire sur les bois employés dans les charpentes des anciens édifices ; par M. *Stanislas des Etangs*, archiviste de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Troyes (Aube), membre correspondant.

— Note sur quelques plantes observées dans le département de l'Aube ; par *le même*.

— Observation sur l'origine des fils de Vierge ; par *le même*.

M. Duverger de Villeneuve. — Mémoire sur l'abolition de la vénalité des offices ministériels ; par M. *Duverger de Villeneuve*, ancien notaire. Versailles, 1842.

M. d'Esterno. — Avis au Conseil général sur l'irrigation, considérée comme remède à la cherté des matières animales ; par M. *d'Esterno*. Paris 1842.

M. Flauguergues. — Observations faites sur l'éclipse de soleil du 8 juillet 1842 ; par M. *Paul Flauguergues*. Toulon 1842.

M. Gascheau. — Mémoire de mathématiques, par M. *Gascheau*. Tours.

M. Gérardot. — Statistique de plusieurs communes du canton d'Anglure (manuscrit); par M. *Gérardot fils*, membre correspondant. Potangis.

M. Gibon. — Cours de philosophie ; par M. *Gibon*, membre associé correspondant. Paris.

M. Havard. — Les chroniques du Charolais, revue mensuelle, dirigée par M. *J.-L. Havard*, à Charolles. Livraisons des 15 juillet, 15 août et 15 septembre 1842.

M. Herpin. — Considérations sur l'importation des bestiaux en France ; par M. le docteur *Herpin*, membre correspondant. Metz.

M. Jules Jolly. — Journal de la magistrature et du barreau, publié par M. *Jules Jolly*, avocat à la Cour royale de cassation, membre correspondant ; de décembre 1841 à septembre 1842. Paris.

M. Lacatte-Joltrois. — Notice biographique sur Germain, peintre d'histoire, à Reims ; par M. *Lacatte-Joltrois*, membre correspondant. Reims.

M. Landouzy. — Mémoire sur l'épidémie du Typhus carcéral qui a régné à Reims en 1839 et 1840 ; par M. *Landouzy*, docteur en médecine, membre correspondant. Reims.

M. Lefol. — Thèse pour le doctorat en médecine, présentée et soutenue à la faculté de médecine de Paris ; par M. *Jules Lefol*, docteur en médecine, à Larzicourt (Marne).

M. Leroy. — Le Nouveau Bonardin ou Retour d'un voyage dans la lune, pièce féerie en deux actes et six tableaux avec prologue, par M. *F. Leroy*. Châlons 1842.

M. Malingie. — Lettre sur la race des bêtes à laine anglaises,

dite de New-Kent et sur ses croisements avec plusieurs races françaises : par M. *Malingié-Nouel*, propriétaire, à La Charmoise, près le Pont-Leroy. Janvier 1842.

M. Margueron. — Troisième rapport sur le Polygonum-tinctorium, présenté au Conseil général d'Indre-et-Loire ; par M. *J.-Anthime Margueron*. Tours 1842.

M. Mézières. — Comptabilité commerciale, industrielle et manufacturière, ou Cours théorique et pratique de la tenue des livres en partie double ; par M. *L. Mézières*. Châlons, 1842.

M. Millon. — Recherches sur l'acide nitrique ; par M. *E. Millon*, professeur de chimie à l'hôpital de perfectionnement. Paris.

— Discours prononcé à une distribution de prix au Val-de-Grâce ; par *le même*. Paris.

M. de Montureux. — Moyens d'atténuer, chez les ouvriers, l'usage des boissons alcooliques ; par M. le comte *de Montureux*, membre correspondant.

M. de Morny. — Rapport au Conseil général d'agriculture ; par M. le comte *de Morny*, au nom de la Commission des chevaux. Paris.

M. de Mortemart. — Rapport sur l'ouvrage de M. Broullenois, intitulé : *Conseil aux nouveaux éducateurs des vers à soie* ; par M. le baron *de Mortemart*, membre de la Société royale et centrale d'agriculture. Paris.

M. Moreau de Jonnès. — Recherches statistiques sur l'esclavage colonial et sur les moyens de le supprimer ; par M. *Alexandre Moreau de Jonnès*, membre correspondant. Paris 1842.

M. de Myon. — Rapport sur l'exposition vernale d'horticulture du 8 mai 1842 ; par M. *de Myon*, vice-président de la Société d'agriculture. Nancy.

M. Noisette. — L'agriculteur praticien ou revue progres-

sive d'agriculture, de jardinage, etc. etc.; rédigé par MM. *Noisette, Boitard, Bossin* et *Malepeyre*. Paris, 1842.

M. Louis Paris. — Négociations, lettres et pièces relatives au règne de François II, tirées du porte-feuille de Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges; par M. *Louis Paris*, membre correspondant. Reims, 1841

M. Philippar. — Rapport sur les cultures de M. Sageret, membre de la Société royale et centrale d'agriculture; par M. *J. Philippar*, directeur du jardin des plantes à Versailles, professeur de culture et membre correspondant. Versailles, 1842.

— Rapport sur une culture de pistache de terre en arachite (*arachis hypogea*); par *le même*.

— Rapport sur le onzième concours de la Société royale d'agriculture, ayant pour objet la substitution d'un assolement sans jachère, période de quatre années au moins, aux assolements avec jachère qui sont usités dans la plus grande partie de la France; par *le même*.

M. Povillon-Piérard. — Pièce de vers sur le nouvel étiquetage des rues de Reims (manuscrit); par M. *Povillon-Piérard*, membre correspondant, à Reims.

— Découverte d'antiquités à Reims; par *le même*.

M. Puvis. — Mémoire sur la nécessité d'un ministère spécial pour l'agriculture; par M. *A. Puvis*.

M. Ruinart de Brimont. — Mémoire sur la culture des terres calcaires; par M. le vicomte *Ruinart de Brimont*, membre correspondant, à Reims.

M. Stoltz. — Manuel du cultivateur alsacien; par M. *J.-L. Stoltz*.

M. Taffe. — Cours de chimie, physique et mécanique; par M. *Taffe*, membre titulaire, résidant à Châlons.

M. Tissot. — Mémoire sur le morcellement du sol ; par M. *Tissot*, membre correspondant, à Dijon.

M. Vallot. — Mémoire pour servir à l'histoire des insectes ennemis de la vigne; par M. *Vallot*, membre correspondant, à Dijon.

2° Ouvrages adressés par MM. les Ministres, ou par les Sociétés correspondantes.

Abbeville. — Revue agricole, publiée par la Société royale d'agriculture d'Abbeville, mai 1842 à septembre suivant.

Alfort. — Prospectus de l'École royale et vétérinaire d'Alfort.

Amiens. — Revue agricole de la Somme, publiée par la Société d'agriculture d'Amiens ; avril 1842.

Angers. — Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire ; 1842, n°s 4 à 6.

Angers. — Travaux du Comice horticole de Maine-et-Loire ; 2e vol., n°s 12 à 15, 1842.

Angers. — Bulletin de la Société industrielle d'Angers, n°s 3 et 4, 12e année ; n°s 1 et 2 de la 13e année.

Angoulême. — Annales de la Société d'agriculture, des arts et de commerce du département de la Charente. Angoulême, novembre et décembre 1841. — Les mêmes, janvier et février 1842.

Besançon. — Bulletin de l'enseignement agricole dans le département du Doubs; par M. E. Bonnet. Besançon.

Blois. — Séance annuelle du 30 août 1841, de la Société d'agriculture du département de Loir-et-Cher. Blois 1841.

Bordeaux. — Actes de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux ; 3me année, 4me année.

Bourg. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts,

rédigé par les membres de la Société royale d'émulation de l'Ain. Juillet à septembre 1841 ; janvier à mars 1842 à novembre suivant.

Bourges. — Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher ; n°s 23 et 24, tome 4e, 1841. — N°s 25 à 30. 1842.

Caen. — Extrait des séances de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen ; 19 novembre et 17 décembre 1841 au 4 septembre 1842.

Cahors. — Bulletin de la Société agricole et industrielle du département du Lot ; août à novembre 1841 ; janvier à septembre 1842.

Cambrai. — Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai ; année 1841.

Chalons-sur-Marne. — Procès-verbaux de la Commission d'archéologie du département de la Marne. Châlons.

Chartres. — Comice agricole de l'arrondissement de Chartres. Rapport sur les travaux en horticulture de M. de Brière de Villemeneux, 1842. Concours du 22 mai 1842.

Chateauroux. — Ephémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre ; Châteauroux, 1841. — Les mêmes 1842, première partie.

Clermont-Ferrand. — Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ; mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1841 ; janvier et février 1842 ; mars à septembre 1842.

Dijon. — Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, séance publique du 31 juillet 1841.

Draguignan. — Journal d'agriculture du département du Var, publié par M. Michel ; janvier et février 1842 ; mars, avril à septembre 1842.

FALAISE. — Annuaire de l'arrondissement de Falaise, septième année, 1842.

FOIX. — Annales agricoles, littéraires, industrielles de l'Ariège; juin et juillet 1841, janvier à septembre 1842.

LE HAVRE. — Société hâvraise d'études diverses, résumé analytique des travaux de la huitième année 1842. Le Hâvre.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe; 2e trimestre 1841. — Prix proposés par cette Société; année 1842.

LILLE. — Mémoires de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille; année 1839, 2e partie.

LONS-LE-SAULNIER. — Séances publiques de la Société d'émulation du Jura; août 1838 et 1839, Lons-le-Saulnier.

LYON. — Annales des sciences physiques et naturelles de Lyon, septembre 1841. — Les mêmes, janvier 1842 à avril.

MACON. — Compte rendu des travaux de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon; 1833 à 1840.

MONTAUBAN. — Recueil agronomique, publié par la Société d'agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne; tome 22e, nos 10 à 12, janvier à mai 1842, juin à septembre 1842.

MONT-DE-MARSAN. — Annales de la Société économique du département des Landes; Mont-de-Marsan, 2e trimestre 1842, 3e trimestre, 1842.

MOULINS. — Annales de la Société d'agriculture de l'Allier, 1re et 5e livraisons 1842.

NANCY. — Le Bon Cultivateur, recueil agronomique publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy. Janvier 1842 à septembre suivant.

NANCY. — Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Naucy, 1840.

NANTES. — Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, année 1841.

NIMES. — Société libre du département du Gard; mai 1842, Nîmes. — Mémoires de l'Académie royale du Gard. Nîmes, 1842.

NIORT. — Journal de la Société d'agriculture et des Comices agricoles du département des Deux-Sèvres; novembre 1841. — Le même, janvier à août 1842.

PARIS. — Procès-verbaux des séances de l'Athenée des arts, novembre 1840 et mai 1841. — Les mêmes, des cent-onzième et cent-douzième séances.

PARIS. — L'Investigateur, journal de l'institut historique; janvier à septembre 1842.

PARIS. — Annales de la Société royale d'horticulture de Paris; janvier à octobre 1842.

PARIS. — Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris; juin à décembre 1841; janvier à mars 1842; 20 avril et 18 mai.

PARIS. — Journal de la Société de la morale chrétienne; janvier 1842, février, mars, à septembre 1842.

PARIS. — Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention expirés; tome 43e, Paris.

PARIS. — Journal des Haras; janvier à septembre 1842.

PARIS. — Annales de la Société séricicole, fondée en 1837 pour la propagation et l'amélioration de l'industrie de la soie en France; 5e n°, 1841.

PARIS. — Programme des prix proposés par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale; 1842 à 1847.

PARIS. — La Revue agricole, mai 1842, Paris.

PARIS. — Ecole centrale des arts et manufactures de Paris; 1841—1842.

PARIS. — Recueil chronologique des règlements sur les forêts, la chasse et la pêche; 2e série, 4e livraison, année 1841, 2e semestre. Paris.

Reims. — Statuts de l'Académie de Reims, 1842.

Reims. — Diverses publications de la Société des bibliophiles de Reims.

Rochefort. — Séance du 29 décembre 1840 de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort. — Séance, 10 février 1841.

Rouen. — Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, trimestre de juillet 1841, tome 11e.

Rouen. — Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1841.

Rouen. — Bulletin de la Société d'horticulture de Rouen, 1842, tome 2e. — Statuts réglementaires de la même Société, 1842.

Saint-Etienne. — Bulletin de la Société industrielle de l'arrondissement de Saint-Etienne, 1re à 6e livraisons, 1841. — Les mêmes, 1re à 3e livraisons, 1842.

Strasbourg. — Mémoire de la Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin, tome 3e, 2e partie. Strasbourg 1842.

Toulouse. — Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France. Mars 1842, avril à octobre 1842.

Toulouse. — Sujets de prix proposés par l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour les années 1843 à 1845.

Tours. — Recueil de la Société médicale d'Indre-et-Loire, 1er et 2e trimestres 1841; janvier à septembre 1842.

Tours. — Revue historique des travaux de la Société d'agriculture, des sciences, d'arts et de belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, séance publique du 27 août 1842. Tours.

Troyes. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences,

arts et belles-lettres du département de l'Aube, nos 79 et 80. Troyes 1841.

VALENCE. — Bulletin des travaux de la Société de statistique des arts utiles et des sciences naturelles de la Drôme; 3e tome, 3e livraison. Valence.

VALENCIENNES. — Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Valenciennes, 1841.

VERSAILLES. — Mémoires de la Société d'horticulture du département de Seine-et-Oise, publiés dans sa deuxième année 1841—1842, tome 2e. Versailles.

3° Ouvrages reçus par abonnement.

PARIS. — Le Moniteur de la propriété, novembre et décembre 1841; janvier 1842, février, mars à septembre 1842.

PARIS. — Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, janvier à septembre 1842.

PARIS. — Le Cultivateur, journal des progrès agricoles, de janvier à septembre 1842.

LISTE DES MEMBRES

Composant la Société d'agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, au 1er novembre 1842.

Président-né.

M. le Préfet du département.

Composition du Bureau pour 1842 — 1843.

MM. de Cabanel, baron de Sermet, O. ✻, Intendant militaire, *président.*
Prin ✻, docteur en médecine, *vice-président.*
Perrier (Eugène), négociant, *secrétaire.*
Royer, économe de la Maison de santé, *vice-secrétaire archiviste.*
Grandamy, *trésorier.*

Membres honoraires non résidants.

M. le baron Becquey, ancien directeur général des ponts et chaussées.
M. Royer-Collard, ancien député.
M. le baron C. Dupin, de l'Académie des sciences.
M. Gay-Lussac, *idem.*
M. Dubois-Dessauzais, ancien inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées.
Mgr Gousset, archevêque de Reims.

Membres honoraires résidants

Monseigneur Monyer de Prilly, évêque de Châlons
M. le vicomte de Jessaint, pair de France.
M. Grandamy, avocat, membre du conseil général.

Membres titulaires résidants

MM.

Moignon, docteur en médecine (18 août 1798).
Lamairesse, propriétaire (16 avril 1816).
Caquot, notaire (1er septembre 1818).
Prin, docteur en médecine (1er février 1820).
Dagonet, docteur en médecine (15 mars 1825).
Garinet père, ancien maire de Châlons (15 juillet 1825).
Garinet fils, conseiller de préfecture (2 mai 1826).
Joppé, bibliothécaire (1er juin 1826).
Copin, conseiller de préfecture (1er février 1827).
Maupassant, professeur de philosophie (1er février 1830).
Salle, docteur en médecine (1er février 1830).
Gayot du Fresnay, médecin vétérinaire (5 septembre 1831).
Gascheau, professeur de mathématiques à l'école royale d'arts et métiers (16 janvier 1832).
Arnould, juge au tribunal civil (1er février 1832).
Delacroix, docteur en chirurgie (15 juillet 1833).
Drouet, greffier du tribunal civil (15 mai 1836).
Perrier (Joseph), négociant (15 mars 1836).
Picot, mécanicien (3 janvier 1837).
Perrier (Eugène), négociant (18 novembre 1837).
Barrois, propriétaire, membre du conseil général (15 juin 1839).

Bourlon de Sarty, préfet du département de la Marne (15 juillet 1839).

De Cabanel, baron de Sermet, O. ✻, intendant militaire (17 avril 1840).

Marson, professeur de mathématiques spéciales au collége (16 novembre 1840).

Lebrun, chef des études à l'école royale d'arts et métiers (1er décembre 1840).

Royer, receveur et économe de la maison de santé départementale (15 décembre 1840).

Taffe, professeur de mécanique, physique et chimie à l'école royale d'arts et métiers (15 septembre 1842).

Membres titulaires non résidants

MM.

Dérodé-Géruzez, membre du Conseil général, à Reims.

Ruinart de Brimont, ancien maire de Reims, ancien député.

Gillet, ancien député, membre du conseil général, à Vitry-le-François.

De Lambertye (le comte Léonce), propriétaire à Chaltrait, arrondissement d'Epernay.

Vanzut, ancien secrétaire général de la préfecture, à Sainte-Ménehould.

Pérignon (le baron de), député de l'arrondissement de Sainte-Ménehould, à Paris.

Membres correspondants.

MM.

Andrieux, propriétaire à Pouillon (Marne).

Anot, professeur de rhétorique au collége royal de Versailles.

Aubriet, docteur en médecine, à Vertus.
Baltet-Petit, pépiniériste, à Troyes.
Bauny de Recy, directeur des domaines, à Caen.
Bautain, professeur de philosophie à la faculté des lettres, à Strasbourg.
Mme Bayle-Mouillard (Élisabeth Celnart), à Clermont-Ferrand.
Becquey, sous-préfet, au Havre.
Bégin, docteur médecin, chirurgien-inspectr, membre du Conseil de Santé des armées, à Paris.
Belly (de), botaniste, à Reims.
Béranger, directeur du journal l'*Industriel*, à Reims.
Bères (Émile), propriétaire, à Paris.
Blavier, ingénieur en chef des mines, à Douai.
Bonnard (le chevalier), propriétaire, à Damery.
Boulard, capitaine au 16e régiment de ligne.
Bourgeois-Thiéry, membre du conseil général, propriétaire, à Suippes.
Brouillon, docteur en médecine, à Contault.
Camu-Darras, homme de lettres, à Reims.
Canard, propriétaire, à Jonchery-sur-Suippes.
Carl, docteur en médecine, à Juilly.
Catalan, répétiteur à l'École polytechnique, à Paris.
Chalette père, ancien géom. délimitateur, à Châlons.
Chanlaire, professeur de rhétorique au collége royal, à Avignon.
Charpentier, instituteur, à Reims.
Chaulmet, docteur-médecin, à l'île Bourbon.
Le comte de Chevigné, colonel de la garde nationale, à Reims.
Chevillion, docteur-médecin, à Vitry.
Clément, propriétaire, à Fismes.
Collard-Descherres, capitaine en retraite.

Croissant, substitut de M. le procureur du roi près le tribunal civil de la Seine.

Darttey, ancien sous-préfet, attaché aux bureaux du ministère de l'intérieur, à Paris.

De Brière, archéologue, à Paris.

Decorde, conseiller à la cour royale, à Rouen.

De la Boulaye, ancien conseiller d'État, à Ay.

De La Rochefoucauld Liancourt (le marquis Gaétan), député, président de la Société de la morale chrétienne, à Paris.

De la Rue (d'Avize), inspecteur des forêts, à Villers-Cotterets.

Delcambre de Champvert, docteur ès-sciences, à Perpignan.

Deleau, docteur en médecine, à Paris.

De Milly, médecin-vétérinaire, à Reims.

De Montendre (le Cte), ancien direct. de Haras, à Paris.

Le comte A. de Montureux, propriétaire, à Arracourt (Meurthe).

Denis, membre de la Société royale des antiquaires de France, à Commercy (Meuse).

De Saint-Marceaux, membre du conseil général, maire de Reims.

Des Etangs (Stanislas), naturaliste, à Troyes.

De Tillancourt, propriétaire aux Reclus, commune de Saint-Prix (Marne).

Devergié ainé, docteur en médecine, à Paris.

Dozon, député, conseiller à la Cour royale de Paris.

Drouet (J.-B.), ancien professeur de l'Université, à Reims.

Egron, propriétaire, à Saint-Germain-en-Laye.

Failly, inspecteur des douanes, à Cambrai.

Féburier, propriétaire, à Versailles.

Férat, docteur en médecine, médecin de l'Hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

Fleuriot, ancien conseiller de préfecture, à Sézanne.

Fleury, homme de lettres, à Sedan.

Fossoyeux, inspecteur des écoles primaires du département de l'Aube, à Troyes.

Frérot, notaire, membre du conseil général, à Sézanne.

Gallois, curé, à Bussy-Lettrée.

Gama, ancien professeur au Val-de-Grâce, en retraite, à Paris.

Gasc, chef d'institution, à Paris.

Gascheau, inspecteur de l'académie d'Orléans.

Gastebois, propriétaire, à Lachy.

Gaubert, capitaine du génie de 1re classe, en Algérie.

Gayot, directeur des haras, au Pin.

Gérardot fils (A.-J.), cultivateur, à Potangis (Marne).

Géruzez, professeur agrégé d'éloquence française à la Faculté des lettres, à Paris.

Gibon (Alexandre), professeur de philosophie au collége royal Henri IV, à Paris.

Gibon (Joseph), maître de conférences à l'école normale, à Paris.

Giraud de Saint-Fargeau, homme de lettres, à Paris.

Hélie (Faustin), avocat, chef de bureau au ministère de la justice, à Paris.

Hermant, propriétaire, à Sompuis.

Herpin, chimiste, à Paris.

Hiver, procureur du roi, à Orléans.

Houzeau-Muiron, député, membre du conseil général, à Reims.

Jessaint (le baron de), préfet d'Eure-et-Loir.

Jolly, docteur en médecine, à Paris.

Jolly (Jules), substitut du procureur du roi, à Etampes.
Jourdan, docteur en médecine, à Paris.
Julien, homme de lettres, à Paris.
Lacatte-Joltrois, propriétaire, à Reims.
Lair, conseiller de préfecture, secrétaire perpétuel de la société royale d'agriculture et de commerce, à Caen.
Landouzy, docteur en médecine, à Reims.
Le Brun, juge de paix, à Avize.
Léger, docteur en médecine, à Paris.
Lemaire, propriétaire, à Châlons.
Lemercier, docteur en médecine, à Épernay.
Leroux, pharmacien, à Vitry-le-François.
Loisson de Guinaumont, ancien député, à Mairy-sur-Marne.
Louis-Perrier, avocat, à Epernay.
Macquart, naturaliste, à Lille.
Maldan, docteur en médecine, à Reims.
Martin, docteur en médecine, à Lyon.
Martinet, censeur au collége royal de Strasbourg.
Masson, sous-préfet à Lectoure (Gers).
Mauger, ancien professeur de philosophie, à Paris.
Mellet (le comte de), naturaliste, à Chaltrait.
Mergaut, docteur en médecine, à Mirecourt.
Mergez, maréchal de camp en retraite.
Millon (Eugène), docteur en médecine, professeur de chimie à l'hopital militaire de perfectionnement, à Paris.
Mittre, ancien avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation.
Monnot des Angles, professeur émérite, à Reims.
Moreau de Jonnès, officier supérieur d'état-major, chef des travaux de la statistique générale de la France, à Paris.

Neveux, professeur de langues, à Paris.

Ney, duc d'Elchingen, lieutenant-colonel du 5e régiment de dragons.

Mme Eugénie Niboyet, secrétaire général du comité de bienfaisance de la Société de la morale chrétienne, à Paris.

Nicot, recteur de l'académie de Nîmes.

Noel, ingénieur des ponts et chaussées.

Onfroy de Bréville, préfet du Loiret.

Pagesy de Bourdeliac, lieutenant-colonel au corps royal d'état-major, chef de bureau au ministère de la guerre, à Paris.

Paris (Louis), bibliothécaire, à Reims.

Patin, docteur en médecine, à Troyes.

Perrot, principal du collège, à Phalsbourg.

Petit, docteur en médecine, à Sainte-Ménehould.

Philippar, professeur à l'institut royal de Grignon, directeur du jardin botanique de Versailles.

Piérard, chef de bataillon du génie en retraite, à Verdun.

Poirier, notaire, à Esternay.

Poisson, O. ✻, sous-préfet à Douai.

Le baron de Ponsort, à Châlons.

Povillon-Piérard, archéologue, à Reims.

Radouan, propriétaire, à Vanault-les-Dames.

Raison, professeur de littérature latine à la faculté des lettres, à Dijon.

Remy, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne.

Renard, propriétaire des marais de St-Gond, à Coizart.

Robelin, avocat, à Beaune.

Rousseau, docteur en médecine, à Épernay.

Routhier, ancien avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation, à Paris.

Salleron, chirurgien-major, en Algérie.

Saubinet aîné, négociant, à Reims.

Ségalas, professeur agrégé de la faculté de médecine, à Paris.

Seurre, docteur en médecine, à Suippes.

Simonnet, instituteur, à Cormicy (Marne).

Siret, pharmacien, à Provins.

Soulès-Moignon (César), propriétaire, à Avize.

Tarbé (Prosper), substitut du procureur du roi, à Versailles.

Tarin, propriétaire, à Montépreux.

Testu (Léon), principal du collége, à Montargis (Loiret).

Thiébault de Berneaud, conservateur de la bibliothéque Mazarine, secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, à Paris.

Thirion de Bayes, propriétaire, à Bayes.

Tissot, professeur de philosophie à la faculté des lettres, à Dijon.

Trochu, membre du Conseil royal d'agriculture, propriétaire à Lyon.

Valentin, docteur en médecine, à Vitry-le-François.

Vallot, docteur en médecine, naturaliste, à Dijon.

Véra, propriétaire, à la Doutre, commune de Margerie (Marne).

Vidal, pasteur protestant, à Bergerac (Dordogne).

Villerval de Séricourt, propriétaire à Séricourt (Pas-de-Calais).

Vincent, ingénieur de la marine, inspecteur des écoles d'arts et métiers, à Toulon.

Vincent, professeur de mathématiques au collége royal de Saint-Louis, à Paris.

Warmée, docteur en médecine, à Beauvais.

Williame, membre du conseil général, à Ambrières

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Discours d'ouverture, par M. le Préfet, *président-né* 3

Discours de M. Maupassant, *président annuel.* — Influence de la Morale sur l'Agriculture, et de l'Agriculture sur la Morale..... 6

Compte rendu des travaux de la Société, par M. Eugène Perrier, *secrétaire*..... 26

Agriculture..... 29

Cours de Chimie agricole, par M. Girardin, de Rouen... 31

Méthode de M. Schattenmann, pour la conservation des fumiers..... 33

De l'emploi du sulfate de soude comme engrais..... 38

Procédé de M. Schattenmann, pour la conservation des fourrages..... *id.*

Communication de M. Renard, sur les engrais..... 39

Herbage artificiel, de M. le comte de Macheco..... 41

Note sur le Ray-Grass d'Italie et le Ray-Grass français, par M. C***..... 42

Des semailles du seigle ordinaire, par le même..... 43

Note sur le blé de mars Richel et la moutarde blanche, par M. de Tillancourt..... 44

Du madia-sativa..... 45

Desséchement des marais de Saint-Gond..... 47

Des Insectes nuisibles à la vigne..... 49

Du Hannetonnage..... 52

Du polygonum-tinctorium..... *id.*

Industrie sericicole.— Filature de M. de Tillancourt..... 53

Race ovine, de Newkent. — Croisements de M. Malingié, propriétaire à la Charmoise..... 54

Question de l'importation des bestiaux étrangers..... 56

PAGES.

Mémoire sur les Irrigations, par M. d'Esterno..... 58
De l'Agriculture du département du Nord, par M. Victor Rendu..... 59
Note sur la culture des terres calcaires dans la Champagne, par M. le vicomte Ruinart de Brimont..... 60
Cours d'agriculture, de M. Simonnet, de Cormicy..... *id.*

Horticulture..... 61
Jardins de MM. de Sermet, de Pousort, de Lambertye.. 63
Ouvrages de M. Philippar..... 64
Traité de l'éducation des pêchers, par M. Mallot, de Montreuil..... *id.*
Scolymus hispanicus, fenouil doux..... *id.*
Gare-limace..... 65

Sciences naturelles..... *id.*
Des Céréales de l'Europe, par M. Seringe, de Lyon..... 66
Des végétaux nuisibles aux animaux domestiques, par M. le docteur Vallot, de Dijon..... *id.*
Des plantes nuisibles à la prospérité des cultures, par M. Adrien Lecreze et Limousin..... *id.*
Communications de M. des Étangs, de Troyes..... 67
Envois de plantes par MM. le comte de Lambertye, le comte de Mellet, Saubinet, Remy père..... 69
Recherches sur l'acide nitrique, par M. le docteur Eugène Millon, de Châlons..... 70
Mémoire de M. le docteur Landouzy, de Reims, sur le *typhus*..... 71
Thèse de M. docteur Lefol..... 72

Mathématiques..... 73
Leçons de mécanique, de physique et de chimie, par M. Taffe..... *id.*
Cours de tenue de livres de M. Mézières..... 74
Mémoires de M. Catalan..... 75
—— de M. Gascheau, de Tours..... *id.*
De la dorure des métaux par voie humide..... *id.*

Statistique..... 76
Statistique du département de la Marne, par M. Chalette.. *id.*

Histoire..... 77
Considérations sur l'origine et les progrès des Ligues helvétiques, par M. Darttey..... *id.*

PAGES.

Lettres et pièces relatives au régne de François II, etc., par M. Louis Paris 78
Publications de la société des Bibliophiles de Reims 78
De l'influence réciproque du symbolisme religieux et des arts d'imitation, par M. de Brière 79
Philosophie 80
Des facultés humaines comme éléments originaires de la civilisation et du progrès, par M. Decorde ..... *id.*
Leçons de philosophie, de M. Gibon ..... *id.*
Economie sociale 82
De l'esclavage dans les Colonies, par M. Moreau de Jonnès. *id.*
De l'influence du morcellement du sol, etc., par M. Tissot 84
Considérations sur les forces armées de la France, par M. Boulard ..... *id.*
Communications de Mme Eugénie Niboyet 85
Communication de M. Valtiez-Legée 86
—— de M. le comte de Montureux 87
Littérature et Beaux-Arts 88
Communications de MM. Povillon-Piérard, Decorde, Tampucci et Leroy ..... *id.*
Traité de rhétorique de M. Monnot des Angles ..... *id.*
Notice sur Germain, peintre d'histoire, par M. Lacatte-Joltrois 90
Membres décédés 91
M. Desmarest ..... *id.*
M. l'abbé Hubert 92
M. Audouin 93
Nouveaux membres 95
Concours ..... *id.*
Premier concours.— Question proposée par la Société... *id.*
Deuxième concours.— Chemins vicinaux 96
Troisième concours.— Vaccine 98
Huitième concours.— Exposition des *Produits* de l'agriculture et de l'industrie du département 99
École royale d'arts métiers de Châlons 100
M. Collard, de Cheniers 102
M. Prosper Vitry, de Suippes 103
M. Vinet-Buisson, de Montmirail ..... *id.*
M. Geraudel, de Saint-Martin-d'Ablois 104
M. Lefèvre ..... *id.*

PAGES.

M. Hubert-Leglaye, de Châlons..... 105
MM. Houzeau-Muiron et Velly, de Reims..... *id.*
M. de Tillancourt, du Reclus..... 106
M. Louis Daniell, de Reims..... 107
M. le docteur Rousseau, d'Epernay..... 108
M. Barbat, de Châlons..... *id.*
M. Arnould-d'Abancourt, de Reims..... 109
M. Valtiez-Legée, de Châlons..... *id.*
M. Meurger-Lemanski, de Reims..... *id.*
M. Hannier et Souliac, de Châlons..... 110
M. Brosse, de Reims..... *id.*
M. Jesson, de Reims..... 111
M. Poncelet, d'Épernay..... *id.*
M. Visneux, d'Aubilly..... 112
M. Collard, de Monthelon..... *id.*
M. Sor, de Gueux..... *id.*
M. Félix Quinet, de Chavot..... *id.*
MM. Sermet et de Lambertye..... *id.*

Extrait du procès-verbal de la séance publique du 20 octobre 1842.— *Récompenses accordées*..... 118

Extrait du rapport sur le premier concours..... 122

Sur l'horticulture.— Discours prononcé à la séance publique de la Société d'agriculture, etc., par M. le comte de LAMBERTYE..... 142

Agriculture. — Notices : 1° Sur les semailles du Seigle ; 2° Sur le Ray-grass français ; 3° Sur le Ray-grass d'Italie, par M. C.-C., membre correspondant. 151

Insectes nuisibles à l'agriculture, observés en 1841 *et en* 1842.— Rapport sur une communication relative aux ravages de la teigne de la vigne, etc., par M. le docteur DAGONET..... 157

Coup-d'œil botanique et géologique sur l'arrondissement de Sainte-Ménehould, par M. le comte de LAMBERTYE, membre titulaire..... 197

Rapport sur l'importation des bestiaux étrangers, lu dans la séance du 3 janvier 1842, par M. Joseph